This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 437684 DUPL

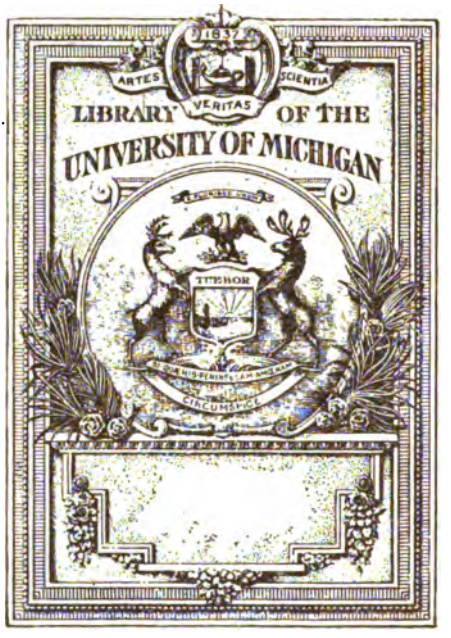
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TURBOR
CIRCUMSPICE

HD
401
.M58

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte DE LIMBURG-STIRUM, Sénateur, Docteur en droit, etc.; FERDINAND VANDER HAEGHEN, Bibliothécaire de l'Université, etc.

ÉMILE VARENBERGH, Conseiller provincial, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1895.

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDER HAEGHEN

rue des Champs, 60

1895.

MESSAGER
DES SCIENCES HISTORIQUES
ou
ARCHIVES
DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE
DE BELGIQUE

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. P. Bergmans, Dr en philosophie et lettres, à Gand.
Bon J. B. Béthune-de Villers, à Bruges.
Bon Fr. Béthune, professeur à l'Université, Louvain.
P. Claeys, avocat à Gand.
Émile de Borchgrave, ministre de Belgique, à Vienne.
De Brabander, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles.
Ch. Delgobe, ingénieur, à Christiania.
Wern. de Haerne, attaché aux archives de l'État, à Gand.
Arm. d'Herbomez, archéologue, à Orcq-lez-Tournai.
Cte de Marsy, archéologue, à Compiègne.
J. Th. de Raadt, secrétaire et membre fondateur de la Société d'archéologie, à Bruxelles.
Fr. De Potter, homme de lettres, à Gand.
J. Destrée, conservateur au Musée des antiquités, à Bruxelles.
L. de Villers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
Alph. de Vlaminck, archéologue, à Bruges.
A. Du Bois, avocat et conseiller communal à Gand.
Ach. Gallet-Miry, à Gand.
P. Génard, archiviste de la ville, à Anvers.
M. Heins, avocat à Gand.
H. Hosdey, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
H. Hymans, conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Le chanoine J. B. Lavaut, à Buggenhout.
Pr. Poullet, professeur à l'Université, Louvain.
J. J. E. Proost, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles.
Ch. Rahlenbeek, à Bruxelles.
R. Schoorman, conserv. adj. aux archives de l'État, à Gand.
Van Bastelaer, président de la Société archéolog. de Charleroi, à Bruxelles.
D. van de Casteele, archiviste de l'État, à Liège.
R. Van den Berghe, attaché à la Bibliothèque, à Gand.
V. Vander Haeghen, archiviste de la ville, à Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville, à Louvain.
Van Spilbeeck, Dr à Soleilmont, Gilly.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte de Limburg-Stirum, Sénateur, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vander Haeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.

Émile Varenbergh, Conseiller provincial, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1895.

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDER HAEGHEN

rue des Champs, 60

1895.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. P. Bergmans, Dr en philosophie et lettres, à Gand.
Bon J. B. Béthune-de Villers, à Bruges.
Bon Fr. Béthune, professeur à l'Université, Louvain.
P. Claeys, avocat à Gand.
Émile de Borchgrave, ministre de Belgique, à Vienne.
De Brabander, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles.
Ch. Delgobe, ingénieur, à Christiania.
Wern. de Haerne, attaché aux archives de l'État, à Gand.
Arm. d'Herbomez, archéologue, à Orcq-lez-Tournai.
Cte de Marsy, archéologue, à Compiègne.
J. Th. de Raadt, secrétaire et membre fondateur de la Société d'archéologie, à Bruxelles.
Fr. De Potter, homme de lettres, à Gand.
J. Destrée, conservateur au Musée des antiquités, à Bruxelles.
L. de Villers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
Alph. de Vlaminck, archéologue, à Bruges.
A. Du Bois, avocat et conseiller communal à Gand.
Ach. Gallet-Miry, à Gand.
P. Génard, archiviste de la ville, à Anvers.
M. Heins, avocat à Gand.
H. Hosdey, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
H. Hymans, conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Le chanoine J. B. Lavaut, à Buggenhout.
Pr. Poullet, professeur à l'Université, Louvain.
J. J. E. Proost, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles.
Ch. Rahlenbeek, à Bruxelles.
R. Schoorman, conserv. adj. aux archives de l'État, à Gand.
Van Bastelaer, président de la Société archéolog. de Charleroi, à Bruxelles.
D. van de Casteele, archiviste de l'État, à Liège.
R. Van den Berghe, attaché à la Bibliothèque, à Gand.
V. Vander Haeghen, archiviste de la ville, à Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville, à Louvain.
Van Spilbeeck, Dr à Soleilmont, Gilly.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte de Limburg-Stirum, Sénateur, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vander Haeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.

Émile Varenbergh, Conseiller provincial, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1895.

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDER HAEGHEN

rue des Champs, 60

—

1895.

STEENDR FLORIMUND VANLOO LOUSBERGS BOULEVARD GENT

LE BARON BÉTHUNE.

L'homme d'élite, l'un de nos coopérateurs au *Messager des Sciences historiques*, enlevé à la direction de ce recueil au mois de juin dernier, laissera après lui de longs souvenirs. On comprendra combien il nous importe d'en consigner ici quelques-uns. Ce n'est pas que le Baron Béthune fut un collaborateur très actif; ses nombreux et utiles travaux, les œuvres de toute nature auxquelles il se vouait volontiers, ne lui permettaient guère ce calme intérieur, ce recueillement de l'esprit qui prédispose aux épanchements de la plume et aux études particulières qui souvent doivent les préparer. Mais il ne cessa d'être l'ami dévoué de notre entreprise, un fervent de la conservation des souvenirs historiques et des antiquités de nos Flandres. Il était d'ailleurs par l'élévation de la pensée et une intelligence pénétrante, un conseiller précieux dont l'avis était toujours écouté avec une véritable déférence de tous ceux qui avaient la joie de le voir participer à des travaux communs.

Le nom du Baron Béthune est beaucoup plus connu dans le monde des arts que dans la république des sciences et des lettres. C'était un esprit

400418

cultivé et qui s'est parfois essayé aux études historiques, non sans succès, mais toujours sans bruit. Il avait cependant pris de bonne heure la plume et il y était revenu plus d'une fois, lorsqu'il s'agissait de défendre une cause qu'il avait fait sienne, ou bien de propager des idées et des principes qui lui étaient particulièrement chers. Ce n'était assurément ni un dilettante de lettres, ni un amateur des arts; c'était surtout un cœur ouvert à tout ce qui, au point de vue chrétien peut développer le rayonnement du Beau éternel, et répandre en attendant sa possession complète, l'intérêt et le charme sur la vie intérieure. C'était encore, si l'on veut un patriote, mais un patriote dans le sens le plus élevé du mot, et tout ce qui touchait à la patrie flamande, à son histoire, à ses antiques mœurs, à ses monuments, à ses artistes surtout et aux travaux qui les ont illustrés dans le passé; — tout ce qui, dans le présent touchait à l'enseignement, à la conservation de la foi et à la moralisation du peuple — tout cela avait pour Béthune un attrait indicible et trouvait par son action un ardent promoteur.

C'est dans cet esprit que, cédant un jour aux instances du baron Philippe Kervyn de Volkaersbeke, il devint membre de la direction et l'un des propriétaires du *Messager*. Dès ce moment l'une de ses préoccupations fut d'y gagner des collaborateurs de mérite et d'écarter autant que possible les éléments qui auraient pu froisser les sentiments religieux du lecteur catholique. D'un caractère aimable, facile et obligeant dans les relations de

la vie, il aimait avec passion la vérité telle qu'elle est enseignée par l'Église, et il devenait intraitable pour tout ce qui, à ses yeux, pouvait en altérer la clarté dans les âmes.

Il n'entre pas dans nos intentions d'esquisser, même rapidement, la biographie du collègue dont l'activité parfois excessive, suffit à un travail qui, pris dans son ensemble, paraîtrait exiger plusieurs existences. L'espace pour semblable tâche nous ferait défaut. A sa mort de nombreux journaux et revues ont mis en relief les traits marquants de la physionomie de l'artiste ; ils ont rappelé ses travaux les plus connus ou ceux qui mériteraient le plus de l'être ; et, aujourd'hui il y a lieu d'espérer que ces différentes notices qui portent toutes le caractère un peu fugitif et ému d'études nécrologiques, seront résumées et complétées par un travail plus étendu et mieux documenté. Pour ce qui nous concerne, il importe de recueillir les souvenirs par lesquels Béthune nous appartient particulièrement, et qui marquent combien ses efforts tendaient au même but que se proposait, dès sa fondation, le *Messager des Sciences historiques*.

Jean Béthune a vu le jour au milieu d'une famille ancienne dans laquelle se sont conservées dans toute leur simplicité les traditions de la vie chrétienne. L'attachement le plus dévoué à la foi catholique y était une vertu héréditaire. Conformément aux intentions du père, ancien membre du Congrès qui vota la Constitution belge, et plus tard bourgmestre de la ville de Courtrai, le jeune Jean, l'aîné des fils, aurait dû suivre une carrière

administrative et politique. Aussi, celui-ci, ayant à peine terminé à l'aide d'un précepteur ses humanités sous le toit paternel, fut-il envoyé à Louvain, en compagnie d'un plus jeune frère, pour y suivre les cours de l'Université. Mais déjà l'étudiant s'essayait aux articles de journaux et entrait ainsi dans la lutte des partis qui divisaient le pays; lutte ardente, et qui ne pouvait laisser indifférent un esprit aussi généreux. Cependant cette voie n'était pas celle où il devait s'engager d'une manière définitive et bientôt, la santé du jeune étudiant laissant beaucoup à désirer, force lui fut d'abandonner temporairement l'Université.

Il chercha une distraction agréable dans le dessin que déjà il avait cultivé avec succès à Courtrai. Avant de quitter cette ville, une course qu'il y avait faite avec le comte de Montalembert pour en montrer les monuments à l'illustre auteur des Moines d'Occident, lui avait laissé une grande impression; le voyageur se montra impressionné par la beauté de l'architecture du moyen-âge, et il en parla avec une éloquence qui, plus tard, décida de la voie que devait suivre le futur artiste. Jean Béthune continua à dessiner le paysage en amateur : les beautés de la nature auxquelles son cœur demeura toujours singulièrement sensible, avaient été l'objet de ses premiers essais. Mais dès ce moment ses aspirations furent d'un ordre plus élevé. L'art devint pour son cœur religieux, une des expressions de sa foi, et pour le jeune patriote, le culte de l'art devait s'éclairer, se réchauffer pour ainsi dire et regagner toute sa

sincérité, par la continuation des traditions nationales. Un voyage que le jeune Béthune entreprit à cette même époque en Angleterre, et où il fut mis en rapports (qui ne tardèrent pas à devenir sympathiques et intimes) avec Welby Pugin, Hardmann et d'autres artistes, acheva ce que le comte de Montalembert avait commencé. Dès ce moment la voie était tracée et l'artiste ne l'abandonna plus.

Lorsque, à son retour d'Angleterre, Béthune s'abandonna sans hésiter à ce qu'il reconnaissait désormais comme sa vocation, pour se vouer à la pratique de l'art, il s'établit à Bruges. Le choix était naturel; aucune ville de Belgique n'ayant conservé, au même degré tant de monuments témoins d'un passé glorieux et ne pouvait offrir autant d'attraits à l'admirateur de l'art médiéval; aucun centre ne pouvait entourer l'artiste d'une atmosphère plus sympathique et plus suggestive. Malheureusement, sa santé, encore mal affermie, ne put s'accommoder du climat de l'antique cité flamande, trop influencé par le voisinage de la mer. C'est alors que Béthune émigra à Gand, où ayant acquis une maison et établi des ateliers pour la peinture sur verre, son action comme travailleur et comme chef d'École s'affirma de plus en plus.

Ce qu'il fut dans le domaine de l'art, il l'était aussi dans celui de l'archéologie et des recherches historiques. Il agissait en toutes circonstances d'après des principes. Il aimait à employer le mot et restait fidèle à la chose, conformant en toutes circonstances ses actes aux principes qui lui servaient de boussole. Peu d'hommes ont été en réalité plus conséquents avec eux-mêmes.

Dès son établissement à Gand, il devint citoyen, dans toute la force de l'expression, de l'ancienne et opulente capitale de la Flandre orientale. Il s'associa à toutes les œuvres qui pouvaient moraliser et régénérer la population; il en étudia les monuments avec une prédilection particulière. Il les comprenait avec une rare sagacité archéologique, et les dessina souvent dans leurs détails les plus caractéristiques; il les orna de ses travaux de peinture sur verre, de ses compositions pour leur mobilier, et souvent il chercha à les protéger de sa parole et de sa plume, contre les atteintes de l'inintelligence et du modernisme. Il est bien à regretter pour ces monuments que Béthune, par ses opinions religieuses et politiques, antagoniste décidé des autorités urbaines, n'ait jamais eu auprès de celles-ci l'influence et le crédit auxquels sa science, son talent et son désintéressement absolu, semblaient lui donner un droit assuré. Souvent on eut dit que son intégrité et l'élévation de ses vues étaient le point de départ de l'opposition qu'il rencontrait. C'est avec douleur, et nous pourrions ajouter, avec indignation parfois que Béthune parlait des actes de vandalisme, perpétrés sur les monuments d'un passé glorieux et dont plusieurs ont disparu sous ses yeux. Les amis de l'histoire de la ville, comme les amis des arts regretteront toujours la disparition de tant de ces édifices qui donnaient à la ville de Gand une physionomie si originale. La démolition de ces vieux *Steen*, dont les façades à pignons historiés donnaient aux principales artères de la ville comme un

titre de noblesse ; celle de l'ancienne église des Dominicains (1240-1275) œuvre grandiose dans sa simplicité et d'un type si intéressant au point de vue pratique de l'étude et de l'imitation ; la destruction de l'hospice Saint-Laurent fondé par la charité d'un notable gantois Wennemaer et de sa femme, en 1323, rebâti avec élégance au XVI[e] siècle, et remplacé de nos jours par une bâtisse dont l'insigne platitude est un véritable défi au goût, aux souvenirs et aux traditions d'une ville habitée par une population chrétienne ; enfin, pour ne pas allonger autant qu'il le faudrait, le pénible inventaire des pertes de l'ancienne ville, la destruction de ce vieux béguinage, monument d'une institution bien ancienne mais encore vivante, encore aussi utile dans le présent que respectable dans le passé ! Toute cette cité, témoignage du talent et de l'originalité des anciens constructeurs gantois, que tout étranger passant par la ville se faisait un devoir de visiter, disparut, malgré de nombreuses et véhémentes protestations, sous les exigences du cordeau communal...

Mais si, lorsque fut décidé le sort de l'ancien Béguinage, l'archéologue et le chrétien s'émut chez Béthune et eut à déplorer un douloureux échec, l'artiste releva fièrement le gant et prit l'occasion de fêter une éclatante victoire. Le défi fut accepté par d'éminents catholiques, par l'artiste et les amis qui s'étaient groupés autour de lui. La vieille cité que la foi avait érigée au recueillement, à la paix et à la dignité de la femme isolée dans la vieillesse, étant condamnée à la destruction, fut immédiate-

ment rebâtie. En moins de deux ans s'éleva comme par enchantement le béguinage Saint-Amand, à deux pas des limites de la commune de Gand, mais en dehors de son autorité administrative. Béthune aidé de M. Arthur Verhaegen, avait, à force de travail et d'énergie, rebâti, dans l'esprit des anciens, un nouvel abri à la vie religieuse et à la paix. Ce fut pour Béthune un des plus beaux succès dans sa vie d'artiste.

Celle-ci continua, pleine de luttes, de labeurs incessants, avec des alternatives de résultats féconds et heureux, et de déconvenues parfois pénibles. Les encouragements assurément ne lui firent pas défaut, mais souvent les meilleurs lui vinrent de l'étranger. Béthune a consigné lui-même dans l'un de nos fascicules de l'année 1876, le souvenir d'un travail très important qui lui avait été confié à la demande d'une Commission composée des archéologues le plus en renom de l'Europe. Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute les « Notes sur le projet de restauration de la mosaïque dans la coupole du dôme d'Aix-la-Chapelle. » Ce travail écrit avec beaucoup de sobriété et de clarté, offre un intérêt véritable, non seulement en ce qui concerne la carrière de l'artiste, mais surtout parce qu'il nous révèle ses principes en matière de restauration des monuments de l'antiquité chrétienne. Sa conscience à cet égard était souvent poussée jusqu'au scrupule, et la restauration de la mosaïque de la chapelle palatine en présente un exemple remarquable, On se rappelle que le travail original, détruit au siècle der-

nier, avait été exécuté sur les ordres de Charlemagne, par des maîtres mosaïstes venus d'Italie et probablement de Ravenne. Ce sont même les débris des monuments de cette dernière ville qui ont servi au travail commandé par le grand empereur d'Occident. Or, ceux qui ont fait une étude particulière de l'histoire et du développement successif de ce grand art de la mosaïque, n'ignorent pas que les artistes de la période carolingienne, tout en s'inspirant et en vivant des traditions de la belle époque justinienne, étaïent sensiblement inférieurs à celle-ci. Ils participaient à cet égard, à la décadence générale de l'art, qui, malgré la renaissance provoquée par les efforts de Charlemagne, était manifeste. Béthune, qui fit un assez long séjour en Italie pour se préparer par des études sur les anciennes mosaïques au travail important qui lui était confié, ne se dissimulait pas la supériorité des œuvres du sixième et du septième siècle, exécutées sous l'influence de l'École de Constantinople, et portant les caractères de l'influence justinienne. Il eut donc semblé naturel et entièrement légitime d'adopter ce dernier style pour le travail de restauration, d'autant que les mosaïques contemporaines de Charlemagne sont plus rares en Italie que celles de l'époque antérieure, et qu'elles ne constituent pas une évolution dans le style, mais simplement une décadence de celui-ci.

Cependant Béthune, obéissant à des scrupules archéologiques qui n'étaient que la conséquence des principes qui l'ont guidé dans tous ses travaux

de restauration, aurait voulu s'inspirer exclusivement des mosaïques carolingiennes, et voici, on se le rappelle, comment il justifie cette préférence :

« Le motif qui m'avait amené à choisir un style où, à côté de réminicences sensibles de l'art antique, se réflètent les indices évidents de la décadence artistique qui suivit l'invasion des peuples barbares, sera facilement apprécié des amis de l'archéologie : l'artiste appelé à restaurer un monument, c'est-à-dire à le rétablir dans son état primitif, doit s'inspirer avant tout de la pensée de son devancier et se substituer pour ainsi dire, à l'auteur dans l'achèvement ou le rétablissement du travail interrompu ou dégradé. »

Dans l'occurrence présente, où il était si difficile de deviner quelle avait été la valeur de l'œuvre primitive, et dans quelle mesure l'artiste lui avait donné l'empreinte caractéristique de son temps, les scrupules de l'artiste restaurateur parurent excessifs, même aux amis qui avaient suivi de très près les études préliminaires de Béthune. Ils parurent excessifs aussi au jury chargé de procéder à la réception des cartons exposés en 1873 dans la coupole de la chapelle palatine, comme le rapporte avec une entière simplicité, l'auteur dans son travail imprimé dans le *Messager des Sciences historiques* [1].

Béthune se rangea sans arrière-pensée et sans regrets, aux instances amicales des membres du jury, et comme il le dit encore il remania sa com-

[1] *Messager des Sciences historiques*, année 1876, p. 43.

position en prenant pour guides les mosaïques qui datent de l'époque la plus remarquable dans l'histoire de cette branche de l'art, celles du règne de l'empereur Justinien.

Nous avons tenu à rappeler un peu longuement peut-être, l'étude si intéressante publiée dans notre recueil, parce qu'elle met en relief tout à la fois les qualités de l'écrivain, les vues et les principes de l'archéologue et de l'artiste, et, par les considérations qui la terminent, la modestie, nous devons même écrire, l'humilité de l'homme.

Ce travail poursuivi avec une ardeur et une inspiration soutenues, aux prix de sacrifices réels et d'études approfondies, ne donna cependant pas à l'artiste la satisfaction d'une œuvre exprimant de tout point la pensée et l'esprit de celui qui l'avait conçue. Dans les notes que nous venons de rappeler, Béthune dit encore « le travail de la mosaïque sera exécuté sous la direction d'un des plus habiles artistes de Rome, » et, en effet, il s'était mis en rapport avec un maître mosaïste de cette ville; il lui avait fait faire — à ses propres frais — un essai qui répondait entièrement aux procédés techniques des anciens, et même il avait rédigé un projet de contrat avec ce spécialiste, convention, qu'il espérait faire adopter par les autorités qui avaient à régler administrativement les conditions de l'exécution de la mosaïque. Dans l'esprit des promoteurs, la pensée de la fondation d'une école de mosaïstes à créer en Allemagne, se rattachait assez intimement à l'œuvre d'Aix-la-Chapelle. Mais par l'intervention d'influences que

nous n'avons pas à examiner, tout ce qui concernait l'exécution technique des cartons dessinés par Béthune, échappa complètement à sa direction. Les mosaïques furent exécutées en dehors de son contrôle à Venise, d'après des procédés modernes dont le résultat définitif affligea beaucoup l'artiste qui s'était adonné à cette œuvre avec autant d'amour que d'abnégation.

Béthune reprit encore la plume pour notre recueil en 1893, où il nous donna un travail intéressant sur « *Les Cloches* [1]. » Assurément l'auteur était particulièrement compétent pour traiter un sujet si intimement lié au culte, qui touche à la fois au domaine de la liturgie et de l'histoire des monuments, qui a inspiré plus d'un poète, entre autres la ballade souvent traduite du plus renommé des poètes allemands, et tout un volume à un auteur trop peu connu [2].

Ce travail, que les lecteurs auront assurément remarqué, ne porte pas le nom de l'auteur, dont la modestie s'accommodait mieux de l'anonyme, dans toutes les circonstances où la signature ne lui paraissait pas une nécessité.

S'il s'agissait de donner une biographie — le portrait en pied du baron Béthune — nous devrions étendre considérablement la notice que nous venons de consacrer à son souvenir. Mais comme nous l'avons dit au début de ces lignes, il

[1] P. 225.

[2] *La Cloche, études sur son histoire et sur ses rapports avec la société aux différents âges,* par J. D. Blavignac, architecte (Genève, Grosset et Trembley, 1877).

nous importait de rappeler ici ses rapports avec notre publication, son action dans les milieux pour lesquels elle a été fondée et sur les sciences historiques dont nous cherchons à répandre la culture.

Ici, comme partout où Béthune a passé, nous voyons que sa personnalité cherche à se dissimuler, et, dans la mesure du possible, à s'effacer complètement. Mais partout aussi, la valeur de son labeur et de son influence le trahissait. Si ses meilleurs amis ont souvent respecté les sentiments qui sollicitaient le silence, les égards dûs à ces sentiments n'existent plus. Ils sont, au contraire, un motif de plus pour rendre justice au travailleur qui a voulu, pendant une longue série d'années, nous apporter, avec le concours précieux de ses efforts, les encouragements de ses sympathies et de sa communicative cordialité.

Jules Helbig.

Anvers. (Suite.)

autres, inventaires des biens et revenus du couvent, des ornements d'église, etc., aux archives du royaume à Bruxelles. Cpr. ibid. *Invent., cartes et plans*, p. 77. *Invent. divers, plans*, p. 98.

P. Impens, *Chronicon Bethleemmiticum* (Bibliothèque royale Bruxelles, ms. 1278-79, pp. 153-54). Cpr. ibid. ms. 22451 (Antwerp.), pp. 333-34. La Haye, Bibliothèque royale, ms. 352, nos 35 et 36.

Namen en Doodboek van 't clooster van Facons, à Cheltenham en Angleterre (Ph. 381).

Fossatum S. Mariæ-Magdalenæ. v. Norbertines.

Gasthuisnonnen. v. Hospitalières (Sœurs —).

Grauwzusters. v. Grises (Sœurs —).

Grises (Sœurs —) (flam. *Grauwzusters, Cellezusters*) du Tiers-ordre de Saint-François, venues de Léau en 1678, admises en 1682, et soumises aux Franciscains; couvent nommé *het stalleken van Bethleem;* église dédiée à sainte Élisabeth. Expulsées sous la République française. Couvent racheté.

Imp.: *Analectes pour servir*, etc., IX, p. 464; XV, p. 384. — Liste des religieuses accompagnant l'épitaphier dans les *Inscript. funér. d'Anvers*, t. VI, pp. 277-282.

Mss.: État des biens en 1787, aux archives du royaume à Bruxelles.

Bruxelles, Bibliothèque royale: ms. 22451 (Antwerp.), p. 347.

Hiéronymites, paraissent avoir eu un couvent à Anvers, détruit en 1274, après la suppression de cet ordre religieux par le deuxième concile de Lyon.

Imp.: Stallaert et Vander Haeghen, *Instruct. publ. moyen-âge*, p. 127.

Hôpital (Riche —).
Hôpital Notre-Dame. } v. Hospitalières (Sœurs —).

Hôpital Saint-Jacques, au Kipdorp, pour les pélerins allant à Compostelle ou en revenant, existait en 1399. Détruit au XVI^e^ siècle.

Hôpital Saint-Jean, existait à la fin du XIII^e^ siècle. Démoli en 1502.

Hôpital Saint-Julien, fondé et doté en 1303 ou 1305 par dame Ida van der Lischt et le chanoine Jean Tuclant. Les voyageurs pauvres y étaient reçus et hébergés pour une nuit. A partir du XVI^e^ siècle, l'hôpital servait de lazaret et d'hôpital militaire. Attribué aux hospices civils sous la République française.

IMPR. : A. WAUTERS, *Table chronol. des chartes et dipl. impr.*, t. VIII, v. la table des noms des lieux i. v. Anvers.

Hôpital de Sainte-Élisabeth. v. Hospitalières (Sœurs –).

Hôpital de Sainte-Marie-sur-le-champ. v. idem.

Hospitalières (Sœurs) (flam. *Gasthuisnonnen*) de l'ordre de Saint-Augustin, existaient déjà avant 1225 et desservaient, avec des frères, l'hôpital de *Notre-Dame* ou *Sainte-Marie-sur-le-champ* (flam. *Maria-Gasthuis*), établi à côté de l'église de Notre-Dame, transféré en 1226 ou 1238 dans les prairies, hors la porte de Meir, et appelé depuis cette époque l'*Hôpital de Sainte-Élisabeth* ou le *Riche Hôpital* (flam. *Ryke Gasthuis* ou le *Grand Hôpital*). En 1429 la règle en fut réformée par le pape Martin V, et les frères exclus de ce couvent. Les religieuses subirent une deuxième réforme en 1551, avec exclusion des servantes laïques, et une troisième en 1769. Expulsées le 4 ou 7 juin 1803 [1].

[1] Vers le milieu du XVI^e^ siècle, il y avait à Anvers 44 hôpitaux et hospices d'orphelins. Nous n'en mentionnons que les principaux, et renvoyons le lecteur pour les autres à la notice de feu Louis Torfs, citée plus haut parmi les sources générales.

Anvers. (Suite.)

Impr. : *Analectes pour servir*, etc., I, p. 107; IX, p. 462; XV, p. 381. — Torfs, *Verhandeling over het Sinte-Elisabeths gasthuis te Antwerpen* dans les *Inscriptions funéraires* etc. *d'Anvers*, t. IV, 1re partie, pp. CXIX-CXXI (liste des religieuses et des curés, *ibid.*, pp. 379-81, 385-88). — A. Wauters, *Table chronol. des chartes et dipl. impr.*, tt. IV, V, VI et VIII, v. la table des noms des lieux i. v. Anvers. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4me série, VIII, p. 347.

Mss. : Aux archives du royaume à Bruxelles : archives ecclésiastiques.

Bruxelles, Bibliothèque royale : mss. 1278-79, p. 336; 22451 (Antverp.), pp. 309-16.

Infirmerie ou *Maison des malades*, existait au Klapdorp, à la fin du XIIIe siècle. On y recevait aussi des béguines malades. Transférée en 1545 dans la rue Rouge et transformée en un hospice pour 14 femmes.

Impr. : A. Wauters, *Table chronol. des chartes et dipl. impr.*, t. VIII, v. la table des noms des lieux i. v. Anvers.

Jacobins. v. Dominicains.

Jésuites. Les premiers arrivèrent dès 1562. Le 29 juillet 1574 ils acquirent une maison qui devint un collège d'humanités l'année suivante. Une maison professe y fut ajoutée en 1607, à laquelle était annexé un cours de théologie morale institué dès 1605. L'établissement s'accrut encore, en 1618, d'une troisième maison dite le pensionnat (lat. *convictus*). Depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'en 1773, la maison professe fut le siège de l'association des Bollandistes, et, peu d'années avant la suppression de l'ordre, le *Museum Bellarmini*, riche collection de livres et de manuscrits, fondé à Malines vers le commencement du XVIIIe siècle par le chancelier de

Brabant de Grysperre, y fut aussi transféré. Les Jésuites furent expulsés le 20 septembre 1773 et la maison professe abandonnée en 1775. Au mois d'avril 1778 l'établissement des Bollandistes (avec le *Museum Bellarmini*) fut transféré dans l'abbaye de Caudenberg à Bruxelles, puis, le 25 juillet 1786, dans les bâtiments de la bibliothèque des ci-devant Jésuites à Bruxelles, enfin le 11 mai 1789 à Tongerloo. En 1794, à la suite de l'entrée des Français dans la Belgique, les Bollandistes et les religieux de Tongerloo furent dispersés, mais ils avaient eu soin de mettre en lieu de sûreté une grande partie de leurs archives et de leur bibliothèque : tout ce qui restait encore de la bibliothèque des Bollandistes et et du *Museum Bellarmini* fut acquis par le gouvernement des Pays-Bas en 1827 et se trouve actuellement à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Impr. : *Analectes pour servir*, etc., I, p. 106; III, pp. 131-2; IX, p. 461; XII, p. 203; XV, p. 386; XIX, pp. 52-59. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3me série, VIII, p. 120, 4me série, t. III, pp. 344-354. — Deux nécrologes, un obituaire, liste des recteurs, Bollandistes dans les *Inscriptions funéraires* etc. *d'Anvers*, t. V, pp. 239-256. — Le Roy, *Notitia marchionatus*, etc., p. 44 (vue de la facade de la maison professe). — Sanderus, *Domus professa societatis Jesu Antverpiæ; Collegium Societatis Jesu Antverpiæ; Convictus Societatis Jesu Antverpiæ* dans la *Chronographiæ Sacra Brabantiæ* du même auteur, 1re éd. (cpr. 2e éd., t. III, pp. 7-29). — Le Roy, *Le Grand Théâtre sacré*, t. II, 1re partie, p. 135 (vue de la facade de la maison professe). — Schayes, *Hist. architect. Belg.*, t. IV, pp. 183-5. — A. Rayssius, *Herogaz. Belg.* (1628), p. 477. — *Précis histor.*, 1874, pp. 207-13, 230-40; 1882, pp. 209-17, 241-58, 327-45. — De Potter en Broeckaert, *Gesch. gem. prov. Oost-Vlaand. Burcht.*, pp. 43-4. —

Anvers.
(Suite.)

Catal. prov. Belg., S. J., 1877, append. II-VI. — MARTÈNE et DURAND, *Voyage litt.* (1717), I, 2e partie, p. 196. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1876, pp. 543-6 (P. GÉNARD, *La Furie espagnole*). — *Messager des sciences*, etc., Gand, 1838, pp. 53-4; 1886, p. 176. — GACHARD, *Mémoire historique sur les Bollandistes et leurs travaux*, etc., dans le *Messager des sciences*, etc., Gand, 1835, pp. 200-249. — AUG. et AL. DE BACKER, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 3e édit., i. v. Anvers.

Mss. : *Historia breviter complectens initium ac progressum Societatis Jesu in civitate Antverpiensi usque ad annum* 1578, ms. II, 574, à la Bibliothèque royale à Bruxelles, cpr. *ibid.*, ms. 22451 (Antverp.), pp. 275-80.

Bruxelles, archives du royaume : Nombreuses archives, histoire et lettres annuelles (1562-1695), cpr. ibid. *Invent. divers, plans*, p. 155; *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répertoires 5, 40.

Les jésuites d'Anvers possédaient une belle collection de mss. (cpr. SANDERUS, *Bibliotheca belgica manuscripta*, I, pp. 333-337 et ms. 4714 de la Bibliothèque royale de Bruxelles), augmentée encore par des codices importants empruntés à l'hôpital de Saint-Nicolas de Cusa, à des couvents rhénans et westphaliens, de Saint-Vaast, de Zwolle, d'Anchin, etc., que surpris par les événements, ils n'ont pu rendre à l'époque de leur suppression, et qui sont allés enrichir le dépôt de la Bibliothèque royale de Bruxelles (cpr. ms. 17747 à la dite bibliothèque, et l'ouvrage imprimé *Catalogue des bibliothèques des ci-devant Jésuites d'Anvers*. Louvain, 1879, 2 vol. — Sur le *Museum Bellarmini* v. *Bulletin du bibliophile belge*, 2e série, IV, pp. 72-75.

Un grand nombre de mss. provenant des Jésuites et des Bollandistes d'Anvers se conservent à la Bibliothèque royale de Bruxelles, entre autres, un ms. autographe d'œuvres de Thomas-à-Kempis, des travaux préparés pour les *Acta Sanctorum* (16 octobre-31 décembre), le beau ms. à miniatures 10607, etc.; on y conserve

Anvers. (Suite.)

aussi un petit nombre de mss. provenant du Musée Bellarmin.

Un lectionnaire provenant des Jésuites d'Anvers se trouve au British Museum à Londres, *Eg. ms.* 2569. Un ms. de la même provenance se trouve au collège moderne des Jésuites à Anvers.

Karmelieten. v. Carmes chaussés.

Kiel. v. Chartreux.

Kilæ (Carthusia —). v. Chartreux.

Lazare (Sœurs de saint —). } v. Léproseries.
Lazarushuis. }

Léproseries. La première léproserie dite *Chapelle de Saint-Lazare* (flam. *Sint-Lazarushuis, Ter-Zieken, Ter-Ziekelingen, O.-L.-Vrouw Ter-Zieken*), fut fondée à Berchem-lez-Anvers vers 1230, dotée en 1232 par Henri le Batave, desservie d'abord par des frères et des sœurs suivant la règle de Saint-Augustin, transformée en 1311 en couvent de religieuses du même ordre (lat. *Sorores ad leprosos, Leprosorum monasterium*), et fut détruite vers 1581, mais reconstruite avant 1591. Règlement réformé au XIV[e] siècle et en 1493. Transférées en ville en 1592, les religieuses furent supprimées sous Joseph II en 1783 et le couvent vendu le 3 janvier 1798 pour 335,000 francs. Indépendamment de la léproserie *Ter-Zieken*, on établit à Anvers, hors la porte de Saint-Georges, pour les *Velt-Siecken* ou *Acker-Siecken* une deuxième léproserie, qui fut vendue le 9 juillet 1488. Une ordonnance du 27 août 1552 fit construire des maisonnettes en argile, avec chapelle dédiée à saint Jacques, hors la porte Rouge près de *Dambrugge*, remplacées plus tard par des maisonnettes en briques. Le lazaret de Dambrugge subsista jusqu'à la fin du siècle dernier.

Anvers. (Suite.)

Impr. : *Analectes pour servir*, etc., I, p. 108; IX, p. 463; XV, p. 382. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. 27, p. 470. — C. Broeckx, *Note sur la visite des lépreux à Anvers* (*Annales* citées, t. 17, pp. 118-134), — C. Broeckx, *Miscellanées pour servir à l'histoire de la lèpre à Anvers* (*Annales* citées, t. XVII, pp. 245-274). — *Messager des sciences*, etc., Gand, 1865, pp. 50-52. — J. A. Zunggo, *Hist. ord. can. reg. prod.*, II (1749), p. 126. — A. Thys, *Verhandeling over het klooster en leprozij van O. L. V. Ter-Zieken te Antwerpen* dans les *Inscriptions funéraires*, etc. *d'Anvers*, t. IV, 1re partie, pp. ccm-ccvi (liste de quelques prieures, *ibid.*, p. 493). — A. Wauters, *Table chronol. des chartes et dipl. impr.*, tt. IV, V, VI et VIII, v. la table des noms des lieux i. v. Anvers : léproserie et sœurs de Saint-Lazare.

Mss. : Bruxelles, archives du royaume : Catalogue de la bibliothèque (a° 1784) vendue en mai 1785 pour 41 lb. 18 s. 10 d., affiche de la mise en vente de *Ter-Zieken* sous la République française, documents divers dans les cartons du gouvernement général, dans les cartons 1419 et 1506 du Nouveau Conseil privé, dans les registres et cartons du Comité de la Caisse de religion, entre autres, inventaires des biens et revenus du couvent, des ornements d'église, etc. Cpr. ibid. *Invent., cartes et plans*, p. 251.

Bruxelles, Bibliothèque royale : ms. 22451 (Antverp.), pp. 319-22.

Lollaerds. v. Alexiens.

Luythagen. Couvent de religieuses du Tiers-ordre de Saint-François, fondé primitivement vers 1494 ou 1496 à Luythagen (aujourd'hui Vieux-Dieu), hameau de Mortsel, à une lieue d'Anvers, par Jean van Ranst, seigneur de Mortsel et Agnès van Hysvelt, sa femme. Les premières religieuses vinrent de Peer (Limbourg). Le couvent d'abord *Sint-Annenberg*, puis *Sint-Annendael* (fr. *Val Sainte-Anne*) et fut

transféré à Anvers en 1621. Les religieuses étaient sans clôture et soumises à l'ordinaire. Expulsées en juin 1784 (*var.* 24 août 1784). Couvent vendu (1785-1787).

Impr. : *Annales de l'Acad. d'archéologie de Belgique*, t. XXVII, p. 470. — G. Gazet, *Hist. eccl. Pays-Bas* (1614), p. 360. — Le Roy, *Notil. Marchion. S. R. I.*, p. 118. — P. T. Moons, *Nauwkeurige aenteekeningen nopens het clooster der Luythagen genaemd St-Annendael* dans les *Inscriptions funéraires*, etc. *d'Anvers*, t. VI, pp. XV-XX; vue du couvent et liste de quelques religieuses accompagnant l'épitaphier, *ibid.*, pp. 127-140. — *Analectes pour servir*, etc., I, p. 107; IX, pp. 464, 473; XV, p. 383.

Mss. : Bruxelles, archives du royaume. Documents div. dans le carton 1419 du Nouveau Conseil privé, dans les cartons du gouvernement général, dans les registres et cartons du Comité de la Caisse de religion, entre autres, inventaires des biens et revenus du couvent, des ornements d'église, etc. La bibliothèque fut vendue en mai 1785 pour 4 lb. 5 s. 9 d.; cpr. ibid., *Invent., cartes et plans*, p. 77; *Invent. divers, plans*, p. ?

Bruxelles, Bibliothèque royale : ms. 22451 (Antverp.), pp. 342-44.

Madelonettes.
Magdalenanonnen. } v. Blanches (Sœurs —).

Maison des malades. v. Infirmerie.

Margrietendael. v. Victorines.

Maria gasthuis. v. Hospitalières (Sœurs —).

Marie-Madeleine (Sœurs de Sainte—). v. Norbertines.

Maroles ou *Maricoles* (lat. *Maricolæ*) [1], venue de Termonde en 1671.

[1] Cette congrégation fut fondée à Termonde par un carme déchaussé, qui lui donna une règle propre; elle n'était pas encore approuvée en 1783. C'étaient des filles dévotes qui enseignaient surtout la dentelle aux enfants.

Anvers. (Suite.)

Matemannen. v. Alexiens.

Matewyven. v. Noires (Sœurs —).

Mineurs (Frères —) de l'Observance ou Cordeliers, venus de Malines comme terminaires en 1445, commencèrent à fonder un couvent (lat. *Mons omnium sanctorum*) à Anvers en 1446. Ils devinrent *Récollets* en? Supprimés en 1796. Couvent non vendu et donné à la ville par Napoléon en 1810.

IMPR. : *Analectes pour servir*, etc., I, p. 106; IX, p. 460; XV, p. 384. — MIRÆUS, *Op. dipl.*, éd. FOPPENS, v. à la fin du t. IV, la table i. v. Antverpiensis. — LE ROY, *Notitia marchionatus*, etc., p. 43 (vue). — WICHMANS, *Brabantia Mariana*, p. 359. — SANDERUS, *Conventus Antverpiensis PP. Minorum*, 1664 (avec vue) dans la *Chrorographia sacra Brabantiæ* du même auteur (cpr. 2e éd., t. III, pp. 197-226). — A. RAYSSIUS, *Hierogaz. Belg.* (1628), p. 356. — Nécrologe et obituaire accompagnant l'épitaphier dans les *Inscript. funér. d'Anvers*, t. VI, pp. 230-238, 243-247.

Mss. : Deux obituaires, un état des biens en 1787, aux archives du royaume à Bruxelles.

Bibliothèque royale à Bruxelles, ms. 20101, fol. 72, ms. 22451 (Antverp.), pp. 253-59.

Un obituaire au couvent actuel des Récollets à Anvers.

Minimes appelés à Anvers en 1614 par J. A. Balbi, marchand de Gènes, admis l'année suivante, commencèrent à bâtir leur couvent en 1617, le premier de cet ordre en Belgique. Supprimés en 1796. Couvent mis en vente, mais non adjugé.

IMPR. : *Analectes pour servir*, etc., I, p. 107. — Nécrologe dans les *Inscriptions funér.* etc. *d'Anvers*, t. V, p. 263-264. — J.-F. WILLEMS, *Hist. onderzoek naer den oorsprong... der openbare plaetsen van Antwerpen* (1828), pp. 27-28, n° 237.

Mss. : État des biens en 1787, aux archives du royaume à Bruxelles.

Le ms. 19559 à la Bibliothèque de Bruxelles, concerne ce couvent.

Mishagen. v. Brigittines anglaises.

Mons Calvariæ. v. Noires (Sœurs —).

Mons omnium sanctorum. v. Mineurs (Frères —).

Nazarethsdael (Onze-Lieve-Vrouwe van —) ou *Saint-Joseph de Nazareth* ou *Nazarethinnen*. v. Anvers : Waelwyk.

Noires (Sœurs —) (flam. *Zwarte zusters*, *Matewijven*, *Swesteren*, *Zweynsteren* ou *Sweynsteren*), appelées primitivement, paraît-il, *cellezusters* (lat. *Mons Calvariæ*), religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, sans clôture, venues d'Allemagne, séjournèrent d'abord, puis en 1345 se fixèrent définitivement à Anvers, grâce à la générosité d'Henri Suderman. Elles ne firent de vœux solennels qu'à partir de 1458. Expulsées le 17 février 1798. Couvent vendu le 19 mars suivant pour 914,000 francs.

Impr. : *Analectes pour servir*, etc., I, p. 108; IX, p. 463; XV, p. 382. — A. Thys, *Verhandeling over het klooster van den berg van Calvarien gezegd der Zwartzusters* dans les *Inscript. funér.* etc. *d'Anvers*, t. IV, 1re partie, pp. CCVII-CCIX (Nécrologe, ibid. p. 500-503).

Mss. : État des biens en 1787, aux archives du royaume à Bruxelles.

Bruxelles, Bibliothèque royale : ms. 22451 (Antverp.), pp. 328-329.

Nonnen (Ter —). v. Victorines.

Nonnen der derde orde. v. Onzer-vrouwen couvent.

Norbertines. Existaient déjà à Anvers en 1135 à côté de l'abbaye de Saint-Michel, sous le nom de *Sœurs de Sainte-Marie-Madeleine* (lat. *Fossatum Sanctæ-*

Anvers. (Suite.)

Mariæ-Magdalenæ, flam. *Norbertinnen der Sinte-Magdalena-Kapelle*), dans un couvent nommé *Scelderdsdic;* mais, en 1137, elles durent se séparer des religieux du même ordre. Il paraît qu'elles se retirèrent avant 1155 à Santvliet (prov. Anvers).

Des Norbertines, sous la conduite d'une prieure, venues de Sinte-Catharinendael, dépendance d'Oosterhout (Hollande), se fixèrent à Anvers le 19 avril 1644, et y furent admises définitivement en 1656. Couvent dédié au Saint-Sacrement et l'église à sainte Barbe. Expulsées en juin 1783, couvent vendu le 6 février 1797 pour 270,300 francs.

IMPR. : *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique,* t. XXVII, p. 470. — *Analectes pour servir,* etc., IX, p. 460. — GÉNARD, *Verhandelingen over het klooster der Norbertinersen te Antwerpen* dans les *Inscr. funér.* etc. *d'Anvers,* t. IV, 1re partie, pp. LXXXVII-XCI (liste des prieures *ibid.* p. 193). — HUGO, *Ann. Ord. Præm.*, II (1736), pp. 1031-32, 1055-58, DCXL-J, DCLXIIJ-V. — *Précis historique,* 1885, p. 536.

Mss. : Catalogue de la bibliothèque (a° 1784), vendue en mai 1785 pour 26 lb. 17 s., documents divers dans le carton 1419 du Nouveau Conseil privé, dans les cartons du gouvernement général, dans les registres et cartons du Comité de la Caisse de la religion, entre autres, inventaires des biens et revenus du couvent, des ornements d'église, etc., aux archives du royaume à Bruxelles; cpr. ibid. *Invent., cartes et plans,* p. 250. Bruxelles, Bibliothèque royale : ms. 22451 (Antverp.), pp. 307-308, 346.

Onze-Lieve-Vrouwebroeders. v. Carmes chaussés.

Onze-Lieve-Vrouwe-Ter-Zieken. v. Léproseries.

Onzer-Vrouwen-Convent ou *Aalmoesenhuis* (lat. *Domus Eleemosynariorum*), fondé le 7 novembre 1343 (var. 1353) par Henri Suderman, habité primitive-

ment par des filles ou des veuves pauvres vivant d'aumônes et soumises au curé de l'église Saint-Georges. Jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle, ce fut simplement un hospice. En 1454, les femmes admirent le Tiers-ordre de Saint-François : depuis lors elles furent appelées *Nonnen der Derde orde* (lat. *tertiariæ*), parfois *Urbanistes*, *Récollectines* et soumises au provincial des Franciscains. Leur église était dédiée à sainte Agnès, d'où on les appelle parfois *Agnètes* (flam. *Agnieten*) Supprimées en 1783.

Impr. : *Analectes pour servir*, etc., XV, p. 384. — Obituaire à la suite de l'épitaphier dans les *Inscriptions funéraires d'Anvers*, t. VI, pp. 266-267. — Sanderus, *Chronographia sacra Brabantiæ*, 2^e^ édit., III, p. 217.

Mss. : Bruxelles, archives du royaume : Catalogue de la bibliothèque de 148 livres (a° 1784) vendue en mai 1785 pour 58 lb. 8 s., documents divers, dans les cartons du gouvernement général, dans les registres et cartons du Comité de la Caisse de religion, entre autres, inventaires des biens et revenus du couvent, des ornements d'église, etc., cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répertoire 39 ; *Inventaire, cartes et plans*, p. 251.

Bruxelles, Bibl. royale, ms. 22451 (Antverp.), pp. 331-32.

Onzer-vrouwendael in Valkenbroeck. v. Falcons.

Oostmal(len) ou couvent de *Notre-Dame de la Présentation*. Chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Latran, instituées le 26 octobre 1491, à Oostmalle près Turnhout, par Jean van der Schuren, seigneur de l'endroit, Jeanne de Bye, sa femme, et Florent, leur fils. Elles furent soumises d'abord au prieur de Corsendonck jusque vers 1616, et, à partir de cette époque, affiliées au chapitre de Windesheim. Le prieur de Rouge-Cloître garda toujours l'avouerie de ce couvent. Transférées

Anvers. (Suite.)

à Anvers en 1621, elles n'y furent définitivement admises que le 2 août 1651. Expulsées le 20 janvier 1798; couvent vendu le 27 février suivant pour 270,000 francs.

IMPR. : *Analectes pour servir*, etc., XV, p. 402 — GÉNARD, *Verhandeling over het klooster van O. L. Vrouwe Presentatie ... gezegd Oostmallen*, dans les *Inscriptions funéraires*, etc. *d'Anvers*, t. IV, 1re partie, pp. CXXIX-CXXXVII (liste des religieuses et obituaire, *ibid.*, pp. 423-434). — WICHMANS, *Brabantia Mariana*, pp. 837-42. — LE ROY, *Notil. marchion. S. R. I.* p. 211. — ACQUOY, *Het klooster te Windesheim*, III, pp. 226-28 (sources). — KRÜGER, *Kerkel. gesch. v. h. bisdom v. Breda*, I (1872), p. 308. — LATOMUS-HOYBERGE, *Corsendonca* (1644), pp. 17, 149-51. — TH. WELVAARTS, *Geschiedenis van Corsendonck*, II (1881), pp. 62-63. — J. A. ZUNGGO, *Hist. ord. can. reg. prod.*, II (1749), p. 149.

Mss. : État des biens en 1787, et inventaire des biens et revenus dans les cartons du Comité de la Caisse de religion, aux archives du royaume à Bruxelles; cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répert. 50, et carton 1419 du Nouveau Conseil privé.

Bruxelles, Bibliothèque royale : ms. 22451 (Antverp.), p. 339.

Anvers, archives de l'église Saint-Jacques : un ms.

Chez M. Joseph Nuyts (à Anvers?) : ms. *Obituarium en professieboek van het klooster van Oostmallen.*

Chez M. F. G. Smolderen en 1849 : ms. Nécrologe, cpr. MERTENS et TORFS, *Gesch.*, v. 613.

Bruxelles, chez M. Prosper Cuypers de Velthoven : 2 copies authentiques d'actes de 1489 et 1491.

Ordre teutonique. v. Pitzenbourg.

Peeter Potsheeren. v. Anvers : Saint-Sauveur.

Penitentiebroeders der Derde orde. v. Bogards.

Pierre Pot. v. Anvers : Saint-Sauveur.

Pitzenbourg. Maison de l'ordre teutonique dite *Reuzenhuis*, existant en 1284, succursale de Pitzenbourg à Malines. Vendue en 1797.

Mss. : Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 22451 (Antverp.), pp. 515-16.

Présentation (Notre-Dame de la —). v. Anvers : Oostmallen.

Repenties. v. Blanches (Sœurs —).

Riche hôpital. v. Hospitalières (Sœurs —).

Rijke gasthuis. v. Hospitalières (Sœurs —).

Saint-Bernard sur l'Escaut. Cette abbaye avait à Anvers un refuge appelé *het Hof van Sint-Bernard*.

Saint-Lazare (Chapelle de —). v. Léproseries.

Saint-Maur (lat. *Cella s. Mauri*). Espèce de prieuré de Bénédictins, dépendant d'Afflighem, cessa d'exister, paraît-il, vers 1290, pour devenir un simple refuge de cette abbaye. Cpr. Anvers : Afflighem (Refuge de l'abbaye d'—).

Impr. : V. les sources citées à Anvers : Afflighem (Refuge de l'abbaye d'—).

Mss. : Bruxelles, Bibliothèque royale : ms. 22451 (Antverp.), p. 511.

Saint-Michel. Abbaye de Norbertins (flam. *Sint-Michielsheeren, Witte heeren*) arrivés à Anvers en 1122, conduits par saint Norbert. L'église de Saint-Michel leur fut cédée en 1124. Abbaye réformée en 1232 et en 1501. L'abbé porta anneau et mitre à partir de 1459 : avant cette date, il avait seulement la crosse. Abbaye évacuée le 16 décembre 1796 et vendue le 18 avril 1797 pour 1,000,000 francs.

Impr. : Génard, *Verhandeling over Sinte Michiels abdy*, Antwerpen, 1862 et dans les *Inscriptions funér.* etc.

Anvers.
(Suite.)

d'Anvers, t. IV, 1re partie, pp. XXIII-LXXXV avec div. vues (Nécrologe *ibid.* pp. 135-166). — *Analectes pour servir*, etc., I, pp. 105, 444, 475; II, pp. 25-29; III, pp. 127, 131, 444, 502; V, pp. 230-237, 239, 315, 335; VI, p. 272; IX, p. 459; X, pp. 418-422, 459; XII, p. 204; XV, p. 385. — *Bul. de la Comm. royale d'hist.*, 1re série, II, p. 102; 3e série, VIII, pp. 74, 120; X, p. 16; 4e série, t. VII, pp. 140, 141; XIII, p. 436. — MERTENS en TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, I, pp. 576-584 (liste des abbés). — LE ROY, *Le Grand Théâtre sacré*, t. II, 1re partie, pp. 92-107 (3 vues). — *Gallia Christiana*, V, col. 154-158 (liste des abbés), instr. 30. — MIRÆUS, *Op. dipl.* éd. FOPPENS, v. à la fin des t. II, III et IV, la table i. v. Michael. — WICHMANS, *Brabantia Mariana*, pp. 694-705. — WILLEMS, *Belgisch Museum*, VI, pp. 109-152 (vue et liste des abbés). — LE ROY, *Notitia marchionatus*, etc., pp. 33-39 (vue). — A. WAUTERS, *Table chron. des chartes et dipl. impr.*, t. II, IV à VIII, v. la table des noms des lieux i. v. Anvers. — *La Belgique communale*, II, (1848), col. 349 (statist. des abb. sous Marie-Thérèse). — MIRÆUS, *Ord. Præm. Chron.* (1613), pp. 27-35, 76, 182, 202-3. — *Messager des sciences*, etc., Gand, 1886, pp. 176-7. — *Bull. biblioph. belge*, 1854, pp. 275-90. — BUTKENS, *Troph. Brabant.*, 2e éd., I, pp. 98-100, 144, 186, 281; preuves 66, 100-1. — J. J. DESMET, *Cartul. abb. Cambron*, pp. 80-88. — GAGET, *Hist. eccl. Pays-Bas* (1614), p. 360. — HUGO, *Ann. Ord. Præm.*, II (1736), pp. 241-78, CXCVIIJ-CCIJ. — MARTÈNE et DURAND, *Voyage litt.*, I, 2e partie, p. 197. — SANDERUS, *Chorographia sacra cœnobii s. Michaelis Antverpiæ*, 1660 (avec vue) dans la *Chorographia sacra Brabantiæ* du même auteur (cpr. 2e édit., t. I, pp. 88-134). — *Ann. de l'Acad. d'arch. de Belgique*, 1847, pp. 121-4 avec 3 grav.; 1876, p. 541. — *Précis historique*, 1885, pp. 518-20. — A. RAYSSIUS, *Hierog. Belg.* (1628), pp. 353-4. — SCHAYES, *Hist. archit. Belg.*, III, pp. 195-6; IV, p. 202, note 1. — A. WAUTERS, *Orig. libertés comm.*, preuves, pp. 23, 28-29, 48-49. — J. A. ZUNGGO, *Hist. ord. can. reg. prodrom.*, II (1749), p. 15.

Anvers. (Suite.)

Mss. : Bruxelles, archives du royaume : Cartulaire en 10 volumes, état des biens en 1787, documents dans les cartons du Conseil d'État (1652-1718), dans ceux des chartes de l'ancienne Chambre des Comptes de Flandre (*Procès-verbaux de Lille*, I, f° 108, 109, 110 v.), dans ceux du Gouvernement général, dans les cartons 1411 et 1429 du Nouveau Conseil privé, affiche de la mise en vente ; cpr. ibid. *Invent., cartes et plans*, p. 350 ; *Invent. divers, plans*, pp. 78, 105, 125, 126 ; *Invent. Chambre des Comptes*, IV, 192, 193, 323 ; *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répert. 3, 20, 24, 32, 39, 48, 54, 55, 58 ; *Enquêtes ecclésiastiques*, vol. 19, 21, 23, 41 ; quelques chartes.

Bruxelles, Bibl. royale : ms. 1278-79, pp. 4-5 ; ms. 18472 ; ms. 22451 (Antverp.), pp. 185-207 (liste des abbés).

Le ms. latin 10886, f° 92, de la Bibliothèque Nationale à Paris est relatif à cette abbaye.

Notes concernant le même monastère, au British Museum à Londres, *add. mss.* 5803, f° 96 ; 6744, f° 51 ; 6759, f° 75 ; 6769, pp. 179, 248.

L'abbaye possédait une collection de mss. dès l'an 1390. En 1657, la bibliothèque contenait 8572 volumes, tant manuscrits qu'imprimés. En 1796, les livres (environ 10,000) furent confisqués au profit de l'École centrale du département des Deux-Nèthes, établie par la loi du 3 brumaire an IV dans l'abbaye même. Cependant beaucoup d'ouvrages ont été sauvés par les religieux. L'École centrale ayant été supprimée vers 1803, le Gouvernement céda la bibliothèque à la ville d'Anvers (MERTENS, *Catalogue*, etc., II, pp. V-VI, XII, XIII).

Le ms. 270 (belle reliure) de la Bibliothèque royale à Bruxelles provient de cette abbaye.

Statuta et ordinationes capitali provincialis celebrati in ecclesia sancti Michaelis Antverpiæ, anno 1643, aux archives de l'État à Gand.

Saint-Sauveur ou *Pierre Pot*. D'abord aumônerie (flam. *Aalmoesenhuis*) fondée en 1431 par Pierre Pot, desservie par des Frères de la vie commune,

Anvers. (Suite.)

chargés de la distribution de pains. Une chapelle dédiée au saint Sauveur y fut annexée en 1434. Ces religieux furent remplacés en 1445 par des cisterciens (flam. *Peeter Potsheeren* ou *Sint-Salvatorsklooster*). Les premiers religieux cisterciens vinrent du Mont-Notre-Dame à Ysselstein (Hollande) et entrèrent en possession du nouveau monastère le 27 août 1447. Ce ne fut d'abord qu'un prieuré. On y admit la clôture en 1457. Il fut érigé en abbaye le 7 novembre 1652, et l'abbé autorisé à porter la mitre, le 12 novembre 1739. Religieux expulsés le 19 décembre 1796 ; l'abbaye vendue le 16 juin 1797 pour 61,000 francs.

Impr. : Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, VI, pp. 538-540 (liste des prieurs et abbés). — *Anal. pour servir*, etc., I, p. 104; IX, p. 460; XV, p. 385. — Génard, *Verhandeling over het St-Salvatorsklooster te Antwerpen* dans les *Inscript. funér.* etc. *d'Anvers*, t. IV, 1re partie, pp. XCIII-XCIX, cpr. pp. 217-240 (Nécrologe, liste des prieurs et abbés). — *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 1876, pp. 541-3. — A. Miræus, *Chron. cist.* (1614), p. 282. — A. Rayssius, *Hierogaz. Belg.* (1628), pp. 465-6. — *Gallia Christiana*, V, c. 147-151 (liste des prieurs et abbés), instr. 323-4. — Miræus, *Op. dipl.* éd. Foppens, v. à la fin du t. II la table i. v. Salvator. — Wichmans, *Brabantia Mariana*, p. 621-3. Sanderus, *Cœnobiographia abbatiæ S. Salvatoris in civitate... Antverpiensi*, Bruxelles, 1660 (avec 2 pl.) dans la *Chorographia sacra Brabantiæ* du même auteur (cpr. 2e éd., t. I, pp. 504-559). — *La Belgique communale*, II (1848), col. 438 (statist. des abbayes sous Marie-Thérèse).

Mss. : Bruxelles, archives du royaume : État des biens en 1787, documents dans les cartons du Conseil d'Etat (1608-1707), dans les cartons 1411 et 1428 du Nouveau Conseil privé; cpr. ibid. *Chancellerie des*

Pays-Bas à Vienne, répert. 5, 41; *Enquêtes ecclésiastiques*, vol. 32, 36, 40.

Bruxelles, Biblioth. royale : ms. 17473, f° 257; ms. 22451 (Antverp.), pp. 233-42 (liste des abbés).

Le ms. 380 (131) à la Bibliothèque de l'Université de Gand concerne cette abbaye; ms. 500 (*Charta visitationis habitæ 3 martii 1785 in abb. s. Salvatoris*, ibid.).

Sainte-Croix (Couvent de la —). v. Blanches (Sœurs —).

Sainte-Marie-sur-le-Champ. v. Hospitalières (Sœurs —).

Sanctæ Catharinæ (Carthusia —). v. Chartreux.

Sint-Annenberg ou *Sint-Annendael*. v. Anvers : Luythagen.

Sint-Lazarushuis. v. Léproseries.

Sinte-Cathelynenhuis ou *Sinte-Cathelynenklooster*. v. Chartreux.

Sinte-Margrietendael. v. Victorines.

Sion (Berg —, Hof —, Curtis —). v. Béguines.

Spinsters. v. Anvers : Waelwyck.

Swesteren, Swoynsteren. v. Noires (Sœurs —).

Ter Nonnen. v. Victorines.

Tertiaires. v. { Tiers-ordre de Saint-Dominique. / Tiers-ordre de Saint-François.

Ter Zieken, Ter Ziekelingen. v. Léproseries.

Teutonique (Ordre —). v. Anvers : Pitzenbourg.

Theresianen. / Thérésiennes. } v. Carmelites déchaussées et plus spécialement les Carmelites déchaussées espagnoles.

Tiers-ordre de Saint-François (Frères du —). v. Bogards.

Tiers-ordre de Saint-François (Sœurs du —). v. Anvers : Luythagen et Onzer-Vrouwen couvent (plus spécialement ce dernier).

Tiers-ordre de Saint-Dominique (Sœurs du —). Congrégation de filles dévotes sous la direction des Dominicains).

Anvers. (Suite.)

Mss. : Bruxelles, arch. du royaume : Etat des revenus en 1787.

Tiers-ordre de Saint-François (Frères du —). v. Bogards.

Tiers-ordre de Saint-François (Sœurs du —). v. Anvers : Luythagen. Id. Onzer - Vrouwen couvent (plus spécialement ce dernier).

Une congrégation de filles dévotes pauvres affiliée au Tiers-ordre de Saint-François était dirigée par les Frères-Mineurs-Récolets.

Mss. : Bruxelles, archives du royaume : État des revenus en 1787.

Tongerloo. Cette abbaye avait à Anvers un refuge appelé *Het hof van Tongerloo*, acquis le 14 avril 1698, cédé à la ville par décret de Napoléon du 30 juillet 1810.

Impr. : *Bullet. des Comm. royales d'art et d'archéol.*, VIII, pp. 98-99.

Urbanistes. v. Onzer-Vrouven couvent.

Ursulinen, venues provisoirement de Ruremonde en 1665, et définitivement de Lierre en 1681, donnèrent l'instruction aux jeunes filles. Église dédiée à sainte Ursule. Expulsées le 17 février 1798 ; couvent vendu le 4 mars 1698, pour 501,500 livres de France.

Imp. : *Analectes pour servir*, etc., XI, pp. 234-235. — Génard, *Verhandeling over het klooster van de H. Ursula of der Ursulinnen* dans les *Inscript. funéraires* etc. *d'Anvers*, t. IV, 1re partie, pp. cli-clxxi (historique, liste des religieuses, *ibid.* pp. 458-462).

Mss. : Etat des biens en 1787, aux archives du royaume à Bruxelles, cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répert. 5, 22, 23, 42.

Bruxelles, Bibliothèque royale : ms. 22451 (Antv.), p. 348.

Val-Sainte-Anne. v. Anvers : Luythagen.

Vallis nostræ Dominæ. v. Falcons.

Vallis sanctæ Margaretæ sive *Nonnarum*. v. Victorines.

Victorines (flam. *Nonnen*), religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Saint-Victor de Paris, instituées à Anvers en 1279 par le pliban Égide van Wyneghem, au moyen de religieuses venues de Bieselingen (Hollande). Elles n'avaient pas de clôture, chantaient les heures canoniales, donnaient l'instruction et enseignaient les travaux manuels aux filles de bonne famille. Le couvent s'appelait anciennement *Sinte-Margrietendaele* ou *Margrieten-Dael* (lat. *Vallis sanctæ Margaretæ*) à cause de sa chapelle dédiée à sainte Marguerite, ou *Ter Nonnen* (lat. *Vallis nonnarum*), parce que ce fut le premier couvent de religieuses proprement dites érigé à Anvers. Il fut transféré en ville après 1542. Les religieuses furent expulsées le 26 mai 1784 (*var.* 24 août 1784) et le couvent vendu le 18 mai 1798 pour 303,000 francs.

IMPR. : *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, t. XXVII, p. 470. — *Analectes pour servir* etc., t. I, pp. 61, 107; IX, p. 463; XV, p. 382. — PINCHART, *Arch. des Arts*, I, p. 226. — GÉNARD, *Verhandel. over het klooster der Victorinnen* etc. dans les *Inscr. funér.* etc. *d'Anvers*, t. IV, 1re partie, pp. CXXII-CXXVIII (liste des prieures et religieuses *ibid.* pp. 410-413). — J. A. ZUNGGO, *Hist. ord. can. reg. prod.*, II (1749), pp. 140-1. — ACQUOY, *Het klooster te Windesheim*, II, p. 62, note 5. — MIRÆUS, *Op. dipl.* éd. FOPPENS, v. à la fin du t. II, la table i. v. Victorinæ, et à la fin du t. III la table i. v. Antverpia : Ter Nonnen. — A. WAUTERS, *Table chronol. des chartes et dipl. impr.*, t. VI, v. la table des noms des lieux i. v. Anvers.

Anvers.
(Suite.)

Mss. : Bruxelles, archives du royaume : Documents divers dans les cartons du gouvernement général, dans le carton 1419 du Nouveau Conseil privé, dans les registres et cartons du Comité de la Caisse de religion, entre autres, inventaire des biens et revenus du couvent, des ornements d'église, etc. La bibliothèque fut vendue en mai 1785 pour 27 lb. 4 s. 9 d. cpr. ibid. *Invent., cartes et plans*, p. 251.

Bruxelles, Bibliothèque royale : ms. 22451 (Antverp.), pp. 323-25.

HENRI HOSDEY.

(*A suivre.*)

ICONOGRAPHIE NORBERTINE[1].

II.

Arbre généalogique de l'Ordre de Prémontré.

Non contents de publier des arbres *hagiologiques* ou tableaux destinés à grouper autour de leur fondateur les Saints et les Bienheureux de leur Ordre, les chanoines réguliers de Prémontré eurent soin de faire dresser des arbres *généalogiques* indiquant les diverses fondations qui sorties d'une souche commune, en montrent l'admirable fécondité. Ils possèdent un tableau de ce genre dont la description détaillée fait l'objet de la seconde livraison de l'*Iconographie Norbertine*.

Dédiée à l'empereur François I[er] [2], la planche représentant l'arbre généalogique, mesure 1,335 de h. sur 0,788 de l.; elle a été gravée par Joseph

[1] Suite. — Voir *Messager des Sciences*, 2[e] livraison 1893, p. 133.
[2] François I[er], empereur d'Allemagne, né en 1708, m. 1765.

et Jean Klauber[1] sur les indications du Père Arsène Fasseau, chanoine régulier de l'abbaye de Thenailles. On y remarque l'arbre généalogique proprement dit, plus un soubassement mesurant 0,173 de hauteur, encadré de nervures en haut et en bas, et enjolivé sur les côtés par des ornements en style rocaille.

Au centre du soubassement, sur un socle aux parois évasées faisant saillie, s'étalent les armoiries impériales, surmontées de cette dédicace en latin : Au très glorieux et très puissant prince François Ier, empereur très auguste des Romains, roi de Germanie et de Jérusalem, duc de Lorraine et de Bar, etc., frère Arsène Théodore Fasseau, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré de l'abbaye de Notre-Dame de Thenailles[2], dédie avec la plus profonde vénération, et offre comme gage d'un cœur reconnaissant et tout dévoué, cette chronique de l'Ordre canonique fondé par Norbert, archevêque de Magdebourg, primat d'Allemagne, allié par sa mère Hadwige à la maison de Lorraine, tant à cause des insignes bienfaits accordés à l'Ordre tout entier qu'à cause du rang éminent occupé par Norbert dans la hiérarchie sacrée de la Germanie.

[1] Joseph Klauber, né en 1710 à Augsbourg, mort en 1768; il s'associa avec son frère Jean Bapt., né en 1711, mort en 1774.

Didot, *Nouv. biogr. Univ.* — Nagler. — Ch. Le Blanc, etc.

[2] Abbaye Norbertine fondée l'an 1130, près de Vervins, par Barthélemi de Vir, évêque de Laon. Armes : d'azur à 4 tenailles d'argent, accompagnées de fleurs de lis d'or.

A. Piette, *Histoire de l'abbaye de Thenailles* (Soissons, A. Michaux, 1878, in-8°).

L'écu des armoiries de François Ier est écartelé ou parti de trois traits coupé de deux, et sur le tout un écu parti.

1 q. de gueules, à quatre fasces d'argent (qui est de *Hongrie*).

Parti d'azur semé de fleurs de lis, au lambel à quatre pendants de gueules (qui est d'*Anjou ancien*).

2 q. d'argent, à la croix pattée d'or, cantonnée de quatre croisettes (qui est de *Jérusalem*).

Parti, d'or à quatre pals de gueules (qui est d'*Aragon*).

3 q. d'azur, semé de fleurs de lis d'or, orlé de gueules (qui est d'*Anjou moderne*).

Parti d'azur, au lion d'or, passant à senestre (qui est de *Gueldres*).

4 q. d'or, au lion de sable (qui est de *Juliers*).

Parti d'azur, à deux bars adossés en pals d'or, à quatre croisettes, 1, 2, 1 (qui est de *Bar*).

En cœur = d'or, à la bande de gueules, chargée de 3 aiglons (qui est de *Lorraine*), parti = d'or à un gros besan d'azur en chef et 5 besans de gueules (qui est de *Toscane*).

L'écusson, avec ses divers quartiers, repose sur la poitrine d'une aigle éployée de sable, placée dans un champ d'or, languée de gueules, chaque tête ceinte d'une auréole; de la griffe dextre l'aigle tient une épée, de la senestre un globe. Le blason est surmonté de la couronne royale et entourée du collier de la Toison d'or; le tout est surmonté de la couronne impériale.

A droite et à gauche de la dédicace mentionnée plus haut, se trouve la légende ou explication des

signes adoptés par l'auteur, des emblèmes qui figurent sur les écussons suspendus au tronc et aux rameaux de l'arbre généalogique.

A droite, six notules nous donnent les renseignements suivants :

1° La crosse pastorale, dont la volute est tournée à l'extérieur, symbolise le droit de paternité ;

2° Celle dont la volute est tournée à l'intérieur, que l'abbaye n'avait aucune colonie ou affiliation ;

3° Posée au milieu de l'écu, elle indique que la maison n'avait pas le droit de porter la mitre ;

4° Au glaive posé sur l'écu, on reconnaît que la maison avait le droit du glaive, c'est-à-dire d'exercer la justice ;

5° Le chapeau avec glands rappelle les sièges épiscopaux qu'autrefois l'Ordre de Prémontré possédait à perpétuité ;

6° L'écu non orné de couronne nous apprend que la condition du fondateur ou l'origine de la fondation est inconnue.

A gauche de la dédicace, la légende contenue et, par six articulets, informe le lecteur que

7° Le bâton posé au milieu de l'écu est le signe d'un simple prieuré ;

8° La flamme qui s'élance de l'écu, celui d'un collège d'université jouissant des privilèges ou droits académiques ;

9° L'écu orné d'une fleur ou de feuilles l'indice d'un couvent de femmes ;

10° Le même écu accosté d'une mitre et d'une crosse signifie que le prévôt ou l'abbé jouissait des insignes pontificaux ;

11° Les étoiles placées sur l'écu indiquent qu'on ignore présentement l'époque de la fondation ou de l'extinction de la maison, le nom de sa province, de son diocèse ;

12° La tiare, les couronnes impériales, princières, comtales, ducales, électorales et celles de marquis, de baron, désignent les titres honorifiques du fondateur ;

13° Le casque montre que la fondation est due à un chevalier.

Au-dessus du soubassement, se dresse l'arbre généalogique dont le tronc s'élève jusqu'au haut de la planche et dont les rameaux entrelacés s'étendent et se développent sur toute la surface de la gravure. L'arbre s'élève majestueusement au milieu d'un riant paysage qui occupe toute la largeur du tableau et qui présente trois sujets distincts : c'est d'abord, à droite, saint Jean-Baptiste, assis sur un tertre dans un site gracieux arrosé par des eaux limpides et orné d'arbres, de buissons et d'arbrisseaux touffus. Le saint Précurseur a la chevelure abondante, porte son vêtement ordinaire, une peau de chameau ; de la main gauche, il tient une croix entourée d'une banderole avec l'inscription : *Ecce agnus Dei ;* il étend la main droite vers l'arbre généalogique ; à ses pieds repose un agneau.

A gauche du tableau, est représenté debout, près de ruines grandioses, saint Augustin, revêtu de riches habits pontificaux : aube, chape avec agrafe, gants, etc. Il tient la crosse de la main

gauche, sa tête est couverte d'une mitre ; sa barbe est très épaisse, il semble interroger de la main droite un petit enfant couché à ses pieds et qui verse au fond d'une fossette l'eau qu'il puise à la mer dans une coquille. Son attitude exprime la surprise que lui cause la réponse de l'enfant. Tout le monde connait ce trait de l'histoire de l'évêque d'Hippone.

Mais pourquoi ces deux saints sont-ils ici représentés? Saint Jean-Baptiste était le patron de la chapelle de Prémontré, le berceau de l'Ordre, et saint Norbert, ayant adopté le règle de saint Augustin, ce grand docteur est considéré comme le législateur de l'Ordre; ainsi s'explique la présence de ces deux saints au pied de l'arbre planté, arrosé et cultivé par saint Norbert.

Entre ces deux bienheureux, au milieu du paysage, apparaît saint Norbert debout contre l'arbre qui lui doit sa vie, sa force et sa fécondité. Sa tête est couverte de la mitre, il est revêtu d'habits pontificaux : aube à dentelles, dalmatique, large chape avec orfrois richement brodés et fermoir, recouverte du pallium. Il porte de la main droite, en le soutenant de la main gauche, un riche ostensoir à rayons lumineux entouré de feuilles de vigne; sur le bras gauche s'appuie la croix patriarcale dont le pied repose sur un livre ouvert. A la droite du saint, deux personnages vêtus à la mode espagnole et couchés à terre sur des livres ouverts, paraissent foudroyés par les éclairs sortis de l'ostensoir; l'un d'eux, la tête couverte d'une toque, les yeux hagards et la langue

pendante, soulève la main gauche et marque la frayeur dont il est saisi ; son compagnon est renversé par la foudre. Ces deux personnages figurent Tanchelin et l'un de ses adeptes ; les livres ouverts rappellent leur détestable doctrine. Près du saint fondateur, à gauche sur un cartouche encadré, sont gravées les armoiries suivantes : d'argent à la croix de sable. Ecu sur écu : d'or au sautoir de gueules accompagné de quatre tenailles de même. On prétend, sauf le champ de gueules, que ce sont les armes de saint Norbert et de la famille de Genep[1]. Au bas de l'écu armorié, un casque de chevalier.

Au-dessus de saint Norbert, dont la douce physionomie reflète la sérénité de son âme et sa confiance en Dieu, s'élève majestueusement jusqu'en haut de la gravure, un chêne verdoyant, remarquable par la vigueur de son tronc et l'abondance de ses rameaux.

Sur le tronc de cet arbre immense, on compte successivement dix-huit écussons représentant l'abbaye de Prémontré et les autres abbayes issues de la maison-mère. De nombreux rameaux s'étendent en divers sens, se prolongent à droite et à gauche des écussons du tronc et portent sur des cartels attachés aux branches de l'arbre les noms des maisons filiales fondées par les abbayes-mères. De ces filiales sortent des rameaux ou branches

[1] Telle était l'opinion du savant J. De Vaddere, prieur de l'abbaye du Parc, insérée par les Bollandistes dans leur appendice à la Vie de saint Norbert. *Acta S. S. Junii*, tom. VI, pars. I, p. 25.

secondaires sur lesquels ont superposés également des écussons faisant mention des maisons issues des filiales elles-mêmes. Les écussons et les cartels sont surmontés de divers insignes ou emblèmes indiquant l'origine, les droits ou privilèges de la maison ainsi que son nom, abbaye ou prieuré, l'année de sa fondation, le nom du royaume et du diocèse où elle est située.

Le soubassement, ainsi qu'il a été dit plus haut, donne l'explication des insignes et emblèmes qui ornent les écussons de l'arbre.

Par cet arbre, aux racines profondes et à la cime majestueuse, dont les rameaux gigantesques sont chargés de fruits abondants, l'artiste a voulu représenter l'Ordre de Prémontré qui étend au loin ses nombreuses ramifications et répand dans le monde d'innombrables bienfaits. Les prières et les chants qui s'élèvent sans cesse, des monastères norbertins, traversent, comme une brise bienfaisante, le feuillage de ce chêne séculaire dans le tronc duquel circule une sève vivifiante qui lui assure l'immortalité. Menacé par la tempête, assailli par l'ouragan, il a résisté à toutes les attaques et conservé l'éclat de sa jeunesse.

L'arbre est couronné de ces mots : *Arbor genealogica Ordinis Præmonstratensis ab ejus origine sub anno 1120 usque ad annum 1727 Epocham postremæ acquisitionis ejus Ordinis.*

Au-dessous de cette inscription, on voit vers le milieu du tableau la Mère de Dieu, patronne de l'Ordre, qui domine l'arbre six fois séculaire, de

l'Institut Saint-Norbert. Les pieds de la Très-Sainte-Vierge reposent sur un aigle aux ailes déployées. Entourée de rayons, la tête ornée d'un diadème, Marie richement parée porte sur le bras droit le divin Enfant dont la tête est couronnée et dont le bras droit, soutenu par deux anges, ailés et vêtus, s'étend sur le sein de sa mère. Au-dessus de la Mère de Dieu, on aperçoit le Saint-Esprit sous la figure d'une colombe surmontée de l'œil de Dieu, en forme de triangle qui lance des rayons lumineux. Autour de la Vierge et des symboles de la divinité, voltigent des groupes d'anges ailés. Dans les angles supérieurs de la planche : à droite, un ange ailé présente, des deux mains, la croix de patriarche et tient entre les bras une mitre précieuse avec fanons ou pendants; ses épaules sont couvertes du pallium. Dans l'angle gauche, deux anges portés sur des nuages, montrent avec admiration un écusson ovale, encadré d'ornements en style rocaille et de branches de lauriers. L'écu porte-parti : au premier d'argent aux armoiries, symboliques attribuées à saint Norbert, surmontées de la croix, telles qu'on les voit dans les *Acta Sanctorum* (Junii, I, p. 809), où elles sont décrites : de gueules à la croix d'argent, sur le tout un calice surmonté de la Sainte hostie et accosté d'une branche d'olivier et d'une branche de palmier se croisant en bas. Les émaux énoncés ne sont pas indiqués par le graveur; au second, d'azur semé de lis d'argent qui est Prémontré; sur le tout un chapeau de prélat à trois rangées de houppes ou glands.

Pour ne rien omettre, nous ferons observer que l'arbre généalogique est encadré d'un simple filet noir et qu'au bas de la scène représentant saint Augustin, dans l'angle inférieur gauche, on lit ces mots : « *Cum Priv. S. C. Majest. Klauber Cath.*[1] *sc. et inven. Aug. Vindel;* » au-dessous de la dédicace, on remarque cette inscription : « *Ios et Ioan. Klauber Cath. S*^{mi} *S. R. I. Elect. Palat. Rheni et S*^{mi} *S. R. I. P*^{r} *et Ep. Aug. Chalc. sculps. Aug. Vindel.* »

A coup sûr l'*Arbor genealogica Ordinis Praemonstratensis* est une des œuvres les plus remarquables des graveurs Klauber. Cette planche est d'une grande valeur sous le double rapport de l'invention et du travail. Que d'études, que d'efforts pour représenter les 700 fondations, pour en combiner le classement et pour les distribuer sur le tableau avec exactitude et avec goût. La multitude des filiations directes et indirectes pour la plupart des maisons, l'absence complète de filiations pour quelques autres offraient des difficultés sérieuses à réaliser le but de l'auteur, le chanoine A. Fasseau. Le graveur a su en triompher par des contours habiles, par des ornements gracieux et quasi naturels. Aussi on peut affirmer que la composition est très heureuse d'ensemble et de détails.

Quant à l'œuvre du chanoine Fasseau, comme le fait remarquer le savant éditeur du *Catalogus*

[1] Klauber Catharina. Grav., trav. à Augsbourg dans la 2e moitié du XVIIIe siècle. — Nagler, VII, 39. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, etc., t. II, Paris, 1856-88.

totius Ordinis Praemonstratensis, le chanoine Franc Danner[1], elle est loin d'être complète; de plus on y trouve de nombreuses inexactitudes. L'auteur de l'arbre généalogique a ignoré l'année où furent fondées 239 maisons canoniales, dont 40 couvents de femmes, et celle où furent supprimées 321 maisons, dont 74 monastères de religieuses : il omet aussi d'indiquer les sources où il a puisé pour la composition de son œuvre. Toutefois, il a bien mérité de l'Ordre : il est pour ainsi dire le seul écrivain qui, au siècle dernier, ait fait ressortir en détail la puissante vitalité et la merveilleuse fécondité de l'œuvre de saint Norbert.

L'arbre généalogique fait mention d'environ 700 établissements, abbayes, prieurés, collèges, évêchés, etc. fondés depuis l'an 1120 jusqu'en 1727; 28 évêchés incorporés à l'Ordre, 663 maisons canoniales, au nombre desquelles 104 monastères de moniales, 7 collèges munis de droits académiques dans les universités.

Les 700 maisons sont situées dans les régions suivantes : Alsace, Angleterre, Artois, Autriche, Auvergne, Bavière, Belgique, Bohême, Brabant, Brandebourg, Brisgau (Grand-Duché de Bade), Carinthie, Champagne, Clèves, Cracovie, Danemarck, Ecosse, Espagne, Flandre, France, Franconie, Frise, Gascogne, Grèce, Hainaut, Helvétie, Hollande, Hongrie, Juliers, Liège, Limbourg,

[1] *Catalogus totius sacri, candidi, canonici ac exempte Ordinis Praemonstratensis ineunte anno 1894, edidit* Franciscus Danner; *clericus canoniae,* Wilten. Innsbruck. *Typis Feliciani Rauch. Sumptibus auctoris.* In-8°.

Livonie, Lusitanie, Moravie, Normandie, Norwège, Palatinat, Palestine, Picardie, Pologne, Poméranie, Portugal, Rhétie, Saxe, Sclavonie, Silésie, Seeland, Souabe, Tirol, Walcheren, Westphalie, Wurtemberg, etc.

Nos recherches faites à l'effet de savoir s'il existe d'autres gravures ou tableaux représentant le même sujet [1], sont restées sans résultat.

[1] Dans le même ordre d'idées, quoique dans une forme différente, on a publié plusieurs listes ou catalogues détaillés des monastères de l'Ordre de Prémontré.

Dans la *Bibliotheca Praemonstratensis* *, le P. Lepaige, Syndic ou Procureur général de l'Ordre, donne la Synopsis Coenobiorum dressée, en 1320, par ordre du chapitre général.

Le Père S. Lairvelz dans son *Optica sacra* **, a inséré, en guise de supplément, l'*Index Coenobiorum Ordinis Praemonstratensis per Circarias et Dioeceses divisus*, pp. 383-422. Cette liste, tant soit peu modifiée, a été réimprimée par Miræus, à la fin du Chronicon Ordinis Praemonstratensis.

Dans quelques exemplaires du chronicon de Miræus se trouve un tableau in-folio, intitulé : *Catalogus Monasteriorum Ordinis Praemonstratensis per Circarias suas, quæ sunt numero 34, monasteria vero citra pastoratus sunt numero 473. Ex Opticis R. P. Servatii de Lairvelz Doctoris theologi, ejusdem Ordinis Vicarii Generalis, Abbatis Mussipontani ad S. Mariam majorem* ***.

Ce catalogue qui est une simple nomenclature des Circaries Norbertines et des maisons de leur ressort, est orné d'un simple encadrement et, à l'angle droit supérieur, d'une jolie gravure de C. de Mallery, représentant saint Norbert, mi-corps, revêtu du manteau de l'Ordre, les mains croisées sur la poitrine, tête nue, avec auréole; dans la direction de la bouche du Saint, une banderole portant ces mots : *Domine, quid me vis facere?* Une flamme s'élance vers le Saint. Des têtes d'anges ailés se trouvent dans les angles de l'encadrement du portrait dont l'ovale est garni de perles avec double filet. Le por-

* I. Lepaige, *Bibliotheca Praemonstratentis Ordinis*, etc. Parisis, 1633, in-fol.

** S. de Lairvelz, *Optica regularium*, etc. Mussiponti, 1613, in-4°.

*** Aub. Miræus, *Ordinis Praemonstratensis Chronicon*, etc. Coloniae Agrippinae, 1603, in-12°.

L'arbre généalogique de l'Ordre de Prémontré est devenu assez rare, malgré le grand nombre d'exemplaires qui en furent tirés. Ceux que l'on

trait mesure 0,09 sur 0,04; le tableau 0,60 sur 0,35. En bas de la gravure on lit : S. NORBERTUS *Praemonstratensium Canonicorum author.*

Au début du 1er volume des *Annales de l'Ordre de Prémontré* *, imprimé à Nancy, en 1734, se trouve une liste des Monastères de l'Ordre classés par Circaries. Cette liste renferme le nom de chaque monastère et celui de son fondateur, l'année de la fondation, le nom du diocèse auquel appartenait le monastère et le nom de la ville voisine. Elle remplit douze pages in-folio à cinq colonnes.

A la fin des *Ephemerides Hagiologicæ Ordinis Præmonstr.***, publiées à Augsbourg, en 1764, par le RRme Prélat de Roggenbourg, *Georges Lienhart*, il y a une table alphabétique des Monastères de l'Ordre de Prémontré. Quatre colonnes renfermant respectivement les noms des Monastères, de la Circarie, de la ville voisine et la mention *Extinctum, Floret*, il n'existe plus, il est florissant.

L'*Auctarium* *** ou supplément des susdites Ephémérides, publié en 1747, contient diverses additions ou corrections à la table de 1764. *L'Étude sur l'abbaye de Prémontré*, par CH. TAIÉE ****, offre des listes très intéressantes sur la filiation directe et immédiate de l'abbaye de Prémontré à diverses époques, et sur la filiation de plusieurs autres maisons de 1309 à 1726.

Il existe un autre tableau analogue de forme oblongue in-folio, intitulé : *Compendiosa tabella status Ordinis Praemonstratensis orbe toto florentissimi.* Il est sans nom d'auteur et d'imprimeur, et doit être antérieur à l'année 1649, puisque le couvent des religieuses Norbertines d'Anvers, dont la fondation remonte à cette époque, n'y est pas mentionné. Le tableau est divisé en cinq colonnes. Dans la première on voit un blason avec une plume posée en pal et une étoile dans chaque angle supérieur, suivi d'une note historique ou résumé de

* C. L. HUGO, *Sacri et Canonici Ordinis Praemonstratensis Annales in duas partes divisi. Pars prima, etc.* Tom. I, Nanceii, 1734, in-fol.

** *Ephemerides hagiologicæ Ordinis Praemonstratensis auctore* R. A. D. GEORGIO. *Augustae Vindelicorum. Imp. M. Rieger.* 1764, in-4°.

*** *Auctarium Ephemeridum hagiologicarum ordinis Praemonstratensis aucthore* R. A. D. GEORGIO. *Augustae Vindelicorum, sumptibus M. Rieger.* 1767, in-4°.

**** CH. TAIÉE, *Prémontré. Étude sur l'abbaye de ce nom, sur l'ordre qui y a pris naissance, ses progrès, ses épreuves et sa décadence.* Laon, 1872-1873, in-8°.

trouve d'occasion sont ordinairement dépourvus de la dédicace, c'est-à-dire du soubassement. Faut-il attribuer cette absence à des motifs politiques? Nous le pensons.

VAN SPILBEECK,
de l'Abbaye de Tongerloo.

la fondation, des accroissements et de la législation de l'Ordre.

La seconde colonne donne la nomenclature de quelques Saints ou bienheureux de l'Ordre; la troisième celle des sièges épiscopaux incorporés à l'Ordre, de quelques hommes illustres par leur naissance, de quelques écrivains de nom. La quatrième colonne comprend les noms des couvents de la Belgique; la cinquième, le nombre et les noms des diverses provinces ou circaries, avec le chiffre des maisons dans chacune d'elles.

L'INVENTAIRE

DES

MEUBLES DÉLAISSÉS,

LORS DE SON ENTRÉE EN RELIGION,

PAR

Antoine d'Arenberg, Comte de Seneghem [1].

(F° 27 r°) — **Les Cappes noires.**

Premierement vne cappe de rache noire auecq trois larges bords de guarnition de soye noire sur du satin, et du satin pressé au mitan desdittes guarnitions, auecq deux larges bendes de satin pressé ladite cappe.

Vne aultre cappe de rache noire, auecq deux larges guarnitions noires sur du satin noir, auecq du velour, et deux bendes de satin noir pressé.

(F° 28 r°) — **Les Accoustremens a la françoise**

Les beaux habitz

Premierement vne paire de chausses de velour rez incarnat cramoisy toute plaine semmee de bastons rompuz

[1] Suite. — Voir *Messager des Sciences*, 4e livraison 1894, p. 407.

auecq des fleurs et des S. seruants d'entredeux de diuerses sortes de grandeur de perles cantilles et cordons dor par taillades entredeux laditte broderie doublée de
et le pourpoint de toillette d'argent blanche ample semée tout de mesme broderie aux chausses couppé aussy entredeux doublee de et le manteau de velour rez de mesme couleur aux chausses, brodé de quatre fort larges bendes brodé de perles de diuerses grandeur cantille et cordon dor, et le reste dudict manteau tout semé jusques au collet dessus brodé de perles cantille et cordon doublé de

(F° 28 v°) — Vne aultre paire de chausses de satin bleu toute plaine brodée de fermesses auecq des fleurs au mitan des compartimentz de cantille cordon et rondiolles d'argent auecq le pourpoint de toillette blanche et bleu, et le manteau de rachette tirant sur le bleu brodé de trois bords de passements d'argent pardessus auecq deux bendes de satin bleu pressé par dedans ledict manteau, et y at aussy vne doublure de pluche bleu pour l'hiuer.

Vne autre paire de chausses de velour noir tout plain royé et le pourpoint de toille dor ample brodé dor, et le manteau de caffa gros grain noir, bordé de bords par deux de velour noir, besoigné dor dessus, et la doublure dudict manteau et le collet de velour noir royé dor, semblable comme les chausses et doublure de manteau de velour noir roye dor semblable comme les chausses.

(F° 29 r°) — Vne aultre paire de chausses a bendes de tapis verd royé d'or, estantes lesdictes bendes barbillonnees auecq du caffa blancq doublé de caffa incarnat, se tenant les bendes ensamble par petites brides d'argent, et le pourpoint de taby blancq royé d'incarnat bordé d'vne parstaigne blanche et le manteau de taby semblable aux chausses doublees de satin blancq fleurage par flammes et aux chausses incarnat et argent.

Vne autre paire de chausses de toilette d'argent frizée dor par royes et de soye incarnate verde et colombine descouppee et barbillonnée auecq du caffa verd incarnat bordé d'vne tresche d'or et d'argent, auecq le pourpoint tout de mesme aux chausses par taillades barbillonnée de caffa verd doublée de caffa incarnat, brodée aussy d'vne tresche d'or et d'argent et le manteau de

(F° 29 v°) — Vne autre paire de chausses de satin blancq a roses toutes plaines bordées par deux passements dor a S., auecq du clincquant au mitan découppé et barbillonnée de caffa noir, et doublée de caffa incarnat, et le pourpoint tout de mesmes aux chausses découppé et barbillonnée de caffa noir, double de caffa incarnat, et le manteau de caffa gros grain noir bordé de six bords assavoir a chasque bord d'vn large passement d'or a S. au costé auecq du clincquant double de mesme satin blancq a roses que l'accoustrement.

Vne aultre paire de chausses de rassette meslée de gris et colombin bordé tout plain par deux larges passements d'argent auecq du clincquant couppe entredeux doublé de caffa blancq et la juppe tout de mesme et bordee de mesme passement

(F° 30 r°) — et le pourpoint de satin blancq, bordé tout plain par deux petis passemens d'argent a S. auecq du clincquant, barbillonnée de caffa colombin, doublé de caffa blancq et le manteau de mesme rasette bordée de quattre passements par deux passements d'argent, auecq du clincquant semblable aux chausses, et la doublure dudict manteau de satin colombin tout plain mouchetté.

Vne autre paire de chausses de gros grain noir bordé par deux passements de soye noir couppé entredeux par grandes taillades doublé de satin blancq royé dor moucheté entredeux, et le pourpoint tout semblable a la doublure des chausses bordé d'vne tresche dor double de caffa noir

et le manteau de caffa gros grain bordé de dixsept passements de soye noir doublé de satin noir, figuré decouppe (F° 30 v°) — et barbillonné par flammes, doublé de caffa incarnat par taillades, et pardessoubz y at encore de la tocque d'argent.

Vne autre paire de chausses de camelot colombin barbillonnee de caffa gris cendreux doublé de caffa colombin, et le pourpoint de satin gris, de lez barbillonnée de caffa colombin doublé de caffa gris cendreux picqué, auecq vne pistaigne, et le manteau de rassette meslée, bordée de quatre bords de deux petis passements de soye colombine bordé de velour rez pressé colombin.

Vne autre paire de chausses plissées de satin noir découppées, doublées de blancq bordées d'une tresche d'argent

Vne autre paire de chausses plissées

(F° 31 r°) — de taffetas gris toute plaine brodée de toille de fillet d'or et d'argent.

Vne aultre paire de chausses aussy plissées de caffa gris.

Vne peau a demie blanche venante D'Espaigne pour faire vng collet.

Deux peaux d'vne estrange couleur pour faire vn collet.

Deux peaux de gris cendreux pour faire vn collet.

Vne peau et demie de jaulne.

Vne peau et demie de verd.

Vn buffle fort espes pour aller a la guerre.

(F° 32 r°) — Les Bonets.

Premierement deux bonnets de velour noir ample.

(F° 33 r°) — Les Accoustremens a la Garguesse

Premierement vne paire de chausses a la garguesse de velour figuré noir a fond de satin, et la casacque de mesmes bords de garnition de soye noir, et le pourpoint de

satin noir descouppé, doublé de taffetas noir, bordé d'un petit Tissu de soye noire.

Vne aultre paire de chausses de velour, noir bordé de deux garnitions de soye noire et le collet de parfun bordé de deux garnitions noires doubles de caffa noir

Vne autre paire de chausses a la garguesse, et la casacque de rassette D'Espaigne royée de verd, et tannée bordée de deux garnitions de soye verde et tannée dessus vne pistaigne de satin verd, et le manteau de bordé de mesmes aux garguesses et casacque.

(F° 33 v°) — Vne autre paire de chausses a la garguesse et la casacque et manteau de satin noir royé et mouchetté entredeux, bordé de deux garnitions noir, et le pourpoint aussy de mesme aux chausses et casacque et bordé de mesmes garnition auecq bendes de satin pressé pardedens ledict manteau.

Vne courte casacque de cangean noir de Lille.

(F° 34 r°) — **Les Manteaux**

Premierement vn manteau de rasse noir auecq deux bendes de satin noir pressé pardedans, et vne dublure de pluche noir pour mettre dedans ledict manteau en hiuer.

Vn manteau de baragas noir

Vn aultre de rasse noir bordé de deux garnitions noires auecq deux bendes de satin noir pressé pardedans.

Vn autre manteau de drap feutré de couleur d'isabelle pour la pluye

Vne doublure de pluche noire pour mectre dedans tel manteau que l'on vouldra.

Vn manteau de caffa gros grain noir bordé de dixsept passements de soye noire doublé de pluche.

(F° 34 v°) — Vn manteau D'Arbasette tannée et blanche tout simple auecq vne bende de caffa tannée dedans.

(F° 35 r°) — **Les Cordons de Chapeaux.**

Premierement vn plat cordon de ruban de soye incarnate brodé tout plain dessus de cantilles cordon et clincquant dor et d'argent et des petits dentelets aux deux costez, et la rose de mesme ruban incarnat auecq des assez grandes dentelles d'or et d'argent.

Vn aultre rond de caffa incarnat auecq vn large passement d'or, auecq du clincquant d'argent au mitan, tourné allentour auecq des petites frasettes entredeux de passement de ruban incarnat, auecq des petis denteletz d'or et d'argent, et des paillettes d'or, et la rose de mesme ausdittes frasettes.

Vn aultre rond de satin colombin auecq vn large passement d'argent et du clincquant d'argent au mitan, tourné allentour, et des petites frasettes entredeux de taffetas colombin auecq des petis denteletz, et paillettes d'argent, et les roses de mesmes ausdittes frasettes.

(F° 35 v°) — Vn aultre rond de violet noir brodé dessus de cantille cordon et clincquant d'argent et des petis passements d'argent et des moiens denteletz d'argent aux deux costez et la rose de violet noir des grands denteletz d'argent.

Vn aultre rond de caffa bleu auec vn large passement d'argent tourné allentour et des frasettes de ruban de soye bleue auecq vn petit dentelet et paillette d'argent et la rose de caffa bleu, auecq les mesmes denteletz que les frasettes.

Vn aultre rond de satin blancq, auecq vn large passement dor a jour, auecq du clincquant d'argent tourné allentour et au costé et des frasettes entredeux de taffetas blancq, auecq des petits denteletz d'or, et la rose de mesme ausdittes frasettes.

Vn aultre de caffa tanne avec trois

(F° 36 r°) — petitz bordz de soye tannée allentour et des petites frasettes entredeux de caffa tanné auecq une petite frange de soye tannée.

(F° 37 r°) — **Les Chappeaux.**

Premierement deux chappeaux noirs qui sont encores bons.

Deux aultres chappeaux noirs tous nouueaux.

(F° 38 r°) — **Les Brousquins.**

Premierement vne paire de brousquins de marocquin violet estans tout du long du costé de dehors la greue besoigné de cuir rouge d'or et d'argent.

Vne aultre paire de marocquin rouge, estant tout du long du costé de dehors la greue besoigné de cuir violet d'or et argent.

Vne paire de brousquins de cuir rouge d'or argenté et painct.

Vne aultre paire de cuir bleu dorré argenté et painct.

(F° 39 r°) — **Les Escharpes.**

Premierement vne de caffa verd auecq vn fort large bord, brodé de fleurs de soye et aultres choses auecq des cantilles fillets et rondiolles d'or et d'argent, et le reste de ladicte escharpe est fort semée de fleurs de soye et autres choses brodées de soye cantille et fillet et rondiolles d'or et des petites estoilles de fillet d'or entredeux et vn grand dentelet aux bouds d'or auecq des houpettes de soye verde, et des petits dentelets d'or aux deux costez.

Vne aultre de caffa cramoisy toute plaine semée de flammes de tresche d'argent avecq vn cordon d'or au mitan desdictes tresches, auecq vn large passement à blocquelets d'or et d'argent à vn quartier pres du bout, et au bout vne large frange de cordon dor et

(F° 39 v°) — d'argent qui le serre ensemble double de taffetas cramoisy.

Vne aultre escharpe lassée de soye cramoisy auecq des fleurs besoignees dessus de soye pour filler de fillet d'or et d'argent, au mitan des conpartiments bleu pourfille de fillet d'argent auecq au boult des longues franges de cordon dor et d'argent, et aux deux costez des petites franges de cordon d'or, et d'argent.

Vne aultre de lachement de soye incarnate toute plaine besoignée d'argent, auecq la rose de mesme.

Vne autre tissue de soye blanche et noire par bendes parcades auecq vne grande frange au boult de soye blanche.

(F° 40 r°) — Vn fort grand dentelet d'or pour mectre a vne escharpe.

(F° 41 r°) — **Les Gans.**

Premierement vne paire auecq le desoubz de satin colombin bordé par le long d'un moien passement d'argent auecq du clincquant au mitant, auecq des franges d'argent et soye colombine.

Vne autre paire auecq le dessoubz de caffa tanné, borde par trois petis passements de soye tannée auecq des franges de soye tannée.

Vne paire double de taby verd, et passement d'argent.

Vne aultre paire double doublé d'armoizin noir auecq du passement d'or.

(F° 42 r°) — **Les Espées et poignarts.**

Premierement vne espée auecq la garde damasquinée d'or auecq des platinnes dor massif battu par fleurage esmaillée auecq les poignées de fillet d'or. Le poignart de mesme auecq vne lamme de et le coustiau et poinçon de mesme, et le boult d'espée et poignart pareil à la garde.

Vne aultre espée aiant la garde toute tournée par mides

enfoncees et l'aultre poinçonnee, aiant entredeux vne roye d'or et d'achy tournée comme vn cordon aiant vne lame D'Espaignolle auecq le foureau de cuir, aiant le coustiau poincon et boult d'espee de mesme. La dague auecq vne mesme garde et poignée et ferrailles de fourreau auecq vne lame de pize, percée de tout coste et dentellee.

Vne aultre aiant la guarde

(F° 42 v°) — argentée et poinconnée estant dorree par cheueron enfoncee auecq les poignees d'or et d'argent, et vne lame de Solinghe auecq le foureau de cuir aiant le couteau poinçon et deboult de mesme a la guarde et le poignart, poignee et ferraille du foureau pareil a la guarde auecq vne lame de Bruxelles simple.

Vne aultre espée aiant la garde noir simple, et la poignee de soye noire auecq vne lame D'Espaigne, et le foureau de cuir noir, auecq le boult d'espée de mesme a la garde auecq le poignart aiant la guarde auecq vne cocquille pareille a la garde auecq vne grande lame de pize a jour auecq les ferrailles de foureau de mesme.

Quattre espées damasquinées de diuerses façons dont les trois ont leur poignard et l'aultre point.

(F° 43 r°) — Vn aultre bracquet fleuragé et le fond noir.

Vn bracquet damasquiné sentant le parfun

(F° 44 r°) — **Les Accoustrements a la francoise de petite importance.**

Premierement vne paire de chausses de taffetas des indes royee de jaulne et tannée et le pourpoint
et le manteau tout de mesme estoffe aux chausses auecq vne bende pardedans de

Vne autre paire de bourette blanche et noir, et le pourpoint de taffetas blancq royé de noir auecq de l'ouurage entredeux noir, et le manteau de perpetuene argentine doublé de mesme estoffe aux chausses.

Vne autre paire de chausses de barragan noir. Le pourpoint de mesme.

Vne paire de chausses de drap brun verd pour monter cheual, et le

(F° 44 v°) — pourpoint de bombasin tanné, bordée d'vne tissue de soy verde, auecq le collet de cuyr verd de deux garnitions de soye tannée.

Vne paire de chausses blanche et noir pour voltiger.

(F° 45 r°) — **Les Chapeaux.**

Premierement vn chappeau a la hongroise pour courrir le trainneau de pluche verd auecq le bord de velour verd bordé d'vn gallon d'or et d'argent.

Vn chappeau de castor gris hault.

Vn aultre chappeau de castor gris plus bas.

Vn aultre chappeau a la hongroise de feultre tannee auecq le bord de velour gris bordé d'vn gallon dor, et d'argent aussy pour courrir le trainneau.

Vn aultre chapeau de castor gris.

(F° 46 r°) — **Les pendants d'Espées.**

Premierement vn tout plain brodé de cantilles, et cordon d'or et d'argent auecq des bords brodez de mesme, auecq la ceincture de mesme, et les ferrailles dorrées.

Vn aultre de satin incarnat brodé dessus des fleurs et de cornet d'abondance de cantilles, clincquant et cordon d'or et d'argent et de diuerses sortes de couleurs d'argent auecq des bords aux costez brodé de mesme, et la ceincture de mesme, et les ferrailles dorrées.

Vn aultre tout plain brodé de cantilles et tresche d'argent, et des bords aux costez, et la ceincture de mesme auecq les ferailles argentées.

Vn aultre de satin blancq tout plain

(F° 46 v°) — semé de fleurs de diuerses couleurs de soye et de cantille, et de cordon d'or et d'argent, auecq des bords au costé de mesme, et la ceincture de mesme et les ferrailles dorrées.

Vn autre de satin blancq brodé dessus de cantilles et clincquant dor et d'argent, auecq vn bord brodé de mesme auecq les ferrailles dorrées.

Vn aultre de cuyr noir picqué de soye noire auecq la ceincture de mesme et les ferrailles brunes.

Vn aultre de velour brodé de cantilles et de cordon d'or auecq deux bordz aux costez, et les ferrailles dorrées auecq la ceincture de mesme.

Vn aultre pendant faict au petit point d'or et d'argent et de soye de couleur.

(F° 47 v°) — **Les bas de soye longs et courts.**

Premierement une paire de bas de soye orengé court.

Vne autre paire de bas de soye incarnadine court, et une paire loing.

Vne autre paire de bas de soye jaulne court.

Vne autre paire de soye blanche court.

Vne autre paire de bleu long d'attache.

Vne autre paire de soye noire court.

Vne autre paire de soye noire longs.

Quatre paires argentins courts.

Vne paire de bas verds.

(F° 48 r°) — **Les Esguillettes.**

2 douzaines de soye blanche.

1 douzaine de soye incarnate et or.

1 douzaine de tanné.

1 douzaine de colombin

1 douzaine de soye blanche et noir

1 douzaine de soye verde.
Du large ruban colombin
Vn miroir

(F° 48 v°) — **Les Jartiers.**

Premierement vne paire de caffa blanc auecq de grands denteletz d'or et d'argent au boult auecq des roses de caffa blancq auecq des moiens denteletz d'or et d'argent.

Vne aultre paire de caffa bleu auecq des grands denteletz d'argent auecq des pailletz au boult, et les roses de mesme caffa auecq des moiens denteletz d'argent et paillettes.

Vne aultre paire de caffa colombin auecq des grands denteletz d'argent, auecq des paillettes au boult, et les roses de mesme caffa, auecq des moiens denteletz d'argent et paillettes.

Vn aultre paire de taffetas noir tout simple.

(F° 49 r°) — Du fort beau dentelet d'or auecq des paillettes pour deux paires de jartiers.

Du large ruban colombin pour les jartiers.

Vne aultre paire de caffa verd auecq des grands denteletz d'argent au boult et les roses de caffa verd auecq du moien dentelet d'argent.

(F° 50 r°) — **Les cas de nuict**

Premierement vn cas de nuict de caffa verd auecq vn petit dentelet d'or et d'argent et vn autre de caffa vert tout simple

Vn autre cas de nuict d'homme qui se lie ensemble de satin verd, les sacquelets et le bout tout brodé de cantilles, et cordon dor et d'argent, brodé d'vn tissu dor et d'argent.

Vn coussinet a esplingues de caffa tanné picqué.

Vn bonnet de nuict de toille blanche tout plain brodé d'or et de soye noir ouurage D'Angleterre esleuée.

Vn grand peigne fort bien besoigné au mitan, et aux costez tant d'vn coste que d'aultre.

Vn grand miroir qui s'ouure a deux portes couuert de cuir verd dorré auecq des rondiolles pardeuant sur les portes de rouge dorré.

(F° 50 v°) — Deux brousses l'vne simple, et l'aultre auecq un manche de cuir noir dorré.

Deux caffaz rougez l'vn pour porter le chappeau et l'aultre le manteau.

Vne robe de nuict de damas bleu par roses des Indes brodée d'vn tissu d'argent tout allentour et des boutonnieres d'argent fourée de pluche. Le deuant de diuerses sortes de couleurs, et le derriere de baye bleue.

Trois casacques de velour noir brodées de toille d'argent.

Vne de velour bleu brodee a Croix de Bourgoigne.

Vne a la Turquesque

Deux bonnets a la façon d'Egipte de pluche rouge.

Vn bonnet de velour rouge pour les chevaliers de l'ordre.

B^on^ François Béthune.

(*A suivre.*)

ANALECTES BELGIQUES[1].

X.

UN MANUSCRIT ILLUSTRÉ DU ROMAN D'OLIVIER DE CASTILLE.

Le roman de chevalerie qui contient les merveilleuses aventures d'Olivier de Castille et d'Artus d'Algarve fut mis en prose, au XV[e] siècle, par Philippe Camus[2], qui remania également le Cléomadès d'Adenet le Roi. Camus entreprit ce travail à la requête de Jean de Croy, seigneur de Chimay, qui mourut en 1473, et fut un des premiers personnages de la cour de Philippe le Bon[3]. Sa traduction jouit d'une grande vogue jusqu'à la fin du XVI[e] siècle ; Brunet[4] en cite plusieurs éditions

[1] Suite. Voir *Messager des Sciences*, 4[e] livraison, 1894, p. 394.

[2] Cf. *Hist. littéraire de la France*, t. XXX (Paris, 1888), p. 217.

[3] Cf. *Biographie nationale*, t. IV (Bruxelles, 1873), col. 559-562 (article du général Guillaume).

[4] J.-Ch. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5[e] édition, t. IV (Paris, 1863), col. 183-185.

Un exemplaire de l'édition de Genève, Louis Garbin, 1492, est

gothiques, des plus rares, ainsi que des versions espagnole, italienne, allemande, néerlandaise[1] et anglaise.

conservé dans la collection James de Rothschild. Cf. [Em. Picot], *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. II (Paris, 1887), n° 1495, pp. 179-180. Les illustrations de cet incunable n'ont aucun rapport avec les dessins de notre manuscrit, comme j'ai pu m'en assurer par les photographies que Mr Em. Picot m'a obligeamment communiquées.

[1] Un exemplaire de cette traduction, imprimée à Anvers, au commencement du XVIe siècle, par Henri Eckert van Homberch, se trouvait dans la collection Serrure; Mr Ferd. Vander Haeghen en a pris la description suivante :

Eeen ſeer || Schone ende ſuuerlike hyſtorie van Olyuier Van Caſtillen. || Ende van Artus van Algarbe ſijnen lieuen gheſelle ende oeck || mede van die ſchone Helena des conincs dochter vā Enghelant.

[Planche sur bois représentant deux chevaliers sous leur tente].

In-fol., 75 ff. à 2 col. à 41 lignes, sans chiffres ni réclames, mais signés aij-kij [kv]. [Il faut sans doute au cahier k un 6e feuillet, blanc ou orné d'une marque typographique]. Car.goth; 27 grav. sur bois dans le texte.

Le v° du titre est blanc. F.aij : ¶ Prologus om die Hiſtorie vā Oly-‖uier van Caſtille. || Le prologue est suivi de la table. Au 5e feuillet commence le texte : TEn alder heilich-‖ſtē eñ ald' ſalichſtē || loue magnificen‖cie ende hooeheit ‖.... Au v° du 57e f. [k v], col. 2, l. 23 : ¶ Hier eyndet die hyſtorie vā olyuier || van Caſtillen : eñ vā ſinen getrouwen || gheſelle Artus van Algarben. Eñ vā || die ſchone helena dochter vanden Co‖ninc van Enghelant Eñ vā heynrick || ſone van Olyuier Die in harē tijdē eñ || leuen grote vromichedē eñ grote fay-‖ten van wapenen deden Alſoe als ghi || hier voer gehoort hebt God wille ha-‖rer ſielen ontfermē eñ gedachtich we-‖ſen : eñ allen kerſten ghelouigen ſielen‖ Amen. Eñ is gheprint Tantwerpē bi || mi Henric eckert vā Homburch woe-‖ nēde bider Cammerpoertē Int huys || van Delft. ‖.

Cf. Hain, n° 12010. Non cité dans L.-D. Petit, *Bibliographie der middelnederlandsche taal- en letterkunde* (Leiden, 1888).

La bibliothèque de l'Université de Gand en possède un manuscrit (n° 470)[1], qui a passé inaperçu jusqu'à présent et qui mérite cependant d'être signalé d'une façon particulière. C'est un volume petit in-quarto, sur papier, de 393 pages. Il est écrit d'une écriture nette et franche du commencement de la seconde moitié du XV^e^ siècle, et orné d'élégantes initiales, en rouge et bleu, ainsi que d'une cinquantaine de dessins coloriés, dont voici l'énumération :

1 (p. 1). Un copiste, assis à sa table de travail et consultant l'original du roman.

2 (p. 3). Naissance d'Olivier. Une femme présente au roi de Castille l'enfant qui vient de naître ; dans le fond, la reine couchée sur son lit.

3 (p. 30). Olivier de Castille et sa belle-mère, la reine d'Algarve, conversant ensemble, assis sur un banc.

4 (p. 40). Même sujet ; Olivier est assis aux pieds de la reine.

5 (p. 51). Fuyant l'amour incestueux de sa belle-mère, Olivier s'enfuit vers un port de mer, où il s'embarque pour Constantinople, en compagnie d'un chevalier.

6 (p. 56). Artus, fils de la reine d'Algarve et ami d'Olivier, se fait ouvrir la porte de la chambre de ce dernier, dont on aperçoit le lit vide.

7 (p. 62). Artus constate la disparition d'Olivier ; de douleur il s'évanouit sur son lit, tandis que s'affaisse le roi de Castille.

[1] J. DE SAINT-GENOIS, *Catalogue méthodique et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de la Ville et de l'Université de Gand* (Gand, 1849-1852), n° 330, pp. 255-256 (cotées par erreur 355-356).

8 (p. 71). Olivier et son compagnon sont sauvés miraculeusement du naufrage, et portés en Angleterre sur le dos d'un cerf.

9 (p. 80). Enterrement du compagnon d'Olivier, Jean de Talbot, à Canterbury.

10 (p. 86). Se rendant au tournoi annoncé à Londres, Olivier est attaqué par des brigands qu'il occit.

11 (p. 91). Olivier, dont le cheval s'est échappé, rencontre un chevalier qui le réconforte, et lui promet de lui fournir armes et monture pour assister au tournoi, à la condition de recevoir la moitié de ce qu'il gagnera.

12 (p. 96). Olivier se dirige vers un ermitage et demande l'hospitalité à l'ermite.

13 (p. 101). Le chevalier inconnu, suivi d'une brillante escorte, vient chercher Olivier à l'ermitage, le jour du tournoi.

14 (p. 105). Olivier revêt son armure.

15 (p. 111). Le tournoi. Dans les joûtes du premier jour, Olivier renverse une estrade sur laquelle se trouvent des spectateurs. Au fond, la tribune royale où est assise Hélène, fille du roi d'Angleterre, entourée de ses dames d'honneur.

16 (p. 118). Olivier, revenant des joûtes, descend de cheval devant l'ermitage.

17 (p. 122). Le salut des chevaliers, au début de la deuxième journée du tournoi, devant la tribune royale.

18 (p. 132). Troisième journée du tournoi. Olivier tue un roi d'Irlande.

19 (p. 138). Vingt chevaliers viennent chercher Olivier pour le conduire au banquet royal.

20 (p. 143). Au moment où Olivier compte l'argent que son mystérieux protecteur lui a fait remettre dans l'auberge où il se trouve, entrent dans la chambre les gens engagés à son service.

21 (p. 148). S'étant rendu au palais, Olivier met genou à

terre devant le roi, à qui la princesse Hélène fait sa révérence en s'agenouillant aussi.

22 (p. 160). Le roi d'Angleterre demande à sa fille de désigner le vainqueur du tournoi.

23 (p. 164). Le cortège des seigneurs chargés de remettre à Olivier le prix : un collier d'or porté par un roi d'armes.

24 (p. 174). Olivier remplit sa charge d'officier tranchant de la princesse Hélène, emploi qu'il a demandé comme récompense de sa victoire.

25 (p. 182). Hélène vient visiter Olivier, malade d'amour.

26 (p. 189). Un messager des rois d'Irlande vient lancer un défi au roi d'Angleterre.

27 (p. 198). Olivier défait les rois d'Irlande qui avaient pénétré en Angleterre.

28 (p. 209). Continuant sa route, il pénètre en Irlande à la tête de son armée.

29 (p. 217). Un roi d'Irlande, assiégé par Olivier, est forcé de se rendre à lui.

30 (p. 222). Un chevalier annonce au roi d'Angleterre les grandes victoires remportées par Olivier.

31 (p. 232). Comme récompense, le roi donne à Olivier la main de sa fille.

32 (p. 241). Célébration du mariage.

33 (p. 252). Olivier, se rendant à la chasse, quitte sa femme couchée dans son lit.

34 (p. 256). Olivier s'égare à la chasse, et est fait prisonnier par le fils du roi d'Irlande qu'il a tué au tournoi.

35 (p. 262). Artus d'Algarve, devenu régent de Castille, s'aperçoit qu'Oliver court un danger, en voyant s'obscurcir le liquide d'une fiole que celui-ci lui a laissée.

36 (p. 268). Artus se met en route, à la recherche d'Olivier.

37 (p. 274). Dans la forêt, Artus est attaqué par une bête monstrueuse qu'il parvient à décapiter.

38 (p. 281). Un chevalier apparaît à Artus blessé et couché par terre, pour lui révéler l'endroit où se trouve Olivier.

39 (p. 287). Artus est accueilli avec effusion par le roi d'Angleterre, qui le prend pour Olivier.

40 (p. 300). Le roi d'Irlande est terrassé par Artus qui lui fait promettre de rendre la liberté à Olivier.

41 (p. 306). Olivier, apprenant qu'Artus a dormi avec sa femme, lui porte un tel coup qu'il le renverse de cheval.

42 (p. 315). Olivier, convaincu qu'Artus n'a eu aucun rapport avec Hélène, supplie Artus de lui pardonner.

43 (p. 321). Artus se rend en Irlande pour tirer vengeance du roi qui a emprisonné Olivier.

44 (p. 332). Songe d'Olivier couché dans son lit.

45 (p. 338). Pour rendre la santé à Artus malade, Olivier tue ses deux enfants et recueille leur sang dans un bassin.

46 (p. 344). Olivier fait boire à Artus le sang de ses enfants.

47 (p. 353). Un miracle ayant ressuscité ses enfants, Olivier raconte ses aventures au roi d'Angleterre et à Hélène, devant la cour assemblée.

48 (p. 364). Le chevalier inconnu, qui a aidé Olivier, lui apparaît au matin pour le sommer de tenir sa promesse.

49 (p. 374). Le chevalier exige la moitié de la femme et des enfants d'Olivier.

50 (p. 380). Le chevalier, s'étant fait connaître comme Jean de Talbot, dit à Olivier qu'il n'a voulu que l'éprouver; il le tient quitte de sa promesse et s'éloigne, lui laissant sa femme et ses enfants.

51 (p. 386). Olivier donne sa fille en mariage à son compagnon Artus.

Ces dessins sont d'un grand intérêt, quoiqu'en dise le catalogue imprimé de Walwein de Tervliet,

qui remarque[1] que « chaque chapitre contient une image ou miniature mal dessinée », et l'inventaire de J. de Saint-Genois, qui parle (*loc. cit.*) de « miniatures grossièrement peintes à l'eau ». Ce ne sont pas, il est vrai, des œuvres d'une correction parfaite, mais elles se distinguent par une verve et un talent exquis.

Les personnages ont une silhouette absolument vivante, et les mouvements, indiqués par quelques traits, dénotent une observation profonde ainsi qu'une main fort habile. L'expression des figures, toute sommaire qu'elle soit, n'en est pas moins clairement rendue; voyez notamment le roi écoutant Olivier (fig. 47), ou la joie triomphante de ce dernier quand il revêt son armure (fig. 14). Le geste du copiste qui consulte l'original du roman (fig. 1); celui d'Olivier qui, dérangé au moment où il compte son argent, étend le bras pour protéger ses écus (fig. 20); la main levée du même personnage racontant ses aventures (fig. 47); l'attitude d'Olivier quand il a décapité ses deux enfants (fig. 45), tout cela est pris sur le vif et d'un naturel saisissant. Au point de vue des mœurs, certains sujets, tels que la scène des fiançailles (fig. 31) et celle du mariage (fig. 32), les épisodes du tournoi (fig. 15, 17 et 18) offrent un réel intérêt documentaire.

Les dessins de notre manuscrit, relevés par un coloris sobre mais exact, présentent un contraste

[1] J.-A. Walwein de Tervliet, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Gand* (Gand, 1816), n° 180, p. 36.

frappant avec les miniatures froides et compassées de certains « magnifiques » manuscrits exécutés vers la même époque. Ce sont des croquis du premier jet, où le talent primesautier et original de leur créateur se retrouve tout entier. Leur réalisme, leur simplicité, leur pittoresque méritent d'attirer l'attention des artistes et des archéologues, à qui je suis heureux de pouvoir les signaler.

Les exactes reproductions que le talent de Mr Armand Heins me permet de joindre à ces pages, mettront d'ailleurs le lecteur à même d'apprécier tout le mérite de ces naïves et charmantes compositions.

La bibliothèque royale, à Bruxelles, possède un manuscrit étroitement apparenté avec celui que je viens de décrire; c'est l'*Histoire des seigneurs de Gavres* (n° 10238), dont une reproduction a été publiée, vers 1845, par les soins de Gachet[1]. L'écriture et les dessins indiquent que les deux ouvrages sortent d'un même *scriptorium*; le filigrane est

[1] *Histoire des seigneurs de Gavres. Roman du XVe siècle.* Bruxelles, Van Dale (lithographie Degobert), s. d. In-4°. Les dessins ont été lithographiés par Kreins. L'introduction, rédigée en style du XVe siècle et écrite de la même écriture que le manuscrit, est l'œuvre d'Emile Gachet. Cf. *Le Bibliophile belge*, t. III (Bruxelles, 1846), p. 155. L'innocent pastiche de Gachet a fait croire que tout le roman n'était qu'une supercherie; c'est ainsi que je trouve, dans le 258e catalogue à prix marqués de la librairie M. Nijhoff, à La Haye (février 1895), un exemplaire coté 25 florins (n° 336), avec la note suivante : « Cet ouvrage, tout à fait « lithographié, est une imitation magnifique des anciens manus- « crits du XVe siècle. C'est une forgerie [*sic*] littéraire bien « réussie... »

identique : un *p* gothique surmonté d'une fleur[1]; enfin la première initiale des deux manuscrits contient la même armoirie : *d'azur à un écusson d'argent, brisé d'un bâton de gueules brochant sur le tout*. C'est l'écu de Jean, bâtard de Wavrin, seigneur du Forestel[2], qui nous a laissé des *Cronicques d'Engletterre,* publiées partiellement, en 1863, par la Société de l'histoire de France.

PAUL BERGMANS.

(*A suivre.*)

[1] Ce filigrane se retrouve dans le papier de documents conservés aux archives de la ville de Gand, et datés de 1458.

[2] Cf., sur ce personnage, F.-V. GOETHALS, *Histoire de la maison de Wavrin* (Bruxelles, 1866), pp. 48-50. D'après ce généalogiste, l'existence connue de Jean de Wavrin est limitée entre les années 1415 et 1471.

PL. 1.

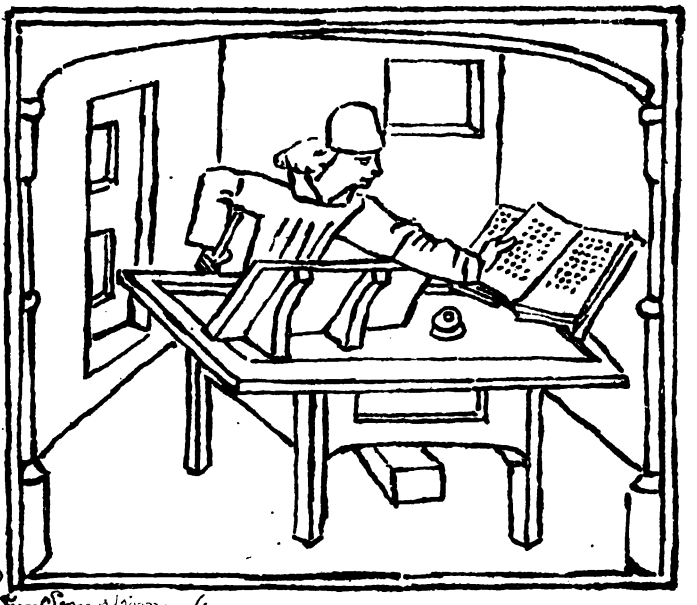

La treſſamue et treſ
bieneuroeuſe loenge et
magnificence de noſtre
ſauueur Jheſucriſt et de ſa treſ
douce et treſglorieuſe mere qui
ſont cauſe et mouuement de
toutte bonte et de toute bonne
operation et ſans leſquelz nul
bien ne peut eſtre cõmenche ne
acheue. Je phle Lamus eſcrit
leuv treſſamcte iſcrice ay empris
de tranſlater ceſte preſente hiſ
toire de Latin en franchoys
a la requeſte et cõmandement
de monſeigneur monſr/ſehan de Croy ſeigneur
de chimay . . . . .

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1845.

3

9

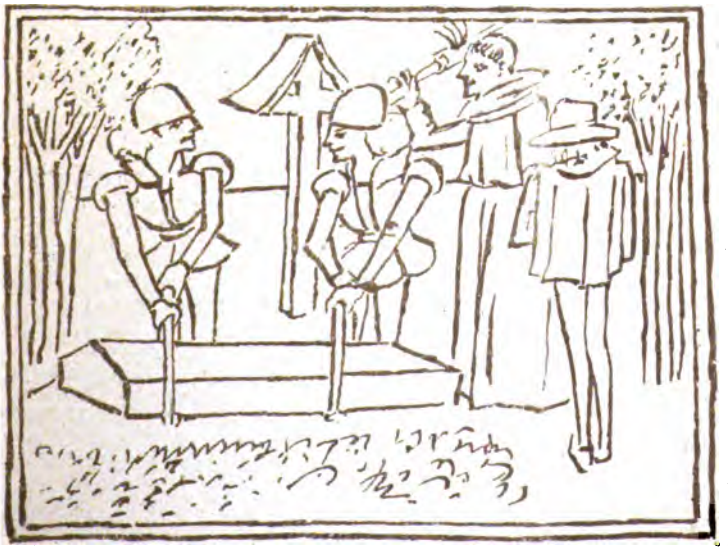

16

17

20

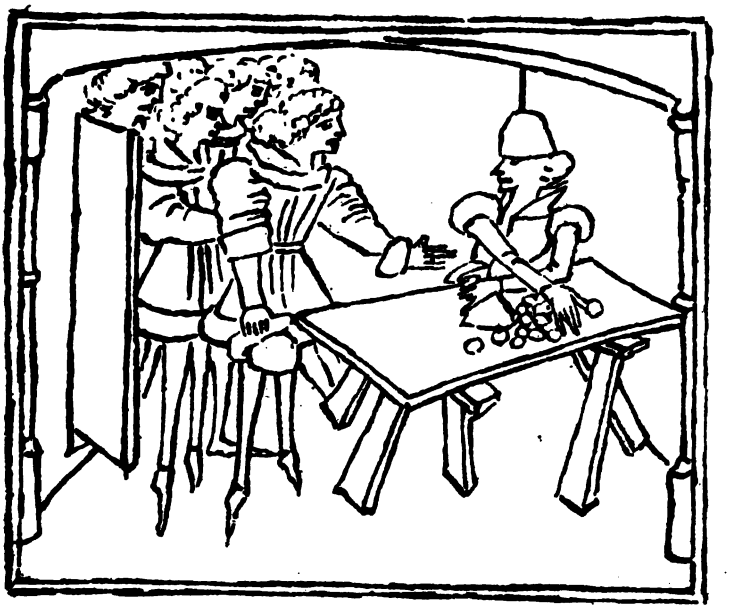

31

32

47

40

50

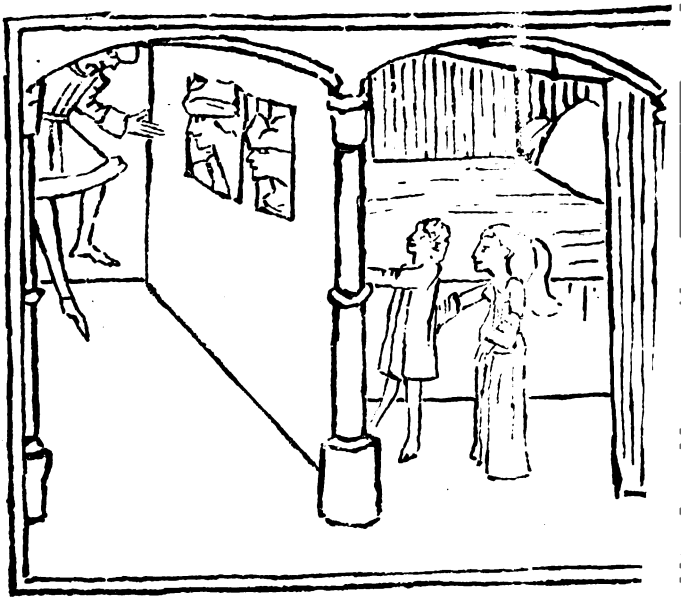

L'ancienne Société de Statistique.

Un arrêté du gouvernement provisoire, du 24 janvier 1831, chargeait le ministre de l'intérieur de la rédaction d'une statistique générale du royaume.

Dix ans plus tard parut un arrêté royal en date du 16 mars 1840, instituant près du ministère de l'intérieur, une Commission centrale de statistique, dont les membres devaient être pris autant que possible parmi les fonctionnaires des différents ministères.

Le règlement d'ordre et d'attributions de cette Commission fut établi par arrêté royal du 20 octobre suivant.

La Commission avait dans ses attributions, entr'autres objets, de dresser un plan complet de la statistique du pays ; de signaler les lacunes ou les détails superflus que présentent les publications statistiques; de diriger les publications de statistique générale, etc.; la Commission devait être renouvelée par tiers tous les deux ans; et en vertu de l'article 3, des Commissions provinciales ou locales pouvaient être établies; elles le furent par arrêté royal du 6 avril 1843, et le ministre Nothomb en arrêta le 11 octobre 1844 le règle-

ment définitif, les Commissions provinciales et la Commission centrale entendues.

La Commission provinciale de la Flandre orientale était en 1894 encore composée comme suit : Président : le Gouverneur de la Province ; vice-président : E. Delecourt, ancien sénateur ; membres : O. Bruyneel, échevin ; O. De Graeve, greffier provincial ; C. De Heem, ingénieur en chef de la province ; L. Dereu et P. de Smet de Naeyer, représentants ; A. Vanderlinden, conseiller provincial ; Vander Stichelen, directeur des contributions ; J. Van Cleemputte, représentant ; E. Varenbergh, conseiller provincial, ff. de secrétaire.

Telle est l'organisation des Commissions de statistique.

Voilà ce que l'on sait, ce qui existe et fonctionne encore aujourd'hui. Mais ce que l'on sait moins, c'est qu'en 1817 le gouverneur de la Flandre orientale, Baron de Keverberg, organisa tout d'une pièce une « Société pour la formation d'une statistique de la Flandre orientale[1]. »

L'arrêté d'organisation daté du 22 décembre 1817, était publié dans les deux langues ; nous le reproduisons en partie, vu l'intérêt que présente cette pièce qui a de nombreux rapports avec l'arrêté d'organisation de 1841 :

Le Gouverneur de la Flandre orientale,

Considérant qu'une statistique, exacte dans ses détails et complette par leur ensemble, est à la fois un ouvrage

[1] Ces renseignements sont extraits du *Mémorial administratif de la Flandre orientale,* a° 1817, 2e partie, pp. 234 et suiv. ainsi que

d'une grande utilité pour l'administration du pays auquel elle se réfère, et un monument littéraire qui honore ceux qui l'élèvent aux sciences et à la patrie ;

Que la FLANDRE est éminemment digne d'un pareil monument, non-seulement par le rang distingué qu'elle occupe parmi les plus beaux pays de l'Europe, mais encore parce qu'elle doit ce rang élevé non pas à la libéralité de la nature, mais à l'industrie et aux lumières de ces habitants ;

Que les difficultés qui s'opposent à une pareille entreprise, n'ont rien de décourageant dans la FLANDRE, où une multitude de recherches déjà faites avec succès, ont préparé la matière ; et où le patriotisme éclairé, qui distingue sa population, est accoutumé à triompher de tous les obstacles :

Plein de confiance dans ce patriotisme zélé ; et jaloux d'en réunir les efforts, de les diriger vers un but glorieux et utile, et de les seconder de tout le pouvoir dont l'administration est investie,

ARRÊTE :

ART. 1er. Il sera procédé à la rédaction d'une *Statistique de la Flandre Orientale*, conformément aux vues et au plan annexés à cet arrêté sous le n° 1, et aux rectifications qui pourront dans la suite être portées à ce plan d'après le n° 1 de l'article 6 du présent.

ART. 2. A cet effet il sera formé pour cette province une *Société statistique*, dont le siège sera à *Gand ;* et qui sous la présidence du Gouverneur et secondée par lui, recueillera, examinera et classera dans un ordre convenable, les renseignemens nécessaires pour atteindre le but énoncé.

ART. 3. Sont membres de cette Société :

1° Les Membres de l'Institut, originaires de la province ou qui y sont domiciliés ;

d'un recueil numéroté G.7605 de la Bibliothèque de Gand qui contient un tiré à part du *Mémorial.*

2° Ceux du Collège des Curateurs, et du Sénat académique de l'Université de Gand ;

3° Les Présidens et Secrétaires des Sociétés qui ont les sciences ou les beaux-arts pour objet :

4° Les Membres du Conseil d'État originaires de la province ;

5° Ses Députés aux États-généraux ;

6° Ses États provinciaux et leur Greffier :

7° Les sous-Intendans des arrondissemens ;

8° Le Directeur et l'Inspecteur des contributions directes, de même que l'Ingénieur vérificateur du cadastre ;

9° Le Directeur et les Inspecteurs de l'enregistrement et des domaines ;

10° Le Directeur et les Inspecteurs des impositions indirectes ;

11° L'Inspecteur de Waterstaat :

12° Celles des personnes portées aux états annexés au présent sous les n°s 2 et 3, n'appartenant d'ailleurs à nulle des précédentes cathégories ;

13° Ceux qui dorénavant seront reçus membres de la Société en conformité de ce qui sera dit au n° 5 de l'art. 6 ci-après.

Art. 4. La Société se composera de six grandes divisions, savoir celles :

1° De l'histoire et des antiquités ;

2° De la topographie et de l'histoire naturelle ;

3° De l'ordre politique et religieux ;

4° De l'agriculture, des manufactures et du commerce ;

5° Des sciences, des lettres et des arts ;

6° De la population.

Chaque membre de la Société sera invité à s'incrire dans une ou plusieurs des divisions, où, à raison des connaissances qu'il a particulièrement acquises, il croira être le plus utile.

La Société devait se réunir sur convocation du gouverneur-président, deux fois l'an en assemblée générale pour entendre les rapports des Comités divisionnaires, qui eux, devaient se réunir quatre fois par an.

Des Comités auxiliaires devaient être organisés à Alost, Audenarde, Eecloo, Saint-Nicolas et Termonde. Ils furent créés par arrêté du 13 octobre 1818.

L'article 14 de l'arrêté portait qu'une « expédition du présent arrêté sera adressée à MM. les gouverneurs de la Flandre occidentale et de la Zélande avec invitation de concourir à un plan commun, à l'effet d'obtenir par ce moyen une statistique générale de toute la Flandre Belgique. »

Il y avait plusieurs annexes à l'arrêté d'organisation : la première constituait un « plan d'une description statistique de la Flandre orientale, précédée de quelques vues qui se rattachent à cet objet; » la seconde était « l'état indicatif des personnes qui composent le Comité central. »

Les voici :

I.

Pour la division de l'Histoire et des Antiquités.

1° M. De Bast, membre de plusieurs Sociétés savantes et Chanoine de St-Bavon.

II.

Pour la division chargée de la description Physique.

2° MM. Cassel, Professeur à l'Université.

3° Van Hoorebeke, Membre de la Société Royale de Botanique et l'un des Directeurs du Jardin des Plantes.

4° Surmont, Membre des États députés de la province.

III.

Pour la division chargée de l'ordre Social, Politique et Réligieux.

5° MM. De Smedt, Membre du Conseil de régence de Gand.
6° J. Van Crombrugge, Membre des États-généraux.
7° Van Toers, Secrétaire du Collège des Curateurs de l'Université et Greffier des États provinciaux.

IV.

Pour la division chargée de l'Industrie.

8° MM. Hellebaut, Professeur à l'Université.
9° Huytens-Kerremans, Membre des États généraux.
10° Van der Meersch, idem.

V.

Pour la division des Arts, Lettres et Sciences.

11° MM. Cornelissen, Secrétaire de l'Académie.
12° Kestelloot, Professeur à l'Université.

La Société de Statistique se réunit pour la première fois en assemblée générale le 6 juillet 1818.

Le gouverneur lut un discours dans lequel il fait rapport sur les travaux auxquels la Société de Statistique a pu se livrer jusques-là.

Le temps qui s'est écoulé depuis sa fondation ayant été bien court, et des préoccupations d'un ordre tout différent ayant absorbé les moments d'un grand nombre de membres, il constate avec regret que les résultats obtenus ne sont pas tels qu'il les avait espéré. Il reconnaît toutefois qu'« un grand nombre de matériaux destinés à la construction des monuments qu'il s'agit d'élever à la gloire de la province ont été recueillis; que des travaux non moins nombreux se préparent actuellement; qu'il est permis de dire que l'exécution du plan

conçu est déjà avancé, et il ose espérer qu'une seule année encore d'assiduité et de persévérance suffira pour achever cet ouvrage.

Le gouverneur expose ensuite ce qui a déjà été fait par les divers Comités divisionnaires, et communiqué au Comité central.

Nous croyons que le baron de Keverberg se faisait grandement illusion quand il exprimait l'espoir qu'une année de plus aurait suffi pour terminer l'œuvre considérable dont il était le promoteur.

Les Comités divisionnaires et même le Comité central tinrent-ils de nombreuses séances, nous ne le savons, les archives que nous avons consulté ne nous fournissent aucun document à cet égard; nous n'avons même trouvé que deux traces des réunions de la Société, celle de la première réunion générale dont nous venons de parler, et un procès verbal d'une séance de la 3e division tenue le 21 janvier 1818, rédigé par le prof. De Ryckere, et que nous avons découvert dans nos archives personnelles; cette pièce est probablement la seule manuscrite qui nous reste[1]. Le voici :

Procès-verbal de la première séance du 3e Comité divisionnaire, Ordre social, — sous la présidence de son Excellence le Baron de Keverberg de Kessel, Chevalier de l'ordre du Lion Belgique, Gouverneur de la Flandre Orientale,

Cejourd'hui vingt-un janvier mil huit cent dixhuit à onze heures du matin, en conséquence des lettres de convo-

[1] Lors de la publication de cette notice, nous l'avons offert à la Bibliothèque de Gand.

cation expédiées par ordre de M. le Gouverneur de la province, se réunirent, dans l'une des salles de l'hôtel du Gouvernement, les membres appartenant au troizième comité divisionnaire, dont les noms suivent, savoir : Messieurs Van Toers, suppléant; Cannaert; De Smet; Montigny; De Ryckere, secrétaire.

M. le Gouverneur, en sa qualité de Président de la Société, ouvre la séance en appelant l'attention des membres sur l'objet principal de la convention, *tendant à délibérer définitivement sur le plan qui doit servir de base aux travaux de la division.* — Il pense que l'article 2 du plan général, annexé sous le nº 1 à l'arrêté du 22 décembre 1800 dixsept, et relatif à l'objet dont la division aura à s'occuper, devroit être conçue de la manière suivante :

« La seconde partie (relative à l'ordre social) se subdi-« visera en trois branches.

« La première considèrera la province comme partie « intégrante du Royaume. Elle indiquera le montant des « impositions que la province paie et son contingent dans « la Milice Nationale.

« La 2e fera connoître la province dans ses rapports « internes, dans son état d'autonomie. Elle indiquera les « ressorts qui dirigent son administration ; son ordre judi-« ciaire et les institutions qui se refèrent aux cultes pro-« fessés par ses habitans.

« La 3e traitera des établissemens de bienfaisance et de « charité destinés à améliorer le sort de l'humanité souf-« frante. »

Le plan, ainsi amendé, est mis aux voix par M. le Président et adopté à l'unanimité.

Un membre fait observer qu'il serait utile de remonter à l'origine des divers établissemens de bienfaisance et de charité dont s'honore la province, et de faire précéder la description de l'ordre politique, administratif et judiciaire

actuel par une courte notice sur l'état antérieur des choses. — Cette proposition, approuvée par M. le Président, est convertie en résolution.

Alors M. le Président distribue entre les membres présens du Comité les diverses parties du travail, sauf toutefois celles qui se rattachent aux impositions à paier par la province et à son contingent dans la Milice Nationale; ces dernières seront traitées dans les bureaux du Gouvernement. — Il invite le Comité à lui adresser les questions sur lesquelles des renseignemens locaux seroient jugées nécessaires, et lui promet de le seconder à cet égard de tout le pouvoir dont l'administration est investie.

La séance est levée à midi et l'assemblée ajournée indéfiniment.

Gand, le jour, mois et an que dessus.

P. De Ryckere, secrét.

Nous n'avons pas trouvé de traces ultérieures des travaux de cette *Société de Statistique*. Il est à supposer que, le B^on^ de Keverberg, ayant cessé d'être gouverneur en 1819, son œuvre disparut avec lui.

E. V.

ÉDITS ET ORDONNANCES

DU RÈGNE DE CHARLES-QUINT.

La Commission instituée pour la publication des anciennes lois et coutumes, a décidé en séance du 14 juillet 1846, que le recueil des ordonnances des Pays-Bas serait divisé en trois séries ; que la première irait jusqu'à l'avènement de Charles-Quint, la deuxième jusqu'à la mort de Charles II, la troisième jusqu'à la réunion de la Belgique à la France.

En 1885, elle livra à l'impression une liste chronologique et analytique des ordonnances du règne de Charles-Quint, due en grande partie aux soins de feu M. Galesloot, chef de section aux archives générales du royaume, et bientôt suivie d'un supplément, non sans importance.

A la suite de ce travail préparatoire, le *Recueil des ordonnances des Pays-Bas* vient de s'enrichir du tome premier des ordonnances du règne de Charles-Quint (7 octobre 1506 au 16 décembre 1519), publié par feu M. Charles Laurent, conseiller à la Cour de cassation.

Ce magistrat distingué, qui promettait une collaboration de jour en jour plus active et plus précieuse aux travaux de la commission, a été cruellement enlevé au moment où il venait de corriger les dernières épreuves de ce volume qui avait exigé des recherches et des soins considérables. Tous ceux qui s'intéressent à notre ancien droit et à l'étude de ses sources, déplorent cette perte inopinée.

Le volume dont nous parlons débute chronologiquement par l'ordonnance du 27 septembre 1506 sur les mendiants et vagabonds en Flandre, un document éloquent, qui vaut plus que de longs chapitres pour dépeindre la misère et la rudesse de l'époque. Par une singulière coïncidence, le même document est aussi la première pièce du premier livre des *Placards de Flandre*. Nous avons eu la curiosité de comparer les deux textes, et avons été surpris de relever des variantes nombreuses. Là où, dans les *Placards,* nous lisons : « ...comme par cy devant ayons plusieurs fois ordonnez... » le *Recueil* porte : « ...que par cy devant nous aions... ». Denrées, à la troisième ligne de la seconde page, remplace le mot *deniers* qui se lit dans les *Placards,* et plus bas ce qui est dit de « nostre Westpays de Flandres » est devenu simplement : nostre pays...

La langue était devenue riche en termes consacrés à la mendicité et au vagabondage, sous l'influence des grandes variétés et du nombre considérable de malheureux que comptait la société de ce temps. L'ordonnance mentionne non seule-

ment les *blitres*, mais aussi les *blitresses* et les *blitreaulx*, outre le fait de la *blitrie*. Ainsi sont écrits ces mots dans les *Placards de Flandre* et dans les ordonnances de 1509 et de 1515, et il semble bien que ce soit la bonne orthographe, pour des expressions qui viennent de *bedelen*, *bedelaer* (Le *Gazophylace de la langue françoise et flamende* de C. Van den Ende, de 1654, a BELITREB, *bedelen*...). Le texte du *Recueil des Ordonnances* met cependant : bélitres, bélitresses, bélitereaulx, béliterie... Nous croyons qu'il y a ici abus de l'accent et nous devons préférer le texte des *Placards*.

Cette ordonnance est au reste pleine de détails curieux. Comme les bourreaux peuvent manquer là où il faut punir truands et blitres, il est permis de les faire battre et fustiger « par l'un d'iceulx truans, sans à ceste cause y mettre aulcune despense. » Et pour empêcher que les expulsés et bannis ne reviennent, il est ordonné « qu'ilz soient doresenavant tonduz à pillette ; » ce qu'Anselmo (*Codex Belgicus*, p. 22, § 12), nous explique en ces mots : « Het haer tot op den grond afsnyden, om te beter te sien dat sy den ban gecontravenieert hebben... »

Trois ordonnances des 27 mai 1509, 25 mai 1512 et 22 décembre 1515 (p. 457), constatent que des bandes de truands, de mendiants et de vagabonds (*blitraille*) continuaient à parcourir les Flandres ; qu'il s'y trouvait des étrangers « tant escossoiz, angloiz, que d'autres d'estrainges marches et contrées » se déguisant en pélérins ou

en mariniers et commettant tous les désordres, et que les officiers négligeaient de sévir. On y commine de nouveau les peines les plus rigoureuses; et nous y trouvons comme un premier essai de casier judiciaire : « les dits blitres, truans et coquins, qui seront bannis et corrigés..., seront publiquement appelez par leurs noms et surnom en la blitrie, et le lieu et la place dont ils sont natifs, et seront ainsi *enregistrez au livre et registre des bancs et justices* où ils auront esté banniz ou autrement punis, afin qu'ilz soyent de mieux cogneuz et si avant qu'ils continuent en leur mal, ils en puissent estre punis et corrigez... » Vivès, qui a vécu en Flandre, nous apprend, *De subventione pauperum*, combien peu ces ordonnances sur la mendicité et le vagabondage eurent d'effet.

Mais quittons les vagabonds et citons quelques-unes des ordonnances qui suivent, pour montrer l'intérêt que le *Recueil* présente encore aujourd'hui aux points de vue les plus divers.

Le 9 décembre 1506, défense est faite aux doyens de la chrétienneté de Courtrai et de Roulers de lever des taxes sur les sacristains et gens d'église pour célébrer la joyeuse entrée de l'évêque Tournay.

Les 27 et 28 mai 1507, l'empereur Maximilien est à Gand; il y promulgue des ordonnances qui intéressent la juridiction de la *Keure* de cette ville.

De la même année est une ordonnance sur le commerce des grains. Elle renouvelle la défense d'en exporter. Les édits en ce sens sont tellement nombreux, protégeant tous le consommateur

contre le producteur, que la Commission a décidé de ne point les comprendre dans le recueil (p. 31).

Sous la date du 10 janvier 1507 nous avons un arrêt du Parlement de Paris, annulant un arrêt du grand conseil de Malines, rendu entre les habitants du *Westquartier* de Flandre et l'official de la Morinie, au sujet des sommes considérables que les curés des paroisses exigaient pour la célébration des mariages, l'administration des derniers sacrements, la confession et les enterrements.

Les ordonnances sur la chasse sont nombreuses; elles mentionnent des espèces d'oiseaux ou que nous ne possédons plus, ou dont les noms ne nous sont guère connus. L'ordonnance du 7 mars 1507 mentionne : « les esprouviers, oistoirs, tiercheletz, launiers, launeretz et autres oiseaulx de proye. » On ne pouvait tenir chiens « se n'est qu'ilz ayent chascun ung bloc ou baillon pendant au col à une canolle au travers passant un piet à chascun costé. »

Nous voyons le Gouvernement s'inquiéter outre mesure de libelles et de caricatures affichées à Gand, en novembre 1516 : « Aulcuns mauvais garnemens, cedicieux et conspirateurs, envieulx du bon gouvernement, ordre et police... se sont ingérez et avancez de escripre aulcuns billetz fameulx et en iceluy faire paindre signes déshonnestes au grand esclandre et confusion d'aulcuns de nos principaulx officiers et serviteurs, et iceulx billets placquer et attachier aulx portes de la maison eschevinale et de la maison de nostre cousin le seigneur de Fiennes, en nostre ville de

Gand ... » En conséquence on fait publier par toute la Flandre que le dénonciateur, fût-il un des complices, aura cent florins d'or et l'impunité, et que ceux qui connaissant l'auteur ne l'auront pas révélé, seront punis de la même peine que celui-ci. Quel pouvait donc être cet écrit, et quel profit pouvait-il y avoir à attirer sur l'écrit et la caricature l'attention et les commentaires de la Flandre entière?

Les ordonnances de cette époque ont parfois une certaine enflure, des expressions déclamatoires et, semble-t-il, de l'exagération dans la manière de présenter les maux auxquels elles ont pour but de remédier. On l'a pu constater déjà dans les quelques passages cités ci-dessus. Voici le préambule d'une ordonnance du 30 novembre 1517 sur le blasphème : « Comme il est venu à notre cognoissance que plusieurs de nos subjetz, hantans et fréquentens les tavernes, cabaretz, escolles de hazets et lieux dissolus et aultres, s'avanchent journellement de jurer, de tester, de blasphemer et renier le nom de Dieu et de la Virge Marye et faire de grans exécrables et détestables sermens, rafréchissant les playes et douleurs et crucifiant de nouveau les saintz membres de Jhèsu-Crist, du grand contempnement, mesprisement et desrision de Dieu, etc., etc. » Cette fois-ci et dans l'édit du 5 janvier 1515, il n'est encore question que « de blasphémer le nom de Dieu et de sa glorieuse Vierge mère, » fait puni d'amende, de détention au pain et à l'eau, de mise au pilori en cas de récidive, et de percement de la langue, suivi de

bannissement. Plus tard, l'ordonnance du 7 octobre 1531 étend les pénalités aux blasphèmes contre les Saints : « Deghene die God ofte zyne moeder ofte de heleghen looghenen, afgaen ofte versmaden... met eenen quaden en fellen moede ende herten... sullen op een schavot die tonghe openbaerlecken doorsteken hebben, zonder gratie, respyt ofte verdragh. » *Plac. de Flandre*, I, p.765[1].

Nous en avons assez dit pour montrer l'importance et la valeur historique de ce premier volume. La préparation du second est confiée aux soins de M. le conseiller à la Cour de Cassation J. Lameere, le successeur de feu Ch. Laurent dans la commission pour la publication des anciennes lois.

AD. D.

[1] Les ordonnances prescrivant des processions et des prières publiques, très fréquentes au temps de Charles-Quint, et que M. Galesloot avait relevées dans la liste chronologique et analytique, n'ont pas été reprises dans le *Recueil des Ordonnances*, comme n'ayant eu qu'un intérêt passager.

VARIÉTÉS.

COSTUMES PORTÉS PAR LES MAGISTRATS COMMUNAUX DE GAND. — Autrefois, tout au moins avant l'occupation de notre pays par les Français à la fin du siècle dernier, nos magistrats communaux, échevins de la *Keure* et échevins *van Ghedeele,* portaient dans les cérémonies officielles et dans les fêtes publiques un costume spécial fixé par les édits du prince ou par les règlements de la ville. Il en était d'ailleurs de même pour la plupart des fonctionnaires et des employés attachés à l'administration communale.

Toutes les indications sur la forme et les couleurs des vêtements de nos vingt-six échevins nous sont principalement fournies, jusqu'en 1734, par les comptes de la ville dans lesquels figure, chaque année, un chapitre spécial de dépenses renseignant les sommes payées pour l'achat du drap, de la doublure et des accessoires.

Le plus ancien registre des *Stadsrekeningen* conservé aux archives de la ville est celui de l'exercice 1314-1315. Ce n'est donc que depuis cette époque que nous avons des renseignements précis sur la forme et la couleur du costume officiel des échevins, dont les frais étaient à charge de la caisse communale.

L'article 21 du règlement de la ville de Gand du 6 novembre 1734 supprima cette faveur, avec beaucoup d'autres d'ailleurs, et mit ces frais à la charge des échevins eux-mêmes.

Les échevins des deux bancs portaient une longue robe avec de larges manches dans le genre des toges de nos magistrats et de nos avocats. Cette robe ou toge est désignée parfois dans les comptes de la ville sous le nom de *Hoycke*. On donnait ce nom à un manteau à capuchon *(kapmantel)* porté par les femmes, et à une longue robe *(tabbaerd)* portée par les hommes. Aussi désigna-t-on dans la suite par le mot de *tabbaerden*, les vêtements officiels des magistrats et des autres fonctionnaires communaux tels que les conseillers pensionnaires et les secrétaires.

Jusqu'en 1540 les *tabbaerden* des échevins étaient confectionnés en drap rayé de diverses nuances.

Les couleurs de ce vêtement changeaient constamment et presque d'année en année. Ainsi par exemple, en 1330, la robe était de drap rayé rouge et vert. Les bandes vertes étaient en outre rayées de brun.

Les comptes de cette année portent au folio 16 v° :

« *Item mase van vaernewyck van ii* ½ *roeden scaerlaken daer scepenen van beeden banken cleederen af adden ondersneden. . . . . x lib. vi sc. gr.*

« *Item van ii groonen laken die men der jeghen sneet v lib. xii sc.*

« *Item van* ½ *bruuns scaerlake ende ix vierendeele daer men strypen af sneet in de voorseyde groone. . . . . iii lib. vi sc. iiii* ½ *den. gr.*

« *dat comt als xix lib. iiii sc. iiii* ½ *den. gr. maken in paymente . . . . . dcclxviii lib. xv sc.*

« *Item den selven xxvi scepenen elke xxx gr. torn. van siere voederinghe dat comt iii lib. v sc. gr. maken in paymente . . . . . cxxx lib.* »

Les différents chapitres des comptes que nous avons parcourus nous permettent d'établir que les *tabbaerden* étaient soit d'une seule couleur et garnis de bandes d'une autre

nuance, soit de drap rayé de bandes verticales ou diagonales.

Il est souvent question dans les *Stadsrekeningen* d'un autre vêtement que portaient les échevins, principalement en été, et que l'on nommait *Waerdecors*, c'est à dire garde-corps. Ce vêtement, qui couvrait surtout la poitrine, s'appelait en bas latin *garde corsium*, *warde corsium*, *wardecocium*, etc. Il était également en drap rayé de diverses nuances.

Voici quelques-unes des couleurs adoptées par les échevins dans le courant du XIV^e^ et du XV^e^ siècle : brun et rouge ; brun, rouge et vert ; bleu et vert ; brun et blanc ; rouge et bleu ; une seule couleur mais rayée de deux ou de trois nuances.

Sur ces vêtements étaient ordinairement attachées des cordes et des franges en soie *zidenen coerde*, *zidenen fringien*.

Au XVI^e^ siècle c'est encore le drap rayé ou le drap uni avec bandes d'une autre nuance qu'on emploie ordinairement. Nous voyons cependant déjà apparaître à cette époque, notamment en 1512 et en 1538, des *tabbaerden* de drap noir d'une seule nuance.

Charles-Quint mit fin à cette bigarrure dans la couleur des vêtements officiels des échevins et des fonctionnaires communaux par l'article 12 de la Concession Caroline de 1540 dont voici le texte français :

« Que lesdicts Eschevins, Pensionaires, Clercqs, Receveurs et Serviteurs, ne se pourront plus habillés de drap rayé, ains auront leurs draps de robe d'une couleur, les Eschevins ayant sur l'épaule senestre une bande de velours, large de quatre doictz, à cordons et à houppes de soye. »

Donc drap d'une même couleur, et sur l'épaule gauche une bande de velours avec des cordons et des glands de soie. Ceux-ci étaient verts et rouges.

La couleur adoptée par les échevins depuis 1540 fut le bleu foncé, *satblauwe*, qui continua à être en usage pendant le XVI^e^, le XVII^e^ et le commencement du XVIII^e^ siècle. C'est du moins de cette seule couleur qu'il est question dans les comptes de la ville que nous avons parcourus.

Comme c'était la caisse communale qui payait les frais des *tabbaerden* des échevins, ceux-ci avaient soin d'employer du drap de toute première qualité, fabriqué avec la meilleure et la plus fine laine anglaise. Ce sont les termes que nous rencontrons dans les comptes de 1561-1562 au folio 209 : *van der beste ende fynste inghelsche wulle*.

Les sommes payées de ce chef montaient parfois à un chiffre considérable, ce qui eut lieu notamment pour cette année 1561-1562. Aussi les commissaires du gouvernement, chargés de vérifier annuellement les comptes de la ville, trouvèrent-ils ces dépenses excessives. Ils en firent la remarque aux échevins et les engagèrent à se montrer plus économes des deniers publics. Les observations des commissaires, inscrites en marge de ce chapitre de dépenses, se terminaient comme suit :

« *...ende dat men oock in den incoop van den zelven lakenen besparen zal al dat moghelick wort, ten fyne dat dien zo excessyf niet en zy.* »

Nous croyons qu'à la suite du règlement de la ville de 1734, qui supprima toutes les faveurs accordées aux échevins, ceux-ci négligèrent de porter dans leurs réunions plénières et dans les cérémonies publiques le costume officiel dont les frais étaient dorénavant à leur charge. C'est ce qui nous semble résulter des délibérations prises le 25 mai et le 16 juin 1742 par les échevins de la *Keure* et par les échevins des Parchons, sur la nécessité de porter comme autrefois le costume dans les cérémonies publiques et les réunions officielles : *het wederom aennemen ende draeghen van tabaerden voor het toekomende.*

Ce costume consistait à cette époque en un *tabbaerd* de drap noir, garni sur les épaules et par devant d'une bande de velours noir, et orné de cordons et de glands de soie verte et de soie rouge. Ce costume ne subit plus de changements jusqu'à la suppression de l'administration échevinale lors de l'annexion de notre pays à la France.

Outre leur costume officiel, les échevins se faisaient confectionner pour certaines grandes circonstances, toujours aux frais de la ville bien entendu, des vêtements de gala désignés dans les comptes communaux sous le nom de *pareerhabyten*. C'est ainsi que lors de l'inauguration de l'empereur Charles VI, en qualité de comte de Flandre, ils se firent confectionner pour la cérémonie du 18 octobre 1717 des *pareerhabyten* qui coutèrent à la ville la bagatelle de 433 livres de gros ou environ 5000 francs de notre monnaie.

Sous la république française, les conseillers municipaux se bornèrent d'abord à attacher un ruban tricolore à la boutonnière de leur habit. Plus tard, en exécution d'une résolution prise le 13 pluviôse an I (1er février 1793) et renouvelée le 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794), ils décidèrent de porter une écharpe tricolore à l'imitation de leurs collègues de France. Cette écharpe, aux couleurs françaises rouge, blanc et bleu, était garnie aux extrémités d'une frange en or. Elle se portait en sautoir entre le gilet et l'habit, *tusschen de veste ende den fracq ofte kasaque*. Les frais en furent supportés par la caisse communale.

Par une résolution prise le 2 thermidor an VI (20 juillet 1798), le conseil municipal prescrivit le vêtement noir comme costume officiel :

« L'assemblée arrête que pour rendre plus imposant le cérémonial des fêtes nationales et décadaires, chaque membre s'habillera en noir lorsque le cas sera d'y apparoitre. »

Jusqu'en 1800 le conseil municipal avait simplement comme chef un président élu par l'assemblée. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) remplaça le président par un maire et des adjoints. Les arrêtés consulaires des 17 floréal et 8 messidor an VIII (7 mai et 27 juin 1800) fixèrent le costume à porter par ces magistrats. Les simples conseillers municipaux, de même qu'aujourd'hui les conseillers communaux, n'avaient pas de costume officiel.

Le maire : un habit bleu foncé à boutons d'argent et avec un triple liseré brodé en argent au collet, aux poches et aux parements ; la veste, la culotte ou le pantalon blancs ; le chapeau à la française avec une ganse et un bouton d'argent. Les adjoints avaient le même costume mais avec deux rangées seulement de liseré brodé. Les maires portaient une ceinture rouge avec une frange tricolore, et les adjoints une ceinture rouge avec une frange blanche.

C'est avec ce costume qu'est représenté le premier maire de la ville de Gand, Liévin Bauwens, dont la statue depuis 1885 orne la place Laurent en notre ville.

Ce costume officiel continua à être porté sous l'empire par les maires et les échevins des grandes villes.

Il fut maintenu sous le gouvernement du roi Guillaume avec cette différence que les liserés en argent qui garnissaient le collet, les parements et les poches de l'habit furent supprimés et remplacés par des feuilles en argent brodées sur le collet, les parements et les bords de l'habit. Dans les grandes circonstances les bourgmestres et les échevins portaient en sautoir une écharpe orange ou une écharpe tricolore aux couleurs néerlandaises. C'est ainsi que nous voyons représentés des bourgmestres et des échevins gantois dont les portraits sont conservés dans les collections de la bibliothèque de la ville (Boîte 6 ; Hôtel de ville).

Sous le gouvernement actuel ce ne fut que le 23 jan-

vier 1837 qu'un arrêté royal fixa le costume officiel à porter par les bourgmestres et les échevins des villes de plus de 20,000 âmes[1] :

« Grand costume : habit-frac en drap bleu de roi, doublé en soie blanche ; collet droit, une rangée de neuf boutons en argent ; broderies en argent, culotte et gilet à une rangée de boutons de casimir blanc ; souliers à boucle d'argent. — Chapeau à la française avec plumes blanches pour les bourgmestres, à plumes noires pour les échevins, avec ganse en argent, à graines d'épinards et cocarde nationale. Épée droite le long de la cuisse.

« Petite tenue : même costume ; chapeau ; pantalon et gilet bleu unis.

« Comme signe distinctif les bourgmestres et les échevins porteront dans l'exercice de leurs fonctions, les premiers une écharpe à fond noir, jaune et rouge avec franges en argent, et les seconds une écharpe à fond noir, jaune et rouge avec franges rouges. »

Le port obligatoire de la culotte courte souleva-t-il des protestations chez quelques-uns des magistrats communaux de l'époque ? Nous sommes tentés de le croire, car dès le 13 mars suivant un nouvel arrêté royal autorisa les bourgmestres et les échevins à remplacer la culotte par un pantalon de drap bleu garni d'un galon en argent.

Cet arrêté royal du 13 mars 1837 clôture la liste des documents officiels concernant les costumes que les magistrats communaux gantois ont portés aux différentes époques de notre histoire.

Nous terminons cette étude, aride et abstraite de sa nature, en rappelant que jusqu'en 1734 les frais de ces costumes étaient supportés par la caisse communale. Depuis

[1] *Commentaire de la loi communale*, par Wyvekens, page 283.

lors, sauf à la fin du siècle dernier pendant les premiers temps de notre annexion à la France, les magistrats communaux ont toujours payé de leurs deniers le costume qu'ils portent dans les cérémonies officielles et dans les fêtes publiques.

PROSPER CLAEYS.

ENQUÊTE SUR LE FROMAGE AU XV^{e} SIÈCLE. — Vers l'année 1470, un médecin italien, professeur à Verceil (Piémont), nommé Panthaleone de Conflentia, entreprit un long voyage dans les Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Angleterre, et dans d'autres pays dans le but de s'assurer par lui-même des qualités et des imperfections des fromages fabriqués dans les diverses contrées de l'Europe.

Arrivé en Flandre, il s'arrête à Gand, *in villa Gantensi sive a Gant*. Posté devant l'une des portes de la ville, il vit en une seule matinée passer huit ou dix chariots chargés de grandes cruches de lait. Il en augura, naturellement, qu'il devait en passer tout autant par les autres portes :

« *per unam portam solum intrare octo vel decem currus oneratos lacte et mihi afferebant per alias omnes portas non minus intrare et totum vendebat.* »

En constatant ce fait, il n'est pas étonné, dit-il, que par suite de l'usage immodéré du lait on voit circuler tant de lépreux dans la ville de Gand !! La grande quantité de poisson de mer consommée par les habitants, ajoute notre docteur, contribue peut-être aussi à augmenter le nombre des personnes atteintes de cette maladie.

Il déclare qu'il n'a mangé aucun bon fromage ni en Flandre, ni en Brabant, ni en Artois. Il conclut en affirmant qu'on n'en trouve de vraiment bon qu'en Italie.

La ville de Gand avait déjà à cette époque la même

étendue que celle qu'elle a aujourd'hui. Les portes dont parle le docteur Panthaleone étaient la porte de l'Empereur (porte de Bruxelles), la porte de Saint-Liévin, la *Heuverpoort,* improprement nommée porte de la Colline, la *Petercellepoort* (porte de Courtrai), la porte de Bruges, la porte du *Muide* et les portes de l'abbaye de Saint-Bavon. On les appelait portes extérieures en opposition avec les portes intérieures qui formaient l'ancienne enceinte de la ville et qui furent démolies en exécution de l'édit de l'empereur Charles-Quint du 30 avril 1540 [1].

Le docteur Panthaleone consigna le résultat de ses longues et savantes études sur le fromage dans un ouvrage intitulé : *Summa lacticiniorum completa omnibus idonea,* imprimé à Turin en 1477. Ce livre curieux fut réimprimé à Lyon en 1528 avec un autre traité du même auteur portant pour titre : *Pillularum omnibus medicis quam necessarius clarissimi doctoris magistri Panthaleonis.*

Un exemplaire de cette dernière édition est conservé à la bibliothèque de la ville de Gand (acc. 16469[a]).

PROSPER CLAEYS.

ANNONCE DE LA VENTE PUBLIQUE D'UN TABLEAU EN 1792. — Nous avons, dans une autre publication, cité plusieurs exemples de la façon étrange dont étaient rédigés les catalogues donnant la description détaillée des tableaux et des autres œuvres d'art qui figuraient dans les expositions gantoises [2]. Cette description occupait bien des fois plus d'une page.

[1] *Pages d'histoire locale.* Deuxième série; chapitre II.

[2] *Essai historique sur les expositions d'œuvres d'art à Gand,* 1893.

Il en était de même des catalogues et des annonces de ventes publiques de tableaux. Comme un modèle du genre, nous copions la description en langue française d'un tableau de Philippe Wouwermans telle que nous la trouvons dans une annonce du numéro supplément de la *Gazette van Gent* du 5 avril 1792 :

« 2. — Un retour de chasse. A la gauche de ce Tableau on voit une Dame, qui tient un Bouquet à la main, et qui reçoit un Chasseur portant un Lièvre, elle paroît lui complimenter sur son heureuse Chasse.

« Derrière cette Dame on voit le couvert mis sur une Table à l'ombre d'une Gloriette; à côté du Chasseur une autre dame, ombrée d'un Parasol, paroît descendre d'un Cheval; devant elle est un jeune Chasseur, tenant un Cheval à pied, et derrière lui un Cheval, tenu par un autre Chasseur.

« On voit à côté deux Chasseurs qui tiennent un Faucon sur la main et à côté d'eux une meute de Chiens, plusieurs autres Chasseurs à pied et quelques Pauvres demandant l'aumôme.

« A la gauche de ce Tableau, on voit une Vase, posée sur un piédestal, et à côté un groupe de Figures, qui témoignent leur joie sur ladite Chasse.

« Sur le devant sont des Instrumens de Chasse avec des Cerfs et des Biches tués.

« Audessus de la Gloriette est une Terrasse, sur laquelle quelques Figures promènent.

« Ce Tableau, qui sans contredit est un Chef-d'Œuvre de *Philippe Wauwerman,* est peint avec une finesse étonnante.

« Le nombre de ces Figures monte jusqu'à 29, six Chevaux, un Ane et un grand nombre des Chiens tant debouts que couchés; sur bois, haut 26 pouces et demi et large 22. »

Rien n'est oublié dans cette description : ni un chasseur, ni une dame, ni un cheval, ni un chien, ni « une vase, » ni un faucon, ni « une figure, » dont le nombre est exactement de 29. C'est ce grand nombre de personnes et d'animaux qui semble, d'après l'auteur de la description, faire tout le mérite du tableau.

PROSPER CLAEYS.

LOUIS XVIII A GAND. — Parmi les titres littéraires de M. H. Houssaye qui vient d'être nommé membre de l'Académie française, est un volume consacré à 1815 et aux Cent Jours. Quelques chapitres y traitent du séjour de Louis XVIII à Gand, et intéressent notre histoire. Nous en empruntons la page suivante :

« ...Louis XVIII (à Gand) garde son attitude majestueuse, sa superbe à la Louis XIV. Il mendie l'appui des souverains du ton dont il donnerait des ordres à ses grands vassaux. « Louis était roi partout, dit Chateaubriand; son « nom était son diadème. »

« A Gand, il maintient les coutumes et l'étiquette des Tuileries. Chaque matin ce roi *in partibus* donne audience à l'un ou à l'autre de ses ministres, même au ministre de la marine. Chaque après-midi, il fait sa promenade habituelle, en calèche à six chevaux lancés ventre à terre, avec une escorte de gardes du corps. Deux ou trois fois par semaine, il y a diner et réception à la Cour. Le comte d'Artois désigne quelques personnages pour son whist, et le roi, qui ne joue plus, juge les coups. Le dimanche, Louis XVIII va en grand cortège entendre la messe à la cathédrale de Saint-Bavon, frappant d'admiration les bons gantois par son frac à grosses épaulettes d'or, son cordon du Saint-Esprit et ses guêtres de velours rouge. Il semble

que rien ne soit changé à sa vie ni à sa position. Il paraît être, non en exil, mais en résidence. Il reçoit les ambassadeurs avec la même affabilité hautaine, le même orgueil bourbonien ; et quand sur la route de Bruxelles ou dans les rues désertes de Gand, il rencontre lord Wellington, ce généralissime en qui reposent toutes les espérances de l'Europe et les siennes propres, il lui fait d'un imperceptible mouvement de tête un petit signe protecteur.

« Louis XVIII avait dans son droit une foi inébranlable. A Vérone, à Mittau, à Hartwell, jamais il n'avait désespéré. A plus forte raison ne le pouvait-il pas à Gand. Là, il n'est plus un fugitif comme en Italie, un proscrit gênant comme en Russie, un prétendant éventuel comme en Angleterre. Aux yeux de l'Europe, il est le roi de France. Il a des ambassadeurs dans toutes les capitales, des représentants de toutes les cours sont accrédités auprès de sa personne; son plénipotentiaire, le prince de Talleyrand, signe l'acte final du Congrès de Vienne, et si les puissances ont pris les armes, bien plutôt pour assurer leur propre sécurité que pour lui rouvrir les Tuileries, ce n'en est pas moins à son profit qu'un million de soldats marchent vers les frontières de la France. »

M. Houssaye a non seulement lu tout ce qui s'est écrit d'important sur cette époque tourmentée; il a consulté aussi les archives des affaires étrangères, dans les parties usqu'ici inexplorées, et il a produit une œuvre d'un haut intérêt, d'une exactitude historique parfaite, et du meilleur style.... « Je me suis, dit l'auteur, mis à apprendre dans les différents dépôts d'archives cette page de l'histoire de France comme si elle m'était aussi inconnue que la Chronologie des Empereurs de la Chine. Du milieu de papiers froissés et jaunis, quelques-uns écrits sur le champ de bataille, j'ai vu renaître les hommes et les choses. Sous cette impression directe, mon opinion s'est formée au jour le

jour, vingt fois modifiée, enfin fixée et affermie grâce à la multitude des documents et à la concordance de la pluralité des témoignages. » D.

GUIZOT A GAND EN 1815. — M. Bardoux, membre de l'Institut, a consacré un petit volume du plus vif intérêt et d'un style excellent, à F. Guizot, dans la série *Les grands écrivains français* que publie la librairie Hachette. Nous y lisons, au sujet du séjour que Guizot fit à Gand en 1815, et qui lui fut si amèrement reproché par l'opposition, dans la Chambre des députés, sous Louis-Philippe :

« ...Guizot quittait Paris le 23 mai 1815. Arrivé à Gand il alla voir d'abord les hommes dont les vues répondaient aux siennes, MM. de Jaucourt, le baron Louis, Beugnot, de Lally-Tollendal, Mounier. Il les trouva très fidèles à la cause constitutionnelle, mais tristes et inquiets... Guizot pria le duc de Duras de demander pour lui une audience à Louis XVIII. Le roi le reçut le lendemain, premier juin, et le garda près d'une heure. Sa correspondance de Gand porte l'empreinte de sa tristesse et de ses soucis.... Ses lettres sont bien intéressantes.... « Malheureusement, « écrivit-il à Mme Guizot, depuis le jour où j'ai vu le roi, je « n'ai eu ici rien à faire et je ne sais trop si cela changera. « On se promène, on se visite, on s'ennuie, voilà tout; à « peine y a-t-il Conseil tous les quinze jours; on ne se rassemble point pour discuter, pour se préparer, pour s'entendre; il semble que lorsqu'on s'est vu une fois, on s'est « tout dit. Le parti des hommes éclairés n'a d'espoir qu'en « M. de Talleyrand... »

« Cependant Louis XVIII quittait Gand le 22 juin; Guizot en partit le lendemain avec Mounier, et le soir même ils rejoignirent le roi à Mons. »

M. Bardoux rappelle que lorsque, dans une séance des plus orageuses (26 janvier 1844), l'opposition exaspérée évoquait contre Guizot le souvenir de son voyage à Gand, il répondait... « Il y a quelque chose de plus fort et de plus « obstiné que toutes les interruptions et tous les murmures, « c'est la conscience et la volonté de l'homme de bien... Je « répète que je suis allé à Gand, je suis allé porter à « Louis XVIII les conseils des royalistes constitutionnels « qui prévoyaient sa rentrée probable en France.... (*Les « cris redoublent.*) On peut épuiser mes forces, mais j'ai « l'honneur de vous assurer qu'on n'épuisera pas mon cou- « rage. Je dis qu'il était possible, qu'il était naturel de pré- « voir l'une des issues de la grande lutte qui s'était engagée, « et que dans cette prévoyance il importait que Louis XVIII « rentrât en France sous le drapeau constitutionnel et « avec les principes de la Charte, pour les maintenir et non « pour les remettre en question. J'ajoute que ç'a été le seul « motif de mon départ pour Gand... »

Ici aurait pu se placer un détail touchant, dont Guizot lui-même n'avait, semble-t-il, gardé aucun souvenir, que ses biographes ignorent, et que Jules Simon, pour l'avoir appris dans une visite à la bibliothèque de notre Université, rappelait un jour inexactement. « La tyrannie, dit-il, avait oblitéré le sentiment national. Un grand citoyen avait écrit quelques mois auparavant sur le livre d'or d'une ville étrangère : *Ubi libertas, ibi patria...* » Voici le fait tel que nous l'avons vérifié. Le 8 juin 1815, Guizot visitait la bibliothèque de Gand. On y peut lire sous cette date, au registre soumis à la signature des visiteurs de distinction :

« Guizot, secrétaire-général du Ministre de
« l'intérieur du Roi de France.
« *Patriæ totus et ubique.* »

D.

CARTULAIRE DE LA VILLE DE GAND. — *Exposé du projet présenté par le Collège échevinal au Conseil communal :* Depuis longtemps tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre ville ont constaté le caractère défectueux de l'*Inventaire des chartes et documents* de la ville de Gand, dont la dernière livraison parut en 1857. Outre qu'elle est incomplète, cette publication fourmille d'erreurs et, d'une manière générale, les textes n'y sont pas établis avec la rigueur qu'exige la science de l'histoire.

Pour remédier à l'insuffisance de cet *Inventaire* notre Commission locale des archives propose la publication d'un cartulaire complet de la ville de Gand.

Aucune ville belge [1] ne possède encore son cartulaire municipal. En Allemagne, au contraire, les recueils de ce genre sont nombreux; les administrations communales y tiennent à l'honneur de fournir au public scientifique les sources de l'histoire locale. Il en est ainsi, par exemple, à Lubeck, à Worms, à Hildesheim, à Strasbourg, etc. Le Collège croit, avec la Commission des archives, que la ville de Gand, dont l'histoire est si riche et si intéresante, ferait chose utile en suivant cet exemple.

Le cartulaire gantois devrait, comme ceux que nous venons de citer, être établi selon toutes les règles de la critique historique. Les documents seraient publiés d'après les originaux; à défaut d'originaux, le texte devrait être soigneusement établi au moyen de toutes les copies qu'il serait possible de se procurer. Des tables très complètes seraient jointes à chaque volume.

Ce travail sera considérable et il demande à être confié à une personne parfaitement au courant de l'histoire du pays et particulièrement de l'histoire locale. Comme il ne saurait être assumé par M. l'Archiviste de la ville dont tout le

[1] A l'exception des villes de la province de Namur. (N. D. L. R.)

temps est absorbé par les devoirs de sa charge, la Commission des archives a émis le vœu de le voir confier à M. Vuylsteke qui, depuis des années, étudie très attentivement nos archives locales et a prouvé, par mainte publication, que nul ne connaît mieux à fond notre histoire et n'apporte à cette étude un esprit plus critique et un jugement plus sûr.

Le Collège a réussi à déterminer M. Vuylsteke à accepter cette tâche. Il soumet à l'approbation du Conseil la convention suivante, aux termes de laquelle M. Vuylsteke s'engagerait à consacrer à la formation du cartulaire, pendant un terme de cinq années, quatre à cinq heures de travail par jour, ce moyennant des honoraires fixés à 3,300 francs par an. M. Vuylsteke travaillerait dans les locaux mêmes des archives, sous la surveillance de M. l'Archiviste de la ville et de la Commission des archives.

. . . . . .

***

Votre Commission des finances approuve pleinement la proposition du Collège et elle ne peut assez engager le Conseil à voter les fonds nécessaires pour entreprendre une œuvre scientifique de cette importance, et dont la Commission locale des archives a formulé le programme.

En effet, aucune ville de la Belgique n'a la chance de posséder des archives aussi riches et aussi importantes que les nôtres, car celles d'Anvers ont malheureusement été détruites en partie par le feu en 1576 et celles de Bruxelles ont eu énormément à souffrir du bombardement en 1699.

Le cartulaire en question ne serait d'ailleurs pas seulement un inventaire de ce qui existe à Gand : il comprendrait toutes les pièces officielles qu'on pourrait découvrir quelque soit le lieu où on les conserve, pourvu qu'elles se rapportent à notre ancienne histoire locale.

La Commission des finances approuve également la pro-

position du Collège de confier l'exécution de ce travail à M. Vuylsteke; elle est d'avis que nul mieux que lui n'est désigné pour s'acquitter de cette tâche d'une façon irréprochable.

—

Le Conseil communal a voté la proposition du Collège, sans opposition, en séance du 4 décembre 1894.

La question de l'abolition de la torture au Conseil de Flandre. — Nous trouvons, dans la dernière livraison des procès-verbaux de la Commission pour la publication des anciennes lois (VII, p. 99 à 121), une série de documents inédits relatifs à la torture et aux efforts du gouvernement de Marie-Thérèse et de Joseph II pour en restreindre l'emploi jusqu'au moment de la complète abolition (1787). Ces pièces méritent que nous en donnions quelques extraits.

Au Conseil de Flandre, comme aux autres Conseils, est envoyé un mémoire sur l'abolition de la torture; ce Conseil donne son avis à la date du 28 décembre 1773. « Nous convenons avec l'auteur du *Mémoire*, dit le Conseil dans sa très longue réponse, qu'il n'est point juste de tourmenter un homme pour les crimes d'un autre (il s'agissait ici de la torture employée pour la découverte des complices); mais nous ne saurions admettre que l'usage de la question employée pour découvrir les complices d'un crime atroce, tels que celui de lèse-Majesté, d'homicide, incendie et autres dont il importe de découvrir jusqu'à la moindre circonstance, ainsi que de connaître tous ceux qui pourraient y avoir trempé ou en avoir eu connaissance, puisse être traité d'injustice ou de barbarie... »

La conclusion du Conseil est remarquable. « Nous sommes d'avis, dit-il, que la question, telle qu'elle se pratique dans

ce pays, n'est point sujette aux inconvénients que le *Mémoire* suppose, qu'au contraire elle est utile et nécessaire pour les crimes graves et secrets lorsqu'elle est dirigée par un juge prudent et éclairé; c'est pourquoi nous estimons que Sa Majesté pourrait être servie d'en laisser subsister l'usage tel qu'il est pratiqué dans cette province... »

Il est digne de remarque que, vers ce même temps, W. Schorer, qui se qualifie de Président du Conseil de Flandre (ce qui doit s'entendre du Conseil qui siègeait à l'Ecluse pour *Staats-Vlaanderen*) parle en termes tout différents de la torture et défend énergiquement les idées qui ont fini par prévaloir, dans son intéressant *Vertoog over de ongerymdheid van het samenstelsel onzer hedendaagsche regtsgeleerdheid en praktyk* (Middelbourg, 1777, in-8°).

En 1781, le Conseil de Flandre, sur l'ordre qu'il en avait reçu, communique au gouvernement la condamnation prononcée à charge d'un certain prêtre Bauwens. Il écrit en même temps :

« Nous avons résolu de l'appliquer (le condamné) à la question ordinaire et extraordinaire pour tenir de sa bouche vérité et circonstances qui ont accompagné les falsifications ultérieures dont il est accusé..... Nous avons jugé cette application à la question d'autant plus nécessaire, que de ses réponses doit résulter principalement à quel point sont coupables ses complices, surtout celui qui a fabriqué pour lui les faux actes dont il est accusé et en partie convaincu, lequel est déjà depuis longtemps détenu en nos prisons... »

Une première lettre du 5 novembre 1781 écrite au nom de l'Empereur, porte que son intention n'est pas que le condamné soit appliqué à la torture. Le Conseil réclame par lettre du 15 novembre. Puis, par ordonnance de Sa Majesté, il est répondu : « ....Notre intention est que vous fassiez au prêtre Bauwens la lecture de l'arrêt qui le déclare

convaincu de crime capital et qui le condamne à la torture ; que cette lecture étant faite, vous fassiez faire les préparatifs et la démonstration, sans cependant y faire appliquer le même Bauwens, que vous l'interpelliez de s'expliquer sur tous les points sur lesquels vous estimerez qu'il est important d'avoir des éclaircissements, etc. »

Le Conseil de Flandre se conforma aux ordres reçus, mais sans résultat... « Car l'on arrache rarement, dit-il, aux scélérats endurcis au crime par une longue habitude, tel que celui-ci, des confessions autrement que par la réalité et la violence des tourments. »

Avec une liberté de langage qui est fréquente dans les représentations des corps judiciaires de ce temps, il ajoutait :

« On a vu le gouvernement stater les procédures, interdire l'exécution des sentences, accorder des grâces ; mais on ne se souvient pas qu'on ait touché à la forme de la procédure, qu'on ait gêné le juge dans les moyens de preuve ou dans les principes qui doivent guider son opinion. La question est un moyen de preuve ordonné par nos placcards et consacré par l'usage ; il a dirigé en partie nos opinions dans l'arrêt que nous avons fait dans la cause. Ce moyen étant supprimé, nos opinions deviennent altérées et nous n'avons plus de guide sûr pour notre détermination... D'ailleurs, que pourrions-nous statuer maintenant sur les crimes dont l'accusé n'a pas été convaincu définitivement par notre résolution? — La nécessité de déterrer les complices offre un égal embarras en nous empêchant d'aller plus avant. Ces gens pernicieux au public restent impunis et inconnus... »

Sans entrer dans aucun débat nouveau, il est répondu le 27 décembre 1781 au nom de l'Empereur, que le Conseil passera « sans plus employer aucune espèce de torture » à la décision définitive du procès.

C'est ce que le Conseil fait sans réclamation nouvelle, il communique sa sentence le 7 janvier 1782, et peu de mois après (15 juillet 1782), à l'intervention de l'évêque de Bruges qui s'est engagé à payer la pension du condamné, la sentence de mort est commuée en prison perpétuelle[1].

Mais le 3 février 1785 l'Empereur envoie au Conseil un décret prescrivant « pour que la torture ne soit employée qu'avec beaucoup de circonspection et prévenir tout abus à cet égard, que tout juge, avant que de prononcer ou faire exécuter un jugement portant condamnation à la torture, devra envoyer au gouvernement le projet de sentence avec son avis contenant les circonstances du cas et attendre ses ordres. » Il était ordonné d'informer les magistrats du ressort de cette disposition, en enjoignant aux mêmes magistrats de la tenir secrète.

Le Conseil fut consterné et adressa de nouvelles représentations au gouvernement. Celui-ci en a-t-il reçu en ce temps de réformes! Dans sa réponse de février 1784, le Conseil expose « que presque tous les magistrats de la Flandre doivent prendre et suivre... l'avis *pro judice* des avocats qu'ils nomment à chaque procès qui est à juger. « ...Il est presque certain que ces avocats, non plus que les magistrats subalternes, ne garderont pas ce secret et que dans peu le secret sera aussi connu qu'une loi publiée en due forme... On pourrait dire... que tous les juges sont mis sous la curatèle du gouvernement et que celui-ci veut être seul le juge des causes criminelles, lorsqu'il s'agit de condamner à la torture... Convient-il que le législateur soit juge? Montesquieu a démontré que ceci ne convient aucunement... »

Mais le gouvernement ne se montra nullement atteint par les observations un peu aigres du Conseil de Flandre ; il se

[1] Voir *Belgique judiciaire*, XVIII, p. 987.

borna à répondre le 8 mars 1784, d'une manière tranchante :

« Sur le compte qui nous a été rendu de votre représentation relative à notre décret du 3 février dernier, par lequel il est ordonné à tout juge, avant que de prononcer ou de faire exécuter un jugement portant condamnation à la torture, de nous envoyer le projet de sentence et d'attendre nos ordres, Nous vous faisons la présente, à la délibération des sérénissimes gouverneurs généraux des Pays-Bas, pour vous dire que, n'ayant point trouvé dans les observations que vous y faites, des motifs pour porter quelque changement à notre susdit décret, ni quant au fond ni quant à la forme, c'est notre intention que vous vous y conformiez... »

Nous ignorons comment procéda à partir de ce temps le Conseil de Flandre, obligé de soumettre au gouvernement toutes sentences ordonnant la torture dont il avait dit « ce moyen de preuve étant supprimé, nos opinions deviennent altérées et nous n'avons plus de guide sûr pour notre détermination. » Ce serait un fait à vérifier dans ses registres. Quoi qu'il en soit, l'Empereur qui n'avait sans doute vu dans le décret du 3 février 1784 qu'une mesure transitoire, destinée à en faciliter une plus radicale, prononça la complète abolition de la torture par l'article 63 du décret du 3 avril 1787. D.

La formation du génie de Rubens est le sujet d'un article de M. Marcel Reymond dans la *Nouvelle Revue* qui se publie à Paris. Nous le citons, moins pour la valeur de ces pages, que pour montrer jusqu'où peut aller le paradoxe en matière d'histoire de l'art. La plupart des écrivains qui ont étudié le génie de Rubens, ont considéré ce maître

comme le plus flamand des peintres flamands. « Je voudrais montrer, dit M. Reymond, que tout au contraire Rubens est un fils de l'art italien et que ces principales qualités ont pour origine première l'éducation reçue en Italie. » Il ne parle ni de son maître Van Oost, ni des œuvres de Rubens avant son départ pour l'Italie, ni des œuvres des peintres flamands de son temps, où se puiseraient des arguments si puissants contre sa thèse. Mais il développe les idées que nous trouvons exprimées au début de son étude dans les lignes suivantes :

« L'œuvre de Rubens, dit-il, me paraît être un des arguments les plus typiques que l'on puisse invoquer pour montrer à quel point, dans la formation du génie artistique, l'influence de la race peut être contrebalancée par l'influence de l'éducation. Si Rubens, dans ses œuvres, nous apparaît différent des maîtres flamands et semblable aux maîtres italiens, cela tient à ce que, dès sa première éducation dans les Flandres, il reçut les conseils de maîtres soumis à l'influence italienne, et qu'à l'âge de vingt-trois ans il partit pour l'Italie où il séjourna une dizaine d'années. Jusqu'en 1609, époque de son retour dans les Flandres, Rubens est si fasciné par l'art italien, si désireux de se l'assimiler, qu'il ne cesse de faire des copies soit d'après les Vénitiens, soit d'après Corrège, Léonard, Raphaël, Michel-Ange. Un curieux détail témoigne de la force et de la persistance de cette influence italienne, c'est que Rubens, pendant toute sa vie, s'est servi presque exclusivement de la langue italienne pour sa correspondance... »

Ce paradoxe qui choque toutes nos idées, n'exige pas longue réfutation. Taine, si supérieur dans la plupart des domaines qu'il a abordés, nous fournit une réponse victorieuse, longue, dans sa *Philosophie de l'art* (3e éd., II, p. 59) il dit : « Dans l'histoire de l'art, aucun nom n'est plus grand (que celui de Rubens), et il n'y en a que trois ou

quatre aussi grands. Mais Rubens n'est point un génie isolé, et le nombre comme la ressemblance des talents qui l'entourent, montre que la floraison dont il est la plus belle pousse, est le produit de sa nation et de son temps. Avant lui, Adam Van Noort, son maître et le maître de Jordaens : autour de lui, ses contemporains élevés dans d'autres ateliers, et dont l'invention est aussi spontanée que la sienne, Jordaens, Crayer, Gérard Zeghers, Rombouts, Abraham Janssens, Roose; après lui ses élèves Van Thulden, Van Diepenbeeck, Van Hoecke, Corneille Scheut, Boeyermans, Van Dyck le plus grand de tous, Jean Van Oost, de Bruges; à côté de lui, de grands peintres d'animaux, de fleurs et d'accessoires, Snyders, Jean Fyt, le jésuite Seghers, et toute une école de graveurs célèbres, Soutman, Vosterman, Bolswert, Pontius, Visscher; la même sève fait végéter toutes les branches, les petites comme les grandes; comptez encore les sympathies environnantes et l'admiration nationale. *Il est clair qu'un tel art est l'effet, non d'un accident individuel, mais d'un développement général....* »

Quelle qu'ait été, sur Rubens, l'influence de son séjour en Italie et de l'étude de ses grands maîtres, il restera toujours pour nous, selon l'expression de M. Wauters, « le plus flamand des peintres flamands, et le plus grand de tous. »

D.

Le peintre Robert. — Cet artiste (1817-1890) qui a été membre de l'Académie en remplacement de son maître Navez, a les honneurs mérités d'une notice biographique des plus intéressantes, par M. Henri Hymans, insérée dans le dernier *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*.

M. Hymans rappelle que Robert fut candidat pour la direction de l'Académie de dessin de Gand en rempla-

cement de M. Portaels, et il reproduit une lettre que son concurrent, Canneel, lui adressait au moment où celui-ci venait d'être préféré par vote du Conseil communal. « ...Je vous déclare donc, écrivait Canneel, que ceux qui croient voir dans ma nomination une classification portant sur le talent ou les capacités des candidats, sont dans l'erreur. Un obstacle insurmontable était la langue flamande, généralement parlée à notre Académie et que vous ne possédez point. Voilà la vraie raison du petit nombre de voix que vous avez obtenu ; toute autre est fausse, car votre beau succès ici est toujours vivace parmi nous et personne à Gand ne parle du talent de mon ami Robert, que dans des termes que je veux épargner à votre modestie. »

Robert s'établit définitivement à Bruxelles, et la grande réputation qu'il y acquit rapidement comme peintre de portraits, le consola sans doute de l'échec subi à Gand.

Rappelons que notre Musée de peinture possède une de ses œuvres les plus belles *Un regret* (1850), dont le graveur Franck nous a laissé une bonne estampe. Le Musée royal de Bruxelles a des toiles plus importantes : *Signorelli faisant le portrait de son fils mort* (1848) ; et *Le Sac du couvent des Carmes, à Anvers*. Le Musée d'Anvers possède de lui les portraits de Suys et de Madou. De ces diverses œuvres, la plus distinguée, au témoignage des meilleurs connaisseurs, est celle du Musée de Gand.

D.

C. J. M. Lambrechts et les affaires de son temps, — tel est le titre d'un volume manuscrit dont s'est récemment enrichie la bibliothèque de l'Université de Gand, par le legs que feu Paul Voituron lui a fait de ses livres et de divers écrits de sa main. Ce volume, de plus de mille pages, de l'écriture serrée et nette de P. Voituron, est d'une

réelle valeur. L'auteur qui se proposait d'écrire la biographie développée du ministre de la justice successeur de Merlin, avait réuni tous les documents que de longs efforts et des relations étendues avaient permis de rassembler; il y avait joint de nombreux articles de journaux et de revues, le tout copié de sa main, et il avait ainsi préparé les matériaux d'une monographie que la mort l'a empêché de publier.

Au décès du comte Lambrechts, on trouva dans ses papiers une notice qui fut publiée à Paris, en 1823, et commence par ces mots :

« Voulant joindre à mon testament une notice sur ce « qui me concerne, et faire connaître les sentiments qui « m'animent, je déclare ce qui suit. Mon héritier, M. Charles « d'Outrepont en fera l'usage qu'il jugera convenable... »

Nous y voyons qu'il était né en 1753, licencié en droit en 1774, professeur de droit à Louvain en 1777, recteur de l'Université en 1786. Il visite les Universités d'Allemagne en 1788 et 1789. « C'est pendant ce voyage, dit-il, c'est dans « la conversation de professeurs de ces Universités, que « j'ai principalement puisé les principes dont j'ai fait « ensuite ma règle de conduite en matière politique; c'est « ainsi que j'ai acquis cet amour de la liberté, cette haine « de l'arbitraire qui m'accompagneront jusqu'à mon dernier « soupir. »

En 1793, il se fixe à Bruxelles comme avocat; sous la République, il y remplit successivement diverses fonctions importantes, et participe à la rédaction du *Républicain du Nord* avec Van Meenen et N. Cornelissen. (Ce dernier a laissé dans ses papiers un recueil de pièces, lettres et notes concernant Lambrechts, que possède également la bibliothèque de Gand.)

P. Voituron a fait, dans la collection de ce journal, un choix d'articles les plus intéressants, et il est peu de

pages qui jettent une plus vive lumière sur la situation des anciennes provinces belgiques pendant les premiers temps de leur réunion à la France. Le *Républicain du Nord* publiait le 1er Frimaire an V un mandement attribué au cardinal archevêque de Malines, et destiné à rassurer les acquéreurs de biens nationaux. La pièce fut reconnue apocryphe. On l'attribue à Lambrechts. « ...L'auteur, dit « N. Cornelissen quelques jours plus tard (*Républ.*, n° 18, « Frimaire), n'a rien mis dans la bouche du prélat dont « celui-ci ne doive s'honorer ; il lui a fait parler le langage « d'un ministre de paix... » La notice consacrée à Lambrechts dans la *Biographie Nationale*, passe sous silence cette collaboration à un journal qui n'a pas manqué d'importance et dont la collection conserve pour nous un haut intérêt historique. Voituron y a fait de nombreux emprunts. Nous signalons ceux sur la guerre des paysans.

« 2 Pluviose an V, Jean-Joseph De Meer, baron de Mor- « seele, chef des révoltés de ce village, a été condamné hier « à la peine de mort, et fusillé à 5 heures du soir. »

Huit jours auparavant on avait fusillé un de ses domestiques, pour avoir fait partie d'un rassemblement qui s'était porté sur Afflighem. La brièveté même des lignes consacrées à ces éxécutions, est éloquente et montre le peu de prix qu'on attachait en ce temps à la vie humaine

Les *Mémoires* du directeur Lareveillière-Lepeaux, qui se publient en ce moment à Paris, contiennent, sur Lambrechts, quelques pages dont M. Voituron avait déjà obtenu communication, qu'il a transcrites, et qui sont bien flatteuses pour sa mémoire : « Le choix, dit-il, que nous fîmes de Lambrechts pour la patrie et qui nous fut proposé par Merlin, était assurément le meilleur que pût faire le gouvernement. « Lambrechts était, lorsque nous le nommâmes, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale de la Dyle. Jamais la justice n'eut un ministre

plus digne d'elle. Sagesse, intégrité, impartialité, lumière, fermeté, une âme calme, élevée, un courage tranquille mais insurmontable, des aperçus justes en politique comme en administration et en jurisprudence, telles sont les qualités de cet homme distingué.... Successivement professeur à Louvain, avocat à Bruxelles, commissaire près l'administration centrale de la Dyle, ministre de la justice, plus tard sénateur, actuellement (1819) député du Bas-Rhin, il est vénéré et chéri de tous ceux qui le connaissent. Son nom, si l'histoire est juste, sera mis au nombre des plus honorables... »

On sait que Lambrechts, et c'est le grand honneur qui reste attaché à son nom, fut le rédacteur du décret de déchéance de Napoléon Ier, voté par le Sénat le 2 avril 1814, et qu'à la différence d'autres il sut rester fidèle à ce vote pendant les événements de 1815.

La notice trouvée dans ses papiers contenait une profession de foi spiritualiste... Puis il disait : « Je suis trop « faible pour continuer. De ma tombe entr'ouverte, je donne « ma bénédiction à mes vieux serviteurs, à l'ami que j'ai « nommé mon héritier (M. d'Outrepont) et à son fils. » Son testament contenait un legs de 2000 francs pour le meilleur ouvrage sur la liberté des cultes. Le suisse A. Vinet obtint le prix sur le rapport de Guizot.

D.

Montesquieu en Italie. — On vient de publier à Bordeaux (un vol. petit in-4°) le premier volume des *Voyages de Montesquieu,* encore inédits. Nous en extrayons les lignes suivantes sur des œuvres de Belges :

« J'ai été avec M. Bouchardon, sculpteur, à la villa Borghèse. Voici quelques remarques. Généralement, tous les enfants antiques sont mauvais ; ils ne les ont pas su faire ;

ou ils ont trop marqué leurs muscles ; ou ils leur ont donné un air trop formé ; ou ils n'ont pas bien exécuté les proportions. Le Flamand[1], le premier a attrapé les enfants et leur a donné, avec les proportions, quelque chose de moelleux et de pateux[2]. »

...Il y a à Saint-Jean[3] en Jérusalem, dans une chapelle, deux tableaux de Rubens : *Couronnement d'épines* et une *Passion*[4] aussi beaux que j'en aye vu de ma vie, surtout le *Couronnement*[5].

[1] Fr. Duquesnoy.
[2] Pateux n'avait pas alors le sens défavorable qu'il a aujourd'hui.
[3] Il fallait lire *Sainte-Croix*.
[4] Ces tableaux sont aujourd'hui à la chapelle de l'hospice de Grasse. Voir : M. Rooses, *L'œuvre de P. P. Rubens*, II, p. 278.
[5] « Ce devait être, au sortir de l'atelier du maître une œuvre fort remarquable, dit M. Rooses... »

CHRONIQUE.

Musées de peinture. — Un tableau de David peint pendant son séjour à Bruxelles alors qu'il avait plus de soixante-huit ans, le *portrait des Dames Bataillard*, une vieille dame et deux jeunes filles, vient d'être acquis par le Musée du Louvre au prix de 12,000 francs. On n'y possédait aucune œuvre de la vieillesse de David. « Il nous manquait, dit *Le Temps* (6 décembre), un témoin décisif de l'effort tenté, à la fin de sa carrière, par l'artiste, pour s'assimiler les qualités d'un Franz Hals, et enlever le morceau de premier jet avec autant de liberté de touche, de franchise et de verve, qu'il y avait apporté jadis de lenteur et de circonspection. »

— Le musée de Berlin vient de faire l'acquisition en Angleterre d'un Rembrandt : *Le prédicateur des Mennonites et sa femme*, qui, pour n'être pas un des tableaux les plus connus du maître hollandais, n'est pas moins l'un de ceux où sa manière s'accuse avec le plus de caractère. Le prix de cette acquisition s'élève, paraît-il, à la somme fabuleuse de 625,000 francs.

Pour en comprendre le titre, il faut se rappeler que les Mennonites étaient une secte issue de celle des Anabaptistes, dont on trouve encore des adeptes en Russie, en Hollande et aux États-Unis. Mennon, son fondateur, était un Frison, né à Witmaarsum en 1505 et mort en 1561; il enseignait l'interprétation directe des Ecritures et le baptême des adultes.

— On vient de voter en France une loi, qui donnant la personnification civile aux Musées du Louvre et du Luxembourg, permettra les dons et legs à ces institutions et fait espérer qu'à l'avenir leurs ressources seront moins restreintes pour l'acquisition d'œuvres précieuses.

— *Anvers. Musée Royal illustré.* — Tel est le titre d'un recueil

(In-8°) de 151 photographies des principaux tableaux anciens de ce Musée, dont 134 des écoles flamande et hollandaise, recueil publié par M. Jules De Brauwere, et qui sera bientôt dans les mains de tous les visiteurs et contribuera à la réputation de notre Musée dans les pays étrangers. Les reproductions, la plupart très bien réussies, sont prises d'après les photographies de MM. Braun, Clément et Cie de Dornach.

— *Musée royal de Bruxelles. Tableaux anciens... 231 tableaux reproduits.* — Tel est le titre d'un volume semblable consacré au Musée de la capitale. « Ceci, dit M. J. De Brauwere, est un recueil sans aucune prétention artistique ; un moyen de vulgarisation, de diffusion destiné à éveiller chez les uns le désir de visiter le Musée de Bruxelles, et à servir aux autres d'aide-mémoire pour évoquer le souvenir d'une visite agréable. » Quelques illustrations de ce second recueil sont inférieures à celles du volume pour Anvers.

N'y aurait-il pas matière suffisante pour une troisième série de reproductions, dans les Musées de Gand et de Bruges et dans la collection des Memling de l'hôpital Saint-Jean ?

Au sujet de la revendication d'objets d'art volés dans les dépôts publics. — La Cour de Lyon a été appelée à trancher récemment une question de droit qui intéresse les collections et dépôts publics, et les conservateurs et bibliothécaires, en Belgique comme en France. La ville de Macon possédait, en sa bibliothèque municipale, un manuscrit *La cité de Dieu de Saint-Augustin*, orné de magnifiques miniatures du XIVe siècle. Quelques-unes de ces miniatures ayant été détachées et volées, furent, plusieurs années après, vendues par un tiers de bonne foi à la ville de Lyon. A cette occasion l'origine de ces pièces fut découverte, et sur l'instance en payement intentée à la ville de Lyon par son vendeur, la ville de Macon est intervenue pour se faire reconnaître propriétaire des miniatures vendues, en invoquant le caractère domanial des collections publiques, exclusif de l'application de l'article 2279 du Code civil d'après lequel « en fait de meubles la possession vaut titre. » La Cour de Lyon a donné gain de cause à la ville de Macon en consacrant par son arrêt, qui est du 10 juillet 1894, rapporté dans *La loi* (n° du 7 mars 1895), que des choses mobilières appartenant au domaine public, comme le sont celles qui appartiennent à des collections communales, ne tombent pas sous l'application de l'article 2279 du Code civil, et peuvent être l'objet d'une revendication perpétuelle. D.

Bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand : Dons. — Les liquidateurs de la Société royale des Chœurs, récemment dissoute, ont pris la résolution de faire remettre à la bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand toutes les archives de cette célèbre Société qui a joué un rôle prédominant dans le monde artistique. Ces archives comprennent une série considérable de lettres de compositeurs et d'artistes, des programmes de concours et de concerts, des registres de procès-verbaux et de comptabilité, des diplômes, etc. On y a ajouté une centaine de portraits-charges dessinés par Edm. Delecroix. Ces documents seront classés et reliés. Ils formeront 28 volumes.

Un autre don plus précieux a été fait par la famille de feu M. Beaucarne, récemment décédé à Eenaeme. Ce don consiste en manuscrits des XIV^e^-XVIII^e^ s. Beaucoup de ceux-ci concernent l'abbaye bénédictine d'Eenaeme dont la bibliothèque de Gand possédait déjà les livres imprimés. On y remarque notamment des chartes dont quelques-unes remontent au XI^e^ siècle, un cartulaire, des rotuli (XIV^e^-XV^e^ s.), une chronique du XV^e^ s., des terriers, des registres de rentes seigneuriales et d'autres pièces toutes de grande valeur au point de vue de l'histoire de notre province. Un inventaire détaillé en sera dressé; il fera connaître l'importance de cette collection de mss. qui comprend environ 78 vol. in-fol. et in-4°. Le don fait par la famille de feu M. Beaucarne est un acte de louable générosité qui sera vivement apprécié par nos historiens.

Découvertes archéologiques. — Au cours de travaux de restauration exécutés en ce moment à l'église primaire de la ville de Saint-Nicolas (Waes), une découverte archéologique du plus haut intérêt vient d'être faite. En dépouillant de la couche de plâtre qui les couvrait les six premières colonnes de la grande nef, on a mis au jour de magnifiques fresques, paraissant dater du XIV^e^ siècle. Chaque fresque semble représentant un apôtre, grandeur nature. Les couleurs sont encore fort vives, tout en ayant souffert, de la couche de crépissage qui les a cachées jusqu'à présent.

Nous comptons pouvoir donner plus tard de nouveaux détails sur cette intéressante découverte.

Divers. — Le musée d'antiquités de Leiden vient de faire l'achat d'armes anciennes, en bronze. Ce sont deux couteaux, deux ciseaux, de dimensions différentes, la pointe d'une lance et un objet ayant servi d'ornement.

Le tout est en parfait état de conservation. L'on croit que ces pièces réunies faisaient partie d'une armure antique.

— Une collection des éditions de l'*Imitation de Jésus-Christ*, réunie par le défunt bibliophile Watterton, vient d'être vendue à Londres par les soins de MM. Sotheby et C°, en deux lots d'une valeur de 3,600 francs chacun. Elle comprend 1,199 éditions imprimées, en quarante langues différentes, et six manuscrits valant à eux seuls plus que la somme payée pour chacun des deux lots. Le revenu total de la vente représente à peine, dit-on, la dépense en frais de transport qu'avait coûté à M. Watterton la réunion de ses volumes. Il va sans dire que cette collection n'est pas complète puisque la France seule possède quinze cents versions de l'Imitation, tant en prose qu'en vers.

Académie royale de Belgique. — Classe des Lettres. — Concours pour 1897. — *Première question.* — « On demande une étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liège pendant le moyen âge. »

Deuxième question. — « On demande une étude sur les croyances et les cultes de l'île de Crète dans l'antiquité, d'après les découvertes des dernières années. »

Troisième question. — « Etudier le *style* de Tertullien, en examinant surtout si ce style est le produit d'une improvisation hâtive ou d'une élaboration raffinée. »

Quatrième question. — « Établir la méthode de la psychologie humaine eu égard à l'état actuel de cette science. »

Cinquième question. — « Quel est le fondement du droit de propriété inviduelle? La suppression de ce droit serait-elle compatible avec l'existence d'un État régulièrement organisé et avec le développement de la richesse publique? »

L'auteur analysera et discutera les principales théories socialistes et collectivistes modernes.

Sixième question. — « Exposer les théories de la colonisation au XIX° siècle et étudier le rôle de l'État dans le développement des colonies. »

Médailles d'or de *huit cents francs* pour les deux premières questions et de *six cents francs* pour les autres.

L'INVENTAIRE

DES

MEUBLES DÉLAISSÉS,

LORS DE SON ENTRÉE EN RELIGION,

PAR

Antoine d'Arenberg, Comte de Seneghem [1].

(F° 51 v°) — **Les Horologes.**

Premierement vne fort grande horloge quarré auecq sa custode de cuir noir.

Vne aultre aussy grande ronde auecq vne chaine au lieu de corde auecq vne custode dorrée.

Vne aultre de mesme grandeur auecq sa custode

Vne aultre moienne pour porter qui sonne et qui monstre plusieurs choses

Vne aultre ronde demonstrant la quantité de la lune et vn sacq de velour figuré.

Vne aultre auecq vn reueil, et vn homme au boult, auecq vne custode de cuiure.

[1] Suite. — Voir *Messager des Sciences*, 1re livraison 1895, p. 51.

Vne fort grande horloge d'vn grand et d'vn petit fol qui ont plusieurs grimaces.

(F° 52 r°) — Item vn instrument pour refaire les horloges auecq quatorze pieches.

(F° 52 v°) — **Les Quadrans.**

Premierement vn en ouaille auecq le Dieu Jupiter d'vn costé, et hercules de l'aultre painct de noir.

Vn autre quarre d'iuoir graué de noir pour la mer.

Vn quarré D'Esbenne et d'iuoir.

Deux aultres en ouaille d'iuoir tout semblables l'vne à l'aultre, saulf que l'vn est plus grand que l'aultre.

Vn rond quadran de mer lequel at seruy a Charles 5. dedans vne custode de cuir.

Item vn autre quadran de mer aiant sa casse quarré de lac dorré, duquel s'est seruy Don Jehan d'Austriche en la battaille de Lepante

Item vn aultre instrument de cuiure en quarrure ne sachant a quoy sert.

(F° 53 r°) — Item vn aultre instrument de cuiure en quart de cercles auecq vne longue branche de cuiure, et l'esguille d'aimant au mitan

Item vn aultre quadran de cuiure en quart de cercles.

(F° 54 r°) — **Les Terres blanches**

Premierement six tasses d'vne sorte.

Deux aultres tasses plus petites et vne fort espesse

Deux aultres tasses d'vne aultre façon

Six plats

Six assiettes

Deux grands pots de fleurs blancqs et bleu, dont il y en a vne pieche perdue.

(F° 54 v°) — **Les Pourcelaines.**

Premierement deux fort grands platz.
Trois bassins l'vn plus grand que les deux aultres.
Quattre moiens plats.
Douze assiettes dont l'vne est recollée
Deux couppes auecq leurs couuertes.
Deux semblables pourcellaines.
Vne double pourcellaine qui est de couleur de foeuille morte.
Cinq petites blanches escuelles
Vn petit platelet.
Dix noeuf petites pourcellaines quarrées
Deux bocalles
Deux pots de fleurs.
Vne esguiere.

(F° 55 r°) — **Les Bouoqueres.**

Premierement quatorze quasi toutes semblables.
Deux d'vne aultre maniere
Deux autres tortues.
Vn pot de laict.
Cinq aultres de diuerses sortes
Trois boucquals.
Trois potz semblables auecq leurs couuertes
Vn aultre pot auecq la couuerte pinte dette(?)
Vn autre sans couuert
Vn autre grand pot auecq sa couuerte et quattre manches.

(F° 55 v°) — **Les Voirs dorrez**

Premierement vne grande tasse auecq le pied d'argent dorré

Deux pots de fleurs dont l'vn at vne pieche rompu au pied
Deux Lions
Deux chandelliers
Quatre boucquettes de diuerses sortes
Vne grande haulte couppe auecq sa couuerte
Deux aultres voirs de diuerses facons
Deux poissons
Deux aultres voirs.

(F° 56 r°) — **Les Voirs de Venise.**

Premierement vn voir verd auecq sa couuerte
Cincq aultres bleuz.
Vn aultre grand voir auecq vn hault pied.
Six boucquals de diverses sortes
Cincq aultres d'estrange façon
Deux douzaines de voirs de diuerses sortes et grandeurs

(F° 56 v°) — **Diuerses sortes de choses rares faictes de bois tourné affin quil apprint apres.**

Premierement vne haute boitte en forme de couppe auecq sa couuerte besoigné à jour de quelque certain bois auecq trois cordons.

Vne belle escriptoire de bois tourné a jour auecq sa boitte au sablon, et tout ce qu'il y fault.

Vne belle couppe de bois auecq vn gland pardedans et vn autre sur la couuerte

Vn gobellet de bois tourné auecq sa couuerte y aiant dedans douze aultres petits gobelletz tous l'vn dans l'aultre auecq vne couuerte.

Vne aultre petite couppe tourné de bois jaulne et noir auecq sa couverte et vn papier

Vn beau tonnelet tourné plain de science (F° 57 r°) — auecq vn estoupillon et vne chainette d'argent.

Vne montée de bois D'esbenne

Vn model d'vn petit coche

Vn model d'vne petite charette

Vn petit tonneau de bois fort scientieux.

Vn chariot D'Artillerie auecq trois canons aussy fort scientieux

Vne aultre petite basse couppe de diuerses couleurs auecq sa couuerte

Deux petites tasses sans couuertes l'une plus grande que l'aultre.

Vne escuelle auecq vne petite culiere de bois comme ont les heremites du Mont Serrat.

Vne petite couppe auecq sa couuerte

Vn petit gland de bois auecq des gailles dedans.

(F° 58 r°) — Tout ce qui estoit d'Ambre jaulne et blanche.

Premierement vne haulte couppe auecq sa couuerte

Deux chandeilliers poinct l'vn à l'aultre et l'vn plus grand que l'aultre

Deux aultres plus petits tous semblables l'vn à l'aultre, mais l'vn plus petit que l'aultre.

Deux rondes sallieres a pied differentes l'vne de l'aultre

Vne boitte auecq sa couuerte aiant au boult de la couuerte vn petit mannequin

Deux aultres boittes auecq leurs couuertes l'vne haulte et l'aultre basse et plus large

Deux cueillieres auecq les boutz des manches besoignez et a la manche il y at l'vne trois rondiolles painctes desoubz et à l'aultre deux estant l'vne plus grande que l'aultre.

(F° 58 v°) — Vne aultre toute simple

Vne boulle pour mectre quelque senteur dedans.

Vn grand coeur

Vn aultre coeur fort petit auecq deux medailles au mitan

Vne custode pour mectre des esguilles dedans auecq les boutz besoignez

Vne Paternostre rompue auecq vne mouche dedans.

(F° 59 r°) — **Toute sorte de diuerses choses d'iuoir et auecq iuoir**

Premierement vne nostre Dame dedans vne couppe auecq sa couuerte par dessus

Vne couppe d'vne noix d'indes auecq sa couuerte et pied fort bien besoigné d'iuoir

Vne couppe ronde auec sa couuerte

Vne aultre couppe haulthe auecq sa couuerte en oual

Vne aultre d'vn gobellet auecq vn pied

Vne tasse auecq sa couuerte

Trois petites tasses quasi d'vne mesme façon mais de diuerses grandeurs

Deux petites longues couppes auec leurs couuertes

Cinq boittes de diverses grandeurs

Vne tourpie

Deux couppes auecq le ventre et couuerte noirs et le reste d'iuoir semblables l'vne a l'aultre

(F° 59 v°) — Vne petite couppe de noix muscade sans couuerte accoustree d'iuoir.

Vn petit tonnelet d'iuoir besoigné dessus auecq des personnaiges dessus.

Vne grande tasse d'iuoir sans couuerte.

Trois detz pour coudre

Vn sifflet fort bien tourné

Vne paire de coustaux auecq les manches d'iuoir tourné.

Vne montre quarré tournée d'iuoir aiant au boult au

quattre coingz vn petit pied d'esbenne et une petite fleur d'iuoir, dedans et au mitan y at un pieddestal taillé a poincte de diamant et dessus vn pillier et dessus ledict pillier vne boullette besoignée a jour, ou il y at cincq ou six dedans taillees de mesme a jour, et au debout de ladicte boullette il y at vne montre et au debout de la montre il y at vn pottelet auecq des fleurs dedans

Vne couppe auecq sa couuerte toute (F° 60 r°) — couppée a jour auecq vne boulle et hault aussy couppée a jour auecq plusieurs dedans et le pied de mesme.

Vne aultre couppe auecq sa couuerte esmaillée pardessus l'iuoir de toutes sortes de couleurs et dor et aultres esmaillees

Vne aultre couppe assez grande d'vne noix d'indes auecq la couuerte de mesme accommodee d'iuoir, Ladicte couuerte et aussy le pied d'iuoir.

Vne montre d'iuoir auecq vn pied en triangle

Vne quenouille auecq son fuzeau auecq vn petit gland au bout où il y at vn jeu de guilles dedans qui ne pese qu'vn s.

Deux aultres couppes d'iuoir a huict coingz auecq leur couuerte toutes semblables l'vne a l'aultre saulf que l'vne est plus petite.

Deux piedz D'esbenne accommodez d'iuoir couppez tout semblables l'vn a l'aultre

(F° 60 v°) — Deux couppes auecq leurs couuertes tout semblables l'vne a l'aultre.

Trois petites couppes auecq leur couuerte d'vne mesme grandeur, mais de diuerses façons.

Deux petites couppes de noix d'indes auecq leurs couuertes d'iuoir toutes semblables l'vne a l'aultre et le pied d'iuoir.

Vne fort petite couppe d'iuoir auecq sa couuerte dans vne aultre petite couppe de bois.

Vne longue escriptoire d'iuoir.

(F° 61 r°) — **Les Statues.**

Premierement vne grande Statue D'Allebastre d'vne Venus auecq le petit Cupido.

(F° 62 r°) — **Les Liures.**

Premierement vn grand liure ou sont attachées plusieurs belles images.

Vn aultre grand liure de Mathematicque escript de la main de Monsieur de Noeufchasteau.

La Genealogie de la Marcq.

Vn liure D'Architecture en flameng.

Differendz pourtraicts de menuseries.

Joannes fermely Cosmotheoria.

De Geometria.

Le Tresor politicque

Les oeuures de Cornelius Tacitus et de Velleus Paterneus

L'agriculture et maison rusticque

L'artifice de feu Aelianus de militaribus ordinibus

La composition et vsage du quarre Geometricque.

(F° 62 v°) — De puncto primo Geometrie

Horologie.

Catane dimisurarie

Astrolabum Rahamus Royac.

Instruction nantica

Nomenclator

Sermons en Espagnol

Les heures de la passion de nostre Dame

Les sept psaulmes, et l'Office des mortz en latin

Heures en flameng

Les heures de flaue Joseph.

Les oeuvres morales et meslées de Senecque premier volume.

Deuxiesme volume de Senecque
Troisiesme volume de Senecque
Les oeuures morales de Plutarcque
Les oeuures meslées de Plutarcque tome 2
Les essaies de Michel de Montaigne
Le voiage et conquestes du Capitaine ferdinando Courtois es indes.
(F° 63 r°) — Les secrets et merueilles de la nature par Jehan Jacques Weck
Liure des trois verites
Hortulus anime en latin
Scanderbegus
Sancti francisci regula.
Les hymnes de Ronsard
Les quattre premiers liures de la franciade par Ronsardt
Les oeuures de Pierre de Ronsart
Les Odes de Ronsard
Discours des miseres de ce temps par Ronsart
Premiere sepmaine du Seigneur de Barthas
Vn liure D'Astrologie escrit a la main
Euclidis elementum
Astrolabus equinoctialis
La victoire de Don Jehan D'Austrice en Espaignol.
Copie de certains refrains touchant les Prouinces du pays bas envoyé en Hollande
(F° 63 v°) — Cincq liures D'Amadis de Gaule
Orationes Panegirice.
Liure de L'Arithmeticque.
Liure de tablature
La grande pronostication generalle
Joanuis Sacrobosci Sphera
Les faictz du Lazar
Joci Andree Arnandi
Le bastiment des Receptes

Rudolphi Battingy Astrolabi Methodus.
Epistres et Euangilles des Dimanches
Le Cheuallier franchois
Histoire d'isabelle femme du Roy D'Escosse
Les chastes jardins d'amour et Olimpe de Montsati
Epitaphe
Les fleurs de bien dire
Las obras de Critrobal de Castelio
Le saige de Lucidor
Sibilla Trig. Adriana
L'Instabilité des felicitez amoureuses
Le desdain d'amour.
(F° non coté 63*bis* r°) — Refraines ou prouerbes
Annales Regum francorum
L'histoire de Palmarin coliné
Métamorphoses D'Ouides
Liure a patrons
Oratio spiritualis.

(F° non coté 63*bis* v°) — **Aultres Liures.**

Premierement Theatrum orbis terrarum
L'histoire deplorable de la mort de henry 4.
Commentaire de Maistre Philippes Andre Mathiolle
Theatre des Citez du monde premier volume.
Historia generalis plantarum
Les memoirs historicques de la Republique bosequanoise
Spiegel der zeevaert
Speculum nauticum
L'epitaphe du Bon Ducq Philippes.
Description publice congratulationis in aduentu Serenissini Principis Ernesti
Icones viue et vere germine(?) nationum gentium indiarum

Liures des Comptes des Princes à la maniere d'Italie
L'estat et comportement des armes
Tractatus Theologicus et Legalis
Iustinus Pompei.
Orbis terre compendiosa descriptio
Memorabilium et iucundorum noue in Alphonsum Fenestella de Magistratibus et sacerdotibus.
(F° 64 r°) — Syntaxis Verepei
Vn liure de la nauigation en Angleterre
Index in Gallie tabulam
Herbanus van Gemelbertius Dodoneus
Vn liure de fauconnerie
Ciuitates Orbis terrarum
Almanacq en flameng
Tresor der zeevaert
Les Ordonnances des Ordre de la thoison d'or
Liber aromatum et simplicum aliquot medicamentorum
Annales Regum francorum
Lettre volgari et diuersi hommi
Theatre des principales villes de tout le monde liber 3.
Liure de nauigation
Maison rusticque de Maistre Charles Estienne
La Genealogie et descente de la tres illustre maison de Croy.
Opuscula quedam de re rustica
Les loix et Coustumes de Haynnault.
(F° 64 v°) — Opera suffredi Petri Leonardensis filsy.
Ballet comucque de la Royne
L'Admiral de france
La bellonne Belgicque
Priuilegia Caluinistarum
Promptuarium iconum insignorum
Justi Lipsy Louaniensis
Herodoti Calicarnesy historie

De rebus japonicis historie relatio triplex
Vn petit herbier auecq vne couuerte
Caroli Clusy rariorum plantarum historia
L'art de nauigation de Maistre P. de Medme
De la Poesie de Vander Noot
Instruction nouuelle des poinctz pour nauiger
Auxiliarius hortus sui temporanea morborum remedia
Instructio nautica liber primo
Vn autre liure en flameng auecq des rouges couuertes
De re militari liber 4 flauy Getensis
Le guide de fortification militaire
(F° 65 r°) — Table Geographicque de france.
Petri noni de arte nauigandi.
Vn liure de parchemin escrit à la main
Le voiage que Monseigneur at faict en Espaigne
Flauy Vegeti de re militari
Commentaire tres excellent des histoires.
Caroli Clusy Atrebatensis variarum plantarum historia
De plantis Epitome vilissima Petri Andree
Histoire generalle des herbes et plantes
Iacobi de Vitriaco libri duo.
La venerie et faulconnerie de jacques du foullinch.
Fabio Columna
La Genealogie des maisons de Marcq et d'Arenbergh
De Sturpium historia
Vn liure au papier couuert de velour
Phitigonomica Joannis Baptiste
(F° 65 v°) — Sinonima plantarum Anthore Gasparo Piletero
L'Heurmette instrument jocu (?)
Deux liures de papier couuertz de velour rouge
Le 9. liure D'Amadis de Gaule
Historiarum et Chronicorum totius mundi per Achillem
Antiquitatum Romanorum libri duo Pauli Manaty

Hieronimi Tragy de sturpium maxime que in Germania nascuntur in duobus voluminibus

Consolation envoyee a la Royne mere de france.

Instruction sur l'herbe petrin

Liure au papier couuert de verd velour

Cosmographia Petri Merule

Le miroir de nauigation.

Guido Bonatus de folinen Decem tractatus Astronomie

Gli discorsi de Maestro Pietro Andrea.

(F° 66 r°) — Lamberti Dodonati Neramensis Medici

De Iacobi Theodori taberna.

Vn aultre grand liure en flameng

Historia generalis plantarum

Vn aultre liure en flameng per Iacobum.

Histoire generalle D'Espaigne

Le voiage que Monseigneur et Madame ont faict en Allemaingne

Quintus Curtius.

(F° 66 v°) — **Les Meubles.**

Les Tentures des licts de champ.

Premierement vne tenture de lict de Champ de l'vn des costez de taffetas bleu, et de l'aultre de taffetas jaulne tout plain picqué par personnaiges bestes et fleurs l'vn des costez de soye bleu et l'aultre de soye jaulne remply tout plain de pouldre de senteur Asscauoir le Ciel, dosseret, double pente, gourdines, couuerte de lict, bas de lict, Le tout auecq des franges de soye bleue et jaulne et le tapis de table de mesme.

Vn pauillon de violet jaulne et bas de lict de violet jaulne, par carre incarnat et blancq et la couuerte y seruante.

Vn samscelie lassé de soye verde

(F° 67 r°) – fort bien accommode auecq vne grosse houppe d'or

Vns tenture de lict, Ciel dosseret, double pente de dehors de drap bleu auecq des larges bendes besoignée sur canevas et le val et les pentes de dedans.

Vne tenture d'escarlate auecq des bords de velour noir brodé auecq du taby d'or et d'argent.

Vne aultre tenture de lict brodé d'or et de velour tanné.

Vne tenture de damas blancq a fleur dorré contenante huict moiennes pieches et deux petites, cincq pentes et quatre pentes sans or.

(En marge, se rapportant par un trait aux quatre derniers articles.)

Madame les at reprins.

(F° 67 v°) — **Les Tapis de Table**

Premierement vn tapis de table de damas bleu auecq des franges.

Vn autre tapis de table de damas rouge auecq des franges

Vn autre de taffetas jaulne d'un costé et de l'aultre bleu piqué tout de soye auecq des franges.

Vn aultre d'vn costé de taffetas cramoisy et de l'aultre jaulne ou bleu picqué de soye auecq des franges.

Vn aultre tapis de table de diuerses couleurs faict aux indes.

Deux tapis de table de drap verd.

Vn tapis velus pour mectre deuant le lict.

Vn grand tapis de

(F° non coté, 67*bis* v°) — **Les Tapisseries.**

Premierement une tapisserie auecq des larges bendes de damas jaulne a grand feuillage auecq des aultres petites bendes entredeux et allentour de damas jaulne et bleu par petit feuillage contenante ladicte le nombre de pieches.

Vne tapisserie de haulte liche de personnaiges contenante six pieches.

Vne autre aussy de haulte liche de Paons contenante dix pieches.

Vne aultre aussy de haulte liche D'Austrues contenante huict pieches.

Vne petite tapisserie de damas blancq à floeurs d'or contenant huict grandes pieces et deux petites, Cincq pentes et quatre pentes de damas sans or.

Deux aultres d'ouuraiges des indes.

Dix pieches de tappisseries de haulte

(F° 68 r°) — liche de tapis de mullet auecq les armoiries D'Arenberghe et de Barbanzon.

(*En marge*) — Madame les at reprins.

(F° 68 v°) — **Les Tentures de lict pour ses gens.**

Premierement les pentes et bas de lict et le Ciel et dosseret l'vne des bendes de velour noir couppée doublée de blancq et l'aultre besoigné sur canevas, et les gourdinnes d'estoffe de Tournay, auecq les franges y estantes

Vne aultre tenture, Ciel dosseret, pentes, bas de lict, et gourdinnes de changeant verd.

Vne aultre tenture Ciel, dosseret pentes bas de lict et gourdinnes de cangean de diuerses couleurs.

(F° 69 r°) — **Les Chaieres.**

Premierement six de velour verd.

Quattre grandes chaieres de velour cramoisy figuré.

Cincq aultres sans appuy aussy de velour verd.

Six grandes de cuir noir dorré.

Douze aultres petites chaieres d'hommes de cuir dorré.

Deux chaieres de cuir rouge de Turquie.

Vne de drap rouge auecq des franges d'argent.

(F° 69 v°) — **Diuerses sortes de Bousquails.**

Premierement six brassartz pour jouer au ballon

Item vn aultre instrument de bois en rondeur qui s'ouure de deux costez.

Item vn aultre instrument de bois pour presser des lettres.

(F° 70 r°) — **Les Bois de Lictz.**

Premierement un bois de lict dor

Vn aultre aussy dorré faict aux indes pour seruir a vn pauillon

Vn aultre de bois de Noelz

Vn coffre ou il y at dedans vn bois de lict pour aller en champaigne.

Vn autre de blancq bois.

Vn autre de blancq bois.

Vn autre de blancq bois.

Vn autre de blancq bois.

Deux autres de blancq bois.

Deux bancqz a coucher.

(F° 70 v°) — **Les Tables.**

Premierement vne table de cuir rouge de Turcquie

Vne autre pliante faicte D'esbenne et plusieurs aultres beaux bois des indes.

Vue aultre petite a huict coingz auecq une pierre de marbre au mitant.

Vne aultre d'ouurage de lacq noir dorré auecq deux laiettes desoubz.

Trois autres tables.

Cincq autres tables les quattre de blancq bois auecq leurs pieds et vne autre pliante de bois noué.

Vne autre petite quarrée de bois d'escrignerie pliante.

Vne autre grande table quarrée pliante

Une table des indes de lac dorré par passaiges, personnaiges et fleurages

(F° 71 r°) — **Les Armoires.**

Premierement deux grandes Armoires

(F° 71 v°) — **Les Scribanes.**

Premierement vne petite scribane quarrée auecq les layettes toute plaine de miroirs pardedans et pardehors couuerte de velour bleu passemente d'argent.

Vne autre longue D'Esbenne.

Vne autre petite platte quarrée qui sert d'escriptoire.

Vne piramide auecq vne petite layette faicte de bois des indes entremeslée d'iuoir.

Vne Orgle en façon d'escriptoire D'Esbenne tout accommodee de velour rouge et les ferrailles tous dorrez.

Item vne aultre Orgle en façon de tablier toute simple.

Item vne piramide tournee de bois de roses tout accommodée D'esbenne a jour.

(F° 72 r°) — Item vn autre tablier D'esbenne tout accommodé d'iuoir besoigné de diuerses couleurs dedans vne custode de cuir de marocquin noir dorré auecq dixsept dames D'esbenne noir et quinze blanches d'iuoir.

(F° 72 v°) — **Les Coffres.**

Premierement Quattre Coffres.

(F° 73 r°) — **Les Lictz de plumes Cheuetz et Oreilliers.**

Premierement vn lict pour Monsieur Le Conte.

Vn lict, cheuet, et oreillier pour le Maistre d'hostel.

Vn lict cheuet et oreillier pour le Secretaire.

Vn lict et cheuet pour les paiges
Vn lict et cheuet pour les hommes de Chambre.
Vn lict et trauers pour les Cuisigniers
A la Seruante un lict trauers et paillasse.

(F° 73 v°) — **Les Matras.**

Premierement vn matras de laine et deux travers de mesme.

(F° 74 r°) — **Les couuerts tant pour Monsieur le Conte que pour le mesnaige.**

Premierement deux blanches et vne rouge pour Monsieur le Conte.
Vne de peau de renard doublée de toille jaulne.
Deux couuertes l'vne blanche et l'aultre rouge.
Pour les Paiges vne couuerte blanche
Pour les hommes de Chambre vne couuerte.
Pour le boutillier et vn lacquais vne couuerte
Pour deux lacquais Deux mauuaises couuertes.
Pour les deux palfreniers deux couuertes
(F° 74 v°) — Pour la seruante deux couuertes l'vne meilleure que l'aultre.

(F° non coté 74*bis* r°) — **Le Linge.**

Premierement quattre paires de lincheux dont les trois paires sont toutes nouuelles
Deux paires de vieulx lincheulx
Sept toyes dequoy les trois ne peuuent plus seruir.
Huict paires et demie de lincheulx bons que mauuais
Trois paires qui ne vaillent riens
Douze chemises.
16 mouchoirs, 6 chaussons et 6 bonnetz de nuict.

2 drap de corps, et 3 paires de chausses de bottes.
5 frases sans dentelle auecq des bords
5 paires de manchettes à l'aduenant.
Deux frases a dentelle
(F° non coté 74*bis* v°) — 2 paires de manchettes a l'aduenant.
3 frases sans dentelle

B^on^ François Béthune.

(*A suivre.*)

LA

BELGIQUE MONASTIQUE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME[1].

Répertoire Historico-Bibliographique

DE TOUS

LES MONASTÈRES AYANT EXISTÉ EN BELGIQUE

AVANT LE XIX• SIÈCLE.

Anvers. (Suite.)

Villers (Refuge de l'abbaye de —).

Waelwyck. Couvent de religieuses, fondé en 1454 à Waelwyck près Bois-le-Duc (Hollande) avec la règle du tiers-ordre de Saint-François, sous le nom de *Onze-Lieve-Vrouw van Nazarethsdael* ou *Maria in Nazareth*, et soumis au couvent du Val-Sainte-Elisabeth près Ruremonde. Vers 1471 elles adoptèrent l'ordre et la règle de Saint-Augustin, et furent soumises au prieur de Groenendael jusqu'en 1731. Chassées de Waelwyck en cette année, les religieuses se refugièrent pendant 17 mois à Brecht, puis furent admises à Anvers le 20 avril 1733. Leur couvent s'appella *Waelwyck* ou *Saint-Joseph de Nazareth*.

[1] Suite. Voir *Messager des Sciences*, 1re liv. 1895, p. 14.

On appela les religieuses vulgairement *Nazarethinnen* ou *Spinsters*. Elles prirent la clôture le 30 novembre 1737, furent expulsées en juin 1783 (*var.* 24 août 1784), et le couvent vendu le 13 avril 1798 pour 432,000 francs.

Impr. : *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. 27, p. 470. — J. Daris, *Histoire du diocèse et de la princip. de Liège*, t. III, p. 284. — *Beschryvinghe ende beginsel van 't clooster Waelwyck gekend te Antwerpen onder den naem van Spinsters. Naer een handschrift der XVIII^e eeuw.* Antw. 1859 (publié par P. Th. Moons-Van der Straelen). — Génard, *Verhandeling over het klooster van Sinte-Joseph-Nazareth, gesticht te Waelwyck, gezegd der Spinsters*, dans les *Inscriptions funéraires*, etc. *d'Anvers*, t. IV, 1re partie, pp. cxxxix-cl (liste des prieures, recteurs, obituaire, *ibid.*, pp. 441-452). — Le Roy, *Le Grand Théâtre sacré*, etc., t. II, 2e partie, p. 89.

Mss. : Bruxelles, archives du royaume : Nécrologe, documents divers dans les cartons du gouvernement général, dans le carton 1419 du Nouveau Conseil privé, dans les registres et cartons du Comité de la Caisse de religion, entre autres, catalogue de la bibliothèque (ae 1784) vendue en mai 1785, pour 3 lb. 5 d., inventaires des biens et revenus du couvent, des ornements d'église, etc., cpr., ibid. *Inventaire, cartes et plans*, p. 250.

Bruxelles, Bibliothèque royale : ms. 1278-79, p. 257 22451 (Antverp.), p. 349.

Witte heeren v. Anvers : Saint-Michel.
Witte zusters v. Blanches (Sœurs —).
Zwarte zusters v. Noires (Sœurs —).
Zweynsteren v. Noires (Sœurs —).

Aqualia v. Aywaille.
Aquiria, Aquirense cœnobium v. Aywières.

ARALUNÆ v. Arlon.

ARCHANIA v. Archennes.

ARCHENNES (lat. *Archania, Ercharini*, anc. *Eechten*) v. Florival.

AREL v. Arlon.

ARENDONCK (prov. d'Anvers).

Sint-Agnetendael ou *Sint-Agnetenklooster*. Couvent de religieuses du tiers-ordre de Saint-François, fondé en 1716 par les Franciscaines chassées du couvent de *Sint-Agnetendael* a Dommelen sous Bergeik (Hollande), évacué le 2 août 1798. Les religieuses se sont refugiées d'abord à Corsendonc, puis dans l'hospice de Meerhout.

IMP. : TH. WELVAARTS, *Geschiedenis der vrijheid Arendonck*, Turnhout, 1887, pp. 89-101, 102, 208. — J. A. COPPENS, *Nieuwe beschrijving van het bisdom van 's Hertogenbosch*, III[1], p. 67, V, p. 151.

MSS. : *Aanteekeningen over zuster Maria-Antonia* (ms. dans l'abbaye moderne de Postel).

État des biens, en 1787, aux archives du royaume à Bruxelles. Cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répertoire 7.

ARGENT-FONTAINE v. Dampicourt.

Argenton. ARGENTON (lat. *Argentona, Argentonum, Argentonium, Argentonensis parthenon*) à Lozée, prov. de Namur.

Abbaye de Cisterciennes venues, vers 1229, de la *Grande-Vallée* (v. ce mot). Elle était dédiée à Notre-Dame. Les religieuses étaient sous la juridiction d'abord de l'abbé de Villers, puis de celui d'Aulne. La règle fut réformée vers 1460. Abbaye supprimée sous la République française.

IMPR. : *Analectes pour servir*, etc., IV, pp. 81-82, 188; X, pp. 223-225. — J. DARIS, *Histoire dioc. et princ. Liège*, II, p. 111 (sources citées), III, p. 127. — PINCHART, *Archives des Arts*, etc., I, pp. 59-60 (bibliothèque), 217. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. V, p. 141. — *La Belgique communale*, II (1848), col. 444 (statistique des abbayes sous Marie-Thérèse). — *Messager des sciences*, etc. Gand, 1874, p. 331. — MIRÆUS, *Op. dipl.*, éd. FOPPENS, v. à la fin du t. II la table i. v. Argenton. — WICHMANS, *Brabantia Mariana*, p. 661. — LE ROY, *Topographia historica Gallo-Brabantiæ*, p. 202. — LE ROY, *Le Grand Théâtre sacré*, etc., t. I, 2e partie, p. 25. — *Gallia Christiana*, III, col. 605-606 (liste des abbesses). A. WAUTERS, *Table chronol. des chartes et dipl. impr.*, t. IV et VIII, v. la table des noms des lieux i. v. Argenton. — BUTKENS, *Troph. Brabant*, 2e éd., I (1724), pp. 100, 629, preuves, pp. 226-227. — GALLIOT, *Hist. eccl. Namur*, IV, pp. 297-302 (liste des abbesses); v. pp. 394, 397-398, 408; VI, pp. 102-103. — HIRSCHING, *Closter-Lexicon* (1792), p. 162. — A. MIRÆUS, *Chron. cist.* (1614), p. 225. — *Descript. histor. chron. et géogr. duché Brabant* (1756), pp. 192-93. — *Le guide fidèle .... Brabant-Wallon* (v. 1779), 9e part. pp. 1-3.

Mss. : Quarante registres, un carton, deux liasses d'archives et quelques chartes aux archives de l'État à Namur.

Bruxelles, archives du royaume : Un volume de comptes, trois nécrologes, une liste des abbesses et religieuses (collection des cartul. et mss. n° 761), état des biens en 1787, documents divers dans les cartons de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre (procès-verbaux de Lille, I, fol. 109), dans ceux du Conseil d'État (1618-1722), dans ceux du gouvernement général et dans les cartons 1411 et 1482 du Nouveau Conseil privé; cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répertoires 17, 21, 26, 34, 35; *Enquêtes ecclésiastiques*, vol. 10, 15, 34.

Argenton. (Suite.)

Bruxelles, Bibliothèque royale : mss. 13867, 18575, 22451 (Namurc.), pp. 69-70; II, 1194.

Ms. 1017, p. 289 (liste des abbesses de 1229 à 1574), à la Bibliothèque de l'Université de Liège.

ARGIMONT v. Hargimont.

ARKENNE v. Arquennes.

Arlon.

ARLON (lat. *Orolaunum*, *Aralunæ*, *Arlunum*, anc. *Erlon*, allem. *Arel*, *Arll*, *Arlo*) prov. de Luxembourg.

IMPR. : EM. TANDEL, *Arlon*, notice parue dans l'*Atlas.... de Jacques de Deventer*. Dir. CH. RUELENS, 3e livr. (1885) et les sources imprimées y citées, entre autres : G. F. PRAT, *Histoire d'Arlon*. Arlon, 1873-74, t. Ier, pp. 397-435; II, pp. 579-580.

Capucins, arrivés en 1620, autorisés l'année suivante. Couvent supprimé sous la République française.

IMPR. : F. G. PRAT, *Documents pour l'histoire d'Arlon. Le couvent des Capucins* dans les *Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg*, t. III, pp. 253-272. — J. B. DOURET, *Documents pour l'histoire d'Arlon* dans les *Annales de l'Institut archéologique de Luxembourg*, t. XII, pp. 209-216. — H. GOFFINET, *État nominatif*, ibid., XVI, p. 201. — J. BERTHOLET, *Histoire de Luxembourg*, VIII (1743), pp. 61-63. — LÉVÊQUE, *Itinér. Luxembourg* (1844), p. 13. — TANDEL, *Les communes luxemb.*, II, arrondissement d'Arlon (1889), pp. 23, 63.

Mss. : Arlon, archives de l'État : Une liasse d'archives. Bruxelles, archives du royaume : État des biens en 1787; renseignements dans le carton 1418 du Nouveau Conseil privé; cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répert. 18, 19.

Carmes. Couvent paraissant remonter à 1291, mais datant au moins de 1327. Supprimé en l'an V.

IMPR. : *Publ. Soc. hist. Luxembourg*, 1846, II, p. 35; VI, p. 24, n° 11[c]; XVI, pp. XXVIII, n° 14[j]. —*Annales Instit. archéol. du Luxembourg*, XII (1880), pp. 185-92 (art. de M. G. KURTH), XVI (1884), pp. 198-9 (art. de H. GOFFINET). — WAUTERS, *Table chronol. chart. et dipl. impr.*, v. la table des noms des lieux au t. VI, i. v. Arlon. —J. BERTHOLET, *Hist. Luxembourg*, V (1743), pp. 290-2, LXXVI. — *Chartes Reinach* (1877-79), n[os] 603, 2567, 2590. — WURTH-PAQUET et VAN WERVEKE, *Arch. Clervaux* (1883) n[os] 1549, 1603, 1708, 2059, 3038. — WURTH-PAQUET, *Table chronol. dipl.* dans *Publ. Soc. hist. Luxembourg* (1862), XVII, pp. 9, 55 suiv., n[os] 100, 112; XIX, p. 89, n° 866; XXI, p. 2, n° 1473; 2[e] série, XII, p. 170, n° 714; XIII, p. 29 suiv., n[os] 68, 108; XIV, p. 197, n° 629. — TANDEL, *Les communes luxemb.*, II, arrondissement d'Arlon (1889), p. 24.

Mss. : Arlon, archives de l'État : Deux registres.
Bruxelles, archives du royaume : État des biens en 1787; renseignements dans le carton 1418 du Nouveau Conseil privé; cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répert. 16.

Clairefontaine (Refuge de l'abbaye de —).

IMPR. : *Docum. et rapp. Soc. archéol. Charleroi*, XIV, p. 152.

Hôpital desservi probablement par des sœurs. Une chapelle y était annexée, et devint une église paroissiale dédiée aux saints Marc et Martin, après que l'hôpital eut été détruit par les guerres (v. 1558). Ce dernier est mentionné encore en 1789.

IMPR. : *Annales de la Soc. pour la conserv. des monum. hist. etc. de Luxembourg*, III, pp. 121-122. — TANDEL, *Les communes luxemb.*, II, arrondissement d'Arlon (1889), pp. 24, 64-65.

Arlon. (Suite.)

Mss. : Quelques documents dans les cartons du gouvernement général (a[is] 1788-89), aux archives du royaume à Bruxelles.

Hospice de Sainte-Cathérine, fondé pour les pèlerins et les pauvres, et mentionné au XVI[e] siècle.

Impr. : Tandel, *Les communes luxemb.*, II, arrondissement d'Arlon (1889), pp. 41-42.

Léproserie, existait encore en 1751.

Impr. : Tandel, *Les communes luxemb.* citées, ibid., p. 56.

Templiers. Une commanderie de cet ordre a, dit-on, existé dans la grande rue à Arlon.

Arquennes (anc. *Arkenne*) prov. de Hainaut.

Renissart (var. *Reninsart, Reinirsart, Reinissart*) (lat. *Renerisartum, Præpositura sancti Cornelii*). Prieuré de Norbertins, dépendant de l'abbaye de Ninove, fondé en 1137 (*var.* v. 1153) par Gérard de Ninove, dit connétable de Flandre. Supprimé l'an V.

Impr. : Léop. Devillers, *Notes sur le prieuré de Renissart* dans les *Bulletins des séances du Cercle archéol. de Mons*, 3[e] série, pp. 326-328. — *Analectes pour servir*, etc., X, p. 467. — Le Roy, *Le Grand Théâtre sacré*, etc., t. I[er], 2[e] partie, p. 11. — *Descript. histor. chronol. et géogr. du duché de Brabant* (1756), pp. 186-187. — A. Wauters, *Table chron. chart. et dipl. impr.* v. la table des noms des lieux aux tt. II, IV à VII, i. v. Reinirsart ou Reinissart.

Mss. : Procès-verbal de suppression, aux archives de l'État à Mons.

Ascha v. Assche.

Aspricollis v. Montaigu.

Asquillies (prov. de Hainaut).

Léproserie. Dates de fondation et d'extinction inconnues.

Impr. : Th. Bernier, *Dictionnaire... du Hainaut*, i. a. Asquillies.

Assche (lat. *Ascha*) prov. de Brabant.

Hôpital dédié à Notre-Dame, avec chapelle. Une communauté des Sœurs-Noires, suivant la règle de Saint-Augustin, y soignait les malades. Date de fondation inconnue. Existait dès le XIV^e^ siècle. Tombé en ruines, il fut relevé en 1645, desservi par des sœurs hospitalières chassées de Hulst (Hollande) et appelé depuis aussi *couvent de Saint-Élisabeth*. Le directeur était pris parmi les moines de Grimberghe.

Impr. : *Analectes pour servir*, etc., XII, pp. 127, 138. — Miræus, *Op. dipl.*, éd. Foppens, v. à la fin du t. IV la table i. v. Ascha. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 467. — Van Gestel, *Hist. archiep. Mechlin.*, II, p. 152.

Assebrouck (prov. de la Flandre occidentale).

Engelendale. Couvent de Dominicaines fondé en 1284, par deux sœurs, Avezoete et Sybille, de Damme, Marguerite de Gand et Christine d'Ypres. Détruit en 1580. Les religieuses se sont retirées dans leur refuge à Bruges, et ont fondé dans cette ville un nouveau couvent à partir de 1597. V. pour la suite, Bruges : Dominicaines.

Impr. : Tanghe, *Beschrijving van Assebrouck*. Rousselaere, 1856, pp. 8-14.

ASSENEDE (var. *Hasnede, Hassenede, Hasseneyde*) prov. de la Flandre orientale.

Béguines; couvent de *Maddyck* dit *O.-L.-V. van Nazareth* ou *Zusterhuis*. Le béguinage est mentionné en 1334. Avant 1476 il fit place à un prieuré de chanoinesses régulières de Saint-Augustin, communauté qui s'éteignit en 1661. Les biens en passèrent à l'évêché de Gand et à l'abbaye de Baudeloo.

IMPR. : F. DE POTTER en J. BROECKAERT, *Gesch. gem. prov. Oost-Vlaanderen*, 2e série, I (1870-72), Assenede, pp. 166-72.

Chanoinesses régulières de Saint-Augustin. v. Béguines.

Hôpital, mentionné en 1334, ouvert aux malades et aux pélerins et desservi primitivement pas des religieuses (? Sœurs-Grises du tiers-ordre de Saint-François).

IMPR. : F. DE POTTER en J. BROECKAERT, *Gesch. gem. prov. Oost-Vlaanderen*, 1e série, I (1870-72), Assenede, pp. 172-6. — DE POTTER, *Geschiedenis van Kortrijk*, III, p. 395.

O.-L.-V. van Nazareth
Zusterhuis } v. Béguines.

ASTENE (var. *Astine, Hastene*) prov. de la Flandre orientale.

Béguines. Béguinage problématique, peut-être simple refuge du béguinage de Gand.

IMPR. : F. DE POTTER en J. BROECKAERT, *Gesch. gem. prov. Oost-Vlaanderen*, 1re série, I (1864-70), Astene, pp. 10-11.

Ath (anc. *Aaht, Ahat, Adat, Aath, Haat, Aat, Aeth,* lat. *Atha, Athum*) prov. de Hainaut. Ath.

Impr. : Ed. Walter, *Hist. de la ville d'Ath*, Tournai, 1860. — G. J. De Boussu, *Hist. de la ville d'Ath*, Mons, 1750. — T. Dubiecki, *La ville d'Ath*, etc., Bruxelles, 1847. — Em. Fourdin, *Invent. analyt. des arch. de la ville d'Ath* (avec une notice historique sur la ville d'Ath), 1873; Id., *Ephémérides Athoises; Les hommes et les choses de la ville d'Ath* dans les *Annales du Cercle archéol. de Mons*, XV (1878), pp. 616-68. — Th. Bernier, *Diction. géogr. histor. archéol. biogr. et bibliogr. du Hainaut*, Mons, 1891, pp. 20-26 (nombreuses sources citées). — Hirsching, *Closter Lexicon* (1792), p. 182. — E. Ouverleaux, *Ath* (notice historique parue dans *Atlas...*, de Jacques De Deventer, 15e livr., 1895).

Abbaye d'Ath v. Ath : Refuge.

Beaupré (Refuge de l'abbaye de —).

Béguines. Béguinage du *Pont-au-Moulin*, fondé en 1416 par un bourgeois d'Ath, nommé Maillet Boudant, dont il garda le nom. Les premières béguines vinrent de Sion lez Audenarde. Ces religieuses devinrent en 1463 ou 1464 des chanoinesses régulières de Saint-Augustin et leur couvent s'appela dès lors *Nazareth* v. ce mot.

Impr. : *Annales du Cercle archéol. de Mons*, VIII, pp. 121-123. — *Analectes pour servir*, etc., XII, p. 257, note 2. — Ph. Brasseur, *Orig. cœn. Hann.* (1650), p. 428.

Mss. : Charte du 25 août 1422, aux archives de l'État à Mons.

Brugelette (Refuge des sœurs-grises de —)

Cambron (Refuge de l'abbaye de —). Existait déjà à Ath vers le milieu du XVe siècle. Supprimé en 1796.

Impr. : *Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. XVII, pp. 240-242. — Desmet, *Cartul. de Cambron*, p. 1017.

Ath. (Suite.)

Capucines v. Grises (Sœurs —).

Capucins admis le 1er juin 1608. Couvent supprimé en 1796.

Impr. : Ph. Brasseur, *Orig. cœn. Hann.* (1650), p. 338.

Mss. : Quelques documents relatifs à leur suppression, aux archives de l'État à Mons. — État des biens en 1787, aux archives du royaume à Bruxelles.

Charité (Sœurs de —) de Saint-François-de-Sales. Pensionnat fondé en 1713, succursale du couvent de Leuze. Maintenues en 1796, supprimées le 8 juin 1799.

Impr. : *Mém. et publ. Soc. sc. Hainaut*, 4e série, IX (1887), pp. 347, 353. — *Précis historiques*, 2e série, XVI (1887), pp. 73-74.

Mss. : Quelques documents, aux archives de l'État à Mons.

Ermitage v. Ath : Wilhours.

François-de-Sales (Sœurs de —) v. Charité.

Ghislenghien (Refuge de l'abbaye de —), fondé le 28 juillet 1645; vendu comme bien national sous la République française.

Impr. : *Analectes pour servir*, etc., VI, p. 438. — *Docum. et rapp. Soc. archéol. Charleroi*, XIV, p. 152.

Grises (Sœurs —) dites *Pénitentes* ou *Sœurs de la Pénitence* (parfois dites *Capucines*) établirent à Ath en 1627 un couvent de l'étroite Observance. Fermé sous Joseph II.

Impr. : Ph. Brasseur, *Orig. cœn. Hann.* (1650), pp. 375-6.

Ath. (Suite.)

Mss. : Mons, archives de l'État : Quelques documents. Bruxelles, archives du Royaume : Documents divers dans les cartons et registres du Comité de la Caisse de religion, entre autres, catalogue de la bibliothèque (a° 1784), vendue le 17 janvier 1785 chez le libraire Ermens, à Bruxelles, pour 40 lb. 13 s. 6 d.; inventaires des biens et revenus du couvent, des ornements d'église, reliques, etc., dans les cartons du gouvernement général, et dans le carton 1419 du Nouveau Conseil privé; cpr. ibid. *Invent., cartes et plans*, p. 85.

Hôpital Saint-Jacques, fondé le 12 juillet 1421 pour les pélerins passant par la ville et desservi par des religieuses. Une chapelle y était annexée. Il fut vendu en 1772; les revenus en furent réunis au Collège d'humanités (*var.* il fut supprimé vers la fin du XVII° ou au commencement du XVIII° siècle).

Impr. : Em. Fourdin, *L'Hôpital-Saint-Jacques*, dans les *Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. XII, pp. 209-256.

Mss. : Bruxelles, archives du royaume : Documents dans les cartons du gouvernement général; cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répert. 39; tout le carton 1513 du Nouveau Conseil privé (notamment statuts de 1679), où cet hôpital s'identifie avec celui de la Madeleine.

Jésuites, arrivés le 21 janvier 1621. Collège d'humanités depuis le 4 juin 1628 jusqu'en 1660. Supprimés en 1773. La résidence fut vendue en vertu de lettres patentes du 8 mai 1779.

Impr. : *Annales du Cercle archéol. de Mons.* X, p. 301 — Ph. Brasseur, *Orig. cœn. Hann.* (1750), pp. 402-408.— De Backer et Sommervogel, *Bibl. écriv. C^ie Jésus*, 2° éd., I, col. 304; III, col. 1928. — *Catal. prov. Belg. S. J.*, 1885, append. XIII-XIV.

Ath. (Suite.)

Mss. : Documents concernant la vente du couvent, aux archives de l'État à Mons.

Bruxelles, archives du royaume : v. *Invent., cartes et plans*, p. 255.

Liessies (Refuge de l'abbaye de —). Existait déjà à Ath en 1284. Supprimé en 1796 et vendu en 1798.

Impr. : Ph. Brasseur, *Orig. cœn. Hann.* (1650), pp. 105-6.

Madeleine (Religieuses de la —). D'abord hôpital (léproserie?) fondé le 14 avril 1449, sur un terrain qui servait de refuge à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai et desservi par des filles, qui n'étaient liées par aucun vœu perpétuel. En septembre 1677 celles-ci prirent l'habit et adoptèrent la règle de Saint-Augustin. Maintenues en 1796. — *N. B.* Cet hôpital est parfois confondu avec celui de Saint-Jacques.

Impr. : *Analectes pour servir*, etc., XI, pp. 241-247; XII, pp. 257-265; XIV, pp. 378-382. — Liste des prieures dans G. De Boussu, *Hist.* citée, p. 242.— *Archives hist. Nord de la France et Midi de la Belg.*, 2e série, I (1837), pp. 130-132. — Ph. Brasseur, *Orig. cœn. Hann.* (1650), p. 438. — E. Fourdin, *Ath. Érection de l'hôpital de la Madeleine. Octroi de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en date du 14 avril 1449* (Ath, 1865); Annexe à l'Exposé de la situation de la ville d'Ath... du 20 octobre 1865.— *Annales du Cercle archéol. Mons*, I, p. 52.

Mss. : Archives à Ath.

Bruxelles, archives du royaume : Lettres d'amortissement du 14 avril 1449 (Procès-verbaux de Lille, I, fol. 128 v°).

Mineurs (Frères —) de l'Observance ou Cordeliers, bâtirent une maison couventuelle à Ath en 1445 [1]

[1] Selon un auteur, le couvent fut fondé dès 1306.

grâce aux libéralités de Quentine de Jauche de Mastaing et du prévôt Jean de Ligne. Ils devinrent Récollets le 28 avril 1627. Couvent supprimé en 1796.

Impr. : *Analectes pour servir*, etc. VIII, p. 261. — *Annal. du Cercle archéol. de Mons*, IX, pp. 40-42. — *Archives hist. Nord de la France et Midi de la Belgique*, 2e série, I (1837), pp. 129-130. — Ph. Brasseur, *Orig. cœn. Hann.* (1650), pp. 306-309.

Mss. : Documents concernant leur suppression, aux archives de l'État à Mons.

Bruxelles, archives du royaume : État des biens en 1787, et une charte dans le carton 38 des chartes de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre (Procès-verbaux de Lille, I, fol. 123). Cpr. ibid., carton 1420 du Nouveau Conseil privé. — Épitaphes dans le ms. 1521, p. 119 du fonds Goethals, à la Bibl. royale de Bruxelles.

Nazareth (Religieuses de Notre-Dame de —) et de Sainte-Élisabeth. Couvent de chanoinesses régulières de Saint-Augustin, qui succédèrent en 1463 ou 1464 aux béguines (v. ce mot). Fermé sous Joseph II en 1783 ; cédé en partie à la ville pour la formation d'un quai en 1786, et en partie au département militaire.

Impr. : *Analectes pour servir*, etc., XII, p. 257 note 2.— Liste des prieures dans G. De Boussu, *Hist.* citée, p. 176. — *Archives hist. Nord de la France et Midi de la Belg.*, 2e série, I (1837), p. 129. — Ph. Brasseur, *Orig. cœn. Hann.* (1650), pp. 277-278.

Mss. : Quelques documents, aux archives de l'État à Mons. — Documents dans le carton 37 (Procès-verbaux de Lille, I, fol. 128 v°) des chartes de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre, dans les cartons et registres du Comité de la Caisse de religion, entre autres, catalogue de la bibliothèque (a° 1784) vendue le

Ath.
(Suite.)

4 février 1785 chez Ermens, à Bruxelles (les livres liturgiques ont été cédés au curé de Saint-Martin pour 50 livres), inventaires des biens et revenus du couvent, des ornements d'église, etc., et dans ceux du gouvernement général, dans le carton 1419 du Nouveau Conseil privé ; cpr. ibid. *Invent., cartes et plans*, p. 155.

Pénitence (Sœurs de la —) v. Grises (Sœurs —).

Pénitentes v. Grises (Sœurs —).

Refuge (Notre-Dame du —) ou *Refuge de Notre-Dame* (lat. *Refugium B. Mariæ* ou *Nostræ Dominæ* ou *Abbaye d'Ath* (lat. *abbatiola Athensis*). D'abord, prétend-on à tort, prieuré de Bénédictins (?), dépendant de l'abbaye de Liessies (France), fondé en 1224 (*var.* 1234) par Jeanne de Constantinople. Puis abbaye de Cisterciennes venues de *Maegdendael* sous Flobecq en 1234 sous les auspices de la comtesse de Flandre. Réformée en 1505. Située primitivement près du faubourg de Brantignies, elle fut transférée dans son refuge en ville par Vauban vers 1667 ou 1668. Supprimée en 1796 et vendue en 1798.

Impr. : *Bullet. de la Soc. hist et litt. de Tournai*, X, pp. 331-332. — Liste des abbesses dans G. De Boussu, *Hist.* citée, p. 96. — *La Belgique communale*, II (1848), col. 444 (Statistique des abbayes sous Marie-Thérèse). — Miræus, *Op. dipl.*, éd. Foppens, v. à la fin du t. II, la table i. v. *Athensis*. — *Gallia Christiana*, III, col. 190-191 (Liste des abbesses). — A. Wauters, *Table chronol. des chartes et dipl. impr.*, t. IV, V et VIII, v. la table des noms des lieux, i. v. Ath, Audenarde et Maegdendael. — *Annales du Cercle archéol. de Mons*, XV, pp. 322, 476. — *Archives hist. du Nord de la France et Midi de la Belgique*, 2e série, I (1837), pp. 128-129. — *Wekelyks Nieuws uyt Loven*, XXXI (1788), p. 381.

Mss. : Quelques documents, aux archives de l'État à Mons.

Bruxelles, archives du royaume : État des biens en 1787, documents dans le carton 38 des chartes de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre (Procès-verbaux de Lille, I, fol. 131) dans les cartons du Conseil d'État (a[is] 1639-1725), dans ceux du gouvernement général, dans les cartons 1411 et 1465 du Nouveau Conseil privé; cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répert. 21, 22, 43, 55; *Enquêtes ecclésiastiques*, vol. I, X, XXVIII, XXXII.

Saint-Joseph (Filles de —). Congrégation enseignante. Supprimée le 8 juin 1799.

Impr. : Documents relatifs à la suppression, aux archives de l'État à Mons.

Saint-Martin (Refuge de l'abbaye de -) de Tournai. Existait déjà en 1449 (cpr. Madeleine). Supprimé en 1796.

Wilhours (Ermitage de —) à 2 kilomètres d'Ath, fondé, dit-on, au VIII[e] siècle par deux anachorètes, doté en 1127 par Béatrix de Laon, dame d'Ath, épouse de Gilles de Trazegnies et dédié à saint Antoine. L'office divin y était chanté tous les jours par un Capucin d'Ath. Vers 1650 une école primaire y fut annexée, transformée, au XVIII[e] siècle, en pensionnat royal avec huit professeurs. L'ermitage fut supprimé le 1[er] septembre 1796.

Impr. : Ém. Fourdin, *L'Ermitage de Wilhours-lez-Ath* dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, pp. 291-313, avec un plan ; cpr. *Bull. des séances du Cercle archéol. de Mons* (1864-65), p. 20 (Mémoire et plan de 1806).

Mss. : Inventaires et pièces concernant sa suppression, aux archives de l'État à Mons. — Quelques docum. aux archives du royaume à Bruxelles (carton 197 du Comité de la Caisse de religion et carton 1085 du

Ath. (Suite.)

Nouveau Conseil privé); cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répert. 43, 46, 47, 50, 53; *Invent., cartes et plans*, p. 248.

ATTENHOVEN (prov. de Liège).

Léproserie.

IMPR. : BETS, *Zout-Leeuw*, II, p. 231.

AUBECHIES (lat. *Ambechia, abbatia Ambeciensis*) prov. de Hainaut.

Abbaye (ou prieuré) sous l'invocation de la Sainte-Trinité, dédiée à saint Géry, fondée au XI^e^ siècle; fondation confirmée en 1096 par le pape Urbain II. Elle fut cédée en 1118 par l'évêque Burchard à l'abbaye de Saint-Ghislain, et devint par là sans doute un simple prieuré.

IMPR. : BAUDELET, *L'Abbaye ou le prieuré d'Aubechies* dans les *Bullet. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XII, pp. 26-29. — ID., *Note sur l'ancienne abbaye d'Aubechies* dans le *Bull. des séances du Cercle archéol. de Mons* (1866-68), pp. 20-21. — TH. BERNIER, *Diction.*, etc. *du Hainant*, i. v. Aubechies. — *Gallia Christiana*, III, col. 77, instr. 17 (XIV). — A. WAUTERS, *Table chronol. des chartes et dipl. impr.*, t. II, v. la table des noms de lieux, i. v. Aubechies. — *Annales du Cercle archéol. de Mons*, XV, p. 2; XVI, pp. 611-613. — CH. DUVIVIER, *Rech. Hain. anc.* dans *Mém. et publ. Soc. sc. Hainaut*, 2^e^ série, IX (1864), pp. 495-496. — MIRÆUS, *Op. dipl.*, éd. FOPPENS, III, p. 22. — G. VAN CALOEN, *Belg. Bened. Stud. u. Mitth. bened. Ord.*, 1881, p. 135.

Audenarde. AUDENARDE (lat. *Aldenarda*, flam. *Oudenaarde*), prov. de la Flandre orientale.

IMPR. : B^on^ J. BÉTHUNE-DE VILLERS, *Audenarde* (Notice publiée en 1887 dans l'*Atlas des villes de la Belgique au*

XVI^e siècle. Cent plans du géographe Jacques De Deventer.... sous la direction de CH. RUELENS) et les sources imprimées y citées, entre autres : EDM. VANDERSTRAETEN, *Recherches sur les communautés religieuses et les institutions de bienfaisance établies à Audenarde.* Audenarde, 1858-1860. — *Messager des sciences,* etc., Gand, 1860, p. 162. — SANDERUS, *Fland. ill.,* III, pp. 268, 275-277.

Mss. : Épitaphes dans les églises des abbayes, couvents, etc., de la ville et châtellenie d'Audenarde, ms. du fonds Gérard à la Bibliothèque royale de La Haye.

Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 22451 (Gandav.), pp. 326-33.

Alexiens, Cellites ou *Lollards*, du tiers-ordre de Saint-François, établis, depuis le XIII^e siècle, près de l'église de Notre-Dame de Pamele. Supprimés probablement au commencement du XVI^e siècle.

Apostolines. Congrégation fondée en 1719, supprimée le 21 novembre 1797. Enseignement de jeunes filles bourgeoises.

IMPR. : VAN CASTER, *Hist. rues de Malines,* p. 235.

Mss. : État des biens en 1787, aux archives du royaume à Bruxelles.

Béguines. Le béguinage d'Audenarde ne fut d'abord qu'un ermitage (flam. *Cluuse*), fondé au XIII^e siècle par un prêtre du nom de Hoen. En 1367 le supérieur des Frères-Mineurs donna un règlement aux béguines, les astreignant à des vœux temporaires d'obéissance et de chasteté.

Après l'incorporation du béguinage primitif à l'hôpital Notre-Dame (1433 ou 1449), la « cour des Béguines » fut transférée dans l'îlot du château de Pamele à Audenarde, et supprimée en 1796.

Audenarde. (Suite.)

Un autre béguinage existait à Pamele, lequel reçut un règlement en 1409. Il fut aliéné en 1559.

IMPR. : *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, XIII, p. 241.— *Messager des sciences*, etc., Gand, 1863, p. 358.

Bogards. D'abord association de tisserands, qui se mirent sous la règle du tiers-ordre de Saint-François entre 1360 et 1380. En 1412 leur établissement fut incorporé par les Hospitalières de Notre-Dame. On ignore la date de leur disparition.

IMPR. : *Messager des sciences*, etc., Gand, 1863, pp. 360-361.

Capucins, arrivés le 24 novembre 1608, supprimés en 1796.

IMPR. : *Messager des sciences*, etc., Gand, 1863, pp. 349, 425; 1864, pp. 288, 481-482.

MSS. : État des biens en 1787, aux archives du royaume à Bruxelles.

Cellites v. Alexiens.

Claires (Pauvres —) v. Grises (Sœurs —).

Colettines, venues de Gand en 1442, ne restèrent à Audenarde que quelques mois et retournèrent à Gand.

Eename (Refuge de l'abbaye d'—).

Elseghem (Refuge du prieuré d'—).

Grises (Sœurs —) ou *Pénitentes* ou *sœurs de la Madeleine* (parfois dites *Pauvres-Claires*) (lat. *sorores de Cella ?*). Couvent institué en 1415. Avant 1440 elles adoptèrent le tiers-ordre de Saint-François, devinrent *Pénitentes-Récollectines* le 1er juin 1648 et prirent en 1670 Notre-Dame de la Visitation comme patronne du couvent. Expulsées le 30 juin 1784 et le couvent vendu peu de mois après pour 11958 florins.

Impr. : N. J. Cornet, *Notices historiques sur l'ancienne Congrégation des Pénitentes-Récollectines de Limbourg.* Bruxelles, 1869, pp. 85-92.— *Messager des sciences*, etc., Gand, 1863, pp. 354-355, 430.

Mss. : Documents dans le carton 1419 du Nouveau Conseil privé, dans les cartons du gouvernement général, et dans ceux du Comité de la Caisse de religion, entre autres, catalogue de la bibliothèque (a° 1784) vendue le 10 mars 1785 pour 26 lb. 17 s. 3 d., inventaire des ornements d'église, reliques, etc., aux arch. du royaume à Bruxelles.

Hospitalières (Sœurs —) desservaient l'hôpital Notre-Dame établi primitivement hors la porte de Bévere et reçurent leurs premiers statuts du pape Grégoire IX, en 1333. Des frères les assistaient dans le service des malades au moins jusqu'en 1390. En 1412, elles obtinrent l'établissement des Bogards et incorporèrent encore en 1433 ou 1449 l'ancien béguinage. La communauté suivait la règle de Saint-Augustin.

Impr. : J. Ketele, *Notice sur l'hôpital d'Audenarde* dans le *Messager des sciences*, etc., Gand, 1837, pp. 228-237, cpr. 1852, pp. 332-362 (art. d'Henri Raepsaet, arch.), 1863, pp. 405-406; 1864, pp. 366, 370-371. — Miræus, *Op. dipl.*, éd. Foppens, v. à la fin du t. III la table i. v. Aldenardense. — G. Van De Vyvere, *Les pierres tombales historiées et les inscriptions tumulaires de l'hôpital de Notre-Dame à Audenarde* dans les *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, pp. 106-136, avec 5 planches. — A. Wauters, *Table chron. des chartes et dipl. impr.*, t. III, IV, VI et VII, v. table des noms de lieux, i. v. Audenarde. — *Ann. Acad. archéol. Belg.*, 1° série, IX (1852), pp. 368-390; XI (1854), pp. 231-237; XIII (1856), p. 231, note 2, 351-56 (artistes, médecins, chirurgiens, graveurs). — *De l'état de la mendicité et de la bienfaisance dans la Flandre orientale*

Audenarde.
(Suite.)

(Bruxelles, 1852, 4°), pp. 128-9. — *Lettres sur l'histoire d'Audenarde*, pp. 132-137. — J. DE SAINT-GENOIS, *Invent. chartes comtes de Flandre* (1843-1846), pp. 8, 19, 22, 40, 72, 265, 313.

Mss. : Remarquable collection d'archives, à l'hôpital actuel d'Audenarde : parmi lesquelles un catalogue de la bibliothèque de cet hôpital dressé en 1270 (v. *Mss. des sciences*, etc. Gand, 1852, pp. 339-341; — TH. GOTTLIEB, *Ueber Mittelalterliche Bibliotheken*. Leipzig, 1890, p. 255).

Histoire abrégée de l'hôpital d'Audenarde depuis son origine, justifiée par des diplômes, dans le fonds Gérard à la Bibliothèque royale de La Haye.

Bruxelles, archives du royaume : Documents dans le carton 35 (Procès-verbaux de Lille, I, fol. 117) des chartes de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre, dans les cartons du gouvernement général, dans le carton 1507 du Nouveau Conseil privé, dans la *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répert. 37, 56.

Jésuites admis provisoirement le 16 mai 1616 et définitivement le 23 janvier 1617, dotés en 1623 de tous les biens de la Léproserie. Couvent de la province Flandro-Belgique. Collège d'humanités. Supprimés le 13 septembre 1773.

IMPR. : *Bull. Comm. roy. d'hist.*, 3e série, VIII, p. 75. — *Catal. prov. Belg. S. J.*, 1881, append. VI-VII. — DE BACKER et SOMMERVOGEL, *Biblioth. des écriv. Cie Jésus*, 2e éd., I, col. 308-310; III, 1930. — *Messager des sciences*, etc., Gand, 1863, pp. 355-357, 425-429; 1864, pp. 286-288, 360, 363, 480-483.

Mss. : Nombreuses archives, histoire et lettres annuelles de 1616 à 1682, aux archives du royaume à Bruxelles, cpr. ibid., *Invent., cartes et plans*, p. 253.

Bruxelles, Bibliothèque royale, 17473, fol. 150; 20086, 20090, 20093.

Léproserie (flam. *Lazarye*), fondée à la fin du XII[e] ou au commencement du XIII[e] siècle, desservie par des frères et des sœurs. Elle disparut au commencement du XVII[e] siècle, et les biens en furent donnés en 1623 aux jésuites.

Lollards v. Alexiens.

Madeleine (Sœurs de la —) v. Grises (Sœurs —).

Maegdendael (franç. *Val-des-Vierges, Notre-Dame du Refuge,* lat. *Vallis Virginum*). Abbaye de Cisterciennes, établie originairement à Flobecq (v. ce mot), transférée à Audenarde en 1233 ou 1234, ou après 1236. Règle réformée en 1468. Les religieuses consacraient leurs heures libres à la transcription des livres d'office, remarquables pour la calligraphie et l'enluminure. Abbaye supprimée en 1796.

IMPR. : *Analectes pour servir,* etc., IV, p. 20. — ED. VANDER STRAETEN, *Recherches* citées, I, pp. 47-58 (liste des abbesses). — *Gallia Christiana,* V, col. 230-231 (liste des abbesses). — *Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique,* XIII, pp. 225, 251. — *La Belg. communale,* II (1848), col. 442 (statistique des abbayes sous Marie-Thérèse). — *Verhael der reformatie van de abdy van Maegdendale voorheen vrouwenklooster binnen de stad Audenaerde,* 1448 (éd. par D. J. VAN DER MEERSCH. Gand. S. D. dans les publications des *Vlaamsche Bibliophilen*). — *Bull. de la Commis. roy. d'hist.,* 3[e] série, VIII, p. 83. — *Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai,* XVII, p. 128. — SANDERUS, *Fland. ill.,* III, pp. 268, 276 (liste des abbesses). — MIRÆUS, *Op. dipl.,* éd. FOPPENS, v. à la fin du t. III, la table i. v. vallis virginum. — (KERSTEN), *Journal hist. et litt.,* II, p. 342. — A. WAUTERS, *Table chron. des chartes et dipl. impr.,* t. IV, V, VII et VIII, v. la table des noms de lieux i. v. *Audenarde, Val des Vierges* et *Maegdendael.* — *Wekelijks Nieuws uyt Loven,* XX (1782), p. 336.

Audenarde.
(Suite.)

Mss. : Bruxelles, archives du royaume : État des biens en 1787, documents dans le carton 33 des chartes de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre (Procès-verbaux de Lille, I, fol. 113 v°, 114 v°), et dans les cartons du Conseil d'État (ann. 1649-1683), cpr. ibid. *Chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, répert. 15, 36, 43 ; *Enquête ecclésiastique*, vol. 35.

51 registres et 8 liasses, aux archives de l'État à Gand.

Bruxelles, Bibliothèque royale : ms. 22451 (Gandav.), pp. 330-331 (liste des abbesses) ; — le ms. 14661-62 provient de cette abbaye.

Mineurs (Frères —) ou *Cordeliers* puis *Récollets*. Couvent fondé probablement en 1230 ou en 1260) par Jean de Portre. Plusieurs religieux se distinguèrent dans la culture des sciences et des arts. Les Frères-Mineurs furent remplacés par des Récollets au mois de février 1602. Patronne, sainte Agnès, martyre ; province de Saint-Joseph. Couvent supprimé en 1796.

Impr. : *Messager des sciences*, etc., Gand, 1863, pp. 348-349 ; 1864, pp. 361-362 ; 1880, pp. 7-10 (grav., sceaux).

Mss. : État des biens en 1787, aux archives du royaume à Bruxelles.

Noires (Sœurs —) établies en 1295.

Un second couvent de Sœurs-Noires existait à Pamele lez-Audenarde, érigé probablement au XIII[e] siècle.

Impr. : *Messager des sciences*, etc., Gand, 1863, p. 352.

Mss. : État des biens en 1787 de chacun des deux couvents, aux archives du royaume à Bruxelles.

Pénitentes
Pénitentes-Récolectines } v. Grises (Sœurs —).

Peteghem (Refuge de l'abbaye de —).

Sion (Notre-Dame de —) (var. *N.-D. au Chardon*, flam. *O.-L.-V. ten Distel*). Prieuré de choinoinesses régulières de Saint-Augustin, fondé en 1240(?). Ce furent primitivement des béguines qui reçurent en 1454 la règle de Saint-Augustin. Elles s'adonnèrent à la transciption des manuscrits et à la reliure des livres, sous la direction d'un religieux et de deux frères lais du couvent des Augustins à Gand.

IMPR. : EDM. VANDERSTRAETEN, *Recherches* citées, I, pp. 65 (noms d'artistes), 58-71 (liste des supérieures). — PINCHART, *Arch. des Arts*, II, p. 41. — *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belg.*, XIII, p. 328. — *Messager des sciences*, etc., Gand, 1863, pp. 350; 1864, pp. 282, 481; 1880, pp. 10-11, grav. — CH. PIOT, *Catul. abb. Eename* (1881), pp. 335-336.

Mss. : État des biens en 1787, inventaire des biens et revenus (Comité de la Caisse de religion) et nécrologe (col. des cartul. et mss.) aux archives du royaume à Bruxelles.

Kronycke ende register van den hove ende Godshuise van Onser Liever Vrouwen van Syon buiten Audenarde (1641-1785), ms. 22000, à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Templiers, paraissent s'être établis à Audenarde vers 1188. Lors de la suppression de l'ordre (1312), les bâtiments furent appropriés à l'hospice Saint-Jacques.

IMPR. : *Messager des sciences*, etc., Gand, 1863, p. 348.

HENRI HOSDEY.

(*A suivre.*)

LA NORVÈGE HISTORIQUE EN 1894.

Les écrits de Björnstjerne Björnson, et plus encore, ceux d'Henrik Ibsen, ont mis la littérature norvégienne à la mode. On sait que la Norvège possède en commun avec le Danemark sa langue littéraire, et que, de leur côté, les Suédois lisent sans peine ce qui s'imprime dans les deux autres pays scandinaves. Il importe à cette occasion, de faire remarquer que le flamand et le hollandais sont les plus proches parents que possèdent les langues scandinaves, et qu'à Gand, à Bruges, à Anvers, tout comme à Amsterdam ou à Leyde, un lecteur intelligent n'aura pas besoin d'études bien prolongées pour comprendre suffisamment ce qui s'imprime à Copenhague ou à Christiania, et pour le goûter sans recourir aux traductions. J'appellerai sur ce point l'attention des lecteurs du *Messager;* puisse cette parenté me servir d'excuse si l'on me trouve un peu prolixe.

M. Henrik Jaeger, de Christiania, publie (chez H. Bigler) un grand et bel ouvrage sur l'histoire de la littérature norvégienne.

Pour ne pas trop faire languir son public, qui se

passionne fort pour ces questions, il a commencé par la fin et publie d'abord le second et dernier volume, traitant de la littérature norvégienne de 1814 à 1890. Le premier volume, allant de 900 à 1814, est aussi commencé : s'il intéresse davantage les historiens proprement dits, il sera évidemment d'une actualité bien moindre. Je dirai tout de suite que l'ouvrage de M. Jaeger est orné de nombreux portraits, de fac-simile, de reproductions tant d'imprimés que de manuscrits. Je reviendrai plus tard sur le premier volume au point de vue historique pur : les amateurs d'histoire littéraire seront fort satisfaits du second.

Somme toute, l'histoire de la littérature norvégienne proprement dite ne compte encore que 71 ans; et pourtant il importe d'y distinguer quatre périodes. Tout d'abord, 1814-1830, tâtonnements informes, puis de 1830 à 1845, rivalité de Wergeland et de Welhaven (ce dernier vécut jusqu'en 1873); la période 1850-1885 est à peu près exclusivement marquée par les succès de Björnson et d'Ibsen, enfin, après 1885, on voit débuter la tourbe des écrivains fin de siècle, pour laquelle M. Jaeger n'a que fort peu de goût, et qui sort des limites de son cadre.

Comme, d'un autre côté, les auteurs de la première période étaient un peu bien naïfs, et d'une maladresse remarquable, la critique a beau jeu contre eux, et M. Jaeger ne la leur ménage nullement.

Restent donc les luttes épiques de Wergeland et de Welhaven, et celle, plus courtoise, qui fit pen-

dant si longtemps redire à tous les échos les noms associés de Björnstjerne Björnson et d'Ibsen.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici que Welhaven représentait en Norvège comme la culmination des vieilles traditions allemandes et danoises, avec une rare perfection dans la forme, une envolée moins géniale, et trop peu de concessions aux idées modernes; Wergeland, avec ses éclairs de sublimité, son tempérament libéral et tant soit peu chauvin, avait adopté les idées venues de France et d'Angleterre, et se tenait en tête du mouvement progressiste. Il est resté l'idole des norvégiens pur-sang.

Quelque chose d'analogue sépare à vrai dire Björnson d'Ibsen; mais même à l'époque déjà reculée où chacun de ces grands hommes semblait être le représentant d'un pôle politique, le public s'était habitué à ne chercher dans leurs écrits que « les moments esthétiques. »

Comme jadis Wergeland, Björnson représente le tempérament national dans ce qu'il a d'optimiste et de sympathique : il est l'homme au cœur léger, regardant devant lui et vivant volontiers sur une utopie; Ibsen a tant disséqué, le scalpel à la main, qu'il voit l'humanité tout en noir; sa muse, qui regarde surtout le passé, est une Némésis impitoyable. Le parti conservateur, ne pouvant suivre Björnson dans toutes ses évolutions politiques, s'est vu en quelque sorte contraint d'adopter Ibsen comme son poète, malgré tous les points par lesquels il lui est antipathique; Ibsen lui-même s'est aliéné bien des sympathies par une indifférence affectée en matière de politique.

Qu'en est-il résulté? Aucun des deux grands hommes n'a derrière lui le pays tout entier; le parti conservateur se tient plutôt sur le qui-vive, les partis avancés se sont jetés avec un enthousiasme irréfléchi sur les produits fin de siècle. Il serait téméraire de faire actuellement l'horoscope de la littérature norvégienne et du sort que lui réservent les premiers lustres du XX^{e} siècle.

—

Le Comité des Sources a continué le cours de ses publications. Il nous a donné les *Livres des sentences* pour 1580 et 1585, ainsi que le journal du juge provincial Niels Stub (1572-1580). J'ai déjà eu l'occasion dans le *Messager* de faire ressortir l'importance de ces publications au point de vue de l'histoire interne, de l'histoire des personnes et de celle des mœurs.

Les sentences de 1585 contiennent tous les actes relatifs au tyran provincial Erik Munk. Après avoir rendu de grands services à son roi tant sur terre que sur mer, ce gentilhomme aux allures de forban vit ses services récompensés par l'octroi de toute une province de Norvège, celle de Nedenaes. Il y commit tant d'exactions que le roi Frédéric II, autant sévère que juste, fit amener Munk à Copenhague sous bonne garde. L'histoire se tait sur ce qui se passa entre le roi et son fidèle lieutenant : ce qui est avéré, c'est ce que ce dernier, blanchi par jugement de cour, alla retrouver sa province qu'il pressura de plus belle pendant treize années encore. La coupe finit par déborder; les

plaintes arrivèrent de tous côtés et les juges royaux eurent beaucoup à faire pour casser les arrêts qui avaient pendant des années consécutives terminé tant de litiges à l'avantage d'Erik Munk. Dépouillé de tous ses biens mal acquis, Munk, qu'on jugea superflu de faire passer en jugement, fut transporté *manu militari* dans une forteresse danoise, où il ne tarda pas à mourir dans un entier dénuement.

Un de ses fils, Jens Munk, se distingua plus tard comme marin et navigateur; il s'est illustré par des voyages dans le Nord du continent américain et par un hiver passé dans les glaces de la baie d'Hudson.

Le sort d'Erik Munk montre que sous les princes Oldenbourgeois, la justice pour être lente, n'en était pas moins sûre.

—

Ce furent ces mêmes princes qui par leur « sic volo » introduisirent la réforme en Danemark et en Norvège.

Malheureusement, la Norvège était trop loin, et sa population trop réfractaire, pour que la substitution de la confession d'Augsbourg aux traditions du catholicisme put y avoir lieu d'une façon rapide et efficace.

Par suite du déclin des études universitaires, le Danemark lui-même avait grand peine à se fournir d'un nombre suffisant de pasteurs et dans ces conditions, il est clair que la Norvège devait être encore plus mal lotie.

Pendant longtemps les églises restèrent sans pasteurs, quoiqu'on eût réduit leur nombre au plus strict nécessaire, ou bien l'on se vit contraint de laisser en fonctions les anciens curés catholiques qui sans montrer grand zèle, firent triompher la réforme dans leurs paroisses. Il est bien remarquable que dans de telles conditions, soixante-dix ans environ aient suffi pour implanter pour des siècles le nouveau culte sur un sol aussi peu favorable que l'était alors, et dans de pareilles conditions, celui de la Norvège.

Le mérite en revient pour une bonne part au caractère énergique et tenace des rois Christian III et Frédéric II, ainsi que de leur successeur immédiat, le célèbre Christian IV.

Mais il faut aussi reconnaître que ces rois trouvèrent d'excellents auxiliaires dans les surintendants ou évêques préposés par eux à la conduite des quatre églises de Norvège (Trondhjem, Bergen, Stavanger et Oslo). Deux d'entre eux, les premiers évêques de Bergen et d'Oslo, précédemment catholiques, mais s'étaient soumis aux volontés du roi qui s'était déclaré « leur évêque suprême, » et se chargèrent de faire prévaloir la nouvelle confession dans leurs diocèses respectifs.

L'un d'entre eux, Gjeble Pedersen (Gabelius Petri), évêque de Bergen, de même qu'un certain nombre d'autres surintendants, luthériens d'origine, furent des hommes vraiment remarquables.

C'est leur histoire qui nous est présentée par le Dr A. C. Bang, professeur à l'Université et actuellement ministre des cultes. Son ouvrage, publié

par la maison Bigler, est basé exclusivement sur des sources authentiques et paraît par livraisons.

C'est un ouvrage dont le besoin se faisait véritablement sentir, et qui fait tout honneur à son auteur.

CH. DELGOBE.

Christiania, avril 1895.

VARIÉTÉS.

BADIGEONNAGE POLITIQUE. 1794. — Non contents d'obliger les habitants de la ville de Gand à arborer les couleurs nationales françaises, soit sous forme de cocardes attachées aux coiffures des citoyens et des citoyennes, soit sous forme de drapeaux placés aux façades des maisons, les Français conçurent également, en 1794, l'idée d'en orner nos monuments publics en les enduisant d'une superbe couche de peinture tricolore. Le conseil municipal, tout à la dévotion des autorités françaises, fut chargé de mettre ce projet à exécution.

Un premier essai, qui heureusement n'eut pas de suite, fut tenté sur la partie supérieure du beffroi, partie qui fut démolie en 1839 et remplacée en 1853 par le campanile en fer dont notre antique tour communale est encore surmontée aujourd'hui.

L'exécution de cette peinture, qui devait consister en trois bandes de couleur, bleue, blanche et rouge, donna lieu à plusieurs incidents dont tous les détails nous ont été conservés dans le registre des délibérations ou *Resolutieboek* du conseil municipal de cette époque.

Le conseil avait, à la demande du comité de surveillance, chargé un nommé Godefroy d'orner une partie de la tour du beffroi de bandes de peinture aux couleurs françaises. Ce Godefroy avait annoncé à la municipalité qu'il faisait ce travail aux frais d'un groupe de citoyens dont il était le mandataire. Les peintres s'étaient à peine mis à l'œuvre

que le citoyen Godefroy se présenta, dans la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794), devant le conseil pour annoncer que les fonds nécessaires lui faisaient défaut et qu'il sollicitait l'autorisation de les réunir au moyen de collectes :

« *...op de persuasie van den selven Godefroy en consoorten dat sy van t' noodig geld voorsien waeren ende selfs d'onkosten souden hebben gedraegen, was toegestaen een deel van stadtsthoren te vercieren met drycouleurige strippen in verwe, komt ter vergaederinghe te kennen gevende dat hy en de syne van 't noodig geld niet voorsien syn verzoeckende hetselve te mogen omhaelen.* »

Cette autorisation lui est refusée, et le conseil décide d'achever les travaux de peinture aux frais de la ville, tout en blâmant vivement les procédés du citoyen Godefroy contre lequel il se réserve de sévir, *aen ons reserverende diergelyke bedriegeryen naermaels te straffen.*

La question revint à l'ordre du jour de la séance du lendemain. L'officier municipal Huyttens fut chargé d'examiner les travaux de peinture et de dresser un état des frais auxquels ceux-ci monteraient.

Mais entretemps un journal flamand avait parlé de l'affaire en termes tels que le conseil municipal jugea nécessaire d'adresser une plainte au comité de surveillance contre le rédacteur de l'article. Voici le texte de cette plainte, que nous copions textuellement dans le compte-rendu de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794) :

« Liberté, Fraternité, Égalité.

« Les Officiers municipaux de la commune et vieux-bourg de Gand aux Président et Membres du Comité de surveillance.

« Citoyens,

« Nous vous joignons ici une gazette flamande imprimée

chez le citoyen A. B. Steven au coin du quai des Oignons n° 253 et distribuée hier dans cette commune. Vous trouverez au bas de la feuillette 223 une note dans laquelle il est fait une application injurieuse à un de nos membres sans que son nom y soit indiqué. Nous nous croïons donc compromis tous dans cette accusation et nous vous prions de faire les devoirs les plus rigoureux pour déterrer s'il y a parmi nous un membre qui se soit rendu coupable des faits y imputés pour que dans l'affirmation nous puissions prendre les mesures pour le faire impulser de notre sein comme indigne de la confiance que nous devons avoir en lui et afin que dans le cas contraire nous puissions obtenir une satisfaction éclatante à l'égard d'un vil calomniateur.

« Le second point de l'accusation y également suggérée relative à la peinture du Belford est une calomnie indirecte dont le poids pèse nécessairement sur nous. Les motifs qui nous ont guidé à cet égard vous sont connus, nous osons donc attendre de votre impartialité que vous mettrez des bornes équitables à la facilité et à la malignité avec les quelles le rédacteur de la susdite gazette inculpe un corps constitué par les Représentants du peuple français.

« Salut et Fraternité. »

Dans la séance du 6 frimaire suivant le municipal Huyttens demanda, à cause de ses nombreuses occupations, à être déchargé des fonctions de commissaire chargé de dresser le devis des travaux de peinture du beffroi. Le conseil nomma en son remplacement le citoyen van Cauwenberghe avec la mission de faire rapport sur les frais qu'occasionnerait l'achèvement de la peinture en bandes tricolores de la tour du beffroi, *wat volgens heesch der saecke saude moeten kosten de voltrekkinghe der voorseyde tricolore verwinghe.*

L'affaire en resta là et la peinture aux couleurs françaises fut sans doute effacée ou recouverte d'une couche de cou-

leur grise. C'est du moins ce qui nous semble résulter du silence du *Resolutieboek*. En effet, il n'est plus question dans les séances suivantes des peintures « patriotiques et républicaines » à effectuer au beffroi.

Il est probable que les conseillers municipaux, devant l'opposition et devant les railleries du public, auront jugé prudent de renoncer à l'idée saugrenue que le comité de surveillance l'avait chargé de mettre à exécution.

Le conseil municipal se composait à cette époque de trente-cinq citoyens, nommés par le commandant militaire de la ville de Gand en exécution de l'arrêté du 24 messidor an II (12 juillet 1794) rendu par le citoyen Richard, représentant du peuple français près des armées du Nord.

Le journal qui s'était permis de critiquer et de tirer en ridicule le bariolage tricolore du beffroi se nommait *de Vaderlandsche Gazette van Gend*. M. Ferdinand Vander Haeghen, en citant cette feuille dans le quatrième volume de sa *Bibliographie gantoise* (page 396), dit qu'il n'en a rencontré qu'un seul numéro, celui du 21 octobre 1794. Il suppose que quelques numéros seulement en ont paru.

PROSPER CLAEYS.

BADIGEONNAGE SÉDITIEUX. 1833. — « Sur l'invitation de M. le général Magnan, la régence a fait peindre en gris les garde-fous, poteaux, etc., placés dans les endroits publics de la ville et qui jusqu'à présent avaient été peints en jaune. »

Tel est le curieux fait-divers qui nous est tombé sous les yeux en parcourant la collection du *Journal des Flandres*. La lecture de cet articulet, paru dans le numéro du 24 mai 1833 de la feuille patriote gantoise, éveilla notre attention et nous engagea à pousser plus loin nos recherches.

C'est dans les registres des délibérations du collège échevinal que nous avons trouvé tous les détails de cet incident d'un haut comique.

L'état de siège, sous lequel la ville de Gand avait été placée en 1831, venait d'être levé par un arrêté royal du 5 mars 1833. Cet arrêté royal, pris en vue de la visite du roi Leopold Ier qui eut lieu le 11 mai suivant, apporta toutefois peu de changement au régime imposé à la ville. L'autorité militaire, dont le commandement était confié au général français Magnan, resta toute puissante.

Cet officier, comme beaucoup de ses compatriotes, avait pris du service et obtenu immédiatement un grade élevé dans la nouvelle armée belge.

Il prit un beau jour ombrage de la couleur jaune que, depuis plusieurs années, l'administration communale faisait appliquer au mois de mai sur les ponts, ainsi que sur les poteaux, les bornes et les balustrades des quais de la ville. Le général français crut voir dans l'application de cette couleur, qui ressemblait à celle de la Maison d'Orange, une allusion blessante pour les sentiments patriotiques de l'armée et d'une partie de la population gantoise.

Dans la séance du collège échevinal du 18 mai 1833 il fut donné lecture de la lettre suivante du général Magnan :

« Gand, le 16 mai 1833.

« Monsieur le Bourgmestre,

« Le jour même de l'arrivée du Roi, la Régence a fait peindre en *Orange* les bornes de la Coupure et les garde-fous des Ponts. Cette couleur, qui déplaît à juste titre aux patriotes, a encore augmenté l'irritation des troupes.

« Dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité, j'ai l'honneur de vous engager à faire remplacer immédiatement

cette couleur par une autre ; sans quoi je me verrais forcé de le faire faire moi-même.

« Le Général commandant la 6e division,

« Magnan. »

Le même jour l'échevin C. d'Hane-Steenhuyze, accompagné de quelques conseillers communaux et du secrétaire, alla visiter les divers corps de délit signalés dans la lettre du général Magnan, afin de constater exactement quelle était la nuance du jaune employé par le peintre.

A la suite de cette visite le collège écrivit une lettre d'explications dans laquelle nous lisons entre autres :

« Quant aux pieux d'amarrage ou bornes dont l'entretien est une charge communale et que la ville fait repeindre annuellement, comme tous les ouvrages de ce genre, nous avons constaté que la couleur employée est celle dont on s'est servi depuis plus de trente années et conséquemment longtemps avant la Maison d'Orange, savoir l'ocre jaune qui diffère visiblement de la couleur orange comme vous pourrez vous en convaincre par un échantillon ci-joint de cette couleur coupée dans la couverture du programme d'une distribution de prix au ci-devant Collège royal. »

Le collège ajoute que si le général estime que « la couleur des pieux d'amarrage est telle que sa vue pourrait compromettre la tranquillité publique, » il fera immédiatement voter les fonds « pour repeindre les pieux d'amarrage de la coupure et des autres quais ainsi que les ponts, garde-fous, etc. »

Le lendemain 17 mai nouvelle lettre du commandant de la 6e division en réponse à la précédente :

« Monsieur le Bourgmestre,

« Les considérations que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au sujet de la peinture des bornes placées sur

les quais, ne sont pas de nature à me faire changer d'opinion sur cet objet. La couleur en usage est hostile à quiconque porte un cœur belge; elle excite, elle accroit l'effervescence de ceux qui la considèrent comme une insulte faite aux couleurs adoptées par la nation.

« Je ne vois aucun inconvénient à ce que le gris remplace la couleur actuelle; et quant aux dépenses que ce changement peut occasionner, j'estime qu'elles ne doivent pas empêcher la mise à exécution d'une mesure que je regarde comme indispensable au maintien de la tranquillité publique. »

Discuter était inutile. Aussi la régence, se rappelant les douceurs que la ville avait goûtées sous l'état de siège, décida-t-elle de faire effectuer les changements de peinture exigés par le commandant de la 6me division.

Voici le texte de l'arrêté que le collège prit dans sa réunion du 18 mai 1833 :

« Considérant que le général Magnan persiste à exiger que les poteaux, garde-fous et ponts soient repeints en gris, sous le prétexte que les couleurs actuelles pourraient compromettre la sûreté publique.

« Voulant ôter tout prétexte aux désordres que l'administration a le plus grand intérêt de prévenir.

« Arrête :

« Les pieux d'amarrage, garde-fous, ponts et généralement tous les ouvrages en bois dont l'entretien est à charge de la ville, seront repeints en gris. Il sera demandé au comité de conservation, remplaçant les états députés, l'autorisation de prélever la dépense, à laquelle cette peinture extraordinaire donnera lieu, sur les fonds des dépenses imprévues allouées au budget du présent exercice. »

Le jaune fut donc remplacé par le gris. Ainsi finit cet incident, provoqué par les exigences ridicules du général

français, incident que bien des librettistes seraient heureux d'avoir découvert, afin de lui donner la place d'honneur dans l'une ou l'autre opérette.

—

Peu après ces événements, le général Magnan rentra en France où il reprit du service militaire. Lors du coup d'état du 2 décembre 1851 il avait le grade de général de division et était commandant en chef de l'armée de Paris. C'est en cette dernière qualité que Louis-Napoléon, à la fortune duquel il s'était attaché, lui confia la haute direction des troupes chargées d'écraser les mouvements populaires dont la ville de Paris fut le théâtre à cette époque.

Victor Hugo, dans ses *Châtiments*, cite plusieurs fois le général Magnan à côté de ceux qui, comme Saint-Arnaud, Maupas, Fould, Morny, Pietri, Rouher, Fortoul, etc., prirent une part active à la restauration de l'empire.

PROSPER CLAEYS.

L'UNIVERSITÉ DE GAND DÉCERNE UNE MÉDAILLE AU VENTRILOQUE ALEXANDRE. 1820. — Pendant les mois d'avril et de mai 1820 un ventriloque, nommé Alexandre, que les annonces des journaux et les programmes qualifiaient de « artiste d'illusions vocales, » donna plusieurs séances au Grand-Théâtre et à la Sodalité.

Cet artiste arrivait en notre ville muni, d'après le *Journal de Gand,* d'un cahier de certificats des plus flatteurs délivrés « par des rois et des princes, par d'illustres généraux et de grands prélats, et par les premiers savants de l'Europe. » Ainsi qu'il l'avait fait dans d'autres villes universitaires, à Vienne, à Munich, à Berlin, à Groningen, à Leiden, Alexandre donna à Gand des séances particulières de ventriloquie auxquelles assistèrent plusieurs membres du corps professoral de l'*Alma Mater* gantoise.

C'est à la suite d'une de ces séances que le Sénat académique, émerveillé du talent déployé par le ventriloque, décerna à celui-ci une médaille en argent.

Le *Véridique de Gand,* dans son numéro du 28 mai 1820, consacre un article à cet événement extraordinaire. Il débute comme suit :

« M. Alexandre, artiste d'illusions vocales, a fait ici une très grande sensation. Son talent est rare, l'utilité de son art sera surement un jour appréciée. Cette appréciation est, en quelque sorte, faite d'avance par notre Université qui, à la suite d'une soirée amusante, a voté une médaille d'argent *consécrative,* si j'ose m'exprimer ainsi, du mérite de M. Alexandre, *Ventriloque.* »

La médaille, dont le journal donne la description, portait :

LÉGENDE :

PRORECTOR ET XI UNIVERSITAT. PROFESSORES.

EXERGUE :

ALEXANDRO D. D.
M. D. CCC. XX.

INSCRIPTION :

QUOD
SONO VOCIS
SCITE MODULANDO,
SIVE HAEC NATURAE DOS SIT,
SIVE ARTIS,
NOTISS. AUT *ΑΚΟΥΣΤΙΚΟΣ*
LEGIBUS AUT INLUDIT
AUT INLUDERE
VIDETUR.

On trouva, et avec raison sans doute, que l'Université de Gand, à peine créée, avait mieux à faire que de décerner des récompenses honorifiques à un artiste dont la place était sur les tréteaux de la foire, plutôt que sur la scène d'un théâtre, et bien moins encore dans l'auditoire d'un établissement d'enseignement officiel. Le *Véridique* essaya

cependant de justifier les procédés du corps professoral en publiant, dans le même numéro du 28 mai 1820, un article dont le fond et la forme se distinguent par leur parfaite originalité.

L'article est trop long pour être reproduit en entier; nous nous bornons à en donner la conclusion que nous copions sans y rien changer :

« On ne pouvait rien imaginer de plus flatteur pour M. Alexandre que l'hommage qu'il vient de recevoir de notre Université.

« Ceux qui craignent que cet hommage ne dépare et ne déprécie les récompenses qui seront désormais accordées aux découvertes utiles et aux grands avantages des sciences, de l'industrie et des arts s'allarment trop aisément : une société savante ne hasarde rien : elle a des ressources inconnues au vulgaire pour la distribution des palmes.

« Il peut y avoir une sorte de vérité à dire que la médaille n'est pas exempte d'un peu d'exagération; mais je ne peux pas être en tout de l'avis du mauvais plaisant qui l'a trouvée aussi emphatique que le début de la harangue du bailli au nouveau seigneur du village :

« *Ainsi qu'Alexandre le Grand à son entrée à Babylone.*

« Il est à remarquer cependant qu'au moment même où notre Université comblait la mesure des faveurs pour la ventriloquie, la Société de l'Athénée des Arts de Paris décernait à M. Ameline, chirurgien et professeur à Caen, auteur d'une grande pièce d'anatomie artificielle dont on a parlé avec une sorte d'étonnement, une médaille comme *Maximum* des récompenses qu'elle accorde aux auteurs des découvertes utiles. »

Cette médaille « non exempte d'un peu d'exagération » constitua, pour employer le style imagé du rédacteur du *Véridique,* digne précurseur de M. Prudhomme, le plus

beau jour de la vie de M. Alexandre, « célèbre ventriloque, qui semblait s'élancer hors de la ligne commune. »

—

La salle de la *Sodalité,* dont nous avons parlé plus haut, fut démolie en 1889. Elle occupait, rue courte du Marais, l'emplacement sur lequel on a construit les maisons marquées aujourd'hui n° 9 et 11.

Ce local, attenant au couvent des jésuites, fut bâti par ceux-ci en 1649. La grande salle du premier étage servait pour les distributions des prix, pour les représentations dramatiques et musicales données par les élèves du collège, et pour les assemblées des *Sodales* ou membres des congrégations dirigées et patronnées par la Société de Jésus [1]. Les réunions des *Sodales* donnèrent à ce bâtiment le nom de *Sodalité* qu'il continua de porter depuis lors.

Prosper Claeys.

E. Beaucarne et « Le Catholique des Pays-Bas » (1830-1831). — Récemment est décédé à Eename, dans un âge très avancé, M. Edm. Beaucarne, qui venait de livrer à l'impression quelques pages d'autobiographie *(71 p. in-4°, sans nom d'imprimeur ni d'éditeur)*. Cet écrit, qui n'est pas dans le commerce, donne sur la presse politique de 1830 quelques détails intéressants.

« ...A l'âge de 13 ans, j'ai été admis, dit l'auteur, au collège d'Alost sous la direction de l'abbé Van Crombrugghe. Le collège fut supprimé en 1825. M. l'abbé J.-J. Desmet, alors professeur d'éloquence sacrée au séminaire, voulut bien me donner un cours de rhétorique... Au

[1] *Histoire du Théâtre à Gand,* tome I, chapitre II. *Pages d'histoire locale gantoise,* IV^e^ série.

mois d'octobre 1827, je suis entré au Collège de Saint-Acheul près d'Amiens. Le collège était dirigé par l'abbé Loriquet. »

Voilà pour le temps des études. La presse occupe M. Beaucarne immédiatement au sortir de celles-ci. Le *Catholique des Pays-Bas*, qui se publiait à Gand, était menacé dans son existence par la condamnation au bannissement de De Neve, son éditeur, et d'Ad. Bartels, un de ses rédacteurs. « De Neve, à ce autorisé par ses commettants, me céda, dit Beaucarne, le *Catholique* et le *Vaderlander* sans autre condition que celle de continuer l'entreprise à mes risques et périls, en défendant les principes de l'*Union*. »

Bartels, qui se réfugia en France, a écrit au sujet du journal confié à Beaucarne[1] :

« Les devoirs que m'imposent une ancienne collaboration, ne me permettent point de soulever le voile sous lequel plusieurs des rédacteurs ecclésiastiques du *Catholique des Pays-Bas* ont jugé à propos de se cacher : je me bornerai à dire que le centre de l'impulsion était au petit séminaire de Sainte-Barbe, dont les professeurs adoptèrent fort résolument les principes de l'*Union*. Mais une certaine réserve leur était commandée par la crainte de froisser trop vivement l'abbé Ryckewaert, directeur du grand séminaire, qui considérait toute publication de journaux comme une entreprise profane, fût-elle consacrée à la défense de la cause catholique. Je puis maintenant désigner l'abbé Joseph Desmet, qui, dans une polémique soutenue depuis la Révolution avec Gendebien, n'a pas dissimulé sa participation aux articles du *Catholique*. L'élément rétrograde de la rédaction se personnifiait dans l'abbé Van Crombrugghe. La discussion des griefs judiciaires était princi-

[1] *Documents sur la Révolution belge*, 2e édition, p. 16.

palement soutenue par M. Hélias d'Huddeghem [1]. Les principaux rédacteurs correspondants étaient l'abbé de Haerne, vicaire à Moorslede [2]; Alexandre Rodenbach [3] à Roulers; l'abbé Verbeke et Léon Vandorpe à Courtrai; le docteur C. Ro denbach à Bruges [4]... »

E. Beaucarne confirme et complète ces renseignements. Il avait 23 ans lorsqu'il annonçait, le 14 mai 1830, dans le *Catholique* et dans le *Vaderlander*, qu'il avait résolu de marcher sur les traces de MM. De Neve et Bartels, les seuls rédacteurs qui avaient été jusque là avoués et connus. Il sollicita l'appui des membres de l'opposition, dans la seconde Chambre des États-Généraux; De Gerlache, Fabri, Angillis, De Langhe, etc., promirent, dit-il, de soutenir l'entreprise; de Stassart donna également son appui et ses encouragements.

Le 17 juillet Beaucarne est traduit en police correctionnelle comme prévenu de délit de presse pour un article de journal qui ne méritait certes pas cet honneur. Il est défendu par S. Vande Weyer. Il se vante en disant qu'il fut condamné en première instance et en appel. Ses exceptions de procédure furent rejetées, il se retira, la cause fut remise et il fit un pourvoi en cassation sur lequel la Cour supérieure n'avait pas encore statué lorsqu'éclata la Révolution qui porta les condamnés politiques au pouvoir. Mais tel était l'avantage, après 1830, d'avoir été condamné politique que Beaucarne en usurpe la qualité et l'honneur.

[1] Alors membre du tribunal. Il a réuni en une brochure anonyme très rare les comptes rendus qu'il avait rédigés pour le *Catholique : De l'administration de la justice aux Pays-Bas sous le ministre van Maanen...* (Gand, 1830. Van Ryckegem, éditeur).

[2] Membre de la Chambre des Représentants, pendant de longues années, pour l'arrondissement de Courtrai; collaborateur du *Messager des sciences.*

[3] Représentant de l'arrondissement de Roulers, jusqu'à sa mort.

[4] Mort, ministre de Belgique à Athènes.

Il raconte que le 27 septembre 1830, au soir, les bureaux du *Catholique* furent envahis par la force armée, que les scellés furent mis sur ses presses, ses papiers saisis, et que, sous forte escorte, il fut conduit à la maison de détention et mis au secret. Mais, dit Bartels (p. 223), « le surlendemain, à l'arrivée des dépêches de Bruxelles, M. le procureur du roi De Coninck fit élargir son prisonnier et se mit sous sa protection, pour échapper lui-même aux suites de l'animosité populaire. »

Dès le 4 octobre, le *Catholique des Pays-Bas* abandonna son titre pour prendre celui de *Journal des Flandres*.

Des derniers mois de 1830, l'auteur ne nous dit rien; mais il a des pages et des documents intéressants sur les candidatures au trône de Belgique. On défend dans son journal la candidature du duc de Leuchtenberg. Beaucarne reproduit des lettres de J.-B. Malou en faveur de celui-ci, de De Gerlache contre la candidature du duc de Nemours, de De Potter en faveur de la République.

De Gerlache lui envoie le discours qu'il a adressé comme président du Congrès, à Surlet de Choquier nommé Régent. L'orateur avait dit et écrit, parlant des membres du Gouvernement provisoire et voulant exclure De Potter du bénéfice de ses éloges : « ...J'ose prédire que *les noms de quelques-uns* d'entre eux ne figureront pas sans honneur dans les annales du pays. » Beaucarne (et il n'y avait pas matière à s'en vanter) dit avoir, dans le journal, substitué au texte véritable la phrase suivante : « Et j'oserai prédire que *leurs noms* ne figureront point sans honneur dans les annales de notre pays. » Ce que Beaucarne n'a point remarqué, c'est que le texte falsifié par lui a passé dans les pièces justificatives de l'*Histoire des Pays* de De Gerlache lui-même.

Au commencement de 1831, Bartels résidant à Bruxelles, sa collaboration, qu'il avait reprise depuis la Révolution, était devenue irrégulière; d'un autre côté MM. les abbés

Desmet et Verduyn et d'autres anciens collaborateurs siègeaient au Congrès. Il fallut songer à renforcer la rédaction. Beaucarne s'adresse à cette fin à de Lamennais pour lui demander « un homme de sa main. » On lui adresse Deniel, dont le séjour à Gand est de courte durée : « A peine débarqué à Gand, dit Beaucarne, il fut témoin de l'espèce d'anarchie qui régnait en cette ville, des désordres qui s'y commettaient sans que l'autorité légale, devenue impuissante, se mit en peine de les réprimer. Ayant l'imagination fortement frappée, dans un moment de délire occasionné par la fièvre, il quitte furtivement son logement, n'ayant pour tout vêtement que sa chemise, entre vers 10 heures du soir au Café des Arcades, saute sur une table, et se met à expliquer en termes vifs comment il a été victime d'un guet-apens de la part de ses amis qui l'ont envoyé au milieu d'une population sauvage, qui n'a ni loi ni justice. » Il fallut le réexpédier à Paris.

Beaucarne transcrit une lettre de Félix de Mérode, membre de la Députation envoyée à Londres pour négocier avec le duc de Saxe-Cobourg. « ...On nous écrit de Bruxelles, dit de Mérode, que l'on pensait à Gand à marcher sur la Flandre hollandaise ; malheur à nous si cette tentative se réalise : l'Angleterre se déclarera contre nous; notre gouvernement perdra toute considération... »

Les frères Dechamps collaboraient au *Journal des Flandres*. Beaucarne leur attribue ces lignes du n° du 10 mai : « Le définitif dans les personnes sera l'expression du définitif dans les choses. Une fois arrivés là, nous croirons rêver quand nous nous souviendrons d'avoir passé les mers pour aller mendier quelque sceptre hétérogène qui pût nous aider à soutenir le poids de notre liberté, quelque homme qui se nommât duc ou prince et qui eût l'avantage de ne pas être belge. »

Ils ajoutaient : « Un Polonais seul pourrait être aussi

Belge qu'un Belge. Celui-là du moins viendrait à nous, pur de toute influence des cabinets et de toutes stipulations secrètes, » faisant allusion à un article de M. de Robiano en faveur d'un Polonais, que recommandait également M. de Beauffort et dont le nom est bien oublié : Léonce Rzewuski. « Belle figure, disait de Robiano, forte santé, haute naissance... comme un de ses condisciples me le disait il y a peu de jours, ce serait une esquisse de Charlemagne... » « Ce ballon d'essai, dit Beaucarne, n'eût pas de succès, et la nouvelle candidature passa presque inaperçue. »

Le choix du souverain et d'autres questions brûlantes produisirent néanmoins de profondes divisions parmi les rédacteurs du *Journal des Flandres*. Beaucarne, s'attribuant plus de pouvoir qu'on ne lui en reconnaissait, négligeait d'insérer un articulet de l'abbé J.-J. Desmet, son ancien professeur, à propos des dix-huit articles, préliminaires du traité de paix entre la Belgique et la Hollande. L'abbé lui écrit le 5 juillet : « Il faut convenir que le refus d'insérer l'articulet que je vous ai envoyé, nous met dans une position bizarre et où jamais collaborateur de journal ne s'est vu. Nous avons fait le journal, nous l'avons soutenu ; cependant ce même journal nous aura rendu le singulier service de nous faire regarder par nos concitoyens comme des lâches et des traîtres, et il ne nous permet pas de faire les observations les plus simples en faveur de notre opinion... »

Le lendemain, Beaucarne annonçait dans le *Journal des Flandres* qu'il y était devenu complètement étranger. Sa carrière politique était terminée. Le 13 juillet le *Journal des Flandres* disait : « ...Le propriétaire actuel du journal, après avoir donné le temps de se remettre, à une santé délabrée par suite de persécutions endurées sous le Gouvernement des Pays-Bas, M. J.-B. De Neve a repris la place

que, de l'aveu, de tout le monde, il n'a occupée que dans le seul intérêt de la Religion et de tout ce qui est cher aux Belges. »

Que fut Beaucarne comme journaliste ? Que valait sa plume? Et quelle part, au juste, prit-il à la rédaction soit du *Catholique*, soit du *Journal des Flandres*, à côté des nombreux rédacteurs et correspondants qu'il nomme? Ni ce journal, ni les pages dont nous venons de parler, ne donnent les moyens de le vérifier. L'intérêt de ces pages n'est point là, mais bien dans ce qu'elles nous apprennent des hommes avec lesquels le rédacteur avoué ou éditeur responsable fut en rapport pendant cette époque troublée.

D.

Correspondance de Napoléon Ier. — Chaque jour se découvrent des lacunes plus nombreuses dans la *Correspondance de Napoléon Ier* publiée sous le gouvernement de Napoléon III, avec grands efforts annoncés et pratiqués, semblait-il, pour qu'elle fût complète. Et ces lacunes ne sont pas seulement des omissions involontaires comme il devait s'en produire immanquablement dans le recueil de tout ce qu'a écrit ou dicté un homme d'une aussi dévorante activité que Napoléon : il en est aussi bon nombre qui sont intentionnelles, qui sont voulues, dans l'intérêt de la légende napoléonienne, qui sont des suppressions de documents au mépris de la vérité et des droits de l'histoire.

Nous voulons citer ici quelques lacunes de ce genre pour des événements intéressant plus particulièrement la Belgique.

On sait le mépris de Napoléon pour les décisions de la justice, lorsqu'elles contrariaient ses vues. Le maire d'Anvers, Werbrouck, poursuivi en Cour d'assises pour malversations et défendu par Berryer père, fut acquitté.

De Dresde où la nouvelle lui en parvint, peut-être amplifiée par des rapports de police, Napoléon écrivit au Grand-juge, le 14 août 1813, aux fins de faire annuler par le Sénat conservateur la décision du jury, et de soumettre Werbrouck à de nouveaux débats. Quoique cette lettre ait été insérée au *Moniteur* du 1er octobre 1813, la *Correspondance de Napoléon Ier* ne la reproduit point, par souvenir peut-être du grief articulé contre lui, dans l'*acte de déchéance*, d'avoir « confondu les pouvoirs et violé l'indépendance des corps judiciaires. »

Le 22 août 1809, Napoléon avait écrit de Schoenbrunn, à son ministre Fouché, une lettre qui nous a été conservée par Thiers (*Hist. du consulat et de l'Empire*, éd. belge, V, p. 547), et que les éditeurs de la *Correspondance de Napoléon Ier* n'ont pu ignorer. Ils l'omettent cependant parce que l'Empereur y déclarait imprenable, pendant l'expédition des anglais sur nos côtes, la ville de Flessingue, à une date où, depuis six jours, cette ville était prise déjà.

C'est également à Thiers que nous devons la lettre suivante de Napoléon à Fouché, du 31 décembre 1808, omise dans la *Correspondance* et cependant intéressante :

« ...Je désire que vous fassiez dresser une liste de dix des principales familles par département et de cinquante pour Paris en faisant connaître l'âge, la fortune de chaque membre. Mon intention est de prendre un décret pour envoyer à l'école militaire de Saint-Cyr les jeunes gens appartenant à ces familles, âgés de plus de seize ans et de plus de dix-huit. Si l'on fait quelque objection, il n'y a pas d'autre réponse à faire sinon *que cela est mon bon plaisir* » (*Consulat et Empire*, X, p. 41).

Une lettre de Napoléon à l'évêque de Broglie, lui annonçant la grossesse de Marie-Louise et demandant des prières publiques, a été imprimée avec le mandement épiscopal. Quoique ce document revêtu de la seule signature de

Napoléon, lui appartînt certainement autant que bien des pièces admises dans la *Correspondance,* il n'y a pas été compris.

M. D'Haussonville, dans *L'Église romaine et le premier Empire,* cite de nombreuses lettres omises dans la *Correspondance;* entre autres une du 22 octobre 1811, au sujet des demandes de bourses et d'exemptions militaires pour les séminaristes. L'empereur fait savoir à Bigot de Préameneu qu'il a fait rayer celles relatives aux évêchés de Bordeaux, Gand, Tournai, ... « parce que, dit-il, je ne suis pas satisfait des principes que manifestent les évêques de ces diocèses. » Il demande un rapport sur les diocèses qu'il conviendrait de frapper et recommande néanmoins que sa manière d'opérer reste secrète. (Taine, *Origine de la France contemporaine,* VI, p. 36.)

En 1812 Napoléon apprend que De Broglie, qui avait donné sa démission de l'Évêché de Gand, et à qui il avait fait signer l'engagement de ne s'occuper d'aucune affaire ecclésiastique, s'était remis à correspondre secrètement de Beaune où il était retenu, avec les chanoines du chapitre de Saint-Bavon, et il écrit à Savary une lettre, qui ne figure point dans la *Correspondance de Napoléon Ier,* et où il donne l'ordre d'enfermer l'ancien évêque dans une prison d'état. « ...Il paraît, écrit-il, que ce petit intrigant cherchait à mettre le feu à son diocèse. » De Broglie fut transféré au fort de l'île Sainte-Marguérite, d'où il adresse ses supplications à l'Empereur : « ...Puisque V. M. I. m'a frappé, j'ai eu des torts... » (24 mai 1812).

La *Nouvelle Revue* du 1er février 1894 (p. 459) a donné la lettre suivante de Napoléon à Savary, du 8 novembre 1810, encore exclue de la *Correspondance :*

« Monsieur le duc de Rovigo, j'approuve ce que vous me proposez à l'égard des individus des départements de la Belgique et d'au-delà des Alpes dont vous m'avez envoyé

la statistique. Vous ferez connaître à ceux qui ont des filles à marier, qu'ils ne pourront en disposer qu'avec mon consentement, mon intention étant de les marier à des Français qui se sont distingués dans mes armées. (Comparez *Mémoires de l'Académie royale,* XXX, p. 157.)

Enfin, voici une omission d'un autre genre et non moins importante, s'agissant d'affaires religieuses. Le 14 août 1813 Napoléon écrit *ab irato* au ministre des cultes : « Je donne ordre au Ministre de la police de faire arrêter tous les chanoines de Tournai et de les faire mettre dans un séminaire, de faire fermer le séminaire, d'envoyer les séminaristes qui ont moins de dix-huit ans dans les séminaires de l'ancienne France, et ceux qui ont plus de dix-huit ans à Magdebourg ; de faire prêter le serment d'enseigner les quatre proposition de l'église Gallicane comme cela se faisait avant la Révolution, ou, sur leur refus, de les faire arrêter. Vous ferez suspendre sur-le-champ le traitement de tous les chanoines, ainsi que les bourses du séminaire ; je viens de prendre un décret à ce sujet. Vous ferez connaître par le canal du préfet aux principaux prêtres du diocèse, que si j'apprends de leur part la moindre rébellion, je supprimerai l'évêché et priverai la ville de Tournai du privilège d'avoir un évêque ; je la réunirai à un autre diocèse, ou je transporterai le siège dans une ville voisine, de l'ancienne France. »

Toutes ces pièces sont d'un haut intérêt ; elles aident à peindre le caractère de Napoléon, et, à faire connaître, en des matières les plus diverses, la domination française en Belgique. Aussi M. De Lanzac de Laborie, dans le beau livre qu'il vient d'écrire sur ce sujet, en a-t-il utilisé plusieurs (II, p. 176, 246 et 256). Ne serait-il pas à désirer que la *Correspondance de Napoléon I^er^* fût complétée par le gouvernement actuel de la France? On ne pourrait lui reprocher de consacrer des deniers publics à l'achèvement

d'un monument consacré à la gloire de l'Empereur, puisque les documents qu'il y aurait à recueillir seraient de ceux qui la doivent quelque peu ternir.

D.

Extraits de correspondance, de 1795. — En mai 1795, à la proclamation de la paix entre la République Batave et la République Française, un Belge qui se trouvait à Amsterdam, l'avocat Jean Beyens écrivait à son frère, à Gand, les lignes suivantes :

« Amsterdam 18 Mai (*vieux style*).

« Je m'empresse, mon cher, de vous envoier l'extrait du traité de paix et d'alliance conclu avant dernière nuit entre les représentants Sieyès et Rewbel, d'un côté, et P. Paulus, Lestevenon, Pons et Huber de l'autre, au nom des Républiques Française et Batave.

« Sans examiner les avantages que cette alliance doit procurer aux deux républiques, il est évident que c'est un évènement majeur pour la France dont la marine va s'accroître considérablement, tant par la jonction de l'escadre Hollandaise, que par la possession de l'excellent port de Flessingue, d'où les flottes républicaines écraseront l'orgueil britannique dans la mer du Nord.

« Cette alliance a excité ici une allégresse difficile à peindre. La Convention est comblée de bénédictions à cause de sa générosité, et les bataves regardent comme une bagatelle les cent millions de florins parce qu'ils ne doivent les payer que successivement, d'une manière presque insensible, c'est-à-dire 20 millions comptant et 5 millions de six en six mois.

« On célèbre ici cette fête très solennellement. Les troupes des deux républiques mêlées, confondues ensemble,

avec des citoyennes aimables font retentir les airs de cris de joie et l'on jure, maintenant qu'on a une patrie, de la défendre avec vigueur.

« Je laisse à vos lumières politiques à saisir l'influence de ce traité sur le sort de notre pays. Je vous observerai seulement qu'il me parait qu'il rend la paix avec l'Angleterre pour le moment très peu probable...

« J. B. »

Le même écrivait de Hambourg, le 31 juillet 1785 :

« ...Il fait ici horriblement cher vivre. Il y a 20,000 étrangers. Il y a eu ici, il y a quatre jours, une émeute. Le peuple sachant que les émigrés enrolaient pour la Vendée des Hambourgeois, par force et par ruse, s'est porté aux maisons où demeuraient les chevaliers errants et a pillé ces maisons. La garde militaire a été repoussée et maltraitée. Le lendemain, même mouvement. Mais la garde ayant tué 3 et blessé 5 bourgeois, le calme a été rétabli. C'est à un batard d'Orléans, jadis abbé de S. Fal, à présent colonel d'un corps à la solde de l'Angleterre, que les Hambourgeois en voulaient surtout. » D.

Errata. — Page 110, ligne 5, *au lieu de :* Van Oost, *il faut lire* Van Noort.

Page 114, cinquième ligne en remontant, *au lieu de :* pour la patrie, *il faut lire* pour la justice.

CHRONIQUE.

La domination française en Belgique[1]. — L'ouvrage que M. de Lanzac a publié récemment sous ce titre est un très beau travail, intéressant et bien documenté. L'auteur a divisé son œuvre en trois parties : le Directoire, le Consulat, l'Empire. Son but est spécialement de faire connaître les efforts tentés successivement par les Français depuis la conquête de Belgique pour s'assimiler les populations de nos provinces. Il constate qu'ils n'y purent parvenir. A ce sujet les chapitres où dans chacune des périodes traitées dans l'ouvrage, il traite de *l'esprit public* sont du plus haut intérêt.

Pour le reste, il touche à toutes les questions relatives à la situation administrative du pays sous la domination française et à toutes les branches de l'organisation politique, administrative et religieuse que les conquérants voulurent introduire chez nous.

Si l'œuvre de M. de Lanzac n'est pas parfaite, et qu'elle est celle qui pourrait prétendre l'être, nous pouvons rendre toutefois hommage à l'auteur qui s'est livré à un travail consciencieux, a fouillé patiemment les archives nationales pour y trouver ses documents, a profité de la plupart des publications déjà parues, et se montre historien impartial, sincère et équitable.

Notre pays est souvent jugé avec partialité pour nos voisins du Midi, c'est une raison de plus pour savoir gré à M. de Lanzac d'en avoir agi autrement. Son ouvrage est parfaitement recommandable.

Émile V.

De la Bourgogne en 1630. — A l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Dijon, du 16 octobre 1894, le Procureur général

[1] *La domination française en Belgique*, par de Lanzac de Laborie (E. Plon Nourrit et C°, à Paris, 2 vol., 8°, 465 et 409 pp.).

Cunisset-Carnot a pris pour sujet de la mercuriale d'usage les origines de la loi du 10 vendémiaire an IV. Il s'agit de cette loi, restée en vigueur en Belgique, qui établit la responsabilité des communes en cas de dégâts causés sur leur territoire par les fauteurs de troubles et des bandes armées. Il en a été fréquemment fait application chez nous lors des pillages qui ont troublé les premiers temps du nouveau royaume de Belgique. Le même principe de responsabilité a été appliqué en 1630 à la ville de Dijon dans des circonstances que rappelle le Procureur général.

Louis XIII fit son entrée solennelle à Dijon en 1629. Il y reçut, en l'église de Sainte-Benigne, le serment du maire, qui ensuite très respectueusement le pria de jurer au maître-autel, sur l'Evangile, comme les ducs et les rois ses prédécesseurs l'avaient toujours fait, la conservation des privilèges et des franchises de celle-ci. Louis XIII ne jura pas; il se contenta de dire au maire qu'il eût à montrer les chartes à Richelieu et qu'il promettait de les conserver. Ceci jeta un froid. « Le même peuple et les badauds continuèrent leurs bruyantes acclamations, mais les gens réfléchis n'augurèrent rien de bon de ce procédé du roi, et les germes d'un mécontentement sérieux s'élevèrent dans leur esprit. »

Nous ne nous arrêtons pas à résumer ce que le magistrat rappelle au sujet des changements que Louis XIII fit subir au Gouvernement de la Bourgogne dont il supprime les États, des séditions et des troubles graves qui suivirent, des destructions que commit la populace, parmi lesquelles celle d'une célèbre et riche bibliothèque du trésorier Gagne qui fut brulée, et enfin de la condamnation de la ville de Dijon à la réparation pécuniaire de tout le dommage causé. Mais nous croyons intéressant de transcrire quelques lignes consacrées au souvenir que les bourguignons avaient conservé de leur réunion aux principales provinces de la Belgique actuelle :

« Certes, dit M. Cunisset-Carnot, la province était royaliste; le sentiment de la grande patrie française y était vif et il n'y avait pas de meilleurs patriotes que les bourguignons.... Mais il y avait chez eux un petit fonds, je dirais d'irrédentisme, si le mot n'était pas un peu fort. L'annexion de la province par Louis XI s'était faite, en somme, après la mort de Charles le Téméraire sans trop de difficultés. Néanmoins les partisans de la princesse Marie avaient conservé des espérances pendant longtemps, et sans admettre désormais, c'était certain, la possibilité d'une séparation d'avec la couronne, plus d'un Bourguignon, cent ans après l'annexion, rêvait encore d'une

province à peu près maîtresse de ses destinées, d'une Bourgogne perpétuant seule, dans une sorte d'indépendance, les longues traditions de gloire qu'elle tenait des grands ducs d'autrefois. »

D.

La détresse a Nieuport sous le Directoire. — Le 5 Vendémiaire an VII (26 septembre 1798) l'administration municipale du canton de Nieuport envoyait une adresse au Corps Législatif pour obtenir un dégrèvement dans son contingent de l'impôt foncier. En voici quelques extraits; en admettant que la détresse ait été exagérée pour les besoins de la cause, elle n'en devait pas moins être affreuse :

« ...Elle (la ville) a essuyé deux bombardements horribles dans l'espace de huit mois de temps, qui ont ravagé et détruit en grande partie les maisons des habitants qui sont hors d'état de les restaurer.

« Les environs ont été ravagés par les campements, le feu et le pillage, et par les inondations des eaux salées de mer dont l'imprégnation les a rendus stériles et gâtés pour un nombre d'années que l'expérience seule pourra déterminer.

« La plupart de ses principaux bateaux de grande pêche ont été coulés à fond dans la mer ou pris par l'ennemi.

« Les autres bateaux et chaloupes restants dépérissent au port, n'osant en sortir.

« Un nombre considérable de nos meilleurs pêcheurs languit dans les prisons d'Angleterre tandis que leurs femmes, enfants et nombreuses familles croupissent ici dans la plus affreuse misère.

« Le reste de nos pêcheurs, ouvriers et habitants dépendant de la pêche se trouve dans la même situation, vendant tout pour se procurer le pain de subsistance; et dès que la petite pêche des côtes et des gernards que quelques-uns peuvent encore exercer de temps en temps pendant l'été, va cesser, ils se trouveront pendant l'hiver exactement tous sans pain et dans la plus horrible détresse.

« Pour comble de malheur, ces pauvres habitants d'une place de guerre, à défaut d'achèvement de réparations des casernes et des objets de couchage militaire, se trouvent encore contraints à partager le peu de literie qui leur reste et de loger la garnison chez eux; entassement qui ne peut que causer des maladies, et tenant les habitants comme dans une perpétuelle exécution militaire... »

(Extrait de *La domination française en Belgique (1795-1814)*, par de Lanzac de Laborie.)

D.

ANVERS, EN HOLLANDE! — On lit dans la Table du tome XXVI de la *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par le Gouvernement français :

ANVERS. Port et place forte de la Hollande...

Ch. Blanc dans son livre : *Les beaux-arts à l'Exposition de 1878* ne fait guère mieux en parlant du tableau de Mackart, l'Entrée de Charles-Quint à Anvers : ...Une entrée triomphale, dit-il, *dans la capitale des Flandres.*

TOILES DE REMBRANDT, EN PROCÈS. — Le tribunal de la Seine a été saisi d'une demande dirigée par Sedelmeyer, marchand de tableaux, contre la princesse de Sagan en exécution d'un marché, allégué par le premier et dénié par celle-ci, d'après lequel trois toiles de Rembrandt auraient été vendues au demandeur pour le prix de 425,000 fr., qu'il offrait contre remise de ces toiles. Sur cette demande le tribunal, trouvant dans la correspondance preuve suffisante de la vente, a prononcé un jugement dont le dispositif est conçu en ces termes : « Dit et ordonne que, dans les quinze jours de la signification du présent jugement, la princesse de Sagan sera tenue de remettre à Sedelmeyer contre le payement de 425,000 francs, les trois Rembrandt qu'elle a vendus, à savoir : 1° un portrait d'homme; 2° un portrait d'amiral; 3° un portrait de la femme dudit amiral, et ce sous une astreinte de 500 francs par jour; et, pour le cas où la princesse serait dans l'impossibilité de remettre ces tableaux à Sedelmeyer dans le délai d'un mois à partir de la même date, la condamne à payer au demandeur à titre de dommages-intérêts la somme de 30,000 francs qui ne se cumulera pas avec les 500 francs par jour de retard dans la livraison. »

Voilà donc un jugement destiné à prouver entre les mains de la princesse de Sagan, que, pour les trois Rembrandt qu'elle détient, elle a refusé le beau prix de 425,000 francs.

QUELQUES NOTES

SUR

L'ESPRIT PUBLIC EN BELGIQUE

PENDANT LA

DOMINATION FRANÇAISE (1795-1814)[1].

Les traditions nationales et les sentiments patriotiques des populations, tels sont les premiers obstacles que les Français rencontrèrent sur leur route. Tout conquérant s'y heurte nécessairement quand il veut s'assimiler une nation vaincue.

Avant la conquête, sans doute, les Pays-Bas autrichiens ne formaient pas un État indépendant dans toute la force du terme. Mais ils n'en jouissaient pas moins, à beaucoup d'égards, de la plus large autonomie. Le lien qui rattachait la Belgique aux États allemands de la Maison de Habsbourg

[1] Suite. Voir *Messager des Sciences*, 4e livraison 1894, p. 422. — Au moment où nous allions remettre à l'imprimeur les pages qui suivent, M. de Lanzac de Laborie faisait paraître à Paris son beau livre : *La domination française en Belgique*. Le lecteur y trouvera sur une foule de points que nous ne pouvons qu'effleurer des détails du plus haut intérêt.

n'était, en effet, qu'un lien purement *personnel*. Il ne pesait de tout son poids que sur les rapports internationaux. A l'époque où la direction des relations extérieures, dans les États monarchiques du continent, relevait exclusivement du Prince, les Pays-Bas ne pouvaient avoir de politique étrangère propre. Ils se trouvaient nécessairement entraînés dans l'orbite de la politique dynastique des Habsbourg, laquelle ne s'identifiait avec les intérêts exclusifs d'aucune fraction de la monarchie. Mais au point de vue de la politique intérieure la Belgique ne formait, ni en droit ni en fait, une province autrichienne. Elle était, sous ce rapport, aussi indépendante de l'Autriche, que la Hongrie peut l'être aujourd'hui.

L'annexion de la Belgique à la République, et la transformation de nos provinces en départements mit fin précisément à cette autonomie séculaire, et c'est par là que la domination française froissa tout d'abord les sentiments des populations. A plusieurs reprises déjà, dans les rapports des fonctionnaires français, nous avons recueilli l'écho des regrets et des plaintes que suggèrent aux Belges l'anéantissement de leurs vieilles constitutions[1].

N'insistons donc pas davantage sur ce point, et abordons plutôt l'examen des autres causes qui empêchèrent le régime français de s'acclimater chez nous. Les trois principales sont : le contraste

[1] Voir le *Messager des Sciences*, année 1894, pp. 55 et suiv., 65, 437, etc.

qu'offre le caractère belge et surtout le caractère flamand avec le caractère français ; l'attitude ironique et hautaine de la plupart des fonctionnaires ; et enfin, l'impopularité persistante des lois militaires.

Les rapports des préfets font fréquemment allusion tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces causes. Nulle part, les difficultés que causent à l'administration la morgue des fonctionnaires [1] et le caractère différent des peuples, ne sont mieux mis en lumière que dans un rapport confidentiel adressé le 14 août 1813 par Micoud, préfet de l'Ourthe, au Ministre de l'intérieur [2].

L'Empire traversait alors une crise d'une gravité sans pareille et le Ministre de l'intérieur avait manifesté aux préfets le désir d'être informé « au « moins une fois par mois de tout ce qui peut faire « connaître l'esprit public et intéresser le gouver- « nement. » Micoud promet de s'exprimer en toute franchise. « Il semble, dit-il, qu'aucune considéra- « tion ne doit empêcher de faire son devoir et je « m'indigne contre la calomnie qui suppose que « ceux qui s'approchent le plus de S. M. n'osent « lui faire l'exposé de la situation réelle des choses « et de la disposition des esprits. » L'état critique des affaires l'émeut d'ailleurs plus que personne : « Ce n'est pas sans un effort de courage que je vais

[1] Cf. spécialement sur ce point : Fiévée, *Correspondance et relations avec Bonaparte*, Paris, 1836, t. III, p. 133; Voyer-d'Argenson, *Discours et opinions*, t. I, pp. 14, 18, 19, etc.; Lanzac de Laborie, ouvr. cité, *passim*.

[2] Ce rapport qui comprend 34 pages in-folio repose dans le carton F^{1c} III, Ourthe, 3.

« présenter le résumé des opinions des pays réunis « au Nord de l'Empire. Il ne contient rien d'exa- « géré ayant été écrit comme un historien qui « pourrait appuyer sa narration d'une multitude « de faits... » Il a pris ses informations aux meilleures sources : « Ce résumé que j'ai adouci, « continue-t-il, n'est donc que le résultat des rap- « ports de personnes sincèrement attachées au « gouvernement...

« Je ne rapporterai point les propos de la tourbe « et j'écarterai les opinions des hommes exagérés « pour ne m'attacher qu'aux raisonnements de « ceux qui ayant de l'influence dans la société font « l'esprit public. »

Voici donc ce que les Belges pensent de leurs nouveaux compatriotes, et du système d'administration suivi par la France : « Les Français savent « conquérir.... mais les Belges, les Allemands, les « Hollandais, etc., leur contestent la mesure et la « modération nécessaires pour capter l'opinion « publique et la conserver. Ils fondent ce reproche « sur le mécontentement des peuples réunis ou « alliés, et ils ne considèrent même que comme « causes secondaires de ce mécontentement les « sacrifices qu'on exige d'eux. Le caractère conser- « vateur des peuples du Nord et de l'Est est l'op- « posé, disent-ils, de l'esprit français. D'ailleurs, « les principes versatiles de l'administration, qui « depuis 15 ans a changé souvent sa manière de « diriger les peuples conquis, a détruit en partie « l'ascendant que la France avait acquis par ses « victoires. » Micoud trace ensuite un tableau des

maladresses faites par l'administration, et des abus dont elle s'est rendue coupable. Tout cela a fortement indisposé les populations contre les Français. « Le manque d'égards pour les anciennes « habitudes et la légèreté qui n'écoute aucune « représentation sont considérés comme dénis de « justice par les peuples nouvellement réunis. « Leur mécontentement, dans quelques parties, « est extrême, et l'on se tromperait beaucoup si « on ne les croyait pas très disposés à favoriser « tout ce que nos ennemis pourraient entreprendre « pour les délivrer de ce qu'ils appellent le joug « français.

« Cette mauvaise disposition est encore aug- « mentée par une précipitation à laquelle les peu- « ples du Nord ne sont point accoutumés. Nous « avons du saillant dans nos plans administra- « tifs, disent-ils, mais ils n'y voient ni la mesure, « ni l'ensemble qui en peut assurer le succès... » Ils estiment « que nous fatiguons par des de- « mandes inutiles et oiseuses, que nos inventions « économiques ressemblent assez souvent aux « feux d'artifices qui brillent et éblouissent un « instant sans laisser aucunes traces.

« Telles sont les réflexions dont j'ai mitigé « l'amertume, des habitants des départements « réunis. Moins vifs et moins spirituels que nous, « ils sont peut-être plus observateurs et ils ont « plus de fixité dans les idées. Ils croient bien « saisir les inconvénients qui naissent de la mobi- « lité du caractère français et ils en pressentent « les résultats d'une manière défavorable; en sorte

« qu'ils pensent que nous avons une telle habitude « du changement que rien de ce que nous faisons « ou ordonnons ne doit durer. » Dès lors, les Belges se refusent, au fond du cœur, à faire cause commune avec les Français. Ils sont enclins à penser « que la fortune peut encore jouer un « grand rôle dans les destinées de la France. « Ils s'imaginent que beaucoup de choses sont « précaires, ils s'isolent et ne prennent intérêt « à rien. »

Parmi les fonctionnaires français, ceux-là seuls parvinrent à s'attirer quelques sympathies, qui surent ménager les idées et les habitudes de leurs administrés ainsi que leurs traditions de *self-government*. Tel Voyer-d'Argenson, préfet des Deux Nèthes : son plus grand souci est d'éviter l'arbitraire[1]. C'est qu'« accoutumé à des formes « régulières ce peuple-ci aime à les voir observées « autant que les circonstances le permettent[2]. » Tel aussi Micoud, qui s'attache à conquérir la faveur de ses administrés bien plus qu'à s'en faire craindre. Comparant un jour son département aux départements voisins, il écrit[3] :

« Dans la Roer, la Meuse inférieure et surtout « dans la Sambre-et-Meuse, l'administrateur peut « ce qu'il veut; il ordonne, on exécute; l'homme

[1] Cf. *Discours et opinions, passim;* Lanzac de Laborie, *Un préfet indépendant sous l'Empire : Voyer-d'Argenson à Anvers* (dans le *Compte-rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. 52, Paris, 1894, pp. 13 et suivantes).

[2] Rapport au Ministre de l'intérieur (1809) (dans *Discours et opinions*, t. I, p. 143).

[3] Rapport confidentiel du 18 août 1807. F^{1c} III, Ourthe, 6.

« y est passif et sans élan. Ici avec des qualités « essentielles, on raisonne, on argumente, on « s'électrise. Les têtes, enfin, sont des volcans « qu'il est facile de maîtriser si l'on est aimé; « mais qu'il faut fuir dans le cas contraire. »

Dans une autre circonstance, il écrit encore à propos des Liégeois[1] : « Quant au caractère par- « ticulier des habitants du département, je ne « rétracte point la justice que je leur ai rendue « plusieurs fois sous le rapport des qualités esti- « mables. Ils sont enthousiastes, susceptibles d'un « grand dévouement et plus attachés au gouver- « nement qu'aucun de ceux de la Belgique ; mais « frondeurs, difficiles à diriger et à satisfaire, les « Liégeois sont habitués au système électif et tous « les moyens sont employés dans ces occasions. « Inflammables, entêtés et ne considérant point « ce qui est utile aux intérêts du pays, ils suivent « moins la raison ou même leurs affections parti- « culières que le mouvement aveugle d'un amour- « propre républicain. Ils s'applaudissent de leur « résistance et chacun croit être un homme im- « portant. C'est une nation, enfin, à laquelle on « ne doit rien proposer, pas même de recevoir un « bienfait, avant de l'avoir préparé ! Les habitants « de l'Ourthe sont d'ailleurs exclusifs, quoique « jaloux et se déchirant entre eux. »

Dès son arrivée en Belgique, Micoud s'était rendu compte de la faute capitale que commet-

[1] Rapport du 16 décembre 1808. F[1c] III, Ourthe, 2. Au Ministre de l'intérieur.

taient la plupart des fonctionnaires dans leur attitude vis-à-vis des populations, et il en avait averti le gouvernement : « Je crois, écrivait-il le 22 Fructidor an XIII, que le nombre de personnes « dont l'esprit est aliéné est plus considérable « (dans le département de l'Ourthe) que dans « beaucoup d'autres parties de l'Empire... Néanmoins les Liégeois sont doux, accueillants... Il « est donc possible que l'éloignement qui existe « entre eux et quelques fonctionnaires soit la « faute de ces derniers. Le Français qui en venant « ici, ne renonce pas au ton railleur, avantageux et « quelquefois impertinent, ne réussira jamais [1]. »

Tout comme ses collègues Micoud et Voyer-d'Argenson, La Tour du Pin s'efforce d'éviter les excès de zèle et les allures du préfet à poigne : « Je profite avec satisfaction, écrit-il le 23 décembre 1810, de cette occasion de faire sentir « que le pays marche dans la route que le gouvernement a tracée, mais il marche, il n'y court « pas, parce que ces gens-ci sont froids, lents et « timides. On gâterait tout à vouloir les presser « davantage, on deviendrait pour eux un épouventail, on passerait pour un étourdi, et l'administrateur qui chez des Belges serait teint de « cette couleur n'y ferait jamais rien de ce qu'il « faut faire par la persuasion [2]. » On lui sut gré, en Belgique, de la modération dont il usa : « Il « rendit, dit un contemporain, son administration

[1] 9 septembre 1805, au Ministre de l'intérieur. F[1c] III, Ourthe, 3.
[2] Au Ministre le l'intérieur. F[1c] III, Dyle, 2.

« aussi paternelle qu'il le pouvait sous un maître « dur et absolu[1]. »

Bien plus encore que les procédés des fonctionnaires, le maintien de la conscription militaire empêcha les Belges de se rallier de cœur au régime français.

Au début, il est vrai, le Consulat et l'Empire atténuèrent dans les départements réunis, l'application de la loi[2], mais ces ménagements ne vinrent en rien modifier l'hostilité des habitants à l'égard de l'institution elle-même. Si, vers 1805-1806, les levées commencent à donner des résultats de plus en plus satisfaisants, on le doit uniquement à la puissance qu'a acquise l'administration impériale et aux châtiments sévères qui atteignent les réfractaires et leurs familles. Les préfets de la Dyle et des Deux Nèthes, entr'autres, en font la remarque expresse. Chaban écrit le 13 mars 1806[3] : « La conscription n'éprouve « plus d'obstacle par la justice et la fermeté qui « préside à sa levée, et la certitude des malheurs « qu'entraine la désobéissance. » Et Cochon, le 20 octobre de la même année[4] : « L'esprit du « pays essentiellement agricole, fabricant et com- « merçant n'est pas devenu plus militaire. Mais « pour la première fois depuis la réunion à la

[1] *Bruxelles, les Palais de Laeken et de Tervueren par un vieux Belge* (Fiocardo). Bruxelles, 1824, p. 16.

[2] Cf. Lanzac de Laborie, *La domination française*, t. I, pp. 363 et suivantes.

[3] F⁷ 8337. A Réal.

[4] Au Ministre de l'intérieur. F¹ᶜ III, Deux Nèthes, 6.

« France, les conscrits se sont presque tous pré-
« sentés à l'appel... Il y a eu bien moins de
« désertions que les années précédentes... » —
Quelque pénible que la conscription paraisse aux habitants, le préfet des Deux Nèthes lui voit certains avantages : « C'est de forcer la fleur de la
« génération actuelle à se mêler à la fleur de
« jeunesse française, et à adopter insensiblement
« sa vivacité, son langage, son énergie guerrière.
« Ainsi la conscription toute sévère qu'elle est
« pour ce pays peut seule ou du moins beaucoup
« plutôt le nationaliser. »

La répugnance que la conscription inspire aux populations est si grande, que les magistrats communaux mettent dans l'exécution de la loi une mauvaise volonté évidente. Pour en avoir raison, il faut user de moyens exceptionnels d'intimidation : « Un tel état de choses, écrit Chaban [1]
« en 1806, ne pouvait être toléré davantage. Je
« me vis forcé de sévir contre les récalcitrants.
« Je me décidai donc à placer en garnison dans
« les communes une partie de la compagnie de
« réserve laquelle y demeurait aux frais des
« maires jusqu'à ce que les conscrits réfractaires
« eussent comparu. Cette mesure a fait arrêter,
« depuis le 25 janvier dernier jusqu'à ce jour
« 500 jeunes gens qui ont été dirigés sur le dépôt
« de Lille. Les déserteurs ont été poursuivis avec
« sévérité et mis en arrestation ; depuis 8 mois, la
« police de Bruxelles à elle seule en a arrêté 125. »

[1] A. Réal, 13 mars 1806. F⁷ 8337.

Ce qui rend la conscription si odieuse aux Belges, c'est moins l'horreur pour le métier des armes lui-même que l'obligation de se sacrifier pour une cause étrangère : « On ne peut refuser « aux Belges, écrit Chaban à Réal, la bravoure qui « les distingue, mais ils ne désirent et ne veulent « en faire usage que pour leur défense personnelle « ou celle de ce qu'ils appellent encore leur pays[1]. »

***

Tels furent donc les obstacles qui entravèrent l'œuvre de fusion si ardemment désirée par Napoléon. Pendant le Consulat et au début de l'Empire, ils furent assez puissants pour contre-balancer le prestige d'incessantes victoires et d'inoubliables bienfaits. Dans la suite, lorsque l'Empereur s'engagea dans la voie fatale qui devait le mener à sa perte, ils contribuèrent à favoriser le soulèvement de l'opinion.

« Le nouveau cours » s'ouvrit peu de temps après les glorieuses journées d'Austerlitz, d'Iéna et de Tilsitt. Dès ses débuts, que caractérisent les événements d'Espagne et la tension des rapports avec le Saint-Siège, il produisit sur les esprits dans toute l'étendue de l'Empire, une néfaste influence. A la fin de 1808 déjà, au jugement de M. Thiers, la confiance jusqu'alors indéfectible de l'opinion était fortement ébranlée[2]. Et le recul s'aggrava et s'étendit avec les années jusqu'à la débâcle finale.

[1] Rapport du 26 Thermidor an XIII, aux Archives du royaume à Bruxelles. Fonds de la préfecture de la Dyle, carton n° 67.

[2] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, livres 27, 28 et 34.

Dans les départements réunis [1], le changement fut plus sensible et les progrès du mécontentement général plus rapides encore que dans l'ancienne France. Sous l'influence des événements qui aliénèrent peu à peu au gouvernement impérial les diverses classes de la population, le sentiment national se réveilla et les Belges aspirèrent de jour en jour davantage à être délivrés du joug qui pesait sur eux.

Une nouvelle phase s'ouvre ainsi dans l'histoire de l'esprit public. Étudions-en le développement, en nous attachant d'abord aux causes qui provoquèrent la désaffection du clergé et des fidèles, l'hostilité de la noblesse et des classes aisées, l'exaspération du peuple des villes et des campagnes.

III.

La décadence de l'esprit public à partir de 1808.

Dans les desseins du premier Consul, la pacification religieuse n'avait pas été un don gratuit fait au clergé et aux fidèles mais bien un moyen de dominer l'Eglise et de la lier étroitement à sa politique. Ce fut même pour mieux atteindre cette fin qu'il ajouta au Concordat les *Articles organiques*. Le préfet de l'Ourthe, Desmousseaux, ex-

[1] « A partir de 1808, dit Taine, les peuples se lèvent contre lui; » *Le regime moderne*, t. I, p. 105.

primait donc bien la pensée gouvernementale quand il écrivait aux maires de sa circonscription que « les évêques étaient devenus, par la sagesse « du premier Consul, les apôtres de l'État autant « que de l'Église [1]. »

Dans les premières années qui suivirent le Concordat, le gouvernement s'abstint en général d'exiger des membres du clergé, en tant qu'« apôtres de l'État » des services directement contraires à leur mission religieuse. Mais il n'en fit pas moins un appel constant et abusif à leur concours politique. C'est ainsi que le ministère des cultes imposa fréquemment aux évêques le sujet de leurs mandements. En Belgique notamment, il les obligea à prôner la conscription, à célébrer les victoires des armées françaises, à fulminer contre les Anglais, etc. Les curés, de leur côté, furent invités à développer les mêmes thèmes dans leurs sermons et à lire, avant ou après les offices, les *Bulletins de la grande armée*. A chaque instant, enfin, les évêques et les prêtres furent sollicités de faire l'éloge des mérites et des gloires de l'Empereur.

Peu à peu cependant, les exigences du pouvoir civil devinrent si grandes et ses empiètements dans la sphère religieuse proprement dite si caractérisés, que des conflits graves le mirent aux prises tantôt avec le Pape, les évêques ou les chapitres, tantôt avec l'ensemble du bas-clergé, quelquefois même avec toutes les autorités religieuses réunies.

[1] Circulaire du 14 octobre 1802, dans Daris, ouvr. cité, t. IV, p. 184.

Il ne saurait être question de faire ici l'exposé de ces divers conflits[1]; qu'il suffise de rappeler en quelques mots ceux d'entre eux qui eurent le plus d'étendue ou le plus d'éclat.

En 1806, l'adoption du fameux *Cathéchisme impérial* suscite un premier désaccord grave. L'administration veut l'imposer à toutes les paroisses tandis que la généralité des desservants, dans les diocèses belges surtout, s'insurgent contre cette prétention. En 1808, les exigences de l'Empereur à l'égard du Pape, qui refuse de fermer ses ports aux Anglais, deviennent si impérieuses qu'elles aboutissent l'année suivante à une rupture ouverte. En 1809 et en 1810, à la suite de l'excommunication lancée par le Saint-Siège contre les spoliateurs des États de l'Église, le clergé omet de réciter le « *Domine, salvum fac Imperatorem* » et l'administration et la police s'occupent de l'y contraindre : « les prières pour l'Empereur, « écrit un sous-préfet aux maires de son arrondis- « sement, se composent du verset et de l'oraison « prescrites par les mandements des autorités « ecclésiastiques, elles doivent être chantées aux « offices qui se chantent. Le verset seul ne suffit « pas, non plus que la simple récitation. Telle est

[1] Sur les rapports de l'Église et de l'État, à cette époque, nous renvoyons une fois pour toutes aux ouvrages suivants : comte D'HAUSSONVILLE, *L'Eglise romaine et le premier Empire*, notamment t. I, p. 276, t. II, p. 239, t. III, p. 171, etc.; VAN DER MOEREN, *Récit de la persécution endurée par les séminaristes du diocèse de Gand*, etc. Gand, 1863; CLAESSENS, *La Belgique chrétienne*; BALAU, *La Belgique et l'Empire*, Louvain, 1894; Daris, ouvr. cité; LANZAC DE LABORIE, *La domination française*, etc.

« la règle. Veuillez me faire un rapport détaillé « à ce sujet. Il dira ce qui se fait, c'est-à-dire si « les prières sont chantées en tout ou en partie, « par qui et dans quel temps[1]....» En 1811, Napoléon veut provoquer un schisme dans l'Église en réunissant le concile national. En 1813, enfin, il prétend imposer aux diocèses de Gand et de Tournai des évêques nommés par lui mais non institués par le Pape.

Et tandis que le gouvernement s'efforce ainsi d'étendre son joug sur l'autorité religieuse, il recourt pour faire prévaloir ses volontés à des violences sans cesse croissantes[2]. En 1806, ce n'est encore que la destitution qui vient frapper les prêtres qui se sont distingués par leur résistance à l'adoption du catéchisme impérial. Dès 1809, l'arrestation, l'emprisonnement, l'exil sont fréquemment le châtiment de ceux qui ont refusé de prier pour l'Empereur. Vis-à-vis du Souverain Pontife, le gouvernement procède de la même manière. Il fait d'abord occuper militairement les États pontificaux (1808), puis il les annexe (1809). Après avoir spolié le Pape de ses États, il s'empare de sa personne, et le fait transporter à Fontainebleau. En 1811, pendant le concile national, c'est

[1] Sous-préfecture de Hasselt, 6 octobre 1810. Daris, ouvr. cité, t. IV, p. 226.

[2] Outre les sources générales citées précédemment, voir : Bergmann, *Geschiedenis der stad Lier*, Antwerpen, 1873, p. 511; *La Chronique des événements les plus remarquables arrivés à Bruxelles de 1780 à 1827*, publiée par Galesloot, Bruxelles, 1872, t. II, pp. 61, 71, 81; *Discours et opinions de Voyer-d'Argenson*, t. I, pp. 137 et suiv.; etc.

au tour des évêques à subir les rigueurs du pouvoir. La courageuse attitude de MMgrs de Broglie et Hirn, évêques de Gand et de Tournai, leur vaut d'être jetés à Vincennes, puis exilés ou déportés. En 1813, enfin, les séminaristes flamands, qui ne veulent point reconnaître les évêques intrus, sont incorporés et envoyés à Wesel.

Mais c'est en vain que le gouvernement, reprenant les pires traditions du Directoire, multiplie ses violences. Le clergé belge reste fermement attaché au Souverain Pontife et sa résistance à l'invasion des libertés gallicanes demeure inébranlable : les prêtres belges, écrit au mois d'août 1813 le préfet des Deux Nèthes, « ne les « admettent point et ne les admettront jamais[1]. »

Le seul résultat des persécutions fut d'aliéner complètement le clergé au régime français. « Sur « mille deux cents ecclésiastiques qui sont dans le « diocèse (de Liège), il y a en huit cents contre le « gouvernement, » écrit Micoud le 14 novembre 1813[2]. Et dans un autre rapport, il affirme que le clergé des diocèses environnants est plus mal disposé que celui de Liège[3]. Les persécutions désaffectionnent aussi les fidèles. Comme sous le Directoire, ceux-ci font cause commune avec leurs pasteurs. Le fameux Lejeas, évêque *nommé* de Liège, écrit le 8 janvier 1811 au Ministre des cultes que les ecclésiastiques qui refusent les prières pour l'Empereur sont considérés « comme

[1] F[1c] III, Deux Nèthes, 5.
[2] Au Ministre de l'intérieur, F[1c] III, Ourthe, 6.
[3] Rapport du 28 février 1813. F[1c] III, Ourthe, 6.

« de bons ecclésiastiques tandis que ceux qui rem-
« plissent leurs devoirs sont méprisés [1]. »

*
* *

Tandis que Napoléon s'aliène ainsi à jamais le clergé des départements réunis, il soulève également contre lui la noblesse belge : et cela, « juste « au même moment, par le même emploi de l'ar-« bitraire et le même retour à la tradition révo-« lutionnaire [2]. »

Les rigueurs qui atteignirent l'aristocratie eurent pour cause l'attitude peu sympathique qu'elle témoignait au régime français. Il ne suffisait pas à Napoléon qu'elle donnât au peuple l'exemple de la soumission au pouvoir établi. L'Empereur voulait qu'elle montrât du zèle à servir le gouvernement et de l'empressement à l'appuyer de son influence. Rien ne contribuerait davantage, pensait-il, à populariser et à nationaliser la domination française que de voir la noblesse s'associer de cœur et sans réserve aux destinées du régime impérial [3].

Or, dans son ensemble, la noblesse répondait peu aux vues de Napoléon. Le gouvernement n'était cependant pas en droit de lui reprocher de faire de l'opposition ouverte. Ils étaient rares les nobles renseignés dans les notes des préfets avec

[1] Daris, ouvr. cité, t. IV, p. 227.

[2] Expressions de M. Taine, parlant de la noblesse et du clergé de l'Empire en général. *Le Régime moderne*, I, p. 249.

[3] Cfr. ce que nous avons dit précédemment, *Messager des Sciences historiques*, 1894, pp. 444 et suivantes.

la côte : « entiché de tous les préjugés flamands « et autrichiens [1]. » Mais le gouvernement pouvait dire de l'aristocratie belge en général ce que le préfet de Jemmapes écrivait un jour du duc de Croy-Solre [2] : « M. de Solre ne saurait être consi- « déré comme ayant jamais marqué de la mau- « vaise volonté, mais peut-être n'a-t-il pas assez « senti tous les devoirs que lui imposaient les « avantages même de la position dont il avait « joui autrefois. Elle exigeait sans doute ainsi « que son intérêt qu'il s'empressât d'offrir des « gages de son dévoûment à S. M. qui seule peut « donner ou rendre de l'éclat et de l'importance. « Au lieu de se présenter souvent aux regards « de S. M., il est resté dans son château... » A son exemple, beaucoup de nobles et de riches restaient dans leurs terres; tout au moins, ils se tenaient systématiquement éloignés de la chose publique, de la Cour ou de l'armée. Sans doute, après le Concordat, parmi les notables qui acceptèrent des fonctions (et spécialement des magistratures locales), figuraient un certain nombre de personnes appartenant aux hautes classes de la société; sans doute encore, la Cour et l'armée comptaient dans leur sein quelques-uns des noms les plus illustres de la vieille aristocratie belge [3]. Mais c'était l'exception : en général les nobles pensaient avec de Mérode « que c'était le temps

[1] Note sur les personnes les plus marquantes du département des Deux Nèthes, 3 septembre 1813. F[1c] III, Deux Nèthes, 2.

[2] F[1c] III, Jemmapes, 2.

[3] Voir quelques noms dans les *Mémoires et souvenirs sur la Cour*

« où il n'y avait pour leurs familles aucune car-
« rière et où personne d'entre elles n'en entrepre-
« nait aucune que par force ou par un coup de
« tête [1]. » « Dans les départements réunis, écrit le
« préfet des Deux Nèthes, les grands n'avaient
« de représentants ni dans les armées, ni presque
« dans aucun emploi civil; ils n'étaient proprié-
« taires associés au gouvernement que par les
« contributions qu'ils lui payaient; ils semblaient
« s'être arrangés de manière à pouvoir dire au
« gouvernement qu'ils regrettaient, si le sort
« venait à le rappeler : nous n'avons formé aucun
« lien avec celui qui a disparu, parce que nous
« espérions toujours [2]. » Le préfet de la Dyle constate également que la noblesse belge se montrait peu dévouée. Voulant un jour recommander au Ministre de l'intérieur un noble désigné comme candidat au corps législatif par les collèges électoraux du département de la Dyle, La Tour du Pin s'exprime en ces termes : « Il a pour le gouverne-
« ment un dévoûment qui le met à cet égard
« bien avant de ses compatriotes et qui a été du
« meilleur exemple [3]. »

Napoléon, cependant, supportait impatiemment

de Bruxelles et sur la société belge..., publiés par P. Roger, ancien sous-préfet, et Ch. de Ch., professeur émérite de rhétorique, Bruxelles, 1857, p. 147.

[1] *Souvenirs* cités, t. I, p. 119. Sur la répugnance de la noblesse à entrer dans les fonctions ou à aller à la Cour, voir, outre les *Souvenirs* cités du comte de Mérode, t. I, pp. 146, 197, 278, les *Mémoires du général comte Van der Meere*, Bruxelles, 1880, p. 15; etc.

[2] Rapport du 10 juillet 1813. F[1c] III, Deux Nèthes, 5.

[3] Note du 31 décembre 1810. F[1c] III, Dyle, 2.

cette froideur. Les dispositions malveillantes que la généralité des Belges manifestèrent, à l'égard de la France, lors de la descente des Anglais à Walcheren, en 1809, fournirent à sa colère l'occasion d'éclater. Il prit alors la résolution de mater la noblesse des départements réunis comme il avait maté la noblesse royaliste récalcitrante. Le conseiller d'État Réal[1], membre du Conseil général de la police, fut envoyé dans nos provinces pour noter les dispositions des habitants et préparer une sorte de liste d'otages. Au commencement de 1810, à la suite de cette mission, un certain nombre de familles riches de la Belgique reçurent l'injonction de venir s'établir à Paris. C'était le moyen de neutraliser l'influence qu'elles n'avaient pas voulu mettre au service du pouvoir. A d'autres familles nobles, le gouvernement arracha un fils qu'il plaça d'office dans un lycée ou dans une école militaire. Quelques membres de la noblesse, enfin, reçurent un brevet d'auditeur ou de sous-lieutenant, et durent rejoindre sans retard le poste qui leur était assigné. La gendarmerie, au besoin, devait contraindre par la force ceux qui essaieraient de se soustraire à ces rigueurs[2].

Ces procédés arbitraires et violents terrifièrent

[1] Sur la mission de Réal, voir les renseignements donnés par M. DE LANZAC DE LABORIE, *La domination française en Belgique*, t. II, pp. 160 et suivantes.

[2] Voir sur les victimes de ces mesures, les *Souvenirs* cités du comte de Mérode, t. I, p. 256; les *Mémoires du général comte Van der Meere*, Bruxelles, 1880, pp. 15, 19, 21 et suiv.; surtout VOYER-D'ARGENSON, *Discours et opinions*, t. I, pp. 154 et suivantes.

les hautes classes de la population. Parlant des soirées données en 1811, à la préfecture de Bruxelles, par La Tour du Pin, le comte de Mérode écrit : « Elles étaient brillantes, mais on « y allait avec crainte tant le souvenir des brevets « inspirait de peur de se montrer [1]. » Mais ils ne parvinrent, en aucune manière, on le conçoit, à inspirer à l'aristocratie un dévouement plus grand envers le régime Français. Les préfets continuent à déplorer l'isolement volontaire où elle se confine. Micoud notamment écrit à Réal le 23 février 1813 : « J'ai ajouté (dans mes rapports « antérieurs) que j'étais peu content surtout de « quelques familles distinguées et riches qui se « montrent toujours les moins libérales. Ces « familles n'aiment point le gouvernement et « ne changeront pas... L'égoïsme et l'isolement « caractérisent l'ancienne classe patricienne [2]. » Le 15 juillet, il accentue ses regrets, dans une dépêche confidentielle au Ministre de l'intérieur [3] : « Je ne connais aujourd'hui dans le département « aucune ancienne famille patricienne sans excep- « tion, en état de seconder l'autorité par son « influence dans les moments difficiles : elles « végètent toutes sans énergie, sans courage et « presque sans volonté. Dans la classe bourgeoise « il est plusieurs individus au contraire qui ont « conservé de l'influence ; mais *aucun* à un *degré* « assez éminent pour être dangereux : c'est la

[1] *Souvenirs* cités, t. I, p. 284.
[2] F[1c] III, Ourthe, 6.
[3] F[1c] III, Ourthe, 2.

« multitude seule qui peut exiger des ménage-
« ments. »

Si les vieilles familles se montrent peu disposées à seconder activement le gouvernement, elles ne font pas meilleur accueil aux distinctions honorifiques par lesquelles l'Empereur essaye de se les rallier. A l'occasion de la session du Conseil général de son département, en 1813, Micoud demande au gouvernement quelques décorations de l'ordre de la Réunion, tout en ayant soin d'insinuer qu'il n'en gratifiera pas les anciennes familles : C'est qu'« elles semblent dédaigner les nouveaux titres. « Il en est qui en ayant été gratifiées par S. M. de « son propre mouvement ne les portent point [1]. »

En 1813, les besoins de l'armée dictèrent à l'Empereur une nouvelle mesure destinée à enroler de force à son service les jeunes gens de la noblesse. Un sénatus-consulte du 3 avril autorisa le gouvernement à recruter dix mille gardes d'honneur. D'après un décret du 5 avril les familles les plus imposées de chaque département et celles qui comptaient des membres dans les collèges électoraux, dans la Légion d'honneur, dans les hauts emplois, etc., devaient avant tout concourir à cette levée extraordinaire. Cette mesure mit le comble à l'irritation de la noblesse : « La levée des gardes « d'honneur, écrit le 8 juin 1813, le préfet des « Deux Nèthes, ayant frappé la première classe « de la société, y a excité une sorte de fureur; « on eût formellement désobéi, si je n'avais pas

[1] 22 mars 1813. A Réal. F[1c] III, Ourthe, 6.

« été constamment ferme et sévère. On a eu l'air « de se moquer de mes ordres jusqu'au moment « des départs ; quand on a vu qu'il fallait partir, « la rage a redoublé ; elle s'est exhalée contre « moi avec une violence, avec une licence d'ex- « pression qui passent toutes les bornes [1]. »

Pas plus que les brevets de sous-lieutenants et d'auditeurs, la levée des gardes d'honneur ne contribua à ranimer le zèle de la noblesse. Le préfet de la Dyle constate au contraire qu'elle eut pour effet de l'éloigner encore davantage de la chose publique. Dans un rapport du 1er octobre 1813, où il rend compte de la réunion des collèges électoraux, il écrit : « Le décret du 5 avril concernant « les gardes d'honneur a refroidi le désir que « beaucoup de personnes avaient de faire partie « des collèges électoraux et ce sera à l'avenir une « des causes de l'abandon des assemblées canto- « nales. J'ai cru ne devoir point taire des circon- « stances qui ne sont pas à la vérité telles que « j'aurais aimé à les présenter, mais qui sont à « leur place dans un rapport confidentiel [2]. »

PROSPER POULLET.

(*A suivre.*)

[1] F[1c] III, Deux Nèthes, 5. — Voir aussi F[1c] III, Jemmapes, 4, un rapport du préfet de Jemmapes, en date du 8 juin 1813.
[2] F[1c] III, Dyle, 4.

LE GAZOPHYLACE

DE C. VAN DEN ENDE.

Le *Messager des Sciences* consacrait quelques pages, en 1893, à C. Van den Ende, ce maître d'école de Rotterdam, licencié en droit et ami de Spinosa, qui est l'inventeur de la méthode aujourd'hui suivie dans l'enseignement de la lecture; et il citait le *Gazophylace de la langue françoise et flamende* dont la préface contient l'exposé de cette méthode, des résultats obtenus et des preuves publiques que l'auteur en avait données, disait-il, à la Haye en 1648, devant la reine de Bohème, la princesse d'Orange, J. Cats, C. Huyghens, et d'autres personnages.

Ce volume de Van den Ende (petit in-4°), imprimé chez J. Naeran, à Rotterdam, en 1654, est assez intéressant au point de vue de la langue, et assez rare pour que nous y consacrions quelques lignes qui en signalent le mérite.

Il se compose de deux parties : l'une, un dictionnaire « de la langue françoise et flamende, » l'autre un dictionnaire flamand-français sous le

titre de *Schat-kamer der Nederduytsche en Francoysche Tale*.

Dans la première, l'auteur, sans donner la prononciation, souligne les lettres qui ne se prononcent point et qu'il appelle « dormantes et surnuméraires. » Ce n'est point ce qui fait la valeur de son livre. Bien des lettres n'ont point le signe qu'elles réclamaient ; d'autres semblent être soulignées à tort : tels le *d* dans admirable, adjoindre, l'*s* dans esprit, etc.

« En outre, dit l'auteur en sa préface, pour te rendre ce dictionaire plus facille, et te delivrer de confusion, j'ay mis partout difference entre les voyelles I, U, et les consonnes J, V, lesquels les François meslent confusement dans leurs livres, prennent l'un pour l'autre, escrivans incorrectement Iamais, Ioseph, Iuger, poure, suiure, leuer, liure, etc., ce qui se doit escrire selon la vraye orthographe Jamais, Joseph, Juger, povre, suïvre, levér, livre, etc. »

Mais passons au corps de l'ouvrage.

L'auteur donne *amiableté* pour amabilité, *bigotise* pour bigotisme, *lasseté* pour lassitude, *mausadeté* pour maussaderie, *brutesse* pour brutalité. Brutesse ne paraît point mauvais, ayant un air de famille avec rudesse. De même Marnix de Sainte-Aldegonde a *doublesse* pour duplicité.

Le flamand, avec *ploeg*, charrue, a le verbe *ploegen* ; Van den Ende donne *charruer* pour labourer. Avec *faquin*, il a le verbe *faquiner* se traduisant par *arbeyden*. Il a *écouiller* pour châtrer, *aviander* pour *nourrir*, *apoissonner un*

estang, qu'il traduit par *een staande water met visch besetten;* il a *lait ébeurré* pour ce que les Flamands appellent *kernmelk*, et *beuratte* pour la baratte d'aujourd'hui, ce qui rappelle mieux l'étymologie et le sens et se trouve plus éloigné du fait de baraterie.

Il donne *chartrier* pour prisonnier, venant de chartre, que nous avons conservé dans chartre-privée.

Pour la mendicité, il a *belitrer*, en flamand *bedelen*, et les mots de la même famille *belitrerie*, *belitre*, auxquels les ordonnances de Charles-Quint permettent d'ajouter belitresse ou blitresse, blitreau, blitraille. La langue était riche en cette matière en des temps où la misère était grande. Par une raison semblable, le dictionnaire ne nous donne pas seulement *larron*, mais aussi *larronneau*, *larronnesse*, et *larronnerie*. En ce genre d'expressions, la langue s'est appauvrie à mesure que notre société gagnait en bien-être et en sécurité.

Il a *géantin* de géant, pour gigantesque, et *monstreux* pour monstrueux.

Il donne *latiter*, traduit par *schuylen*, que nous retrouvons en Belgique dans les procédures par contumace : *fugitif ou latitant*, tandis que l'Académie, dans son dictionnaire, n'admet ni latitant, ni latiter.

Il donne *dévorateur*, que l'Académie a rayé de son dictionnaire depuis 1718, mais que Chateaubriand emploie : « Que suis-je entre les mains du Temps, ce grand dévorateur des siècles? »

Il a *braconnier* qu'il traduit par *jager*, chasseur, et nous laissons aux chasseurs le soin de nous expliquer l'origine de cette confusion entre chasser et braconner.

Il donne *Fatrouiller* pour farfouiller, en flamand *futselen*; *Fauche*, qui se retrouve dans *faucher*, pour faulx, en flamand *zeysene*; *quatorzaine* pour le délai de deux semaines, où les Français aujourd'hui comptent quinzaine [1].

Dans les noms de plantes, nous trouvons : *aubifoin* pour bleuet; *avet* traduit par *denneboom*, pour espèce de sapin; *aubel* pour tremble, l'*abeel* des flamands; *saus* ou *saux* pour saule, et *saussaye* pour lieu planté de saules, que Richelet, à la fin du XVII[e] siècle, disait préférable à saulaie, et qui a prévalu à l'Académie; nous trouvons *til* et *tilleu* pour tilleul, *persin* pour persil, *alvine* et *blancfort* pour absinthe; enfin *lente*, en flamand *vitse*, aujourd'hui perdu, mais dont nous avons gardé le diminutif *lentille*. Haricot n'y est pas encore un nom de fève, mais seulement celui d'un mets : *potpasteye*.

Il a *noyeraie*, venant de noyer, *plaats met nooteboomen beplant*, et il ajoute, pour distinguer par la prononciation ce qu'aujourd'hui nous confondons : « Noyer en l'eau, *verdrinken*, prononcez Néyer. » On est étonné de lire au sujet de ce mot dans le dictionnaire de Richelet : « *Néier* est le mot d'usage, et il n'y a plus guère que les poëtes

[1] Comp. *Messager des Sciences*, 1890, p. 351 et 1891, p. 238.

qui se servent de noyer y étant contraints par la rime. »

Il a *berée*, oiseau, *eene vinke*, et *bérichot* pour roitelet, *koninxken*.

Il donne *vicuré* pour *onderpastoor* des Flamands, *carme* pour poésie ou chant, *adder* pour ajouter, qu'on retrouve comme racine d'addition, *corbinet* avec la signification de dérober, *ruminement* pour rumination, *herknouwinge*.

Pour l'orthographe, il omet des lettres qui ne se prononçaient point et que la langue écrite avait tendance à supprimer, lettres surnuméraires comme il les appelle, et dont quelques-unes, pour avoir fini par passer dans l'orthographe, ont repris place dans la prononciation, par la puissance du signe. Il écrit *enthousiame, aquérir, utensile, une maison bien utensilée*. En ces points la langue de son temps valait mieux que la nôtre.

Il donne *blancherie*, qu'on trouve encore dans les ordonnances de Marie-Thérèse, pour blanchisserie, *monopoler* pour monopoliser, *mincement* pour amincissement, *méliorer* pour améliorer, toutes formes excellentes, qui n'ont contre elles que de n'avoir pas été recueillies par l'Académie et d'être aujourd'hui hors d'usage.

Il écrit *acordance, acouplement, acoucher*, et l'on commence à se demander, de nos jours, ce que la langue française a ici gagné au doublement des *c*. De même il écrit *apliquer, aporter, apréhender, aprouver*, et cette orthographe qu'il n'a pas osé généraliser (il écrit *appointer, appovrir, apprendre*) était encore une simplification utile, et méritait,

semble-t-il, la préférence sur celle qui a prévalu.

Ses traductions ne sont pas sans intérêt ; il traduit homme de lettres par *geleert man*, ce qui aujourd'hui n'est plus guère exact ; *messager* a entre autres significations celle de *een die misse doet* ; *fatalement* est moins traduit qu'expliqué par *by Gods schikkinge*. Mais un examen fait à ce point de vue nous entraînerait trop loin ; nous ne parlons d'ailleurs pas, vu notre incompétence, de l'intérêt que l'œuvre de Van den Ende pourrait avoir aussi pour l'étude du flamand.

L'auteur ne nous apprend pas où il a puisé et ne cite point d'autorités. Son éditeur nous dit que dès 1645, ayant conçu le projet d'imprimer un dictionnaire, il avait traité avec le maître d'école de Rotterdam, qui avait déjà dressé des listes de mots pour la facilité de son enseignement. Van den Ende composa probablement son dictionnaire à l'aide d'éditions d'auteurs français, et de dictionnaires déjà publiés en Hollande. Il eut même des difficultés, judiciaires et autres, avec P. Van Waasbergen, auteur d'une œuvre de ce genre imprimée en 1643, à Utrecht. Quoi qu'il en soit, il avait quelque droit de dire dans sa préface :

« Si d'un esprit libre de toute passion et partialité, vous balancez ce dictionnaire avec les precedentes impressions, vous advouerez librement que cet œuvre soulagera et esclaircira grandement les apprentifs estrangers et tous ceux qui seront desireux de l'une où de l'autre des dites langues, voire beaucoup plus qu'aucuns des dictionnaires qui sont mis en lumière par cy devant ;

nous renseigne sur les produits de cette industrie.

L'ouvrage de M. Garnier permet de nous rendre compte des engins de guerre que les ducs de Bourgogne employaient dans leurs expéditions : bombardes, canons, veuglaires, etc.; toutes les pièces d'artillerie d'une certaine importance portaient un nom, ainsi l'on trouve les bombardes de Bourgogne, d'Auxonne, de Puisse ou de Prusse, de Cambrai, etc. ; la Gueriette ou Griete et la fille Gueriette figurent dans le compte du 24 octobre 1413 avec cette mention : « délivré à Germain de Givry, gouverneur de l'artillerie du duc pour essayer canons, etc.

« Pour Gueriette 28 livres.

« Pour la bombarde dite fille Gueriette et pour sa compagne 18 livres[1]. »

Les pièces même de moindre importance avaient leur nom : canon appelé Bestune, Brucelles, etc.

On trouve dans l'ouvrage des détails sur la confection de ces pièces et le prix qu'elles coutaient : « Pour 23 canons tant grans comme petiz gettans pierre pesans ensemble 249 livres, c'est assavoir pour chacune livre de pierre que les dits canons gettoient, un franc, qui est pour les dites 249 livres de pierre que les dits 23 canons portent 249 livres[2]. »

Le transport de ces lourdes bombardes, à une époque où les chemins étaient mal soignés, présentait de grandes difficultés ; ainsi pour mener de

[1] P. 58.
[2] P. 37.

Modon à Pontarlier la bombarde de fer vendue au duc par P. Apparoilliée on employa un chariot de bois attelé de 32 bœufs et de 31 chevaux qui ne pouvaient faire plus d'une lieue par jour ; elle pesait 7700 livres et jetait une pierre de 700 à 850 livres. Pour le transport de la bombarde de Bourgogne, de son engin, des poudres et des pierres de Dijon au camp du duc à Avalon, il fallut six chariots attelés de plus de 100 chevaux, un très gros chariot avec 32 chevaux portait la chambre de la bombarde, et le chariot qui menait la chasse de cette pièce en avait 34. La Griete n'exigeait pas un pareil attirail, dans le compte des frais fait pour la prise de Mailly-le-Chastel on porte en compte à deux voituriers de Chalon pour le varlez et 24 chevaux qui ont mené la bombarde Griete.

La Fille Griete était sans doute moins pesante ; dans le livre des comptes de l'artillerie au chapitre de la campagne du duc en Flandre, à la date de 16 juin 1417, on trouve la mention suivante : « A André de Thoulongeon, escuier, auquel fut baillié par ordonnance de la duchesse (Marguerite de Bavière), la bombarde appellée la fille Griete, deux petiz canons appellez veuglaires, une caque de poudre, trois casses de viretons, cinquante pavais et un des charriotz de l'artillerie sur lequel a été chargé la dite bombarde pour les mener devers mon dit Seigneur (p. 47). »

Mais d'après le compte de J. Fraignot, receveur général de Bourgogne (1415-1417), dont un chapitre tout entier est consacré aux deniers

payés pour la conduite d'une certaine quantité de finance, armes et artillerie envoyée au duc en Flandre au mois de juin-juillet 1417 pour le fait de la guerre, on voit que la bombarde dite la Fille Griete, qui était restée à Nogent-le-Roi depuis le siège, et qui fut prise en route, occupait deux chars; ce convoi se composait de 15 chariots à quatre roues, attelés de 3 à 7 chevaux, dont trois portaient la finance envoyée au duc; la nouvelle bombarde, fondue par Jean Manus, maître canonnier, fut placée sur un seul chariot; le convoi était placé sous les ordres de Jacques de Bourbon, écuyer d'écurie.

On voit d'après ces extraits que la Fille Griete fut envoyée en Flandre, mais la Griete resta en Bourgogne, le compte de J. Fraignot la mentionne en juillet 1424, parmi les bombardes qui furent amenées au duc, qui voulait reprendre les places du Maconnais dont Charles VII s'était emparé; le duc leva des troupes et fit diriger vers Chalon un convoi de 300 chevaux chargé d'artillerie, de munitions et d'armes; parmi les bombardes qui y furent amenées outre la Griete, il y avait Katherine, Cambray, l'Ecluse, etc. (p. 93).

Dans l'inventaire de l'artillerie dressé en 1442 on cite une chambre de fer servant à la bombarde nommée Griette (p. 148).

Dans le compte de 1417 on trouve encore un poste qui est y relatif : à Michel Jarrot et J. Janglerre, maçons, la somme de 37 fr. pour la façon de 33 pierres pour la bombarde de Prusse, 32 pour celle de Griete à 4 gros pièce (p. 66).

La Griete fut célèbre dans les guerres du duc Jean-sans-Peur, elle devait sans doute son renom à la supériorité que lui donnait son exécution, car avec une charge de 28 livres de poudre elle envoyait une pierre de 400 livres, tandis que vingt ans plus tard il fallait une charge de 70 livres à la bombarde de Bourgogne pour une pierre du même poids.

Sans pouvoir se prononcer sur l'identité d'une de ces bombardes avec celle conservée à Gand, il est intéressant de relever une similitude de noms entre deux pièces d'artillerie qui doivent être contemporaines, et de pouvoir constater les rapports existants entre les modes de fabrication de ces engins. D'après M. Garnier, les bombardes étaient presque toujours composées de deux pièces séparées, la chambre et la volée; quand la bombarde était en fer ses parois étaient formées tantôt de barreaux corroyés et disposés comme les douves d'un tonneau — c'est la disposition usitée pour le canon de Gand — tantôt de tambours dressés sur mandrin et soudés l'un à l'autre. Mais ces deux systèmes étaient toujours revêtus d'énormes cercles en fer (p. 240).

L. St.

LE MARIAGE

DE

BAUDOUIN III, COMTE DE HAINAUT

AVEC

IOLANDE,

Fille de Gérard de Wassenberg, comte de Gueldre.

L'auteur de l'Histoire du pape Calixte II[1], M. Ulysse Robert — ouvrage dont le P. Hipp. Delehaye a fait dans le *Messager des Sciences historiques* (année 1892, 225) un éloge justement mérité — relate ainsi les curieux incidents auxquels donna lieu le mariage de Baudouin III, comte de Hainaut, avec la princesse Iolande de Gueldre[2] :

« Il (Calixte II) eut aussi à intervenir dans une « affaire de mariage, engagée par sa sœur Clé- « mence, comtesse de Flandre, il y avait plusieurs « années déjà. Cette princesse avait fiancé une de « ses nièces, qui était aussi celle du pape, à Bau-

[1] Paris et Besançon, 1891.

[2] Le P. Delehaye, induit en erreur par une note contenue dans la susdite histoire p. 249, n° 437, donne pour mari à la princesse Iolande un comte de Flandre. Il s'agit évidemment ici de Baudouin III, comte de Hainaut.

« douin, comte de Mons. De nombreux témoins « assistaient à l'entrevue dans laquelle le mariage « fut convenu. Mais dans l'intervalle, Baudouin « avait au mépris de ses promesses épousé Iolande, « fille de Gérard, comte de Gueldre. Clémence, « irritée, se plaignit à Calixte de l'insulte qui avait « été faite à leur famille.

« Il écrivit à Raoul, archevêque de Reims, de « tirer le plus tôt possible vengeance de ce parjure. « Raoul convoqua plusieurs évêques, des abbés et « d'autres ecclésiastiques et fit comparaître devant « eux le jeune comte pour entendre ses explica- « tions. Clémence se présenta et rappela ce qui « vient d'être dit. Baudouin ne nia rien.

« Il reconnut avoir contracté mariage solennel- « lement et il ajouta qu'en ce qui concernait la « validité de cette union, il s'en rapportait au « jugement de l'assemblée. Après une longue déli- « bération, il fut décidé qu'une question aussi « délicate devait être déférée à la cour de Rome. « Ce fut fait.

« Le pape réunit les cardinaux et leur exposa « l'affaire. Ils déclarèrent que le mariage était nul, « que Baudouin devait épouser celle à qui il avait « été fiancé. Mais pendant que les cardinaux dis- « cutaient, un d'entre eux nommé Bruno ne disait « mot. Comme son témoignage avait beaucoup de « poids, le pape lui demanda de donner franche- « ment son avis. Alors Bruno, reprenant l'énoncé « des faits, montra que dans le premier cas, il n'y « avait eu que promesse de mariage ; dans le second, « il y avait eu promesse, fiançailles, bénédiction

« du prêtre, noces solennelles; enfin le mariage « avait été consommé.

« Puis, après avoir cité divers canons, il conclut « que l'union de Baudouin et d'Iolande ne pouvait « être dissoute et qu'il n'y avait autre chose à faire, « qu'à imposer une pénitence au comte pour avoir « violé la foi jurée. L'avis de Bruno fut agréé par « le pape et les cardinaux. Cette décision combla « de joie Baudouin; la nièce de Calixte et de Clé- « mence en fut profondément contristée. Mais, « ajoute le chroniqueur qui nous fournit ces « détails, elle n'eut pas à s'en repentir, puisqu'elle « devint la femme de Louis, roi de France et mère « de Louis, actuellement règnant, ce qui vaut mieux « que d'être comtesse de Mons.

« Rien de plus juste que cette réflexion, seule- « ment elle ne peut être appliquée ni à Adelaïde, « femme de Louis le Gros, nièce de Calixte; ni à « Constance, sa petite nièce, fille d'Alphonse, roi « de Castille et seconde femme de Louis VII; elle « n'était pas née, lorsque Calixte mourut. Il s'agit « donc d'une autre princesse de la famille du « pape[1]. »

Le récit de M. Ulysse Robert contient une erreur manifeste. Le pape auquel recourut Clémence n'était pas Calixte II, qui ne monta sur le trône pontifical qu'en 1119, c'est à dire sept ans après la célébration du mariage du comte de Hainaut avec la princesse Iolande de Gueldre en 1112.

Cet étrange anachronisme, que M. Ulysse Robert

[1] *Histoire du pape Calixte*, II, p. 187.

a cueilli dans la chronique d'Hériman, contemporain pourtant des faits qu'il raconte, avait déjà été signalé par M. de Reiffenberg dans son intéressante Histoire du Hainaut[1] où il fait bonne justice de mainte erreur historique, de maint fait controuvé.

Nous ne pouvons pas cependant admettre le mobile qu'il semble assigner à la conduite du comte de Hainaut, et qui le porta à rompre ses engagements : la laideur de sa première fiancée, Alix, fille d'Humbert II, prince de Piémont et comte de Maurienne.

Mieux que cette étourderie, des raisons politiques expliquent le revirement de Baudouin III et doivent avoir milité en faveur de son mariage avec Iolande.

Son père, le comte de Gueldre était un prince puissant, dont l'alliance était précieuse pour le comte de Hainaut à une époque où la plupart des Souverains de nos provinces étaient sans cesse engagés dans des guerres meurtrières[2].

Une union avec la fille d'Humbert II n'offrait pas les mêmes avantages. La maison de Savoie que trop de liens rattachaient à l'Empire, était en quelque sorte asservie à sa politique et devait nécessairement tourner dans son giron.

Après la mort de Baudouin III, arrivée en 1120[3], son fils étant encore mineur, Iolande gouverna

[1] Tome I, p. 196.

[2] Knippenberg, *Historia ecclesiastica ducatus Gueldriæ-Gerardus, comes Gueldriæ II*, p. 65. Gerardus Gelder adversus Henricum Caesarem cum plerisque Belgii, dynastis pugnavit...

[3] De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 40. — De Reiffenberg, ouvrage cité, t. II, p. 11.

paisiblement le Hainaut jusqu'en 1127 [1], année de son mariage avec Godefroid de Bouchain, châtelain de Valenciennes et seigneur d'Ostrevant [2], un de ses plus riches vassaux.

J. Proost.

[1] Iolandis vero comitissa vidua, tam de jure dotalitio quam de parvitate Balduini, filii sui, Hannoniam diu tenuit. Chron. Gisleberti, I, 43.

[2] David, *Manuel de l'histoire de Belgique*, p. 182.

L'INVENTAIRE

DES

MEUBLES DÉLAISSÉS,

LORS DE SON ENTRÉE EN RELIGION,

PAR

Antoine d'Arenberg, Comte de Seneghem [1].

(F° 75 r°) — **Les ferrailles.**

Premierement deux cheminons
Deux meschinnes
Deux broches
Vne grande paielle a rosti
Deux cueilliers de fer
Deux escumettes
Deux grils l'vn plus grand que l'aultre
Deux coutiaux de cuisine
Vn grand coutiau de cuisine
Deux paielles l'vne plus grande que l'aultre
Vne fourche de fer
Vn grand portefeu
Trois chaudrons de diuerses grandeurs

[1] Suite. — Voir *Messager des Sciences*, 2e livraison 1895, p. 121.

Vne marmite
Deux caffairs
Vn puroir de cuuire
(F° 75 v°) — Deux tourtiers auecq leurs couuertes
Vn four de fer
Vne puisette de cuiure
Quattre couuertes de potz
Vn raspoir de fer blancq
Vn mortier de cuiure
Vn mortier de pierre
Item plusieurs coustiaux et ferrailles de petite valeur

(F° 76 r°) — **Les Outilz qu'on luy at preste que Madame auoit pour auoir tousiours tenu deux Escrigniers Allemans en sa maison pour s'en servir tant qu'il en aurait faict des aultres a sa Volonté.**

Premierement deux soyerdes
Vne hache
Vn marteau et trois que Razoir at achapté
Trois grandz rabots auecq leur bois et fer
Quattre rabots auecq leur fer et bois estans ronds par-dessus
Deux auecq le fer et bois estant par ruisseaux par embas
Quattre rabots auecq leur fer et bois par plusieurs crans par dessoubz.
Cincq bois de rabot sans fer
Sept fermoirs senblables l'vne à l'aultre
(F° 76 v°) — Dixsept formoirs grandz et petits de diverses sortes.
Trois limes
Vne espincette
Deux outils de bois pour marcquer
Deux wuuelelhaerle de bois
Vn grand foré

Vn petit foré
Six presses de bois auecq leurs verins, et sept sans verins.
Nonante noeuf fers d'escrignerie de diuerses sortes envoyez D'Allemaigne
Deux douzaines de fers depuis mis sur bois.

(F° 77 r°) — **Ceulx que les Escrigniers auoient faict venir D'Allemaigne.**

Quattre grandes limes et douze autres limes, et six petites limes.

(F° 77 v°) — **Les Bois.**

Trois grandes pieces de bois D'esbenne
Six pieces plus petites D'esbenne
Douze planches d'esbenne couppées
Un tonneau ou il y at plusieurs pieces D'esbenne et bois.
Deux pieces D'esbenne brun et une plus petite.
Quattre pieces de bois de noix muscades
Quattre pieces de bois jaulne
Six planches et onze demie planches toutes jaulnes
Vne piece de bois de buich
Quattre pieces de bois de Cipre
Deux pieces de bois de rouge auecq l'escorsse
Huict pieces de bois rouge
(F° 78 r°) — Quatorze pieces de bois de chesne
Une large piece de bois de gaule pour la coche
Deux grandes pièces de bois de fresne
Cincq pieces longues de chesne et une grosse courte
Six asselles de bois D'Esbenne
Plusieurs pieces de bois de buisset.

(F° 78 v°) — **Aultres Outils de fer et de Bois.**

Premierement un verin de fer, auecq un Lion de fer y attaché

Vne soyerde pour fendre le bois mise sur du bois

Vne grosse soyerde laquelle ne Luy serve de rien

Quinze douzaines de bois auecq leurs fers seruans pour ouurir sur le bois D'esbenne.

Item six douzaines de bois sans leurs fers servans aussy pour ouurer sur le bois D'esbenne

Trois douzaines pour ouurer sur autre bois auecq leurs fers auecq un aultre ronde auecq son fer

Item vn Guillaume sans fer.

Trois rabots de diverses grandeurs et une planne avec leurs fers

Quattorze limes de fer de diuerses grandeurs sans manches.

(F° 79 r°) — Deux marteaux auecq des manches

Deux compas de fer

Vn petit verin de fer

Trois burrins de fer

Vingt deux presses auecq leurs verins de bois de diuerse grandeur, et douze sans verins

Cincq longues presses de bois servans a couler

Vne planche auecq des dentz faicte de bois pour haulcher et raualler le bois

Vne petite pierre ou coeuche pour addoucir les raillans

Cinq plannes de bois auecq leurs fers petites et grandes

Trois truetz auecq leur fer

Sept rabots auecq leurs fers grands et petitz large pardessoubz

(F° 79 v°) — Douze fourmoirs auecq leurs manches de diuerses sortes de grandeurs pour coupper

27 gouges de diuerses sortes auecq leurs manches pour coupper

Item 13 fourmoirs renuerse auecq leurs manches de diuerses sortes pour coupper

41 gouge de fer auecq leurs manches de diverses sortes pour tailler

Trois petites soyerdes auecq leurs clefz
Cincq escars de bois.
Deux rabots auecq leurs fers larges pardessus
Deux crosquines pour marcquer le bois.
Vne estricoise de fer
Deux petis marteaux auecq leurs fers et manches.
Deux raspes pour le bois debbe
Vn petit verin de bois.
(F° 80 r°) — Deux esquartz de bois a vungler
Trois esquarts de bois plus grand que les aultres
Deux arimons pour une soierde
Deux petites soyerdes de fer
Vne hasche
Deux escrines pour faire des verins
Vn Wilbercquin de bois et vn de fer
Vne petite espincette
Vn petit coutiau auecq vne longue manche
Vn fer de soyerie faict nouueau à Bruxelles
Deux payelles pour fondre colle
Douze fers de tarelle de plusieurs grandeurs
Cincq petites limes a pallette au debout
Cinq fourmoirs de diuerses grandeurs
Deux bancqs et outil de fer pour tourner avec leurs verins.
(F° 80 v°) — Item vn nouueau fer de rabots, qui at esté faict par Claude Le Brun.

(Même page) — **Diuerses sortes de choses.**

Premièrement 25 chappillons D'oiseaux
Deux bonnets pour courrir le trainneau.
Dix petites pourcellaines
Vne quintessence de pourcellaine
Quattre boucqueres
Deux voires de Venize

Item vne escuelle faicte d'vn fruict d'indes avecq sa couverte.

Deux Dagnoy l'vn masle et l'aultre femelle

Vne Callebasse faicte d'vn fruict d'indes

Vne bourse indienne de cuir rouge dorré dont les Indiens boiuent dehors

Deux cueillieres indiennes

Trois bandecques l'vne en forme de petit trenchoir et les deux aultres en forme d'escuelle dont l'vne est paincte et dorrée de noir pardedens.

(F° 81 r°) — Vne esuentelle d'indiens

Vn fruict indien en forme de citron

Deux pieces d'escorche d'arbre aiant dessus l'escripture des indiens

Vn papier auecq l'escripture des indiens

Vne piece de la ceinture du Roy Machau

Des clochettes dont les indiens se seruent a leurs jartiers quand ilz dansent

Trois figures de plomb d'vn morian et d'vne morianne et l'aultre d'vn petit enfant.

Deux carcquois Turquesque de velour rouge auecq des ferrailles dorrez aiant dedans le plus petit vne demie douzaine de flesches.

Vn poignart indien en flammes aiant la lame damasquinée et enuenimée auecq son foureau

La Croix du Chappellet de sainct Anthoine lorsqu'il estoit heremite

(F° 81 v°) — Vne sablonniere toute accommodée de cantille dor auecq vne Casse de bois doublé de satin cramoisy.

Vne flute de bois

Vn grand rond miroir en bosse

Trois petites statues en bois l'vne d'vne femme et l'aultre d'vn soldat et l'aultre d'vn Bacchus.

Vingt moulles de plomb de diuerses grandeurs

Deux moulles semblables d'vn Saluator

Vne moulle de platre de la teste d'vn Empereur

Quatre moulles de platre chasque de deux pieces l'vne d'vne personne et l'aultre d'vn chien couché, l'aultre d'vn pourceau aussy de platre, et l'aultre d'un chien couchant

Vne aultre moulle de soulffre de la teste d'vn more

Quatre pieces de fer pour se seruir de moulle

Vn Dragon vollant auecq une belle queue

(F° 82 r°) — **Les Paincture**s.

Premierement deux paincture**s** de fruict de mesme grandeur aiant en l'vne vn plat d'huistre et en l'aultre vne assiette auecq du succre, du biscuit et vne demie orange

Vne aultre paincture encassee en bois d'vn plat de toutes sortes de fruictz

Vne aultre paincture beaucoup plus grande que toutes les autres contenant trois mois de l'annee faict par Hans Vander Dezen

Vne aultre paincture d'une couppe

Vn rolleau du service du Prince D'Oranges

Vne aultre petite paincture du pauvre Diable

Vne aultre petite paincture du visage d'vn jeusne garçon

Vne aultre paincture de plusieurs personnaiges quy ne vaillent gueres

Vne petite paincture de deux poissons

(F° 82 v°) — Trois aultres paincture**s** sur parchemin d'vn batteau.

Deux vers en françois l'vn aiant le ciffre et l'aultre les armoiries de Monseigneur

Vn Carme en latin imprimé sur du satin

Vne aultre paincture faicte auecq le craion d'homme tout nud aiant un baston en sa main

Vne aultre paincture faicte aussi de craion d'vne cuisine et d'vn Cuisinier

Vne aultre paincture d'vne femme quy represente l'Occident.

Sept traineaux les cincq auecq des Cheuaulx et les deux aultres point

Vne autre paincture d'vn estrange poisson

Vne autre de l'Infante auecq vne robe blanche auecq vne grosse corde de perles et son Alteze quant et quant tout armé

Vne aultre paincture de l'Infante vn peu plus petite habillée auecq vne robe rouge bordée de perles

(F° 83 r°) — Vne aultre qui est le Roy D'Espaigne

Vne aultre qui est le Ducq de Parme

Vne aultre qui est Saint Simon.

Vne aultre de la mesure de la face de nostre Seigneur marcquée sur de la toille laquelle at touché la Saincte Veronicque.

Vne nostre Dame auecq le petit Jesus brodée d'or et d'argent sur de la toille

Vne aultre paincture quy est la patience toute nue

Vne aultre de nostre Seigneur en sepulchre aiant un Ange aupres

Vne Damoiselle faicte à plaisir qu'at faict la Duchesse de Brunsuicq

Vne aultre paincture qui est vne Cuisine.

(F° 83 v°) — **Aultres Paincturas.**

Premierement sept images grandes de Salemandre

Deux assez grandes de Lucas van Laye

Cincq grandes images de Sadeler

Quattre grandes images de Goltius

Onze images de Mathon

Six grandes jmages de Mielle

Vn grand pot de fleurs de Houdiens

Vne autre grande image de Lucas van Laye

Trois grandes images d'Albertus Dureus en ronde taille
Noeuf petites rondes de Johannes Wiricx
Onze images de toute sorte de fleurs
Cincq grandes images faictes a la plume
Trente une images de divers pourtraictz faictz au vif
Vne image de plusieurs batteaux de Hordius
(F° 84 r°) — Trente quattre images de toute sorte d'escripture.
Douze grandes feuilles contenantes noeuf problemes dediez au Cardinal farneze
Cincquante quattre aultres foeuilles de toutes sortes d'aultres instrumens et marcquasins imprimez
Cincq aultres sans estre imprimez
Plusieurs autres choses faictes a la plume et au craion
Un pourtraict fait au vif.
Vingt quattre feuilles d'un recueil D'armoiries painctes et plusieurs aultres sans estre painctes
Un quarton gris avec pieces couppees a jour quand on veult accommoder vne table fort bien de fleurs
Un autre carton ou qu'il y at dedans trois papiers decouppez l'vn auecq le nom de Jesus l'aultre auecq les armoiries de Monseigneur et de Madame et l'aultre des armoiries du Roy D'Espaigne.
(F° 84 v°) — Sept grandes feuilles aiant chacune feuille vn fort du propestine faict par Monsieur le Baron de Seuenberghe
Trois autres grandes feuilles aussy auec des fortz
Vne autre du fort de Grauelinghe
Vn autre papier d'vn fort Pentagun auec ses tranchees paincte de verd
Vn autre papier reduict en oblicque
Vn autre papier d'vne colombe
Vn autre papier d'vn fort quarré simplement trace
Vn autre papier ou est marcquée dessus lisle de sainct Jehan de poirtoricque

Vn autre papier ou est marcqué vn autre fort.

Nonante huict diuers patrons d'escrignerie

Nonante huict patrons picquez et a picquer

Vn rolleau de quattre papiers de Genealogie

Vn fort long rolleau de la genealogie de la maison de Luxembourg.

(F° 85 r°) — La Genealogie de Maison de Ligne

Vn rolleau de parchemin de trente deux quartiers de Monseigneur le Ducq de Croy, et vn aultre de trente deux quartiers de Madame Anne de Croy

Vn autre rolleau de parchemin des Armoiries de Montfort auecq les huict quartiers

Vn autre long rolleau de parchemin de la Genealogie de la maison de Croy

Vn autre rolleau de parchemin des Armes de la Marcq, et ses douze quartiers

Deux feuilles de papiers de la maison de Bourbon

Vn rolleau de papier sur toille de la Genealogie de la maison de Croy.

Vne feuille de papier de la maison de Bourbon

Vne feuille de papier d'vne Genealogie qui est aux verrieres de la Salle qui est au Chasteau de Heverle

(F° 85 v°) — Trois feuilles de papier de la Genealogie de la maison de Croy.

Trois aultres feuilles de papier qui doibuent estre attachez ensamble de la Genealogie de la maison de Croy.

Vn autre rolleau faict de deux costez de la maison de Croy aiant la premiere range paincte.

Vn autre long rolleau de la descente de la maison Croy en latin.

Deux rolleaux de grand papier des iudes contenant tous deux ensamble vingt feuilles.

Vne autre paincture de vendeurs D'Annettes

Deux rolleanx contenans trente quattre images de deuotion

Vne charte paincte

Vne paincture sur parchemin quy resemble à vn port

Deux fortz painctz sur vn papier aulx deux costez bien deschirez

(F° 86 r°) — La Ville de L'Escluse paincte sur un petit papier

Vn certain fort imprimé sur vn petit papier

Vn autre charte Angloise paincte sur du papier

Vn fort quarré faict a la plume

Vn Siege en Anglois painct sur vn papier a moictie deschiré

L'Isle du Schellinct painct sur du parchemin

Vne charte imprimée et paincte en Anglois

Vne charte D'Ostende auecq le Siege que mon frere de Seuenberghe a painct

Vne maison sur vn petit papier faict a la plume

Vne autre Charte faicte à L'Angloise sur vn petit parchemin.

(F° 86 v°) — Vne autre grande charte en Anglois faicte sur du parchemin

Vne autre grande charte paincte sur du parchemin en Anglois

Vne maison paincte sur deux papiers l'vne des fois enthiere l'aultre comme elle fust petardée

Deux autres chartes faictes à la plume

Le fort de Brancque paincte sur du parchemin

Le pourtraict d'vne femme faicte au craion.

Vne maison paincte sur deux papiers comme elle vat de deux costez

Vne porte paincte sur du parchemin

Vn liure d'images intitulé Tropheum vite solitarie des hommes heremites contenant 25. images.

(F° 87 r°) — Vn autre liure d'images intitulé Solitudo vite feminarum Anachoritarum contenant 24. images

Vn autre liure d'images contenant 27. images

Vn autre liure d'images intitulé Silve sacre d'hommes heremites contenant 29. images

(F° 87 v°) — **Diuerses choses pour tourner**

Premierement le grand tour accommodé comme il fault

Vne lunette accommodée comme il fault y seruant

Vne autre lunette qui ny sert point

Deux pieces pour tourner le plat

Deux pieces de bois servantes a la lunette

Vn entier instrument pour tourner le carré

Vn entier instrument pour tourner le verin

Deux instrumentz pour tourner les degretz

Vn petit Coffre ou il y at plusieurs desdites choses dedans

Vne planche seruante pour tourner le verin.

Vn petit tour de fer aiant six verins besoignez a jour

Vne autre petite tour n'aiant que quatre verins tous simplées.

Onze fers pour tourner aiant la manche tournée d'vn beau bois et aussy accommodé auecq de l'estaing.

(F° 88 r°) — Douze longz crochetz pour tourner auecq les manches aussy d'vn beau bois, et aussy accommodé d'estaing.

Noeuf autres fers pour tourner aiant les manches tournées de simple bois auecq vn anneau de cuiure

Trois autres crochez auecq des manches de simple bois

Deux grandes et vne petite gouge aiant la manche tournée de simple bois auecq un anneau de fer

Trois plats fers pour tourner aiant l'vn vn anneau de fer et l'aultre de cuiure et l'aultre point.

Vnze Wibercquins de diuerses grandeurs seruant tout en vn mesme bois, auecq le bois y seruant

Vn autre Wibercquin pour forer a la main qui vat en poincte

Vn autre Wibercquin pour forer à la main

Vn autre Wibercquin accommodé tout de fer

Vn autre Wibercquin tout accommodé de bois

(F° 88 v°) — Six autres Wibercquins sans estre accommodés

Cincq soyes de diverse grandeur

Deux autres petites soyes toutes de fer

Nonante vn rabots de diuerses grandeur et façon dont les onze n'ont point de fer

Nonante huict formoirs de diuerses facon et grandeur

Quattre grandes limes et vne raspe auecq les manches

Deux autres fers quarres en poinctes auecq les manches

Six verins de bois de diuerses grandeurs dont les quattre sont de mesme grandeur et les deux vn peu plus grandz

Trois lignalz l'vn plus long que les aultres

Deux marteaux de bois l'vn plus gros que l'aultre

Trois instrumens pour tracer sur le bois dont les deux marcquez des deux costez et l'aultre d'vn costé

Vn instrument de bois pour fere des petits troux

(F° 89 r°) — Deux esguiers de bois l'vn plus grand que l'aultre

Deux courtz coutiaux auecq des longues manches

Vn fer pour fraiser a L'Angloise

Un cachet de fer de Marchant

Vne plane rompue au milieu

Deux pièces d'on se seruent les Espadiers a deux manches

Vn instrument auecq trois pieces de bois pour limer dessus.

Vne lame de fer pour faire vne soyette

Trois lames de coutiaux qui n'ont esté mis en oeuure

Deux demy galere de bois

Vne happe de fer

Vne piece de bois pour soyer dessus de toute sorte de façon

Les deux pieces quil fault pour faire les petis verins de bois.

Vne autre piece telle pour faire de plus grands verins

(F° 89 v°) — Vn compas de bois en forme de compas de Cordonnier

Vn rechauffoir de fer

Vne grande tour auecq deux gros piedz de bois

Vn grand verin de fer attaché a vne piece de bois

Deux espinces l'vne plus grande que l'aultre

Treize petis fers tant forestz que willetz que de fers pour grauer

Vn petit bancq D'Orphebure aiant deux laettes ou il y at dedans celle d'embas au milieu neuf pincettes de diuerses facons

Cincq aultres plattes pincettes

Deux efforches

Trente noeuf limes et huict raspes

Deux cloux l'vn pour marcquer vn B. et l'aultre vn M.

Trois autres fers qu'on ne scait aquoy ilz seruent il y at a l'vn des costez vn instrument de fer pour faire des trouz.

(F° 90 r°) — Trois compas de fer de diverses grandeurs dont l'un est crombe

Vn compas a verins

Vne petite espince a verins.

Vne petite bouge de platinne de fer pour faire des petites soyerdes

Vn compas de bois en forme de compas de Cordonnier.

Huict pieces de cuiure de poix

Trois pieces de plomb

Huict pierres tant de touche que pour esguiser

Vne platine de cuiure auecq force troux pour mesurer les perles la grandeur d'vn diamant de plomb et force ouillets de cuiure

Deux petis marteaux

Deux esglumes qui s'attachent ensamble auecq vn verrin pouuant l'vne desdictes esglumes seruir d'espincentes au verrin

(F° 90 v°) — Quattre burins

Vne englume

Vne grande raspe

Vne longue pierre bleue

Vne escaille

Vne piece de bois auecq vn fer a chasque deboult

Le debout d'vn manche de marteau

Vne ronde boitte aiant sept aultres boittes pardedans et dedans ces boittes force petites brouilleries tournees d'iuoir et D'esbenne

Quattre petis pottequins la ou l'on fond l'or et l'argent

Vne platinne de cuiure ou il y at vn batteau de mer dessus

Vn rolleau de cuiure

Vn marteau de fer

(F° 91 r°) — **Les Chartes et Imprintes tant des villes Chasteaux comme des choses de guerres.**

Premierement vne charte de la terre de Noeufchasteau faicte à l'huille sur de la toille.

Vne aultre de Noeufchateau faicte a la plume auecq ses couleurs

Vne autre de la terre de Mirrouwart faicte sur de la toille a l'huille

Vne autre dudict Mirouwart faicte a la plume auecq ses couleurs

Vne charte de la victoire qu'eurent les hollandois aulx estroictz de Gibraltar l'année *1607*.

La ville de Middelbourgh auecq son canal faict à la plume

L'Armade D'Espaigne qui se perdit en hollande l'année *1587*.

L'armee des Estatz quant ils vindent jusques à Tirlemont
La bataille des Duns en flandres
Vn imprint du Siege de Juilliers.
(F° 91 v°) — Vn autre d'un voiage que les Anglois firent aux indes l'an *1586*
Vn autre de la ville de Cartagena aux indes occidentales
Vne autre de L'isle Beati Jacobi
Vn du Sieze de L'Escluse plus petit
La nouuelle bourse D'Amsterdan.
La ville D'Amsterdan.
La ville D'Anuers
Vn imprint intitulé Pacis Belgiae monumentum
La ville de Vlessinghe faicte à la plume auecq ses couleurs.
Description de la ville de Middelbourg Vlessinghe et de la Vere auecq leurs costez maritimes faict a la plume auecq ses couleurs en leurs longues estendues.

B^on^ François Bethune.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Représentations dramatiques par les élèves des collèges des Jésuites et des Augustins. — Tous les ans à la distribution des prix, des représentations dramatiques accompagnées parfois de ballets étaient organisées par les élèves fréquentant les collèges tenus par les Jésuites et par les Augustins [1]. Ces représentations, pour lesquelles aucun soin de décors ou de mise en scène n'était négligé, se donnaient presque toujours dans le local même du collège.

Pour les Jésuites, ces solennités avaient lieu depuis 1650 sur un théâtre spécial qu'ils avaient fait construire dans leur couvent et dont la façade donnait dans la rue courte du Marais. Cette salle de spectacle servait également de lieu de réunion aux congrégations de jeunes gens et de jeunes filles placées sous le patronage des Jésuites ; de là son nom de *Sodalité*. La *Sodalité* fut démolie en 1889, et sur son emplacement on construisit les maisons marquées aujourd'hui 9 et 11.

Les représentations, données par les élèves du collège des Augustins, avaient parfois lieu sur le théâtre du *Ganxken* dont l'entrée était située rue Magelein, à peu près en face de la rue des Vanniers.

Ces distributions des prix et les représentations drama-

[1] *Histoire du Théâtre à Gand.* Volume I, chapitre II.

tiques qui les accompagnaient étaient honorées tous les ans de la présence des autorités, parmi lesquelles il faut ranger en premier lieu les échevins de la *Keure* et les échevins des Parchons.

Au risque de nous répéter, nous devons ajouter que les magistrats communaux se rendaient non pas isolément mais en corps, et probablement en robes, *met hunne tabbaerden,* au local où la solennité avait lieu. C'était naturellement l'occasion d'organiser un petit cortège dans lequel figuraient les hallebardiers, les messagers ou *schepeneboden*, ainsi que le timbalier et les trompettes de la ville. A la tête du cortège marchait le roi des Ribauds, *den coninck van de Morkinderen,* portant sa masse surmontée d'un écusson d'argent aux armes de la ville ; c'est ce qu'on nommait un *wapenstok.*

Nous avons puisé ces détails dans les comptes de la ville et dans les états fournis par les employés communaux qui avaient figuré dans le cortège et qui de ce chef recevaient une rémunération particulière.

Voici, par exemple, comment était libellé le chapitre relatif aux distributions des prix et figurant dans l'état de 1729 fourni par le roi des *Morkinders* :

Specificatie van diversche vacatien ende overschot van gelde by Carel Lesseliers in qualitydt als coninck van de morkinders als volght en warvan hy by deze is verzoeckende ordonnantie van betalynghe.

Item op den 5 7ber 1729 voor het opleeden met de wapenstock het magistraet naer het gancxen tot het aenhooren het bamisspel van d'eerwe paters Augustynen . . Lb. 0-8-0

Item betaelt an de morkinders voor hunne diensten in het stellen van de bancken ende leggen van de cussens in het selven spel . . . . . Lib. 0-16-8

Item op den 9 7ber 1729 voor het opleeden met den wa-

penstock het magistraet naer d'eerwerdighe paters van de societeydt Jesus tot het aenhooren het bamisspel Lib. 0-8-0

Item betaelt aen de morkinders over hunne dienstén in het stellen van de bancken ende leggen van de cussens in het selve spel . . . . . Lib. 0-16-0

Le mot de *Bamis,* abréviation de *Bavomis* ou *Baefmis,* est employé, croyons-nous, parce que ces représentations se donnaient ordinairement à l'époque de la fête de saint Bavon qui se célèbre le 1er octobre.

Les *Morkinders* ou Ribauds étaient des employés de la ville dont les fonctions, aussi nombreuses que variées, sont fort difficiles à définir exactement. Aux différentes époques de notre histoire locale nous les voyons remplir les fonctions d'agents de police, de veilleurs de nuit, de pompiers, d'inspecteurs des rues, d'aides du bourreau, de surveillants des maisons de tolérance, de gardiens des fous, de sentinelles sur les remparts, etc. Le roi des *Morkinders* était un personnage fort important, jouissant de nombreux privilèges, et dont les attributions avaient beaucoup d'analogie avec celles d'un commissaire de police en chef actuel.

Prosper Claeys.

Conflits entre coiffeurs et chirurgiens-barbiers. — Le droit de raser ses semblables n'appartenait autrefois qu'aux chirurgiens et aux barbiers reçus dans la corporation. Si un coiffeur ou un perruquier s'avisait d'empiéter sur leurs attributions et d'enlever le poil qui couvrait la figure d'un client, immédiatement la corporation des chirurgiens-barbiers, forte de ses privilèges, faisait poursuivre le délinquant et l'obligeait à déposer le rasoir dont il avait eu l'audace de se servir au mépris des lois et des règlements.

En leur qualité de membres de la corporation des chirurgiens, dans laquelle ils n'étaient admis qu'après examen, les barbiers pouvaient faire certaines opérations. Ils étaient, par exemple, admis à pratiquer des saignées, à ouvrir des plaies, à arracher des dents, etc. Les fonctions du barbier d'autrefois sont fort exactement définies, dans la comédie de Beaumarchais, par Figaro disant au comte Almaviva : « Il ne se donne à Madrid pas un coup de rasoir, de lancette, ou de piston qui ne soit de la main de votre serviteur. »

En 1746, pendant l'occupation de notre pays par les armées de Louis XV (1745-1749) [1], un curieux incident se produisit à Gand au sujet de ce privilège exercé par les chirurgiens-barbiers.

Plusieurs perruquiers français étaient venus s'établir à Gand et, sans avoir égard aux réclamations des chirurgiens-barbiers, se mirent à raser tous ceux qui se présentaient à leur boutique. Leur exemple fut bientôt suivi par les perruquiers nés à Gand ou y exerçant leur profession depuis longtemps. C'est ce que fit entre autres un certain Pierre Fouailles que les chirurgiens gantois firent surprendre en flagrant délit, et qu'ils citèrent devant les échevins de la *Keure* pour se voir condamné à l'amende de 20 florins, édictée contre les contrevenants aux ordonnances sur la matière.

Fouailles, qui était également français de naissance, adressa une requête au chevalier Moreau de Séchelles, intendant des Flandres. Celui-ci, sans examiner l'exception de procédure soulevée par le requérant, rendit purement et simplement une ordonnance déclarant que les règlements et les édits invoqués par les chirurgiens gantois ne s'appliquaient pas « aux soldats français et aux personnes qui

[1] *Pages d'histoire locale gantoise.* Troisième série; chapitre VI.

suivent les troupes. » Moreau de Séchelles ordonna donc d'arrêter les poursuites commencées contre Fouailles « au défaut, ajoutait-il, je rendrai une ordonnance qui deviendrait préjudiciable aux chirurgiens. »

Nous croyons intéressant de reproduire cette requête qui est probablement l'œuvre d'un fonctionnaire français plus ou moins au courant des lois et usages de notre pays. (Archives communales, *geschrevene brieven*.)

« 15 mars 1746. — A Monseigneur Moreau, chevalier de Séchelles, conseiller d'État, intendant de l'armée de la Flandre et des pays nouvellement conquis.

« Pierre Fouailles, maître perruquier établi depuis quelques années en cette ville de Gand, a l'honneur de remontrer très humblement à votre grandeur que depuis que nous sommes sous la glorieuse domination du Roy et occupé par ses troupes, aucun de ses officiers n'a voulu estre rasé que par des perruquiers, disant pour raison qu'ils ne prétendoient pas d'entrer dans deux boutiques pour faire accomoder les cheveux ou perruques et pour se faire raser. Et quoi qu'on leur dise qu'il n'y avoit que les chirurgiens qui avoient la faculté de raser, ils répondirent qu'ils ne prétendoient pas qu'un chirurgien, qui continuellement mettoient ses mains sur les playes des meaux même les plus honteux les metteroit sur leur visage, ce qui a fait qu'une grande quantité de perruquiers étrangers se sont mis à raser comme aussi la plupart de ceux de la ville et qu'ils le font encore. Ce que voiant le remontrant, il a cru ne pas mal faire en suivant la trace des autres. Il s'est aussi mis à raser ceux qui se sont présentés à sa boutique pour être accommodés et en même temps rasés ; ce qui a occasionné l'entrée de personnes inconnues au remontrant qui se sont permis d'entrer dans sa maison ou boutique sans être accompagnés d'aucun commissaire ou échevin de la ville comme il se pratique même pour les affaires du Roy

et ont calangé ledit Fouailles à cause qu'un de ses garçons rasoit un pauvre inconnu et qu'il est même sorti à demi rasé et sans lui avoir donné un denier.

« Et après en date du 7 de ce mois ledit Pierre Fouailles se trouve signifié d'une requête de la part des suppots du corps de métier des chirurgiens de la ville de Gand qu'ils ont présenté à Messieurs du Magistrat de la ville et Keure de Gand tendant à ce que le remontrant soit condamné à payer l'amende de 20 escalins pour avoir permis de raser chez lui, et cela sur un octroi prétendu du conseil de Bruxelles, écrit par copie à ladite requête, obtenue à ce qu'ils disent le 28 août 1691, et que depuis n'avoit jamais été renouvelé afin que chacun puisse s'y conformer ce qui est essentiel puisque personne ne peut suivre une loy cachée et comme le prétendu octroy sur lequel lesdits suppots des chirurgiens se fondent n'est nullement rafraichi ni approuvé par sa Majesté très chrétienne ny par aucune personne de sa part, c'est pourquoy ledit Fouailles prend son humble recours pardevant votre Grandeur.

« La suppliant très humblement d'être servi eu égard aux raisons prévues d'interdire auxdits suppots et autres du métier des chirurgiens d'inquiéter le remontrant au sujet des personnes qui se présenteroient chez lui pour être rasé jusqu'à ce qu'il plaise au Roy d'en disposer autrement ou par luy ou par son ministère, quoy faisant etc. »

—

Le gouvernement accordait parfois à des personnes, n'appartenant pas à la corporation des chirurgiens, le droit d'exercer le métier de barbier. Voici une dispense de ce genre accordée en 1752 à un certain Bentrop avec défense, toutefois, de pratiquer la chirurgie, et à la condition de ne pas sortir du territoire de l'abbaye de Saint-Pierre. On sait que l'abbaye de Saint-Pierre, dont le territoire comprenait à peu de choses près tout l'espace situé entre la

Lys, le rempart des Chaudronniers et l'Escaut, formait une véritable ville avec son collège d'échevins et sa juridiction spéciale.

« Son altesse roïale aiant eu rapport de cette requête et de l'advis y rendu, prenant en considération les longs et fidèles services du suppliant, sa bonne conduite, l'abjuration qu'il a faite du luthérianisme et enfin la paisible possession où il est d'exercer sa profession, a déclaré, comme elle déclare par grâce spéciale, qu'il pourra continuer à raser sans cependant exercer aucune autre partie du métier de la chirurgie et cela seulement sous la jurisdiction de l'abbaie de S[t] Pierre dont il sera écrit lettres d'advertance aux échevins de la Keure de Gand.

« Fait à Bruxelles le 24 mars 1752.

« CHARLES DE LORRAINE.

« Par ordonnance de son Altesse Roïale,

« MISSON. »

Ce décret fut rendu à la suite d'une réclamation des chirurgiens de la ville de Gand qui voulaient empêcher le sieur Barthelemy Bentrop de continuer le métier de barbier, qu'il exerçait sans avoir rempli les conditions imposées par les règlements de la corporation.

Le barbier Bentrop, avant de s'établir dans le quartier de l'abbaye de Saint-Pierre, avait eu soin de renoncer au protestantisme et de se faire catholique. Cette abjuration, d'une sincérité plus que douteuse, fut, comme le porte le décret, un des titres à l'obtention de la faveur sollicitée par le malin barbier.

—

Des conflits du même genre s'élevaient fréquemment entre la corporation des chirurgiens de la ville de Gand et les barbiers exerçant leur profession sur le territoire de l'abbaye de Saint-Pierre. Hâtons-nous d'ajouter que les

décisions du gouvernement étaient ordinairement favorables aux barbiers.

Voici, à titre de curiosité, un certificat produit en 1783 par le barbier Crombin dans son instance contre la corporation des chirurgiens :

« Je soussigné Prieur et Prévot de la Royale abbaye de Saint-Pierre, lez-Gand, atteste par cellecy que Augustin Joseph Crombin a demeuré dans ladite abbaye comme domestique et chambellan de Monsieur le trés Réverend abbé pendant l'espace de 10 ans, durant quel temps le soussigné a reconnu et expérimenté que non seulement il s'est comporté d'une honorable, fidèle et trés recommandable façon, mais aussi qu'il est trés bien exercé dans l'art de raser les barbes ; et comme en exerçant cet art audedans de la seigneurie et jurisdiction de Saint-Pierre il ne peut porter aucun préjudice aux chirurgiens de la ville de Gand et que dans ladite Seigneurie il ne se trouve que deux personnes qui exercent la même fonction, qui naturellement ne peuvent servir tous les inhabitants ; comme d'ailleurs sa Majesté a daigné en d'autres temps accordé cette grâce à plusieurs autres, le soussigné estime ledit Augustin Joseph Crombin digne et capable de mériter et obtenir la même grâce, ceci pour lui valider là et comme il convient.

« Donné en notre Prévoté de Saint-Pierre lez-Gand, le 7 janvier 1783.

« Bonaventure Declercq,
« Prieur et Prévot de Saint-Pierre lez-Gand. »

—

Tous les documents, que nous venons de citer, se trouvent aux archives communales : *Collegium medicum*, série 208[s], B; portefeuille 5.

Il existe plusieurs règlements communaux sur l'exercice de la profession de chirurgien-barbier. Les plus complets sont ceux de 1562 et de 1665 (Archives communales.

Registre NN, folio 41). Le premier porte que pour l'examen sur la chirurgie les réponses du récipiendaire devront être conformes aux doctrines professées par Guy de Chauliac[1] « *volghende de leeringhe van Guido de Cauliaco in syn capittel generale daeraf mentionerende.* »

—

Voici, pour terminer, le texte d'une carte d'adresse d'un coiffeur gantois du XVIII[e] siècle, probablement de 1784 d'après les indications du *Wegwijzer*. Elle est imprimée, ainsi que cela se faisait beaucoup à cette époque, sur le revers d'une carte à jouer, un cinq de trèfle.

« Le Nommé DE NOYELLE arrivant de Paris, élève du sieur Léonard, Coiffeur de la Reine de France, Coiffe dans la dernière perfection, posant les Chiffons, faisant des Poufs, Chapeaux, Tocs dans les cheveux, et tout ce qui existe dans l'art de la Coiffure; s'il y a de Dames qui veulent exercer ses talens, son adresse est chez le sieur De Noyelle, orfèvre, à l'Homme sauvage, rue dite Langemunte à Gand. »

PROSPER CLAEYS.

AU SUJET DU WALDAM A GAND. — Un procès dont a eu à connaître la Cour d'appel de Gand et dont il est rendu compte dans la *Belgique judiciaire*, 1895, p. 833, a exigé un examen approfondi de diverses questions au sujet de

[1] De chirurgie van Guido de Cauliaco nootsackelijck allen chirurginen. Van nieus uyten Latine in nederduytsch overgheset door Judocum Sterthemium Medecinae chirurgicae licentiatum. Te Ghent, by Jan van Salenson.

(Bibliothèque de Gand. Section gantoise, n° 341. Seul exemplaire connu. Fin du XVI[e] siècle.)

l'origine de la nappe d'eau appelée le *Waldam*, et des droits de propriété qui s'y exerçaient anciennement. Ceux qui s'intéressent à la topographie de Gand pendant les siècles passés, consulteront avec intérêt les conclusions du ministère public et l'arrêt que la Cour a rendu le 3 juillet 1895.

Le 27 janvier 1437 le droit de propriété au Waldam fut proclamé dans le chef du Grand-Béguinage de Gand, par les échevins de la Keure, dans les termes suivants : « De « visscherie, te weten den grooten wael aen de Waelbrugghe « streckende nederwaerts tot in de Lieve..., mitsdien de « voorseide visscherie te gebrukene als haer lieder proper « goed. »

En 1577 la ville de Gand, entourant son enceinte d'une ligne continue de fortifications et trouvant dans le Waldam une défense naturelle, n'eut pas besoin d'en faire l'expropriation, mais se contenta de le relier aux autres travaux de défenses de la place. La propriété et la jouissance en furent conservées aux béguines.

En 1680 la ville de Gand, voulant mettre en valeur les terrains des fortifications en les donnant en location et y comprenant partie du Waldam, perdit le procès qu'elle eut à soutenir contre le Grand-Béguinage.

En 1781 Joseph II décréta le démantèlement de Gand, avec cession des terrains des fortifications à la ville et aux finances royales. Dans les plans qui furent dressés des terrains qui devaient faire partie de cette cession, le Waldam ne fut pas compris. Il continuait à faire partie des fossés extérieurs que l'empereur avait voulu réserver pour garantir la perception des droits d'octroi. « La ville, dit l'arrêt, profitait parfois de la situation de la propriété d'un particulier pour y donner une destination d'utilité publique, lorsque cette affectation n'était point de nature à entraver la jouissance du propriétaire. »

La loi du 7 Brumaire an IX décréta pour la ville de Gand l'établissement d'une nouvelle enceinte fortifiée; mais l'arrêté du 1r Vendémiaire an XII supprima la place-forte, avec ordre de vendre les terrains militaires au profit du domaine national. La commission mixte établie pour l'exécution de cet arrêté dit, dans son rapport du 24 Frimaire an XII : « Le Grand-Béguinage est propriétaire de la partie de rempart comprise entre la porte de Bruges et le Rabot, » exceptant ainsi le Waldam des terrains destinés à être vendus; et les conclusions de ce rapport furent approuvées par décret du 18 Brumaire an XIII.

Dans l'entretemps, les béguinages ayant été supprimés, leurs biens furent, par arrêté des Consuls du 16 Fructidor an VIII, attribués aux commissions des Hospices instituées par la loi du 16 Vendémiaire an V. Depuis cette époque, l'on vit les Hospices civils, continuateurs des béguines, exercer sur le Waldam les actes de jouissance dont celui-ci était susceptible, en mettant le droit de pêche en adjudication publique, et plus tard en disposant de terrains pris sur le Waldam, pour en faire la vente ou l'échange avec l'approbation des autorités compétentes.

D.

Les mémoires de Goswin de Fierlant. — Le texte vient d'en paraître dans le *Bulletin de la Commission d'histoire*, par les soins de M. le professeur Hubert, de Liège, sous le titre : *Un chapitre de l'histoire du droit criminel dans les Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle.* Ces mémoires sont relatifs à l'abolition de la torture, proposée par le gouvernement de Marie-Thérèse et par celui de Joseph II, et aux efforts persévérants des Conseils de justice pour son maintien.

Déjà en 1766, Charles de Lorraine avait demandé à ces Conseils s'ils ne conviendrait pas d'abolir la torture et la marque, et les Conseils s'étaient montrés très hostiles à l'abolition. Les avis des Conseils ont été publiés par Gachard (*Bulletin de la Commission pour la publication des anciennes lois*, III, 97-195).

En 1771, la question fut remise à l'ordre du jour du Conseil privé, qui chargea du rapport un de ses membres, Goswin de Fierlant. C'est ce travail, développé et intéressant, que M. Hubert a publié avec annotations tirées des lettres et avis des magistrats, qui se prononcent généralement pour le maintien. Le Grand Conseil de Malines dit que la torture n'est pas une peine, qu'elle est un simple procédé d'investigation, « qui sert *admirablement* à tranquiliser la conscience et le cœur du juge. »

« De beaux esprits, en assez grand nombre, dit Goswin de Fierlant dans son mémoire, ont publié en différents temps des dissertations sur cette matière, dans lesquelles la voix de l'humanité, appuiée de toute la force de l'éloquence s'est fait sentir si puissamment, qu'il n'est plus possible de rester dans l'indifférence sur un objet aussi intéressant. Mais, ce qui pourrait paraître surprenant, c'est que dans ce païs-ci, où certainement on n'ignore pas les bons principes en matière criminelle, presque tous les magistrats, même les plus doux et les plus humains, se déclarent pour la torture, tandis que tout ce qui n'est point juge, tout ce qui n'est pas tenu par état de se servir de la question, l'envisage comme un reste de la férocité des siècles de barbarie... »

Ces lignes résument assez bien la situation, mais n'expliquent point, et de Fierlant ne le pouvait faire, les causes de la résistance obstinée et aveugle de nos magistrats à une réforme réalisée dans les pays voisins et réclamée par tous les meilleurs esprits. Les avis des Conseils sont la plupart

aussi détestables de rédaction, que de pensée. Nous ne voulons pas rechercher ici à quoi doit s'attribuer cette profonde décadence.

Malgré toutes les résistances, et à travers des difficultés dont il a été parlé déjà dans ce recueil (*supra*, p. 105) Joseph II abolit la torture par l'art. 63 de l'édit du 3 avril 1787. Ce fut un des griefs qu'on fit valoir contre son gouvernement.

M. Hubert nous apprend qu'après la Révolution brabançonne, la torture fut de nouveau en usage, notamment à Anvers. L'abolition définitive ne date chez nous que du 27 Brumaire an III (*coll. Huyghe*, II, p. 85). D.

Où DES FLAMANDS DEVAIENT ÊTRE JUGÉS POUR AFFAIRES COMMERCIALES SOUS LE PREMIER EMPIRE. — Flessingue a fait partie, sous Napoléon I^er^, du département de l'Escaut. Il est peu connu qu'au temps où Eecloo avait un tribunal civil ou de première instance, qui a été supprimé, les flamands de l'arrondissement d'Eecloo devaient, pour le jugement des affaires commerciales, recourir, malgré les extrêmes difficultés des communications, au tribunal de commerce de Flessingue! C'est ce que nous apprend la lettre suivante empruntée au *Journal du Commerce* qui se publiait à Gand :

« Paris, 7 mars 1808.

« *Le Grand-Juge Ministre de la Justice... au procureur Impérial du tribunal de première instance à Eecloo.*

« En réponse, Monsieur, à votre demande du 14 du mois dernier, le tribunal de commerce de Flessingue étant le seul établi dans l'arrondissement de votre tribunal, aura d'après le code de commerce, la connaissance de toutes les

affaires commerciales qui peuvent s'élever dans l'étendue de cet arrondissement. L'art. 2, tit. I, liv. 4 du code porte en effet que l'arrondissement de chaque tribunal de commerce sera le même que celui du tribunal civil dans le ressort duquel il sera placé. Le tribunal de Flessingue, placé dans le ressort du tribunal civil d'Eecloo, a donc le même arrondissement que le tribunal civil. — Au surplus on pourra examiner, lors du réglement annoncé sur l'organisation du tribunal de commerce, s'il y a lieu de faire exception à cette règle à raison des localités.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux. « REGNIER. »

ENCORE LA CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON Ier. — Nous avons, dans la précédente livraison, signalé quelques lacunes de la *Correspondance de Napoléon Ier* publiée avec grand luxe par le gouvernement français, sous le second empire. Et nous faisions la remarque que ces omissions n'avaient pas été involontaires. Voici encore une lettre omise, que nous empruntons à la *Belgique judiciaire*, LII, p. 272 :

« *Au Prince Lebrun, architrésorier de l'Empire, gouverneur général des départements de la Hollande, à Amsterdam.*

« Trianon, 18 juillet 1811.

« Mon cousin, les auteurs des *Annales politiques et littéraires* d'Amsterdam, ont fait un article dans lequel ils prétendent que le Pape a droit d'excommunier les souverains et de disposer des souverainetés. Donnez ordre que le journal des *Annales politiques et littéraires* soit supprimé et que les auteurs de l'article soient arrêtés. »

Pour qui connaît le régime de la presse sous l'Empire et les détentions arbitraires de ce temps, cette lettre de Napoléon n'a rien qui étonne beaucoup. Dans l'intérêt de sa mémoire, elle a néanmoins été exclue de l'édition officielle. D.

NOTES DE TAINE. — ÉCOLE FLAMANDE. — La *Revue de Paris* publie des notes sur la Belgique et la Hollande trouvées dans les papiers de Taine. Prises au cours de différents voyages, de 1858 à 1867, elles n'ont point la forme d'une rédaction définitive, et n'en sont guère moins intéressantes, révélant déjà l'auteur de la *Philosophie de l'art aux Pays-Bas*. Nous en extrayons, pour preuve, la page suivante sur des œuvres d'anciens maîtres de l'école flamande, que Taine jugeait, après visite des musées d'Anvers et de Bruxelles, en ces termes :

« ...Je viens de voir l'*Adoration des Mages*.

« La Vierge est debout, le col découvert, belle fille immobile, de chair fondante, les cheveux un peu ébouriffés au bord des tempes, dans une superbe robe de velours cramoisi, d'un reflet doux, presque terne.

« Le petit Jésus est un peu mal à l'aise, retire son pied qu'on baise; il est embarrassé, naïf et frais. Un roi mage, en chape dorée d'évêque, est à genoux, excellent homme avec un air de grand-papa respectueux et doux. A côté, un autre mage en superbe robe rouge à larges plis, puis le troisième, nègre à dents blanches, à turban blanc attaché par une agrafe de diamants. Les serviteurs sont parfaits. Un charmant enfant de chœur, tout petit, délicat dans sa fleur de grasse santé, arrive éveillé et rose. Un jeune esclave noir, en pâle robe de soie verte, a l'air étonné d'un singe. Derrière la Vierge est un homme de quarante ans,

joyeuse tête à cheveux ras, à large barbe plébéienne, rougeaud, au gros menton, au front court. Des colonnes luisent dans le fond, d'un doux reflet de soie argentée.

« Au-dessus, des balcons comblés de figures et trognes enluminées, énergiques, derrière une balustrade. Un homme d'armes en cuirasse noire se carre sur l'escalier qu'il bouche.

« *Portrait de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle.* Tous deux sont en noir, avec d'énormes fraises blanches au col et aux poignets : lui, bosselé de clou d'or ; elle, de perles et diamants. Ballon et draperie rousse : c'est tout à fait royal ; de cette sèche race dégénérée, il fait des êtres d'une ampleur et d'une sève colossales. Il y a des jouissances d'œil intenses dans le modelé et le gras de la chair, dans les tons rougeâtres noyés d'ombre, dans le coloris des joues et des lèvres, dans le superbe échafaudage des cheveux brun clair de l'infante et dans la lumière des diamants qui, dans des tons de perle et de topaze, montent comme un fronton et finissent par une croix. Quel calme, quelle force et quelle sève large de belle humeur dans ces beaux êtres ! — Rubens saisit l'instantané, le passage au vol des sentiments et des gestes. C'est l'opposé de Poussin.

« Les Crayer, à côté, sont bien ternes ; le génie manque tout à fait. C'est le même type et la même chair, mais par un homme ordinaire.

« Otto Venius, maître de Rubens : *Portement de croix.* — *Mariage mystique de sainte Catherine.* C'est bien simple et tout italien encore. Le second semble approcher du goût des peintres de femmes du monde un peu fades, à la mode en Italie vers 1600 (Albane, Pietro di Cortone). Le premier, plus sérieux, a des réminiscences d'Andrea del Sarto (surtout dans la Véronique à genoux).

« Abraham Janssens : *Allégorie* (le Temps et trois Dieux). C'est encore très italien, pas spontané ; cela sent les Carrache.

« Il y a quantité de belles choses, entre autres un superbe portrait de Rembrandt (moyenne manière), portrait d'homme, avec grand chapeau noir à larges bords, large col Louis XIII à guipure, grands cheveux un peu ébouriffés, longue figure hollandaise, quarante ans, petits plis sous les yeux. — Le chapeau fait une ombre superbe sur le front, et le gris clair jaunâtre profond du fond donne aux tons de la figure toute leur force. Fier, calme, perspicace, expérimenté, un peu triste et méprisant, c'est un digne chef de ville ; tels étaient, j'imagine, les sauveurs et administrateurs des Pays-Bas au XVII[e] siècle, un de Witt, par exemple. Aucun portraitiste n'égale Rembrandt, pas même Titien ou Van Dyck, surtout pour montrer l'intime de l'être. — Et cependant il y a ici un beau portrait de Titien. »

Un témoignage en faveur de Wielant. — En examinant sa *Pratique civile* au point de vue du plagiat de Damhoudere, nous avions remarqué qu'aucun traité de procédure d'une date plus ancienne ne lui paraissait supérieur. Et nous citions comme parfaitement mérité, cet éloge décerné à ce livre par un étranger, M. Fruin : « Het heeft de groote verdienste dat het de beginselen van het proces recht in een beknopte en logisch systeem te zamen vat, en tevens de richting aanwyst waarin wetgeving en praktyk ze verder hadden te ontwikkelen. »

A Wielant reviennent, disions-nous (*Messager*, 1889, p. 393), les éloges que les Britz, les De Bavay, les Haus, les Thonissen décernent à Damhoudere.

Ajoutons à ces noms, celui d'un savant français dont le témoignage n'est ni moins important, ni moins flatteur pour le jurisconsulte gantois, quoiqu'il n'ait connu l'œuvre

de celui-ci qu'à travers Damhoudere. Glasson, dans la *Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger* (V. p. 430), écrit ce qui suit :

« ...Les travaux d'Imbert nous font bien connaître le droit et la procédure tels qu'ils existaient en France à la suite des ordonnances de François I. Imbert s'est inspiré de la pratique de Masuer, mais son œuvre est beaucoup plus large et plus scientifique. Il a aussi subi l'influence d'un jurisconsulte hollandais (*il fallait dire* flamand), aujourd'hui à peu près inconnu en France, et qui cependant a joué un rôle important au seizième siècle, même chez nous, pour le développement de la pratique judiciaire; nous voulons parler de Damhoudere. Les ouvrages de ce jurisconsulte, écrits en latin, traduits en français, ont été très répandus en France au seizième siècle, et ont peut-être dû une partie de leur popularité chez nous aux images de procédure qui enrichissent la plupart des éditions. En comparant l'œuvre de Damhoudere et celle d'Imbert, il est facile de se rendre compte de l'influence que l'une a exercée sur l'autre. »

L'édition la plus remarquable par ses belles illustrations qui méritent une place dans l'histoire de la gravure sur bois, c'est celle d'« Anvers, MDLXXII, chez Iean Bellere » (in-fol.). D.

Catalogue du musée instrumental de César Snoeck [1]. — Nous tenons à signaler ici le catalogue que Mr C.-C. Snoeck a publié de sa nombreuse et importante collection d'instruments de musique, commencée il y a plus de qua-

[1] *Catalogue de la collection d'instruments de musique anciens ou curieux formée par C. C. Snoeck.*
Gand, J. Vuylsteke, 1894. In-8°, VIII-216 pp.

rante ans : elle prit naissance en 1854, à Gand, dans une chambre d'étudiant.

« Un instinct naturel, » écrit Mr Snoeck, « un caprice, l'idée qu'il est utile, pour un simple amateur, de connaître le maniement et l'emploi des divers instruments de musique, afin de mieux comprendre leurs fonctions dans un ensemble, et de pouvoir mieux apprécier le talent de ceux qui en jouent, avaient confondu, avec les livres de droit, successivement un violon, une guitare, une flûte, un basson, un hautbois. Une occasion se présenta d'acquérir à bon compte (ils étaient pour rien alors, parce que personne ne les recherchait) quelques instruments hors d'usage et déjà presque inconnus des contemporains : une viole d'amour, une basse de viole, un buccin, une trompette marine, quelques flûtes à bec. Ces anciens vinrent compléter, en leur donnant un cachet nouveau, les trophées pacifiques qui ornaient les murs de la chambre...

« C'est ainsi que je fus atteint de *musicorganopathie!* maladie lente et pas mortelle, certainement, puisqu'après l'avoir subie pendant quarante ans, j'ai trouvé du plaisir à récapituler, sous forme de catalogue, les phases diverses de cette infirmité. »

La classification adoptée par Mr Snoeck est basée sur la nature même des corps employés, solides ou fluides, et sur leur mode d'ébranlement.

Les corps solides sont sonores naturellement : verges, lames, plaques, — ou artificiellement : cordes, membranes. Le son se produit soit en les frappant, soit en les pinçant, soit en les frottant, soit en les frôlant.

Pour les fluides, le son peut provenir d'une impulsion directe ou immédiate, — c'est-à-dire que l'air est mis en vibration par le souffle humain, sans intermédiaire, — ou indirecte ; dans ce dernier cas, l'intermédiaire est un biseau, une anche ou une embouchure à bassin.

Cette division, aussi simple que naturelle, me paraît mériter d'être généralement suivie.

Le musée de Mr Snoeck est particulièrement riche en instruments à cordes; quant aux instruments extra-européens, ils sont peu nombreux. « J'estime », dit spirituellement le savant collectionneur, « que ces engins sonores offrent peu d'intérêt pour nous au point de vue de la facture, et qu'au point de vue musical ils n'intéressent qu'un nombre très restreint de personnes qui s'occupent de recherches ethnographiques. La plupart sont construits sans proportion et sans règle et ne présentent aucun caractère artistique. Enfin, l'histoire des instruments de musique en usage dans nos contrées exige encore tant de recherches et d'études, que nous pouvons bien laisser à nos arrière-neveux, s'ils en ont le loisir, le soin de débrouiller cette olla-podrida de citrouilles emmanchées et de bambous percés, portant des noms qui nous semblent baroques, et qui composent le contingent importé des Indes et d'ailleurs. »

Sous les diverses rubriques de son inventaire, Mr Snoeck ne s'est pas borné à donner une sèche nomenclature des instruments qu'il possède. Il y a ajouté des notes techniques et historiques qui attestent une connaissance approfondie de la technique instrumentale, de longues et patientes recherches, et qui rendent aussi attrayante qu'instructive la lecture de ce catalogue de plus de onze cents numéros.

L'homme, hélas! n'est pas éternel, et les collections se dispersent tôt ou tard, au détriment de la science. Aussi ne peut-on que louer Mr Snoeck d'avoir eu l'excellente idée de publier ce volume qui conservera la mémoire d'un musée des plus intéressants.

PAUL BERGMANS.

CHRONIQUE.

Essais et Notices [1]. — Nous devons cet intéressant recueil aux soins pieux des amis d'Emile De Laveleye, qui ont voulu élever un monument à la mémoire du publiciste, en réunissant des articles épars dans vingt revues de France, de Belgique et d'Angleterre. Il y a un an paraissait la première série comprenant des articles de 1861 à 1875. La série publiée aujourd'hui embrasse les années 1875 à 1882, celles où le talent de l'élégant écrivain avait atteint son complet développement et où les sciences sociales avaient pris la place la plus grande dans ses travaux. Ce volume appartient principalement au droit public et à l'économie politique. Un troisième volume des *Essais et Études* contiendra d'autres écrits de 1882 à 1892 dispersés dans les recueils périodiques où ils ont paru d'abord.

D.

La Lithographie. — La bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts vient de s'enrichir d'un volume *La Lithographie*, par M. Fl. Bouchot, bibliothécaire au cabinet des estampes, à Paris. L'œuvre est très intéressante ; elle nous donne l'histoire de la lithographie, principalement en France, et de rapides indications sur ses divers procédés. Elle est enrichie de grand nombre d'illustrations excellentes. Nous reprochons cependant à celles-ci de ne pas indiquer les dimensions des planches originales, ce qui est un défaut trop général dans les reproductions d'œuvres d'art. Peu d'attention est accordée aux pays étrangers, et la Belgique méritait mieux que les quelques lignes que lui consacre M. Bouchot. Nous nous applaudis-

[1] Emile De Laveleye, *Essais et Notices*. Deuxième série (Gand, 1895, un vol. in-8°).

sons cependant d'y voir cité le nom de M. Fl. Van Loo, artiste recommandable, qui méritait bien cet honneur. Mais pourquoi imprimer Verbroechoven et Tuerlinckœ, au lieu de Verboeckhoven et Tuerlinckx? D.

Un tableau de Van Eyck, du musée de Madrid. — Nous détachons un passage du beau livre de M. René Bazin, *Terre d'Espagne*, qui vient de paraître à Paris (Calmann, édit.) non moins intéressant que sa *Sicile*, couronnée par l'Académie française : « Que de chefs-d'œuvre de l'école flamande (au musée de Madrid)! Ce vieux Van Eyck, par exemple, dans la salle Isabelle II : une femme assise lit un livre enluminé, un livre d'heures. Elle a un visage en losange, pâle, transparent et doux, coiffé d'une mousseline à grandes ailes, à peine un peu plus blanche; sa robe bleue, son manteau vert aux plis cassés, rehaussé de broderies d'or, se tassent à ses pieds et font comme un massif autour de la haute chaise de bois. Ce doit être la fin de l'hiver. La jeune femme tourne le dos à un feu très soigné par le peintre, gerbe de flammes rouges, crochues, sifflantes, léchantes, qui montent entre deux chenets, dans la cheminée aux chambranles immaculés, lavés toutes les semaines. Elle n'attend personne; son cœur bat lentement; elle a fermé sa porte. Pour symboliser encore mieux la paix réglée de cette maison, son élégance très sage et la jeunesse pourtant qui fleurit en serre close, le maître tout naïf a mis près de la fenêtre, au fond, sur les dalles, un iris incliné, veiné de mauve délicat, et dont la tige plonge dans une eau invisible, qu'on devine toujours fraîche... Ce tableau m'avait pris les yeux. J'avais vécu plus d'une demi-heure en Flandre... etc. »

D.

Discours de rentrée. — Nous applaudissons toujours au choix que les magistrats du parquet font de sujets historiques pour leurs discours annuels de rentrée, lors même qu'ils négligent la Belgique. Cette année M. le procureur-général Van Schoor, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Bruxelles, a fait, d'après les *Archives de la Bastille* de Ravaisson, les *Mémoires* de Saint Simon, les écrits de Linguet, de Mirabeau, etc., l'histoire des lettres de cachet sous l'ancien régime, travail instructif, nourri de faits intéressants et d'anecdotes. Il n'eût pas été de trop, pensons-nous, de rappeler en finissant combien les garanties individuelles se trouvèrent encore faibles et insuffisantes sous le despotisme de Napoléon I^er^.

D.

Académie royale de Belgique. — Classe des Lettres. — Concours pour 1896. — 1° Faire l'histoire du style périodique français avant Guez de Balzac.

2° Apprécier le mérite littéraire des principaux rhétoriciens néerlandais du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, notamment Jan Van Hulst, Anthonis de Roovere, Cornelis Everaert, Matthijs de Casteleyn, Édouard de Dene et Jean-Baptiste Houwaert.

3° Déterminer, d'après la doctrine et les traités, le régime en temps de paix et en temps de guerre, de l'État neutre à titre permanent. Les conséquences de la violation du territoire neutre seront l'objet d'une attention particulière. Les concurrents appuieront leurs déductions d'exemples empruntés à l'histoire des États neutres et étudieront également les antécédents de la neutralité belge.

4° Faire l'histoire des différents conseils d'amirauté qui ont existé dans les provinces néerlandaises avant leur séparation, et dans les Pays-Bas espagnols et autrichiens postérieurement à cette époque.

5° Exposer la doctrine de la personnalité civile dans le droit ancien et le droit moderne. Rechercher les applications de cette doctrine à l'état social actuel, et l'organisation qui devrait y correspondre.

6° Faire, d'après les sources, l'histoire et la description du sanctuaire d'Esculape, à Épidaure, en insistant spécialement sur le théâtre de Polyclète.

7° Histoire du Bouddhisme du Nord, spécialement au Népaul. Utilité des sources sanscrites pour l'étude du Bouddhisme.

Le prix sera de *huit cents francs* pour chacune de ces questions.

Concours pour 1897. — 1° On demande une étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liège pendant le moyen âge.

2° On demande une étude, d'après les découvertes des dernières années, sur les croyances et les cultes de l'île de Crète dans l'antiquité.

3° Étudier le *style* de Tertullien, en examinant surtout si ce style est le produit d'une improvisation hâtive ou d'une élaboration raffinée.

4° Établir la méthode de la psychologie humaine eu égard à l'état actuel de cette science.

5° Quel est le fondement du droit de propriété individuelle? La suppression de ce droit serait-elle compatible avec l'existence d'un État régulièrement organisé et avec le développement de la richesse publique ?

L'auteur analysera et discutera les principales théories socialistes et collectivistes modernes.

6° Exposer les théories de la colonisation au XIX^e^ siècle et étudier le rôle de l'État dans le développement des colonies.

Le prix sera de *huit cents francs* pour les deux premières questions et de *six cents francs* pour les autres.

Concours pour 1898. — 1° Quelle a été, en Flandre, avant l'avènement de la maison de Bourgogne, l'influence politique des grandes villes, et de quelle manière s'est-elle exercée ?

2° Faire l'histoire de la littérature française en Belgique, de 1815 à 1830.

3° On demande une étude critique sur les *Vies* de saints de l'époque carlovingienne (depuis Pepin le Bref jusqu'à la fin du X^e^ siècle).

L'auteur ne s'attachera qu'aux *Vies* présentant un intérêt historique.

4° On demande une étude sur les divers systèmes pénitentiaires modernes considérés au point de vue de la théorie pénale et des résultats obtenus.

5° Faire une édition critique des fragments des ouvrages en prose de Varron cités textuellement ou avec le nom de l'auteur par les écrivains anciens.

6° Faire l'histoire de l'assistance publique dans les campagnes en Belgique, jusqu'à nos jours.

Le prix sera de *huit cents francs* pour chacune des quatre premières questions; elle sera de *six cents francs* pour la cinquième et pour la sixième.

Prix de Stassart. — 1° Un prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice, écrite en français, en flamand ou en latin, consacrée à la vie et aux travaux de *Nicolas Cleynaerts*, dit *Clenardus*, grammairien, orientaliste et voyageur, né à Diest en 1495, mort à Grenade en 1542.

2° Un prix de *trois mille francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en français, en flamand ou en latin, en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire des origines et des développements des béguinages dans les anciens Pays-Bas jusqu'à nos jours.

Prix de Saint-Genois. — Un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

Caractériser l'influence exercée par la Pléiade française sur les poètes néerlandais du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle.

Prix Castiau. — Le prix, d'une valeur de *mille francs*, pour le meilleur travail :

Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

Prix Anton Bergmann. — Prix de *trois mille francs* pour la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune appartenant à la *province de Brabant* (l'arrondissement de Nivelles excepté), et comptant au moins 5,000 habitants.

Prix Theirlinck. — Prix de *mille francs* au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose flamande avant l'influence bourguignonne, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la réunion de nos provinces sous Philippe de Bourgogne, vers 1430.

Prix Joseph De Keyn. — *Enseignement moyen et art industriel.* — La période sera close le 31 décembre 1895.

Trois prix, de *mille francs* chacun, peuvent être attribués aux travaux couronnés.

Classe des Beaux-Arts. — Concours pour 1896. — 1° Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis le XV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle.

2° Quelle influence ont exercée en France, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, les sculpteurs nés dans les provinces belgiques et dans la principauté de Liège ? Citez les œuvres nées de cette influence et les maîtres qui la caractérisent.

Les mots « provinces belgiques » sont pris ici dans l'acception qu'ils avaient au XVI^e^ siècle.

3° Déterminer les origines et les caractères de l'architecture flamande du XVI^e^ siècle. Indiquer les principaux édifices dans lesquels ces caractères se rencontrent. Donner l'analyse de ces édifices en y joignant au besoin des croquis.

La médaille d'or sera de *huit cents francs* pour la *première question*, et de *mille francs* pour la *deuxième* et pour la *troisième*.

4° On demande une frise destinée à décorer *un asile de nuit*.

Les cartons pourront être faits en dessin ou en grisaille ; ils devront avoir 1^m^60 de longueur sur 0^m^80 de hauteur.

Prix : *mille francs*.

5° On demande un projet de médaille pour les lauréats des concours de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les modèles en cire ou en plâtre devront avoir 0m45 de diamètre.
Prix : *six cents francs.*

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Concours de 1895. — Programme. — *Première partie.* — La Société récompensera le meilleur travail inédit qui lui sera présenté se rattachant à l'une des catégories suivantes : *a*) Sciences historiques. *b*) Sciences physiques, chimiques et mathématiques. *c*) Philologie. *d*) Littérature française. *e*) Sciences philosophiques. *f*) Droit. *g*) Sciences naturelles et médicales. *h*) Beaux-Arts. *i*) Sciences sociales.

Deuxième partie. — Questions spéciales proposées : 1° Discuter à fond la question de la translation (descente et remonte) des ouvriers dans les mines profondes. Dans quelles conditions doit-elle se faire pour sauvegarder la vie des ouvriers ?

2° La juridiction administrative en Belgique, son fondement, son organisation, sa compétence. Traité théorique et pratique. Réformes à introduire.

3° Faire l'histoire des fortifications et des sièges de la ville de Mons.

Le prix pour chaque concours consiste en une médaille d'or frappée au coin de la Société. Toutefois la Société peut accorder des mentions honorables avec ou sans médaille aux travaux qu'elle distinguera mais qui ne lui paraîtront pas mériter un prix. Dans ce cas, les médailles seront de vermeil, d'argent ou de bronze.

Divers. — Le ministre des beaux-arts vient de donner son approbation à l'avis favorable émis par la commission du Musée de Bruxelles, au sujet de l'achat d'un tableau de Jordaens : *Suzanne au bain*, qui appartenait à Mme veuve Arthur Stevens. Cette toile, d'une grande beauté, est acquise pour notre Musée au prix de 20,000 francs.

Cela porte à dix le nombre des Jordaens du Musée de Bruxelles, qui par les deux dernières acquisitions qu'il a faite d'œuvres de ce peintre, est au premier rang des musées d'Europe pour ce qui le concerne. Il n'y a, en effet, que trois villes où l'on puisse étudier Jordaens : ce sont Cassel, Madrid et Bruxelles.

— Lors de fouilles faites dans les dunes à Zoutelande, dans les Pays-Bas, on a trouvé une trentaine de monnaies anciennes, la plupart en cuivre et quelques-unes en argent.

Ces pièces sont à l'effigie des empereurs Vespasien et Julien.

Toute la collection a été envoyée au Musée numismatique de La Haye.

On sait qu'il y a eu des stations romaines en Zélande.

— Le magnifique tryptique, *le Christ et ses anges*, de Memlinc, vient d'être acquis pour le Musée d'Anvers, au prix de 240,000 francs. Ce beau tableau, provient du monastère de Najera, en Espagne.

C'est une des œuvres capitales du maître, de dimensions inusitées (les panneaux mesurent environ sept mètres en largeur).

Au point de vue des dimensions le tableau du Musée de Lubeck (Allemagne) seul est plus important que celui de Najera.

— Lors d'une vente d'autographes, à Berlin, les lettres de Gœthe atteignirent les prix les plus élevés. Une lettre, portant la date du 27 janvier 1814, fut payée 150 mark.

— Le British Museum vient d'acquérir une remarquable collection consistant en six manuscrits et 1,199 éditions imprimées de l'Imitation de Jésus-Christ. Comme le British Museum possédait déjà cinq cents éditions de l'Imitation et que Backer, dans son fameux Essai sur la bibliographie des livres de l'Imitation, en évalue le nombre total à trois mille, on voit que Londres sera, sous ce rapport, richement dotée.

— *La valeur des tableaux.* — Lors de la vente de la collection Huth, à Londres, un paysage de Constable, payé au peintre 2,625 fr. (en 1820) a atteint la forte somme de 223,125 francs.

— Récemment a eu lieu à Bruxelles une vente de tableaux anciens, Galerie Saint-Luc.

Un tableau de fleurs de Jean de Arellano (école espagnole, 1614-1676), de 1m33 de haut sur près d'un mètre de large, est vendu 1,350 francs.

Un Rubens, *Glorification et couronnement de la Sainte-Vierge*, sur panneau à la marque d'Anvers, hauteur 80 cent., largeur 63 cent., esquisse ou réduction du grand tableau de Rubens qui orne le maître-autel de l'église des Augustins d'Anvers, n'atteint que 7,800 francs. Le tableau était cependant signé et daté en intaille au bas du panneau à gauche : *P. P. Rubens ft 1620.*

Un Breughel-le-Vieux, *Kermesse à Hoboken, près d'Anvers*, haut de 86 centimètres, large de 1m29, ayant figuré à l'exposition rétrospective de 1886 à Bruxelles, est adjugé à 1,150 francs, un Breughel-

d'Enfer, *Les proverbes en action*, haut de 0-85 et large de 1,12, n'atteint que 500 fancs.

Un Joachim Beuckelaer, élève de Pierre Aertsen, *Intérieur de cuisine*, haut, 1m38, large 1m70 avec nombreux personnages, 825 fr.; un Englebert Fisen, *Portrait de Clément-Joseph de Bavière*, représenté jusqu'aux genoux, en grandeur naturelle, 650 fr.; un Simon de Vos, *Portrait de l'archiduc Albert d'Autriche*, en torse, grandeur nature, est retiré; un Pierre de Vos, le vieux, *Portrait de Rembert Dodoens*, petit panneau de 20 cent. sur 17, est vendu 280 francs.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE

DU

CHATEAU DES COMTES A GAND

1439-1446.

Sommaire : Transfert du Conseil de Flandre de Gand à Courtrai. — Réconciliation des Gantois avec Philippe-le-Bon. — Réinstallation du Conseil au château des comtes à Gand. — Travaux exécutés au château par ordre du duc aux frais des Gantois. — Nouveaux aménagements pour les maîtres de la monnaie. — La chapelle. — Refus des Gantois de continuer à payer les frais. — Fêtes du septième chapitre de la Toison d'or. — Nouveau désaccord avec le duc. — Départ du Conseil de Flandre pour Termonde.

L'inventaire des anciennes Chambres des comptes aux archives générales du royaume à Bruxelles publié par M. Alexandre Pinchart en 1865 renseigne sous les nos 27421 et 27422, « deux comptes rendus par Jacques le Smitere, receveur, des ouvrages et réparations faits aux hôtels du duc, à Gand, dont l'un est appelé le *Walle* et l'autre la Posterne, depuis le mois de novembre 1422, jusqu'au mois d'octobre 1426, et du 1er juin 1441 au 1er juin 1446. »

Personne n'a encore remarqué que l'analyse donnée par M. Pinchart est inexacte en ce sens que le second de ces comptes, embrassant les années 1441-1446, est en partie relatif à notre château des comtes. Les intitulés des divers chapitres ainsi que le texte ne laissent aucun doute à cet égard. D'ailleurs la lettre de commission qui se trouve en tête du volume est parfaitement claire : il s'agit bien de réfections tant au château qu'aux hôtels du duc.

Un double, original[1], de ce compte de 1441-1446, actuellement classé dans la collection gantoise de l'université de Gand, a été acheté il y a quelques années comme étant un compte de travaux à la cour du Prince (*ten Walle*). Aux archives de la ville de Gand, d'autre part, existe une charte originale du 9 juin 1445 concernant ces mêmes travaux. Or l'analyse de cette pièce dans l'inventaire des chartes de la ville, n° 594, porte : « ...Réparations à son château et hôtel au *Walle* (cour du Prince) ainsi qu'à la Poterne, » alors qu'on lit dans le document : « Réparacions et réfections de notre chastel et de noz hostelz à la Walle et à la Posterne. » — Donc partout la même inadvertance.

Quoi qu'il en soit, des documents authentiques, conservés les uns à Gand, les autres aux archives générales du royaume à Bruxelles, nous per-

[1] L'exemplaire de Bruxelles provient de la cour des comptes; celui de Gand était « pour ledit Jacques » le Smitere. C'est ce dernier exemplaire que nous citerons. — M. F. de Potter a donné quelques courts extraits de ces comptes dans son second cartulaire de Gand.

mettent de donner un aperçu suffisamment complet de l'histoire des travaux effectués à cette époque au château des comtes.

I.

Le 2 octobre 1439, Philippe-le-Bon avait aboli la chambre du conseil qui se tenait à Gand, et le 8 octobre suivant créé une autre chambre à Courtrai [1].

Le mobilier et les livres furent enlevés du château de Gand en décembre et convoyés par « nef » jusqu'à Courtrai :

A ung charpentier de Gand pour le xxix[e] jour du mois de decembre mil cccc. xxxix, avoir osté les utensilles estans où l'on souloit tenir la chambre du conseil au dit lieu de Gand, xii s.

A quatre compaignons qui le lendemain iceulzu tensilles, ensamble les livres et registres de ladicte chambre portèrent hors d'icelle et les menèrent et mirent en la nef estant en la rivière du Lys, à chacun d'iceulz iiii compaignons, x s.

A Jacob de Zomerghem, navieur, pour iceulz utensilles et registres avoir mené par nef de ladicte ville de Gand jusques en la ville de Courtray, xii l.

Et à dix brouteurs qui iceulz utensilles et livres mirent hors de la dicte nef et broutèrent et mirent en la chambre du conseil ordonnée audict lieu de Courtray, xxxvi s.

Montent les dictes parties ensamble si comme par la dicte certiffication servant pour toute la despense, xvi l. viii s.

. . . . . .

Au dit Josse [de le Brande], receveur, lequel par le com-

[1] Cf. A. Van den Peereboom, *Le Conseil de Flandre à Ypres.*

mandement et ordonnance de mesdiz seigneurs du conseil se parti de la dicte ville de Courtray le xxviii[e] jour du dit mois de décembre, et ala en ladicte ville de Gand où il fist oster, porter et mener jusques à Courtray lesdiz utensilles et registres, ouquel voyage il vacqua en alant, besoingnant et retournant, pour vi jours, à ung franc de xxxii g., monnoie de Flandres pièce, pour jour, sont, si comme par ladicte certiffication peut apparoir, ix l. xii s. [1]

Les Gantois n'assistèrent pas impassibles à ce déménagement. On sait qu'ils firent de pressantes démarches pour obtenir la révocation des mesures prises par le duc [2].

Sur ces entrefaites Philippe-le-Bon se décida à rentrer à Gand. Le dimanche 10 juillet 1440, les échevins et les notables sortirent de la ville, allant à la rencontre de leur prince pour implorer sa clémence :

Philippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgoingne, *etc.* savoir faisons à tous présens et à venir, comme les eschevins des deux bancx, et deux doyens de notre ville de Gand, accompaigniez des gens des trois estas d'icelle ville en grant nombre, dymenche darrenièrement passé, x[e] jour de ce mois [juillet], nous soient venus au devant hors notre dicte ville, et en toute humilité et fait obéissance nous aient remonstrer... [3]

[1] Compte du conseil de Flandre (1439-40), aux archives générales du royaume à Bruxelles.

[2] Cf. A. Van den Peereboom.

[3] Charte du 16 juillet 1440 (Archives de Gand, chartes, n° 582). — Les comptes de la ville contiennent divers détails au sujet de l'entrée du prince à Gand, qui eut lieu au son des fifres et des trompettes « den x[sten] dach in hoeymaent : » la ville lui offrit du vin et des bœufs. Lors du *Landjuweel*, à Saint-Georges, un chaperon lui fut donné par les échevins.

Il avait certes lieu d'être mécontent de la conduite de ses sujets :

...Depuis que sommes venus à la seignourie de notre dit pays de Flandres et meismement nous estant darrenièrement en notre dicte ville de Gand et aussi depuiz notre partement d'icelle, et de ce qui s'en est ensuy, en quoi les faiseurs consentans et coupables ont très grandement offendu et mesprins envers nous et entreprins sur et contre notre haulteur et seignourie, en commectant criesme de lèse-majesté et autres grans criesmes et délits.

Mais qui ne serait touché :

« ...Les diz de notre ville de Gand ont esté et sont tant tristes et doulans de cuer et en ont eu et ont si très grièvе et amère desplaisance que au monde plus ne pourroient. »

Ils ont « à haulte voix cryé mercy [1]. »

Les Gantois avaient du reste trouvé un bon moyen de faire oublier les injures : lors de la demande de 350,000 *ridres* d'or adressée par le duc aux États de Flandre, ils n'avaient pas fait d'opposition :

« ...Les dits de Gand se sont bien portez et grandement emploiez en faveur de nous [2]. »

Par ses lettres du 16 juillet, Philippe-le-Bon promit solennellement pardon et oubli pour :

« ...Tout ce en quoy icelle notre ville et nos diz subgetz habitans en icelle, tant en général qu'en particu-

[1] Charte du 16 juillet 1440.
[2] Autre charte du 16 juillet 1440 (Arch. Gand, n° 581).

lier se sont mesusez et puent avoir offendu et mesprins envers nous et justice à cause et par le moyen des dictes armées, coursses, assemblées et commocions et de ce qui s'en est ensuy, en quelque manière que ce soit. »

C'est vers ce moment que le duc autorisa le retour du conseil à Gand [1] et les Gantois eurent bientôt le plaisir de voir réintégrer au château tout ce qui avait été envoyé à Courtrai quelques mois auparavant : tables, sièges, bancs, tableaux, registres, etc. Nous possédons la note du voyage :

A six brouteurs lesquelz le xxiiii[e] jour du dit mois [juillet] ostèrent hors la chambre du conseil à Courtray les contoirs, sièges, bancs, tableaux et autres ustensilles de la dicte chambre et les portèrent et menèrent avec tous les registres d'icelles jusques à la rivière du Lys où ils furent mis à nef, xx s.

Item au navieur qui tout ramena à Gand, viii l.

Et à six compaignons qui tout ce qui dit est broutèrent et portèrent du rivage à Gand jusques à la chambre du conseil sur le chastel illec, xl s., sont xii l. [2].

Mais en rentrant dans sa bonne ville, le duc trouva en fort mauvais état ses deux palais ainsi que le château où devait être réinstallé le conseil de Flandre [3], et il n'eut rien de plus pressé que de

[1] L'acte manque. M. Van den Peereboom, ouvr. cité, place la date au 10 juillet 1440.

[2] Compte de conseil de Flandre (1439-40) aux archives générales du royaume.

[3] Sans déranger toutefois les services de la monnaie qui étaient établis à l'intérieur du château bien avant la création du conseil de Flandre (voir V. Gaillard, *Recherches sur les monnaies*, édition complète, notamment à partir de l'année 1354).

mettre la restauration de ces bâtiments à charge de ses bien-aimés sujets, — pour une période de huit années consécutives, à raison de 200 livres de gros par an.

Philippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgogne, *etc.* savoir faisons à tous comme ou mois de juillet l'an mil quatre cens quarante derrenièrement passé, les eschevins des deux bancs et les deux doyens, pour et ou nom de toutes les bonnes gens manans et habitans de notre ville de Gand par certain traictié et acort lors fait entre nous d'une part et eulx d'aultre, nous eussent promis entre autres choses paier à notre prouffit la somme de seize cens livres de groz de notre monnoye de Flandres dedens huit ans lors commençans ; assavoir est en chacune des dictes huit années, deux cent livres de groz, pour icelles sommes estre tournées et converties es ouvrages, réfections et réparations qui estoient et seroient nécessaires estre fais tant en nostre chastel comme en noz hostelz de le Walle et la Posterne, en notre dicte ville de Gand et non ailleurs [1].

En guise de compensation les Gantois auront le plaisir de voir l'un des leurs tenir « le compte d'iceulx ouvrages et reparacions » :

Et moyennant ce, nous leur accordasmes que à la distribucion et recepte des dits deniers et pour tenir le compte d'iceulx ouvrages et reparacions, nous commetterons aucune seure personne, bourgois d'icelle notre ville et non autre.

[1] Lettre de commission du 11 avril 1441, en tête du compte; les passages suivants sont empruntés au même document.

De commun accord l'on confia cet emploi à maître Laurent le Cooman [Lauwereins den Cooman].

Et combien que à la recommandation et requeste des dits eschevins et deux doyens de notre avant dicte ville de Gand, nous eussions par noz autres lettres patentes commis et ordonné un nommé maistre Leurens le Cooman, charpentier et bourgois d'icelle notre ville, pour recevoir les diz xvi^{c} liv. gr., faire faire et tenir le compte des diz ouvrages, et par icelle mandé à nos amez et féaulx, les gens de noz comptes à Lille et autres noz officiers ce regardant, que prinse caucion souffissant du dit maistre Leurens, ilz le receussent au serement du dit office, et d'icellui le feissent joir et user.

Chose curieuse, ledit Laurent le Cooman, peut-être à l'instigation de quelques-uns de ses concitoyens, ne remplit pas les formalités requises pour entrer en fonction, et même paraît avoir refusé de s'occuper de la restauration :

Toutesvoyes icellui maistre Leurens n'a oncques depuis ce fait le dit serement sur l'excercice, ne baillié caucion de ce sur la recepte des dits xvi^{c} liv. gr. Aussy ne s'est il aucunement entremis ou voulu entremettre de entendre à faire ouvrer et réparer nos desous diz chastel et hostelz.

Le duc se désole :

Par quoy ilz [chastel et hostelz] sont demourez à réparer et vont fort à ruyne et déclin, et plus seroient tailliez d'aler se par nous n'estoit à ce pourveu de remède comme entendu avons.

Il veut à tout prix être logé convenablement :

Ne voulons ainsy laissier aler à ruyne et désolacion nos diz chastel et hostelz, mais au contraire désirons qu'ilz soient bien et deuement entretenuz et réparez de tous ouvrages adfin que doresenavant y soyons plus voulentiers et honnourablement logiez, ainsi qu'il appartient.

Il a donc recours à un homme sûr, Jacques le Smitere qui antérieurement, de 1422 à 1429, avait déjà mené à bonne fin des travaux [1] à l'hôtel *ten Walle* ainsi qu'à la Poterne :

Et oye aussy la bonne relacion avons faicte par aucuns de noz conseilliers et officiers notables, de la personne de notre bien amé receveur de noz briefz d'Assenede et des Quatre Mestiers, Jaques le Smitere, bourgois de notre avant dicte ville de Gand, et des grant sens, entendement et cognoissance qu'il a en fait de compte et de recepte et de réfections et réparations de noz hostelz, dont depuis xii ou xiii ansença, il s'est ades entremiz et en a eu le gouvernement, icellui Jacques le Smitere, confians à plain de ses loyaulté preudommie et bonne diligence, avons commis et ordonné et par ces présentes commettons et ordonnons à tenir le compte de tous les ouvrages, réfections et réparacions qui désormais se ferons à noz dessus diz chastel et hostelz de le Walle et Posterne à Gand et leurs appartenances, pour et ou lieu du dit Leurens le Cooman, lequel en avons deschargié et deschargons par ces dictes présentes, en donnant par icelles au dit Jaques plain povoir, auctorité et mandement espécial de faire ouvrer, réparer et réfectionner iceulx noz chastel et hostelz, bien

[1] Ces travaux font l'objet du premier compte cité en tête de cette notice.

et deuement, es lieux et places plus nécessaires et convenables, selon ce que l'ouvrage le requerra, par l'aviz toutesvoyes des maistres de notre hostel ou de notre receveur général de Flandres et d'Artois présent et à venir.....

Donné en notre ville de Brouxelles le xi^e^ jour d'aoust l'an de grace 1441.

Jacques le Smitere [Jacob de Smitere] se mit immédiatement à la besogne, et prêta serment entre les mains des membres du conseil de Flandre, ainsi que l'attesta le greffier J. Wielant le 16 août 1441.

Les travaux avaient été commencés le 1^er^ mai 1441 au château des comtes, et le 1^er^ juin suivant à l'hôtel *ten Walle*. Quant à l'hôtel de la Poterne, on n'y fit que plus tard, en 1445, quelques restaurations de peu d'importance.

II.

Le compte des frais faits au château comprend trois chapitres que nous allons examiner par ordre chronologique, après avoir, pour chacun d'eux, remplacé la mention « réparacions au chastel de mon dit seigneur » de l'intitulé original, par un titre plus précis :

PREMIER CHAPITRE.

Travaux exécutés du 1^er^ mai au 1^er^ août 1441, dans la salle où les Seigneurs du Conseil s'assemblaient ordinairement.

Cette salle, d'après nous, surmontait celle qu'on a appelée improprement « chapelle, » et qui est

renseignée comme « consistoire du conseil » au plan dressé par l'architecte Brismaille, le 8 novembre 1779.

Le premier article mentionne les frais de journées d'ouvriers charpentiers :

A Jehan de le Bundere et Jehan de Akerne, charpentiers demourant à Gand, pour avoir ouvré de leur métier et fait, charpenté et ralongié aucuns chevrons de la moyenne sale où l'on soulait tenir le siège de messeigneurs du conseil à Gand, et y mis pluseurs neufves plates ou lieu de celles qui estoient toutes pourries. Ont vacquié chacun d'eulx par xii jours, font xxiiii jours à xii gros, à chacun d'eulx par jour, montant xiiii liv. viii s. par.

En allongeant les chevrons et en remplaçant des plates, on devait endommager la toiture; aussi l'article suivant mentionne-t-il des réparations aux ardoises :

A Henry van Carpen, Gautier van Carpen son frère, Rainquin Drincaluut et Clais Britsaert, couvreurs d'ardaise, lesquelz pour couvrir et réparer sur la dicte grant chambre tout de neuf le costé d'icelle vers le Noord, de nouvelles ardaises, et restouper l'autre costé vers West, et aussy pour avoir couvert tout de neuf la chambre qui est devant à l'entrée de ladicte grant chambre, ont vacquié : assavoir ledict Henry par xlviii jours, ledict Gautier par xlvi jours, ledict Rainquin par xxxi jours et ledict Clais par xxv jours, *etc. etc.*

Malgré la différence qu'on constate dans la dé-

signation de la chambre [1] qui subit la réparation, il nous paraît hors de doute qu'il s'agit ici de la même salle. D'abord, dans le dernier article, on dit « la *dicte* grant chambre, » ce qui renvoie évidemment à l'indication qui précède; ensuite, tout le chapitre ne se rapporte qu'à un seul travail, fait à un local unique.

Les articles suivants concernent les livraisons d'ardoises, qui ne donnent pas d'indications intéressantes, et une livraison de chaux, briques et sablon, que nous relatons ci-après :

Au dict Henry [van Carpen] pour deux muys de chaulx xl s. A lui pour v^c^ de briques, xxiiii s., et deux carrées de sablon, iii s. employées par les dicts couvreurs à faire et restoffer les quarteaulx de ladicte grant chambre, font ensemble iii l. vii s.

Les « quarteaulx » semblent être ici les gradins des pignons du toit en question.

Suivent les frais de transport des ardoises, les livraisons de lattes employées au toit en ardoises, le compte des réparations aux gouttières, le

[1] Citons à ce propos l'extrait suivant d'un compte du conseil de Flandre (1442-43) conservé aux archives du royaume :

« A Cornille Boone, estringnier, et Guill. de le Buerch, charpentier, la somme de cent dix livres p., monnaie de Flandres, pour par marchié à eulx fait en la présence de mesd. seigneurs, avoir fait tout autour de la chambre où ilz ont accoustumé de visiter les procès auprès *la grant chambre du conseil qui nouvellement y a esté faicte et ordonnée,* sièges adossez garniz de marchepiez et de coffres pour y mettre procès, registres et escriptures, avec ung portal par où len y entre et ung contoir fremant de la longuer de dix piés, pour lequel ouvrage ilz ont délivré toutes les serrures, pentures, clefs et autres ferronneries y appartenant avec les aisselles de Dennemarche et toutes les autres estoffes moyennant et parmi la dicte somme de cx liv. par. »

compte du cloutier et enfin celui du forgeron. Ce dernier nous donne une indication précieuse :

A Cornille Tusschaens, fèvre, pour une verge et ung ancre de fer dont ung aigle estant sur la grant sale est soustenu, pesant xx livres à xii den. la livre, font xx s. par.

L'*aigle* dont il s'agit est renseigné plusieurs fois dans un compte en rouleau de 1361-1362, conservé aux archives du royaume, et figure : 1° sur le dessin que donne Sanderus dans la *Flandria Illustrata* et qui représente le château des comtes et la place Sainte-Pharaïlde; 2° sur un tableau représentant une décollation et qui se trouve au musée communal à Gand. Ce dernier document, dans lequel le château des comtes est représenté très nettement, n'a, il est vrai, ni origine ni âge bien déterminés, mais possède cependant une grande valeur à nos yeux, et ce pour la raison suivante :

Toutes les tours connues de l'enceinte du château des comtes sont cylindriques à l'exception de celles de l'entrée, qui sont prismatiques. Il nous est apparu, par suite du dernier dégagement, une autre tour prismatique dont on ne soupçonnait pas l'existence, et qui se trouve parfaitement à sa place dans le tableau en question. De ce fait nous croyons pouvoir déduire la sincérité des autres détails [1].

Vient enfin l'état du merrier qui livre les bois;

[1] Si l'aigle détermine nettement le bâtiment en question, on pourrait toutefois douter encore de l'étage auquel se trouvait la chambre de messeigneurs du conseil en l'an 1441, mais : 1° l'existence de grands pans de mur vient démontrer qu'il y avait un étage à la salle

le chapitre est clos et le compte approuvé et signé par maître Jehan Wielant, secrétaire du duc et greffier du conseil.

DEUXIÈME CHAPITRE.

Travaux exécutés du 1er juin 1442 au jour de Pâques 1443 en vue de l'appropriation de la salle voûtée désignée comme « consistoire du conseil » au plan Brismaille, et de la construction d'une allée devant relier le dit consistoire à la grande salle du donjon.

Le premier article mentionne les frais de journées d'ouvriers charpentiers pour la confection d'un ameublement destiné au nouveau « siège du consistoire, » ainsi qu'au « comptoir à l'or, » également déplacé.

Le second article donne le détail de travaux, en tâche, de charpentiers, pour l'appropriaton de la salle voûtée et la construction de la grande allée :

Au dit Guillaume de le Buerch, charpentier, la somme de xlviii l. par., monnoye de Flandres, pour par marchié à lui fait, avoir fait trois grans fenestres d'ays Danemarche de bon ouvrage, à iiii fors huys croisiez par dedens de rieules d'iceulx ays, l'un par où on va de la grant sale de ladicte

voûtée, renseignée comme « consistoire » dans le plan Brismaille; 2° le deuxième chapitre fait connaître le transfert du consistoire dans cette salle voûtée, un an plus tard; 3° un compte de bûches fournies au conseil de Flandre pour l'hiver de 1442 (Arch. du royaume, n° 21810) donne le passage suivant : « ...pour l'année et yvier mil cccc xlii pour la nécessité et provision de ladicte chambre où depuis le saint Andry ou [au] dit an que mes diz seigneurs du conseil vindrent resider en la nouvelle chambre *faicte en bas* ou [au] chastel... »

chambre, les deux huys de la mesme façon par où on va d'icelle allée [1] en ladicte chambre du conseil, le tiers par où on va d'icelle chambre sur une allée qui s'extend sur les murs du dit chastel, et avecques ce pour avoir fait et charpenté une neufve allée par où on va en la dicte chambre, de la longueur de xxviii piés, et de la largeur de xii piès ou environ, icelle garnie de deux entretoises et de pluseurs gistes de iiii et de v piés [2] d'espes, et devers le zuud de pluseurs porteaux ou calommes et rieules de bois, et ou costé de Noord d'autres posteaux, bondes croisiez et rieules de bois et embroussie d'ays Danemarche, et dessoubz le toit, qui est d'ardaise, avoir mis tous les chevrons et les corbes et autrement charpenté bien et deuement la dicte allée, selon que l'ouvrage le requerroit. Pour lequel ouvrage faire et parfaire il a eu de mainouvrage seulement ladicte somme de xlviii l.

Les fenêtres et les huis susdits sont parfaitement indiqués à la salle du consistoire du plan Brismaille, ainsi que l'allée qui réunit cette place à la grande salle du donjon. S'il y avait le moindre doute sur le local visé dans le compte, l'extrait concernant les maçonneries en tâche, qui va suivre, le ferait disparaître.

Nous pouvons déduire de ces remaniements :

1° Que le consistoire sous les combles n'était pas assez bien relié à la grande salle du donjon faisant office de salle des pas perdus, et que le

[1] Petite allée citée à l'article précédent du compte : « Et pour aussi avoir fait une allée par où on va de la chambre du maistre de la monnoye en ung retrait séant au dehors les quarteaulx du mur du dit chasteau. »

[2] Paux, pouces, probablement.

document appelle « le grant sale où présentement les gens poursievans devant mes diz seigneurs du conseil petient et parlent avecques leurs procureurs et advocatz ; »

2° Que cette dernière salle devait être celle du rez-de-chaussée et non celle de l'étage du donjon.

Viennent ensuite des états de maçons en journée pour l'arrangement du local de la forge où l'on fond l'or et pour le percement de deux portes du côté de « l'étable du châtelain, » destinées à donner issue aux ouvriers de la monnaie qui devaient jusqu'alors passer par la salle des pas perdus.

(Le jardin et l'étable du châtelain occupaient probablement l'emplacement 0 du plan Brismaille, qui était encore jardin au début des récents travaux de dégagement.)

Voici le passage relatif au maçon travaillant à la tâche pour l'appropriation de la salle voûtée devant servir de nouveau consistoire :

Au dit Jehan Colins, maistre machon demourant à Gand, la somme de lxxii l. par. monnoye de Flandres, pour par marchié à lui fait d'avoir fait rompre en pluseurs lieux ou mur qui est de v piés d'espes de pierre de Tournay, d'une grant chambre vauchée qui est dessoubz ladicte moyenne sale, six grans traus et en iceulx mis et fait trois fenestrailles croisiez de pierre de Brabant, et es autres traus trois huiseriez pour donner veue, entrée et yssue de la nouvelle chambre du conseil.

Item pour en icelle chambre avoir fait une cheminée et aussi pour avoir fait deux pilliers de pierre sur quoy l'allée repose par laquelle on entre de la grant et vielle sale en

la dicte chambre, et aussy pour avoir fait ung ront degre [1] de ladicte pierre de Brabant par où on monte et entre en ladicte allée de la dicte chambre, et pour avoir progetté et et estoffé icelle de hault en baz. De tout lequel ouvrage il a eu du dict Jacques, pour le mainouvrage seulement, ladicte somme de lxxii l. p.

Comme on le voit, ce passage lève tous les doutes sur les locaux aménagés. De plus, il prouve que la salle voûtée était affectée jusque-là à des services d'ordre secondaire puisqu'on n'y trouvait ni vue ni entrée ni issue convenables.

Après un mémoire de maçon concernant la nouvelle cheminée [2] dans la grande salle et une cloison au logis du maître de la monnaie, vient l'état des couvreurs :

A Ghiselbrecht Latte, Jehan Latte, Jan van Calkene et Vincent Goele, couvreurs de tieulle, lesquelz pour es mois dessus diz avoir couvert tout de neuf ledit comptoir et

[1] Ce « ront degré « donnant accès à la nouvelle allée est parfaitement indiqué au plan Brismaille.

[2] Le même chapitre donne encore les états suivants qu'il y a lieu de noter :

« A Jueris Drabbe, marchant de pierre de Brabant, la somme de iiii^{xx} xii liv. p. qu'il a eu et receu du dit Jacques pour les parties de pierre de Brabant par lui livrez au dit chastel. C'est assavoir pour iiii^{xx} iiii piés de rabat de calommes et leteaulx mis et employez en deux grans fenestres croisiées, estans ou mur de la dicte chambre du conseil devers la rivière, à v gr. le pié, font xxi l. p. »

Deux grandes fenêtres croisées *vers la rivière;* ceci correspond aux indications du plan Brismaille, en ce qui concerne la salle voûtée :

« A lui pour xl piés de rabat y comprins les calommes et leteaulx mis et employez en une autre fenestre croisiée en ladicte chambre à iiii gr. le pié, font viii l. p. »

La dite fenêtre dans le pignon de la salle voûtée est conforme au plan Brismaille.

restouppé le toict de ladite forge, et pour avoir couvert la dicte maistrise et le logiz de la garde de le monnoye et pluseurs autres maisoncelles ou dit chasteau, ont vacquié, assavoir ledit Ghiselbrecht par xxiiii jours et demi, ledit Jehan Latte par xxv jours et demi, icellui Jehan van Calkene par xii jours et demi, et le dit Vincent Goele par xv jours, font au nombre de jours lxxvii jours et demi, qui à xii gr. à chacun d'eulx par jour pour ce que c'est en temps d'esté, montent xlvi l. x s. par.

Ceci semble indiquer que des constructions légères, à l'usage des divers services de la Monnaie se groupaient dans la cour derrière le donjon (I du plan Brismaille).

Suivent des mémoires d'aides-couvreurs, de scieurs de long, du maître couvreur d'ardoises (pour la couverture de l'allée), d'un verrier (verre France), du charretier et du merrier.

Au sujet de ce dernier nous lisons :

A lui pour xvi chevrons de xx pies de long mis et employez à faire le comble du comptoir à l'or au dit chastel, qui a esté de nouvel fait pour le maistre de la monnoye parce qu'on a le vielz osté et appliquié pour ladicte chambre du conseil à vii gr. pièce, font v l. xii s.

Ce qui paraît indiquer que la salle voûtée avait servi antérieurement de « comptoir à l'or. »

Un compte du marchand de pierres de Brabant mentionne les croix des trois fenêtres du consistoire, encore une fois « le ront degré par où on entre et monte de la dicte grant sale [salle des pas perdus] en l'allée dessus déclarées, » et les pierres plates pour les « quarteaulz » du pignon

du comptoir à l'or. On énumère enfin des livraisons de briques, chaux, sablon ainsi que des frais de voiturier pour amener ces livraisons à pied d'œuvre.

Dans un état de plombier qui suit immédiatement, nous lisons :

xxxii pierres et iiii livres [de plomb] pour faire une goutière par laquelle l'eaue venant du terrasse d'icelle grant sale se vuyde.....

Cette phrase semble corroborer toutes les indications sur la couverture en plate-forme du donjon, qui nous sont données tant par les vestiges existants que par les diverses représentations du monument. Toutefois, le mot terrasse ayant été employé en quelques endroits des comptes dans des sens différents, nous n'attachons pas une valeur absolue à ce vocable.

Le chapitre se termine par des états de cloûtier et de fèvre, et reçoit l'approbation de maître Jehan Wielant, secrétaire du duc et greffier du conseil.

TROISIEME CHAPITRE.

Travaux exécutés du 1er mai 1443 au dernier jour d'avril 1444 en vue :

1° *De l'appropriation ou de la construction d'un nouveau logis pour l'essayeur de la monnaie, qui était établi jusque-là dans une maisoncelle faite dans la salle des pas perdus, et de locaux pour les greffiers, le notaire et leurs clercs.*

2° *Du pavement de la grande salle avec des dalles carrées en pierre de Tournai de 1 pied de côté alternant avec des dalles blanches en pierre de Brabant.*

3° *De la réparation du toit de la chapelle (couverte en plomb).*

1. Les cinq premiers articles nous donnent les renseignements les plus complets. Nous y lisons :

A Guillaume de le Buerch, Jehan de le Buerch, frères, et Jehan le Clerc, charpentiers, lesquelz pour es mois d'aoust et septembre oudit an XLIII avoir mis jus une maisoncelle qui estoit faicte en la grant sale du dit chastel où se souloit logier l'essayeur de la monnoye à Gand, affin que la dicte sale en fust desempeschiée et que les advocatz, procureurs et poursuyans en la dicte chambre du conseil y pouroient pétier et avoir leurs collacions ensamble, et pour avoir ou lieu de la dicte maisoncelle fait ung autre logiz pour ledit essayeur emprès la chambre qui nouvellement y est faicte emprès la chambre du retrait de messeigneurs du conseil de la dicte chambre en laquelle les greffiers, notaire et leurs clers prennent leur retrait pour y escripre, et pour en icellui nouveau logiz du dit essayeur, qui paravant estoit ruyneux, avoir fait une chambre à coucher, ung comptoir et avoir mis nouveaulx chevrons, et fait pluseurs huys et fenestres ont vacquié, c'est assavoir les diz Guillaume et Jehan, chacun par xxv jours, et le dit Jehan le Clerc par xxi jours, qui font en nombre de

jours, lxxi jours, qui a xii gr. à chacun d'eulx par jour pour ce que c'estoit en temps d'esté, font xlii liv. xii s. par.

Au dit Guillaume de le Buerch, maistre charpentier, au quel fu marchandé en tasche par l'aviz que dessus pour faire et charpenter une neufve maison emprès la chambre du retrait de messeigneurs du conseil contenant deux estages, c'est assavoir pour charpenter et mettre au premier estage deux entretoises et toutes les gistes qui y falloient, trois fenestres croisiez et brisans chacune en trois lieux, et rieules au costez et pardedens.

Item pour avoir fait ung entredeux et siéges de planches de chesne où escripvent les clers du dit greffier, avec ce autres sièges avoir mis en une petite chambre qui est joingnant à la dicte chambre où siet le clerc qui tient et escript le registre de la court. Et pour avoir fait trois huys, l'un par où on entre ou dit retrait, le second par où on descend de la dicte chambre des clers en la grant sale, et le tiers par où on va en la chambre du retrait de mes diz seigneurs, et en icelle chambre avoir mis pluseurs bordes pour mettre dessus les registres, procès et autres escriptures.

Item pour avoir fait ung degré de bois par où on monte sur le solier ou planchier de la dicte chambre où on met le bois; icellui avoir planchié de planches de chesne, mis les plates tout au long des murs et tous les chevrons sceerboghen et aenbalken.

Item pour avoir fait en icellui solier deux fenestres et ung huys.

Item pour avoir fait ung autre degré de bois couvert dessus et de chevrons et poyes par où on descend de la dicte chambre des clercs pour aller en la dicte grant sale. Et ce parmi et moyennant du mainouvrage seulement la somme de lvi livr. par.

A Jehan Arents, Rasse et Jehan Stuerbout et Ernoul Morael, machons, lesquels pour avoir machonné ung mur de la longeur de xvi piés et de xii piés de hault, pour forclaire ung retrait qui sert pour mes diz seigneurs du Conseil, estant emprès la chambre dudit greffier nouvellement y fait et de la chambre du dit essayeur pour avoir réparé une cheminée et fait pluseurs huisseriez et fenestrailles au mur de la dicte maisoncelle et réparé icellui mur et fait ung nouveau fournaiz pour icellui assayeur, ont vacquié assavoir les diz Jehan Arents, Rasse et Jehan Stuerbout, chacun d'eulx par viii jours et demi et le dit Ernoul par xii jours et demi, font ensemble xxxviii jours, qui a xii gr. à chacun d'eulx par jour, pour ce que c'est es diz mois d'aoust et septembre, xxii l. xvi s. par.

A Simon Pandelaert et Leurens le Clerc, lesquels pour avoir servi leurs ditz maistres ou dit ouvraige ont vacquié, assavoir le dict Simon par viii jours et demi, et le dit Leurens par xii jours et demi, font xxi jours à vigr., à chacun d'eulx par jour, font vi l. vi s. par.

A Jehan Colins, maistre machon, auquel fu marchandé ou mois de juillet ou dit an par l'ordonnance que dessus, à fonder deux grans piliers ou terroir du dit chasteau emprès le dit logiz du dit assayeur et sur iceulx faire ung mur de la longueur de xx piés ou environ et de la haulteur de xviii piés et plus, et de l'espesseur de deux briques dessoubz et dessus de brique et demie pour en faire la chambre du dit greffier.

Item pour avoir fait de l'autre lez sur la voye du dit chasteau, ung autre mur de la mesme longeur et haulteur, et en icellui mur fait une belle et grant cheminée, et au bout des diz deux murs fait ung pignon de mur devers le Noord où l'en a mis ung huys, par où entrent les advocatz et procureurs pour venir querrir leurs lettres et escriptures devers le dit greffier et ses clers.

Item pour y faire et machonner ou dit pignon, c'est assavoir embas deux fenestres croisiées, une autre au lez de la dicte cheminée à calomme et deux huisseriez et dessus ou dit pignon deux simples fenestrailles.

Item pour en une petite vaute qui est joingnant à la dicte chambre y faire et machonner une grant fenestre et estoffer icelle et toute la dicte maison, de hault jusques embas, et de paver les dictes chambres et vaute, et pour avoir rompu une vielle porte qu'estoit de bricque et en lieu d'icelle avoir fait une autre au bout d'un degré par où on va en la dicte chambre des clers, et pour avoir fait de pierre la marche sur quoy le degré par où on va en la dicte chambre des clers repose, et pour avoir estoppé les degréz à viz par où on souloit descendre de hault en la chambre de retrait de mes diz seigneurs du conseil et y avoir fait pluseurs estoppements en certain vielz murs.

Et tout ce pour et moyennent la somme de viii l. gr. qui valent iiii^{xx} xvi livr. par.

Ces diverses indications ne coïncident pas toutes avec celles données par le plan Brismaille, mais l'emplacement des locaux visés par le compte en question sera déterminé avec une quasi-certitude à la suite des observations suivantes :

Les bâtiments O-M-F-D-G du plan Brismaille étant d'une époque antérieure au XV^{e} siècle, les nouvelles constructions devaient s'ériger dans la cour n° 1 ou dans la cour n° 2.

Pour ce qui concerne les services du conseil de Flandre, la cour n° 1 s'impose comme étant intermédiaire entre la salle du consistoire et la salle des pas perdus; ces locaux neufs se reliaient aux anciens par la chambre des clercs d'où l'on descen-

dait dans la grande salle par un escalier en bois, clos et couvert.

Nous croyons donc pouvoir déduire de ce qui précède les affectations suivantes (voir le plan Brismaille) :

La nouvelle chambre de retrait de messeigneurs du conseil devait se trouver en F; la petite voûte (où le clerc tenait le registre de la cour) en H; le degré montant à la chambre des clercs (le tracé est donné par le plan) en G; cette dernière à l'étage au-dessus de D. Enfin la chambre du greffier a dû précéder la construction indiquée par la lettre G (plus tard le greffe sera transféré en F).

C'est également dans la cour n° 1 que se trouvaient le logis de l'essayeur et la forge à or (smelthuys).

En effet, nous avons vu plus haut que les services de la monnaie étaient situés près des locaux du conseil.

D'autre part un acte inscrit dans le registre des fiefs du Vieux-Bourg, f° 8 v° (cité par Diericx, *Mémoires sur la ville,* t. II, 545, mais sans le passage contenant la date de 1444) nous donne l'indication très précise d'un jardin qui s'étendait depuis le pont de la Décollation, le long de la Lieve, derrière le château, jusqu'au *Smelthuys* [1], et c'était du château que les maîtres de la monnaie jetaient « l'eau verte » dans un puits maçonné placé dans le dit jardin.

[1] Cf. le passage suivant d'un autre acte relatif au même terrain, à la même époque (ibid. f° 8).

...totter hooftbrugghe toe metten lochtynghe streckende totter smelthuyse van der munten, achter tvoirseide casteel.

An de Hooftbrugghe.

Dominicus Claissone, filius meester Omaers, es houdende in leene ende in manscepe van mijnen gheduchten heere den grave van Vlaenderen van zynen casteele ende Ouderbourch van Ghend, te wetene eenen lochtijnc ligghende up de Lieve an de hooftbrugghe onder den muer van den voirs. casteele, beghinnende ter poorten an den voet van den selver hooftbrugghe ende hem streckende lancx de Lieve tot an *tsmelthuys van der munte,* ende alzoe omme commende tot bachten der duere van den aysemente staende up tleen van Jan de Meester, ende alzoe voert lancx jeghens een berderen ghescheet wesende tusschen den leene van den voirs. Jan de Meester ende mijnen lochtijnghe van den voirs. aysemente totter poorte...

Ende es te wetene dat dit voirs. leen tleen dat Jan de Meester houdende es ligghende an tmijne ende eeneghe ander hier voertijts gespleten zijn van mijnen leene ende huyse staende up sente Veerelde plaetse, want tselve mijn huys ende leen was int jaer XLIIII [1444] bij den grave van Vlaenderen ghegheven in eenen leene wijlen Symoen van Otterspore...

Voort zoe es waer dat de processien van S^te^ Veerelde, ende de bailliu ende dienaers van der stede van Ghend als men justicie doen sal up de selve hooftbrugghe moghen lijden duer den voirseiden lochtync, ende de muntmeesters van der selver munte moghen ghieten van den voirs. casteele in den voirs. lochtync in eenen viercanten steenen put die nu afghemets es, een groen water der voirs. munte toebehoirende, alzo men van ouden tyden gheploghen heeft.

2. Pavement de la grande salle :

A Jacques de le Place, tailleur de pierre demourant à Tournay, pour la vente de ii^m^ pierre de pavement de marbre

de Tournay, d'un pié de Tournay de large, en quarrure, par lui livré à Gand au bort de la neif, dont il a eu de chacun cent par marchié à lui fait par ledit Gautier en la ville de Tournay, viii liv. xv s. par., qui font clxxv liv. par.

Au dit Jueris Drable, tailleur de pierre demourant à Gand, pour la vente de ii^{m} pierre de pavement de pierre de Brabant, d'un pié de Tournay de large, en quarrure, par lui livrez au bort de la neif, dont il a eu par marchié à lui fait, de chacun cent, vii liv. iiii s., employant ces ii^{m} et les autres ii^{m} cydevant au pavement de ladicte grant sale, et montent ces ii^{m}, cxliiii liv. par.

3. Le compte mentionne enfin des réparations au toit en plomb de la chapelle :

A Lievin de le Speye aussy plommier pour avoir livré iiii^{xx} livres de sauldure employées à saulder pluseurs nocquières ou dit chasteau et la chapelle qui est couverte de plonc, lesquelles nocquières et chapelle estoient moult trouez et crevez en beaucoup de lieux, qui à ii s. vi d. la livre monta x l. p.

Il nous semble qu'il ne peut être question que de la chapelle indiquée au plan Brismaille. En effet, à part celle-ci, deux autres locaux auraient pu être affectés à cette destination : la salle voûtée sur deux colonnes et la salle au dessus du porche du château. Or la première avait été appropriée comme consistoire (voir le deuxième chapitre) et, d'autre part, on n'y trouvait certes pas une toiture en plomb; quant à la seconde, elle servait à un autre usage, d'après un compte de 1458-60 (F. De Potter, *Petit Cartulaire de Gand*, p. 340) :

A Guillaume de le Bourg, maistre charpentier... pour

avoir osté la couverture de bois pardessus les prisons estant dessus la porte du dict chastel, qui estoit toute pourrie et icelle remise tout de nouvel pour dessus couvrir de plonc... (1458-1460).

D'ailleurs un compte de restaurations faites au château en 1416 (*Archives du royaume, inventaire des chambres des comptes*, t. III, p. 378) montre bien que la chapelle [1] se trouvait à proximité des services du conseil :

Réparacions et réfeccions, tant de la nouvelle chambre emprez la chapelle du chastel, d'une petite chambrette qui est en la dite chambre pour y mettre les registres et autres escriptures secrètes de la dite chambre du conseil, comme pour les degrez du dit chastel en baz...

III.

La somme de 200 livres de gros [2] destinée aux travaux était avancée chaque année par le receveur général de Flandre, Gautier Poulain, ainsi que le porte le compte des recettes de Jacques le Smitere.

En parcourant dans les comptes généraux de la

[1] Nous ne voulons cependant pas affirmer qu'à certaines époques on n'ait pas temporairement dit la messe dans d'autres locaux.

[2] Les 200 livres de gros faisaient en monnaie employée dans le compte relatif au château, 2400 livres parisis.

Une quittance particulière pour la ferronnerie nous est conservée dans le registre scabinal des Parchons 1445 f° 18 : les frères Franç. et Corneille Tusschaens reconnaissent avoir été payés par Jacob de Smitere « zichtent ter tyt dat sy begonsten te leverne van yserweercken in mijns gheduchts heeren van Bourgogne huuse ende casteel te Ghent toot den daghe van heden (19 september 1445).

ville la partie réservée aux dépenses, on ne découvre pas trace d'un remboursement fait par les échevins au dit Poulain. Mais la mention de ce payement est inscrite parmi les recettes de la ville : le produit de l'imposition sur le vin se trouve diminué de la somme due au prince pour la restauration de ses palais :

...Hieraf ... betaelt Goutyer Polleyn, ontfanghere van Vlaenderen, omme dermede te repareerne ons gheduchts heeren ende princhen hoven binnen Ghend, ghelijc dat blijct bij den lettren van zynen quitanchyen, ii^{c} lb. gr.

La recette du vin est présentée avec cette hypothèque dans les comptes généraux 1440-41, f^{o} 309; 1441-42, f^{o} 1; 1442-43, f^{o} 60; 1443-44, f^{o} 120.

Cependant les Gantois, qui avaient des charges écrasantes à supporter, ne payaient pas volontiers chaque année la somme exigée d'eux pour la réfection des palais, et en 1445 le duc fut obligé de tenir compte de leurs réclamations :

Nos bien amez supgetz les eschevins ... nous ont fait exposer que des deux cens livres de gros de notre monnoye de Flandres que les diz de la loy et les trésoriers d'icelle notre ville de Gand présens et à venir nous debvoient paier ou à notre commis à ce, pour et au prouffit de nous, chacun an, le terme de huit ans durant, sur tous les plus pretz et apparans deniers de le revenue de notre dicte ville, pour convertir et employer es reparacions et réfections de notre chastel et de noz hostelz à la Walle et à la Posterne en notre avant dicte ville. Ilz sont encores tenuz et nous doivent de reste la somme de six cens livres de gros, dicte monnoye, pour trois ans à venir, laquelle somme et reste de

de 600 livres de gros, ils ne pourroient bonnement paier, pour pluseurs autres très grandes charges et affaires que icelle notre ville, qui grandement appovriée et endebtée, a eu et a à supporter en pluseurs diverses manières, et que de jour en jour lui survient tant pour le fait de noz aides que autrement, sanz sur ce avoir notre grace; très humblement nous supplians leur vouloir impartir icelle [1].

Le duc avait tout intérêt à se rendre la ville favorable et il accorda remise des trois derniers termes, à condition que les cinq termes échus, soit 1000 livres de gros, fussent payés intégralement :

Pour ce est il que nous ces choses considérées, et assez informez des grans charges et affaires de notre dicte ville de Gand, que avons adez trouvée affectée à nous et à noz affaires et incline à nous faire service et plaisir; aux devant diz eschevins des deux bancs, deux doyens, trésoriers et autres bonnes gens de notre avant dicte ville de Gand, pour eulx et leurs successeurs, inclinans favorablement pour les dictes causes à leur supplication, avons pour nous, noz hoirs et successeurs donné, quittié et remis, donnons, quittons et remettons de grace espécial par ces présentes la dicte somme et reste de 600 livres de gros de notre dicte monnoye de Flandres, en quoy tenuz nous estoient pour les diz trois ans à venir et ainsi que dessus est déclarié, pourveu que les mil livres de gros pour les cinq ans passez des diz huit ans, ils paieront entièrement, pour emploier es dictes réfections, se paié ne les ont; si voulons, vous mandons, *etc.*

Donné en notre ville de Gand le ix[e] de juing l'an de grace quatre cens quarante et cinq.

[1] Charte originale, avec sceau, du 9 juin 1445, aux archives de la ville (n° 594).

IV.

Quelques mois plus tard se tint au château le septième chapitre de la toison d'or, fête dite de saint André. Cette brillante solennité, la première de l'ordre célébrée à Gand, a été décrite minutieusement par un témoin oculaire, Olivier de la Marche [1]. « Et fust, dit-il, préparé mout noblement le chasteau de Gand (qui sied au milieu de la dite vile) pour tenir et pour faire icelle feste. »

La véracité du chroniqueur, quant au local, est bien établie par un extrait de notre compte où il est question de livraison de planches.

De toutes lesquelles assielles ... une autre partie a esté employée aux sièges et marchepiés fais ou chasteau pour la feste de saint Andry que l'on y tint en l'an XLV, outre et par dessus celles qui y falloient (f° 45 v°).

Sachant maintenant que la grande allée entre les deux bâtiments était construite, nous comprenons mieux le récit du page de Philippe le Bon qui nous montre les chevaliers de la toison d'or

[1] D'anciens éditeurs avaient déjà observé que O. de la Marche avait placé à tort en 1446 la fête de 1445. — M[r] Henri Stein, qui dans son savant mémoire sur le chroniqueur (Ac. roy. de Belg., 1888) émet encore des doutes au sujet de cette dernière date, aura maintenant tous ses apaisements.

Le personnage étranger le plus marquant en ce moment était le duc d'Orléans (DE BARANTE, *Ducs de Bourgogne*, V, 260), mais il n'était pas logé au château. Nous lisons, en effet, dans le chapitre de notre compte relatif à l'hôtel ten Walle : « Pour une serrure et ung verreul « et trois clefz employées à luys où mons[r] Dorleans fu logié, pour « tout, xii s. »

passant à diverses reprises de la « chambre du conseil, » siège du « conclave, » dans la grande salle où eurent lieu les deux repas solennels, dont il retrace si bien le cérémonial.

Un dernier extrait de notre compte donne un détail qu'Olivier de la Marche n'avait pas songé à rappeler :

A Sohier de le Zype, chauchieur, pour par marchié à lui fait, avoir fait, reparé et pavé devant le grant porte du chastel la chauchie qui pour mettre les bailles et listes que l'en avoit faictes à la feste de s[t] Andry que l'en tint au dit an XLV, estoit toute rompue, tellement que l'en ne povoit passer dessus bonnement, x s. gr., qui valent vi liv. par. (f° 38 v°).

On avait donc placé lors de la fête, devant la grande porte, à l'entrée du château des barrières ornées de bordures, et après l'enlèvement de cette décoration, la *chaussée* devenue impraticable, avait dû être réparée.

Les comptes généraux de la ville ne renseignent pas de dépenses particulières effectuées à cette occasion au château par les échevins ; par contre on peut relever dans notre comptabilité communale de nombreux détails au sujet des frais faits par la ville pour les fêtes de la toison d'or en général (*feesten van den toysonne*), spécialement à propos du fameux tournoi (*t'fayt van wapenen*) tenu au marché du Vendredi.

—

L'année suivante (1446), Philippe crut le moment venu de décider les Gantois à accepter la gabelle

que Bruges avait déjà subie. On sait qu'une vive opposition se manifesta aussitôt. Le prince dut songer dès lors à déplacer de nouveau le conseil de Flandre, que nous trouvons effectivement installé à Termonde en 1447.

Le conseil ne revint siéger dans notre château qu'au commencement de l'année 1464, plus de dix ans après la sanglante défaite des Gantois à Gavre.

Vict. Van der Haeghen. J. De Waele.

QUELQUES NOTES

SUR

L'ESPRIT PUBLIC EN BELGIQUE

PENDANT LA

DOMINATION FRANÇAISE (1795-1814)[1].

A côté de ces mesures, qui frappent, dans leurs intérêts les plus chers, les prêtres, les fidèles et les hautes classes de la société, il est une dernière cause qui soulève tous les Belges contre le régime français : c'est l'aggravation toujours croissante des charges militaires. A partir de 1808, le poids de la conscription devient écrasant.

Cette année déjà[2], Napoléon ne se contente plus du rappel anticipé d'une classe (celle de 1809) comme il a fait en 1806 et 1807, à l'occasion des campagnes de Saxe et de Pologne, mais il impose aux classes de 1806 à 1809, qui ont déjà fourni

[1] Suite. Voir *Messager des Sciences*, 3e livraison 1895, p. 197.

[2] Décrets du 7 février et du 12 septembre 1808; sénatus-consulte du 10 septembre 1808. Cfr. le *Bulletin des lois*.

leur contingent, un appel supplémentaire de 80,000 conscrits, et il se fait octroyer par le Sénat le droit de lever, en cas de besoin, la conscription de 1810. En 1809[1], il demande par anticipation la conscription de 1810, dont il exige 110,000 hommes au lieu de 80,000, chiffre normal du contingent, et il impose deux appels supplémentaires aux classes antérieurement libérées. En 1811[2], il élève de nouveau de 10,000 hommes le contingent, et il réclame, en sus de la conscription de l'année, celle de 1812 qu'un sénatus-consulte met à sa disposition le 20 décembre. En 1812[3], non seulement l'Empereur appelle par anticipation la conscription de 1813 dont il porte le contingent à 137,000 hommes, mais il exige encore la mise en activité de 100,000 gardes nationaux. L'année 1813, enfin, voit cumuler les appels anticipés (conscriptions de 1814 et de 1815), l'augmentation du contingent (150,000 hommes), les appels supplémentaires sur les classes libérées, les levées de gardes nationales et de gardes d'honneur ![4]

Et tandis que les charges militaires vont croissant, les procédés employés par l'administration pour assurer les levées de conscrits deviennent

[1] Décret du 1er janvier 1809, sénatus-consultes du 25 avril et du 5 octobre 1809. Cfr. le *Bulletin des lois*.

[2] Sénatus-consulte du 15 décembre 1810, décret du 3 février 1811. Cfr. le *Bulletin des lois*.

[3] Sénatus-consultes du 13 mars 1812, du 1er septembre 1812. Cfr. le *Bulletin des lois*.

[4] Sénatus-consultes du 11 janvier, du 3 avril, du 9 octobre, etc. Cfr. le *Bulletin des lois*.

draconiens [1]. A partir de 1808, elle ne se contente pas de généraliser le placement de *garnisaires* au domicile des réfractaires (aux frais de leurs parents, et si ceux-ci sont insolvables, aux frais des contribuables de la commune), mais elle arrête les pères et mères des coupables et les détient arbitrairement[2]. En 1811, elle envoie dans les départements les plus récalcitrants des *colonnes mobiles*. Vivant à discrétion dans les communes et multipliant les arrestations de suspects et d'otages, ces colonnes mobiles étaient, dit M. de Lanzac, « la terreur des populations[3]. » Les Belges pardonnent d'autant moins au gouvernement ces charges et ces vexations que leur cause occasionnelle paraît moins justifiée. C'est la guerre d'Espagne, en effet, qui a définitivement entraîné l'Empire dans la voie fatale des conscriptions exagérées. Odieuse dans ses origines, odieuse dans la manière dont elle est conduite, cette guerre, au dire des préfets, produit une néfaste impression sur les esprits.

[1] Bergmann, *Geschiedenis der stad Lier*, Antwerpen, 1873, pp. 505 et suivantes; 512, etc.; Génard, *Anvers à travers les âges*, t. I, p. 370; Balau, *La Belgique sous l'Empire, etc.*, t. I, pp. 35, 57; de Lanzac de Laborie, *La domination, etc.*, t. II, *passim*.

[2] L'administration va plus loin même : « Dans les registres des prisons de Bruxelles, dit M. Paul Verhaegen, j'ai constaté, entre bien d'autres exemples de détentions arbitraires, l'incarcération à la maison d'arrêt de Bruxelles en 1813, de deux jeunes filles de la banlieue, l'une du 22 avril au 7 mai, parce qu'elle est « *la bonne amie* » d'un conscrit réfractaire, l'autre du 7 juillet au 17 août, pour le même motif, exprimé laconiquement comme suit : « *pour son amoureux!* » (*Le comte Paul Van der Vrecken*, etc., extrait des *Publications de la Société historique et archéologique du Limbourg*, 30me année, Maestricht, 1894, p. 23).

[3] *La domination française*, t. II, p, 91.

Les Belges, que tant de souvenirs et de sympathies rattachent à la péninsule, admirent la vaillance des Espagnols et blâment leurs oppresseurs : « Je « ne dois pas dissimuler, » écrit Micoud le 20 novembre 1812, « que l'opiniâtre résistance des « Espagnols séduit et plaît jusqu'à un certain « point à la multitude [1]. » Revenant sur le même sujet quelques mois plus tard, dans un rapport confidentiel, Micoud résume ainsi l'opinion des Belges sur la guerre d'Espagne [2] :

« Le caractère espagnol est pétri d'orgueil, et « ce peuple est celui de l'Europe dont les ancêtres « ont laissé les plus grands souvenirs. Sa résis- « tance intéresse les habitants du Nord en géné- « ral, et plus particulièrement les Flamands, les « Belges, qui ont conservé des relations en Espagne. « Ils disent que nous n'avons point assez médité « sur les effets du mécontentement des peuples « qui finit toujours par la haine qu'on ne saurait « comprimer, et ils prétendent que la nation « espagnole, dépouillée par quelques généraux « qui n'ont cherché qu'à s'enrichir, a révélé à nos « ennemis les ressources qu'ils ont pour nous « combattre nationalement. Enfin, ils nous ap- « pliquent les termes humiliants dont nous nous « sommes servis en parlant des Espagnols, et ils « ajoutent que les succès précipités sont trom- « peurs, éphémères, et que rien n'est durable que « ce qui est le produit du temps. Quant au résultat

[1] F[te] III, Ourthe, 6. Au Ministre de l'intérieur.
[2] F[te] III, Ourthe, 3. Rapport du 14 août 1813, au même.

« de cette guerre que l'on considère comme le « principe de tous les revers que nous avons « éprouvés, l'on croit généralement qu'elle nous « épuisera sans utilité. »

Mais laissons là les *causes* du mécontentement des populations pour en noter les *manifestations* les plus significatives.

***

Dès 1809, au cours de la guerre contre l'Autriche, les autorités françaises eurent l'occasion de constater à quel point les rigueurs croissantes de la conscription et les persécutions religieuses avaient altéré l'excellente impression produite naguère sur l'esprit public par le Concordat et les mesures réparatrices du Consulat L'agitation, en effet, qui se manifesta en Allemagne à la suite du sanglant échec de Napoléon à Essling (21-22 mai) eut sa répercussion en Belgique, et les autorités militaires allèrent jusqu'à concevoir des inquiétudes sérieuses au sujet du maintien de la tranquillité publique[1]. Les préfets se montrèrent moins pessimistes mais durent reconnaître qu'il y avait « des éléments de troubles. » Ainsi, la Tour du Pin, parlant à Réal d'un pélerinage à Montaigu au cours duquel des paysans avaient déclaré qu'ils allaient prier pour l'Empereur d'Autriche[2], lui écrit le 1er juillet : « L'esprit public n'est pas « mauvais à Montaigu ni dans les communes envi- « ronnantes. Il y a sans doute quelques mauvais

[1] Voir quelques documents à cet égard dans F7 8337.
[2] F7 8337.

« sujets, on les connaît, et ils sont surveillés. Je « ne dis pas qu'on doive dormir dans une pleine « sécurité mais je dis qu'il suffit aujourd'hui d'ob- « server, et que toute démonstration qui irait au- « delà, bien loin de servir, nuirait extrêmement... « Je dois repousser l'importance qu'on voudrait « attacher à quelques propos assez rares tenus « dans les cabarets, à quelques regrets exhalés « par des pères dont les enfants partent pour la « guerre, et ne pas laisser voir dans de pareilles « expansions des dispositions à un soulèvement. » Le 18 juillet, le préfet des Deux Nèthes, Voyer-d'Argenson, transmet à Paris des renseignements du même genre. Des rapports multipliés lui ayant annoncé que la tranquillité était menacée dans les cantons d'Hérenthals et de Westerloo, il s'est rendu sur les lieux : « J'ai reconnu, écrit-il, qu'il « existait des éléments de trouble, mais point de « chefs de complot ni de communication entre les « mécontents qui d'ailleurs n'osent pas éclater[1]. »

A ce moment d'ailleurs, la victoire de Wagram (6 juillet) était venu atténuer l'effet fâcheux produit par l'échec d'Essling, en sorte que les esprits seraient bientôt rentrés dans le calme le plus complet, sans l'événement capital qui se produisit à la fin de juillet. Un corps d'armée anglais débarqua dans l'île de Walcheren, menaçant à la fois Flessingue, qui capitula le 16 août, et Anvers et les Pays-Bas, pour ainsi dire dégarnis de troupes. Ce danger soudain causa le plus grand

[1] F[1c] III, Deux Nèthes, 5.

émoi parmi les autorités des départements réunis. Mais bientôt des renforts survinrent, et les Anglais, décimés par les fièvres, se trouvèrent hors d'état de pousser vigoureusement leur expédition.

Bien plus encore que la précédente, cette crise permit aux fonctionnaires de se rendre un compte exact de l'antipathie que la domination étrangère inspirait aux populations belges[1]. A l'heure du danger on ne les vit en aucune façon faire cause commune avec les Français. Au contraire, une agitation inquiétante se manifesta de toutes parts. Dans le Brabant wallon, on afficha des libelles menaçants à l'adresse des autorités et des provocations à la révolte[2]. Les gardes nationales levées à la hâte dans plusieurs départements firent preuve d'indiscipline et de mauvaise volonté. En un mot,

[1] On trouvera des témoignages de cet égard dans Ad. D., *Pendant l'expédition de Walcheren*, étude publiée dans le *Messager des Sciences historiques*, 1894 (voir notamment pp. 310 et 311), et dans Lanzac de Laborie, *La domination française*, t. II, pp. 137 et suiv. — Cfr. aussi Voyer d'Argenson, *Discours et Opinions*, t. I, p. 143; Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, livre 36me.

[2] Rapport du préfet de la Dyle, en date du 23 septembre 1809, F7 8337. Voici un exemple d'un de ces libelles affichés dans le Brabant wallon :

Bulletin des Pays-Bas.

« Maire et adjoint, vous serez mis à mort si vous consentez encore « à accorder des réquisitions ou des contributions aux français, le « même sort est réservé aux jeunes gens qui marchent pour satis- « faire à la conscription.

« Curé, que faites-vous? Pourquoi tardez-vous à provoquer qu'on « prenne les armes contre les français. Cependant cela est plus « nécessaire aujourd'hui que lorsque vous avez fait un appel pour « qu'on chassât du Pays les troupes de l'Empereur des Romains. « Maintenant c'est pour la religion qu'on doit combattre. Les bar- « bares inondent notre pays. Ce que contient ce bulletin est plus « certain que ce qu'a publié aucun bulletin français. »

les dispositions des esprits furent telles, au jugement de l'éminent historien du *Consulat et de l'Empire*, qu'il eût suffi d'une victoire sérieuse des Anglais pour amener un soulèvement.

La secousse avait été si forte qu'au milieu du mois d'octobre, alors que plus aucun danger n'était à craindre du côté des Anglais, la préfecture de la Dyle eut encore des inquiétudes au sujet de la tranquillité publique. En l'absence du préfet, le conseiller de préfecture d'Anethan proteste auprès de Réal contre la diminution du nombre des gendarmes dont un certain nombre avaient été envoyés à Gand : « Je ne dois pas vous dissimuler « que l'affaiblissement de la compagnie des gen- « darmes pourrait finir par compromettre la tran- « quillité publique du département, si cet état de « choses se prolongeait. » Et cela, d'autant plus qu'on allait avoir à s'occuper d'une nouvelle levée de conscrits et que le département se trouvait placé sur les derrières mêmes de l'armée du Nord[1]. Et de fait les conscrits appelés par le décret du 5 octobre 1809 se montrèrent peu empressés d'obéir, et il y eut même à cette occasion, dans l'arrondissement de Louvain des rébellions à main armée contre la gendarmerie[2].

***

De même que Napoléon avait pu en 1803 constater par lui-même les progrès de l'esprit public dans les départements réunis, il eut l'occasion

[1] Rapport du 16 octobre 1809. F⁷ 8337.
[2] Rapport du 12 décembre 1809. F⁷ 8337. La Tour du Pin à Réal.

en 1810 et en 1811, au cour de ses voyages avec Marie-Louise, d'apprécier à quel point sa nouvelle politique lui avait aliéné les sympathies des Belges. « Marie-Louise, rapporte le comte de Mérode[1], « reçut dans ce voyage (celui de 1810) comme « archiduchesse beaucoup d'acclamations, l'Em- « pereur fort peu : il en avait été comblé en 1803, « mais la captivité du pape, les dangers de la reli- « gion, le ravage de l'Espagne et l'odieux enlève- « ment de son roi, l'oppression complète de la « presse, les conscriptions répétées, les brevets, « les exils, et les enlèvements d'enfants avaient « singulièrement changé les choses; l'on étouffait « sous ce pressoir immense que l'on appelait l'Em- « pire français, et pendant les cinq ou six der- « nières années on eût été bien heureux d'espérer « ce que M. de Talleyrand appela en 1813 le com- « mencement de la fin. Ces mêmes sentiments « n'avaient fait que s'accroître après le Concile de « 1811[2]. » Et la comtesse d'Eilleaux[3], témoin de l'accueil fait à Bruxelles, à l'Impératrice, lors du voyage de 1811, écrit : « Si l'Empereur recueillit « en Belgique sur son passage des harangues « adulatrices, de serviles démonstrations, il n'y « eût ni élan, ni affection vrais.... La présence de

[1] Ouvr. cité, I, p. 282.

[2] Dans une *Chronycke van de bezonderste voorvallen zedert september 1805 tot heden* (*1810*), sans intérêt d'ailleurs, qui repose à Bruxelles, à la Bibliothèque royale (II, 858), nous lisons à propos de la visite de Marie-Louise en 1810 : « Deugdzaeme Princesse! Kont gij « lezen in het hert der Brusselaeren hoe zeer gij hun lief zijt! »

[3] Charlotte de Sor, *Napoléon en Belgique et en Hollande* (*1811*), t. I, p. 30.

« Marie-Louise imprimait un autre caractère aux « physionomies et aux acclamations des Belges. « Elle était à leurs yeux la tradition vivante « d'autres temps et d'autres intérêts; et il y avait « une intention malveillante dans la vivacité des « transports dont elle fut personnellement l'objet. « La réception passionnée qui lui fut faite à « Bruxelles où elle arriva seule, était une protes- « tation du présent en faveur du passé. On faisait « de l'enthousiasme de convention; et pour qu'il « ne fût pas possible qu'on prit le change sur « leurs véritables sentiments, les Flamands nous « répétaient jusqu'à satiété : *Marie-Louise d'Au- « triche* est la petite nièce de notre grande Marie- « Christine[1]. » Aux dires d'un contemporain[2], les autorités s'inquiétèrent de ces démonstrations et, au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, « des « ordres furent donnés pour comprimer les ap- « plaudissements lorsque Marie-Louise paraîtrait « sans l'Empereur. Le maître, disait-on, pourrait « en concevoir de l'ombrage. »

***

Le gouvernement, cependant, au milieu de la crise grave que prolongeaient les événements d'Espagne et les difficultés avec le Saint-Siège, ne tarda pas à prendre souci du mécontentement grandissant dans l'Empire. Par une circulaire du

[1] Gouvernante des Pays-Bas sous Joseph II.

[2] *Bruxelles, les palais de Laeken et de Tervueren par un vieux Belge* (Fiocardo), Bruxelles, 1824, p. 92.

25 octobre 1810, le Ministre de l'intérieur exprima aux préfets « le désir d'être tenu au courant des « bruits qui se répandaient dans le public et de « l'esprit qui les faisait naître. » Le gouvernement ne faisait donc plus fi, comme jadis, « des propos « des oisifs des cafés [1]. » Il commençait apparemment à penser que les propos des spéculatifs peuvent « jusqu'à un certain point servir de ther- « momètre pour juger du degré d'intérêt ou « d'affection des peuples, ou de l'amour-propre « national [2]. »

Dès le 30 octobre 1810, la Tour du Pin répondit à la circulaire par un long rapport, semé d'insinuations désobligeantes à l'adresse de ses administrés. Plus avisé que beaucoup de ses collègues, la Tour du Pin réservait pour ses rapports confidentiels, les plaisanteries que lui inspirait « la lourdeur » des Flamands : « J'aurai soin de « tenir aussi votre Excellence au courant des « bruits qui se répandent et de l'esprit qui les « fait naître, mais les Belges mettent à tout une « grande apathie, n'imaginent pas grand'chose, « relèvent peu ce qu'on a imaginé ailleurs, et « il ne faut pas s'attendre à trouver chez eux la « moindre étincelle de cette chaleur de dispute, « de cette vivacité de discussion qui caractérise « les Français, et surtout les Parisiens, et dont le

[1] Voir notre précédent article, *Messager des Sciences historiques*, 1894, p. 440.

[2] Expressions empruntées à un rapport confidentiel du baron Micoud du 14 août 1813. Au Ministre de l'intérieur. F[1c] III, Ourthe, 3.

« principe est encore moins ardeur politique que « le désir de briller. Ici on ne connaît pas ce « désir-là qui au reste serait bien impuissant. « Cependant les bruits ridicules s'ils y naissent « rarement y sont accueillis jusqu'à un certain « point. Ainsi on crée au prince de Ponte-Corvo[1] « de grands obstacles; on ne croit pas à la solidité « de notre alliance avec la Russie ; on diminue nos « succès en Espagne, on y augmente nos diffi- « cultés.... Sans doute la plupart de ces bruits « prennent leur source dans la malveillance, mais « s'il faut le dire, il ne faut pas non plus leur « donner plus d'importance qu'ils n'en ont, et « Votre Excellence, à qui je promets de dire « toute la vérité, l'obtiendra d'autant plus volon- « tiers de moi, que vous, Monseigneur, vous vou- « drez bien me croire à décharge comme à charge. « Ici l'on est peu français, et je crois en avoir « bien développé les motifs dans des rapports faits « à M. Réal sur l'esprit public. Mais le Souverain « généralement parlant n'a pas à se plaindre de « la disposition du peuple à son égard ; ce sont « bien plutôt nos mœurs, nos habitudes, notre ton « parfois tranchant, que nos institutions et nos « lois qui ont peine à se naturaliser.

« Vous m'avez chargé de confirmer cette espé- « rance que S. M. l'Impératrice était enceinte. « Il n'y a que de la vérité sans flatterie à dire que « l'immense majorité voit cet évènement comme

[1] Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, avait, au mois d'août 1810, été proclamé prince héréditaire de Suède.

« le présage d'un bonheur assuré, comme la fin « de beaucoup d'incertitudes[1]. »

***

Si incertaines que parussent dès lors aux yeux des Belges les destinées de l'Empire français, ils n'osaient encore se laisser aller à l'espoir d'une délivrance prochaine. Ce ne fut qu'à la fin de 1812, lorsqu'on apprit la destruction de *la grande armée* à la suite de la campagne de Russie, qu'« une lueur d'espérance[2] » apparut à nos pères.

Le désir de la délivrance s'accentua au cours de l'année 1813[3] sous l'influence des événements d'Allemagne, et des charges militaires et financières accablantes que la reconstitution des armées exigea de l'Empire. Les murmures et les plaintes des populations étaient telles que dès les premiers mois de l'année de vives alarmes tourmentèrent les préfets de nos départements. Ils demandent au gouvernement d'éloigner du territoire les troupes composées exclusivement de soldats belges; ils réclament des renforts pour les garnisons françaises et ils déconseillent la levée du second ban de la garde nationale. C'est qu'au dire de Micoud (22 mars 1813) « l'armement d'une « partie de la population, dans les départements « réunis, ne serait pas sans de graves dangers. Il

[1] F[te] III, Dyle, 4.

[2] Comte de Mérode, ouv. cité, t. I, p. 305.

[3] Cfr. Prosper Poullet, *La Belgique et la chute de Napoléon I[er]* (extrait de la *Revue générale*), Bruxelles, 1895. Sauf indication contraire, les documents que nous citerons désormais sont empruntés à ce travail.

« n'est pas un individu qui ne soit habitué à se « servir d'armes à feu, et les Flamands sont des « entêtés que le temps seul peut corriger. » En avril même, une agitation inquiétante se manifesta de divers côtés. On affiche des placards menaçants contre les autorités; on agite des projets révolutionnaires; les conscrits belges désertent par bandes... Bref, les esprits se montent tellement, qu'aux yeux d'un témoin, « cela paraît prendre « une tournure à peu près semblable au patrio- « tisme brabançon[1]. »

L'effervescence, toutefois, ne fut pas de longue durée. Les victoires de Napoléon à Lützen (2 mai) et à Bautzen (21 mai), le châtiment sévère infligé aux révoltés de Hambourg, l'armistice du 4 juin et les négociations pour la paix, vinrent bientôt arrêter ces velléités d'insurrection. « L'esprit « public à l'égard du gouvernement, écrit le « 10 juillet 1813, le préfet des Deux Nèthes, est « toujours le même sous quelques rapports et « s'est amélioré sous d'autres : il n'est pas meilleur « quant à l'attachement qui dérive de l'affection; « il l'est quant à la soumission qui dérive du sen- « timent qu'on a de sa force. »

Mais la rupture des négociations, la reprise des hostilités et l'adhésion de l'Autriche à la coalition Européenne vinrent rallumer la fermentation des esprits, si bien que dès le 13 octobre Micoud prévoit le soulèvement éventuel de la Belgique et

[1] Allusion à la révolution brabançonne. — Cfr. les renseignements fournis, le 21 avril 1813, par le Procureur général à la Cour impériale de Liège au Ministre de la justice. F⁷ 8337.

de la Hollande : « Les contrées entre Meuse et Rhin, « la Belgique et la Hollande offrent de nombreux « partisans des ennemis, et ils s'insurgeraient « *s'ils se voyaient* réellement soutenus[1] : jusque là « ils ne bougeront pas. »

***

Après le désastre de Leipzig (16-20 octobre), les événements se précipitèrent. Un corps d'armée prussien, conduit par Bulow, s'étant, vers la mi-novembre, approché de l'Yssel, des mouvements populaires éclatèrent dans les principales villes de la Hollande. La retraite des troupes françaises, commandées par le général Molitor, décida la noblesse et la bourgeoisie à adhérer à l'insurrection et à proclamer l'indépendance du pays. « Les « habitants d'Amsterdam, écrivait de La Haye un diplomate autrichien, « livrés aux excès d'une « population effrénée et à la crainte du retour des « Français ne savaient quel parti prendre. Ayant « appris le départ de Molitor plusieurs personnes « de marque proclamèrent l'indépendance du pays « et l'ordre fut bientôt rétabli[2]. »

En Belgique, les circonstances se présentèrent d'une manière moins favorable au point de vue d'une insurrection. Le peuple y était, sans doute,

[1] Dans notre travail : *La Belgique et la chute de Napoléon Ier* nous avons par inadvertance imprimé : s'ils se *croyaient* réellement soutenus.

[2] Rapport de Neumann, secrétaire de l'Ambassade d'Autriche à Londres, daté de La Haye, 22 décembre 1813 (*Berichte aus Niederlanden*, au K. u. K. Haus-Hof und Staatsarchiv, à Vienne).

comme en Hollande, disposé aux mesures extrêmes: « La multitude, écrit le 8 novembre le comte « d'Houdetot, préfet de la Dyle, ne parle que de « chasser les Français. » — Et il ajoute, à la date du 21 : « La fermentation des esprits augmente « à Bruxelles très rapidement.... Les gens qui ont « été témoins de la révolution du pays (la révolu- « tion brabançonne) m'assurent que ce sont au- « jourd'hui les mêmes symptômes et qu'à chaque « instant il peut éclater une grande insurrection. »

Mais il ne se trouvait pas de chefs pour diriger le mouvement : « Il ne manque, peut-être, que « des chefs pour que la révolte éclate, » écrit toujours le même préfet (20 novembre). C'est que la bourgeoisie et la noblesse se montraient peu disposées à favoriser un soulèvement : « Les principaux « propriétaires ont toujours eu la contenance la « plus convenable, et ont par leurs discours été « aussi favorables que possible à la bonne direc- « tion de l'opinion. »

Les notables étaient convaincus qu'une insurrection n'aurait aucune chance de succès[1]. Les autorités françaises, en effet, manifestaient la volonté arrêtée de ne pas abandonner la Belgique aux coalisés : chaque jour les garnisons françaises stationnées dans le pays recevaient des renforts. Les troupes alliées, d'autre part, la Hollande une fois délivrée, demeuraient en observation à la

[1] Comte DE MÉRODE, *Souvenirs* cités, t. I, pp. 328, 329 et 332-333; RAEPSAET, *Œuvres complètes*, Bruxelles, 1840, t. VI, pp. 20-21. — Cfr. les *Mémoires du général Marbot*, t. III, pp. 379 et suivantes.

frontière au lieu de poursuivre leur marche en avant : Bulow se contentait de laisser des corps de partisans parcourir les départements de la Dyle et des Deux Nèthes.

Dans ces conditions, les propriétaires s'efforcèrent de contenir la multitude et ils prêtèrent leur concours à l'administration pour prévenir des émeutes et des pillages. « Il est certain, écrit le « préfet de la Dyle, le 26 décembre, que si je « n'avais pas été assez heureux pour établir les « gardes communales bourgeoises et armer les « propriétaires contre le pillage et contre l'insur- « rection par conséquent, que la plus vile popu- « lace aurait profité des courses de l'ennemi pour « commettre d'horribles désordres. »

Ce ne fut qu'à la fin du mois de janvier 1814 que les alliés entreprirent résolument la conquête de la Belgique. Tandis que Winzingerode l'envahissait par l'est, Bulow s'avança par le nord. Au bout de quelques jours, le général Maison, auquel Napoléon avait confié la défense de nos provinces, fut obligé de se retirer, et vers la mi-février, le pays tout entier, à l'exception d'Anvers et de quelques forteresses, se trouva affranchi de la domination française.

Cette délivrance, accueillie par d'unanimes acclamations, ne fut cependant pas définitive. Dans le courant du mois de mars le général Maison reprit l'offensive, pénétra jusqu'au cœur de la Flandre, où ses troupes rançonnèrent impitoyablement la ville de Gand, et menaça même Bruxelles.

. Ce retour victorieux des armées françaises, au moment où les alliés occupaient le pays, montre à toute évidence, qu'en se refusant, au mois de novembre et de décembre, à fomenter un soulèvement, la noblesse et la bourgeoisie belges obéirent aux craintes les plus fondées. Bien moins encore que les armées alliées au mois de mars, quelques milliers d'insurgés eussent, à cette époque, été en état de résister aux armées françaises qui occupaient le pays. « Si dans cette situation, dit fort « bien un contemporain, la Belgique se fût insur- « gée, elle eût été inévitablement mise à sac et à « feu[1]. »

Le général Maison ne poursuivit pas plus avant ses succès, et il avait déjà évacué la Belgique, lorsque l'armistice du 23 avril vint définitivement affranchir nos provinces de la domination qui pendant près de vingt ans, avait si durement pesé sur elles!

PROSPER POULLET.

[1] Raepsaet, ouvr. cité, t. VI, pp. 20-21.

VARIÉTÉS.

Les paris a Gand aux siècles derniers. — Dès le XVI[e] siècle, et peut-être antérieurement déjà, la manie de parier sur toutes sortes d'objets, et principalement sur le résultat probable des luttes de vitesse, à cheval, à pied ou en voiture, exerçait ses ravages chez nous au point d'exiger l'intervention des autorités.

Nos archives communales nous fournissent à cet égard deux curieux exemples que nous empruntons aux ordonnances des échevins de la *Keure* transcrites dans la collection des quarante-sept registres.

Au mois de février 1551, l'administration communale rendit une ordonnance défendant les paris ayant pour objet de lutter de vitesse, soit en voyage, soit à l'occasion d'une excursion quelconque. Les délinquants, outre une amende de trois livres parisis, pouvaient également être condamnés à l'emprisonnement si le tribunal des échevins le trouvait convenir. Les enjeux des paris, consistant en argent, en denrées ou en tous autres objets, *sommen van pennynghen ende somtyds eeneghe waren ofte andere prouffytabele zaken*, étaient saisis et confisqués au profit des pauvres de la ville.

« *Actum den leste in sporcle xv[c] een en vyftich.*

« *Omme tobvierene ende voorsiene in de dangieren, periclen ende inconvenienten die toecommen ende spruuten mochten ende gespruut zyn uyt diversche dangereusen, periculeusen ende onnatuerelicke weddingen ende contracten die*

men dagelicx tracterende ende userende es, up voyagen ende reysen, zowel te peerde, te voete als anderssins, by acceleracien ende ghenouch jeghens natuere ende meinschelick vermeughen, stellende oock daermede huerlieder lichamen in pericle ende dangiere, zomtyts omme sommen van penninghen ende zomtyts om eeneghe waren ofte andere prouffijtabele zaken, altyts ten griefve ende schade van den eenen ofte den anderen.

« *So verbiedt men van heere ende wet weghe dat van nu voortan hem niemant en vervoirdere noch presumere, eeneghe zulcke weddinghe te doene noch contracterene, niet meer om ghelt dan andersins, up peyne van de selve weddinghen ende contracten te wesene van onweerden, ende de contractanten zo wel deen partie als dandere, zulcke sommen ende prouffijte als daermede zy wedden ofte contracteren, gheapplycquiert te werdene ten prouffijte van den ghemeenen aermen deser stede ende boven dien ten prouffijte van den heere de boete van drie ponden parisis ende arbitralic ter discretie van scepenen, in spieghele ende exempel van andere gecorrigiert te zyne als inobediente.* »

(Register C. C., folio 150.)[1]

—

On connaît le légendaire siège d'Ostende qui dura plus de trois ans, c'est à dire depuis le 5 juillet 1601 jusqu'au 22 septembre 1604. L'armée assiégeante de l'archiduc Albert ne put s'emparer de la place laquelle, sous la protection de la flotte néerlandaise, se ravitaillait aisément du côté de la mer du Nord. Les États généraux des Pays-Bas du Nord, pour qui la conservation de la ville d'Ostende avait beaucoup perdu de son importance, autorisèrent l'ar-

[1] Cf. *Coutumes des pays et comté de Flandre* publiées par Ad. Du Bois et L. De Hondt, t. II (Bruxelles, 1887), pp. 290-291.

mée assiégée à capituler. C'est ce qui eut lieu, et le siège d'Ostende fut levé le 22 septembre 1604 après avoir coûté la vie à plus de soixante mille hommes.

Dès la fin de l'année 1601, ce siège, qui cependant ne durait encore que depuis six mois, excitait déjà la verve de nos concitoyens. Les uns soutenaient qu'Albert et Isabelle parviendraient à s'emparer d'Ostende, les autres prétendaient au contraire que la ville ne serait jamais prise. D'autres encore discutaient sur la durée probable des événements qui allaient se dérouler sur le littoral, durée qui d'après quelques-uns dépasserait celle de la fameuse guerre de Troie. Tout cela était l'objet de paris entre les partisans des différentes opinions, *weddynghen up de priese ofte non priese van Oostende.*

On faisait également circuler des chansons et des pièces de vers satiriques dans lesquelles on tirait en ridicule l'armée assiégeante et ses chefs.

L'autorité s'émut de cet état de choses. En exécution d'un décret d'Albert et d'Isabelle, pris à Nieuport le 1er janvier 1602, l'administration communale de Gand défendit les paris sur la durée et le résultat probable du siège d'Ostende. Elle promit également une récompense de cinquante florins à celui qui ferait connaître les auteurs de ces écrits, *schimpighe dichten ofte pasquillen.*

Le 5 janvier 1602 les échevins de la *Keure* rendirent l'ordonnance suivante, qui est transcrite au folio 72 du registre HH :

« *Actum den 5 january 1602.*

« *Alzo haerlieder H. H. onse souvereine ende naturele prinsen ghedurende dese haerlieder jeghenwoirdeghe bezicheyt ende expeditie van oirloghe met haerlieder legher voor haerlieder rebelle stadt van Ostende zekerlyk onderricht zyn dat vele ende diverssche personen ghewedt hebben*

up de priese ofte non priese vande zelve stadt, ende eeneghe ghenouch naer haerlieder ghezintte ende quade affectie tot ondienste vande zelve haerlieder H. H. ende den lande al onbehoorlyck ende onbetamelyk.

« *So eyst dat men by expressen last ende bevele vande zelve H. H. van heere ende wets weghe verbiedt van nu voorts meer de zelve ofte ghelycke weddynghen up eeneghe belegherynghen ofte priese van steden te doene op peyne van de verbeurte ende confiscatie van de ghelde ofte zake daeromme alzo ghewedt zal worden tot laste van beede de partyen die de zelve weddynghen bevonden zullen worden ghedaen thebben.*

« *Voorts ooc, alzo ter kennesse van heere ende wet ghecommen es dat eeneghe quadtwillighe hemlieden zouden vervoordert hebben bedectelyck ende secretelyck by nachte ofte ontyde te sayen ofte placken eeneghe schimpighe dichten ofte pasquillen raeckende de zelve ontgonen priese tot nadeele ende schimpe van eeneghe goedt willeghe ende wel gheaffectionneerde toten zelve begonnen exploicte, zaecken by alle de gescreven rechten ende placcaten zeer scherpelyk ende up lyffstraf verboden.*

« *So laet men weten van weghen als boven, dat zo wie zal anbrynghen ende betuyghen van de gonne die de selve fameuse dichten ofte pasquillen ghemaect, ghescreven, uytghegeven, ghesaydt ofte gheplact heeft ofte tzelve noch doen zal, uyte burse ende tresorie deser ghegeven ende promptelyck ghefurniert zal worden de somme van vyftich gulden.* »

On sait que l'archiduchesse, en présence de la longueur inusitée des opérations militaires, fit le vœu de ne pas changer de linge avant la prise ou la reddition d'Ostende. La nuance qu'avait acquise son linge, ou ce qui en subsistait encore, après être resté si longtemps sur son corps est connue depuis lors sous le nom de couleur Isabelle.

La bibliothèque de la ville possède une collection très nombreuse et très intéressante de documents de toutes sortes concernant le siège d'Ostende.

PROSPER CLAEYS.

MAGISTRATS IRASCIBLES.— Certains présidents du conseil de Flandre, paraît-il, furent loin de se distinguer par leur politesse et par la douceur de leur caractère. Nous avons déjà raconté de quelle façon inconvenante le président Louis de Keerle refusa en 1772 de recevoir les échevins de la *Keure* qui venaient le féliciter à l'occasion de son installation [1]. En voici un autre exemple que nous fournissent les archives du conseil de Flandre.

Le chevalier Antoine van der Piet, seigneur de Weghewalle, qui présida le conseil de Flandre pendant près de vingt ans, de 1679 à 1698, eut à différentes reprises des démêlés avec ses collègues auxquels, à les en croire, il adressait à tous moments les épithètes les plus dures et les plus malsonnantes. Il ne se gênait pas pour les traiter de lourdauds, *lompaerds*, d'ignorants, de mauvais sujets, *schoelien*. Il négligeait de les consulter ou méprisait leur avis, se posant en maître absolu du conseil. Il leur reprochait aussi de ne connaître ni l'orthographe, ni l'usage du dictionnaire. Le tout accompagné parfois de mots grossiers, tels que *mordieu* et autres du même genre.

Le dernier démêlé entre le président van der Piet et les autres membres du conseil de Flandre eut lieu dans le courant de l'année 1697. Il forme l'objet d'un dossier qui se trouve aux archives de l'État à Gand. (Correspondance du conseil de Flandre. Supplément. 1625 à 1715.)

C'est à la suite d'une de ces scènes que les conseillers

[1] *Messager des Sciences historiques*, année 1894.

fiscaux A. Spanoghe et L. de Lavilette adressèrent, le 3 juillet 1697, au conseil privé du souverain une plainte dans laquelle ils exposent, au long et au large, les griefs nombreux qu'ils ont à faire valoir contre leur chef hiérarchique. Ils ont bien soin de rappeler dans leur requête que ce ne serait pas la première fois que le conseil privé de sa Majesté prendrait des mesures de rigueur contre les procédés et contre les violences de langage du président van der Piet.

Le texte de la requête, que nous donnons ici, jette un jour très curieux sur les mœurs judiciaires de cette époque :

« MESSEIGNEURS,

« Puisque les corrections que vos Seigneuries ont été servies de donner ci-devant à M^r^ nostre Président n'ont pu modérer les emportements, ses récidives nous obligent de rechef à implorer leur protection. Elles ont bien voulu l'appeler à Bruxelles en 1694 et luy témoigner son tort pour nous avoir perjurié et au lieu de s'en abstenir il s'est fait comme un plaisir de répéter souvent son discours et luy donner des explications qui en marquent plus tost l'approbation que le dedit.

« Vos Seigneuries luy ont ordonné le 5 7^bre^ 1695 de s'abstenir au conseil de tout emportement et de termes injurieux à peine qu'y sera pourvu par les moijens plus efficaces ; cela ne l'a point empesché de traitter les conseillers de mutins et le conseiller de Jonghe (qui est connu à vos Seigneuries) de chef des mutins. La même lettre lui ordonne de conclure la pleuralité des opinions et il ne s'est point contenté de dire dans la chambre assemblée, parmi quelques mordieux, qu'il a le f. f. du conseil et de ceux qui le gouvernent ; mais il a voulu donner à tout le monde un tesmoignage publicq se raillant ouvertement des résolu-

tions du conseil et des ordres et corrections de Vos Seigneuries ainsy qu'on leur a représenté.

« A quoij nous croijons obliger d'adjoutter que le 21 Juin après midi l'un de nous estant semoncé sur une affaire résolue le matin et ayant représenté audict président qu'il estoit obligé de suivre la pluralité des voix et se conformer aux résolutions du conseil, il s'est mis à crier qu'il estoit un lourdeau, en flammen *lompaert*, répétant ce mot jusqu'à 3 à 4 fois, qu'il n'estoit pas capable de coucher une inscription seulement selon l'orthographe, qu'il luy pardonneroit s'il scavait un mot du dictionnaire, traittant la pluralité des voix et opinions des autres d'absurditez et de plusieurs noms semblables qui déshonoroient le conseil et son caractère dont Vos Seigneuries pourront considérer les conséquences et comment les fiscaux pourront faire corriger un chasqu'un de ses défauts ainsy que son office le requiert quand il demeure noirci publicquement par des injures si atroces et si sensibles ; quelle vénération le publicq peut avoir pour un corps (qui est pourtant le premier de justice de la province) quand le chef le méprise de cette façon en général et en particulier, et sur tout ce que souffre la justice par les mouvements différents que cause dans les esprits des uns et des autres semblables incartades dont le ressentiment doit faire excuser un honnete homme qui se trouve obligé par le devoir de sa charge à brider sa passion et à abandonner toute vengeance si on ne luy en fait réparation par voije supérieure ce que laquelle nous espérons de la justice de vos Seigneuries.

« Et demeurons avec respect, Messeigneurs, de vos Seigneuries illustrissimes,

« tres-humbles et tres-obeissants serviteurs,

« Les conseillers fiscaux en son conseil des Flandres,

« A. Spanoghe. L. de Lavillette.

« Gand le 3 juillet 1697. »

Les fiscaux, tout en remplissant certaines fonctions qui appartiennent aujourd'hui au ministère public, étaient des conseillers et jugeaient avec leurs collègues les affaires dans lesquelles leur charge ne les obligeait pas d'intervenir.

Dans ce dossier se trouvent diverses lettres particulières appuyant la requête et adressées par des membres du conseil de Flandre à leurs collègues du conseil privé. En voici quelques extraits qui nous semblent mériter d'être reproduits :

« Nous croyons que rien ne luy serait plus salutaire que l'air de Bruxelles mais qu'il devrait y séjourner à loisir....»

« Nostre homme devient de plus en plus insupportable et nos confrères ne sont plus d'humeur à exposer leur santé à ses emportements ; car il est impossible de se contraindre jusques au point de se faire à ses insultes sans risquer une maladie... »

« Notre charge, dont les fonctions ne nous attirent que de la haine, nous oblige plus que personne au soin de nostre représentation qui est nostre unique soustien contre l'envie et la vengeance, c'est ce qui nous a obligé, Monsieur, de prendre nostre recours au conseil privé pour avoir réparation des injures dont nous a chargé monsieur le président... »

« Si nous ne pouvons nous venger nous-même, la justice requérit une réparation supérieure proportionnée à l'atrocité des reproches pour rétablir la réputation des conseillers qui en ont tant besoin... »

Il faut que les réclamations des conseillers aient été accueillies favorablement en haut lieu car nous voyons l'année suivante, en 1699, les fonctions de président du conseil de Flandre remplies par messire Pierre de Vooght. Foppens, dans son histoire du conseil de Flandre, dit que ce remplacement eut lieu à cause du grand âge du

président. C'est probablement le motif que le gouvernement allégua afin de ne pas blesser la susceptibilité de vander Piet qui, malgré ses excès de langage et ses vivacités, a laissé la réputation d'un jurisconsulte éminent dont les avis faisaient autorité chez les corps judiciaires de ce temps.

—

Le président Erembault de Dudzeele, auquel vander Piet succéda en 1679, subit une double condamnation le 18 juillet 1671. Le même jour, le conseil privé le condamna à une amende de 6000 florins du chef d'injures et de calomnie à son égard, tandis que le conseil de Flandre lui infligeait, pour des motifs identiques, une condamnation de 2000 florins. Les deux arrêts portent qu'il devra déclarer « se repentir de tout cœur de la chose. » De plus, le conseil privé le condamnait au bannissement pendant six ans. Erembault parvint à se faire relever de ces diverses condamnations en 1673.

Lors de la prise de Gand au mois de mars 1678 par les armées françaises, le président Erembault fut un des premiers à faire sa soumission au gouvernement du roi Louis XIV au service duquel il resta attaché. Antoine vander Piet, au contraire, refusa de reconnaître la souveraineté du monarque français et se retira à Bruges avec onze de ses collègues. Ils y restèrent jusqu'à l'évacuation de la ville de Gand par les Français au mois de septembre 1678.

Tous les détails concernant les conflits qui éclatèrent entre les conseillers, dont les uns restèrent à Gand et dont les autres se retirèrent à Bruges pendant l'occupation française, sont consignés dans les ouvrages publiés sur le conseil de Flandre par Gachard, E. de Borchgrave, Mathieu, etc.

Prosper Claeys.

MANUSCRIT ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE DE GAND. — Cinq volumes in-folio, *Acten en decreten*, écrits de diverses mains, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, viennent d'être acquis pour la Collection de manuscrits de la Bibliothèque universitaire, et méritent que nous y consacrions quelques lignes pour en signaler l'importance.

Le tome I[er] porte au dos *Acten en decret:* et n'a à l'intérieur ni titre, ni table, ni aucune indication de son contenu. Les documents qu'il reproduit sont antérieurs au XVIII[e] siècle. Plusieurs sont relatifs au Jansénisme; d'autres à des conflits entre l'autorité civile et la juridiction ecclésiastique, le plus souvent en Flandre, plusieurs à des questions de compétence. Nous n'y avons pu relever aucun ordre ni chronologique ni d'aucune sorte; mais les documents paraissent intéressants pour la plupart, et sont en grande partie inédits. Le recueil paraît avoir été fait par un magistrat du Conseil de Flandre.

Le second volume est encore composé de documents appartenant au droit public, aux rapports de l'Église et de l'État, à la police des congrégations religieuses, au placet, à des questions de police, de droit civil, etc. On y trouve le très curieux et très instructif décret de Charles II, du 6 février 1683, réprimant les désordres que commettaient les moines de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, que l'archiviste de Busscher a le premier publié dans l'histoire de cette abbaye (p. 150) et qui est reproduit dans celle de l'abbaye d'Eenaeme par Beaucarne. Une table détaillée et bien faite termine le volume. Mais on n'y a malheureusement aucune liste chronologique des documents recueillis.

Le tome III manque. Le tome IV est encore composé de documents la plupart de droit public, et quelques-uns d'un haut intérêt historique.

Nous y trouvons reproduit p. 1010 à 1045 :

« Brieve Mémoire de la forme des ressorts du Gouverne-

ment politique des provinces du Pays-Bas soubz l'obéissance de Sa Majesté dressé par le chef Président Hovyne en 1662, pour être envoyé au Roy. »

L'auteur du recueil écrit en marge :

« ...J'ay vu cecy imprimé en 12, sauf qu'il y a icy davantage que dans le livret imprimé à Leyde... »

Il s'agit d'un petit volume imprimé (?) à Leide, sans date, chez Habraham Gogat et portant pour titre :

Gouvernement politique des Provinces du Pays-Bas soubs l'obéissance de Sa Majesté catholique.

Parmi les passages supprimés à l'impression, en voici un qui mérite que nous le reproduisions :

« Ils (les États de Brabant) n'ont rien à voir dans la politique et ne doibvent avoir aucune part dans l'administration des affaires publiques, non plus de police que de justice, et à quoy il faut toujours prendre soigneux égard, à les en retenir et éloigner, parce que par dessus toutes les autres provinces, ils ont une inclination naturelle à empiéter sur les autoritéz Royalles. Et comme ils ne peuvent le faire directement, ils tachent de le faire indirectement en inserrant à chasque fois dans les accords de leurs aydes et subsides, des conditions concernantes matières de justice et de police, avec protestation de ne consentir aux dits aydes et subsides si les dites conditions ne sont quant et quant aggréées et receues, par où le Gouverneur se trouve continuellement embarrassé et le prince réduit à une nécessité, ou d'estre frustré des aydes et subsides, ou bien de passer par des conditions de la nature susdite, qui énervent et brouillent l'autorité souveraine dans la conduite de la justice et police... etc. »

Nous avons aussi relevé quelques variantes, parmi lesquelles celle-ci est curieuse. Le manuscrit porte que le Saint-Siège ne peut « exercer, aucune jurisdiction contentieuse sur les manants de ces pays (c'est-à-dire sur ses

habitants), sinon par juges déléguez dans les pays, sans que personne puisse estre évoquée à Rome. » Le texte imprimé porte : aucune jurisdiction contentieuse sur les mariages...

Borgnet, dans une note insérée au *Bulletin de l'Académie* (XIV, 2e partie, 1847), a rapproché ce même texte imprimé d'un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne... « L'éditeur, dit-il, a fait disparaître deux passages dirigés contre les prérogatives des États de Brabant et contre celles de leurs députés; un autre où se trouve longuement développée et affirmativement résolue la question de la supériorité de juridiction du conseil privé sur le conseil de Brabant, un autre enfin qui blâme en termes fort acerbes la susceptibilité constitutionnelle des *naturels de ce pays*. »

Les tomes V et VI, en partie d'une écriture plus récente que les autres, contiennent quelques documents du commencement du VIIIe siècle, appartenant encore au droit public et pour une plus grande partie peut-être au droit civil; aucun ordre ne s'y découvre, mais une bonne table y facilite les recherches.

Ce qui fait la valeur de ce recueil, qui semble avoir été fait et continué par des magistrats du Conseil de Flandre, c'est, outre l'importance des documents transcrits, décrets de Sa Majesté, arrêts du Conseil de Flandre, rescriptions du Conseil, mémoires, le caractère inédit de la plupart de ces pièces et l'impossibilité où l'on serait de les retrouver ailleurs. D.

Au sujet d'un tableau de Rubens enlevé a Gand. — On sait que le tableau de Rubens qui ornait le maître-autel de l'église des Récollets à Gand, fut enlevé par les Français en 1794, et envoyé à Paris, d'où il passa en 1802 au Musée départemental de Bruxelles. C'est pour n'avoir plus fait

partie des collections du Louvre en 1815, qu'il ne fut pas compris dans les restitutions faites aux Alliés, et fut définitivement perdu pour la ville de Gand [1]. Cette peinture est au nombre de celles qui marquent dans l'histoire de l'Église et de ses doctrines. « Dans plus d'une église catholique, j'ai vu, dit Ath. Cocquerel, à diverses reprises, Jésus représenté par les maîtres de l'art comme un Dieu payen voulant foudroyer le monde, tandis que Marie, sa mère, lui montre, pour l'apaiser, le sein qui l'a allaité, ou tandis que tel ou tel bienheureux de prédilection, saint François, saint Dominique, couvre le globe terrestre de sa robe de moine et le protège ainsi contre le Sauveur... » Et il donne la description de notre tableau dans les termes suivants :

« Rubens a peint pour l'église des Récollets à Gand, un tableau de grandes dimensions où saint François et Marie s'opposent à la colère du Christ, qui veut lancer la foudre sur le globe terrestre. Dans le fond est un vaste paysage, où l'on voit s'accomplir les crimes qui ont irrité Jésus : le meurtre, le vol, le rapt, l'incendie. Un arc-en-ciel indique au spectateur que la Vierge et le Saint l'ont emporté. Cette toile est au Musée de Bruxelles. Un autre tout à fait analogue et du même peintre est au Musée de Lyon ; mais comme elle a été faite pour les Dominicains d'Anvers, saint Dominique s'y joint à Marie et à saint François pour défendre le monde contre le Christ, et d'autres Saint personnages concourent à l'action ou en sont témoins. — A une époque plus reculée, c'était Jésus qui, asssisté de sa mère, était représenté comme détournant le courroux de Dieu. Un triptyque d'autel, de Hans Baldung Grun (1478-1545), conservé au Musée Germanique de Nuremberg, représente une multitude au milieu de laquelle on distingue des moines, des évêques, un roi, un empereur,

[1] Voir *Messager des Sciences*, 1884, p. 479.

un pape, demandant à Dieu la fin d'une peste. Dans la partie supérieure de la toile, Dieu, en cheveux blancs, portant sur son front la colombe mystique, tire de l'arc contre les hommes ; ses flèches, couleur de sang, sont lancées plusieurs à la fois vers la terre. A droite et à gauche Jésus et Marie sont à genoux ; le premier montre à Dieu ses plaies, la seconde son sein. A mesure qu'elles passent entre les deux intercesseurs, les flèches divines se rompent ; elles tombent à terre impuissantes... »

Peut-être ne remarque-t-on pas assez, dans la peinture religieuse des siècles passés (nous ne parlons pas de celle de notre temps qui ne compte plus guère), l'enseignement qu'on y peut puiser au sujet des conceptions religieuses qui ont succesivement prévalu dans l'Église pendant ces trois derniers siècles. A ce point de vue, bien des œuvres d'art ont la valeur de documents historiques. C'est ce que montre bien la page que nous venons d'emprunter à un volume de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* ayant pour titre *La Conscience et la Foi*, où nous ne nous attendions point, nous l'avouons, à voir décrire des toiles de Rubens. D.

AU SUJET DES NOMS DES COMMUNES DE LANGUE FLAMANDE. — Un arrêté royal du 10 mai 1886 a nommé une commission chargée d'examiner les listes nominatives des communes et des hameaux du pays, et de proposer pour les noms qu'elles contiennent, une orthographe définitive, qui sera fixée par arrêté royal. Nous lisons dans une dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur à M. le Ministre de la Justice, que dans l'entretemps « la publication du « *Moniteur* dans les deux langues a donné naissance à « beaucoup de formes orthographiques nouvelles en ce qui

« concerne le texte flamand, soit qu'on applique arbitrairement aux noms de certaines communes les règles de la « nouvelle orthographe néerlandaise, soit qu'on leur laisse « subir des transformations encore plus profondes. » En conséquence M. le Ministre prescrit de suivre, jusqu'à disposition ultérieure, le tableau joint à la loi du 29 décembre 1892, lequel a été publié en français et en flamand dans le *Recueil des lois et arrêtés* de 1892.

Ce tableau n'échappe point lui-même à tout reproche, et il présente les variations de formes les plus capricieuses et les plus inattendues, que la *Belgique judiciaire*, 1895, p. 1038, signale dans les termes suivants :

« ... Ainsi, faut-il écrire *gem* ou *ghem* pour les communes flamandes dont le nom finit par cette syllabe? Celui qui a dressé la liste des communes de la Flandre Orientale, a pris pour règle la suppression de l'*h*; exemples : Evergem, Somergem, Wondelgem, Maldegem. Pour l'autre Flandre, la règle est le maintien de l'*h* : Wevelghem, Desselghem, Denterghem, etc.

« Pourquoi ne point prendre une règle uniforme, là où l'usage n'ayant aucune fixité, la règle serait d'une introduction facile?

« C'est aussi un tort qu'on a fréquemment, de vouloir donner à tout prix deux formes, une flamande et une française, là où il n'en est aucune nécessité, où le nom reste le même par le son, quelque langue qu'on parle, et où les différences d'orthographe, d'une langue à l'autre, sont d'une remarquable insignifiance.

« Consultez au *Code politique et administratif* de MM. Larcier et De Le Court (p. 733), l'arrêté royal du 3 mai 1889, contenant désignation des communes flamandes du royaume, vous y verrez que Leupegem, Mooregem, Petegem, Wortegem, Wontergem de la Flandre Orientale, pour se traduire en flamand, prennent un *h* et

s'écrivent Leupeghem, Mooreghem, Wonterghem, etc; que Stabroeck, de nom français devient flamand par suppression du *c* (Stabroek), tandis que Verrebroek est français et devient flamand par l'adjonction du *c* (Verrebroeck), et que la forme Ruysbroeck a l'avantage de servir aux deux langues. Dans la province d'Anvers, Koningshoyckt se traduit en flamand en l'écrivant en deux mots avec un H majuscule, et Zoerle-Parvys se traduit en flamand en réunissant au contraire les deux mots en un, et en supprimant la majuscule *P*. Schrieck et Breendonck deviennent noms flamands moyennant la suppression du *c*; Casterle, moyennant un accent sur la dernière lettre (Casterlé), Haren, Audenarde, Eename, moyennant l'intercalation d'un *e* après l'*a*; Cortenberg par l'adjonction d'un *h* final; Oost-Dunkerke par l'insertion d'un *y* (Oost-Duynkerke) qui d'ailleurs ne se prononce point; Seevergem par la suppression d'un *e* (Severgem); Onkerzeele de même (Onkerzele). »

Devant des variations orthographiques aussi capricieuses, échappant aussi complètement à toute règle, il n'est personne qui n'approuve M. le Ministre de vouloir introduire quelque ordre, quelque fixité et quelque logique.

D.

Flamands dans le Bordelais, au XVI^e^ siècle. — Nous empruntons à une correspondance de Bordeaux adressée à *La Chronique,* les lignes suivantes qui rappellent un fait historique bien ignoré chez nous.

Le duc d'Epernon, ex-mignon de Henri III, fut gouverneur de l'Angoumois, et tira de Flandre des artistes et des artisans, dont plusieurs œuvres, notamment des tapisseries, existent encore dans les grandes collections françaises. M. Braquehaye, professeur à l'école des Beaux-Arts de Bordeaux, « un érudit pour qui les archives de cette ville

n'ont plus de secrets, » a donné dans diverses notices, le fruit de longues recherches au sujet du duc d'Epernon et des flamands que celui-ci appela dans le Bordelais; et comme le correspondant du journal belge lui en exprimait sa surprise :

« Au point de vue flamand, dit-il, il y a plus curieux que « cela. Au cours de mes recherches sur le duc d'Epernon, « j'appris que ce furent des Flamands qui asséchèrent les « marais entourant Bordeaux et les convertirent en vigno- « bles, notamment dans le Médoc. »

« Et le lendemain, M. Braquehaye voulut bien me communiquer, dit le correspondant de *La Chronique,* une très complète étude, encore manuscrite, dont la publication serait pour nous d'un très vif intérêt.

« J'y ai pris ces quelques faits :

« Des pestes provoquées par les miasmes des marais avaient enlevé en 1585 quatorze mille personnes dans la région, et, en 1628, le tiers de la population de Bordeaux disparut.

« Le duc fit venir des Flandres des « maîtres de digues » qui asséchèrent les marais et, sur les terrains conquis, firent des plantations de vignes.

« Citons parmi ces Flamands dont les noms sont conservés : Conrad Goossens, Pieter Cat, Joseph Van Acker, Corneille Van Bommel, François Van den Berg, dit de Mons, Gaspard Pelt, dont les descendants vivent encore dans le Bordelais.

« Un ouvrage qui parut à Bordeaux en 1745, s'occupant « des polders asséchés par les Flamands, » dit que « les habitants des pays jadis infectés par les marais doivent élever un monument de reconnaissance à Conrad Goossens. »

« A la suite de ces assèchements et de ces plantations, le duc améliora considérablement le vin de la contrée par le

choix des cépages. Le pays connut une grande prospérité, dont la renommée ne tarda pas à pénétrer en Flandre, et de nombreuses familles flamandes émigrèrent dans le Bordelais. Les nouveaux venus achetèrent les produits des vignobles de leurs compatriotes, s'établirent marchands de vin à Bordeaux même, et c'est ainsi qu'au millieu du XVII[e] siècle, le plus riche marchand de vins de la ville fut un Flamand, Christian Verbeeck.

« On a retrouvé dans les actes notariés, dans des inventaires, les marques flamandes de ses fûts et de ses foudres.

« D'autres Flamands devinrent armateurs, s'établirent jardiniers, cultivèrent les polders, et aujourd'hui encore, un de leurs villages des polders bordelais s'appelle Bruges, et la contrée qui fournit un beurre réputé, s'appelle la Flandre. »

Bourse commune des pauvres de Lille, au XVI[e] siècle. — Le compte moral des Hospices de Lille pour 1893 rappelle qu'au commencement du XVI[e] siècle, le magistrat avait tenté de réunir sous une administration unique toutes les œuvres de bienfaisance de la ville. Jusqu'en 1527, date de l'ordonnance du magistrat, la charité publique à Lille avait conservé l'organisation prescrite par l'ancienne législation, notamment par les canons du deuxième concile de Tours, tenu en 567. Chaque paroisse avait la charge de ses pauvres. On comprend les inconvénients que présentait ce système pour une ville où il existait plusieurs paroisses. Tandis que, dans certains quartiers, il y avait abondance de secours, ceux-ci faisaient défaut sur d'autres points.

Avec le progrès des idées, on sentit qu'il y avait là une lacune à combler. Depuis longtemps d'ailleurs certaines donations ayant un caractère général, avaient dû amener

quelques difficultés pour la répartition équitable entre toutes les paroisses. La pensée de la représentation de tous les pauvres d'une même localité par un corps spécial placé au-dessus des institutions paroissiales, dut peu à peu se révéler. La nécessité s'en fit aussi sentir avec l'accroissement du produit des dons manuels et des quêtes, qui n'avaient pas un but paroissial bien défini. De là la création d'un centre de direction pour une distribution plus juste entre tous les malheureux de la ville et, comme conséquence, la fondation du secours à domicile comme institution municipale. Un premier essai, encouragé par les pouvoirs publics, avait été tenté tout au commencement du XVI[e] siècle. On trouve dans un vieux cartulaire de l'hôpital de Lille :

« L'érection ou institution de la bourse commune des « pauvres de la ville de Lille a estée faite par ordonnance « et consentement de Philippe I[er], roy d'Espagne, et de « l'Empereur Charles-le-Quint son fils des années 1506, « 1515 et 1527... » Par une ordonnance publiée à la Bretêque le 30 avril 1527, les échevins interdisent à toutes personnes, quelles qu'elles soient, de pourchasser et de demander l'aumône, à l'exception des enfants de la Grange, des Bonnes filles, des prisonniers, ladres, religieux, mendiants et des Bons-Enfants. Ils nomment une commission de cinq députés, chargés de recueillir, pour en former une bourse commune, tous les produits des pourchats (quêtes), qui seront faits dans chaque paroisse par quatre délégués, et des troncs et blocs à instituer dans les églises. Ils décident que cette commission tiendra deux assemblées par semaine pour entendre les réclamations des pauvres et répartir les deniers. Ils ordonnent l'ouverture de registres pour l'inscription des pauvres qui justifieront de deux ans au moins de résidence à Lille. Ils décident enfin que les fondations de prébendes administrées par

des particuliers seront réunies à la bourse commune.

Nous voilà bien près déjà de la conception des bureaux de bienfaisance, de cinq membres, que nous voyons fonctionner de nos jours. Dans la notice historique accompagnant les documents que le Ministre de la Justice, Charles Faider, présenta aux chambres en 1854, ce premier honneur de la réforme de la charité au XVI^e^ siècle, est attribué à Louis Vivès qui fit paraître, en 1526, un ouvrage intitulé : *De Subventione Pauperum*. Les études de Vivès produisirent leurs fruits dans notre pays, dit l'auteur de la notice; le magistrat de la ville d'Ypres adopta le premier les nouvelles mesures d'organisation; celles qu'il mit en vigueur furent publiées à Anvers en 1531 sous ce titre : *De Forma subventionis pauperum quæ apud Hyperos Flandrorum urbem viget, universæ Republicæ Christianæ longe utilissima*. Les détails sur la bourse commune de Lille, que nous venons d'emprunter au rapport de la commission des Hospices de cette ville, soulèvent la question si dans la grande réforme de l'administration de la charité au XVI^e^ siècle, la ville de Lille n'a point précédé, au comté de Flandre, celle d'Ypres.

Quoi qu'il en soit, l'exemple fut suivi. « Vers le même époque, dit Vandermeersch, dans son Mémoire : *De l'état de la mendicité et de la bienfaisance...* p. 14, parut à Bruxelles l'ordonnance générale du 7 octobre 1531 [1]. Elle reproduit à peu près les dispositions contenues dans le règlement adopté par la ville d'Ypres. En parcourant cette curieuse ordonnance, on est convaincu que Charles-Quint s'y est borné à jeter les bases d'une réforme réclamée par l'opinion publique et qu'il a voulu abandonner aux administrations locales le soin de la compléter par des mesures réglementaires, car il y donne aux corps échevinaux, l'au-

[1] *Placards de Flandre*, I, p. 751.

torisation expresse d'amplifier ou d'améliorer son édit par de nouveaux statuts. Ce fut en exécution de cet article final qu'on institua à Gand, en 1534, la chambre des pauvres. » D.

INLEIDINGE TOT DE HOLLANDSCHE RECHTSGELEERDHEID. — Pendant sa captivité au château de Loevestein (1624), Grotius a écrit, avec ressources insuffisantes en livres, et sans communications avec les juristes qu'il eût voulu consulter au sujet du droit ancien, un livre cependant excellent, un pur chef-d'œuvre, son introduction à la jurisprudence hollandaise, qui pendant deux siècles a été le premier manuel de tous les juristes néerlandais, et a eu d'innombrables éditions. L'œuvre, écrite pour servir de guide aux fils de Grotius dans leurs études de droit, a circulé d'abord à l'état de manuscrit. Il s'en était fait de nombreuses copies, les unes plus fautives que les autres, lorsque l'auteur se décida enfin à livrer son livre à l'impression (1631). Il en explique la publication, en quelque sorte forcée, à peu près comme fait Voltaire de certaines œuvres qui circulèrent de même avant l'impression. Grotius avait vainement sollicité des États de Hollande l'octroi ou privilège pour conserver à son éditeur l'exploitation exclusive. Aussi, les réimpressions furent-elles nombreuses.

Deux professeurs de l'Université de Leide, MM. Fockema-Andreæ et Fruin, viennent de donner une nouvelle édition (Arnhem, 1895), de la célèbre *Inleidinge*, honneur presque unique en ce siècle pour un livre de droit qui remonte à la première moitié du XVII^e^. M. Fruin a fait précéder l'œuvre d'une notice historique, et M. Fockema-Andreæ l'a enrichie de notes développées et du plus haut intérêt.

H. de Groot écrivait à ses fils au sujet des lacunes de

l'*Inleidinge* : « Uit de Roomsche Regten, heb ik hier ingesteld 't geen by ons in gebruike is, niet alleen uit de Justiniaansche Inleidinge, maar ook uit de andere boeken der Rechten, waarby ik heb gevoegd ons eigen Recht, voor zoo veel my was bekend door de oude Handvesten, Vonnissen en andere bewyzen. Een ding beklaag ik my, dat ik dit werk makende, weinig Boeken en behulpmiddelen by my heb gehad ; ook geen ommegang met andere menschen die my noodig zouden zyn geweest om met dezelve te spreken van de Hollandsche Costumen en Gebruiken. Zoekt daarom kennisse met ervaren Rechtsgeleerden te maken, om 't geene hieraan mag ontbreeken, daaruit te vervullen...»

Ce sont ces lacunes, reconnues par l'auteur lui-même, que M. Fockema-Andreæ a comblées dans des notes savantes, presque toutes relatives à l'histoire, aux sources du droit néerlandais, à des Keures et autres chartes du moyen-âge, à mille documents précieux, que les érudits ont tirés des archives et publiés dans ces dernières années.

Un des mérites de Grotius est dans la tentative qu'il a faite d'expurger la langue de ses termes bâtards. Déjà en son temps elle s'était corrompue profondémment, par des causes que nous n'avons pas à rechercher ici. « Onze duitsche moedertaal, dit Grotius, heb ik ook hier gezogt te vereeren, ende te toonen dat ook deze wetenschap in dezelve taale zeer wel kan verhandelt worden ; waartoe ik my beholpen heb met veele nu wat ongebruikelyke doch goede oude Duitsche woorden, die in de oude handvesten en keuren bevonden worden ; ook eenige woorden door zamenvoeging gemaakt, doch zoo dat de zin daarvan zeer licht is te vatten... » La tentative était très méritoire ; mais si excellente que soit la langue juridique de Grotius, elle n'est point restée toute entière en usage, et l'on y rencontre des expressions dont aujourd'hui les érudits seuls nous peuvent donner le sens précis. Les mots d'origine latine ont

envahi la langue des juristes néerlandais par l'effet même de l'étude du droit romain et de tous les commentaires latins du *Corpus Juris*. Le français avait subi, dès sa formation, les mêmes influences. D.

Au sujet du Gazophylace de Vanden Ende, dont nous avons parlé plus haut, p. 220, nous avions fait la remarque qu'aucune indication n'était donnée par l'auteur sur les sources auxquelles il avait puisé. Et nous avions constaté qu'il n'avait point copié Nicot (*Trésor de la langue françoise*, 1606). Un savant professeur de Paris nous écrit à ce sujet :

« ...Une lecture attentive des citations que vous lui empruntez, m'a vite convaincu que c'est là un ouvrage de seconde main qui ne peut apporter aucun renseignement sur l'histoire de la langue française. Le volume de Vanden Ende est de 1654 et toutes les expressions que vous signalez sont empruntées au Dictionnaire français-anglais de Cotgrave, daté de 1611 : *Amiableté, Bigotise, Lasseté, Brutesse, Maussadeté, Charruer, Beuratte, Chartier, Belitrer, Geantin, Latiter, Patrouiller, Fauche.* »

Ce renseignement, s'il diminue l'importancc de l'œuvre de Vanden Ende, nous a paru mériter cependant d'être recueilli ici. D.

A la recherche des manuscrits de Denys-le-Chartreux. — Les RR. PP. Chartreux du monastère de N.-D. des Prés, près de Boulogne-sur-Mer, préparent, depuis quelques années, une édition nouvelle et complète[1] des

[1] Déjà 6 volumes sont imprimés. L'édition en comprendra 45. — On attend pour terminer les Prolégomènes et ouvrir la souscription, les documents que le présent article fera peut-être sortir de l'inconnu.

œuvres du plus célèbre écrivain de leur ordre, Denys Leeuwis, appelé encore Denys de Ryckell de son lieu d'origine, et plus communément Denys-le-Chartreux.

Cette circonstance m'a déterminé à rechercher ce que sont devenus les manuscrits autographes de ce grand écrivain, auquel ses contemporains avaient donné le surnom glorieux de *Docteur extatique*.

On sait que malgré le nombre incroyable de ses ouvrages [1], Denys les a tous écrits de sa propre main [2]; quelques-uns même en plusieurs exemplaires, ayant été obligé par ses supérieurs de garder copie de ceux dont il faisait hommage à diverses personnes. L'intérêt capital d'un examen attentif de ces manuscrits ne saurait échapper à personne : on y trouverait sans doute des variantes importantes [3], peut-être des fragments inédits; qui sait même, des œuvres non encore publiées.

Mais, chose qui paraîtra surprenante, jusqu'à ce jour aucune bibliothèque, aucune collection d'archives n'a fourni d'*autographe* de Denys-le-Chartreux.

Les recherches ont naturellement débuté par Ruremonde. C'est en effet dans la Chartreuse de cette ville que Denys a vécu et est mort. Les perquisitions ont continué dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de Hollande, de Belgique, des bords du Rhin. Mais malgré le soin avec lequel elles ont été faites, elles n'ont fourni jusqu'ici que des

[1] On en trouvera la liste dans Foppens, *Bibliotheca belgica*, I, p. 241; Welters, *Denis-le-Chartreux, sa vie et ses ouvrages*, Ruremonde, 1882, etc.

[2] « Propemodum incredibile censeri posset unum hominem... tot ac tantas quivisse elaborare elucubrationes, nisi ipse eas oculis conspexissem meis, *propria auctoris manu* exaratas. » Théod. Petreius, *Elucidationes*, Col. 1608, p. 150.

[3] Les premiers éditeurs confessent eux-mêmes, dans une de leurs préfaces, qu'ils ont dû parfois *deviner* le texte de certains passages que l'auteur, surchargé de travail, avait moins bien écrit.

copies, plus ou moins anciennes, plus ou moins exactes des œuvres de Denys, mais *aucun autographe;* à Ruremonde même, rien, ni autographe ni copie.

***

Comment expliquer cette disparition totale des manuscrits de Denys dans la région où certainement ils étaient conservés autrefois ?

Il ne faut pas, comme je l'ai cru d'abord, l'attribuer aux deux incendies qui ravagèrent la ville de Ruremonde, et aussi, en partie du moins, la Chartreuse de cette ville, en 1554 et en 1665[1].

En 1554 les manuscrits devaient encore se trouver à Cologne où le premier éditeur, le chartreux Loër a Stratis, les avait réunis pour les faire imprimer : « *Magna certe industria,* écrivait-il en 1532 au Bienheureux Jean Houghton — un des 18 martyrs chartreux d'Angleterre — *magna vigilantia nec minori labore conatus sum operum Dionysii catalogum comportare, & in dies librorum ejus copia major administratur.* » Puis de Cologne les manuscrits étaient, au commencement du siècle suivant, revenus à Ruremonde, car Petreius écrivait en 1608 les y avoir vus, et il ajoutait l'année suivante, dans sa *Bibliotheca cartusiana,* ces paroles décisives : « *Quippe cum omnia propria conscripserit manu, sicuti eamdem etiamnum videre licet ex ingentibus aliquot voluminibus Ruraemundam hinc* (scilicet Colonia) *paucis ante annis asportatis*[2]. » A ce témoignage ajoutons celui de Bollandus qui écrivait peu de temps avant sa mort — arrivée en 1665, l'année même du second incendie — : « *Solebant in cartusia Ruraemondensi adservari CL volumina librorum ab illo composita ac propria mana exarata*[3]. »

[1] Welters, *Op. cit.*, p. 21.
[2] Page 50.
[3] Acta SS., 12 mars.

Quant à l'incendie de 1665[1], il n'atteignit pas davantage ces manuscrits, puisque au commencement du dix-huitième siècle, lorsque d'après Foppens[2] il fut question dans l'ordre des Chartreux, de donner une nouvelle édition du grand docteur, on voulait y comprendre *des traités inédits conservés à Ruremonde*. Mais le chapitre général de l'ordre ayant exigé que l'édition se fit en France et qu'on y transportât *tous les manuscrits*, le projet ne fut malheureusement pas réalisé.

***

Il est extrêmement probable que jusqu'en 1783, époque de la suppression de la Chartreuse de Ruremonde, les manuscrits autographes de Denys étaient restés dans cette maison.

Que devinrent-ils alors? La plupart des chartreux de Ruremonde[3] avaient rejoint leurs confrères de Cologne pour continuer à vivre de leur sainte et dure vie[4].

[1] Qui du reste ne détruisit pas toute la Chartreuse (où se voient, aujourd'hui encore, des parties bien plus anciennes) : il faut prendre ce que dit l'*Elegia sexta, monasterium Patrum carthusianorum exustum* du *Ruraemonda vigens, ardens, renascens*, comme une exagération poétique.

[2] *Bibliotheca belgica*, I, p. 244. C'est Foppens lui-même qui voulait faire l'édition.

[3] Moins le prieur, ai-je vu je ne sais plus où. Ce prieur se serait retiré à Swalmen, village des environs de Ruremonde où la Chartreuse possédait une ferme, appelée aujourd'hui encore *Closterhof*, et y serait mort.

Un autre religieux encore, dom Jacques Pauli resta à Ruremonde. Au moins y est-il mort en juin 1796 (*Archives de Maestricht*). Mais, peut-être, la persécution révolutionnaire l'avait-elle chassé de Cologne.

[4] Ce qui pour le dire en passant, réfute suffisamment le racontar odieux imaginé sans doute par les agents de Joseph II et que j'ai encore entendu répéter récemment à Ruremonde, que les Chartreux auraient demandé eux-mêmes leur sécularisation. Quelque religieux mécontent aura-t-il peut-être adressé à Vienne une lettre conforme aux désirs du *dévot* empereur, cela est encore possible. Mais il est tout à fait improbable que toute la communauté en soit arrivé à cette

Emportèrent-ils leurs manuscrits avec eux? C'est fort probable. J'ai trouvé quelques détails[1] sur la vente des meubles de la Chartreuse[2] : nulle part il n'est question de bibliothèque, de livres ou de manuscrits. Ces manuscrits constituaient leur trésor le plus précieux[3], et, de plus, étaient d'un transport facile. Il est donc croyable, puisqu'on ne les trouve nulle part à Ruremonde, qu'ils les auront emportés avec eux.

Il est vrai que, jusqu'ici, on le les a pas davantage trouvés à Cologne. Cologne nous a fourni plusieurs bons manuscrits de Denys, mais aucun autographe, et, chose curieuse, aucun de l'ancienne Chartreuse de cette ville.

Si les exilés de Ruremonde ne les ont pas exportés avec eux à Cologne, les aurait-on confisqués, lors de la suppression, pour les réunir à quelque dépôt public, comme opéra plus tard la Révolution française, dont Joseph II ne fut dans la destruction des couvents que le trop véritable précurseur? Mais alors ces manuscrits seraient soit à Bruxelles, où on ne les a pas trouvés[4], soit à Vienne où les recherches n'ont également donné aucun résultat.

***

Ces lignes auront-elles la bonne fortune de tomber sous les yeux de quelqu'un qui pourrait nous renseigner? On le

décadence, peu d'années en somme après avoir restauré les bâtiments, fait faire le magnifique autel dont il va être question, et formé le projet de donner une nouvelle édition des œuvres de Denys.

[1] Grâce à l'obligeance courtoise du distingué archiviste de Maestricht, M. Flamant.

[2] De leur magnifique autel notamment, qui se trouve aujourd'hui encore dans l'église de Thorn.

[3] Avec les reliques de Denys dont ils auraient emporté, dit-on, la majeure partie à Cologne. Le crâne est resté à Ruremonde.

[4] On vient cependant, aujourd'hui même, de m'annoncer qu'un des manuscrits de Denys de la Bibliothèque royale porte la mention : *Liber cartusie in Ruremund* (codex 2233).

souhaite vivement. J'oserai donc prier tous mes confrères les bibliothécaires et archivistes de vouloir bien à l'occasion, faire une petite recherche dans les dépôts confiés à leurs soins. Puis, tous frais à ma charge, de vouloir bien prendre la peine de me faire part du résultat, même s'il est négatif. Qu'ils veuillent bien être assurés de ma reconnaissance et de mon désir de leur être un jour ou l'autre, pareillement utile à quelque chose.

A. M. P. Ingold,
Ancien bibliothécaire et archiviste de l'Oratoire de Paris.

Chartreuse de N.-D. des Prés.

Errata.

Plus haut, p. 224, ligne 7 : au lieu de *corbinet* il faut dire *corbiner*.

1891, p. 240, ligne 14 : *il faut lire* Germain *au lieu de* Romain.

CHRONIQUE.

Authenticité de tableaux contestée. — La Cour de Bruxelles a été saisie d'une demande en nullité de la vente de trois tableaux, de De Groux, de Robbe et de H. Boulanger, pour non-authenticité, et ce qui se lit dans son arrêt au sujet de productions aussi modernes, nous permet de nous étonner peu de l'incertitude si fréquente dans l'attribution d'œuvres anciennes. Son arrêt qui est du 29 novembre 1895, porte que « l'expert De Brouwere n'émet qu'un doute sur l'authenticité du tableau attribué à Boulanger, et que pour le De Groux et le Robbe, il admet que ces tableaux ont subi certaines retouches, sans dire si ces retouches ont assez d'importance pour enlever aux tableaux le caractère d'œuvres originales; ...qu'Alfred Stevens, Const. Meunier et Terlinden affirment que les trois tableaux litigieux sont entièrement l'œuvre des maîtres, et qu'aucune retouche ni ajoute n'y ont été faites par d'autres artistes; ...qu'à la vérité Henri De Groux affirme que la toile litigieuse a été peinte toute entière par un élève de son père, sur une grisaille de ce dernier, mais qu'on ne saurait s'arrêter à cette déclaration, les faits s'étant passés ou avant sa naissance ou à une époque où il n'avait que 3 1/2 ans; ...que l'appréciation de Camille Lemonnier et de Lucien Solvay ne fournit du reste que des données vagues, incertaines et contradictoires sur l'authenticité de ces tableaux, etc. » Bref, la Cour déclare qu'il n'est nullement établi que les trois tableaux litigieux ne sont pas authentiques, ni qu'ils aient subi de retouches suffisantes pour n'être pas des œuvres originales, et sans non plus les déclarer authentiques elle repousse l'action.

Fondation E. De Laveleye. — Aux termes d'un arrêté royal du 18 août dernier, le Gouvernement est autorisé à accepter pour l'Académie royale de Belgique, le reliquat de la souscription, ouverte pour

perpétuer la mémoire d'Emile De Laveleye. Cette somme sera destinée, selon les intentions du comité, à la fondation d'un prix de 2400 francs à décerner tous les six ans par l'Académie, et qui aura pour objet l'économie politique et la science sociale, y compris la morale et le droit naturel.

Les Vitraux, par Olivier Merson : tel est le titre d'un volume intéressant qui vient d'enrichir la *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts.*

C'est un résumé fait avec soin, des conclusions des meilleurs écrits sur l'histoire de la peinture sur verre, et la description sommaire des principaux monuments qui en subsistent en France. L'auteur dépasse rarement les frontières de son pays, sauf pour les vitraux de la cathédrale de Tournai et pour ceux de Sainte-Gudule. Son livre n'enseigne ni procédés, ni technique; il expose les résultats : « goût, soin, savoir, entente décorative, respect et marche de l'art. Plutôt, dit-il, des indications nouvelles, parfois des remarques inédites, propres à fortifier où à rectifier chez le lecteur ce qu'il a appris ailleurs, réunis à des renseignements publiés déjà, mais épars... Plutôt aussi de ces éclaircissements qui mettent de l'ordre dans la curiosité, de ces comparaisons qui font saisir les différences de milieux et de temps, et classent avec une exactitude, au moins approximative, en tous cas sans équivoque, les choses à leur place.. »

Nous n'essaierons pas de donner l'analyse d'une œuvre consacrée spécialement à la France; mais nous nous permettrons d'en transcrire une page sur des pertes que doivent déplorer tous les amis de l'art.

« Si tant de monuments de notre art national ont été détruits, dit M. Merson, p. 100, il ne faut pas en chercher les causes seulement dans la sauvagerie des guerres religieuses ou l'effervescence des colères révolutionnaires, non plus dans l'ineptie des bandes noires ou la négligence des hommes : ceux-là qu'aurait dû intéresser leur conservation, en ont souvent décidé, commandé la ruine. A Notre-Dame de Paris, le chapitre fait remplacer par des verres blancs toutes les verrières des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Les chanoines de Reims accomplissent de 1739 à 1768 le même acte de vandalisme dans les fenêtres basses de leur cathédrale; les moines de Saint-Rémy à Reims pareillement dans leur église. Et un digne bénédictin, dom Chastelain, écrivait à ce propos, avec une ineffable sérénité : « Afin de donner à cette grande basilique un air de majesté et de

« magnificence qu'elle n'avait pas, les religieux, non contents d'avoir « fait mettre presque toutes les vitres en verre blanc quelques années « auparavant, entreprirent encore de la faire reblanchir depuis « le haut jusqu'en bas (1757), de façon qu'elle parût toute neuve. » A Chartres, les chanoines imaginent également, en 1757, de remplacer par du verre blanc la bordure des douze fenêtres du chœur, à l'étage supérieur, et ordonnent plus tard de rompre totalement six de ces verrières, afin de mieux éclairer l'*Assomption*, groupe en marbre du sculpteur Brideau. »

Chez nous, les plus abominables destructions sont dues aux iconoclastes du XVI[e] siècle. Pour Gand, on en a la description dans les *Beroerlicke Tyden* de Van Vaernewyck. Après avoir raconté comment les vitraux de l'église de Saint-Michel furent préservés, il nous conduit à l'abbaye de Saint-Pierre : « *Daer stonden x cleen glas veinsters... waer inne plochten te stane hystorien uuten auden testamente accorderende up 't nieuwe, ghedaen by wylen Jacob Gheerolf, maer die patroonen waren te Bruesel gheteeckent : hieraf en zach men gheen glas meer, dan den claren dach, ende is sindert met inkel ende claer ongheschildert glas ghevult, alleen de wapenen van den abt daer in staende.* »

Ainsi font-ils presque partout. Chez les carmes : *de glasen daer zy toe mochten werpen ende smeten zy in sticken met keersblusschers of deerghelijcke stocken die lang ghenouch waren...* De même chez les dominicains : *Ten Fremenueren ... ooc waren daer veel ghelaesveinsters in sticken ghesmeten, ende bysonder achter in den reefter ende daer omtrent langs die riviere vander Leije...*

Nous ne quitterons pas ce sujet sans rappeler à nos lecteurs que le *Messager des sciences* contient grand nombre de pages intéressantes sur la peinture sur verre, soit pour les procédés (Diss. de M. Van Ertborn, 1839, p. 21) soit sur les richesses qu'ont possédées nos églises (voir les rapports de M. Kervyn sur les églises de Gand, 1851 et 1852, p. 296, etc.) soit sur les peintres sur verre et verrières (Notes de M. Pinchart, 1854, p. 454 et 1858, p. 340); soit sur les jugements imposant le placement de verrières à titre de pénalités (art. de Cornelissen, 1834, p. 5).

D'autre part, on peut juger de l'abandon et du discrédit où cet art était tombé au commencement de ce siècle, en constatant que dans le *Dictionnaire des Beaux-Arts* de Millin, membre de l'Institut, on ne trouve ni *verrières* ni *vitraux*. D.

Au sujet de Van Mander. — Dans la *Bibliographie du droit belge* de MM. Picard et Larcier, on lit au mot *Van Mander* les lignes qui suivent :

« K. Van Mander est le nom d'un jeune peintre, auteur de l'ouvrage « *'t Leven der schilders* et compatriote de Maertens. Celui-ci (un « avoué à Bruxelles qui publia un Manuel et formulaire de procédure, « en 1849) s'en servit comme d'un pseudonyme après la mort de « l'artiste. »

Il n'y a qu'une légère inexactitude dans ces lignes : c'est que K. Van Mander est le nom du peintre et auteur célèbre, né en 1548, mort en 1604.

Académie royale de Belgique. — Classe des Lettres. — *Prix Gantrelle.* — « Préparer une édition critique des Vies des douze Césars, par Suétone. »

« Etude sur l'art oratoire, la langue et le style d'Hypéride. »

Un prix de *trois mille francs* est attribué à la solution de chacune de ces questions.

Musées. — Paul Chenavard, connu par ses célèbres cartons du Panthéon, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Né à Lyon en 1807, il a légué à sa ville natale sa bibliothèque, près de 40,000 gravures et d'importants documents d'art et d'histoire.

Le musée de Lyon possédait déjà plusieurs de ses compositions historiques et le musée du Luxembourg une de ses dernières œuvres.

Il lègue sa fortune également à la ville de Lyon avec le vœu qu'elle en applique le revenu à soulager de vieux artistes.

— Le peintre de marines néerlandais Mesdag vient d'offrir au musée royal de La Haye (*Maurits-Huis*) un portrait de femme, grandeur nature, peint par Jacob van Lus (1614-1670); et un riche collectionneur neerlandais, M. Francken, qui habite le Vésinet, près Paris, vient aussi de faire don, au Cabinet royal d'estampes de La Haye, d'un dessin au crayon noir de grande valeur de Romain de Hooghe (XVII^{e} siècle), représentant la solennité religieuse de la circoncision dans une famille portugaise israélite. Le dessin porte la signature : *Romanus de Hooghe pinxit 1605.*

— Le musée royal de La Haye (*Maurits-Huis*) s'est enrichi de trois tableaux de grande valeur. En premier lieu un portrait d'homme de Hans Memling, dont les œuvres authentiques sont d'une extrême rareté. Ce portrait représente un homme d'un rang élevé,

ayant l'air de prier; la chevelure est abondante et ondulée; la tête occupe presque toute l'étendue du panneau, brossée avec une grande sobriété et dont les détails sont aussi minutieux que réalistes. C'est le premier et l'unique tableau du maître de Bruges que l'on rencontre dans les Pays-Bas.

La seconde acquisition est un tableau de Heda, l'ancien maître de Harlem. C'est un morceau d'intérieur, désigné dans les vieux inventaires sous le nom de: « Un service à déjeuner »; il représente un verre de Bohême, un hareng, un petit pain et un citron étalés sur une nappe blanche. A côté, une montre attachée à un ruban bleu. Un tableau ravissant.

La troisième toile est un tableau connu et de grande réputation d'Aert de Gelder, représentant Bethsabé demandant à David, sur son lit de mort, la couronne pour son fils Salomon. Cette admirable toile rappelle le style de Rembrandt; elle est chaudement éclairée, et traitée avec une grande prédilection d'étoffes précieuses brodées d'or. Houbraken, le contemporain de de Gelder, cite déjà ce tablean comme un chef-d'œuvre.

Fouilles et découvertes. — Sur le Mont Eberberg, en Allemagne, l'on a découvert 25 tumulus païens. Six de ces sépultures antiques ont été ouvertes, après les avoir dégagées des lourdes pierres qui les couronnaient.

L'on trouva à l'intérieur des urnes, des objets de bronze et autres, qui prouvent que ces tumulus datent de 400 ans avant l'ère chrétienne.

— M. Liger, ancien architecte de la ville de Paris, vient de découvrir à Beuze ville-au-Plain, à trois kilomètres au nord de Sainte-Mère-Eglise, la ville de Crociatonum, portée sur la table théodosienne.

Autour d'un infléchissement de terrain en forme de cuvette, où se remarquent certains canaux déformés dont un conduit à la mer, les ruines de cette ville existent sur une longueur de 900 mètres et sur une largeur encore indéterminée. Ces canaux semblent indiquer un ancien port comblé par suite des modifications de l'estuaire de la Manche. Les ruines de Crociatonum se trouvent sur la voie d'Alauna (Valognes) à Augustodunum (Bayeux), aux distances exactes portées sur la table, c'est-à-dire à sept lieues gauloises d'Alauna et à vingt-et-une d'Augustodunum.

— On signale la découverte, à Ouffet, d'un cimetière franc qu'on estime être un des plus anciens découverts à ce jour dans la province ; c'est dans une parcelle de terre d'où l'on extrait le grès depuis 1889 qu'au fur et à mesure des travaux l'on a mis au jour plusieurs tombes, les unes taillées dans le schiste, d'autres construites au moyen de pavés en grès et recouvertes de dalles en ardoises.

Les objets recueillis, dont l'heureux possesseur est M. Bletard, de Bruxelles, consistent en douze urnes de poterie noire et grise de différentes grandeurs, en hâches, débris de lances, colliers en fausse émeraude, en céramique, en résine, et d'autres dont le détail serait trop long. La plupart de ces précieux objets sont admirablement conservés; ils semblent appartenir, d'après certains archéologues, aux V^e^ ou VI^e^ siècles.

— Une découverte d'un grand intérêt vient d'être faite à côté de Pompéï, à Pianella-Setteimini, dans la propriété de M. Vincent de Prosco.

On a mis au jour une maison ensevelie en même temps que la ville. Elle comprend plusieurs vastes pièces et, notamment, trois salles de bain avec des baignoires en marbre sculpté, des appareils de chauffage et des conduites d'eau en plomb garnies de robinets de bronze; les trois salles correspondent au *calidarium*, au *tepidarium* et au *frigidarium*, qui étaient de règle dans la maison antique bien ordonnée.

C'est l'installation balnéaire la plus complète qui ait été découverte jusqu'à présent.

Par suite des circonstances de l'éruption du Vésuve de l'an 79, les maisons de Pompéï sont dépourvues de leurs toits; seules, quelques toitures voûtées, très rares, ont résisté; la maison de M. de Prosco présente la particularité de posséder son toit, qui ne mesure pas moins de 14 mètres de long.

Les archéologues trouveront là un nouveau champ d'études très intéressant.

— D'après la *Gazette de Cologne*, on vient de découvrir, au bord du Rhin, près de Worms, des sépultures remontant à la dernière période de l'âge de pierre, c'est-à-dire, à environ cinq mille ans. Dans les 30 ou 40 tombeaux qu'on a déjà examinés, on a trouvé des armes et des ustensiles de pierre, des bracelets en lignite, un certain nombre de vases très bien décorés et différents autres objets.

— On vient de faire une découverte archéologique des plus intéressantes, dans la commune d'Hautefagne, près d'Agen.

En pratiquant des fouilles dans un champ de blé, un cultivateur a mis au jour un autel de marbre blanc, datant du IIe siècle, remarquable à la fois par sa forme et par l'inscription épigraphique qu'il porte. Cette inscription, composée de lettres hautes de 20 centimètres environ, paraît, en effet, devoir élucider un point d'histoire et démontrer qu'Agen s'appelait déjà Aginnum à cette époque reculée.

Cette découverte a mis en émoi les archéologues de cette région. Des démarches sont faites pour l'acquisition de cet autel.

— En faisant des fouilles, à Bois-le-Duc (Hollande), on a trouvé des monnaies en argent, datant de 1635 et 1666. Trente-sept de ces pièces ont la grandeur d'un rijksdaalder et quatorze celle d'un florin. Quelques-unes portent en exergue : Phil. IIII Hisp. et India Rex; d'autres : Carol II.

Avec les monnaies de cuivre, trouvées antérieurement, elles seront envoyées à La Haye.

— Le *Reichsanzeiger* annonce que l'Empereur d'Allemagne a disposé de 30,000 marcs, pour faire suivre et achever les recherches archéologiques à Troie-Hissarlik. Les fouilles qu'on avait en vue sont maintenant terminées; elles ont amené au jour toute la muraille du château fort, la base, le pavé, et les constructions situées à droite et à gauche du château. Les murs sont bien conservés, surtout à certains endroits.

Dans l'intérieur du château, on a découvert des habitations et un grand nombre de magasins. On a retrouvé en outre une fontaine et des tombes de l'époque grecque. Les résultats de cette année sont très satisfaisants. Les voies mises au jour sont pour la plupart en excellent état de conservation, et elles font une telle impression que cette partie de Troie mérite d'être mise au nombre des antiquités dignes d'être vues.

Divers. — Le musée de Berlin, vient d'acquérir de lord Ashburnham un tableau de Rembrandt, très célèbre : *Le ministre Ansloo occupé à consoler une jeune veuve;* c'est une œuvre importante, puisqu'elle n'a guère moins de $1^{m}84$ sur $2^{m}24$ et de la meilleure manière du peintre. Elle est datée de 1641.

— Lors d'une vente de manuscrits, à Londres, une partie du manuscrit du Faust, de Goethe, fut adjugée 660 florins, une lettre

d'Olivier Cromwell 948 florins et un fragment du manuscrit le Corsaire, de Byron, 96 florins.

— L'ex-ministre espagnol Camache, vient de faire don à l'université de Madrid de 7500 volumes, livres et manuscrits précieux.

Le généreux donateur a aussi soigné pour une bibliothèque et une salle de lecture, pour la conservation de cette intéressante collection.

— La bibliothèque de l'Université de Gand a reçu divers dons très importants :

De MM. H. Callier et A. Wagener, des ouvrages de droit et d'histoire;

De M. Diegerick, des livres reliés des XVI^e^ et XVII^e^ siècles;

La collection des manuscrits a été enrichie d'une chronique brabançonne du XV^e^ siècle, de la chronique du couvent d'Eversham et d'une chronique rimée de Nicaise-Ladam;

Le chevalier Emile de Nève a donné les archives de la famille Sersanders de Luna;

M. Ledeganck et M^me^ veuve Cogen-Ledeganck, ont fait présent des manuscrits originaux des œuvres de leur parent le poète flamand Charles Ledeganck, ainsi que de sa correspondance littéraire;

Mentionnons aussi une collection de poésies, ayant trait à la Révolution brabançonne, don de M. E. Bergmann.

— Le baron Edmond de Rothschild a fait don au Louvre du trésor récemment trouvé à Bosco-Reale, près de Pompéi, que le conseil des musées nationaux avait dû renoncer à acquérir au haut prix qu'en demandaient les propriétaires, 500,000 francs, dit-on.

Ce trésor de Bosco Reale, dit le *Journal des Débats*, est un des plus beaux et des plus riches trésors antiques qui aient été découverts. Il date environ du I^er^ siècle de l'ère chrétienne et se compose d'un grand nombre de pièces en argent aussi admirables par leur travail que par leur style. Un vase notamment, sur la panse duquel se déroule une danse de squelettes portant les noms gravés d'Aristophane, d'Euripide et d'autres poètes, est un type absolument unique dans l'art antique et aussi intéressant au point de vue de l'art qu'à celui de l'archéologie. On cite aussi une patère avec une tête en relief au fond, assez analogue à l'une de celles du trésor de Hildesheim, au musée de Berlin, mais bien supérieure à cette pièce et d'un art tout à fait accompli.

M. Roujon, accompagné de M. Kaempfen et de M. Héron de Ville-

fosse, s'est rendu chez le baron Edmond de Rothschild et l'a remercié au nom du ministre de l'instruction publique.

— *Les fresques de Meysse.* — Les fresques de l'église gothique de Meysse, près de Laeken, récemment découvertes recouvrent les deux ogives du fond des deux nefs latérales. Les fresques étaient cachées sous une couche de chaux de plus de deux centimètres. La fresque de gauche, la plus belle, est peu abimée; elle représente la mort et l'Assomption de la Vierge.

La Mère de Dieu, enveloppée d'un suaire gris et mauve, est étendue sur une couche et entourée de groupes en prière. Le dessin est superbe, les vêtements des personnages agenouillés sont drapés avec ampleur, et la peinture a un caractère presque gothique. Au dessus des groupes, la Vierge s'élève dans le ciel au milieu des nuages.

A droite et à gauche de l'ogive sont agenouillés les Seigneurs donateurs probablement ceux qui firent exécuter les fresques. Ils prient, les mains jointes; chacun de ces groupes est une œuvre de haute valeur et on admire surtout la douceur mélancolique des traits de la dame qu'on aperçoit à droite, vêtue d'une robe noire et le cou entouré d'une fraise tuyautée.

La fresque de droite a plus souffert que l'autre de l'humidité; le centre seulement a conservé son éclat. Le sujet représente le jugement dernier.

On a encore mis à jour une colonne soutenant la nef centrale et accolée à la paroi, un saint Pierre un peu lourd, mais de coloris admirable; et au-dessus d'une petite porte conduisant à la sacristie, un groupe charmant de couleur et de ligne représentant l'Annonciation.

Quelques artistes qui ont visité ces groupes les attribuent au peintre Van Orley; la Commission des Beaux-Arts donnera bientôt son avis.

— *Un nouveau Rubens.* — Le Musée ancien vient, dit l'*Indépendance,* de s'enrichir d'une œuvre de Rubens importante, sinon par sa dimension, du moins par sa qualité. C'est une esquisse, c'est-à-dire une production non seulement de l'invention du maître, mais de sa main. On comprend que Rubens n'eût pas pu exécuter, lui-même, les 1,300 à 1,400 tableaux catalogués sous son nom. Tous étaient de sa composition et ce n'était déjà pas mal; mais la plupart étaient peints par ses nombreux élèves et collaborateurs, d'après ses dessins ou ses esquisses, et plus ou moins retouchés par lui. Ces dessins et ces esquisses sont vivement recherchés par les fins connaisseurs.

L'esquisse que vient d'acquérir le Musée de Bruxelles est un fragment de l'une des grandes compositions faites par Rubens pour le plafond du palais de Whitehall à Londres. L'un des trois morceaux principaux de cette œuvre complexe a pour sujet : *Les bienfaits du gouvernement du roi Jacques;* il est traité sous la forme allégorique, ainsi qu'il était d'usage alors pour les grand travaux de peinture décorative. On sait combien ce mode de conception des données historiques plaisait à Rubens et combien il y excellait. Ce n'eût pas été le goût de l'époque, qu'il en eût fait le sien. Voici l'ensemble de la composition : Le roi Jacques I^er^ est assis, au second plan, sur un trône d'où il domine l'action qui se déroule sous ses yeux. A la droite du premier plan Minerve, armée de la fourche que lui a confiée Jupiter, terrasse un soldat agenouillé, personnification de la guerre, qui tient une torche incendiaire. Jacques I^er^ détourne les yeux de ce groupe et les porte, en étendant la main, vers un autre groupe à gauche, formé de deux belles jeunes filles qui sont les figures allégoriques de la Paix et de l'Abondance, et dont l'une s'approche de l'autre pour l'embrasser. Au premier plan, du même côté, Mercure frappe de son caducée la Discorde et l'Envie qu'il repousse dans les régions infernales.

C'est la partie droite de cette composition, avec la figure de Jacques I^er^, qui est représentée dans l'esquisse acquise par le Musée, et dans laquelle on remarque quelques différences avec la peinture définitive, ainsi qu'on peut s'en assurer par la gravure de Gribelin qui reproduit celle-ci. Elle a, cette esquisse, tout l'éclat de la palette de Rubens et toute la magie de son pinceau.

Les peintures du plafond de Whitehall ont été exécutées à Anvers, d'où elles furent expédiées à Londres en 1635. Six années s'écoulèrent entre la commande qui en fut faite à Rubens et leur achèvement. Elles furent payées au maître 3,000 livres sterling, soit environ 250,000 francs, ce qui était alors une forte somme. Seulement le trésor royal d'Angleterre mit peu d'empressement à acquitter sa dette vis-à-vis de Rubens, qui ne fut entièrement désintéressé que deux années après la livraison de son œuvre.

NÉCROLOGIE.

PAULI (Adolphe), architecte, professeur à l'Université de Gand, né dans cette ville le 29 février 1820, décédé à Cologne le 18 mars 1895. Il a présidé à la construction de plusieurs édifices importants de sa ville natale : l'Hôpital civil, l'Hospice-Guislain, la Nouvelle Université, etc.

MATHOT (Louis), historien, membre de l'Académie flamande, né à Anvers en 1830, est mort le 5 juillet. Il laisse, entr'autres, *België onder Karel VI*, *België onder Maria-Theresia*, *De Patriottentijd*, *De Jacobijnen in België*.

GÉRARD (Joseph), peintre, né à Gand le 19 mars 1821, est mort à Bruxelles au commencement de juillet. Il était professeur de costume à l'Académie royale des Beaux-Arts à Bruxelles. Comme peintre, il était loin d'être sans talent, mais sa véritable carrière ont été plutôt, l'histoire, l'archéologie et la critique d'art.

BALAT, architecte du Roi, décédé le 16 septembre 1895. Balat a attaché son nom aux principaux monuments publics construits en Belgique depuis un demi-siècle. Il est l'auteur notamment du Palais des Beaux-Arts, de l'escalier du Palais du Roi et de la reconstruction du château de Laeken. Balat était âgé de 78 ans.

VERWEE (Alfred-Jacques), artiste-peintre, né à St-Josse-ten-Noode le 23 avril 1838, est mort à Alger au mois de septembre 1895. Il réussit surtout comme animalier : ses principales œuvres sont : *Le Verger*, *L'attelage des bœufs*, *L'attelage zélandais*, *L'étalon gris pommelé*, *Les bords de l'Escaut*, *Le beau pays de Flandre*, *Le jeune taureau*.

VANDERSTRAETEN (Edmond), musicologue, né à Audenarde et y décédé au mois de novembre, à l'âge de 69 ans. Attaché aux

Archives du royaume à Bruxelles, il les quitta pour se livrer entièrement à des recherches sur l'histoire de la musique. Fut un des collaborateurs du *Messager;* a publié de nombreux travaux, entr'autres *Le Théâtre villageois en Flandre.*

Bida (Alexandre), décédé à Paris le 5 janvier 1895, dans sa 72me année. On lui doit un grand nombre de dessins et d'estampes remarquables, notamment la belle planche des Juifs pleurant sur le temple de Jérusalem. Bida a fourni les admirables illustrations de la grande œuvre des Evangiles. Il a illustré les œuvres d'Alfred de Musset, de Shakespeare, etc.

Marcus (G.), le libraire de Bonn, dont le nom est connu dans le monde entier, est mort le 6 février à l'âge de 74 ans.

Stevenson (Joseph), savant Anglais, attaché au département des manuscrits du British Museum, décédé le 8 février 1895 à l'âge de 91 ans. Il se consacra avec passion à l'histoire de Marie Stuart et à celle de l'Écosse. Il a écrit, sous l'empire de cette direction d'esprit, une Histoire des dix-huit premières années de la vie de Marie Stuart, puis son histoire complète.

Stuart-Poole (Réginald), orientaliste, égyptologue et professeur d'archéologie à l'University College de Londres, décédé en cette ville le 12 février 1895, à l'âge de 63 ans. Le professeur Poole avait été élevé en Égypte sous la direction de son oncle M. E.-W. Lane.

Cantu (César), historien, né à Brivio près de Lugano le 8 décembre 1807, est mort à Milan au commencement du mois de mars; fut d'abord répétiteur au Collège de Sondrio, puis obtint une place au Lycée impérial de Milan. A l'âge de 21 ans publia une *Histoire de Côme* en dix volumes, devint zélé collaborateur de *L'Indicatore lombardo,* du *Ricoglitore,* de la célèbre *Revista Europea* de Milan, etc. A 25 ans il publia la *Lombardia nel secolo XVII,* commentaire historique des *Promessi sposi* de son ami Manzoni; les principales parties en sont : *La Rivoluzione della Valtelina* et *Il sacro macello de Valtellina.* Devenu suspect à la police autrichienne en 1830, il fut arrêté et mis au secret. Dans sa prison au moyen d'un cure-dent et de la fumée de chandelle, il écrivit son roman historique *Margherita Pusterla.* Après quatre ans de détention, il fut relâché, n'ayant d'autres ressources que sa plume. En 1836 il commença son *Histoire Universelle.* En 1848 il se refugia en Piémont, publia encore de nom-

breux ouvrages, entr'autres *Storia deglia Italiani*, puis *Diplomatici della Republica cisalpina e del Regno d'Italia.* Il fut sur le point d'être appelé au Sénat par le roi Humbert qui dut reculer devant les réclamations des *italianissimes.* Cantu était préfet des archives de Lombardie, décoré de plusieurs ordres, membre d'Académies italiennes et étrangères, et de l'Institut de France.

Bellangé (Eugène), peintre de sujets militaires, est mort le 3 mai à Paris à l'âge de 58 ans. Il était fils et élève d'Hippolyte Bellangé. Ses principales toiles sont : *Solferino, Magenta, Les camps de Châlons et de Boulogne.*

Lefebvre (Charles), né à Gand en 1814, mort à Paris au mois de mai. Fut pendant un certain temps attaché à la Commission royale d'histoire, s'établit à Paris, où il fit successivement partie de la rédaction *La Patrie,* de *La Presse,* du *Constitutionnel;* il était le doyen des secrétaires de rédaction du journalisme parisien.

Broglie (L'abbé Paul de), né en 1834, frère cadet du duc de Broglie, mort assassiné à Paris le 11 mai; un des professeurs les plus éminents de l'institut catholique de Paris où il enseignait l'apologétique chrétienne. Il a publié de nombreux écrits, articles de revues et volumes.

Marmier (Eugène), né à la Bassée (Nord) le 25 avril 1811, mort à Paris le 7 août. A publié plusieurs travaux qui intéressent notre pays : *Études étymologiques de tous les noms de villes du département du Nord, Les Flamands à la bataille de Cassel, Chroniques de Flandre et d'Artois.*

Stephens, professeur à l'Université de Copenhague, décédé le 30 août 1895 à l'âge de 81 ans.

Il est surtout connu pour ses explications de caractères runiques sur les monuments funéraires anciens. Son œuvre capitale est : *Old northern runic inscriptions of Scandinavie and England.* Il a laissé une précieuse collection d'indications pour la composition d'un dictionnaire de langue primitive anglaise. Pendant quarante ans Stephens occupa une chaire à l'Université. Ses conférences étaient très goûtées.

Van der Kellen (David), peintre, historien, archéologue et critique d'art, né le 2 janvier 1827, décédé à Utrecht le 10 septembre 1895. Collaborateur de la Société Archéologique il était depuis 1876, directeur du Musée néerlandais d'Histoire et d'Art.

Van der Kellen écrivit quelques ouvrages d'archéologie entr'autres : *Antiquités néerlandaises* et en collaboration avec W. J. Hofdyk, l'ouvrage : *De Kloosterorden in Nederland.*

Bonghi (Ruggero), historien, publiciste, homme d'État, né à Naples le 20 mars 1828, mort à Torre del Greco le 21 octobre. Député au Parlement italien, laisse de nombreux écrits de polémique et d'histoire.

Barthélemy Saint-Hilaire, littérateur, membre de l'Institut de France, depuis 1838, décédé à Passy le 24 novembre 1895, à l'âge de 90 ans.

C'était un helléniste distingué; on lui doit entr'autres : la traduction d'Aristote, celle de l'Iliade, etc.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1895.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

Le Baron Béthune. — Par Jules Helbig 1
La Belgique monastique sous l'ancien régime. — Répertoire historico-bibliographique de tous les monastères ayant existé en Belgique avant le XIX[e] siècle. — Par Henri Hosdey . 14, 140
Iconographie Norbertine. — II. Arbre généalogique de l'Ordre de Prémontré. — Par Van Spilbeeck 37
L'inventaire des meubles délaissés, lors de son entrée en religion, par Antoine d'Arenberg, comte de Seneghem. — Par B[on] François Béthune 51, 121, 237
Analectes belgiques. — X. Un manuscrit illustré du roman d'Olivier de Castille (avec planches). — Par Paul Bergmans. 64
L'ancienne Société de Statistique. — Par E. V. 73
Édits et ordonnances du règne de Charles-Quint. — Par Ad. D. 82
La Norvège historique en 1894. — Par Ch. Delgobe 164
Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française (1795-1814). — Par Prosper Poullet . 197, 313
Le gazophylace de C. Van den Ende. — Par D. 220
Le Grand Canon de Gand. — Par L. St. 227
Le mariage de Baudouin III, comte de Hainaut, avec Iolande, fille de Gérard de Wassenberg, comte de Gueldre. — Par J. Proost 232
Contribution à l'histoire du Château des Comtes à Gand. 1439-1446. — Par V. Vander Haeghen et J. De Waele 281

VARIÉTÉS.

Costumes portés par les magistrats communaux de Gand. — Par Prosper Claeys 89
Enquête sur le fromage au XV^e^ siècle. — Par Prosper Claeys. 96
Annonce de la vente publique d'un tableau en 1792. — Par Prosper Claeys. 97
Louis XVIII à Gand. — Par D. 99
Guizot à Gand en 1815. — Par D. 101
Cartulaire de la ville de Gand. 103
La question de l'abolition de la torture au Conseil de Flandre. — Par D. 105
La formation du génie de Rubens. — Par D. 109
Le peintre Robert. — Par D. 111
C. J. M. Lambrechts et les affaires de son temps. — Par D. . . 112
Montesquieu en Italie. — Par D. 115
Badigeonnage politique. 1794. — Par Prosper Claeys. . . . 171
Badigeonnage séditieux. 1833. — Par Prosper Claeys. . . . 174
L'Université de Gand décerne une médaille au ventriloque Alexandre. 1820. — Par Prosper Claeys. 178
E. Beaucarne et « Le Catholique des Pays-Bas » (1830-1831). — Par D. 181
Correspondance de Napoléon I^er^. — Par D. 187
Extrait de correspondance, de 1795. — Par D. 191
Errata 192
Représentations dramatiques par les élèves des collèges des Jésuites et des Augustins. — Par Prosper Claeys 253
Conflits entre coiffeurs et chirurgiens-barbiers. — Par Prosper Claeys 255
Au sujet du Waldam à Gand. — Par D. 261
Les mémoires de Goswin de Fierlant. — Par D. 263
Où des Flamands devaient être jugés pour affaires commerciales sous le premier empire 265
Encore la correspondance de Napoléon I^er^. — Par D. 266
Notes de Taine. — École flamande 267
Un témoignage en faveur de Wielant. — Par D. 269
Catalogue du musée instrumental de César Snoeck. — Par Paul Bergmans 270
Les paris à Gand aux siècles derniers. — Par Prosper Claeys 331
Magistrats irascibles. — Par Prosper Claeys 335
Manuscrit acquis par la Bibliothèque de Gand. — Par D. . . . 340
Au sujet d'un tableau de Rubens enlevé à Gand. — Par D. . . 342
Au sujet des noms des communes de langue flamande. — Par D. 344
Flamands dans le Bordelais, au XVI^e^ siècle. — Par D. 346

Bourse commune des pauvres de Lille, au XVI[e] siècle. — Par D. 348
Inleidinghe tot de Hollandsche Rechtsgeleerdheid. — Par D. . 351
Au sujet du Gazophylace de Vanden Ende. — Par D. 353
A la recherche des manuscrits de Denys-le-Chartreux. — Par A. M. P. Ingold 353
Errata 358

CHRONIQUE.

Musées de peinture. — Par D. 117
Au sujet de la revendication d'objets d'art volés dans les dépôts publics. — Par D. 118
Bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand : Dons . . . 119
Découvertes archéologiques 119
Divers 119, 278, 365
Académie royale de Belgique. — Classe des Lettres. — Concours pour 1897 120
La domination française en Belgique 193
De la Bourgogne en 1630. — Par D. 193
La détresse à Nieuport sous le Directoire. — Par D. 195
Anvers, en Hollande! 196
Toiles de Rembrandt, en procès. — Par D. 196
Essais et notices. — Par D. 273
La lithographie. — Par D. 273
Un tableau de Van Eyck, au musée de Madrid. — Par D. . . 274
Discours de rentrée. — Par D. 274
Académie royale de Belgique. — Classe des lettres. — Concours pour 1896 275
Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Concours de 1895 278
Authenticité de tableaux contestée 359
Fondation E. De Laveleye 359
Les vitraux. — Par D. 360
Au sujet de Van Mander 362
Académie royale de Belgique 362
Musées 362
Fouilles et découvertes 363

NÉCROLOGIE.

Pauli (Adolphe) 369
Mathot (Louis) 369
Gérard (Joseph) 369
Balat 369

Verwee (Alfred-Jacques) 369
Vanderstraeten (Edmond) 369
Bida (Alexandre) 370
Marcus (G.) 370
Stevenson (Joseph). 370
Stuart-Poole (Réginald) 370
Cantu (César). 370
Bellangé (Eugène) 371
Lefebvre (Charles) 371
Broglie (L'abbé Paul de) 371
Marmier (Eugène) 371
Stephens 371
Vander Kellen (David) 371
Bonghi (Ruggero) 372
Barthélemy Saint-Hilaire 372

Planches.

Le Baron Béthune 1
Plan du Château des Comtes à Gand 281

Table des matières du *Messager des Sciences historiques de Belgique* pour les années 1875 à 1894. — Par J. Proost . 1 à 120

TABLE DES MATIÈRES

DU

Messager des Sciences historiques de Belgique

POUR LES ANNÉES 1875 A 1894

PAR

J. PROOST,

DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES,
ARCHIVISTE HONORAIRE DES ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUXELLES.

N. B. — Les chiffres arabes indiquent le premier l'année et le second la pagination.

A.

Aartsen (Pierre), peintre, 1886, 107.
Abadie (Paul), architecte. Notice nécrologique, 1884, 504.
Abbaye d'Afflighem. Sa fondation, 1880, 244. — Notice et sources pour l'histoire de ce monastère, 1893, 261 et suiv. — Particularités, 1886, 177.
— de Bénédictines à Aldeneyck. Notice sur ce monastère, 1893, 465.
— d'Alne ou Aulne. Notice, 1886, 158 et suiv. — Ses armoiries, 1890, 121. — Mns. de ce monastère, 1888, 489.
— de Notre-Dame à la Rose à Alost, 1893, 470.
— d'Anchin. Transaction avec celle de Bonne-Espérance, 1893, 382, 389.
— de Saint-Bernard à Anvers, 1889, 190. — Notice, 1886, 172. — — Donations faites à ce monastère par la famille de Berthout, 1889, 93, 99, 102.

Abbaye de Saint-Michel à Anvers. Notice, 1886, 176. — Son arbre hagiographique, 1893, 154.
— d'Argenton, 1881, 455.
— d'Averbode. Donation à ce monastère par la famille de Berthout, 1889, 94. — Ses vicissitudes au XVI[e] siècle, 1876, 254. — Le missel de ce monastère enluminé en 1527, 1876, 241. — Un second fragment de ce missel, 1877, 96.
— de Baudeloo. Notice historique, 1880, 409 et suiv. — Reconstruction de ce monastère, 1885, 456.
— de Bonne-Espérance. Communauté de femmes annexée à ce monastère, 1893, 381 et suiv.
— de Bornhem annexée à l'abbaye d'Afflighem, 1890, 283.
— de Notre-Dame à Boulogne-sur-Mer. Tableau donné à ce monastère par Louis de Male, comte de Flandre, 1881, 189.
— de Brieulle sur Meuse. Notice 1886, 141.
— de Brogne. Reliques de Saint Eugène y transférées, 1877, 224.
— de Cambron. Mns. de ce monastère, 1888, 487.
— de Chatillon. Notice, 1886, 141.
— de Corbie. Conflit avec le couvent des Clarisses de cette ville, 1879, 375.
— de Dickelvenne, 1878, 71.
— de Doorensele. Son sceau, 1875, 353.
— des Dunes. Marie, dame de Grimberghe et son fils Godefroid, bienfaiteurs, 1889, 95.
— d'Eenam. Notice, 1881, 385, 391. — Election d'un abbé en 1734, 1886, 110. — Pouvoir judiciaire exercé par elle dans ses domaines, 1894, 114. — Particularités, 1886, 447, 448.
— de Flines. Histoire et cartulaire. Notice, 1876, 81.
— de Florennes. Notice, 1886, 154.
— de Saint-Nicolas à Furnes, 1879, 397.
— de la Biloke à Gand. Son sceau, 1875, 352.
— du Nouveau-Bois à Gand, 1877, 261. — Donations, 1877, 133-134. — Dîmes et oblations à Heusden, 1877, 131. — Sceau, 1875, 352 et suiv.
— de Saint-Bavon à Gand. Charles-le-Chauve, roi de France, confirme ses biens, 1876, 161. — Jeanne de Constantinople (1236) intervient pour que l'interdit lancé sur la Flandre n'atteigne pas ce monastère, 1876, 184. — Donation de la famille de Berthout, 1889, 95. — Son abbé, seigneur dans le pays d'Alost, 1877, 460. — Tour de ce monastère, 1889, 241. — Sa suppression, 1882, 150. — et de Saint-Pierre. Accords avec les échevins de Gand au XIII[e] siècle, 1881, 302 et suiv.
— de Saint-Pierre à Gand. Lothaire, roi de France, confirme ses biens, 1876, 162. — Traité avec le magistrat relatif aux travaux de défense de la ville et du monastère (1253), 1892, 382.

— Création des voisinages par ce monastère sur son territoire, 1889, 227. — Lettre comminatoire lui adressée par les archiducs, 1885, 458. — Festin lors du sacre de l'abbé Willocqueau, 1885, 225. — Chronique de E. F. Malingié (1779-1791), 1876, 327, 457. — Transport de ses archives et de ses deniers (1793), 1876, 213. — Propriété de la Légion d'honneur, 1879, 116 et suiv., 211 et suiv. — L'église de N.-D. incorporée, 1885, 455. — Son oratoire, 1878, 148. — Convention au sujet des desservants de Biervliet, 1881, 370. — Organisation de l'Échevinage et de la cour féodale de la Seigneurie, 1893, 6. — Son abbé, seigneur dans le pays d'Alost, 1877, 460. — Différends entre les abbés et le magistrat de Gand, 1892, 397. — Conflit de juridiction avec le magistrat de Gand (1635), 1892, 389. — Différends avec le poète Jacob Cats, grand pensionnaire des États de Hollande, 1878, 227 et suiv. — Biens incorporés à la ville pour la construction des nouvelles fortifications, 1876, 76. — Ses droits et prérogatives sur le marché au poisson, 1876, 70. — Revenus et charges en 1687, 1881, 371. — Imposition des pains d'abbaye (1681), 1884, 360. — Pensions assignées sur elle, 1883, 364. — Achats de tableaux en 1779, 1876, 211. — Son chartrier, 1879, 299. — Sceaux des abbés, 1876, 113. — Sceaux des abbés comme Primats des Bénédictins Belges, 1876, 114. — Sceaux conventuels, 1876, 116. — Sceaux des dignitaires subalternes, 1876, 114. — Règlement pour le service des domestiques, 1885, 229. — Particularités et documents, 1875, 355; 1885, 338; 1886, 25 et suiv., 108; 1888, 37, 39, 40.

Abbaye de Ter Haghen à Gand, 1875, 211. — Les religieuses s'y fixent (1606), 1875, 221-222. — Notice sur les abbesses, 1875, 223 et suiv.

— de Gemblours, 1878, 94, 100, 106-107.

— de Grand Bigard. Son origine, 1878, 254, note 3. — Ses bienfaiteurs, 1878, 252 et suiv. — Donations et autres actes faits en sa faveur, 1878, 287 et suiv. — Sa seigneurie à Laeken, 1878, 260, 273 et suiv. — Cartulaires de ce monastère, 1878, 253.

— de Grimberghe, 1875, 367. — Donations de la famille de Berthout, 1889, 87, 90-91, 97. — Confirmation de ses privilèges, 1889, 86.

— de Groningue. Démolition de ce monastère en 1578, 1876, 360. — Vente de ses meubles, 363, 367.

— de la Cambre à Ixelles, 1886, 170.

— de Juvigny, 1886, 148.

— de Sainte-Claire à Liège. Mobilier du culte, 1881, 444.

— de Lobbes. Sa fondation, 1875, 322. — Notice, 1886, 161 et suiv. — Particularités, 1878, 97, 158 et note.

— de Sainte-Gertrude à Louvain. Donation à ce monastère par Gilbert de Tilborg, 1889, 93.

Abbaye de Maredsous, 1886, 372.
— de Moulins. Notice, 1886, 153.
— de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien à Ninove, 1875, 380-381. — Son arbre hagiographique, 1893, 147.
— de Nivelles. Ses abbesses Adélaïde et Oda, 1877, 230.
— d'Orval. Notice, 1886, 143.
— de Parc. Son arbre hagiographique, 1893, 134.
— de Saint-Remy, 1886, 151.
— de Rosendael. Notice, 1886, 171. — Donations faites à ce monastère par les Berthout, 1889, 88, 90-91, 99, 101, 191.
— de Saint-Amand (Elnon), 1875, 328; 1877, 263; 1885, 242, note 1, 247 et suiv.
— de Saint-Ghislain. Séjour de la comtesse de Hainaut, Marguerite de Bourgogne, et de sa fille Jacqueline dans ce monastère, 1887, 209 note 1. — Mn. de ce monastère, 1888, 488.
— de Saint-Hubert. Notice, 1886, 148.
— de Saint-Bertin à Saint-Omer. Diplôme de Thierri III, roi de France, 1878, 210. — Donation de l'autel de Lichtervelde, 1876, 421. — Mausolée de Guillaume de Normandie, 1877, 77. — Son chartrier, 1879, 299.
— de Saint-Trond. Son trésor au IX^e^ siècle, 1875, 325.
— de Salzinnes. Notice, 1886, 179.
— de Soleilmont. Notice, 1886, 163. — Hélène de Hamal, bienfaitrice, 1891, 223 et suiv. — Relique du Saint-Clou y vénérée, 1889, 57 et 210. — Pièces qui la concernent, 1882, 478.
— de Stavelot. Mnss. de ce monastère, 1888, 490.
— de Tongerloo. Excès y commis par les français en 1702, 1888, 482.
— de Saint-Martin à Tournai. Narratio Restaurationis abbatiae sancti Martini Tornacensis, 1891, 479. — Mnss. de ce monastère, 1888, 489.
— de Sainte-Marie de Tronchiennes. Notice, 1878, 129. — Ses premiers abbés, 1879, 2. — Donation (1143), 1889, 241.
— de Valduc. Notice historique, 1880, 323 et suiv.
— de Villers. Notice, 1886, 164. — Donation de la famille de Berthout, 1889, 91. — Mns. de ce monastère, 1888, 487.
— de Jardinet à Walcourt. Notice, 1886, 155.
— de Saint-Jean à Ypres, 1884, 225, note 2.
— de Mégaspiléon en Morée, 1882, 117.
Abbeville (Gérard d'), archidiacre d'Amiens, 1886, 336, 342.
Aberdeen (lord), ministre d'Angleterre, 1880, 297, 303, 475.
About (Ed.), homme de lettres. Notice nécrologique, 1885, 489.
Absalon, abbé de Saint-Amand. Elu évêque de Tournai, 1892, 302 et suiv.
Académie d'Archéologie de Belgique. Programmes des concours, 1876, 112; 1877, 253; 1879, 123, 495; 1881, 132; 1882, 502; 1885, 483.

Académie de Belle humeur dans la ville de Berg-op-Zoom, 1890, 432.
— de peinture à Gand (1751), 1890, 468. — Troubles dans cet établissement, 1890, 469.
— des Jeux Floraux de Toulouse. Discours en prose pour 1877, 1876, 240.
— des Lyncei à Rome, 1880, 23.
— Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Bruxelles. Fondation, 1879, 278 et suiv. — Programmes des concours : 1875, 272; 1876, 111, 377, 378; 1877, 252, 494; 1878, 505; 1879, 263, 493; 1880, 502 à 504; 1881, 379; 1882, 370; 1883, 126, 370; 1884, 135, 366; 1885, 121, 123, 375, 482; 1886, 373; 1887, 256, 497; 1888, 255; 1889, 131; 1890, 374; 1891, 127, 382; 1892, 127, 377; 1893, 126, 378; 1894, 500.
— Royale flamande. Programmes des concours, 1887, 134; 1889, 244.
Achel. Communautés religieuses dans cette localité avant le XIXe siècle, 1893, 457-458.
Achenbach (Le peintre André), 1876, 59.
Acosse. Templiers dans cette localité, 1893, 458.
Adalbert de Tronchiennes, évêque de Paris, 1882, 186 et suiv.
Adam (Le colonel d'État-major). Notice nécrologique, 1882, 503.
Adeghem (Antoine d') écoutète de Malines, chambellan de Philippe de Bourgogne, 1877, 16.
Administration (État de l') pendant la domination française, 1894, 61-62, 65, 425 et suiv., et 441 et suiv. — centrale de la Belgique sous la République, 1894, 273, 274.
Adolphe de Nassau (L'Empereur), 1878, 81.
Adornes (Adrien-Opice), fondateur d'une cour d'amour en Flandre. Notice sur ce personnage, 1891, 6 et suiv., 133 et suiv., 270 et suiv., 402 et suiv.; 1892, 17 et suiv. — (Anselme), voyageur brugeois au XVe siècle, 1881, 5. — (Anselme Opice), poëte latin, 1891, 279, 280. — (La famille), 1891, 6 et suiv., 280; 1892, 20, 34.
Adrien III (Le pape) et la Basilique d'Aix-la-Chapelle, 1876, 34.
Aduatuca (Le castellum). Sa situation, 1882, 402.
Aduatuques. Leur territoire, 1882, 396; 1887, 351.
Adultère (Le délit d'), 1889, 388; 1891, 325, 335; 1894, 494.
Aegidius (Pierre), greffier communal d'Anvers, 1877, 109.
Aelscoet. Privilèges de ses habitants (1233), 1891, 502.
Aerschot. Prise de cette ville en 1578, 1881, 421. — Communautés religieuses dans cette localité avant le XIXe siècle, 1893, 459 et suiv. — (Séverin-Guillaume Van), sculpteur. Notice nécrologique, 1885, 486.
Affiche (Une vieille), 1891, 118.
Afflighem (voyez Abbayes).
Afrique (L') et la Confédération géographique de Bruxelles. Ouvrage de M. Banning, 1877, 116. — centrale (Association internationale pour réprimer la traite et ouvrir l'), 1876, 494.

Agneessens (Ed.) (Le peintre). Notice nécrologique, 1885, 485.
Agnès d'Aquitaine, mère et tutrice de l'Empereur Henri IV, 1880, 232-233.
Agricole (Saint), évêque de Tongres, 1875, 322.
Agriculture hellénique, 1894, 93. — État déplorable des petits cultivateurs en France (1665), 1885, 191. — Les Belges l'introduisent en Bretagne, 1885, 427.
Agrippa (Corneille), professeur de théologie à l'Université de Dôle, 1892, 86.
Aguesseau. Ses mercuriales, 1894, 111.
Aguilar (Le conseiller d'État d'), 1876, 344, 352.
Aigues-Mortes. La charte des libertés et coutumes, 1894, 110.
Aiseau. Découvertes faites sur son territoire dans une villa belge romaine, 1875, 508. — (Les tapisseries de la famille de Gavre au château d'), 1875, 137 et suiv.
Aisements ou Aisemenches. Signification de ce mot, 1881, 45-46.
Aix-la-Chapelle. Résidence royale, 1880, 236. — La Basilique, 1876, 33. — Le Dôme de la Basilique, 1876, 40, 49. — Restaurations, 1881, 375. — Mosaïque du Dôme, 1876, 31, 36 et suiv.
Akkerghem (Le quartier d'), incorporé à Gand en 1279, 1888, 52.
Albany (Le duc d'), conjuration de ce prince contre son frère Jacques III, roi d'Écosse, 1881, 31 et suiv.
Albe (Le duc). Sa tyrannie, 1876, 492. — Son procès, en 1550, devant les échevins de Bruxelles, 1876, 484. — Lettres lui adressées par Philippe II au sujet de Viglius, 1877, 55, 57, 58. — et Michel de Castelnau, 1884, 143.
Albert (L'archiduc). Ses connaissances en mathématiques, 1884, 176. — Pièce en vers sur la mort de ce prince, 1880, 199. — Lettre lui adressée par Henri IV, roi de France, au sujet de la libre sortie des marbres de Dinant et de Namur, 1881, 448.
Albert et Isabelle (Les archiducs), 1879, 384; 1880, 491, 493 et suiv.; 1881, 320. — Une relation inédite de l'inauguration des archiducs aux Pays-Bas, 1892, 274, 408. — Procès-verbal de leur inauguration à Gand, 1875, 106. — Leçon donnée par J. Lipse en leur présence, 1889, 446. — favorisent la littérature flamande, 1875, 315. — Influence de leur règne sur le développement artistique et sur le bien-être matériel, 1875, 164 et suiv. — Leur sollicitude pour la restauration des monuments funéraires des ducs de Brabant, 1882, 16 et suiv. — et la relique du saint Clou vénérée à Soleilmont, 1889, 57 et suiv., 210 et suiv.
Albert de Saxe Teschen, gouverneur-général des Pays-Bas. Son entrée à Gand, 1888, 273.
Albizzi (Antoine), auteur de l'ouvrage : *Principum christianorum stemmata*, 1881, 320.
Album amicorum de Bonaventure Vulcanius, Mn., 1888, 491.

Albums (Vogue des), 1878, 205.
Alde (Les), imprimeurs italiens, 1875, 273; 1890, 437.
Alde Manuce et l'hellénisme à Venise. Compte-rendu de ce livre, 1875, 124.
Aldeneyck (voyez Abbayes).
Aldringen (Jean-Mathias et Jean-Baptiste) à l'Université de Dôle, 1892, 147, note 2.
Alençon (Le duc d'), à Anvers, 1877, 395, note 1. — et de la Noue, 1892, 179.
Alexandre le Grand. Son tombeau à Alexandrie, 1888, 399.
Alexandre Ier, empereur de Russie. Sa politique en 1814, 1880, 478 à 480, 487. — Son arrivée à Gand, 1893, 43.
Alexandre II (Le pape) confirme l'union des diocèses de Noyon et de Tournai, 1892, 211.
Alexandre IV (Le pape). Son intervention dans la querelle des d'Avesnes et des Dampierre, 1894, 225.
Algérie. Album consacré à la conquête de ce pays, 1889, 498.
Algrin (Jean) d'Abbeville, 1886, 220, note 3.
Aliénés (La maison d') de Gand en 1735. Régime auquel ils étaient soumis, 1887, 369.
Allemagne. Tendances dans ce pays à s'approprier la nationalité des célébrités d'autres nations, 1880, 178 et suiv. — Poésies à l'éloge d'écrivains allemands, 1884, 88.
Allemand (Le dialecte Haut) introniséé dans la chancellerie allemande de la Belgique, 1881, 219-220.
Allemands (Les), à l'Université de Dôle, 1892, 88.
Alleux en Flandre, 1878, 47-48.
Allobroges (Le territoire des), 1877, 275.
Almanach de l'époque de Louis XI, 1889, 482. — (l'ancien) météréologique, 1888, 128.
Almanachs imprimés à Gand, 1892, 235 et suiv.
Alma Tadema (Le peintre). Son défaut, 1876, 58.
Alne (voyez Abbayes).
Alost (Ville et pays d'). Privilège accordé à la ville en 1174 par le comte Philippe d'Alsace, 1877, 462. — est assiégée par Guillaume de Normandie, 1877, 77, 79, 80. — Les bourgeois forains affranchis du droit de morte-main et de meilleur catel (1er septembre 1399), 1877, 459-460. — Les seigneurs de ce pays en audience chez le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur (1409), 1877, 464. — Différend des nobles et vassaux de ce comté avec la ville de Grammont (1521), 1882, 323. — Redevances dues au seigneur de cette ville, 1887, 486. — occupée par les malcontents, 1893, 335. — Rédaction de la coutume en 1618, 1877, 459. — Particularités au sujet de cette terre, 1876, 196 et suiv.; 1878, 51, 53, 56, 59, 69-70, 78 à 80, 82 à 84. — Communautés religieuses, avant le XIXe siècle, 1893, 467 et suiv.

— Hôpital de Notre-Dame, 1879, 8. — Collège des Jésuites, 1879, 9. — Couvent des Capucins, 1881, 452. — Histoire de cette ville, par De Potter et Broeckaert, 1876, 99, 505; 1877, 247. — (Doyenné d'). Notice historique, 1879, 4 et suiv.

Alsace (Frédéric d'), frère de Thierri, comte de Flandre, 1877, 73, 75.

Alsace de Boussu (Le cardinal-archevêque de Malines d'). Particularités sur ce prélat, 1886, 177.

Alstein (La famille Van). Notice, 1892, 484.

Alton (Le général comte d'). Ses opérations stratégiques, 1876, 466 et suiv.

Alvin (Louis), conservateur en chef de la Bibliothèque royale. Notice nécrologique, 1887, 500.

Amae (L'île d') colonisée sous le règne de Christiern II, roi de Danemark, 1886, 18, note 1.

Amand (Saint), apôtre des Gantois, 1881, 145. — Son influence sur la Belgique, 1875, 317.

Amay. Monastère de chanoines dans cette localité, 1893, 471.

Ambert (Le général Joachim), historien. Notice nécrologique, 1890, 503.

Ambivarites (Les), leur résidence, 1877, 277.

Ambrosii (Nicolas), abbé d'Averbode, 1876, 255.

Amende honorable, 1891, 339. — remplacée par la prison sous l'ancien régime, 1894, 495.

Amendes au XIVe siècle pour méfaits, 1888, 319 et suiv. — Le Souverain-Bailli perçoit les amendes des bannis de Flandre, 1876, 267.

Amiens. État de la cathédrale en 1794, 1879, 349.

Amman (L'), gardien de la prison à Gand, 1888, 316.

Amsterdam. Soulèvement de cette ville en 1813, 1879, 420 et suiv. — Les sources de l'histoire de cette ville, 1893, 251.

Amulettes (Croyance aux), 1877, 221 et suiv.

Anabaptistes en Flandre. Rapport du conseil de Flandre (1530), 1886, 232. — à Gand, 1885, 475.

Anchin (voyez Abbayes).

Andenne. Chapitre de Sainte-Begge, dans cette localité, 1893, 472.

Anderlecht (Eglise d'), 1875, 171. — Communautés monastiques dans cette localité avant le XIXe siècle, 1894, 343 et suiv.

Andersen (Carl), le poète danois. Notice nécrologique, 1883, 500. — (Henri-Christian), le poète et romancier. Notice nécrologique, 1875, 515.

André (Valère). Poëme en son honneur, 1880, 198.

Andries (Le chanoine Joseph-Olivier). Notice nécrologique, 1886, 506.

Andrimont. Communautés monastiques dans cette localité avant le XIXe siècle, 1894, 346.

Angleterre. Les Normands dans ce pays, 1882, 225-226. — (L') et les rebelles aux Pays-Bas (1587), 1892, 187. — Relations avec la Bel-

gique, 1886, 434. — Politique envers les Pays-Bas en 1706, 1878, 4. — Politique envers la France en 1814, 1880, 462 et suiv. — maîtresse des colonies hollandaises, 1880, 298. — Jugement sur ce pays par Los Rios, 1890, 431.

Anglo-Américains. Origine de cette population, 1879, 43.

Ango (Jean), le conquérant des îles Canaries, 1883, 79.

Angre. Léproserie dans cette localité, 1894, 347.

Anjou (René d'), comte de Provence etc. Portrait de ce prince et de sa seconde femme Jeanne de Laval, 1891, 381.

Anjou (Le duc d'). Ses opérations contre les Huguenots, 1884, 155, 157, 160, 162.

Anne d'Autriche, reine de France. Son testament, 1885, 200.

Anne de Danemark, femme de Jacques Ier, roi d'Angleterre. Lettre à l'Infante Isabelle contre Puteanus, 1884, 178.

Anseghem. Templiers dans cette localité, 1894, 347.

Anselme, abbé de Saint-Vincent de Laon. Elu évêque de Tournai, 1892, 304 et suiv.

Ansems (J.-B), auteur de l'ouvrage « Den Luyster van Braband, etc. » 1879, 275, note.

Ansfried. Comes Bratuspantium, 1878, 101 à 103, 105, 108.

Antiquités romaines. L'organisation administrative créée au IIe siècle de notre ère par l'empereur Hadrien (travail de M. Naudet), 1876, 499.

Antisémitisme (Synthèse d'), ouvrage de M. Picard, 1892, 259. — à Gand en 1800, 1894, 369.

Antoine de Bourgogne, comte de Réthel, puis duc de Brabant. Son mariage avec Jeanne, fille de Waleran, comte de Saint-Pol, 1881, 189 et suiv. — incorpore le marquisat d'Anvers au duché en Brabant, 1881, 486. — Prétendu refus de ce prince de payer une dette de jeu, 1891, 370 et suiv.

Antoing. Communautés monastiques dans cette localité avant le XIXe siècle, 1894, 348 et suiv.

Antonello de Messines. Son tableau : « La méditation de Saint-Jérôme, » 1894, 501.

Antonin (L'itinéraire d'), 1876, 438.

Anvers (Le marquisat d'), XIe siècle, 1880, 221; 1881, 486 et suiv. — (La ville d') incendiée par les Normands, 1882, 218. — relevée par eux, 1885, 148, note 2. — Son importance stratégique au XIe siècle, 1880, p. 219. — Arrivée dans cette ville des galères vénitiennes (1319), 1885, 114. — Séjour d'Edouard II, roi d'Angleterre (1323), 1885, 114. — Son importance commerciale au XVe siècle, 1881, 8. — Les membres du Collège d'Oxford réfugiés à Anvers, 1875, 284. — Le pétrole sur cette place en 1548, 1878, 377. — Situation de la ville en juin 1576, 1881, 210 et suiv. — Particularités sur le siège de cette ville par le prince de Parme, 1892, 188. — Inauguration des

archiducs Albert et Isabelle, 1892, 411. — Sculptures en neige exécutées dans cette ville au XVII[e] et XVIII[e] siècles, 1892, 352. — Particularités sur cette ville en 1746, 1886, 175. — Son état en 1809, 1894, 311 et suiv. — Les habitants hostiles au régime français, 1894, 434. — Importance stratégique de cette ville au XIX[e] siècle, 1879, 412, 1880, 305, 307 et suiv. — Le duc de Wellington y séjourne, 1883, 131. — Éclairage de cette ville en l'an X, 1889, 419. — éclairée au gaz en 1837, 1889, 423. — Vestiges du Burg, 1885, 114. — Prison du Steen, 1875, 58. — Église cathédrale, 1875, 58. — Communautés monastiques dans cette ville avant le XIX[e] siècle, 1894, 350 et suiv. — Les Augustins et la réforme, 1883, 373. — Les Jésuites, 1875, 368; 1881, 319-320. — Couvent des Annonciades, 1881, 456. — Couvent des Carmélites, 1881, 456. — Hôpital Saint-Julien, 1888, 126. — L'hospice dit : « Het Maagdenhuis, » 1890, 112-113. — Hospice Saint-Nicolas, 1892, 257. — Nombreuses officines typographiques au XVI[e] siècle, 1875, 300.— Les Liggeren et les comptes de la gilde de Saint-Luc, 1877, 289. — Antagonisme entre cette ville et celle de Malines, 1877, 180-181. Voyez aussi Abbayes.

Aquarellistes belges (La Société des), 1878, 196.

Aquaviva (Claude), général des Jésuites et le magistrat de Gand, 1887, 97 et suiv.

Arago (Étienne), écrivain dramatique. Notice nécrologique, 1892, 496.

Aramont (Le comte d'), ambassadeur de France au Turquie, 1883, 276, 278.

Arbalète (Importance du tir à l') aux siècles passés, 1890, 142. — Faiseurs d'arbalètes à Gand, 1890, 14 et suiv.

Arbre de la liberté à Gand, 1890, 214.

Archéologie (Société d') de Bruxelles. Sa fondation, 1887, 254. — Congrès archéologique et historique à Bruxelles (1891), 1891, 240. — Exposition de l'art ancien au pays de Liège et exposition d'art ancien à Louvain, 1881, 500. — Fabrication et trafic de fausses antiquités en Palestine, 1884, 365. — *Le Musée archéologique*, recueil archéologique et artistique, 1876, 87. — *La Gazette archéologique*, recueil consacré aux monuments de l'antiquité, 1876, 76. — Éléments d'archéologie chrétienne, 1875, 132; 1879, 121. — Portefeuille d'un archéologue, 1879, 123. — *Antiquités préhistoriques :* L'âge de la pierre à Rupelmonde. Le pays de Waes à l'époque néolithique, 1887, 493. — Découvertes près de Mons d'ossements de mammouth, d'auroch, médailles, poteries, etc., 1883, 126. — Découverte à Dieupart d'une mâchoire de mastodonte, 1884, 257. — Les fossiles de Durfort, 1876, 96. — Restes d'animaux découverts dans la vallée de la Tamise, 1876, 102. — Collection de Sir Antonio Brady, 1876, 102. — Monument mégalithique découvert dans la commune de la Sauvagère (France), 1880, 499. — Monuments de

culte druidique à Jambes et à Spy (Namur) et à Froidchapelle, 1878, 443. — Dolmens belges. Dolmen découvert au village de Wéris, 1888, 367. — Les Menhirs. Particularités, 1878, 164-165, 171 à 173. — Découvertes dans la grotte de Spy près Namur, 1886, 371. — Découvertes préhistoriques en Espagne, 1887, 374. — Découverte d'une caverne préhistorique sur le chemin de fer de Dour à Cambrai, 1884, 256. — Découverte d'habitations préhistoriques près de Lorrez-le-Bocage (Seine et Marne), 1890, 119. — Découverte de camps préhistoriques sur le territoire de Menton, 1882, 120-121. — Découverte à Sainte-Cécile (Vaucluse, France), d'un groupe de sépultures d'une haute antiquité, 1885, 351. — Découverte d'une barque préhistorique dans la rivière du Cher à Valette, 1890, 371. — Découverte d'un labyrinthe souterrain à Creto (Sicile), 1891, 254. — Découverte préhistorique près de Chillicothe (États-Unis), 1892, 121. — *Antiquités égyptiennes :* L'âge des Pyramides, 1876, 494. — Mycerinus, roi d'Egypte, constructeur de la troisième pyramide (XXXI[e] siècle avant notre ère), 1876, 495. — Les ruines de la ville de Phitom, construite par Sésostris, 1883, 368. — Fouilles faites dans la vallée du Nil et découvertes de momies, sarcophages, tombeaux, pyramides, 1882, 119. — Déblaiement du temple de la reine Hatason (Egypte) à Deïr el Bahari, 1894, 124. — Découverte de tombeaux royaux en Egypte, 1892, 120. — Découverte des momies de Sésostris et de Ramsès III, 1886, 368-369. — Découverte de sarcophages de prêtres et de prêtresses d'Ammon à Deïr el Bahari, 1891, 251. — Découverte à Akhmin (Haute-Egypte) d'une nécropole de la période des Ptolémées, 1884, 259. — Découverte à Akhmin d'un cimetière égyptien, 1885, 354. — Découverte à Saqqarah d'une tombe de la sixième dynastie, 1884, 260. — Découverte d'un temple dans les environs de Thèbes, 1888, 128. — Découverte de papyrus égyptiens près d'Arsinoe, 1888, 254. — *Antiquités babyloniennes, carthaginoises, etc. :* Découverte d'une ville babylonienne près de Bagdad, 1882. 119. — Découverte d'antiquités carthaginoises à Byrsa et à Gamart, 1888, 495. — Découverte d'une statue en or dans les ruines de Carthage, etc., 1880, 499. - Temple phénicien d'Astarte à Leucosée (Ile de Chypre), 1888, 418. — Les fouilles du palais de Darius à Suse, 1887, 131. — Explorations dans les plaines de la Troade, 1879, 490. — *Antiquités grecques :* Découvertes dans l'Acropole d'Athènes, 1886, 121. — Trouvailles à l'Acropole, à Athènes, 1886, 245. — Découverte d'inscriptions et d'objets d'art à Athènes, 1889, 130. — Bouteille à l'huile provenant d'Athènes, 1887, 491. — Découverte en Crète, 1875, 269. — Découverte en Crète des restes d'une ville antique (ancienne Apolonie?), 1894, 123. — Découverte à Salamine d'un cimetière préhistorique et les restes d'un temple (VII[e] siècle avant J.-C.), 1893, 375-376. — Découverte d'une maison particulière du temps d'Alexandre à

Délos. 1883, 491. — Fouilles au village de Castri (antique Delphes), 1892, 120. — Temple d'Epidaure dédié à Esculape. Sa reconstitution, 1885, 353. — Découverte d'un théâtre antique près du village de Mamussia en Morée, 1882, 117. — Découvertes faites par H. Schlimann à Mycènes et en Egypte, 1888, 399 et suiv. — Découverte dans les sépultures de Mycènes de deux lames de poignard, 1885, 110. — Découverte en Egypte de la ville grecque de Naucratis, 1885, 355. — Découverte du Mercure de Praxitèle à Olympie, 1879, 491. — Découverte de l'aqueduc construit à Samos par Eupalinus de Mégare, 1884, 257. — La polychromie employée par la sculpture grecque, 1889, 243. — *Antiquités étrusques et romaines :* Découvertes à Bologne des ruines d'une ville étrusque, 1890, 119. — Découverte de tombeaux étrusques à l'arsenal militaire de Bologne, 1876. 97. — Découverte au bois de Trusey (Chamousey) dans un tumulus d'une quantité de débris remontant à l'époque préromaine, 1885, 352. — Découverte d'antiquités à Rome, 1876, 232. — Découverte d'un fragment de bas-relief représentant Mithra, 1892, 490. — Découverte dans les fouilles du Forum d'une tête de Marc Aurèle, buste d'empereur romain. La maison des Vestales, 1883, 493. — Le grand égout collecteur : Cloaca massima, 1889, 495. — Les jardins et la salle de lecture de Mécène à l'Esquilin, 1880, 500. Découverte d'un obélisque derrière l'église de la Minerve, 1883, 247.— Découverte de peintures à la catacombe des Saints-Pierre et Marcellin, 1891, 249 et suiv. — Découverte d'une crypte dans les catacombes de Sainte-Priscille, 1888, 255. — Découvertes de statuettes de Vénus en marbre de Paros, sarcophages réprésentant l'adoration des Mages, la fuite des Hébreux, etc., 1876, 496. — Découverte d'un casque d'une haute antiquité, 1891, 381. — Découverte d'une plaque centrale de *Scutum* ou bouclier, 1883, 126. — D'une maisonnette (XIII siècles avant Jésus-Christ), 1886, 373. — Découverte d'un ancien obélisque à Bénèvent (Italie), 1892, 491. Découverte d'un temple de Diane sur le lac de Nemi, 1885, 479. — Découverte d'œuvres d'art dans le Tibre, 1885, 480. — Découverte de deux tables de bronze, à Ossuna, contenant des fragments de la loi constitutive de la colonie fondée sous la dictature de César, 1876, 497. — Découverte d'un fragment de bronze ayant appartenu à l'un des feuillets d'un diplôme militaire de Trajan, 1883, 247. — Découverte d'un temple, établissement thermal, théâtre, etc., sur la ligne d'Orléans, 1882, 367. — Quelques considérations sur un médaillon romain, découvert près de Blerik, 1877, 211. — Les disques crucifères, le Flabellum et l'Umbella, 1884, 362. — Armes romaines (armes de jet), 1876, 90. — Les fouilles de Pompéï, 1875, 269. — Découvertes dans les nécropoles de l'ancienne Tarquinia et de Pérouse, à Poggia Cantarello, à Palestrina, près de l'amphithéâtre de Pompéï, 1887, 248 à 250.— Découverte de l'antique ville

de Sipontum dans la Pouille, 1878, 123. — Découverte d'un pont du temps de la domination romaine à Vérone, 1891, 254. — Découverte d'une statue de Minerve à Vérone, 1890, 499. — Découverte de ruines romaines d'une petite ville à Tonkria (Afrique), 1883, 492.— Découverte d'amphores romaines à Carthage, 1893. 255. — Découverte d'une cité romaine en Angleterre, 1894, 255. — Découverte d'un batiment romain qui servait à la confection de l'émail à Mayence, 1892, 492. — Découverte le long de la chaussée Brunehaut en Hainaut, d'une vaste construction probablement de l'époque romaine, 1893, 373. — Découverte à Arlon de débris d'un palais romain, 1892, 492. — Découverte d'une villa romaine à Attenhoven, 1884, 493. — Découverte de deux villas romaines près de Beaumont, 1893, 503. — Découverte d'une villa romaine dans la commune de Clavier, 1893, 503. — Découverte d'une pierre sigillaire ou cachet d'oculiste de l'époque romaine, à Houtain-l'Evêque, près Landen, 1884, 257. — Villa romaine à Laeken, 1878, 250, note 1. — Villa belgo-romaine à Maillen, 1888, 251. — Six inscriptions romaines à la citadelle de Namur, 1886, 502. — Les tumuli de la Hesbaye liégeoise. Autres tombeaux romains en Belgique, 1876, 223. — Les tombes romaines d'Omal, 1876, 223. — Découverte à Robermont de ruines d'un ancien castel, de pièces à l'effigie des Césars romains, 1894, 123. — Murs d'une villa romaine à Steenwyck près de Saint-Nicolas, 1892, 124. — Découverte près de Thionville de squelettes et d'armes de l'époque romaine, 1892, 492. — Découverte près du mur d'enceinte de Trèves d'une fabrique de poteries romaines, 1893, 504. — Découverte d'antiquités romaines à Zetrud-Lumay, 1883, 368. — Une excursion à Thy-le-Baud'huin, cimetière romain, 1878, 157. — Découverte à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), d'une station romaine, 1875, 268. — Découverte dans les ruines de Mandeure d'une statue en pierre blanche de Jupiter et une autre représentant Faustine, 1883, 491. — Découverte à Martigny d'une statue de Jupiter et d'un lion en bronze, 1891, 381. — Hippodrome et voie romaine dans les environs de Nantes, 1885, 479. — Mosaïque romaine, découverte à Nîmes, 1884, 494. — Découverte d'une villa romaine aux environs de Pau, 1886, 502. — Thermes anciens de Poitiers, 1884, 121. — Les Thermes de Sanxay, 1884, 125. — *Antiquités gallo-romaines :* Découverte d'armes et de bijoux sur les bords de la Loire (antiquités gauloises), 1882, 116. — Tombeaux en terre gaulois ou germains en Belgique, 1876, 223. — Les ruines de Sanxay, 1883, 493-494. — Les fouilles du Père de la Croix à Sanxay. Temple, théâtre, Thermes, ruines gallo-romaines, 1884, 120 et suiv. — La Bourgade gallo-romaine de Bolar, près de Nuits (Côte d'or), 1881, 256. — Fouilles faites sur le territoire de Carnac (Bretagne). Construction gallo-romaine, 1877,

483. — Découverte à Reims de deux sépultures gallo-romaines de femmes, 1882, 116. — Découverte dans l'église de Watervliet de deux stèles de l'époque gallo-romaine, 1894, 384. — Vases à parfums trouvés dans les sépultures belgo-romaines, 1876, 123. — Découvertes faites à la villa belgo-romaine sur le territoire d'Aiseau, 1875, 508. — Cimetière romain et ruines d'une ville belgo-romaine à Bonnenvaux, 1878, 162. — Cimetière belgo-romain à Jumet, 1881, 132. — Cimetière gallo-romain et une villa à Roselies, 1879, 262. — Le cimetière belgo-romano-franc de Strée, rapport de la fouille, description des objets trouvés, etc., 1877, 480. — *Antiquités franques :* Découvertes près d'Avesnes de squelettes et de différents objets antiques de l'époque de la conquête de la Gaule-Belgique par les Francs, 1878, 124. — Cinq tombes franques au Berthaumont, 1878, 163. — Fouilles à Franchimont, découverte d'un cimetière franc, 1878, 245-246. — Découverte à Furfooz de sépultures de la période franque, 1876, 504. — Découverte des restes de la sépulture d'un guerrier franc à Namur, 1885, 351. — Découvertes dans le Palatinat, près de Roedersheim, d'un grand nombre de tombes franques (VII[e] siècle), 1883, 493. — Antiquités franques du Musée archéologique de Charleroi, 1883, 9. — *Antiquités diverses :* Plaque de bronze, découverte aux environs de Séville, du II[e] siècle après J.-C., 1889, 358. — Temple (II[e] ou III[e] siècles). Statuette de Vénus Anadyomène près Saint-Saens (Seine inférieure), 1892, 123. — Découverte à Grand (Vosges) de plaques sur lesquelles étaient gravées des inscriptions d'un calendrier (III[e]-IV[e] siècles), 1887, 253. — Le livre d'ivoire à la bibliothèque de Rouen (travail grec IV[e] siècle), 1886, 250. — Collection d'antiquités trouvées dans des tertres près de Reichenhall (IV[e] et V[e] siècles), 1890, 237. — Découverte à Czico (Hongrie) d'un cimetière de Huns, 1893, 374, 504. — Découverte d'un tombeau de l'époque mérovingienne (territoire d'On), 1884, 257. — Découverte d'un cimetière mérovingien en France, 1892, 491. Découverte de sépultures mérovingiennes dans l'église de Rivières (Tarn), 1883, 490. — Découverte à Paris d'un sarcophage, 1882, 121. — Découverte de plusieurs cimetières Saxons en Angleterre (pays de Galles, Écosse, Irlande) (VI[e]-VII[e] siècles), 1892, 122. — Découverte dans l'église Saint-Servais à Maastricht des sarcophages de l'évêque saint Monulphe (599), de saint Gondulphe, 1890, 371. — — Découverte à Tarlow d'une sépulture qui semble être d'un grand chef de pirates normands, 1883, 491-492. — Anciens ivoires sculptés. Le tryptique bysantin de la collection Harbaville à Arras (X[e] siècle), 1885, 115. — Les tryptiques bysantins conservés au Musée chrétien du Vatican et à la Bibliothèque du couvent de la Minerve à Rome, 1886, 249. — Le crucifix du trésor de la cathédrale de Léon au musée de Madrid (XI[e] siècle), 1886, 248. — Mosaïques

de l'abbaye de Baudeloo et autres en Angleterre, Belgique, France (XIII[e] siècle), 1880, 397 et suiv. — Pavement du XIII[e] siècle à Gand, 1885, 121. — Peintures murales dans les ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon (XIII[e] siècle), 1889, 241. — Peintures murales dans l'église de Damme (XIV[e] siècle), 1890, 370. — Découverte à Pottelberghe près de Courtrai de nombreuses curiosités du XIV[e] siècle, 1893, 503. — Vieille hâche d'armes aux environs de la commune d'Eename (XV[e] siècle), 1893, 502. — Découverte à Pottelberg d'antiquités (commencement du XV[e] siècle), 1893, 372. — Découverte à Spandau d'une poterie blanche émaillée à l'intérieur (environ XV[e] siècle), 1889, 496. — Collection de ferronneries et de dinanderies délaissée par M. Louis Verboeckhoven (XV[e]-XVIII[e] siècles), 1887, 124. — Découverte à l'église paroissiale de Kessel lez Lierre de peintures décoratives du XVI[e] siècle, 1891, 253. — Découverte de poteries du XVI[e] et XVII[e] siècles à Bouffiaulx, 1880, 263. — Découverte à Arlon de murs des vieux remparts, 1892, 492. — Découverte à Bruges de deux tombeaux antiques ornés de peintures murales, 1893, 374. — Découverte à l'église Sainte-Catherine à Bruxelles de pierres gothiques, 1893, 253. — Découverte de substructions du moyen-âge à Donck près de Maldegem, 1885, 240. — Musée lapidaire des ruines de Saint-Bavon, 1891, 89 et suiv., 257 et suiv., 385 et suiv.; 1892, 1 et suiv., 129 et suiv., 261 et suiv. — Souvenirs et antiquités de la ville de Gand au musée archéologique, 1887, 119 et suiv. — Dalles tumulaires découvertes à Gand, 1887, 122. — Découverte des ruines d'un ancien château-fort à Ixelles, 1892, 491. — Découverte à la fontaine de Spa à Mariemont d'une ancienne construction, 1892, 376. — Le trésor de l'église Saint-Aubain à Namur, 1886, 371. — Le trésor de l'abbaye de Sainte-Marie d'Oignies (chez les sœurs de N.-D. à Namur), 1886, 370. — Antiquités découvertes à Cortil près de Noduwez dans un tumulus, 1875, 237. — Découverte à Villers-devant-Orval de squelettes, d'urnes en poterie et de débris de glaive, 1889, 496. — Découvertes dans les ruines de l'abbaye de Villers de la salle de l'infirmerie et d'une peinture à la fresque, 1894, 498. — Découverte à Watervliet de la sépulture de Laurin, fondateur de cette commune, 1893, 373. — Fond de tasse en cristal orné des figures de saint Genèse et saint Luc (antiquités chrétiennes), 1893, 255. — Dalles tumulaires d'origine flamande dans les villes hanséatiques, 1887, 248.— Découverte d'une villa à Kauferinq, 1889, 498. — Découverte d'une habitation souterraine (forme ogivale) à Molières (Tarn et Garonne), postérieure à l'an mil, 1892, 121. — Découverte à Saint-Cénery le Géret d'une chapelle souterraine sur l'emplacement d'un vieux château, 1890, 371. — Découverte à Nîmes d'une mosaïque, 1884, 259. — Découverte à Hobro (Jutland) d'une coupe d'argent, 1891, 253. — Découvertes d'anti-

quités à Hilversum en Goyland, 1877, 279. — Découverte de sarcophages et de momies dans l'île de Formentera (îles Baléares), 1882, 115. — Découverte en Guatemala d'une ville ensevelie sous les laves du volcan de Aqua, 1892, 492. — Découverte en Mongolie d'une ancienne ville, 1891, 125-126. — Découvertes de Dragons taillés en marbre blanc dans le même pays, 1891, 126. — Restes d'une ville dans l'Asie centrale russe (II[e] siècle), 1892, 123. — Découvertes d'antiquités américaines dans la vallée de Pueblo sur la frontière californienne du Nouveau-Mexique, 1876, 104. — Terres cuites trouvées dans le sud du Mexique, 1876, 87.

Archidiacres. Leurs fonctions, 1887, 66.

Architecture (L') en Belgique du VI[e] au XI[e] siècles, 1875, 321, 323. Châteaux féodaux (XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles), 1875, 328. — Origine du style ogival, 1887, 247. — Ses caractères en Belgique, 1892, 258. — militaire, 1887, 159. — Anciennes enceintes urbaines, 1887, 20 et suiv. — La porte d'Hagerue à Arras, 1892, 376, 1893, 1 et suiv. — Les églises en bois debout en Norvège, 1893, 257. — Exposition nationale d'architecture à Bruxelles, 1886, 251. — Considérations contre la manie de l'alignement rectiligne des rues dans les villes modernes, 1877, 231.

Archives. Négligence en Angleterre pour leur conservation, 1880, 498. — du château de Belvoir en Angleterre, 1885, 357. — Rapport de l'archiviste général sur les archives du royaume, 1885, 112. — communales. La question de leur conservation devant les Chambres législatives, 1875, 492. — des États de Flandre. Notice historique, 1879, 369. — Notes, 1879, 251 et suiv. — sauvées en 1794, 1878, 215. — Leur sauvetage en 1795, 1893, 12 et suiv. — du Conseil de Flandre. Notice historique, 1879, 369 et suiv. — Au dépôt de Gand, 1879, 471 et suiv. — Chartes de Flandre [1]. (Mémoire sur les) 1890, 270 et suiv. — de Flandre, connues sous le nom d'archives de Rupelmonde, 1878, 221; 1890, 263 et suiv. — Don au dépôt des Archives de l'État à Gand d'archives de familles et de seigneuries, 1894, 250. — Don d'archives concernant les familles de Mastaing et de Jauche et plusieurs communes et seigneuries, 1893, 126. — Don de documents de la baronnie d'Assche (commune de Deerlycke), 1894, 120. — Don de documents relatifs aux seigneuries de Denterghem et de Bautersem, 1893, 254. — Don d'archives de la baronnie de Nokere et de seigneuries limitrophes, 1893, 497. — de la collection du comte de Borluut d'Hoogstraeten à la Bibliothèque de la ville et de l'Universtité de Gand, 1893, 496. — de la Flandre orientale. Manuel de renseignements, 1887, 243. — de la ville d'Alost, 1875, 500. — de la châtellenie d'Audenarde, 1879, 253. — de la ville

[1] Cette collection forme un assemblage d'une multitude d'actes.

de Gand. Leur transport en 1708 dans le Schepenhuys, 1875, 463. — Leur abandon à la fin du XVIII[e] siècle, 1889, 4. —. Visite aux archives de Gand par un commissaire du gouvernement impérial en 1812, 1883, 468. — Les archives communales de Gand en 1883 et 1884, 1884, 481. — en 1885 et en 1886, 1887, 114. — Inventaire de ces archives, 1887, 242; 1889, 240. — Papiers conservés dans les combles de l'hôtel de ville, 1889, 344 et suiv. — Notes sur ces papiers, 1890, 73 et suiv. — Sur les archives du Vieux-Bourg, 1880, 338. — du Bureau de Bienfaisance de Gand. Triage et classement, 1876, 105. — de la ville de Thielt, 1878, 501. — De l'évêché de Tournai, 1891, 356 et suiv. — du Pays de Waes, 1879, 254. — du Musée Plantin, 1875, 304 et suiv. — Destruction des archives en France ordonnée par le gouvernement républicain (1792-1796), 1889, 3, note 1. — départementales en France, 1875, 497, note; 1877, 487. — des anciens comtes d'Artois, 1877, 248. — de Lille en 1792, 1889, 3. — des gildes de Saint-Éloi et de Saint-Crépin découvertes à l'hôtel de ville de Schiedam, 1893, 126. — des Arts, Sciences et Lettres (ouvrage de M. Pinchart), 1881, 60 et suiv., 186 et suiv., 313, 437; 1884, 167.

Arcques en Normandie. Donjon dans cette localité, 1875, 141.

Ardenbourg. Particularités sur cette ville, 1891, 232.

Ardennes belges. Singulier usage pratiqué après le trépas, 1876, 122.

Ardre. Description du château de cette localité, 1875, 143. — (Arnoul Seigneur d'), 1875, 143. — (Chronique de Lambert d'), 1875, 145, note.

Arenberg (La famille d'), 1893, 55 et suiv. — est dévouée au gouvernement impérial, 1894, 445. — (Alexandre d'), 1887, 288. — (Antoine d'), connu sous le nom de Père Charles. Notice biographique, 1893, 62 et suiv. — Inventaire de ses meubles, 1894, 23, 407. — (Jean de Ligne comte d'), commandant des troupes envoyées en France au secours de Charles IX contre les Huguenots, 1884, 137 et suiv. — Sa mort à la bataille d'Heyligerlée, 1884, 165. — Portrait et éloge de ce prince, 1884, 164-165.

Argenton (voyez Abbayes).

Arithmétique (Anciens traités d'), 1875, 292. — de Nicolas Martel, 1893, 206.

Arles et Vienne (Les églises d'). Dispute au sujet de leur primatie, 1892, 226-227.

Arleux (Le pays d'), 1878, 82. — (Baronnie d'), 1878, 84.

Arlon. Découverte de murs des anciens remparts, 1892, 492.

Armagnac (Bernard comte d'), chef du parti des Armagnacs. Ses agissements contre le Dauphin et le comte de Hainaut Guillaume IV, 1887, 207.

Armes à feu. Le fusil à aiguille inventé en Belgique vers 1624, 1885, 204.

Armoiries se trouvant sur des tableaux du Musée de Bruxelles, 1892, 483. — des rois de France, 1894, 457. — prennent naissance sous le règne de Louis VII, roi de France, 1894, 454. — renfermées dans le psautier de Guy de Dampierre, 1891, 86 et suiv. — des registres scabinaux de Gand, 1889, 1 et suiv. — de la ville de Nieuport, 1879. 403 et suiv. — de l'abbaye d'Alne, 1890, 121, 492, 494. — d'abbés de ce monastère, 1890, 122-123. — de Victoire Schlter, dernière abbesse de Valduc, 1880, 345. — de la famille d'Abbeville, 1884, 381, 385. — de Barbençon, 1884, 374. — de Beersel, 1884, 395. — de Berlaimont, 1884, 374. — de Bernieulles, 1884, 381. — de Béthune, 1884, 390. — de Boussu, 1884, 390. — de Cany, 1884, 390. — de Comines, 1884, 395. — de Créquy, 1884, 390. — d'Esne, 1884, 39. — de Fosseux, 1884, 395. — de Gaesbeek, 1884, 385. — de Ghistelles, 1884, 373. — de Grouchy, 1885, 265. — de Hallain, 1884, 395. — de Hamez, 1884, 389. — de Henault, 1884, 374. — d'Hondecourt, 1884, 381. — de Jauche Mastaing, 1884, 373. — de Lalaing, 1884, 390. — de Lannoy, 1884, 374, 385. — de Lens, 1884, 396. — de Leroy, 1892, 437. — de Leuwerghem, 1884, 373. — de Lille, 1884, 374. — de Linsmeau, 1884, 273. — de Masmines, 1884, 373. — de Melun, 1884, 385. — de Mingoval, 1884, 374. — de Molembais, 1884, 374. — de Montmorency, 1884, 385. — de Morbecque, 1884, 381. — d'Ocoche de Neufville, 1884, 389. — de Poucque, 1884, 381. — de Roucy, 1884, 385. — de Rochefort, 1884, 373. — de Saarbruch, 1884, 385. — de Silly, 1885, 366. — de Spault, 1884, 395. — de Steelandt, 1884, 381. — de Trazegnies, 1884, 373. — de Villain, 1884, 385. — de Wagnonville, 1884, 374.

Arntz (Égide), professeur à l'Université de Bruxelles. Notice nécrologique, 1884, 500.

Arnulf (L'empereur), triomphe des Normands, 1878, 89, 91-92.

Arras. Prise de cette ville en 1492, par l'armée de Maximilien d'Autriche, 1893, 3. — Inauguration des archiducs Albert et Isabelle, 1892, 421. — Anciennes fortifications, 1892, 376, 1893, 1. — Séjour des usuriers lombards, 1886, 238. — (Négociations d') (1558), 1880, 385. — (Évêché d'). Son rétablissement, 1892, 213.

Arsenius (Les graveurs Ambroise et Ferdinand), 1878, 456.

Art (L') arabe et l'art de l'antique Egypte. Différences, 1894, 453.

Artevelde (Jean Van). Dalle funéraire d'un personnage de cette famille, 1891, 398. — (Jacques Van). Recherches, 1891, 123. — Particularités sur la famille des van), 1887, 123, note.

Artillerie. Droit du Grand Maître de l'artillerie de s'attribuer les cloches et métaux d'une ville conquise, 1883, 39. — Passeport donné par l'empereur Charles-Quint pour transporter au royaume de Naples des pièces achetées à Malines, 1878, 118. — belge (Histoire de l'), 1886, 372.

Artois (États d') (1572), 1887, 234. — (Bonne d'), comtesse de Charolais, 1881, 443.

Arts industriels. Chambre syndicale provinciale à Gand. Procès-verbaux et statuts, 1876, 442, 453. — Des expositions et de l'enseignement des arts décoratifs, 1883, 120. — Expositions d'arts industriels à Gand, 1876, 450-451; 1877, 366 et suiv.; 1883, 1 et suiv. — Exposition et concours ouverts par la Chambre syndicale (1877), 1877, 124. — Rapports des membres du jury, des délégués et des ouvriers sur l'Exposition universelle de Paris en 1878, 1880, 127. — Exposition internationale de photographie à Gand, 1880, 126. — Travaux publiés pour servir à l'histoire de la broderie et de la dentelle en Belgique, 1881, 186 et suiv.

Asbjoersen, écrivain norvégien. Notice nécrologique, 1885, 490.

Aspelaer (Le village d'), 1877, 78.

Aspre (Le feld maréchal d'), tué à Wagram, 1894, 297.

Assassins (Pénalité contre les) à Gand, 1891, 185.

Assche (L'église d'), 1875, 390.

Asselberghe (Le peintre), 1878, 198.

Asseman (Les), 1891, 391. — (Henri). Dalle funéraire, 1891, 391.

Assemani (Les), orientalistes. Leurs travaux à la Vaticane, 1881, 126.

Assemblée nationale. Discussion sur le décret relatif à la lettre de cachet (16 mars 1790), 1881, 98 et suiv.

Assignats (Valeur des) en 1795 et 1796, 1894, 228.

Assonleville (Christophe), conseiller au Conseil privé, 1880, 419. — (Guillaume). Poésies en son honneur, 1889, 274 et suiv. — (Les d'), seigneurs de Bouchout, 1880, 413 et suiv.

Assonville (Melchior d'), étoffeur, 1875, 166.

Ath (Château d'), 1875, 143. — Le carillon de cette ville, 1882, 360 et suiv.; 1893, 229.

Athènes. Sa Constitution politique, 1891, 126-127. — De l'accusation dans cette ville, 1894, 110.

Aubigné (Agrippa d'), 1880, 79, 98.

Audeghem (La Keure d'), 1878, 53.

Audenarde. Etymologie de cette ville et généalogie des Seigneurs, 1888, 15. — Incendiée en 1126, par les troupes du Hainaut, 1880, 3, 4. — Droit de créer des bourgeois forains, 1882, 324, 339. — Troubles en 1539, 1878, 152. — Impôt sur le tabac (1636), 1884, 253. — est dispensée en 1706 du rachat des cloches, 1883, 51. — Emeute en 1788, 1879, 300. — La médaille Rouvroy. Commémoration du siège d'Audenarde en 1814, 1883, 417. — Son carillon, 1889, 122. — Église de Sainte-Walburge, 1875, 191; 1880, 3. — Église de Notre-Dame de Pamele. Notice, 1882, 369. — Prieuré de Sion, 1880, 10; 1881, 456. — Couvent des Frères-Mineurs, 1880, 7. — L'hôpital, 1891, 282, 360. — (Doyenné d'). Notice historique, 1880, 1 et suiv.

Audenburg (Gérard d'), Grand Chambellan de Flandre, 1880, 3.

Auguste (L'empereur) divise la Belgique en provinces et celles-ci en cités, 1876, 191.

Augustins (Les) et Henri de Gand, 1888, 428.
Aumale (Le duc d'). Son rôle pendant la guerre contre les Huguenots, 1884, 161-162.
Austrasie (Le royaume d'), 1876, 22.
Autriche (Anne d'). Particularités sur cette princesse, 1883, 169, 170. — (Charles Louis, archiduc d'), gouverneur-général des Pays-Bas. Son entrée à Gand, 1888, 264-265. — (Ernest, archiduc d'). Son mausolée à Sainte-Gudule à Bruxelles, 1887, 284. — (Ferdinand, archiduc d'), connu sous le nom de Prince-Cardinal, gouverneur-général des Pays-Bas, 1877, 450, 452. — Sa réception à Malines, 1875, 171-172. — (Don Juan d') à la tête de ses troupes et en relation avec des princes étrangers (1576-1578), 1881, 208 et suiv., 325, 420. — Une correspondance de ce prince, 1883, 246. — Méfiance qu'il inspire à de La Noue, 1892, 183. — Bruit concernant ce prince, 1884, 344.
Auvergne. Notice sur le régiment de ce nom, 1892, 363, note 1. — (Guillaume d'), évêque deParis. Ses sermons, 1886, 220, note 1.
Avenel, journaliste. Notice nécrologique, 1875, 516.
Averbode (voyez Abbayes).
Avesnes (La querelle des d') et des Dampierre, 1894, 213 et suiv.
Avesoete, femme d'Henri Asseeman. Dalle funéraire, 1891, 387.
Avocats. Respect leur dû au moyen-âge, 1888, 337.
Avont (Abraham van), sculpteur enlumineur, 1875, 167. — (Rombaut van), enlumineur, 1875, 166.
Avortement (Crime d'). Sa punition en France sous l'ancien régime, 1881, 228.
Axel. Tabernacle dans l'église de cette localité sculpté par les Keldermans, 1875, 36. — (L'abbaye de Ter Haeghen à), 1875, 212, 215. — de Seny (Jean Honoré van), bienfaiteur du collège Saint-Norbert, à Rome, 1890, 28.

B.

Backhuisen Van den Brinck. Son jugement sur Viglius de Aytta de Zuichem, 1877, 29.
Backx (Ignace), président du collège de Saint-Norbert à Rome, 1890, 36.
Badius (Les), imprimeurs français, 1875, 273.
Baelen (le peintre H. Van), 1876, 212.
Baenst (Les de). Notice sur cette famille, 1892, 370. — Octroi leur accordé pour endiguer des terres en Flandre, 1892, 325 et suiv.
Baert (Le célèbre marin Jean). Sa nationalité, 1892, 114.
Baets (Pierre De), avocat. Notice nécrologique, 1875, 512.

Bailleul. Hôpital de Notre-Dame, 1881, 447. — (Gilles de), professeur à l'Université de Louvain, 1877, 98.
Bailliage (Le) de Tournai et Mortagne, 1892, 488.
Baillis des villes, des châtellenies, des seigneuries. Leurs attributions, 1876, 272.
Bakkerkorff (Le peintre), 1876, 60.
Balderic, de Looz, évêque de Liège, 1878, 109, 111-112.
Balderic (Le chroniqueur), 1877, 220, 227.
Ballu (L'architecte Théodore). Notice nécrologique, 1885, 490.
Bals donnés à l'estaminet du Chat Noir à Gand (1808-1809), 1892, 231 et suiv. — par la Confrérie de Saint-André et Sainte-Barbe à Ostende, 1894, 401-402. — par la Confrérie de Saint-Michel à Gand, 1889, 163 et suiv. — en Belgique sous le régime impérial, 1894, 245.
Banck (Marguerite Van der), femme d'Anselme Adornes, 1881, 2-3, 23-24.
Bannis. Mesures barbares prises contre eux, 1888, 469-470. — de Flandre (Les), sont justiciables du Souverain-Bailli, 1876, 263. — hors de la ville de Gand, 1888, 336.
Bannissement (Peine du) à Gand, 1891, 65.
Banqueroutiers (Loi contre les) en France, 1881, 358.
Banquets des échevins de Gand, 1890, 87 et suiv. — de la Gilde des Escrimeurs dans la même ville, 1888, 385 et suiv. — de la congrégation de Saint-Antoine de Padoue dans la même ville, 1888, 111.
Banquiers d'Arras (XIII^e^-XIV^e^ siècles), 1891, 27-28. — d'Asti autorisés à s'établir à Biervliet, 1891, 24. — Taxation qui les frappe à Gand, 1891, 217. — Florentins. Leurs relations avec les comtes et les villes de Flandre, 1891, 16 et suiv. — Débiteurs de la cour papale, 1891, 215. — (Les) Perrucci de Florence, 1891, 214, 220. — (Les) de Lucques, 1891, 221.
Baptême d'un septième fils en 1696, 1888, 345 et suiv. — Cérémonies et fêtes, 1888, 204.
Bar. Guerres et dissensions dans ce pays, 1877, 467-468. — (Famille de), 1877, 471. — (Le duc de), seigneur du pays de Rhodes (1409), 1877, 460. — (Henri comte de), 1877, 466; 1878, 85. — (Jeanne de), comtesse de Garennes, 1877, 467. — (Pierre de), 1877, 467. — (Robert comte de), 1877, 467 à 469. — (Robert I^er^ duc de), 1878, 85.
Barbe (Sainte). Sa légende, 1893, 290.
Barbedienne (Ferdinand), fondateur de la maison de bronze de ce nom. Notice nécrologique, 1892, 495.
Barbençon ou Barbenson (Particularités sur la famille de), 1884, 391; 1888, 155 et suiv.
Barbenson (Gui de). Cession de joyaux lui faite par Marguerite de Bourgogne, 1882, 252 et suiv.
Barberini (Le cardinal), 1878, 8, 19, 137, 139.

Barbier de Montault. Son ouvrage sur le dôme d'Aix-la-Chapelle, 1876, 40, 49.
Barère (Bertrand) à Bruxelles, 1888, 495.
Baron (Le peintre Henri). Notice nécrologique, 1885, 490.
Barre (Ferdinand de la, Souverain Bailli de Flandre, 1876, 297.
Barreau (Le) sous Louis XIV, 1885, note 1, 190.
Barrière (Subside de la) en faveur des hollandais, 1891, 442.
Barthélemi d'Hastel (Le comte Édouard de). Notice nécrologique, 1888, 498.
Barvaux. Singulière superstition en usage dans cette localité, 1876, 125.
Bassano (Le duc de), ministre des affaires étrangères, 1880, 299 et suiv.
Basse-Lotharingie. Guerre de la succession à ce duché, 1876, 150.
Bassières (Le château de la), 1878, 83.
Bassompierre (Le maréchal de). Lettre au comte de Chavigny. Une anecdote sur ce personnage, 1878, 126.
Bast (Albert de), dit *Bertje Bast*. Particularités sur ce personnage, 1889, 42. — (Le prêtre Martin de), relevé de la déportation, 1884, 356-357.
Bastien Lepage (Le peintre Jules). Notice nécrologique, 1884, 506.
Bastille (Deux jours à la) pour une formule de politesse, 1891, 244.
Bataille de la Sambre livrée par César, 1882, 384 et suiv. — de Testry (687), 1875, 330. — de Florennes, (1015), 1877, 220; 1878, 112. — de Thielt (1128), 1877, 69. — de Woeringen (1288), 1881, 496. — de Courtrai, travaux sur cette bataille (1302), 1890, 232; 1892, 484; 1893, 163 et suiv. — de Gravelines (1558), 1880, 98, 100. — de Rymenam (1578), 1890, 292. — de Ninove (1580), 1892, 179. — de Fleurus. Quelques détails historiques (1622), 1890, 197. — de Ramillies (1706), 1875, 425, 435; 1878, 2. — de Malplaquet. Ses conséquences (1709), 1875, 478. — de Turnhout, pendant la révolution brabançonne, 1876, 334. — de Neerwinde (1793), 1875, 351. — de Fleurus (1794), 1894, 460. — de Leipsig. Ses conséquences, 1879, 410 et suiv. — de Waterloo. Bulletins et relations, 1879, 66 et suiv., 131 et suiv.; 1883, 303 et suiv.
Batards. Signification de ce mot au moyen âge, 1894, 219. — La succession de leurs biens, 1890, note 1. — dévolue au comte dans le pays de Waes et à Gand, 1889, 109, 110. — Nul n'est batard à l'égard de sa mère d'après l'ancien droit flamand, 1894, 487.
Batenburg (Château, ville et seigneurie de), 1889, 206.
Battaglini (Gaëtano), conservateur à la Vaticane, 1881, 127.
Battel (Alias vander Wyck), (Baudouin van), peintre de la ville de Malines, 1878, 175. — (Gauthier), père et fils, verriers malinois, 1877, 3, 5 et suiv.
Bau, Baux ou Bauw (Armoiries de la maison de), 1877, 261.
Baudeloo (voyez Abbayes).

Baudouin I^er^, bras de fer, comte de Flandre, 1876, 149; 1880, 6; 1881, 147. — Sa lutte et ses relations avec les Normands, 1882, 105, 218.
Baudouin II le Chauve, comte de Flandre, 1878, 129.
Baudouin IV comte de Flandre, 1880, 3. — Guerre contre l'empereur Henri II, 1876, 150 et suiv. — Ses démêlés avec Régnier V, comte de Hainaut, 1876, 153-154.
Baudouin V de Lille, comte de Flandre, s'empare du pays d'Eenam jusqu'à la Dendre, 1876, 154. — conclut un arrangement avec le comte de Hainaut, Herman de Saxe, époux de Richilde, 1876, 155. — obtient en fief de l'empereur toutes ses conquêtes en Zélande et en Brabant, 1876, 155. — Mariage de son fils aîné Baudouin dit de Mons avec Richilde, 1876, 155. — Ses démêlés avec l'empereur Henri III, 1876, 155. — conclut la paix avec l'Empire, 1876, 156.
Baudouin VI, comte de Flandre, 1878, 70.
Baudouin IX, comte de Flandre, 1880, 4.
Baudouin III, comte du Hainaut. Son mariage avec Iolande, fille de Gérard de Wassenberg, comte de Gueldre, 1892, 228, note 1 [1].
Baudouin IV, comte de Hainaut, prétendant au comté de Flandre après la mort de Charles le Bon, 1877, 70.
Baudouin (Mgr le Prince), fils aîné du comte de Flandre. Notice nécrologique, 1891, 508.
Baudry, évêque de Tournai-Noyon. Son élection, 1892, 213 et suiv.
Bauffremez (Wiebrand de), son répertoire des archives de l'évêché de Tournai, 1891, 356 et suiv.
Bauffremont (M^r^ de), à la Bastille pour une formule de politesse, 1891, 243, 244.
Baugniet (Le peintre Charles). Notice nécrologique, 1886, 507.
Bauw (Claire), femme de Henri, seigneur de Diève. Notice, 1888, 26.
Bauwens, maire de Gand. Encrier en marbre et bronze dont il se servait, 1883, 13.
Bavay (Charles-Victor de), procureur-général près de la Cour d'appel de Bruxelles. Notice nécrologique, 1875, 512.
Bay (Le statuaire Jean-Baptiste-Joseph de), 1875, 181.
Bayle (L'abbé), historien. Notice nécrologique, 1877, 502.
Beaufort (Famille de), 1876, 385 et note.
Beaumont. Résidence en cette ville du comte et de la comtesse d'Ostrevant et de leur cour, 1886, 287 et suiv. — Son château, 1886, 466. — Histoire de cette ville, 1880, 396; 1887, 243.
Beaune (Ville de) en Bourgogne, 1876, 8.
Beauraing (Incendie du château de), 1890, 105 et suiv.

[1] Voir au sujet de ce mariage : *Histoire du pape Calixte II*, par Ul. Robert, p. 187.

Beaux-Arts. Causeries sur les arts, 1875, 232. — Mesures de préservation des objets d'art prescrites en France. Actes de vandalisme, 1894, 381. — L'art chrétien des premiers âges, 1891, 250. — Revue de l'art chrétien, 1884, 133. — L'art belge en 1878, 186. — Idées de Louis David sur l'art flamand, 1886, 80-81. — Catalogue descriptif et historique du Musée royal de Belgique, 1882, 486. — Legs fait au Musée de l'État à Bruxelles par M. Godecharle, 1875, 503. — Don fait à l'État par M. Joseph Franckx de ces œuvres principales, 1875, 270. — Le Musée d'Huyvetter à Gand, 1878, 365. — Le Musée du Prado de Madrid, 1894, 251. — L'incendie du Musée de Madrid, dit l'*Armeria*, 1884, 493. — Le Musée de Lille. Son importance, 1892, 489. — Causeries iconographiques à propos de quelques œuvres d'art récemment entrées au Musée du Louvre (1881 ?), 1881, 377. — Dessins du Louvre, 1884, 130. — Exposition des Beaux-Arts à Bruxelles en 1875, 1876, 52. — Exposition de la Société royale belge des aquarellistes (mai 1875), 1875, 249. — Exposition de tableaux anciens à Bruxelles, 1887, 479. — Coup d'œil sur l'Exposition d'œuvres d'art au Cercle artistique de Bruxelles (1877), 1877, 332. — Exposition du Cercle artistique (1878), 1878, 197. — Les expositions rétrospectives de Bruxelles, Dusseldorf, Paris, en 1880, 1881, 376. — Exposition de tableaux et d'objets enluminés à Gand, 1888, 351 et suiv. — L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge. Souvenirs de l'Exposition rétrospective de Liège en 1881, 1882, 357. — Exposition d'Amsterdam. Section ancienne, 1883, 367. — Les arts belges à l'Exposition universelle de Paris en 1878, 1879, 204 et suiv. — Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e^ siècle, 1887, 244. — Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai, 1881, 254. — Histoire de la peinture du paysage, 1879, 122. — Les arts décoratifs en Espagne au moyen-âge et à la renaissance, 1880, 125. — Artistes de Flandre et de Hollande appelés en Angleterre par le roi Henri VII, 1877, 106-107. — Les artistes belges et hollandais à Rome (XVI^e^ et XVII^e^ siècles), 1885, 330, note 1. — Artistes des Pays-Bas ayant habité Tours ou y ayant travaillé, 1885, 329. — La décoration des villes, fontaines, bretèques, enseignes, grilles de fenêtres, 1882, 354 et suiv. — Miniatures (VII^e^ et VIII^e^ siècles), 1875, 326. — Recherches d'objets d'art dans les hospices d'Anvers, 1884, 364. — Aliénation d'objets d'art appartenant à la Confrérie de Saint-Georges de Gand, 1875, 103. — L'œuvre de Charles Onghena, 1878, 333 et suiv.; 1879, 356. — Bronze d'art et ameublement de la collection Marquis, 1890, 117. — Madone en marbre blanc de la chapelle du Saint-Sacrement à Bruges, 1875, 506; 1881, 377. — Le dyptique de Sainte-Nicaise au trésor de la cathédrale de Tournai, 1886, 123. — Œuvres d'art dans l'église de Watervliet, 1894, 20. — Rétables flamands à l'église

d'Ambierle et dans l'église de Güstrow, 1887, 247, 248. — Bijoux sibériens, 1878, 375-376. — Vente de la collection du prince de Demidoff au palais San Donato, 1880, 395. — Des collections d'Hamilton à Londres : tableaux, objets d'art, meubles, etc., 1882, 490. — Objets d'art provenant d'anciennes corporations. Arrêt de la Cour d'appel de Gand, 1882, 344 et suiv. — Lettre de M. Delcour, ministre de l'Intérieur, sur la même question, 1882, 353. — Recueil périodique illustré sous le titre de Mélanges de décorations religieuses, 1877, 487. — Journal des Beaux-Arts. Concours de gravures à l'eau-forte, 1881, 383.

Becanus (Joannes Goropius), auteur des *Origines antwerpienses*, 1877, 138 et suiv.

Beckx (Le Père Pierre-Jean), général de la Société de Jésus. Notice nécrologique, 1887, 500.

Bédacier, évêque d'Augst, auxiliaire de l'évêque de Metz. Opposition faite par lui au cardinal Mazarin pour l'acquisition de l'évêché de Metz, 1883, 154, et suiv.

Beeckman, le bourgmestre de Liège. Vers sur sa mort, 1877, 210.

Beer (La famille de), 1891, 134, note 2.

Beernaert (M^lle^). Ses tableaux, 1876, 58; 1877, 335.

Beers (Les) de Flandre, 1892, 75, note 1.

Beersel (Les de Witthem, sires de), 1878, 265-266. — (Marie de Stalle dame de), 1878, 266.

Beethoven (La famille de) en Belgique, 1892, 119.

Béguinages. Notice sur ces établissements, 1892, 475. — à Aerschot, 1893, 459. — de Sainte-Catherine à Alost, 1893, 466. — à Anderlecht, 1894, 343. — de la Montagne de Sion à Anvers, 1894, 354. — (Le Grand) de Gand, 1879, 265. — Tableau de De Crayer dans son église, 1883, 359. — Charte de Jean-sans-Peur relative au fossé d'enceinte, 1883, 242. — visité par Louis IX, 1894, 253. — (Cartulaire du) de Sainte-Élisabeth à Gand. Notice sur cette institution et analyse des pièces les plus importantes, 1884, 298. — (Le Petit) de Gand et son église, 1892, 474. — à Kerssenbrugghe, 1877, 259. — à Tournai. Acte en sa faveur, 1887, 73-74. — à Paris fondé par Louis IX, 1894, 253.

Belgique. Les Aduatiques et les Ménapiens et leurs voisins. Position géographique de ces peuples à l'époque de Jules-César, 1882, 373 et suiv. — Nouvelles considérations sur l'habitat des Aduatiques et des Ménapiens, 1884, 270 et suiv. — Le territoire des Aduatiques. Réponse à M. Van der Kindere, 1887, 31 et suiv., 351. Le territoire des Aduatiques, 1887, 391. — Les Aduatiques, Haumont et Aduatuca, 1883, 225 et suiv., notes. — Belges (Les) en Bretagne, 1885, 428 et suiv.; 1886, 428 et suiv. — La civilisation chrétienne dans ce pays, 1875, 311. — Les Normands, 1882, 87, 216. — L'histoire spéciale du pays et principalement de la Flandre,

1879, 303. — Essais sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas, 1875, 403. — Histoire des Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne (1374-1477), 1879, 301. — État du gouvernement sous Charles-Quint, 1882, 288-289. — Réponse des États-Généraux aux ambassadeurs de l'Empereur, 1881, 430. — Les prisonniers de Saint-Quentin, 1880, 78 et suiv. — Compromis des nobles. Lettres du professeur te Water y relatives, 1879, 300. — Expédition des volontaires aventuriers des Pays-Bas en France en 1567, 1884, 137. — Don Juan d'Autriche à la tête de ses troupes et en relation avec les princes étrangers (1576-1578), 1881, 325 et suiv.; 420 et suiv. — Trois lettres de F. de La Noue sur la guerre de Flandre (1576-1587), 1892, 178 et suiv. — Les malcontents (1579), 1892, 184-186. — Documents inédits relatifs au XVI[e] siècle, 1883, 245. — Correspondance des comtes de Mansfelt (XVI[e] siècle), 1877, 386. — Terrible ouragan en 1606, 1892, 240. — Projet d'insurrection contre la domination espagnole en 1631, 1891, 189 et suiv. — Ambassade de Philippe le Roy aux États de la Haye, 1892, 437. — Places tombées au pouvoir de la France en 1658, 1884, 200. — Mission de Jacques le Roy à la Cour de Madrid (1664), 1892, 442. — Voyage littéraire de D. Guyton dans les provinces belges en 1748, 1886, 140. — Projet d'échange de ces provinces contre la Bavière, 1892, 258. — État de ces provinces au XVIII[e] siècle, 1894, 112. — Révolution brabançonne (Les commencements de la) par un moine de l'abbaye de Saint-Pierre, 1876, 327, 457. — Journal des événements qui ont eu lieu dans les Pays-Bas pendant la période de la révolution patriotique. Mns., 1879, 304. — Un épisode de la prise de Gand par les patriotes en 1789, 1892, 101 et suiv. — État des forces des troupes belgiques, tant en garnison qu'en campagne, en 1790, 1879, 195. — Manifeste des États de Flandre (4 janvier 1790), 1891, 454 et note 1. — Patriotisme des villes pour la défense du pays (1790), 1884, 261. — Particularités sur la restauration autrichienne, 1890, 98 et suiv. — Invasion des Français commandés par Pichegru, 1882, 160 et suiv. — Invasion des républicains français. Excès à Gand, 1884, 18. — Une lettre au sujet de la guerre en Flandre en 1794, 1884, 251. — Sous le gouvernement des commissaires de la Convention (1794), 1879, 342 et suiv. — Réunion de ce pays à la France (9 vendémiaire, an IV), 1891, 455, note 2. — Parallèle du gouvernement de ce pays sous la Maison de Habsbourg avec celui de la France, 1892, 63 et suiv. — Quelques notes sur l'esprit public pendant la domination française (1795-1814), 1894, 53, 422. — Relation circonstanciée de la dernière campagne de Bonaparte terminée par la bataille de Waterloo, 1883, 335. — État de ce pays en 1814, 1879, 187 et suiv. — Le gouvernement provisoire de 1814, 1879, 192 et suiv. — Quelques pièces de circonstance parues à Gand en 1814 et en 1815, 1886, 358. — Les

provinces belges ont reconquis en 1830 l'indépendance perdue en 1793, 1879, 409; 1880, 297 et suiv., 459. — Papiers de Bentham relatifs à notre pays (1830), 1892, 112-113. — Révolution de 1830. Un document historique, 1884, 116. — Épisodes de la révolution de 1830 à Louvain, 1881, 394 et suiv. — Équipée du colonel E. Grégoire et de Bertje Bast à Gand (1831), 1892, 451. — Conduite valeureuse du corps expéditionnaire belge en Portugal (1834), 1879, 168 et suiv. — L'histoire nationale pendant la période 1881-1885, 1886, 494. — (De l'influence exercée par la), sur les Provinces Unies. Mémoire, 1875, 312. — (Superficie de quelques villes de la), 1875, 134. — Proportion des flamingants et des gallicants en 1876, 1877, 287. — (La) monastique sous l'ancien régime, 1893, 457; 1894, 343. — L'état religieux du pays, au XIX^e^ siècle, par le P. Vict. de Buck, 1876, 508. — Livres relatifs à son histoire de la bibliothèque du Musée Plantin, 1875, 296. — Notice sur les historiens belges, principalement au XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, 1879, 302. — Biographie nationale de Belgique, 1877, 482. — Petite histoire contemporaine, 1879, 380.

Bellangé (Le peintre), 1880, 262.

Belle (Catherine Van), femme de Jean van Vorspoel, peintre louvaniste, 1877, 101. — (Marie Van), miniaturiste, 1876, 248; 1877, 96-97, 100-101.

Bellefroid (M^lle^). Son tableau : *Fumeur*, 1876, 58.

Bellère (L'imprimeur Balthazar), 1881, 321.

Bembo (Les galères vénitiennes de Dardo) à Anvers (1319), 1885, 114.

Bemmel (Le baron Eugène van). Notice nécrologique, 1880, 507.

Benci (Plaute), célèbre jésuite, 1889, 435.

Bénédictines de Gand. Échange de cadeaux entre elles et l'abbé de Saint-Pierre, 1876, 206.

Benoit (La règle de Saint), 1890, 122.

Benoit XIV (Le pape). Encouragements donnés par ce pontife pour l'impression des catalogues de la Vaticane, 1881, 126.

Benoit (Marie-Louis-Victor), bibliothécaire de la ville de Nancy. Notice nécrologique, 1875, 513.

Bentham. Particularités sur ce personnage, 1892, 112-113.

Berchem (Le père de Nicolas), 1883, 123.

Berckel (Théodore Van), graveur des monnaies de Bruxelles et de Vienne, 1879, 129. — Son portrait 1878, 370.

Berckel (Willelmus Van), échevin de Bois-le-Duc (1317), 1879, 130.

Berg (Albert comte de), Marquis de Berg-op-Zoom. Notice, 1890, 356.

Berghe (Fr.-Jac. Van den), marchand de tableaux à Gand (XVIII^e^ siècle), 1890, 476 et suiv.; 1891, 110.

Berghe (Madelon [1] Van den). Relations avec Adornes, 1891, 137 et suiv.

[1] Marie-Madeleine ?

Berghe (Maximilien Van den) dit de Praet, Souverain Bailli de Flandre, 1876. 298.
Berghes (A.-D. de), archevêque de Malines. Son tombeau, 1875, 188.
Berg-op-Zoom. *Académie de Belle humeur* dans cette ville, 1890, 432. — Jubé dans l'église par André et Antoine Keldermans, 1875, 31.
Bergues-St-Winoc. Prise de cette ville, 1884, 70.
Berlaer (Les de), 1889, 452 et suiv.
Berlaymont (Charles de), célèbre homme d'État, 1877, 205. — (Claude de), seigneur de Haultepenne, gouverneur de Breda. Particularités sur ce personnage, 1877, 391, 397. — Florent, (comte de), 1890, 203, note. — (Gilles, comte de), gouverneur du pays et du comté de Namur, 1881, 420. — (Jean), prévôt de Nivelles, etc., 1877, 205. — (Louis de), archevêque de Cambrai, 1877, 152, 205, 455 et suiv. — (Marie de), douairière de Beaufort et de la Bouteillerie, 1877, 458.
Berlier (Le jurisconsulte), à Bruxelles, 1888, 494.
Berlo (Les de), seigneurs de Keerbergen, 1890, 47 et suiv. — (Seigneurie de), 1890, 48, note 1.
Bernadotte (prince de Ponte-Corvo), 1880, 474. — Ordre du jour à l'armée (1809), 1894, 385. — Ses agissements en 1813, 1880, 310, 312 et suiv. — Apprécié par Napoléon 1er, 1894, 300. — Mécontentement de ce monarque contre lui, 1894, 389.
Bernard (Saint) obtient la séparation des diocèses de Tournai et de Noyon, 1892, 300 et suiv. — à l'abbaye d'Orval, 1886, 144. — Sa ceinture à l'abbaye de Jardinet, 1886, 156. — (Homélie de), 1877, 339.
Bernier (Théodore), archéologue, 1893, 506.
Berry. État de cette province en 1665, 1885, 193, note 1.
Berthod (Dom.). Lettres à Gérard, secrétaire de l'Académie, 1879, 296, note, 298.
Berthout (Les). Particularités sur cette famille, 1889, 86 et suiv., 189 et suiv., 447 et suiv.; 1890, 293, note 1, 296 et suiv.
Bescherelle, ancien bibliothécaire du Louvre. Notice nécrologique, 1883, 498.
Bessemers (Marie), calligraphe de Malines, veuve du peintre P. Cock, d'Alost, 1876, 242.
Béthune (Le château de), 1878, 83. — (Evrard de), célèbre grammairien, 1886, 215. — (Louis de), comte, puis duc de Charost, 1884, 466.
Bette (La famille) de Gand. Notice, 1891, 260. — Dalle funéraire, 1891, 260.
Beughem (Le graveur Corneille Van), 1881, 322. — (Louis Van) architecte de Charles-Quint, 1875, 57; 1878, 282-283.
Beukels (Guillaume). Découverte faite par lui de l'art d'encaquer le hareng, 1878, 369.
Beumont (Un hermitage dans le bois de) sous Wavre, 1893, 212.

Beveren. Trouvaille de deniers du XII[e] siècle dans cette localité, 1892, 255. — (Van), sculpteur, 1875, 246.
Beydaels (Les), 1888, 146 et suiv.
Bianchi (Le peintre italien), 1876, 62.
Bianchini (Le bibliothécaire François), 1881, 126.
Bibliographie. Histoire générale du commerce de la librairie en Allemagne depuis l'origine, 1877, 490. — Production de livres en Allemagne en 1877, 1878, 202. — Nombre des publications parues en Angleterre en 1876, 1877, 485. — Le congrès des Bibliothécaires à Londres (1878), 1877, 492. — Le prix des livres en 1785, 1879, 12. — Collection d'ouvrages anglais, au Britisch Museum, du XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles, 1876, 93. — La bibliothèque de Jean, dernier comte de Namur, 1884, 484. — Jacob (Louis), de Châlon, Carme. Son ouvrage : « Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières qui ont été et qui sont à présent dans le monde » (Paris, 1644), 1876, 108. — Bibliothèque ambrosienne fondée par le cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan, 1878, 21. — Bibliothèque des ducs d'Urbin à la Vaticane, 1881, 125. — La Bibliothèque Alexandrine à la Vaticane, 1881, 125. — Les Bibliothèques Ottobonienne et Capponienne à la Vaticane, 1881, 126. — La Bibliothèque palatine à la Vaticane, 1881, 125. — La Bibliothèque de Bourgogne. Sa réorganisation, 1769-1770, 1879, 282, 284, 288-289. — Bibliothèque de Bourgogne. Viglius est préposé à sa garde, 1877, 66. — Inventaires des livres des Bibliothèques des Jésuites après leur suppression, 1879, 289 et suiv. — La Bibiothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus, 1877, 247, 1890, 483 et suiv. — Inventaires des livres et mnss. des établissements religieux supprimés (1787), 1879, 292, 293. — La Bibliothèque plantinienne déjà célèbre en 1644, 1876, 108. — Notice historique sur la Bibliothèque plantinienne, 1875, 273. — Bibliothèque du Musée Plantin, 1875, 288. — Livres relatifs à l'histoire générale, 1875, 294. — Auteurs classiques grecs et latins, 1875, 293. — de l'abbaye d'Averbode, 1876, 255. — du prieuré de Bethléem près de Louvain, 1877, 98. — de Gand en 1806. Urgence de l'organiser, 1882, 319 et suiv. — de l'Université de Dôle. Son règlement, 1892, 92. — de Paul Voituron donnée à la Bibliothèque de l'Université de Gand, 1892, 128. — des Arts industriels du Musée Royal de l'Industrie. Don lui fait par le gouvernement Russe d'un ouvrage sur les antiquités de l'Empire, 1875, 134. — L'inventaire général de la Bibliothèque nationale de Paris, 1894, 126. — Bibliothèques aux États-Unis, 1878, 501. — Don fait à la Hongrie par le sultan Abdul-Hamid de la Bibliothèque de Mathias Corvin, 1877, 488. — Singulières erreurs commises par la *Revue de l'École des Chartes*, 1889, 499. — académique. Nouvelle édition, 1875, 266. — Bibliothèque de Gérard, secrétaire de l'académie de Bruxelles, 1879,

295 et suiv. — Bibliothèques de Granvelle et de Chifflet, 1879, 299. — Lipsienne, 1889, 318-319. — Catalogue Morgand et Vatout, contenant des renseignements sur des livres précieux, 1877, 250. — Le plus ancien livre imprimé qui existe en Allemagne, 1890, 119. — Livre tissé avec des fils de soie, 1879, 263. — Bible éditée par Gutemberg (1450), 1891, 255. — Bible latine avec commentaires (1480), 1878, 474. — Bibles éditées par Hans Van Remunde, imprimeur anversois, 1883, 377. — Bibles de la Bibliothèque du Musée Plantin, 1875, 289. — Missel donné par Léon X à Henri VIII, roi d'Angletrree, 1889, 356. — Evangile de Saint-Mathieu traduit en dialecte-Sinkang, parlé dans l'île de Formose, 1889, 358.— Psalmorum codex latine cum hymnis de 1449, 1885, 120. — Expositio brevis et utilis super toto psalterio du cardinal Torquemada (1474), 74 et suiv. — Dictionnaire flamand-français de Henri Vanden Keere (XVI^{e} siècle), 1891, 427. — Ouvrages du poëte Gilles Périander de Bruxelles, 1884, 87. — Description des œuvres de Justus Rycquius, 1880, 189 et suiv. — Epistre contre les turcs, juifs, infidèles, faulx chrestiens, anabaptistes et luthériens, par Marie d'Ennetières, 1875, 481. — La vie de Saint-Malchus, moine Syrien, tirée des épîtres de Saint-Hiérosme, par Jaspar d'Ennetières, chevalier, seigneur de Beaumé. Tournay, Adrien Quinqué, 1621, 1875, 483. — La consolation de la philosophie de Séverin Boèce, traduite du latin en français, par Messire Jean d'Ennetières, 1875, 485. — Le chevalier sans reproche, Jacques de Lalain, par Jean d'Ennetières, 1875, 487. — Les quatre baisers que l'âme dévote peut donner à son Dieu dans ce monde, par Messire Jean d'Ennetières, etc., 1875, 488. — La vie de Sainte-Colette, par Jean d'Ennetières, 1875, 489. — Madeleine au désert par le Père Pierre, de Saint-Louis, 1875, 490. — *Le Tornacum*, du chanoine Catulle, 1875, 489. — Les *Flores Seraphici* et le *Clypeus Seraphicus*, du Père d'Aremberg, 1893, 64, 80 et suiv. — Ouvrages de Los Rios, libraire anversois, 1890, 441. — Un livre prohibé sous l'empire (1813), 1879, 258. — (Une) de l'époque napoléonnienne, 1894, 118. — *Le Nain couleur de Rose*, organe de la politique des Bourbons, paru pendant les Cent-Jours, 1894, 471 et suiv. — Acquisitions faites par le British Museum en 1874, 1876, 93. — Fraudes dont cet établissement fut victime, 1891, 127. — Vente à Londres d'anciennes éditions de Shakespeare, 1623, 1632, 1664, 1877, 493. — Des Bibliothèques Benzon et Capron, 1875, 130, 240, 268. — Vente de la Bibliothèque Broyton Ives à New-York, 1892, 126. — Vente d'une partie de la Bibliothèque Didot : livres et mnss., 1878, 241. — Vente de la Bibliothèque de Guisot, 1875, 116. — Vente de la Bibliothèque de M. d'Hane de Steenhuyse à Gand, 1878, 126. — de la Bibliothèque de Jules Janin, 1879, 487. — de la Bibliothèque du baron Laroche Lacarelle, 1888, 252. — de la Bibliothèque de J.-T. Payne, 1878, 242. — de la Bibliothèque de Sunder-

land, 1882, 497. — de la Bibliothèque de N. Robert S. Turner, 1878, 242. — de la Bibliothèque d'Octave Usanne, 1894, 256. — de la Bibliothèque de M. L. de M... (livres et mnss.) à l'hôtel Drouot, 1876, 236.

Biefve (Edouard de). Notice nécrologique, 1882, 504.

Biens communaux. Leur sort, 1881, 55.

Bière (Commerce de la). Dispositions de la Keure de Biervliet y relatives, 1893, 317. — Sa fabrication au XVII[e] siècle, 1889, 353. — Installation de la première pompe à bière à Gand, 1891, 114.

Biervliet. Sa Keure (XIII[e] siècle), 1893, 317. — Coutume de cette ville, 1891, 234. — Engagement pris par l'abbaye de Saint-Pierre à Gand en faveur des desservants de cette paroisse, 1881, 370. — Droit accordé à des banquiers d'Asti de s'établir dans cette localité 1891, 24. — (Paul Van), avocat et publiciste. Notice nécrologique, 1885, 485.

Biettine (L'église de), 1878, 97.

Bigard (Les sires de) 1878, 253 et suiv., 287 et suiv.

Bijouterie (La) à l'exposition des arts industriels à Gand, 1877, 376.

Bilde (Steen), gouverneur et défenseur de Trondhjem (1612), 1889, 51-52.

Billet (Philippe-Thomas), avocat au Conseil de Flandre, 1893, 48, 52.

Billiet (Juste). Le Politiemeester gantois, 1892, 389 à 391.

Binche. Couvent des Récollets dans cette ville, 1881, 450.

Binjé (Le peintre), 1878, 199.

Bissy (Claude de), ambassadeur de Charles V, près le pape Adrien VI, 1891, 198.

Blaisii (Nicolas), libraire imprimeur de Venise, 1890, 439.

Blan (Pierre-Joseph le), carillonnneur de la ville de Gand. Notice, 1884, 419.

Blarenberghe (Le peintre Louis Van). Notice, 1889, 348.

Blasons des seigneurs de Béthune, 1878, 56 et suiv. — des registres des trésoriers de Sienne (Italie) dès le XIII[e] siècle, 1889, 7, note 2.

Blasphème. Sa punition à Furnes, à Ypres et par les placards de Charles-Quint, 1894, 493. — à Gand, 1891, 330 et suiv. — à l'Université de Dôle, 1892, 96-97.

Blerik (Le village de), ancienne station de Blariacum, 1877, 212.

Blioul (Laurent de), secrétaire du Conseil privé, 1892, 460, note.

Blitterswyck (Les), 1888, 152 et suiv.

Blome (Dalle funéraire de), 1891, 268.

Blommers (Le peintre), 1876, 66.

Blosius (Louis). Ses œuvres éditées chez Moretus, 1877, 163.

Blucher (Le feld-maréchal), 1879, 177, 187.

Bochman (Le peintre de), 1876, 64.

Bock (Le D[r]), membre du chapitre d'Aix-la-Chapelle et archéologue, 1876, 40.

Bodingen (Le monastère de) au diocèse de Cologne, 1877, 340.
Bodmer (Karl), peintre. Notice nécrologique, 1893, 508.
Boe (Les frères). Émeute à Gand provoquée par leur exécution (1306), 1892, 139.
Boeckstuyns (Gilles), sculpteur malinois, 1875, 359-360. — (Jean-François), sculpteur malinois, 1875, 204, 359.
Boekel (Le journaliste Gaspard Van), 1876, 507.
Bogaert (Constant), ancien Vicaire général de l'évêché de Liège. Notice nécrologique, 1891, 54. — (Jacques), président du Grand Conseil de Malines, 1878, 278.
Bogards. Notice sur leur institut, 1894, 356.
Bogronensis (Le comitatus), ce qu'il faut entendre pour cette expression, 1876, 199.
Bohémiens. Sentence du Conseil de Flandre contre ces aventuriers, 1883, 114.
Bohm (D.), artiste peintre. Notice nécrologique, 1891, 508.
Boieldieu (Le compositeur Adrien). Notice nécrologique, 1883, 499.
Boisguillebert. Travaux de cet économiste, 1894, 110.
Bois-le-Duc. Sa fondation, 1881, 488 et suiv. — Sa destruction, 1881, 491. — Couvent des Capucins dans cette ville, 1881, 453. — *Eerste eeuwenfeest van het classis van 's Hertogenbosch de Corneille de Witt*, 1881, 322.
Boisot (Charles), garde chartres de Flandre, 1890, 272.
Bol (Jean), miniaturiste malinois, 1879, 14.
Bolwert (Le graveur), 1877, 450.
Bon (Gilles Van), inventeur d'une voiture mécanique, 1893, 110-111.
Bonheyden (L'église de), 1875, 390.
Bonhomo (Jean-François), évêque et comte de Verceil, Nonce à Cologne. Supplique lui adressée par le magistrat de Gand, 1887, 95.
Bonicius, chef des Francs, au service de César (328) 1876, 24.
Bonn. Siège et prise de cette ville (1588), 1877, 419, note.
Bonnassieux (Le sculpteur Jean). Notice nécrologique, 1892, 495.
Bonne Espérance (voyez Abbayes).
Bonours (Christophe de), adjoint au comte de Champlite, gouverneur de Bourgogne, 1884, 181.
Bont (Jean), chancelier de Brabant, 1879, 319. — (De), l'orfèvre (XV^e^ siècle), 1877, 378.
Bonte (Le ciseleur Corneille de), 1883, 7.
Boonen (Jacques), évêque de Gand, 1880, 24.
Borghese (Le cardinal), 1878, 16.
Borinage. Usages relatifs aux obsèques, 1876, 123-124.
Borluut (François), seigneur de Boucle, 1878, 16.
— d'Hoogstraete (Le comte Melchior). Notice nécrologique, 1890, 501.
Borman (Le sculpteur bruxellois), auteur du rétable de l'église de Güstrow, 1887, 248.

Bormans (Jean), sculpteur bruxellois, 1876, 245.
Borne dit Beyaert (Le sculpteur Jean Van den) 1877, 101.
Bornhem. Particularités historiques au sujet de cette terre, 1878, 71 et suiv. — (Le domaine de). La Seigneurie de ce nom « franc alleu, » 1876, 200. — Actes concernant ce pays (1229, 1243, 1249), 1876, 420. — (Le château de), 1878, 83. Voyez aussi Abbayes.
Borromée (Le cardinal Frédéric), archevêque de Milan, 1878, 8, 12-13, 21-22, 27, 36; 1880, 20. — Ses relations avec Erycius Puteanus, 1882, 212.
Bosch (Charles-Philippe Vander), préfet de la nation flamande à l'Université de Dôle, 1892, 91. — (Le peintre Van den), 1876, 56.
Boschkeels (Les), des environs de Dixmude et d'Eecloo, 1877, 275.
Boschverken (Les de), 1888, 142 et suiv.
Bossche (Jacques Van den), peintre verrier, 1877, 18.
Bossuet (François), artiste peintre. Notice nécrologique, 1889, 500.
Botanique. Livres sur cette science, 1875, 292.
Boubais (Jeanne de), abbesse de Flines, 1876, 83.
Bouchard d'Avesnes, excommunié par Innocent III, 1894, 217. — par Honorius III, 1894, 218. — se rend à Rome, 1894, 219.
Boucher (J.), le ligueur. Sonnet sur une traduction de Jean d'Ennetières, 1875, 486.
Bouchout (Le domaine de), 1880, 265, 418. — (Les sires de), issus des Crainhem, 1880, 267. — Leurs sceaux, 1880, 285.
Boufflers (Le maréchal de), 1875, 439, 441.
Bouffons (Les), dans l'antiquité et au moyen âge, 1887, 452 et suiv.
Bougler (Jean), prieur du monastère de Solesmes, 1882, 15 et suiv.
Bouhelier (Jean), à l'Université de Dôle, 1892, 147, note 1.
Bouillon. Guerre pour la succession de ce duché, 1880, 239.
Boulanger (Le peintre Gustave). Notice nécrologique, 1888, 498.
Boulogne-sur-Mer (voyez Abbayes).
Bourbon (Antoine de), comte de Vendôme, 1881, 13.— (Charlotte de), femme du Taciturne, 1892, 179.— (Henri de), évêque de Metz, 1883, 178. — (Renée de), femme du duc Antoine de Lorraine, 1878, 117.
Bourbourg (Ville, échevins et châtellenie de), 1878, 84; 1887, 235. — Situation de cette ville en 1657, 1884, 71 et suiv. — Jubé de l'église, 1875, 43.
Bourdon (Mme Mathilde), écrivain. Notice nécrologique, 1888, 499.
Bouré (Félix), statuaire. Notice nécrologique, 1883, 496.
Bourgeois (L'abbé Louis), archéologue et géologue. Notice nécrologique, 1878, 508.
Bourgogne. Guerre pour la succession de ce royaume (1032), 1880, 223. — (Les ducs de). Essai sur le rôle politique et social de ces princes dans les Pays-Bas, 1875, 403. — (Les ducs de) cherchent à amoindrir l'autorité de leurs grands vassaux, 1877, 458. — (Adolphe de), seigneur de Beveren. Dalle funéraire dans l'église de cette localité,

1878, 345. — (Adolphe de), Grand Bailli de Gand. Lettre au comte de Lalaing, (1557), 1880, 106. — (Antoine de), seigneur de Wackene, vice-amiral de Zélande, 1878, 155. — (Charles de), baron de Wackene, 1878, 15. — (Corneille, bâtard de), 1881, 4. — (Jean de), évêque de Cambrai, 1879, 384. — Son portrait dans un vitrail à l'église Saint-Rombaut de Malines, 1877, 16. — Ses enfants naturels, 1889, 466. — (Jean de), doyen de West-Souburg en Zélande, 1877, 140. — (Marguerite de), comtesse de Tonnerre, 1877, 466. — (Philippe de), seigneur de Fallais. Singulière aventure de ce seigneur, 1891, 194.

Bourreau (Le) de Gand, 1890, 241 et suiv., 391; 1891, 57, 170, 312, 456; 1892, 37 et suiv.

Boussu lez-Saint-Ghislain (Le château et comté de). Notice 1876, 193-194 et suiv.

Boutaric (Edgar Paul), archiviste. Notice nécrologique, 1877, 503.

Boutillier (Jean). Somme rurale, 1892, 488.

Bouvet, imprimeur courtraisien, 1877, 245.

Bouvier (Le peintre), 1876, 60.

Bouvignes. Particularités sur cette localité, 1886, 153.

Boverius (Le Père capucin Zacharias), auteur de l'histoire de l'Ordre des Capucins, 1893, 80 et suiv.

Bovie (Félix), peintre paysagiste. Notice nécrologique, 1880, 507.

Boxchoren (Guillaume), bourgmestre de Louvain. Notice, 1884, 410.

Boyaloff (Le comte), colonel-propriétaire du 1er régiment des cosaques du Don. Son séjour à Gand, 1893, 42-43.

Boyd (La famille), à la cour de Jacques III, roi d'Écosse, 1881, 19 et suiv.

Boyermans (Le peintre J.), 1876, 213. — (Le peintre T.), 1884, 17.

Brabant (Le duché de). Son étendue, 317, note 1. — Les agrandissements territoriaux de l'ancien duché, 1881, 478. — Notes pour l'histoire des villes et villages de cette province, 1879, 302. — Les comtés de Bruxelles et Louvain sous les ducs de Lothier (1015-1106), 1880, 209 et suiv. — La bulle d'or, 1875, 79. — Le maréchal héréditaire. Ses pouvoirs et ses prérogatives, 1879, 309-310. — Les emplois ne peuvent dans cette province être conférés qu'à des Brabançons, 1880, 430. — (Ducs de). Une descendance légitime des anciens ducs, 1888, 1 et suiv., 139 et suiv. — (Palais des ducs). Ameublement de diverses chambres en 1410, 1881, 201. — Les tombeaux des ducs Henri II et Jean III, 1883, 484. — (La question d'extradition devant les États de), 1885, 316.

Bracbantum (L'ancien pays dit). Ses limites et ses divisions, 1880, 240-241.

Braekeleer (Ferdinand de), peintre de genre. Notice nécrologique, 1883, 497.

Braem (La famille gantoise), 1891, 92, 393 et suiv. — (Abraham). Dalle funéraire, 1891, 392.

Braine-le-Comte. Siège de cette ville (1423)? 1879, 311.
Brandenburgh (La marche de), 1880, 234-235.
Brandon (Jean), le chroniqueur, moine de l'abbaye des Dunes, 1877, 80.
Brasseur (Antoine), antiquaire et restaurateur de tableaux. Notice nécrologique, 1886, 512.
Bray (Réginald), premier ministre de Henri VII, roi d'Angleterre, encourage les beaux-arts, 1877, 106-107.
Brecht. Jubé dans l'église de cette localité exécuté par les Keldermans, 1875, 43 et suiv.
Breda (Le comité de) pendant la révolution brabançonne. Ses agissements, 1876, 329 et suiv. et 465 et suiv. — (Ville de), prise par Hérauguier, 1887, 235. — (Jacques de), imprimeur à Deventer, 1876, 21.
Bredam (Le sire de), souverain Bailli de Flandre, 1876, 297.
Brédérode (Marguerite de), femme de Pierre-Ernest de Mansfelt, 1877, 388.
Brée (Le peintre Van), 1894, 480.
Brentel (Le miniaturiste Frédéric) de Strasbourg, 1879, 14.
Brescou (L'île et le fort de), 1881, 113, note 1.
Bretagne (Anne duchesse de). Relation de sa mort et de ses obsèques, 1879, 22. — (Jeanne de), dame de Cassel, 1877, 466; 1878, 85.
Bretigny (La paix de), 1877, 467.
Breton (Bernard le), grammairien de la première moitié du XII[e] siècle, 1886, 217, note.
Breugel Douglas (Le baron van), généalogiste néerlandais, 1877, 246.
Breuil (Le sire du), gouverneur de Saint-Quentin, à Genappe (1557), 1880, 83.
Breydel et de Coninc. Eloge de ces héros, 1885, 481.
Breydel (Corneille), secrétaire du dernier abbé de Saint-Bavon. Mémoire justificatif en faveur de Viglius, 1877, 31. — Lettres lui adressées par Viglius, 1877, 46 à 48, 61-62, 64-65.
Briarde (Lambert de), président du Grand Conseil de Malines, 1877, 26.
Bricx (Bernard), imprimeur ostendais et sa famille, 1894, 402 et suiv.
Brienne (Marguerite de), religieuse à l'abbaye de Flines, 1876, 82.
Briennen (Le colonel van), chef du mouvement patriotique en Hollande (1813), 1879, 421 et suiv.
Brieulle-sur-Meuse (voyez Abbayes).
Brilloin (Le peintre), 1876, 61.
Brimeu (Adrien de), 1879, 335. — (Gui de), seigneur d'Humbercourt, 1879, 335. — (Marie de), comtesse de Meyghem, femme de Charles de Croy, 1887, 281-282.
Brito (Le lexicographe franciscain Guillaume), 1886, 222.
Brocher (Charles), jurisconsulte suisse. Notice nécrologique, 1884, 504.

Broderies anciennes à l'exposition des arts industriels à Gand, 1877, 373. — Broderies (XIVe-XVIe siècles), 1881, 186 et suiv.
Brodeurs de Bruges appelés à Arras en 1402, 1881, 189.
Broechem (Le château de), 1892, 438.— Sceau des échevins, 1892, 438.
Broeckaert (Le P. jésuite). Notice nécrologique, 1880, 506.
Brogne (voyez Abbayes).
Brogny en Champagne (Baronnie de), 1878, 84.
Brou (Le chanoine de), secrétaire du général Van der Mersch, 1876, 459.
Brouchoven de Bergeyck (Le comte) à Gand pendant le siège de 1708, 1875, 442-443. — Lettre au Magistrat de Gand, 1875, 438. — Son éloge par Saint Simon, 1875, 436.
Brouwer (Le peintre Adrien), 1880, 126.
Bruck (Arnold de), maître de chapelle de l'empereur Ferdinand Ier, 1892, 290.
Bruenswic (Jean de). Sa dalle funéraire à Gand, 1891, 401.
Brugelette. Ancien monastère dans cette localité, 1884, 369.
Brugeron (Le comté de), 1878, 105-106, 112; 1880, 230, 250.
Bruges, 1880, 6. — Siège du château soutenu par les meurtriers de Charles-le-Bon, 1891, 380. — Panique dans cette ville pendant la guerre entre Thierri d'Alsace et Guillaume de Normandie, 1877, 76. — Son conflit avec la ville de l'Écluse, 1885, 438. — (Les tonneliers de) et de l'Écluse, 1885, 436. — Son *état* à l'avènement de Marie de Bourgogne, 1881, 27 et suiv. — Séjour d'Albert Durer, 1883, 472. — Désordres des anabaptistes, 1883, 245. — Conflit avec Gand au sujet de la réunion des États (XVIIe siècle), 1891, 36 et suiv. — Affranchissement du paiement des subsides (XVIIIe siècle), 1891, 167. — Ses habitants chassent les Autrichiens, 1876, 351-352. — (Le large conseil de), 1890, 460. — Tournois de l'Ours Blanc, 1881, 4. — Cause de sa prospérité commerciale, 1885, 149. — Relations commerciales avec l'Écosse (XVe siècle), 1881, 5, 7, 9 à 15. — Décadence de son commerce au XVe siècle, 1891, 7-8-9. — Importance du tonlieu et du poids au XVe siècle, 1881, 12, 13. — Finances au XIIIe et XIVe siècles, 1891, 219 et suiv. — Son état financier au XVIIIe siècle, 1891, 441. — Sa pauvreté au XVIIIe siècle, 1891, 167. — Couvent des Cordeliers, 1881, 448. — (Congrès historique et archéologique à) (août 1887), 1887, 136. — (Doyenné de). Pièces y relatives, 1891, 363 et suiv. — La prévôté de Saint-Donatien, 1888, 364. — (Le Franc de). Décision du magistrat concernant l'échevinage du Franc (1508). Important conflit avec le gouvernement, 1885, 11 et suiv. — Son adjonction aux chefs-villes en qualité de 4e membre, 1890, 327 et suiv. — (La généralité du) 1890, 461.
Brun (De ou Le), marchand de tableaux d'Anvers, à Rouen, 1889, 485. — (Louis), professeur à l'Université de Louvain, 1884, 169.

Brune (Marguerite de), femme de G. Wennemaer, 1890, 66-67.
Brunehaut, reine d'Australie, 1876, 26-27-28.
Brunehilde, princesse visigothe, 1875, 336 et suiv.
Brunet (Le peintre), 1876, 67.
Brunon (Saint), duc de Lotharingie, 1878, 99. — protège les arts et les sciences, 1875, 335. — Insurrection contre ce prince, 1881, 483.
Brunswick (Le duc Eric de) (1557), 1880, 84; 1881, 423-428. — Ses relations avec don Juan d'Autriche, 1881, 330 et suiv.
Bruxelles (La ville de) au XIe siècle, 1880, 236. — Sa première enceinte, 1880, 228. — Particularités sur cette ville, 1886, 178. — Ses habitants demandent au duc d'Anjou, Souverain des Pays-Bas, la propriété de tous les biens du clergé situés dans son ressort, 1876, 492. — Assassinat en cette ville de Ch.-Alex. duc de Croy, marquis d'Havré (1524), 1885, 204. — Épisodes inédits de la chronique bruxelloise, 1891, 194 et suiv. — Inauguration des archiducs Albert et Isabelle, 1892, 285. — Alarmes à cause du voisinage des Français (1658), 1884, 338. — Courtoisie de Malborough envers les dames bruxelloises, 1878, 3-4. — Curieuses dispositions du décret du 8 prairial an VI (27 mai 1798), 1891, 496. — Sa situation pendant la bataille de Waterloo, 1883, 316 et suiv. — Les exilés français dans cette ville au temps du roi Guillaume, 1888, 494. — Visite de la grande harmonie à Gand en 1828, 1887, 219. — Son état en 1842, 1889, 118 et suiv. — Pierre-le-Grand dans cette ville, 1885, 344. — Séjour de Voltaire, 1880, 498. — Séjour du duc de Cambridge, gouverneur-général de Hanovre, 1883, 435, 436. — Séjour du roi d'Angleterre (1819), 1883, 447 et suiv. — Fêtes données au duc de Wellington, 1883, 131-132. — Fêtes en l'honneur du roi et de la reine des Pays-Bas, 1883, 137 et suiv. — Fêtes données par lord Clancarty à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince-régent d'Angleterre, 1883, 132. — Nombre des lanternes en 1704, 1889, 401. — Règlement du 18 novembre 1755 pour l'éclairage des rues, 1889, 406. — éclairée au gaz en 1819, 1889, 423. — La maison du roi (Rapport et notice sur), 1875, 39, 57-58, 60; 1882, 499. — — Chapelle du palais, 1875, 57. — Le Wauxhall, 1887, 471 et suiv. — Fontaine du Sablon, 1883, 434. — Fontaine du marché aux Poulets, 1875, 393. — Matériaux pour l'histoire des églises et chapelles et l'histoire des monastères et couvents de cette ville, Mns., 1879, 301. — Construction de l'église Sainte-Gudule et fondation du chapitre, 1880, 228. — Particularités y relatives, 1875, 61, 190; 1884, 197; 1891, 199 et suiv.; 373 et suiv.; 1892, 459 et suiv.; 1893, 78. — La chapelle de la Tour et Taxis dans l'église du Sablon, 1875, 245. Église du Finistère, 1881, 453. — Église des Jésuites, 1875, 191; 1881, 453; 1889, 495. — Couvent des Augustins, 1881, 455. — Couvent des Capucins, 1875, 168; 1893, 76. — Couvent des Carmes déchaussés, 1881, 450. — Couvent des Dominicains, 1881, 452. — Couvent

de Jéricho, 1881, 456. — Couvent de Sainte-Elisabeth, 1881, 447. — La maison religieuse dite de Nazareth, 1893, 301, note 4. — (Le comté de), 1881, 482. — (La vicomté de), 1880, 273, 274, 291 et suiv.
Bruyn (Le graveur anversois Abraham de), 1881, 318.
Buck (Le Père Remy de), Bollandiste. Notice nécrologique, 1881, 509. — (Le Père Victor de), Bollandiste. Notice nécrologique, 1876, 507.
Budt (Le chroniqueur Adrien de), 1877, 80.
Buekel (Hugues). Sa dalle funéraire, 1891, 106 et suiv.
Buffon (Le naturaliste), 1881, 364.
Bullaire (Le) et l'histoire du pape Calixte II, 1892, 225.
Bulloz (F.), fondateur de la Revue des Deux Mondes. Notice nécrologique, 1877, 501.
Bulou (Dr Hans von), célèbre pianiste et compositeur. Notice nécrologique, 1894, 503.
Burbure (Chevalier Léon de), compositeur de musique. Notice nécrologique, 1889, 500.
Burch (Fr. Vander), archevêque de Cambrai, 1878, 15.
Burchard, évêque de Cambrai annexe l'abbaye de Bornhem à celle d'Afflighem, 1890, 283.
Burdingo (Jacques). Inscription funéraire à Copenhague, 1878, 225.
Burlet (Alex. de), avocat. Notice nécrologique, 1891, 508.
Burmannia (Le général des alliés), 1875, 370.
Burnier (Le peintre), 1876, 64.
Burst. Peintures murales dans l'église de cette localité, 1875, 129.
Busbecq (Ogier Giselin de), ambassadeur du roi Ferdinand de Hongrie à Constantinople. Notice, 1889, 436 et suiv.
Busleyden (François de), précepteur de Philippe-le-Beau, 1876, 94. — (Gilles de), président de la Chambre des comptes en Brabant, 1892, 459; 1893, 309, note 1. — (Jérôme de), fondateur du Collège des trois langues à Louvain, 1876, 91.
Busscher (Edmond de). Notice nécrologique, 1882, 503.
Byenync (Liévine), de Bruges, calligraphe à la Cour d'Angleterre, 1876, 242. — (Simon), enlumineur, 1876, 242.
Byns (Anna), 1887, 496.
Byron (Lord). Groupe en marbre à sa mémoire, 1890, 116.

C.

Cabeliau (La famille), 1891, 146, note 1.
Cadastres ou transports en Flandre, 1890, 320, note 2, 457 et suiv.; 1891, 290 et suiv.
Cadsand (L'île de), 1885, 147; 1891, 502.
Caestre (Le Seigneur de) de la famille de Thiennes, 1876, 21.

Cahier (Le P. jésuite). Notice nécrologique, 1882, 505.
Calcken, Uytbergen et Overmeire. Acte d'union de ces communes, 1875, 346.
Calcken (Les représentants du peuple à) (1792-1793), 1875, 71, 344.
Calendrier (Kalendarium) imprimé à Genève en 1479, 1894, 245. — Illustrations des calendriers des livres d'heures, 1890, 383 et suiv. — de l'église Saint-Jean à Gand, 1891, 124. — flamand (Quelques notes sur l'ancien). Dénominations des mois, 1890, 186. — Dénominations de certaines dates, 1890, 192. — de Jules César, 1876, 93. — Musulman, 1876, 93. — Grégorien adopté en Égypte, 1876, 92.
Calixte II (Le pape) confirme l'union des évêchés de Noyon et de Tournai, 1892, 223-224. — Son bullaire et son histoire, 1892, 226.
Calloigne (Le statuaire Jean-Robert), 1879, 122.
Calonne (Charles de), baron, puis marquis de Courtebonne. Note sur ce personnage, 1884, 466.
Calster (Martin van), sculpteur enlumineur, 1875, 167-168.
Calsteer (Anne vanden), femme de Juste Lipse. Particularités sur elle, 1889, 440.
Camargo (La famille de), 1891, 137, note 1.
Cambacérès (L'archi-chancelier de l'empire) à Bruxelles, 1888, 494.
Cambon (Le conventionnel), à Bruxelles, 1888, 495.
Cambrai occupé par les rebelles, 1887, 235. — Inauguration des archiducs Albert et Isabelle, 1892, 423. — Le duc de Wellington dans cette ville, 1883, 345 et suiv. — Histoire artistique de la cathédrale, 1881, 254. — (L'évêché de). Sa situation au VI^e siècle, 1891, 488. — est brigué par Adalbert de Tronchiennes, 1882, 190 et suiv.; 196 et suiv.
Cambron (Voyez Abbayes).
Camp (Maxime du), littérateur et académicien, 1894, 503. — (Cam. van), artiste peintre. Notice nécrologique, 1891, 508.
Campbell (Le D^r), bibliophile. Notice nécrologique, 1890, 503.
Campine (La), 1881, 490 à 493.
Canaux d'Othon, 1885, 127-128, 131, 133, 135. — à Gand au XIV^e siècle, 1888, 134 et suiv. — du Sas de Gand, 1878, 440-441; 1885, 151-152; 1889, 241. — de Gand à Bruges, 1885, 151. — de la Lieve, 1885, 150. — de Terneuzen, 1885, 150, 152.
Canay (Le Père). Ses relations avec Mazarin, 1885, 83, 89.
Canneel (Théodore), peintre. Notice nécrologique, 1892, 493.
Cans (Léon), libraire, fondateur de la maison Méline Cans. Notice nécrologique, 1889, 500.
Cantelmo (Don Andrea) des ducs de Popoli, général de l'artillerie aux Pays-Bas. Notice, 1884, 487, 488.
Cantu (L'historien César). Notice nécrologique, 1881, 508.
Cap (Le peintre), 1876, 60.
Capiaumont (Le lieutenant général), 1876, 60.

Cappelle (Le peintre J. van de). Ses tableaux : *Plage et calme*, 1877, 250; 1880, 263.
Capres (Le général baron de) au siège de Gand en 1708, 1875, 436, 444, 446.
Capronnier (J.-B.), artiste peintre. Notice nécrologique, 1891, 508.
Caprycke. Particularités sur cette localité. Sa Keure, 1891, 502.
Caracalla (L'empereur) étend le droit de cité à tous les sujets de l'empire, 1894, 342.
Caracena (Le marquis de), gouverneur général des Pays-Bas, 1880, 371 et suiv.
Caraman Chimai. Mariage de Madame Tallien avec Joseph de Caraman Chimai, 1887, 240.
Cardon (Le graveur Antoine-Alexandre-Joseph), 1881, 323.
Carillons (Les) en Belgique, 1893, 228. — d'Ath, 1882, 360; 1893, 229. — d'Audenarde, 1889, 122. — de Dunkerque, 1884, 423. — Carillon et carillonneur à Gand, 1884, 421; 1888, 234. — de Malines, 1893, 229.
Carlos (Don). Allusion à son arrestation dans une lettre de Marguerite de Parme à Viglius, 1877, 49-50.
Carlovingiens. Leurs luttes contre les Normands, 1882, 216 et suiv. — Dissensions dans cette famille, 1882, 217 et suiv.
Carmel (Les frères de N. D. du mont), 1884, 1.
Carnaval (Nos marquis de). Comment ils portaient les défroques des grands seigneurs de Flandre, 1892, 40.
Carolines (Les îles). Leur importance au point de vue archéologique, 1885, 478.
Carondelet. Lettre lui adressée par Juste Lipse, 1889, 321.
Carrier-Belleuse, sculpteur. Notice nécrologique, 1887, 502.
Carrion (Louis), professeur de droit à l'Université de Louvain. Notice, 1889, 324 à 326.
Carte de l'Allemagne publiée à Eichstatt en Bavière en 1491, 1876, 94.
Carteret (Mlle Marie-Louise de). Son mariage avec Adornes, 1891, 145 et suiv.
Cartulaires etc. d'établissements religieux acquis à Cheltenham, 1888, 493.
Casal (La forteresse de) en Italie. Notice. 1885, 291 et suiv.
Casimir (Le comte palatin). Agissements de ce prince, 1881, 336, 342, 420, 426.
Cassel. Château, ville et châtellenie, 1878, 84. — Ses armoiries, 1877, 471. — Découverte dans l'église de N. D. d'un tableau de Rubens, 1875, 271. — (Robert de), père de Iolande de Flandre, comtesse de Bar et de Longueville, 1877, 466; 1878, 83-84; 1879, 390. — (Iolande de Flandre, Dame de), soulage la misère de ses habitants, 1877, 469. — Leur dévouement pour elle, 1877, 468. — Ils s'unissent avec les gantois, 1877, 470. — Iolande leur accorde des lettres de rémission, 1877, 470.

Castan (Ferriol-François), conservateur de la Bibliothèque de Besançon, 1892, 496.
Castelein (Le poète audenardais Matthieu de), 1891, 346.
Castelnau (Michel de) envoyé de Catherine de Médicis. Sa mission à Bruxelles, 1884, 143.
Casterman (Le colonel du génie Aimable). Notice nécrologique, 1882, 504.
Castillo (Guillaume), abbé de Baudeloo, 1880, 411.
Castlereagh (Lord), ministre des affaires étrangères d'Angleterre, 1879, 412; 1880, 303 et suiv., 463 à 465, 475, 476, 478 à 480.
Catacombes de Rome. Découvertes de peintures dans la catacombe de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin, 1891, 249.
Catalani. Concerts donnés à Bruxelles par cette célèbre cantatrice, 1883, 141 et suiv. — Son portrait, 1883, 149.
Cathcart (Lord), ambassadeur anglais près de la cour de Russie, 1880, 307.
Catherine d'Aragon, femme de Henri VIII. Son portrait sur une tapisserie de la cathédrale d'Aix, 1877, 108.
Catherine de Médicis, reine de France, et le duc d'Albe, 1884, 143 et suiv. — Lettres de l'amiral de Coligny lui adressées, 1880, 387, 391, 393.
Cats (Le poète Jacques), grand pensionnaire des États de Hollande, 1878, 227 et suiv.
Cattier (Le sculpteur Armand). Notice nécrologique, 1892, 493.
Catulle (Le poète moderne André), 1878, 8, 13,
Caudron (Le poète alostois), 1877, 247.
Cauwer (Le peintre J. de), 1878, 340; 1894, 481, 483.
Cavalcades à Gand, XVII[e] et XVIII[e] siècles, 1888, 193 et suiv. — historique des comtes de Flandre, en 1849. — Curieux incident soulevé par la Gilde de Saint-Michel, 1888, 213 et suiv.
Caverel (Philippe de), abbé de Saint-Vaast, 1878, 14-15.
Caves (Les) de Gand, 1882, 165 et suiv.
Cellini (Benvenuto). Découverte d'un crucifix en argent ciselé par lui, 1893, 254.
Cels (Le peintre), 1894, 480-481, 483.
Celtes (Les). Stations, émigration, mœurs et état politique, 1879, 24 et suiv. — Leur siège dans la Gaule, 1877, 273, 276. — Autres établissements ou stations, 1877, 278 à 280.
Censure (La) sous le premier empire, 1892, 235 et suiv.
Céramique. Les grés wallons, grés cérames de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas improprement nommés grés flamands, 1886, 247. — Grés anciens, 1877, 369. — Groupe en terre cuite représentant Bouddha, etc., au Musée de céramique de Sèvres, 1893, 377.— Céramique bruxelloise. Découverte à Ninove de douze plats de porcelaine, 1882, 120. — Spécimen de céramique moderne, 1877, 369. —

Objets de céramique à l'exposition des arts industriels à Gand, 1883, 11. — Porcelaines de la Chine et du Japon, Ibid., 1877, 371. — Vente des porcelaines rares et anciennes de N. Sanders, 1875, 244. — de Saxe et de Dresde en 1788, 1890, 223.

Cérémonies publiques et préséances en France, 1881, 365.

César (Jules). Ses opérations contre les Usipètes et les Tinctères du côté de l'ancienne station de Blariacum, 1877, 212, note. — Passages de ses commentaires relatifs aux fleuves l'Escaut et la Sambre, 1885, 140 et suiv.

Cesi (Le prince Fréderic), fondateur de l'Académie des Lyncei à Rome, 1880, 23, 25, 26, 28.

Ceulemans (Jean), le polychromiste, 1875, 168

Chalandon (L'archevêque d'Aix), 1877, 111.

Chalon (René de), petit-fils de Pierre-Ernest de Mansfelt, 1877, 437.

Chalon (Le numismate Renier). Notice nécrologique, 1889, 501.

Chamberlaine (Georges), évêque d'Ypres, 1878, 9, 11.

Chambre des comptes de Brabant. Redevance lui due en harengs par l'écoutète d'Anvers, 1891, 208. — Curieuse lettre à ce sujet, 1891, 209.

Chambres de rhétorique. Notice sur toutes les Chambres de rhétorique qui ont existé dans les Pays-Bas, 1879, 303. — de Courtrai : *De vredeminnaers*, 1894, 405. — Défense aux *Fonteinisten* de Gand de donner des représentations théâtrales (1798), 1893, 237. — *De Peoene*, à Malines, 1875, 169. — d'Ostende, 1894, 404. — *La Rose*, à Louvain, 1882, 212. — de Sainte-Ursule à Ypres. Prix remporté par elle en 1493 au concours de Wervicq, 1879, 113. — de la Flandre française, 1890, 490 et suiv.

Champagne ou Champaigne (Les peintres J.-B. et Philippe de), 1893, 123, 367.

Champollion Figeac (Aimé). Historien. Notice nécrologique, 1894, 503.

Chanteurs publics au XVI[e] siècle. Pénalités encourues par eux, 1890, 340 et suiv. — sous l'empire. Mesures de police contre eux, 1890, 471 et suiv.

Chantonay, ambassadeur des Pays-Bas à Paris. Lettre à Philippe II, 1880, 98 et suiv. — Lettre à Marguerite de Parme, 1880, 93.

Chapelle (Jean de la), Souverain-Bailli de Flandre. Notice biographique, 1876, 291.

Charbons (Veines de) sur le territoire de Lobbes. 1881, 57.

Charegissel, Hofmeester du palais de Sigebert, 1876, 29.

Charges ou offices. Conditions requises pour les remplir en Belgique, 1891, 50, note 2.

Charlatans (Les) à Gand au XVIII[e] siècle, 1888, 106.

Harlemagne institue les comtés, 1881, 480. — Sa *lex emendata* rétablissant le système des compositions, 1876, 29-30. — à Gand (811), 1885, 128. — fondateur de la Basilique d'Aix-la-Chapelle,

1876, 33. — demande des mosaïques au Pape Adrien III pour en orner cette Basilique, 1876, 34. — Appréciation du règne de ce monarque, 1876, 31. — Culte rendu à sa mémoire à Gérone, en Allemagne et en France, 1878, 125.

Charleroi (Ville de). Particularités, 1886, 163. — Pleureuses funéraires dans plusieurs communes de cet arrondissement 1876, 126.

Charles IV, empereur. Concession de la bulle d'or de Brabant, 1875, 89. — Confirmation de cet acte, 1875, 93.

Charles Martel, maire du palais, 1876, 25.

Charles le Chauve, roi de France. Particularités sur ce monarque, 1875, 141; 1876, 149. — confirme les biens de l'abbaye de St-Bavon, 1876, 161. — Son Psautier, 1894, 455.

Charles le Bel, roi de France. Lettres en faveur des habitants d'Alost, Grammont et Termonde, 1878, 51.

Charles V, roi de France. Édits de ce monarque, 1881, 89. — Son intervention dans les affaires du pays de Bar, 1877, 468.

Charles IX, roi de France et l'amiral de Coligny, 1880, 387-388. — assiégé dans Paris par les Huguenots, 1884, 142.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, 1877, 467.

Charles comte de Charolais, puis duc de Bourgogne sous le nom de Téméraire. Particularités sur ce prince, 1879, 312, 315, 405; 1881, 6, 7, 9, 10, 13 à 15, 17, 18, 20 à 27; 1890, 354 et suiv. — sauvé à la bataille de Montlery par le chevalier Robert Cottereau, 1893, 300, note 1. — Violences de langage contre les quatre membres de Flandre, 1890 335 et suiv. — L'état de sa maison, 1893, 392. — Inscription à sa mémoire dans l'église de Saint-Georges à Nancy, 1878, 116.

Charles-Quint. Particularités sur ce monarque, 1879, 384; 1880, 381-382; 1881, 196, 313. — Sa liaison avec Jeanne Vander Gheynst, 1876, 486. — Vainqueur à Mulhberg, 1878, 408. — détruit la ligue de Smalcalde, 1878, 500. — Rivalité de ce monarque et de François Ier, roi de France, 1875, 397; 1880, 78. — Levée de troupes contre François Ier, 1890, 290. — Lettre de François Ier lui adressée, 1878, 126. — Parallèle entre ce monarque et François Ier, 1875, 400. — Particularités concernant la révolte des gantois, 1881, 300. — Son séjour à Gand lors des troubles, 1882, 149 et suiv. — Une pièce inédite y relative, 1878, 385 et suiv. — Concession Caroline. Sentence à charge des gantois, 1888, 366. — ordonne la démolition des portes de Gand (1540), 1892, 385. — confisque la grosse cloche du beffroi de Gand, 1883, 52. — Metz et Thionville sous ce monarque, 1882, 110 et suiv. — ordonne de détruire le vieux Hesdin (1553), 1877, 478. — Projet lui attribué de constituer un empire plus vaste que celui de Charlemagne, 1885, 22. — Sa politique vis à vis de l'Angleterre 1885, 19, 23. — Changements introduits par lui dans le système féodal, 1878, 70. — Les règlements de la cour de ce

monarque. Sa vie intime, 1893, 392 et suiv.; 1894, 36, 180, 280. — Don d'une verrière, à l'église Saint-Rombaut à Malines : La généalogie et la succession des États de ce monarque, 1877, 9. — et le paysan de Berchem, 1885, 188. — à table, 1887, 485; 1894, 287, note 1. — Prières publiques au temps de ce monarque, 1894, 240. — Inscription en son honneur dans la cathédrale d'Anvers, 1878, 227.

Charles II, roi d'Espagne. Un décret de ce monarque, 1880, 4. — Sa joyeuse entrée à Malines, 1875, 202.

Charles-Gustave, roi de Suède. Traité de Roskilde, 1880, 361.

Charles de France, duc de Lothier, revendique la couronne de France (991), 1877, 229. — Particularités sur ce prince, 1878, 105, 109, 110.

Charles-le-Bon, comte de Flandre. Histoire du meurtre de ce prince, 1891, 379.

Charles IV, duc de Lorraine. Son épitaphe (1654). Notice sur ce prince, 1882, 248.

Charles de Lorraine (Le prince), gouverneur général des Pays-Bas, 1880, 433. — Son entrée à Gand, 1888, 258 et suiv. — Son portrait, 1881, 323.

Charles Borromée (Saint). Particularités, 1886, 144.

Chartier (Alain). Opuscules, 1888, 492.

Chartreux (Institution des), 1880, 244; 1894, 360. — du Val Royal lez Gand, 1878, 130 à 132.

Chasse (Le droit de) des chevaliers de la maison teutonique de Malines à Putte, 1893, 245 et suiv. — Ouverture faite sur la proposition des États, 1891, 53. — Droit des habitants de Caggevinne de pouvoir prendre des lapins, 1894, 476.

Chastel (Thierri du), valet de chambre et brodeur de Philippe-le-Bon, 1881, 195.

Chatam (Lord), commandant de l'expédition anglaise (1809). Caricature contre lui, 1894, 388.

Chateaux d'Aiseau, 1875, 137. — d'Arcques en Normandie, 1875, 141. — d'Ardres. Sa description, 1875, 143. — de Broechem, 1892, 438. — de Chambort. Notes, 1885, 404. — des comtes de Flandre à Gand, 1875, 138; 1881, 147-148. — Comptes des travaux exécutés en 1308, 1891, 245. — Sa restauration, 1887, 137 et suiv.; 1890, 207. — de Gérard le Diable à Gand, 1881, 156; 1886, 1. — Sa restauration, 1894, 129. — de Gavre, 1875, 137. — de Harlebeke, 1875, 152-153. — féodal, *'t Groot hof*, à Laeken, 1878, 266 à 268. — de Montbar en France, 1875, 141. — de Poucques, 1875, 152-153. — de Ronsele, 1891, 5 et suiv., 148-149, 288 et suiv. — de Solre-le-château, de Rœulx et d'Havré, 1891, 378. — à Thy-le-château, 1875, 139. — de Vichte, 1876, 382.

Chateaux-forts élevés par les croisés en Palestine, 1875, 141.

Chatillon (voyez Abbayes).

Chaucer (Le père de la poésie anglaise). Particularités sur ce personnage et ses œuvres, 1887, 308 et suiv.

Chaumont. Donation de son église à l'abbaye de Bonne-Espérance, 1893, 389.
Chaussée romaine de Gand à Bouchaute, 1878, 430-431, 436.
Chauvin (Le peintre Auguste-Adolphe). Notice nécrologique, 1884, 500.
Chazal (Le conventionnel) à Bruxelles, 1888, 494.
Cheminart (Guillaume), prieur du monastère du Solesmes, 1882, 2-3.
Chevalerie. Origine et développements, 1880, 227.
Chevalier (L'économiste Michel). Notice nécrologique, 1879, 500; 1880, 508.
Chevigny (de), lieutenant du roi de France à Ypres. Lettre à Mazarin, 1884, 226.
Chevremont conquis par Notger, 1878, 104, 105. — (Le comte Imon de), 1878, 99, 101.
Chiens (Mesures de police contre les) à Gand, 1891, 341.
Chifflet (Philippe Eugène et F.) à l'Université de Dôle, 1892, 147, note 1.
Childebert, roi des Francs. Son décret donnant la prépondérance au droit romain sur le droit salique (595), 1876 29.
Chilperic, roi de Neustrie, 1875, 336-337; 1876, 22-23.
Chimai. Particularités sur cette ville, 1886, 181. — (Une légende du diable au pays de), 1878, 442.
Chiny (Albert comte de). Monument à la mémoire de ce prince à Orval, 1886, 147.
Chirurgiens. Un spécialiste pour les cors aux pieds, 1893, 351. — Maître Jean, chirurgien de la ville de Bruxelles et Jean sur le pot d'étain, apothicaire dans la même ville [1]. Un embaumement en 1531, 1891, 200.
Christianisme. Son introduction en Frise, en Saxe, dans la Scandinavie, 1882, 93 et suiv. — Ses origines en Norvège, 1893, 259.
Christianssens (Le calligraphe Bruno). Notice nécrologique, 1889, 501.
Christiern II, roi de Danemarck. Son mariage avec Isabelle, sœur de Charles-Quint, 1885, 19. — Traité avec Charles-Quint concernant le commerce, 1885, 21. — Décoré de l'Ordre de la Toison d'or, 1885, 22. — Son séjour à Gand, 1886, 19 et suiv. — entendu comme témoin dans un procès à Bruxelles, 1877, 451. — Notices sur ce monarque et sur sa femme, 1886, 18, note.
Christiern IV, roi de Danemark. Ses relations avec le comte d'Ulefeld, 1880, 356 à 358, note 4.
Christine, reine de Suède, protectrice de la famille d'Ulefeld, 1880, 359 à 363, 374.

[1] Jan op den tinnenen pot, apothicarys. C'était sans doute un praticien à la façon de l'apothicaire de Molière.

Christophori (Denis), évêque de Bruges, 1880, 27.
Chroden, maire du palais désigné en Austrasie, 1876, 27.
Chronodromon (Le) de Jean Brandon, mns., 1888, 492.
Ciampini. Son ouvrage sur les monuments décorés de mosaïques, 1876, 36 et suiv.
Citeaux (Ordre de). Le pape Clément V consacre l'immunité judiciaire de cet ordre (4 septembre 1308), 1877, 132.
Clancarty (Lord), ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles. Fêtes données par lui, 1883, 132.
Claqueurs. Leur institution remonte au delà de Néron, 1880, 501.
Clays (L'aquarelliste), 1878, 197. — (Le peintre de marine), 1879, 215-216.
Clément (Dom). Renseignements fournis par lui sur l'histoire de nos anciennes provinces, 1879, 299.
Cléopatre, reine d'Égypte. Son tombeau, 1890, 115.
Clerc (Le) des États provinciaux. Ses fonctions, 1891, 437-438.
Clerck (Claude de), poète dramatique flamand, 1888, 284 et suiv.). — (Philippe de), commune-maître de Malines, époux de Marguerite d'Ardennes, 1877, 19.
Clergé. Documents relatifs à ses rapports avec la royauté en France, 1894, 115. — (État du) pendant la domination française, 1893, 425 et suiv., 442 et suiv.; 1894, 61-62. — Agissements de Napoléon Ier envers le clergé protestant et le clergé catholique, 1880, 468 et suiv.
Clesinger (J.-B.), statuaire. Notice nécrologique, 1883, 498.
Clesse (Antoine), chansonnier populaire et patriotique. Notice nécrologique, 1889, 501.
Clete (Collart de la), souverain Bailli de Flandre. Notice biographique, 1876, 295. — (Jean de la), Seigneur de Commines, souverain-Bailli de Flandre, 1876, 295.
Cleven (Le peintre gantois Henri van), 1888, 354.
Clèves (Particularités sur les de), 1888, 20. — (Adolphe duc de), vassal du duché de Brabant, 1879, 320. — (Guillaume de). Ses idées touchant une pacification des Pays-Bas, 1881, 338. — Ses relations avec Don Juan d'Autriche, 1881, 217 et suiv., 325 et suiv. — avec le comte palatin Jean Casimir, 1881, 336. — avec l'archiduc Mathias, 1881, 336. — (Philippe de), Seigneur de Ravenstein, 1892, 471.
Cloches (Les). Historique, 1893, 225. — de Boortmerbeek et Keerbergen, 1890, 284-285. — Acquisition d'une cloche par le chapitre de Ste-Pharaïlde, à Gand, en 1596, 1889, 238. — du beffroi de Gand, 1883, 354. — (Rachat des) de cette ville en 1678, 1883, 39. — (Arrêté de la municipalité de Gand sur l'usage des) (26 octobre 1798), 1887, 476-477. — pour l'abbaye de Malonne et pour l'église de Jambes, 1885, 218. — d'Ypres (Rachat des), 1884, 208 et suiv.
Clotaire Ier, roi des Francs, 1876, 22. — ami de Saint-Médard. Sa

politique vis-à-vis l'Église, 1891, 485 et suiv. — fait unir les diocèses de Tournai et de Noyon, 1892, 309-310.
Clotaire II, roi des Francs, 1876, 28.
Clouet (Les), artistes belges, habitant la France, 1885, 331.
Cluysenaer (L'architecte). Notice nécrologique, 1880, 507. — (Le peintre), 1876, 58; 1877, 335.
Cobbelgiers (Anne), calligraphe, 1876, 242.
Cobellutius (Le cardinal Scipion). Pièce de vers en son honneur, 1880, 196.
Cobenzl (Le comte de), ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, 1892, 62. — Son intervention dans la fondation de l'Académie royale de Bruxelles, 1879, 279 et suiv.
Coberghen (Wenceslas), superintendant-général des monts de piété des Pays-Bas, 1876, 91.
Cobreville (Jean de), conseiller et procureur général des aides et subsides de Luxembourg, 1877, 403, 405, 406, 410.
Cobron, chef des partisans au service de la Suède et de la Russie (1613-1614), 1889, 54-55.
Cochet (L'abbé Jean-Benoit-Désiré), archéologue. Notice nécrologique, 1875, 515.
Cochran (L'architecte) à la cour de Jacques III, roi d'Écosse, 1881, 15, 31-32.
Cock (Le sculpteur Claude De), 1875, 367-368.
Cogen (Le peintre Félix), 1876, 59.
Cohen (Henri), numismate français. Notice nécrologique, 1880, 508.
Coignet (Léon), portraitiste français. Notice nécrologique, 1880, 509. — (Michel), mathématicien, 1884, 176.
Colbert, surintendant-général des finances en France, 1883, 179 et suiv. — Son mémoire sur la réforme de la Justice, 1885, 178. — Lettre lui adressée par Robertot, 1885, 200.
— de Terron, intendant de Mazarin, 1884, 463-464. — de Brouage en Saintonge, 1883, 181 et suiv.
— (Charles), conseiller au Parlement de Metz, 1883, 197.
Colette (Sainte). Translation de sa tombe à l'église Saint-Bavon à Gand, 1886, 496.
Colf (François), architecte archéologue, 1893, 507.
Colibrant (Marie), femme de Jean Vleminkx. Son blason, 1877, 25-26.
Coligny (L'amiral Gaspard de). Sa vie, 1880, 380 et suiv. — Son séjour à l'Écluse (1557), 1880, 84.
Colin (Alex.), sculpteur flamand du XVI[e] siècle, 1886, 366.
Collart (M[me]), paysagiste, 1876, 58.
Collège Saint-Norbert à Rome, 1890, 25 et suiv. — de Prusse à Rome réuni au Collège Saint-Norbert, 1890, 30.
Collegium animarum à Oxford. Sa suppression par Henri VIII, 1875, 284.

Colleman (Les), artistes au service des ducs de Bourgogne, 1875, 69.
Colliers de gildes et de métiers, 1877, 378.
Colnet (François de), maître de verrerie à Gand, 1888, 481. — (Jacqueline), abbesse de Soleilmont. Le Saint-Clou conservé dans ce monastère, 1889, 59 et suiv.
Cologne (La charte de). Conclusions de la réunion des délégués des dix-neuf loges maçonniques (1535), 1883, 377.
Coloma (Les), 1878, 71, 72, 86.
Colomb (Christophe). Première relation imprimée de la découverte de l'Amérique, 1893, 256. — Lettres, écrites par lui, découvertes dans les archives de la Maison d'Albe (Espagne), 1892, 492. — Une carte dessinée par ce célèbre navigateur. Amérique centrale, 1894, 127. — Ses cendres transférées de St-Domingue à la Havane en 1795, 1876, 233. — Son portrait original, 1891, 254.
Colombe (Le sculpteur Michel), 1882, 4 et suiv.
Colyns de Noles (Robert), célèbre sculpteur à Anvers. Notice, 1887, 284.
Comblémont (de), abbesse de Flines, 1876, 85.
Comines. Incendie de cette ville, 1881, 443. — Son beffroi en 1397, 1881, 500. — Octroi d'une cloche aux tisserands, 1883, 53.
Comités patriotiques en 1789, 1893, 9.
Commerce (Importance du) de Florence au moyen-âge, 1891, 17 et suiv. — (Notes pour l'histoire du) en Belgique à l'époque des ducs de Bourgogne, 1879, 303-304. — Traité entre Charles-Quint et Christian II, roi de Danemark, 1885, 21. — en Brabant, 1880, 225; 1881, 495 et suiv. — en Flandre, 1881, 494. — Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen-âge, 1894, 496. — Les Etats de Flandre tour à tour partisans de l'exemption et de l'établissement des droits d'entrée, 1891, 161-162. — Curieuses dispositions de la Keure de Biervliet y relatives, 1893, 317. — Marché des toiles à Gand, 1890, 345 et suiv. — (Chambre de) de Gand fondée en 1720, 1893, 7 et suiv. — Comment les boutiquiers attiraient autrefois les clients, 1888, 231. — (Le) il y a cent ans, 1893, 104. — Les marchands merciers à la fin de l'ancien régime, 1887, 430 et suiv. — (État du) pendant la domination française, 1894, 60.
Commission royale d'histoire de Belgique. Compte-rendu de ses publications, 1878, 240.
Communautés religieuses. Rouleaux des morts, 1886, 243.
Compiègne. Le duc et la duchesse de Touraine aux joutes de cette ville, 1886, 296.
Composition pour crimes et délits, 1892, 456 et suiv. — (Le droit de) au XIV^e^ siècle, 1888, 323 et suiv. — Le Souverain Bailli de Flandre l'exerçait, 1876, 268-269.
Concerts donnés par la Gilde de Saint-Michel et la Confrérie des archers de St-Sébastien à Gand, 1889, 170.

Concile de Pise en 1409. Particularités sur cette assemblée, 1890, 349. — national à Paris (1682), 1892, 32. — (L'assiette pour les dépenses du) en 1551, 1877, 475.
Concours et assauts d'armes de la Gilde de St-Michel à Gand, 1888. 162 et suiv.
Condé (Le prince de). Sa lutte contre l'armée royale, 1884, 152-153, 160, 162-163. — Son séjour à Gand en 1580, 1878, 450, 456. — Campagne des Français contre les Espagnols et ce prince (1656), 1887, 237. — (Le crime du Seigneur de), 1882, 268 et suiv.
Confesseur de Charles-Quint. Importantes attributions de cet emploi, 1893, 400, note 1.
Confiscations pour conspiration et révoltes, 1876, 267. — des biens prohibée dans les coutumes de Bruges, 1894, 271.
Confréries, Gildes et Serments d'archers, d'arbalétriers et de rhétoriciens, 1881, 58-59. — de Sainte-Barbe en l'église Sainte-Gudule à Bruxelles. Son registre, 1893, 286 et suiv. — Inventaire de ses bijoux, meubles et archives, 1893, 287, 293. — Liste de ses membres, 1893, 298 et suiv. — de Saint-Antoine à Gand, 1886, 378. — Banquets de la Congrégation de Saint-Antoine de Padoue à Gand (1762), 1888, 111. — Serment des arbalétriers de Saint-Georges à Gand, 1882, 70, 71. — Notice sur son local, 1889, 278 et suiv.; 361 et suiv.; 1890, 1 et suiv. — Audience accordée par Joseph II à ses membres, 1891, 116. — Conflit avec l'évêque de cette ville, 1889, 182. — La chef-Confrérie de Saint-Michel à Gand. Son histoire, 1886, 377; 1887, 257, 377; 1888, 56, 162, 257, 373; 1889, 19, 158, 245. — Confrérie de Saint-Ivon et le bureau de consultation gratuite à Gand. Notice, 1883, 361-362. — du Rosaire érigée dans l'église d'Hundelghem (1644), 1892, 358. — de Saint-Sébastien à Ledeberg, 1886, 378. — des arbalétriers de Malines. Local, 1890, 2 et 3. — de Saint-André et Sainte-Barbe à Ostende, 1894, 401 et suiv. — du Saint-Clou à Soleilmont, 1889, 59. — de Notre-Dame dans l'église de Watervliet, 1894, 11.
Conrad de Franconie (L'empereur), 1880, 219-220, 222 à 224.
Conscience (Henri). Les premières années de sa vie, 1887, 241. — Lettre à P. A. Lentz au sujet de son livre : *Jacob Van Artevelde*, 1890, 366. — Notice nécrologique, 1883, 497.
Conseils collatéraux consultés pour l'émanation des lois, 1891, 48. — d'État. Sa correspondance avec les chefs des troupes (1576), 1881, 208 et suiv. — établi par les puissances maritimes pour le gouvernement des Pays-Bas en 1706; 1875, 425; 1878, 2, 3. — Choix des membres, 1891, 50, note 2. — Répartition des provinces entre les conseillers de ce Conseil, 1877, 431.
Constitution Caroline accordée par Charles-Quint aux Gantois, 1878, 408.
Contrebandiers. Leur punition en France, 1881, 359.
Conventus. Signification de ce mot, 1878, 132.

Cooke (Sir Edward), sous-secrétaire d'État en Angleterre, 1880, 473 à 475.
Coolman (Gauthier), maître des ouvrages de la ville de Malines. Ses travaux, 1875, 29, 64. — (Pierre et Jean), 1875, 70.
Coomans (Jean), président du Collège de Saint-Norbert à Rome, 1890, 35. — (Josse-Joseph). Ode adressée par lui au duc de Wellington, 1883, 464.— (Marc de), maître-peintre des rois Louis XI, Charles VIII et René d'Anjou, 1885, 331.
Copenhague. Particularités sur cette ville, 1891, 135 et suiv.
Corbie (voyez Abbayes).
Corblet (L'abbé), historien et archéologue. Notice nécrologique, 1886, 508.
Corday (Charlotte) et Marat, 1894, 497.
Coret (Pierre), ami de Juste Lipse, 1889, 323.
Corkole (Auguste), peintre de genre. Notice nécrologique, 1875, 512.
Cornélissen (Norbert). Notice biographique, 1882, 37. — Ses débuts, 1886, 495. — Lettre lui adressée par Lambrechts, 1886, 242. — Un des fondateurs du *Messager des Sciences*, 1894, 481.
Corporations. Un mémoire contemporain sur la question des corporations aux Pays-Bas à la fin du siècle dernier (voyez aussi Métiers), 1887, 293.
Corsaires (Combats contre des), 1891, 141 et suiv.
Corswarem (Jean Théodore de), comte de Nyle, 1878, 86.
Corte (Claude de), seigneur de Ter Veste. Curieuse lettre à Adrien Adornes sur des personnes de la cour du roi de Lindre, 1891, 11.
Cortèges à Gand, XVII^e, XVIII^e, XIX^e siècles, 1888, 193 et suiv.
Cortenbach (La seigneurie de), 1889, 455, note 1. — (Les de), 1889, 455 et suiv; 1890, 40 et suiv.
Cosaques. Leur arrivée à Gand, 1893, 40 et suiv.
Cossiers (Le peintre J.), 1875, 182.
Coster (Charles de), professeur à l'école militaire. Notice nécrologique, 1879, 497. — (François de), de Malines, directeur du Collège des Jésuites à Cologne, 1889, 323.
Costerus (Le père) à Gand, XVI^e siècle, 1887, 86.
Costume (Histoire du) et de l'ameublement, 1881, 198 et suiv. — militaire (Un musée historique du) à l'Académie de peinture d'Anvers, 1893, 358.
Coton (Le Jésuite Pierre), 1878, 16.
Cotterbau (Le chevalier Robert). Notice, 1893, 300.
Coucke (Le peintre alostois Pierre), 1877, 247.
Couderborch (La famille Van der), 1892, 1 et suiv. — (Asscheric Van der). Dalle funéraire, 1892, 1 et suiv.
Courcelles (Marie Sidonia marquise de), auteur de mémoires, 1883, 186, note 1.
Cours d'Amour. Leurs attributions, 1891, 286. — en Flandre au

XVII[e] siècle, 1891, 1 et suiv., 133, 270 et suiv., 402 et suiv.; 1892, 17 et suiv.

Cours féodales de Brabant, 1879, 316, 320 note 2, 321 note 3, 323, 324, 327, 331 et suiv. — du Bourg de Bruges. Coutume, 1879, 471. — dite cour de Lothier, 1880, 252. — de Termonde. Sa compétence, 1878, 58, 64, 66. — Homologation de ses coutumes, 1878, 68. — de Thielt ten Hove, 1877, 93. — spirituelle de Gand, 1891, 158, 160.

Coursan (Claude de Bruillard de), abbé de Saint-Symphorien à Metz, confident de Mazarin, 1883, 152 et suiv.

Courtens (Le peintre), 1878, 199.

Courtewille (Georges de), ami de Viglius, 1877, 51.

Courtisanes. Leur condition à Rome, 1894, 338.

Courtrai. Excès y commis par les iconoclastes en 1578, 1876, 358. — Paix de religion lui imposée par le prince d'Orange, 1876, 367 et suiv. — Exécution des arrêts du Parlement de Paris dans cette ville (1446-1447), 1891, 359. — Célèbre horloge, 1884, 186. — (Histoire de la ville), par Franz De Potter, 1875, 267; 1876, 505; 1877, 247. — Travaux sur l'histoire et l'historiographie de la bataille de ce nom, 1890, 232; 1892, 484; 1893, 163 et suiv.

Cousins (Samuel), graveur anglais. Notice nécrologique, 1887, 502.

Coussemaker (Charles-Edouard-Henri de), musicologue. Notice nécrologique, 1876, 508.

Coutumes de Flandre (Quelques textes d'anciennes), 1893, 311. — (Concordance et discordance sur les) de la Flandre, par De Wulf, 1894, 252, 487. — de la ville d'Ardembourg, 1891, 232 et suiv. — de la ville et du pays d'Aerschot, 1894, 475. — de Biervliet, 1891, 234. — de la prévôté de Bruges, 1888, 364. — du quartier de Bruges, 1892, 369. — de Caggevinne (Diest extérieur), 1894, 476. — de Gand, 1888, 365. — de Gand et de la châtellenie du Vieux-Bourg, 1888, 338. — de Gand. Ancienne rédaction en matière de succession, 1887, 375. — de Nederassent, 1894, 476. — de Watervliet, 1892, 337. — du duché de Limbourg et du pays d'Outre-Meuse, 1889, 490. — des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny, 1888, 364.

Couture (Thomas), peintre français. Notice nécrologique, 1879, 500.

Couweghem (L'architecte Jean Van) de Malines, 1876, 245.

Coxie (Michel), auteur du dessin de la verrière donnée à l'église Saint-Rombaut de Malines, par Gaspard Duchy, 1877, 21. — Triptyque de ce maître ornant le tombeau de Gui Morillon dans l'église Saint-Pierre de Louvain, 1877, 136, 142.

Coxcie (Raphael Van), son tableau le jugement dernier, 1892, 105.

Crafftheim (Jean Crato von), médecin des empereurs Ferdinand I[er], Maximilien II et Rodolphe II. Notice, 1889, 437.

Crainhem (Lee de), 1880, 267.

Crayer (Gaspard de). Tableaux de ce peintre à l'église des Carmes chaussés de Gand, 1884, 16. — Son tableau Sainte-Rosalie, 1876, 213. Panneaux peints par lui, 1888, 263.

Creessers (Faction des) à Gand en 1539; 1878, 389 et suiv.
Crequy (Marie-Charlotte-Isabelle de), comtesse de Mauwe, 1892, 27-28.
Crétineau-Joly (Jacques), littérateur, historien. Notice nécrologique, 1875, 513.
Crevecœur (Le pays de), 1878, 82. — (Philippe de), seigneur d'Esquerdes, exclu de l'ordre de la Toison d'or pour trahison, 1878, 180.
Crimes contre les mœurs. Leur punition au moyen-âge, 1888, 331 et suiv.
Criminels non bourgeois justiciables du souverain Bailli de Flandre, 1876, 265.
Cristallerie namuroise à l'exposition des arts industriels à Gand, 1877, 373.
Cristus (Pierre), peintre de l'école de Bruges, 1887, 479.
Croisade (La première), 1880, 245, 246. — (Projets de) conçus par Philippe le Bon et Charles le Téméraire pour la délivrance de la Terre-Sainte, 1881, 17-18, 24-25-26.
Croisés brabançons à la première croisade, 1880, 247.
Croix (Gautier de), évêque de Tournai, 1880, 7.
Croix de procession de l'église de Vinderhaute, 1883, 8.
Crommelin (Marie). Dalle funéraire, 1892, 5.
Cromwell. Note sur l'armée envoyée par lui en France en 1657, 1884, 37 et 77. — Détails sur sa mort, 1884, 205, 211, note.
Croonendael (Paul de). Sa chronique, 1878, 379.
Croy (Anne de), femme de Charles comte et prince d'Arenberg, 1887, 288. — (Charles de) dit le Grand-duc de Croy. Notice sur ce personnage, 1887, 281. — Son tombeau à l'église des Célestins d'Héverlé, 1887, 287. — (Charles de), prince de Chimai. Son tombeau à l'église des Célestins à Héverlé, 1887, 286. — (Dorothée de), seconde femme de Charles de Croy. Particularités sur cette princesse, 1887, 282, 288; 1894, 75 et suiv. — (Guillaume de), gouverneur de Charles-Quint, fondateur du monastère d'Héverlé, 1887, 280, 285; 1894, 68.— (Guillaume de), cardinal archevêque de Tolède. Son tombeau à l'église des Célestins à Héverlé, 1887, 285. — (Jacques de), évêque de Tournai, 1880, 10 et 11. — (Philippe de). Son tombeau à l'église des Célestins à Héverlé, 1887, 286. — (Philippe sire de). Son tombeau à l'église des Célestins à Héverlé, 1887, 287. — (Princes de). Découvertes de leurs sépultures, 1891, 378 et suiv.
Cruessen, archevêque de Malines. Son tombeau, 1875, 188, 196.
Crumpipen (H. de), secrétaire d'État et de guerre. Ses relations avec Gérard, historiographe belge, 1879, 276 et suiv. — Lettre à J. F. Diericx, président du Conseil de Flandre, au sujet de l'avocat Vonck, 1890, 100.
Cruyce (M. Van den). Lettre du duc de Wellington lui adressée, 1883, 456.
Cruydt (Le statuaire), 1876, 207.

Cueva (Le cardinal de la), nonce apostolique aux Pays-Bas, 1880, 26.
Cugnot (Léon), sculpteur. Notice nécrologique, 1894, 504.
Cuisiniers (Les) de Charles-Quint. Leur habileté, 1894, 50, note 1.
Culte des morts et des mânes. Pratiques de diverses natures usitées en Belgique, 1876, 141 et suiv.
Cunningham (sir Alexandre), célèbre archéologue, 1893, 508.
Curte (Louis de), architecte. Notice nécrologique, 1891, 509.
Cusance (Béatrix de) plus connue sous le nom de Madame de Cantecroix. Notice, 1882, 250 et suiv.
Custos (Le graveur anversois Dominique), 1881, 320.
Cuvelier Fleury. Critique historique et littéraire. Notice nécrologique, 1887, 502.
Cuyle (De). Critique littéraire du XVII[e] siècle, 1889, 272.
Cuyp (Le peintre Albert), 1880, 263.

D.

Dael (Auguste-Joseph), artiste peintre. Notice nécrologique, 1894, 502.
Daelman (Les), 1888, 146 et suiv.
Dagobert (Le roi). Ses relations avec Saint-Amand, 1875, 318 et suiv.
Daillon (Henri de), Grand-maître de l'artillerie de France, 1883, 40 et suiv.
Dam (J. Van) Van Noordeloos, généalogiste néerlandais, 1877, 246.
Damant (Les d'), 1891, 207. — (Pierre), évêque de Gand. Particularités sur ce personnage, 1882, 154,
Damassé de Flandre (Un service en) retraçant les principaux faits de la campagne de 1706, 1878, 1.
Damassés de Flandre anciens et modernes, 1877, 371 et suiv.
Damhoudere. Réflexions au sujet de sa *praxis criminalis*, 1891, 237, et suiv. — Plagiaire des œuvres de Ph. Wielant, 1889, 301 et suiv.; 380 et suiv.
Dammas (Vincent), conseiller de la Chambre des comptes de Hollande, 1877, 37.
Damme (Ville et port de). Particularités, 1878, 437-438; 1885, 150; 1891, 503. — Peintures murales découvertes dans l'église de cette localité, 1890, 370. — (Bernier Edouard Constant Van). Notice nécrologique, 1882, 504. — (Le général républicain français Van). Ses excès dans le pays conquis, 1880, 116 et suiv.
Dampierre (Marie de), religieuse à l'abbaye de Flines, 1876, 82.
Dancart ou Danckart (Le sculpteur) 1880, 125.
Danemark. Conspiration du comte d'Ulefeld contre le roi Fréderic III, 1880, 356 et suiv. — (Arnold de), prétendant au comté de Flandre

après la mort de Charles le Bon, 1877, 70 et suiv. — (Jean de), duc de Holstein, fils d'Isabelle d'Autriche, mort à Gand, 1886, 24.
Daniel (Charles), auteur du voyage à la Floride, 1885, 276, note 1.
Danse (La) à Gand, au XVIII[e] siècle, 1885, 156 et suiv. — (Séance de) au Wauxhall, 1887, 474, 475. — Danses macabres, 1878, 492-493. — mortuaires, usitées dans certaines localités de la Belgique, 1876, 135.
Dante. Est-il venu en Flandre, 1893, 363.
Dantu (Ed.), libraire et éditeur. Notice nécrologique, 1884, 503.
Dantzick (Ville de). Napoléon la soumet au rachat des cloches en 1807, 1883, 52.
Dassonville (Melchior), sculpteur et enlumineur, 1888, 354.
Dathenus (Le pasteur Pierre), 1889, 470.
Daubat (Robert), compositeur de musique, maître de danse à Gand. Notice biographique, 1885, 156, 158 et suiv.
Daufresne (Le major) de la Chevalerie. Notice nécrologique, 1881, 507.
Daullé (Jean), graveur français, 1881, 322.
Daumas (Louis-Joseph), sculpteur. Notice nécrologique, 1887, 502.
Dauvin (Jean), évêque de Namur et la relique du Saint-Clou à Soleilmont, 1889, 64 et suiv.
David (César Félicien), compositeur, 1876, 509. — (Gérard), peintre de l'école de Bruges, 1887, 481. — (Jean), abbé de Ninove, 1893, 147. — (Le peintre Louis) à Bruxelles, 1888, 494; — Son tableau : la mort de Marat, 1894, 497. — Son tableau : Eucharis et Télémaque, 1878, 338; 1882, 68-69. — Ses relations avec la Société des Beaux-Arts de Gand, 1886, 68. — (Le frère) d'Augsbourg. Est-il l'auteur de l'Imitation de J.-C., 1879, 451.
Davidsfonds. Société littéraire néerlandaise à l'Université de Louvain, 1875, 132.
Davillier (Le baron), grand collectionneur parisien. Notice nécrologique, 1883, 499.
Debbaudt, président des représentants du peuple à Calcken, 1875, 345, 347, 349, 350.
Deck (Théodore), directeur de la manufacture de Sèvres. Notice nécrologique, 1891, 511.
Decker (P. de), ancien ministre de l'Intérieur. Notice nécrologique, 1891, 509.
Declaye (Le général républicain). Une lettre de ce brigand, 1892, 111.
Declerck (Claude de), poète flamand. Notice 1888, 103 et suiv.
Deen (Henri), archevêque de Cantorbéry (1500-1506), 1877, 107.
Défloration. Pénalités contre les parents qui ont provoqué le déshonneur de leurs filles, 1891, 336. — Manière dont elle est punie à Gand, 1889, 386.
Deins ou Deinius, ami de Juste Lipse. Particularités, 1889, 327.
Delaplanche (François), maître tapissier de haute lisse, 1885, 332.

Delcour (J. B. C. G.), ministre d'État et professeur à l'Université de Louvain. Notice nécrologique, 1889, 501.
Delen (Le sculpteur Jean Van), 1875, 204, 208.
Delepierre (Octave), bibliophile et historien. Notice nécrologique, 1879, 497.
Delff (Le graveur W. J.), 1894, 497.
Delft (Fayences dites de) à l'exposition d'Amsterdam, 1883, 367.
Delius (Nicolas), professeur de littérature. Notice nécrologique, 1888, 498.
Delmée (Adol.), chansonnier populaire tournaisien. Notice nécrologique, 1891, 509.
Delpit (Jean), historien. Notice nécrologique, 1887, 502.
Delrio (Jacques), abbé de Baudeloo, 1880, 410, 411.
Delvaux (Le statuaire Laurent), 1879, 122, 380.
Demesmay (Le sculpteur), 1890, 370.
Demoiselles d'honneur à la cour de France. Leur situation au XVII^e siècle, 1885, 272, 274.
Demolombes (Jean), jurisconsulte. Notice nécrologique, 1887, 502.
Demunck (Le sculpteur), 1883, 148.
Dentelles (Anciennes) et éventails, 1877, 375-376. — dentelle provenant de Marie-Antoinette, reine de France, 1890, 118.
Dermonde (Le graveur), 1881, 320.
Deroche (Victor), peintre lyonnais. Notice nécrologique, 1886, 511.
Deschamps (Adolphe), ministre d'État. Notice nécrologique, 1875, 510. — (Eustache). Ses ballades, 1877, 469. — (Henri Alexis), auteur de notices archéologiques. Notice nécrologique, 1877, 499. — du Pas (L. F. J.), historien, archéologue et numismate. Notice nécrologique, 1890, 503.
Désirant (Bernard), historiographe de Charles II, 1884, 181. — banni des Pays-Bas et rappelé, 1884, 182.
Desprevyn (Jacques), maître peintre flamand, 1885, 332.
Dessins et esquisses de Georges Cruikshank, 1892, 126. — de Victor Hugo, 1892, 126. — d'Eug. Verboekhoven à la bibliothèque universitaire de Gand, 1892, 126.
Destanberg (Napoléon), écrivain, chansonnier. Notice nécrologique, 1875, 512.
Detaille (Le peintre), 1876, 67.
Dettes mortuaires. Signification de cette expression, 1887, 377 et suiv.
Deuil (Le) chez différents peuples, 1876, 140. — Ordonnance concernant la manière de le porter, 1886, 356.
Devaux (Paul de), ancien membre du congrès national. Notice nécrologique, 1880, 506.
Develay (M.), auteur d'une traduction des colloques d'Erasme, 1877, 241.
Deventer (La ville de), 1881, 331 et suiv.

Devigne (Le sculpteur M.), 1877, 336.
Devries, conservateur-adjoint du Musée d'estampes d'Amsterdam. Notice nécrologique, 1884, 502.
Deynze (Jean Van), abbé de Baudeloo, 1880, 410.
Didot (Ambroise Firmin), libraire et imprimeur. Notice nécrologique, 1876, 508. — (Firmin). Notice nécrologique, 1880, 509.
Diegerick (Isidore), archiviste de la ville d'Ypres. Notice nécrologique, 1885, 484.
Diepenstein (La seigneurie de), 1880, 279 et suiv.
Dieppe. Le présidial établi en cette ville. Notice historique, 69 et suiv.
Dierickx (J. F.), avocat fiscal du Conseil de Flandre. Correspondance avec le gouvernement au sujet des archives de la Flandre, 1890, 263 et suiv.
Diest au temps des patriotes, 1892, 117-118. — Église de Saint-Sulpice, 1875, 38. — Son jubé, 1875, 38. — (Les sires de), 1888, 21 et suiv.— (Marie de) femme de Jean III, baron de Rotselaer. Notice, 1888, 24. — (Blasons de la famille van), 1877, 24.
Dieux (Les images des) à Rome, 1894, 320, note 2.
Dieve (Gertrude de). Notice, 1888, 139. — (Jean de), mari de Clémence de Dyntere, 1888, 32.
Digues en Flandre et Polders, 1892, 323 et suiv.
Dillen (Cosmas), président du Collège de Saint-Norbert à Rome, 1890, 34.
Dillens (Juliaan). Buste du baron de Z..., 1877, 336.
Dimanches et jours de fêtes (L'observance des) sous l'ancien régime, 1894, 494.
Dinanderies anciennes et modernes, 1877, 282-283.
Dinant. Particularités sur cette ville, 1886, 153. — et Bouvigne (Couvent des Capucins entre), 1881, 451.
Dispargum (L'antique), camp des Mérovingiens, 1875, 338.
Dixmude. Keure imposée à cette ville en 1330 par Louis de Nevers, 1891, 503. — Ses coutumes, 1891, 504. — Tentative des Espagnols sur cette ville occupée par les Français (1658), 1884, 327 et suiv. — Concours des archers de Saint-Sébastien, 1888, 175.
Dôle (Ville de). Son état à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle, 1892, 86-87. — Son état après la paix de Nimègue, 1892, 149. — Autres particularités, 1892, 99-100. — Couvent des Franciscains, 1881, 443. — (Université de). Le pape Martin V et Philippe le Bon, fondateurs de cet établissement, 1892, 85. — Le pape Eugène IV y établit une faculté de théologie, 1892, 85. — La nation flamande, 1892 85 et suiv., 146 et suiv. — Les statuts de la nation flamande, 1892, 151. — Liste des écoliers de la nation flamande, 1892, 154. — Diplôme de l'Université, 1892, 174. — Divertissements des étudiants, 1892, 98. — Mesures de police contre eux, 1892, 97.

Döllinger (J. J.), théologien et historien. Notice nécrologique, 1890, 502.
Dolmens (Les). Sépulture des Celtes, 1877, 276. — dans la province de Drenthe et dans d'autres contrées, 1877, 279-280.
Domicile (Violation du). Sa punition sous l'ancien régime, 1894, 492.
Doncel (Guillermus), auteur des « Stalles de San Marcos de Léon (1542), » 1880, 125.
Donnet (Le cardinal Ferdinand), archevêque de Bordeaux. Notice nécrologique, 1883, 498.
Dordrecht. État de cette ville en 1813, 1879, 441 et suiv.
Doré (Gustave), peintre et dessinateur. Notice nécrologique, 1883, 498.
Doreskle (de). Dalle funéraire, 1891, 258.
Dormael (Alexandrine van), abbesse de Valduc, 1880, 332 et suiv.
Douai (Ville de). Notice, 1884, 407. — (Expédition de) en 1302, 1875, 10. — Inauguration des archiducs Albert et Isabelle, 1892, 419. — Couvent des Carmélites, 1881, 455. — Chronique de cette ville, 1876, 86. — (Université de). Son érection, 1884, 406 et suiv.
Douchy et Noyelles (Les domaines de) en Hainaut. Propriétés de l'abbaye de St-Pierre à Gand, 1876, 162-163.
Douelle, peintre courtraisien du XVIII[e] siècle, 1886, 117.
Douglas — Infanterie. Notice sur ce régiment, 1884, 334, note 1.
Drenckwaert (Jean), trésorier général des finances, 1878, 278.
Driutius (Remi), évêque de Bruges, 1877, 152.
Drival (Le chanoine Van), historien et archéologue, 1887, 502.
Droeshout (Le graveur), 1877, 493.
Droit. Pièces du cartulaire du béguinage Ste-Elisabeth à Gand, présentant un intérêt juridique, 1884, 300-301. — coutumier (Le), prépondérant en Brabant au XI[e] siècle, 1880, 211-212. — Principaux traités sur ce droit, 1875, 291. — Essai historique sur le *Hoop*. Ouvrage de M. De Coussemaker, 1876, 508. — d'ainesse, 1879, 40. — (Le) d'asile, 1889, 386, 488. — Circulaire du prince Charles de Lorraine le concernant, 1876, 217; 1886, 364. — L'asile en Brabant, 1885, 327. — de chasse, 1878, 109. — d'issue, 1882, 146-147 — de main-morte. Contestation entre la ville de Grammont et les nobles et vassaux du comté d'Alost, 1882, 323. — de meilleur cathel, 1882, 143. — flamand. Singulières dispositions de ce droit, 1891, 232 et suiv. — Plan d'un corps complet de ce droit, par Dewulf, 1894, 488. — germanique. Influence qu'il conserve au XIV[e] siècle, 1888, 324. — maritime. Le droit de marque au moyen-âge, 1876, 235. — public. De l'exterritorialité. Exemple de l'application de ce principe sous les archiducs Albert et Isabelle, 1880, 491 et suiv. — Le droit de la guerre. Opinions émises par Philippe Wielant et Josse Damhoudere, 1892, 254. — Le droit public de la Belgique, par A. Giron, 1884, 490.

Drouais (Le peintre), 1880, 262.
Drusius (Jean), abbé de Parc, 1893, 135.
Dubois (Pierre). Son traité de politique général : *De Recuperatione terre Sancte*, 1892, 118.
Dubosch, alias Van den Bossche (Renier-Grégoire), commissaire du Directoire exécutif près de l'Administration centrale du département de l'Escaut. Notice, 1893, 22, 45.
Duboys (François), maître tapissier de haute et basse lisse, 1885, 333.
Ducaju (Joseph), graveur lithographe. Notice nécrologique, 1883, 497. — (Joseph), sculpteur. Notice nécrologique, 1891, 509. — (Joseph-Jacques), statuaire. Notice nécrologique, 1892, 494. — (Le graveur), 1879, 111.
Duchastel (Le peintre F.), 1888, 263.
Duchatel (Le peintre), 1876, 212.
Duchy (Gaspard), conseiller de Charles-Quint, 1877, 21-22.
Ducrost (L'abbé), professeur de géologie à Lyon. Notice nécrologique, 1890, 502.
Dudon de Saint-Quentin. Mnss., 1886, 221.
Duel judiciaire entre Simon Rym et Jean Vander Zickelen, 1882, 139. — Le commandeur de la maison teutonique de Malines provoque en duel le comte Florent de Mérode (1630), 1893, 245. — Peine de mort portée contre les duellistes par le règlement du 20 mars 1706, 1894, 492.
Duisbourg. Statue de Mercator dans cette ville, 1880, 50.
Dulaurier (J.-P.), membre de l'Institut. Notice nécrologique, 1882, 505.
Dumas, commissaire de marine, 1883, 194.
Dumont (Albert), archéologue. Notice nécrologique, 1884, 504.
Dumoulin, professeur à l'Université de Dôle, 1892, 86.
Dumouriez (Le général), 1875, 73. — Invasion de la Belgique et de la Hollande, 1887, 239.
Dunkerque (La ville de), 1878, 84. — Siège de cette place, 1884, 37 et suiv. — Serment de fidélité à l'Angleterre et au Protecteur exigé des ecclésiastiques de cette ville (1659), 1884, 463, 466 ; 1885, 50, 51.
Dupanloup, évêque d'Orléans, publiciste. Notice nécrologique, 1878, 509.
Dupont (Auguste), pianiste et compositeur. Notice nécrologique, 1890, 502.
Duprat (Pierre-Pascal), ministre de France au Brésil. Notice nécrologique, 1885, 488.
Dupré (Le peintre Jules). Vente de son atelier, 1890, 116.
Dupuy (Claude), professeur de littérature française à l'Université de Louvain en 1562. Notice, 1884, 411.
Duquesne (Jean), de Tournai. Sa teinturerie et sa manufacture de tapis à Gand, 1888, 476.

Duquesnoy (Les statuaires), 1879, 122. — (J). Statue de Sainte-Ursule, 1875, 246.
Duran (Le peintre), 1876, 57.
Durandal (La). Épée de Roland, 1878, 160, note.
Durer (Albert). Honneurs lui rendus aux Pays-Bas, 1889, 400. — Son séjour en Flandre (1521), 1883, 471 et suiv. — à Malines, 1875, 51-52. — Portrait de B. Van Orley fait par lui, 1894, 117. — Gravures de ce maître, vendues à Londres, 1876, 105.
Duruy (Victor), historien et académicien. Notice nécrologique, 1894, 504.
Dussen (Van der). Notice sur cette famille, 1877, 472, note 6.
Dutrieux-Bey (Pierre-Joseph), médecin-oculiste. Notice nécrologique, 1889, 501.
Duyse (Van). Inauguration de sa statue à Termonde, 1893, 319. — Liste de ses publications dans le *Messager*, 1893, 324.
Dyck (Jean Van den), mari de Jeanne Vander Ghenst, mère de Marguerite de Parme. Leur postérité, 1876, 484 et suiv.
Dyck (Jean Van). Grisaille. Esquisse du crucifiement à l'église Saint-Michel à Gand, 1887, 130. — Son tableau : *La marquise de Spinola et ses enfants*, 1893, 254. — Portrait d'une princesse de Croy, 1891, 112-113. — de Philippe le Roy et de Marie de Raet, 1892, 439. — du peintre de marine Van Eertfelt, 1877, 450. — *La Madeleine*, tableau attribué à ce peintre, 1892, 113.
Dychmans (Le peintre). Notice nécrologique, 1885, 497.
Dynterre (Edmond de), secrétaire d'Antoine, duc de Brabant. Particularités sur ce chroniqueur, 1878, 103; 1884, 167. — (Généalogie des de), 1888, 32 à 34.

E.

Eau bénite et eau lustrale, 1876, 123.
Eburonie. Ravage de ce pays par l'armée romaine, 1887, 401.
Eburons (Soumission des) et défaite des Aduatuques par César, 1882, 389. — Extermination des Eburons et Aduatuques, 1882, 416.
Ecclesia. Signification de ce mot, 1878, 132.
Éclairage public (Principales phases de l'histoire de l'), 1889, 399 et suiv.
Écluse (La ville de). Son conflit avec Bruges, 1885, 438.
Ecosse. Commerce de ce pays avec la Flandre (XV^e siècle), 1881, 5 à 7, 9 à 13.
Écossais au service de la Suède, 1889, 47.
Écrevisse (Pierre), écrivain flamand. Notice nécrologique, 1879, 499.
Écritoires (Riches) livrés au dauphin de France en 1417, 1881, 202.
Écrivains publics à Gand (XV^e siècle), 1889, 374, 376.

Écuries de la cour de Charles-Quint, 1894, 190, note 1; 200, note 1.
Édits et ordonnances (Recueils d') du Musée Plantin, 1875, 291. — (Liste chronologique des) des Pays-Bas (Charles-Quint), 1885, 119.
Edmond (Le P.), abbé de Saint-Michel à Anvers, 1893, 154.
Édouard Ier, roi d'Angleterre. Ses relations amicales avec les Flamands, 1875, 11 et suiv.
Édouard II, roi d'Angleterre. Son séjour à Anvers (1323), 1885, 114.
Édouard III, roi d'Angleterre, 1881, 6-7.
Édouard IV, roi d'Angleterre, 1881, 23.
Ee (Lambert Van der). Notice sur ce personnage, 1893, 304, note 1.
Eecloo. Règlements de cette ville, 1891, 504.
Eekstein ou Eggestein (Henri), typographe strasbourgeois, 1878, 467.
Eenam. Notice historique sur cette commune, 1894, 114 (voyez Abbayes). — (Le comté d'), annexé à la Flandre, 1880, 251. — (Le château d'). Notice, 1876, 196 et suiv.
Eenens (Le lieutenant-général Alexis Michel), auteur d'ouvrages d'histoire militaire. Notice nécrologique, 1883, 496.
Eertvelt (André Van), peintre anversois. Son procès au Conseil de Brabant au sujet d'un secret d'État, 1877, 449. — Son portrait peint par Van Dyck, gravé par Bolswert, 1877, 450.
Egger (Émile), éminent helléniste. Notice nécrologique, 1886, 510.
Egmont (La famille d'), propriétaire de la terre de Gavre, 1875, 157. — (Florent d'), comte de Buren, capitaine-général des armées de l'empereur, 1880, 292. — (Guillaume IV d'), seigneur du pays de Malines, 1877, 16; 1879, 315 et suiv. — (Jean comte d'), gouverneur général de Hollande et de Frise, 1879, 323. — Son portrait et celui de sa femme Madeleine de Waardenbourg, 1892, 126. — (Lamoral comte d'), 1879, 330. — (Maximilien d'). Pièce en vers sur sa mort, 1891, 352. — (Procope François d'), 1879, 331. — et de Hornes (Les comtes d'). Compte des frais de leur exécution, 1883, 245.
Égypte. Influence de ce pays en Grèce dans la haute antiquité, 1885, 111.
Égyptiens (Les) sont justiciables du Souverain Bailli de Flandre, 1876, 277.
Élégiaques latins. Notes sur Catulle, Tibulle et Properce, par L. Lautius, 1889, 272.
Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, reine de Portugal et de France, 1877, 140.
Éleuthère (Saint), évêque de Tournai, 1875, 322; 1891, 483 et suiv. — à Marquain, 1893, 275.
Elewyck (Xavier-Victor Van), musicologue et maître de chapelle de l'église Saint-Pierre à Louvain. Notice nécrologique, 1888, 497.
Elmore (Alfred), peintre anglais. Notice nécrologique, 1881, 508.
Elno (La chronique d'), 1875, 330.
Éloy (Saint), évêque de Tournai-Noyon, apôtre de la Flandre, 1892, 212.

— architecte et sculpteur, 1875, 326. — considéré comme émailleur, 1884, 131.
Elseghem (La terre d'), 1892, 23.
Elst (J. van der), ancien curé de N.-D. d'Anvers, converti au Luthéranisme, 1894, 117.
Émaillerie (L'art de l'), 1885, 6 et suiv. — bysantine. La collection Svenigorodskoi, 1886, 251. — limousine. Œuvres de Limoges conservées à l'étranger, 1885, 477. — (La chasse de Gimel et les anciens monuments d'), 1884, 131. — représentant Jacques de Thiennes, 1885, 1. — Émaux anciens à l'exposition des arts industriels à Gand, 1877, 376; 1883, 5, 13.
Embaumement à Rome, 1876, 122. — en 1531 à Bruxelles, 1891, 200.
Émigrés et absents en Belgique, 1894, 444.
Empden (Hans-Matheus von), maître orfèvre, 1885, 333.
Emprunts (Les) des pouvoirs publics (XIII^e^ et XIV^e^ siècles), 1891, 13 et suiv.; 211 et suiv.
Ende (C. Van den), maître d'école du XVII^e^ siècle. Sa méthode pour apprendre à lire, 1893, 326.
Enfants trouvés. Leur situation sous la domination française, 1894, 59.
Engelen (Ambroise Van), abbé de Parc, 1876, 256.
Enghien (La ville d'), 1880, 94. — Histoire de cette ville, 1878, 122.
Enghien (J.-B. Max d'), 1878, 15.
Enlèvement (Crime d'). Sa punition en France sous l'ancien régime, 1881, 224-225.
Enluminures du psautier de Guy de Dampierre, 1891, 81 et suiv.
Ennetières (Les d') de Tournai. Nouvelles recherches littéraires et bibliographiques sur cette famille, 1875, 480.
Enseignement primaire à la campagne. Son état au XVIII^e^ siècle, 1880, 334. — Antipathie des Belges contre les écoles organisées par les Français en 1797, 1893, 432 et suiv.; 448 et suiv. — (L') dans l'hospice des orphelins en 1798 à Gand, 1893, 236. — Une maison d'éducation à Deynze en 1798, 1893, 352. — Les écoles centrales et primaires désertes pendant la domination française, 1894, 58, 65. — Le collège de Gand sous la république, 1885, 337. — (L') réorganisé par la loi du 11 Florial an X (1^er^ mai 1802), 1894, 429. — Son état à Gand en 1806, 1882, 318 et suiv. — primaire en Belgique en 1809, 1894, 450-451. — Ébéniste et professeur de français, 1893, 353. — Autorisation d'ouvrir une nouvelle école à Lierre (1813), 1894, 248. — Pensionnat des Dames de Flines à Douai, 1876, 85. — École industrielle à Gand, 1876, 451. — École de dessin industriel et de tissage dans le Royaume de Wurtemberg, 1876, 450. — Écoles en Angleterre en 1875, 1876, 376 (voir aussi : Universités).
Épargne (Compte de l') de 1552, 1885, 464.
Épée (Notions sur l') en usage aux Pays-Bas, 1889, 37.

Épinois (H.-Ch.-E. de Buchère comte de l'), écrivain et archiviste. Notice nécrologique, 1890, 503.
Épinoy (Le prince d'), gouverneur de Tournai, 1877, 152.
Epitaphes de Belges à Bâle, à Cologne, etc., 1878, 222 et suiv. — d'Henri Goethals à Tournai, 1886, 443, 444.
Épitaphier (L') Wasien. Collection d'inscriptions tombales recueillies dans les églises et les cimetières de l'ancien pays de Waas, 1875, 505.
Erasme. Particularités sur sa jeunesse, 1877, 240. — Ses colloques, 1877, 241 et suiv. — La première édition de ses *Colloquia*, exécutée par Froben en 1516, 1877, 202. — Ses relations avec Gui Morillon, secrétaire de Charles-Quint, 1877, 137 et suiv. — Son portrait par Quentin Metsys, 1877, 109. — Monument érigé en son honneur à l'Ateneo Subalpino de Turin, 1876, 506.
Erluin, abbé de Gemblours, 1878, 94, 107. — archidiacre de Liège promu à l'évêché de Cambrai (995), 1882, 191 et suiv.
Ermitages (Notice sur les), 1893, 213.
Ermites au XI[e] siècle, 1880, 228.
Errembault (Louis d'), trésorier des chartres de Flandre et président du conseil de Flandre, 1879, 372; 1890, 273, 278.
Escaut (Esquisse historique du cours et des embouchures de l'), 1878, 412 et suiv. — Recherches sur le cours primitif de ce fleuve, 1876, 183. — Des variations du cours de ce fleuve, 1885, 125.
Escrime (Pratiques anciennes de l') aux Pays-Bas, 1889, 38 et suiv. — Maîtres d'armes à Gand, 1889, 19 et suiv.
Esculape. Reconstitution du temple lui dédié à Epidaure, 1885, 353.
Espadon ou épée à deux mains en usage aux Pays-Bas, 1889, 23.
Espagne (L') sous Philippe II. Journal de Jean Lhermite, 1888, 490-491. — (La succession d') et la diplomatie française, 1890, 373. — Fondations pieuses et charitables des marchands flamands dans ce pays, 1883, 122. — Collection considérable de journaux, pamphlets, livres, caricatures concernant la Révolution (1870-1874), 1876, 93.
Espiennes (M[lle] d'). Son tableau : *Chevaux tués à Sedan*, 1877, 335-336.
Espier (Le tribunal de l'), 1892, 318.
Espinoy (Philippe de l'). Particularités sur ce personnage, 1893, 340
Espionnage. Répression de ce crime en France, sous l'ancien régime, 1881, 359.
Esschene (Montfrant Van), Souverain Bailli de Flandre, 1876, 294.
Essex (Le comte d'). Particularités sur ce favori de la reine Elisabeth, 1890, 103.
Estampes (Manuel de l'amateur d'), ouvrage de Charles Le Blanc, 1881, 322.
Este (Les cardinaux Hippolyte et Alexandre d'), 1880, 17.
Estrapade (Supplice de l'), 1891, 332.
États généraux des Pays-Bas. Leur composition, 1891, 51. — réunis

en 1477 dans le local de la gilde de Saint-Georges à Gand, 1889, 375.
ÉTATS des provinces. Leurs rapports avec le gouvernement central, 1892, 61 et suiv. — Leurs attributions et prérogatives, 1891, 47 et suiv. — Mode de délibération, 1891, 40 et suiv.
ETEX (Antoine), sculpteur et peintre. Notice nécrologique, 1888, 498.
ETHELBERT, roi d'Angleterre. Découvertes relatives à son règne, 1892, 122.
ÉTIENNE IX (Le pape), 1880, 233.
ÉTIENNE (Les), imprimeurs français, 1875, 273; 1890, 438.
ÉTRANGERS (Les) à Rome, 1894, 326 et suiv., 342. — (Police des) en France, 1881, 352.
ÉTRENNES. Pièces de vers à l'occasion du jour de l'an, 1889, 249 et suiv. — des allumeurs de réverbères de Gand. Pièces de vers, 1889, 428 et suiv.
ETTERBEEK (Église d'), 1881, 447.
ÉTUVES ou établissements de bains, 1881, 153-154.
ÉTYMOLOGIE. Études sur l'origine des noms patronymiques flamands et sur quelques questions qui se rattachent aux noms, 1876, 374.
EUDES, comte de Champagne. Guerre pour la succession au duché de Bourgogne, 1880, 223.
EUGÈNE III (Le pape) sépare les diocèses de Tournai et de Noyon, 1892, 303 et suiv.
EUGÈNE IV (Le pape), fondateur d'une faculté de théologie à l'Université de Dôle, 1892, 85.
EULENSPIEGEL. Traduction en vers latins par Gilles Periander, 1884, 87.
EUROPE (État de l') au XIe siècle, 1880, 210.
ÉVÊCHÉ d'Arras uni à celui de Cambrai, 1891, 487. — de Paris. Les évêques de ce siège Raynald II, Adalbert de Tronchiennes, Francon, 1882, 200 et suiv. — de Thérouane. Sa création, 1891, 486. — de Tournai uni à celui de Noyon, 1891, 478. — d'Utrecht. Sa création, 1891, 486. — d'Utrecht et de Tournai. Ligne séparative des deux diocèses, 1892, 330 et suiv.
ÉVÊQUES belges. Dons faits par eux à l'occasion de leur sacre, 1889, 125.
EVERAERTS (Embert), curé de Saint-Pierre à Louvain, 1877, 154.
EXAERDE (La famille van), 1893, 191. — (Guillaume van). Ses poésies françaises, 1893, 190.
EXÉCUTEURS des sentences criminelles, 1891, 460, 466 et suiv.
EXÉCUTIONS capitales. Modes employés à Gand, 1888, 470 et suiv.; 1891, 170 et suiv.
EXORCISME pratiqué sur une religieuse du couvent des Sœurs Noires à Mons, 1877, 455.
EXPILLY, président au Parlement de Grenoble, guerrier et magistrat, 1883, 65.
EXTRADITION (La question d'), devant les États de Brabant, 1885, 316.

Eyck (Hubert van). Son tableau : *Le triomphe de l'Eglise chrétienne sur la Synagogue* (copie de Meerts), 1882, 493. — (Jean Van). Ses tableaux : L'*adoration des mages*, 1878, 359. — *La Vierge Marie, saint Georges et saint Donat*, 1894, 20. — *Saint François*, 1881, 3. — Portrait de sa femme, 1878, 342. — Date et année de sa mort. Son épitaphe, 1880, 501. — (Les frères Van). Leur tableau *Adam et Eve* au Musée de Bruxelles, 1882, 487. — Découverte à Mauves, près Tournon, d'un tryptique qui semble être des Van Eyck ou de leur école, 1885. 353. — Le polyptique de Gand, jugé par Albert Durer, 1883, 475.
Eyndhoven (Le château d'), 1877, 390, 392.

F.

Fabre (Le peintre), 1894, 377.
Faider (Charles), ministre de la Justice. Notice nécrologique, 1893, 505.
Faille (Della) d'Assenede, président des États de Flandre, 1893, 15, 20, 30. — (Le colonel Della) surprend la ville de Gand en 1708, 1875, 436-437.
Faing (Gilles du), baron de Jamoigne, Souverain Bailli de Flandre. Notice biographique, 1876, 297. — Ses mémoires, 1892, 277.
Faitpoult, préfet du Département de l'Escaut. Sa correspondance, 1878, 221; 1879, 117 et suiv., 244 et suiv.; 1884, 335. — Son portrait par Paelinck, 1894, 484.
Falguière (Le peintre), 1876, 67.
Fallot de Beaumont, évêque de Gand, 1880, 1.
Falloux (Alfred-Frédéric-Pierre), homme politique et historien. Notice nécrologique, 1886, 507.
Farnèse (Alexandre), duc de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas, 1877, 389, 395, note 2, 399, note 1. — Lettres au comte Charles de Mansfelt, 1877, 390 à 397. — Sa conduite désapprouvée par le duc d'Albe, 1887, 234. — Ses faits et gestes en Italie. Mnss., 1888, 491. — (Le cardinal Alexandre), légat en France et aux Pays-Bas, 1882, 149. — Son arrivée à Gand, 1882, 151.
Fauris de Saint-Vincent. Ses recherches sur les tapisseries de la cathédrale d'Aix, 1877, 112.
Faux (Crime de), 1881, 360.
Faux monnayeurs (Pénalités contre les) à Gand, 1891, 184-185.
Faydherbe (Les), sculpteurs malinois, 1875, 164 et suiv.
Febvre d'Orval (Le), président du Conseil de Hainaut. Note sur ce personnage, 1884, 460.
Félix (Le P. Jésuite Célestin-Joseph). Notice nécrologique, 1891, 512.

Felton (Jean), prédicateur à Oxford (XV^e siècle), 1886, 219, note 5.
Femme (Incapacité de la) à rien posséder dans la Grèce ancienne, 1894, 89.
Fénélon (Fr. de Salignac de la Mothe), archevêque de Cambrai, 1887, 238.
Féodalité. Coup d'œil sur ce régime, 1876, 391 et suiv.
Férales (Les). Fêtes des morts à Rome. Ressemblance entre ces fêtes et les superstitions wallonnes, 1876, 146.
Ferdinand (L'empereur). Sa chapelle, 1892, 290-291.
Ferdinand, Grand duc de Toscane. Désir manifesté par lui d'avoir J. Lipse auprès de lui, 1889, 444.
Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège et le bourgmestre La Ruelle, 1880, 257 et suiv.
Ferrand (Le général républicain) à Gand, 1875, 347-348.
Ferraris. Histoire généalogique de la maison impériale et royale de *Gonzaga*, 1885, 290, note 2.
Ferronnerie du XIV^e au XVIII^e siècle, 1877, 381; 1883, 8. — moderne, 1877, 382. — Lustres anciens et modernes, 1877, 383-384. — Objets de cuivre ancien, 1883, 7.
Ferstel (Le baron de), architecte viennois. Notice nécrologique, 1883, 499.
Feuerbaek (Anselme), peintre classique. Notice nécrologique, 1880, 508.
Feyen-Perrin, paysagiste, animalier, etc. Notice nécrologique, 1888, 498.
Fichet (Guillaume). Sa lettre à Robert Gaguin, touchant la renaissance des lettres, l'arrivée du premier typographe à Paris, 1889, 480 et suiv. — et Jean de la Pierre introduisent l'imprimerie à Paris, 1889, 480.
Fiefs (Hérédité des) (1027), 1880, 220. — (Reliefs de), 1880, 79, note. — (Mutation des) en Flandre, 1878, 66. — Coutume de Flandre en ce qui concerne la succession aux fiefs, 1892, 337. — (Traité des) par Wielant, 1889, 392. — Un manuscrit du *Tractaet der leenrechten*, de Wielant, 1892, 248. — *Le beau traité de la diversité des fiefs en Flandre*, 1892, 252.
Fierfvet (Thierri), maître horloger de la ville de Mons, 1884, 196.
Fienne (Charles de), Grand Bailli de Bruges, 1880, 371 et suiv.
Fillastre (Guillaume), évêque de Tournai. *Traicté de conseil*, 1888, 492.
Filles-Dieu (Couvent des) à Gand. Ses biens attribués aux Jésuites, 1887, 211, 341, 346; 1888, 228.
Filles publiques à Gand au XIV^e siècle, 1881, 155. — Mesures de police contre elles, 1891, 339 et suiv. — à Paris, à Montpellier et à Alby. Leur état sous l'ancien régime, 1881, 243.
Fin (Les), receveurs généraux des comtes de Flandre, 1891, 34.

FINANCES. Réformes dans l'administration financière de la Flandre (1754), 1891, 450 et suiv.
FLAGELLATION (Peine de la) à Gand, 1891, 66.
FLAMAND (Le) proscrit sous l'Administration française, 1891, 492. — — (Influence du) sur l'Ecossais, 1885, 418 et suiv.
FLAMENG (Gautier le), horloger, 1884, 192.
FLANDRE. Division de ce pays sous le rapport féodal, 1876, 200. — Caractères de la vassalité de ses comtes vis-à-vis des rois de France à différentes époques, 1876, 169 et suiv. — Histoire du creusement du fossé d'Othon, 1876, 179. — Droits respectifs du roi de France et de l'évêque de Tournai dans ce comté (1320), 1891, 358. — Son état sous Guillaume de Normandie, 1877, 69 et suiv. — Charte de Marguerite, comtesse de Flandre, touchant l'apposition des sceaux dans les actes et traités, 1885, 109. — État du comté sous Louis de Male, 1876, 259. — à l'avènement de Marie de Bourgogne, 1881, 27 et suiv. — La haute société de ce comté au XVII^e siècle, 1891, 3. — Triste état de cette province pendant la guerre du XVII^e siècle, 1886, 399. — Opérations des armées en 1794, 1884, 252. — Les sergents et autres officiers sous la surveillance du Souverain Bailli, 1876, 271. — Liste des trésoriers et gardes des chartes, 1890, 271 et suiv. — Audition des comptes de cette province, 1891, 36, note 1. — Communautés religieuses. Taxes leur imposées pour leurs biens (1760), 1886, 114. — (Églises, lieux et personnages qui doivent participer aux aumônes recueillies en) 1887, 232. — Prix des grains et de quelques autres denrées depuis 1382 jusqu'en 1506 par année, 1879, 302. — Antagonisme entre les marins de ce pays et les marins anglais, 1879, 392-393. — Relations commerciales avec l'Écosse (XV^e siècle), 1881, 5 à 7, 9 et suiv. — (Chronique des comtes de) connue sous le nom de *Flandria Generosa*, 1877, 79. — Le *Rymkronyck van Vlaenderen* et ses sources, 1889, 359. — Chronique flamande de Jean Vanden Vyvere, 1884, 491. — Des rebellions de ce pays contre son Seigneur (1560). Mns., 1888, 491. — Histoire des communes de la Flandre orientale, 1878, 238; 1879, 383, 490. — Recueil de pièces relatives à l'administration et à la juridiction dans ce pays, 1884, 484. — (Placards de). Table générale rédigée par De Wulf, 1892, 312. — Notices historiques et topographiques du chan. Andries sur cette province, 1886, 506. — (Comtes de). Actes relatifs au pays de Termonde où interviennent les comtes et comtesses, 1876, 421. — Leurs revenus ordinaires, 1891, 14 et suiv., 30. — Administration de leur fortune, 1891, 33-34. — Leurs relations avec les banquiers florentins et les banquiers de la Haute-Italie, 1891, 16 et suiv. — (Conseil de). Séances, vacances, congés, 1890, 194. — Sa compétence comme juge d'appel, 1878, 58, 64. — Les États réclament contre ses exemptions et privilèges, 1891,

161. — Son séjour à Douai (1579-1584), 1890, 359. — Notice historique sur ses archives, 1879, 369 et suiv. — Lettre lui adressée par la chambre des comptes à Lille touchant les joyaux de la chapelle dudit conseil, 1888, 120. — Lettre lui adressée par le comte Charles de Lalaing, 1880, 106. — Lettre lui adressée par l'Impératrice au sujet du partage des archives entre la France et l'Autriche, 1890, 266, note. — Autorisation d'acheter une tenture de cuir doré pour la salle des réunions, 1880, 124. — Conseillers de cette cour, prêtres et magistrats à la fois, 1879, 110. — Cérémonial pour la réception du président, 1894, 365. — Curieux incident de l'installation d'un président de cette cour en 1772, 1894, 367. — Sa composition en 1772, 1894, 369. — (États de). Leur origine, 1890, 319 et suiv. — Attributions propres à cette assemblée, 1891, 53 et suiv. — se tiennent alternativement à Gand, Bruges et le Franc, 1891, 36 et suiv. — L'administration provinciale sous les périodes espagnole et autrichienne, 1890, 319 et suiv., 444 et suiv.; 1891, 35 et suiv., 150 et suiv., 290 et suiv., 435 et suiv.; 1892, 61 et suiv.; 1893, 18 et suiv. — Représentation permanente des États, 1891, 305 et suiv., 446; 1893, 21. — Leur attitude pendant la campagne de 1706, 1878, 2-3. — exigent que l'eau bénite leur soit offerte comme à un Souverain, 1892, 114-115. — Plaintes contre le Souverain Bailli, 1891, 160. — Conflit entre le clerc et le greffier de cette assemblée, 1890, 77 et suiv. — reconnaissent la souveraineté de Charles III, 1875, 430. — Invitation leur adressée pour le mariage de l'archiduc avec Isabelle de Parme (1760), 1886, 113. — Correspondance avec le gouvernement autrichien au sujet de son portrait que leur offrait l'impératrice, 1894, 372 et suiv. — Notice historique sur les archives de ce corps, 1879, 251 et suiv., 369 et suiv. — Sceaux des États, 1892, 73, note 1. — Souverain Bailliage. Ses attributions et ses prérogatives. Liste des Souverains Baillis, 1876, 259. — Impériale (Étude sur la), 1876, 149, 391; 1878, 45 et suiv. — Interdit lancé sur ce pays (1253), 1876, 426. — maritime (Troubles religieux du XVI[e] siècle dans la). Ouvrage de M. De Coussemaker, 1876, 508. — orientale. Critique que souleva la dénomination de département de l'Escaut donnée à cette province, 1894, 485.

Flandre (Iolande de), comtesse de Bar et de Longueville. Notice biographique, 1877, 466; 1878, 85. — (Jean de), fils de Robert De Cassel, 1878, 46, 85.

Flessingue. Siège et prise de cette ville en 1809, 1894, 308 et suiv.

Fleurus et Viesville (Le bailliage de), 1878, 100.

Flines (voyez Abbayes).

Flobert (Saint), abbé de Saint-Bavon. Sa pierre sépulchrale, 1878, 368.

Florins (Jean). Ses démêlés avec le personnel de l'hôpital Saint-Jean à Bruges. Notice sur ce personnage, 1885, 364 et suiv.

Florence. Puissance financière de cette ville au moyen-âge, 1891, 16 et suiv.

Florennes (Singularité du combat de) (12 septembre 1015), 1877, 220; 1878, 112. — (Gérard de), évêque de Cambrai, 1878, 111. — chapelain de l'empereur Henri II, 1878, 114. — Son antagonisme contre Lambert-le-Barbu, comte de Louvain, 1877, 227 et suiv. — (Godefroid de), frère de Gérard, évêque de Cambrai, 1877, 228-229 (voyez Abbayes).

Florent, comte de Frise. Guerre au sujet de la Zélande, 1880, 233-234.

Floris (Corneille), sculpteur anversois, 1882, 2, 12 à 14.

Flotow (Le compositeur). Notice nécrologique, 1883, 498.

Foires au moyen-âge, 1891, 20 et suiv., 25. — à Gand, 1888, 351; 1889, 34; 1892, 47 et suiv. — (Octroi d'une) au bourg d'Huguevliete, 1893, 313.

Foix (Jean de), général de Louis XII, 1876, 4.

Folcuin (Le moine), auteur du *Cartularium Sithiense*, 1878, 212-213.

Folket (Le manoir du chevalier), partisan de Guillaume de Normandie, 1877, 73.

Fontaine (Agnès et Flandrine de), religieuses de Rivreulle, 1893, 390.

Fontaines d'Angleur, 1883, 7. — publiques à Paris sous Louis XIV et antérieurement, 1885, 196.

Fontenelles (Abbaye de), saccagée et brulée en 1566 et en 1572, 1881, 449.

Foppens (Arnould). Particularités sur cet imprimeur, 1884, 180.

Forcade (De), évêque de Nevers, archevêque d'Aix, 1877, 114.

Foresterie ou sergenterie (droit de police), 1889, 454, note 1.

Fortunat (Venance), le poète, 1875, 336, 342.

Foucher de Careil (Le comte), philosophe et publiciste. Notice nécrologique, 1891, 512.

Foulloy (Hugues de). Ses ouvrages, 1886, 220, note 6.

Fournier (Edouard). Notice nécrologique, 1880, 508.

Fouron-le-Comte (Église de), 1881, 446.

Fous (Fête des), 1891, 229. — (La procession des) de Saint-Liévin, 1877, 264.

Fous. Leur traitement à Gand au XV^e^ siècle, 1891, 337 et suiv.

Fraikin (Charles-Auguste), statuaire. Notice nécrologique, 1893, 506.

Framezelles (Robert seigneur de), chambellan du roi Louis XII, 1876, 3.

Franc alleu. Ce qu'il faut entendre par cette expression, 1876, 397 et suiv.

France. De gestis regum Francorum (ex) Carlo defuncto (Charles Martel) Carlomannus et Pipinus fratres regnum adepti sunt. Mnns., 1875, 329. — Histoire des Francs de Grégoire de Tours, 1894, 115.— Les communes françaises au moyen-âge, 1890, 115. — Registres des enquêteurs de Saint-Louis sur l'administration des affaires royales,

1890, 110. — Relations de la cour avec le dauphin (1417), 1887, 198. — Expédition des volontaires aventuriers des Pays-Bas (1567), 1884, 137. — Trois amoureuses au XVI[e] siècle : Françoise de Rohan, Isabelle de Limeul, Marguerite de Valois. Tableau de la cour des Valois (ouvrage du comte de la Ferrière), 1886, 120. — La diplomatie française et la succession d'Espagne. Ouvrage de M. Legrelle, 1890, 373. — Un administrateur du temps de Louis XIV, 1883, 54, 152 et suiv., 249 et suiv., 389 et suiv.; 1884, 35 et suiv., 200, 327 et suiv., 460; 1885, 45, 165, 241, 402. — Désordres dans l'administration française (XVII[e] siècle), 1885, 261. — Aperçu de la situation du trésor avant Louis XV, 1876, 312. — Essai sur l'administration financière du régent Philippe d'Orléans, avant l'expérience de Jhon Law (1715), 1876, 320. — État de ce pays à la fin du XVII[e] siècle, 1894, 110. — Correspondance diplomatique et mémoires du cardinal Maury, 1891, 255. — Première République. Singuliers épisodes à propos des boucles de souliers, 1890, 91 et suiv. — Conséquences de la Révolution de 1789, 1879, 409. — Observation remarquable de Lambrechts, ancien ministre de la justice sous le Directoire, sur le caractère français, 1886, 242. — Concordat entre le gouvernement français et le Saint-Siège. Conséquences de cet acte (1801), 1894, 422. — Département des Bouches de l'Escaut, érigé par décret du 15 mai 1810, 1894, 393. — Négociations en 1813 et 1814 pour les bases d'une pacification générale, 1880, 297 et suiv., 461 et suiv., 1880, 473 et suiv. — Envahissement de ce pays en 1814, 1879, 415 et suiv. — Situation de ce Royaume après la paix de Paris (23 février 1815), 1886, 470. — Son système de politique, 1892, 69 et suiv. — Le Sénat, 1892, 372.

FRANCE (M[me] Louise de), religieuse carmélite, 1879, 377.

FRANCE (Les de), seigneurs de Bouchout, 1880, 419 et suiv.

FRANCHISES rurales (Essai sur nos anciennes), 1881, 44 et suiv. —

FRANCHOYS le vieux (Luc), peintre, 1875, 169, 209. — le jeune (Luc), peintre, 1875, 176. — (Pierre), peintre, 1875, 176, 181.

FRANCK (Joseph), graveur. Notice nécrologique, 1883, 495. — (Le ciseleur Pierre) (XVI[e] siècle), 1877, 378; 1883, 7.

FRANCKENBERG (Le cardinal de), 1875, 391.

FRANCO-GUALTERUS, châtelain de Bruxelles sous les comtes Henri III et Godefroid le Barbu, 1877, 229.

FRANÇOIS I[er], roi de France. Rivalité de ce monarque et de Charles-Quint, 1875, 397. — fondateur d'une manufacture d'émaux, 1885, 5.

FRANCON, évêque de Paris. Lettre de Fulbert à ce prélat, 1882, 202.

FRANCQUAERT (Jacques), l'architecte, 1875, 199.

FRANCS (Rénovation de l'histoire des), 1884, 133.

FRANGIPANI (Mirto), évêque de Cajazzo, nonce apostolique à Cologne, 1887, 213, note 1.

FRANK (Hémery), peintre enlumineur d'Anvers, 1885, 333.

Franssen (M.), curé à Ittervoort, auteur d'une monographie sur le médaillon romain découvert près de Blerik, 1877, 212.
Frédégonde, reine des Francs, 1875, 336 et suiv.; 1876, 26.
Frédéric II (L'empereur). Investiture des fiefs allemands à Marguerite de Constantinople, 1876, 429. — Son intervention dans la querelle des d'Avesnes et des Dampierre, 1894, 220-221.
Frédéric III, roi de Danemark. Conspiration contre ce monarque, 1880, 355 et suiv.
Frédérix (Gustave), littérateur. Notice nécrologique, 1894, 502.
Frise (La) du temps de l'invasion des Normands, 1882, 216, 221, 228, 229. — Guerre dans ce pays (1071), 1880, 237-238.
Froben (Les), imprimeurs allemands, 1875, 273. — (Jean), célèbre typographe de Bâle, 1877, 202. — Sa bienveillance envers ses ouvriers, 1890, 437.
Froissart (Chronique de). Mns., 1886, 229. — Sa biographie par Mary Darmesteter. Particularités sur ses chroniques, 1894, 382.
Fromentin (Eugène), peintre et écrivain. Notice nécrologique, 1876, 509.
Fugger. Particularités sur cette famille, 1877, 390.
Fulbert, évêque de Chartres. Lettre à Robert, roi de France, 1882, 201. — à Francon, évêque de Paris, 1882, 202, 205.
Furnes. Prise de cette ville par les Français (1793), 1880, 116 et suiv. — (Les habitants de) et la république française en 1793, 1880, 108. — L'église collégiale de Sainte-Walburge, 1880, 21. Note. — Célèbre procession de cette ville, 1891, 232. — (Ville et châtellenie de). Adresse aux habitants des provinces belgiques (1794), 1880, 118 (voyez Abbayes).
Fylinck (Léopold). Sa fabrique de soie à Gand, 1888, 479.
Fyne (Hermès de), chapelain et maître de chant de la chapelle de Jacques de Luxembourg, gouverneur de la Flandre, 1892, 290.
Fyt (Le peintre Joannes), 1880, 263.

G.

Gabriel (L'aquarelliste), 1878, 197.
Gachard (L.-P.), archiviste général du Royaume. Notice nécrologique, 1885, 487.
Gaillard (Claude), peintre et graveur. Notice nécrologique, 1887, 501.
Galaviman (Jean), professeur à l'abbaye d'Averbode, 1876, 246.
Galbert de Bruges. Son histoire du meurtre de Charles-le-Bon, 1877, 74 et suiv.; 1891, 379.
Galesloot (Louis-Guillaume), archiviste. Notice nécrologique, 1884, 499.

Galeswintha, sœur de Brunehilde, femme de Chilperic, roi de Neustrie, 1875, 337, 341.
Gallait (Louis), peintre d'histoire. Notice nécrologique, 1887, 501.
Galle. Les graveurs de ce nom, 1893, 134-135.
Gallé (Jean), fabricant d'instruments de musique, 1890, 308 et suiv.
Gamins (Les) au siècle dernier, 1890, 468 et suiv.
Gand. Le pagus gandensis, 1876, 171. — Les Normands dans cette ville (879-881), 1885, 129, 147-148. — Séjour de Charlemagne en 811, 1885, 128. — Tactique des Gantois au siège de Bruges en 1127, 1891, 379. — sous l'administration des XXXIX, 1880, 408. — (Pont de Brabant, incorporé à), 1891, 90. — Un emprunt au XIII[e] siècle, 1886, 238. — Son histoire financière à la fin du XIII[e] et au XIV[e] siècles, 1891, 212 et suiv. — Son état au XIV[e] siècle et antérieurement, 1881, 133 et suiv.; 1888, 35, 129 et suiv. — Émeute dans cette ville en 1306 lors d'une exécution capitale, 1891, 124-125. — Curieuse excommunication encourue par les Gantois (1330), 1891, 214-215. — Comptes de la ville (1336 à 1349) publiés par De Pauw, 1884, 492. — assiégée par Louis de Male, 1889, 278. — Cruautés exercées par Jean de Jumont, Souverain Bailli de Flandre, pendant la guerre contre les gantois, 1876, 291. — Charte de Jean-sans-Peur relative au fossé d'enceinte du béguinage Sainte-Élisabeth, 1883, 242. — Intéressantes particularités sur la révolte en 1451, 1891, 314-315. — Éphémérides gantoises (1479-1793), 1876, 204. — assiégée par l'archiduc Maximilien et l'empereur Frédéric, 1886, 255. — Séjour d'Albert Durer dans cette ville, 1883, 474. — Funérailles d'Isabelle d'Autriche, reine de Danemark, y célébrées, 1886, 19 et suiv. — Révolte des gantois sous Charles-Quint. Pièce inédite, 1878, 385, 400. — Particularités concernant cette révolte, 1881, 300. — Séjour de Charles-Quint pendant les troubles, 1882, 149 et suiv. — Bourgeois condamnés à mort et exécutés pendant les troubles sous Charles-Quint, 1891, 466 et suiv. — Les creessers. Note sur la signification de ce sobrequet, 1879, 243. — Situation politique de la ville en 1539, 1878, 388. — Concession Caroline. Sentence à charge des Gantois, 1888, 366. — Charles-Quint ordonne la démolition des portes de la ville (1540), 1892, 385. — Séjour de l'amiral de Coligny 1880, 384, 385. — Séjour du prince d'Orange Guillaume-le-Taciturne, 1887, 154. — Gand à l'époque de la rivalité de Hembyse et de Ryhove, 1889, 470. — Alerte dans cette ville, en 1580, causée par les Malcontents, 1878, 450-451. — Inauguration des archiducs Albert et Isabelle, 1892, 278. — Procès-verbal de l'inauguration, 1875, 106.— assignée comme résidence à Béatrice de Cusance, compagne du duc Charles de Lorraine, 1882, 251 et suiv. — Noms des vingt-six échevins en fonction en 1651-1652, 1890, 90. — Liste des couvents et hôpitaux de cette ville et des environs auxquels des subsides en

argent ont été demandés (1667, 20 juillet), 1881, 374. — Rachat des cloches de cette ville en 1678, 1883, 39 et suiv. — Événements arrivés en 1678, 1706, 1708 ; 1875, 227. — Un incendie au beffroi en 1705, 1893, 113. — Bienveillance de Malborough envers les échevins, 1878, 3. — État de la ville pendant le siége de 1708, 1875, 442. — Conduite des métiers pendant ce siége, 1875, 444. — Prise par les Français le 5 juillet 1708, 1875, 435. — Le magistrat en 1708, 1875, 437. — La capitulation en 1709, 1875, 425. — Sympathies des gantois pour la cause de Charles III, 1875, 444-445. — Son état pendant les guerrres de Louis XIV, 1886, 399 et suiv. — Entrée de Louis XV, 1888, 261. — Les Français dans cette ville de 1745, 1889, 185. — Entrée des troupes autrichiennes le 3 février 1749, 1894, 375. — de Charles de Lorraine, 1888, 258 et suiv. — Conflit avec Bruges au sujet de la réunion des États, 1891, 36 et suiv. — s'affranchit du paiement des subsides, 1891, 167, 168. — Son état financier au XVIII[e] siècle, 1891, 440. — Entrée d'Albert de Saxe-Tesschen, gouverneur général des Pays-Bas, 1888, 273. — Ses droits à la propriété des terrains provenus des fortifications démolies en 1782, 1879, 474 et suiv. — Pendant la Révolution Brabançonne, 1876, 336. — Cortèges organisés à cette époque, 1888, 206. — Un épisode de la prise de cette ville en 1789 par les patriotes, 1892, 101 et suiv. — Entrée de l'archiduc Charles-Louis, gouverneur général des Pays-Bas, 1888, 264-265. — Arbre de la liberté à Gand en 1792, 1890, 214. — Faits et gestes des révolutionnaires à l'hôtel de ville en 1794, 1889, 1. — Destruction de la statue de Charles-Quint par les républicains français, 1890, 215. — Le Journal des otages de cette ville transportés en 1794 à Amiens, 1879, 342 et suiv. — Kermesses des paroisses. Fêtes patriotiques en 1796, 1892, 230 et suiv. — Un incident au théâtre en 1796, 1888, 114. — Fête sous la République (30 Brumaire an VI), 1885, 234. — Le Cercle constitutionnel de cette ville (1797), 1894, 232. — Événements dont elle fut témoin du 7 janvier au 7 juillet 1798, 1893, 344. — Excès y commis pendant la célébration de la fête du 20 Frimaire an VII, 1889, 5, note 1. — Traduction des noms de quelques rues, places publiques, etc. en 1799, 1891, 492. — L'église Saint-Michel convertie en temple de la Loi (1800), 1892, 345. — Une illumination au temps de la République, 1886, 490. — Proclamations dans cette ville des victoires remportées pendant l'occupation française, 1889, 230. — Proclamation de Bonaparte comme empereur, 1889, 233. — Une lettre de van Hulthem au maire de cette ville au sujet de diverses questions d'administration, 1882, 317. — État de la ville en 1809, 1894, 297 et suiv., 317. — Attitude des femmes en cette année, 1890, 476. — Deux rapports de Norbert Cornelissen, au préfet du département de l'Escaut sur la police administrative en 1809-1810, 1894, 97. —

Particularités sur cette ville pendant l'Empire, 1882, 38. — Annotations en forme de journal de ce qui est arrivé de 1813 à 1815, 1886, 358. — Arrivée des cosaques, 1893, 40 et suiv. — Notes sur les tableaux précieux ayant existé dans cette ville, leur enlèvement par les Français et leur restitution, 1884, 477 et suiv. — État de cette ville en 1815, 1894, 473-475. — Séjour du duc de Wellington, 1883, 139, 140, 146, 150. — d'Alexandre Ier, empereur de Russie, 1893, 43. — de Guillaume Ier, roi des Pays, 1888, 267; 1893, 43. — Visite de la Grande harmonie de Bruxelles en 1828, 1887, 219. — Équipée d'Ernest Grégoire et de Bertje Bast contre cette ville, 1831, 1892, 451. — Le Conseil communal suspendu pour cause d'orangisme (1831), 1892, 455. — Réception du lord maire de Londres, 1888, 360. — Échevins de Gand. Particularités sur ces magistrats, 1888, 465 et suiv. — Respect leur dû, 1888, 326 et suiv. — Échevins antérieurement au XIVe siècle, 1885, 449. — Échevins de la *Keure* et échevins des parchons. Leurs attributions, 1887, 106. — Armes des chefs-échevins de la *Keure*, 1889, 12 et suiv. — des Parchons, 1889, 15 et suiv. — Hôtel des échevins des parchons, 1889, 299. — (La collace de), 1890, 460. — Conflit entre la collace et les États de Flandre, 1879, 105. — Tribunaux inférieurs *Smalle wetten, Vinders*. Leurs attributions, leur procédure, etc., 1887, 106 et suiv. — Municipalité sous le régime républicain 1893, 33. — Nouvelle organisation municipale en 1794. 1892, 316; 1894, 460. — Conseillers municipaux malgré eux, 1894, 460 et suiv. — Multiplicité et diversité des affaires leur soumises, 1894, 465 et suiv. — La municipalité de cette ville et du canton sous le régime français, 1887, 478. — Les Gildes. Notice, 1886, 377 et suiv. — La compagnie des *Stadts waekende mannen*, 1890, 471. — Les échevins demandent la suppression des Confréries militaires, 1890, 123, 124. — Les hallebardiers, 1890, 89. — Garde bourgeoise, son organisation, 1888, 267 et suiv. — Gardes nationaux. Leur organisation, 1894, 97. — Garde civique. Son organisation en 1848, 1888, 279. — Un étrange fonctionnaire de cette ville, 1888, 474. — Carillon et carillonneurs, 1888, 234. — L'éclairage public, 1889, 399 et suiv. — Les archives transportées en 1708 dans le *Schepenhuys*, 1875, 463.— Archives du Vieux-Bourg, 1888, 338 et suiv. — devient ville manufacturière vers le Xe siècle, 1885, 148-149. — Importance de l'industrie et du commerce des draps au moyen-âge, 1886, 393 et suiv. — Culture de la vigne, 1886, 133. — Foires dans cette ville, 1888, 351. — Origine du marché aux fleurs de la place d'Armes, 1890, 211. — Monnaies y employées autrefois, 1887, 274-275. — sous le rapport de la navigation, 1885, 149 et suiv. — au point de vue de l'art, 1887, 246. — Le musée archéologique, 1887, 117. — Musée historique belge y fondé, 1885, 347. — Topographie de la ville, 1889, 359-360. — Le fossé d'Othon, 1878, 429, 430, 433-434. — Les anciennes fortifica-

tions, 1886, 253; 1887, 1, 152; 1892, 381. — Le *Heirhem* ou *Hereheim*, endroit où les envoyés du roi de France rendaient la justice, 1881, 145. — Vue générale de cette ville (1534), 1878, 350. — Portes de la ville, 1887, 152; 1892, 381. — Établissement des voisinages. Notice, 1889, 227 et suiv. — L'hôtel de ville, 1875, 59, 61. — Déplorables mutilations y faites sous Napoléon, 1887, 113. — L'hôtel de ville achevé, 1889, 77 et suiv. — L'ancienneté de son Beffroi, 1892, 115. — Sa restauration, 1887, 363 et suiv. — Le château des comtes de Flandre, 1875, 138; 1885, 148, note 1; 1887, 152 et suiv.; 1890, 95, 207 et suiv.; 1893, 490. — Le château de Robert le Diable, 1886, 1. — Sa restauration, 1894, 129. — Notice sur le Rabot, 1886, 254. — Lettre y relative, 1883, 365. — Le chateau neuf. Controverse à ce sujet, 1876, 173 et suiv. — La Halle aux draps, 1889, 284 et suiv., 289-290, 361; 1890, 12, 13, 18, 19, 132, 133, 227. — La grande faucille, 1882, 125. — La maison des bateliers 1893, 129. — La maison de Saint-Éloy ou des forgerons, 1875, 405. — Historique de la petite boucherie, 1879, 382. — *Het torreken*. Notes sur l'emplacement de ce bâtiment et sur quelques lieux avoisinants, 1884, 430. — Notice complémentaire y relative, 1887, 440. — Actes qui le concernent, 1888, 362 et suiv. — La porte du Grand-Béguinage, 1879, 265. — Ponts (XIV^e^ siècle), 1888, 131 et suiv. — Ponts reconstruits au XVIII^e^ siècle, 1891, 370. — Écluses au XIV^e^ siècle, 1888, 136 et suiv. — Régime des eaux au XIV^e^ siècle, 1888, 133. — Moulin au XIII^e^ siècle, 1881, 154-155. — Note sur le *Watermolen*, 1889, 217. — Moulin à eau près du pont de Brabant, 1891, 91-92. 95. — État des rues au XVII^e^ siècle, 1889, 403. — La citadelle, 1892, 403. — Estaminets, 1890, 129. — Mesures de police y relatives, 1889, 413, 476. — *Le Chat noir*, 1892, 231 et suiv. — L'hôtellerie *de Bonte herte*, 1891, 115. — Le Waux hall. Curieux détails, 1887, 471. — Endroits où se faisaient les exécutions capitales, 1891, 57 et suiv. — Les processions, 1885, 447. — La procession des fous de Saint-Liévin, 1877, 264. — Pèlerinage des habitants de cette ville à Hal, 1880, 130. — L'église de Saint-Bavon. Notice, 1875, 380; 1893, 368. — de Saint-Jacques. Réorganisation des six chapellenies, 1876, 113. — de Saint-Jean, 1891, 95-96. — de Saint-Nicolas, 1881, 455. — Incorporation de l'église Notre-Dame à l'abbaye de Saint-Pierre, 1885, 455. — de Notre-Dame de Saint-Pierre, musée et église tout à la fois, 1876, 202. — Forçats y logés, 1886, 239. — de Saint-Sauveur, 1890, 83. — La chapelle de Saint-Maur, 1875, 1. — Reconstruction de la petite chapelle située près du moulin à eau, 1885, 468. — Dates de la fondation ou de l'arrivée des ordres religieux en cette ville, 1887, 242-243. — Particularités sur des établissements religieux, 1879, 50 et suiv. — Bénédictines anglaises, 1885, 341. — Carmes chaussés. Notice historique, 1884, 1 et suiv. — Clarisses, 1879, 376-377. — Supplique des échevins pour la canonisation de la bienheu-

reuse Colette de Corbie, 1879, 376. — Les Frères-Mineurs ou Franciscains, 1891, 95-96, 105. — Les Jésuites dans cette ville au XVI[e] siècle, 1887, 88 et suiv., 211 et suiv., 331 et suiv., 465 et suiv.; 1888, 216 et suiv. — Léproserie de cette ville, 1879, I. — Pages d'histoire locale, 1894, 250. — Recueil de pièces manuscrites sur cette ville, 1883, 349. — Petit cartulaire, 1885, 474. — Chronique, par Jean Van de Vivere (milieu du XV[e] siècle à 1632), 1885, 118. — Erreurs dans lesquelles ont versé des écrivains français au sujet de cette ville, 1889, 341 et suiv. — La châtellenie. Ses châtelains, 1876, 177. — (Les comtes de), 1876, 171. — L'Université depuis sa fondation, 1893 252. — Fêtes du 75[e] anniversaire de sa fondation, 1892, 481. — (Diocèse de). Sa division en doyennés à différentes époques (XIII[e] siècle à 1875), 1877, 130. — Quelques sceaux de ce diocèse, 1875, 352; 1877, 129, 257; 1878, 129; 1879, 1 et suiv.; 1880, 1 et suiv. — (Évêché de). Actes du XVII[e] siècle, 1883, 481 et suiv. — Procès entre l'évêque et l'abbaye de Saint-Pierre au sujet de certaines cures (1735), 1886, 112. — Arrêté du préfet de l'Escaut y relatif (1802), 1884, 358. — (Doyenné de). Pièces y relatives, 1891, 361 et suiv. — Le doyen Siger (1246), 1877, 258. — Voyez aussi : *Abbayes, Béguinages, Commerce, Confréries, Hôpitaux, Hospices, Industrie, Métiers, Théâtres.*

Gand dit Vilain (Adrien de), Souverain Bailli de Flandre, 1876, 296.

Gantrelle (Joseph), professeur à l'Université de Gand. Notice nécrologique, 1893, 505.

Garcin de Tassy (L'Orientaliste), 1878, 508.

Garde (Marcellin La), homme de lettres. Notice nécrologique, 1889, 502.

Garin (L'imprimeur Thomas). Son inscription funéraire dans la cathédrale de Bâle, 1878, 222, 223.

Gattinara (Mercurino), ambassadeur extraordinaire envoyé à l'empereur Maximilien par l'archiduchesse Marguerite. Correspondance, 1885, 112.

Gaule. Assemblées des druides et des principes civitatum, 1884, 128 et suiv.

Gaulois et Germains. Causes probables de leurs différences caractéristiques, 1879, 24 et suiv.

Gavre (La famille de), 1875, 153 et suiv. — Les tapisseries de cette famille au château d'Aiseau, 1875, 137 et suiv. — (La terre de), 1875, 156-157. — (Le château de), 1875, 137 et suiv. — Le comte de Laval réintégré dans le château et la seigneurie de ce nom, 1882, 177. — (Arnould de), seigneur d'Escornaix (1409), 1877, 460.

Gavrucci (R. P.), archéologue italien. Notice nécrologique, 1885, 490.

Gaya (La famille de), 1885, 292-293.

Geefs (Germain-Joseph), statuaire. Notice nécrologique, 1885, 485. — (Guillaume), statuaire. Notice nécrologique, 1883, 495. — (M[me] Guillaume). Notice nécrologique, 1883, 495.

Geel (Jean-François Van), statuaire malinois, 1875, 393.
Geissler (Le graveur allemand C. G.), 1881, 323-324.
Gembloux. Reconstruction de l'église, 1881, 445.
Genappe. Incendie et destruction de cette ville, 1881, 445. — (Ancienne mairie de), 1878, 100.
Généalogie. Une descendance légitime des anciens ducs de Brabant, 1888, 1 et suiv. — de Flandre, Brabant, etc. Mnss., 1888, 491. — Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et pays circonvoisins, 1875, 401. — Décret du 19 juin 1792 ordonnant la destruction des titres généalogiques, 1889, 2. — Annuaire généalogique des Pays-Bas, 1877, 246. — Histoire généalogique des d'Artevelde, 1884, 491. — Histoire généalogique de la maison de Bergues-Saint-Winoc. Mns., 1888, 491. — *Testament boek ofte generatye boek van Justus Billiet.* Documents généalogiques recueillis par le même, 1884, 484. — Particularités sur la famille de Brialmont, 1883, 282. — de la famille Faidherbe, 1875, 164. — de la famille Van Ghelen, 1883, 35 et suiv. — Notice sur quelques branches de l'ancienne famille Goethals, 1879, 381. — La famille de Grouchy, 1883, 55 et suiv. — Liens de parenté des familles de Grouchy et de Monsures, 1885, 91. — Tableau démontrant que les Salm et les Grouchy avaient un ancêtre commun, 1883, 256, note 1. — Particularités sur des membres de la famille de Juste Lipse, 1889, 320-321, 340. — de la famille Keldermans alias van Mansdale, 1875, 18. — de la famille Le Roy, 1892, 432 et suiv, — de la maison princière de Waldeck Pyrmont, 1879, 378. — La famille de Wez, 1883, 199 et suiv. — La famille Van Wychhuus, 1882, 258. — La famille van der Zickelen, 1882, 127 et suiv. — Noms de familles cités dans la notice sur Keerbergen, 1890, 304 et suiv.
Gens (Eugène), historiographe. Notice nécrologique, 1881, 508.
Géographie ancienne de l'Ile des Bataves, par D. Buddingh, 1876, 431.
Gérard (Georges-Joseph), secrétaire de l'Académie royale de Bruxelles. Notice biographique, 1879, 272 et suiv.
Gérard de Brogne (Saint), 1878, 93, 97.
Gerberge, fille de Charles de France, duc de Lothier, et femme de Lambert-le-Barbu, comte de Louvain, 1877, 229; 1878, 110; 1880, 211, 214, 216, 217. — fille de l'empereur Othon-le-Grand, femme de Louis, d'Outremer, roi de France, 1878, 101-102, 433.
Gerems (La famille), 1892, 7. — (Marie). Dalle funéraire, 1892, 6.
Germains (Les). Émigration, mœurs, état politique, 1879, 31 et suiv. — Lutte de ce peuple contre les Celtes sur notre territoire, 1877, 281 à 283.
Gerpinnes (Village de), 1878, 157.
Gersen (Jean), abbé de Verceil. Est-il l'auteur de l'imitation de J.-C., 1879, 452 et suiv.
Gerson (Jean), chancelier de l'Université de Paris. Est-il l'auteur de

l'imitation de J.-C., 1879, 451. — (Thomas), neveu du chancelier, 1879, 451.
Geubel (M.), archéologue. Notice nécrologique, 1877, 498.
Geyter (De), secrétaire de la paroisse de Calcken, 1875, 348, 350.
Ghein (Le graveur Jacques de), 1881, 319.
Ghelen (Les van), imprimeurs à Anvers. Ouvrages édités par eux, 1883, 16 et suiv.
Ghemmert (Jean van), imprimeur courtraisien, 1877, 245.
Ghenst (Jeanne Vander), mère de Marguerite de Parme. Renseignements, 1876, 484.
Ghebbode (Thierri de), garde des archives de Flandre (1399), 1890, 275.
Gheys (Albert), Souverain Bailli de Flandre, 1876, 298.
Ghiberti, célèbre sculpteur italien, 1886, 368.
Ghiselin, Giselinus ou Ghyselynck (Victor), célèbre médecin, 1889, 332 à 334; 1890, 148 et suiv.
Ghistelles (Charles de), Souverain Bailli de Flandre, 1876, 297. — (Jacques de), Souverain Bailli de Flandre, 1876, 296. — (Le sire de), capitaine général de Flandre, 1879, 404. — (Josse Van). Son voyage en Orient, 1891, 347, 348, 352.
Gibet (Le) à Gand, 1891, 68 et suiv.
Gilbert (Philippe), professeur à l'Université de Louvain. Notice nécrologique, 1892, 494.
Gillemans (J.-P.), peintre anversois du XVII[e] siècle, 1894, 384.
Gilly (Claude de), ambassadeur de l'archiduchesse Marguerite auprès de Ferdinand le catholique. Correspondance, 1885, 112.
Giovanni da Fiesole (fra angelico). Son tableau : *l'Annonciation*, 1894, 501.
Girardin (Émile de), homme politique et publiciste. Notice nécrologique, 1881, 508.
Giron (Le peintre), 1876, 64.
Giroux, président à mortier au Parlement de Bourgogne. Son procès criminel et sa condamnation, 1894, 111.
Gneisenau (Le comte), chef d'état-major du feld-maréchal Blucher, 1880, 460.
Godechaele (Napoléon). Legs fait par lui au Musée de Bruxelles, 1875, 503.
Godefroid d'Eenham, duc de Lothier. Guerre pour la succession au duché, 1878, 111; 1880, 213 et suiv.
Godefroid le Bossu, duc de Lothier, 1880, 237, 238.
Godefroid de Bouillon, duc de Lothier, roi de Jérusalem, 1880, 239-240, 242, 245, 248.
Godefroid I[er] le Barbu, duc de Brabant, 1878, 100, 254, note 3; 1880, 247, 250 et suiv.
Godefroid III le Hardi, duc de Brabant. Son différend avec l'empereur,

1880, 224, 229 et suiv. — fonde la ville de Bois-le-Duc, 1881, 488 et suiv.

Godefroy Menilglaise (Le marquis de), historien. Notice nécrologique, 1877, 502.

Goes (Hugo Vander), et ses tableaux, 1879, 365; 1883, 476 et suiv. — auteur d'écussons aux armes du pape, 1889, 8.

Gœthe (Correspondance de), 1877, 485. — Son portrait, 1878, 239.

Goghe, maire du palais en Austrasie, 1876, 27.

Goltsius (Le graveur néerlandais Henri), 1877, 163; 1881, 319.

Gombert (Nicolas), maître de la chapelle de l'empereur Charles-Quint, 1893, 399, note 3.

Gondoland, maire du palais en Neustrie, 1876, 28.

Gonzague (Charles III de), duc de Mantoue. Particularités sur ce prince et sur la maison de ce nom, 1885, 290 et suiv.

Gortter (Les de), 1890, 173.

Gossart (Jean) dit Jean de Maubeuge : *Descente de croix*, 1877, 113.

Gotelinc (Pierre). Dalle funéraire, 1892, 7 et suiv.

Goten (Jacques Vander), fondateur de la fabrique de tapisseries de Santa Barbara, 1880, 125.

Gothelon-le-Grand, duc de Lothier. Son règne glorieux, 1880, 218 et suiv.

Goudt (Christophe), donateur d'une verrière à l'église de Saint-Rombaut à Malines, 1877, 18.

Goulas (Nicolas). Ses mémoires, 1883, 105.

Goulifart (Remi), maître brodeur, 1885, 334.

Gounod (Charles), compositeur. Notice nécrologique, 1893, 507.

Goupil (Adolphe), éditeur de gravures, 1893, 507. — (Le peintre Jules), 1876, 67.

Gourmont (Gilles de). Le premier imprimeur qui fit à Paris de la typographie hébraïque et grecque, 1891, 506.

Gournai (Ville de). Soumise au rachat des cloches, 1883, 52.

Goyen (Le peintre Van), 1890, 496.

Goynart (Jean), marchand de tableaux d'Anvers, à Rouen. Notice, 1889, 485.

Grâces accordées à des criminels par les magistrats de Gand et d'Ypres à l'occasion du Vendredi-Saint, 1888, 228.

Gracht (François Vander), Grand Bailli de Gand. Particularités sur ce personnage, 1878, 404-405, 409-410. — (Gauthier Vander), Souverain Bailli de Flandre, 1876, 295.

Grains (Commerce des). Disposition de la Keure de Biervliet y relative, 1893, 318. — (Prix des) en Belgique aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, 1894, 239.

Gramaye (J.-B.), historiographe des Pays-Bas, 1889, 64 et suiv., 210 et suiv.

Grammont. Origine de cette ville. Particularités historiques, 1878, 70

et suiv. — Droit du magistrat de créer des bourgeois forains, 1882, 323 et suiv. — La seigneurie de ce nom franc-alleu, 1876, 200. — et Bornhem. Dissertation sur l'allodialité de ces terres, 1878, 72 et suiv.

Grandgagnage (Charles), président de la Société liégeoise de littérature wallonne. Notice nécrologique, 1878, 507. — (F.-C.-J.), premier président de la Cour d'appel de Liège. Notice nécrologique, 1877, 499.

Granvelle (Antoine Perrenot, cardinal de). Son opinion sur le duc d'Albe, 1887, 234. — Ses rapports avec l'amiral de Coligny, 1880, 382-383. — confie à Morillon l'administration de son diocèse, 1877, 147. — Lettres lui adressées par ce dernier, 1877, 156. — achète la cour de Savoie à Malines, 1879, 384.

Grave (La famille de), 1892, 9. — (Agathe de). Dalle funéraire, 1892, 9. — (Charles-Joseph de), conseiller, pensionnaire des États de Flandre, 1893, 11. — (Pierre-François-Louis de), l'un des fondateurs du *Messager des Sciences*, 1893, 12-13.

Grave et Venloo. Expédition de Farnèse contre ces villes, 1877, 399, note, 401.

Gravelines (Ville de), 1878, 84. — (Bataille de), 1880, 98, 100.

Graveurs et gravures, 1881, 313. — Graveurs de sceaux, ayant travaillé pour les souverains des Pays-Bas (XIVe et XVe siècles), 1881, 62 et suiv. — Gravures et ouvrages du XVe siècle, 1893, 253. — Histoire de la gravure dans l'école de Rubens, 1894, 493. — Quatre siècles de la gravure sur bois; ouvrage de Georges Hirth, 1890, 113. — Gravures, estampes et dessins de la bibliothèque du musée Plantin, 1875, 300 et suiv. — (Deux) de Goethe données à la bibliothèque de Leipzig, 1893, 253. — (Vente de) du cabinet Van Cutsem, à Anvers (1892), 1892, 489. — à l'hôtel Drouot. Estampes de Debucourt, 1890, 236. — de la collection de gravures à l'eau-forte et d'estampes de Georges Vaughan, 1876, 105.

Gravrand (F.). Critique littéraire. Notice nécrologique, 1889, 502.

Grèce ancienne. La propriété foncière dans ce pays jusqu'à la conquête romaine, 1894, 87.

Grégoire Ier (Le pape), 1875, 342.

Grégoire VII (Le pape), 1880, 243.

Grégoire IX (Le pape). Son intervention dans la querelle des d'Avesnes et des Dampierre, 1894, 220-221.

Grégoire de Tours (L'historien), 1875, 341-342.

Greuze (Le peintre), 1880, 262.

Grève en 1806. Ordonnance des archiducs Albert et Isabelle y relative, 1892, 239.

Grevin (Alfred), dessinateur et caricaturiste. Notice nécrologique, 1892, 495.

Greidolphi, verrier à Anvers, 1891, 120.

Grillens (Ange), abbé de Saint-Paul hors des murs à Rome. Lettre à l'évêque de Gand en faveur de Lummaeneus, 1878, 140.
Grimaldi (Le général marquis de), 1875, 435.
Grimm (Le philologue), 1875, 343.
Grivel (Jean), conseiller au Conseil privé, 1884, 178.
Grobbendonk (Conrad Schets de). Mission lui confiée au sujet des archives de la Flandre, 1890, 270, note.
Groen van Prinsterer. Son appréciaton du président Viglius ab Aytta de Zuichem, 1877, 28.
Groote (Hymne en l'honneur du vénérable Gérard de). Particularités sur ce religieux, 1877, 338 et suiv.
Grotius (Hugo). Trois centième anniversaire de sa naissance célébré à Delft. Notice biographique, 1883, 115, 118.
Grouchy (Détails sur les de), 1885, 242 et suiv., 262 et suiv. — (François de), capitaine à l'époque de Henri IV, 1883, 58 et suiv. — (Thomas de), sieur de Robertot. Notice biographique, 1883, 63 et suiv., 152 et suiv.
Gruitre (André de), marchand de tableaux d'Anvers à Rome (XVII[e] siècle), 1889, 486.
Grupels (Le sculpteur), 1875, 246.
Gudeberte (Sainte). Sa légende, 1887, 479.
Gueldre. Hypothèse au sujet de la fondation de cette ville, 1877, 281. — et Zutphen (Cartulaire des comtés de), 1877, 478.
Gueldrois (Recrutement d'un régiment de) par le comte Charles de Mansfelt, 1877, 390, 392, 396.
Guéranger (Dom), théologien et historien. Notice nécrologique, 1875, 514.
Guerre (La) des Paysans, 1893, 453, 454.
Gueux (Les). Excès commis par eux à l'abbaye de Ter Haghen, 1875, 218 à 220.
Guichardin. Particularités au sujet de la 2[e] édition de la Description des Pays-Bas, 1878, 452 et suiv.
Gui de Dampierre, comte de Flandre, 1878, 50, 74, 75, 78, 80, 81; 1879, 388, 399; 1881, 149. — Le psautier de ce prince, 1890, 377; 1891, 81 et suiv., 129 et suiv.
Guillaume de Normandie, comte de Flandre. Antagonisme entre Thierri d'Alsace et ce prince, 1877, 70 et suiv.— Ses opérations stratégiques contre ses adversaires, 1877, 71 et suiv. — entoure de remparts la ville d'Oudenbourg, 1877, 72. — Attachement des Thieltois à la cause de ce prince, 1877, 90. — accorde des privilèges à la ville de Thielt, 1877, 86, 90. — meurt au siège d'Alost, 1877, 77. — Ses partisans se retirent après sa mort au château de Wienendael, 1877, 77-78, 86, 90. — Son tombeau à l'abbaye de Saint-Bertin, 1877, 77. — Appréciation de son règne, 1877, 69 et suiv.
Guillaume I[er], comte de Hainaut, 1878, 82-83.

Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, puis comte de Hainaut sous le nom de Guillaume IV. Son mariage avec Marguerite de Bourgogne, 1886, 274. — Son premier conseiller Jean de Layens, abbé de Saint-Ghislain, 1887, 209, note 1. — Ses relations avec Jean-sans-Peur, 1887, 191, 199. — Sa lutte contre le sire d'Arckel, 1886, 290. — Sa mort, 1887, 208.
Guillaume de la Marck, évêque de Liège, 1878, 76.
Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, à Gand, 1887, 20; 1888, 267; 1893, 43.
Guillaume (Le Lieutenant-Général baron). Notice nécrologique, 1877, 501.
Guillemin (Jules), auteur de l'histoire de la Confédération suisse. Notice nécrologique, 1879, 500.
Guillotine de Gand, 1891, 70-71. — (Exécutions par la), 1891, 318 et suiv.
Guises (Les de), 1880, 91, 96, 100. — Leurs relations avec l'amiral de Coligny, 1880, 384 à 387.
Guisnes (Les comtes de), 1877, 258. — (Arnould de), 1875, 146. — (Baudouin comte de), 1875, 147. — (Jean de), Souverain Bailli de Flandre, 1876, 296.
Guntram, roi de Bourgogne, 1875, 336.
Gustave-Adolphe, roi de Suède. Son rôle pendant la guerre de Trente Ans, 1876, 218. — Soixante lettres de ce monarque, 1892, 124.
Gutenberg (Jean), inventeur de l'imprimerie, 1878, 464, 466; 1889, 482. — Renseignements sur sa mort, 1879, 262.
Guyot (Jean) dit Castelin, maître de la chapelle impériale, 1892, 290.
Guyton (Voyage littéraire de Dom) dans les provinces belges (1746), 1886, 140.

H.

Haan Heltema, généalogiste néerlandais, 1877, 246.
Haanen (Remi Van), paysagiste hollandais. Notice nécrologique, 1894, 503.
Haarlem. Le chartrier de cette ville, 1888, 250. — Projet de code pour cette ville rédigé par Wielant, 1889, 395, note 1.
Haas (de), le peintre. Son talent, 1876, 60.
Habets (Jean-Joseph), historien et archéologue. Notice nécrologique, 1893, 507.
Hachette (Georges) de la Maison de ce nom. Notice nécrologique, 1892, 496.
Haec (La famille gantoise), 1892, 11. — Dalle funéraire, 1892, 10.
Haecht (Willem Van), poète dramatique flamand, 1888, 282-283.
Haegen, Haeghen ou Haghen (Gaspard-Antoine vander), Souverain Bailli de Flandre par interim, 1876, 298. — (Gaspard-Antoine

vander), peintre héraldique, 1889, 9. — (Gherolff vander), garde chartres de Flandre, 1890, 273. — (J. vander), maire de Gand sous l'empire, 1886, 360.

Haemer (d'), secrétaire des représentants du peuple à Calcken, 1875, 345 à 347, 349.

Haeps (Seigneurie d'), 1889, 107.

Haeren. Église de cette localité, 1875, 191.

Haerne (Mgr de), ancien membre du Congrès, écrivain et politique éminent, fondateur de nombreux asiles pour les sourds-muets. Notice nécrologique, 1890, 500.

Haesaert (Le peintre Paul). Notice nécrologique, 1893, 506.

Haghe (Louis), peintre tournaisien. Notice nécrologique, 1885, 488.

Hagiographie. Divers ouvrages du P. Victor de Buck y relatifs, 1876, 508. — Histoire de la bienheureuse Colette de Corbie, 1879, 375. — Sainte Rémacle. Sa biographie, 1880, 227. — Sainte Walburge, 1880, 4 et suiv.

Hainaut. Sa situation à l'époque de la lutte entre les Bourguignons et les Armagnacs, 1886, 466 et suiv. — Dictionnaire géographique, historique, etc., de cette province, 1879, 379.

Haines héréditaires dans les familles au moyen-âge, 1876, 270.

Hal (La ville de), menacée par les Anglais (1424), 1893, 476. — Ostensoir à l'église Saint-Martin, 1880, 132. — Enseigne du pèlerinage de cette ville, 1880, 129 et suiv.

Halewyn (François de) seigneur de Zweveghem. Ses mémoires sur les troubles de Gand (1577-1579), 1881, 273-274. — (Jean de), Souverain Bailli de Flandre, 1876, 295. — (Josse de), seigneur de Fiennes, Souverain Bailli de Flandre. Notice biographique, 1876, 295. — (Thierri de), Souverain Ballli de Flandre, 1876, 295.

Halfhuis (Les), 1893, 302, note 3.

Hallebardiers de la ville de Gand, 1890, 89.

Hals (Le peintre Frans), 1877, 250; 1880, 263.

Hamal (Hélène de), chanoinesse de Sainte-Waudru, 1891, 223 et suiv. — (Jean baron de), gouverneur de Bois-le-Duc, 1891, 223. — (Marie de), marquise d'Aerschot, 1875, 58. — (Marie Madeleine de), duchesse de Croy, 1887, 280, 285.

Hamayde et Renaix (Jean Sr de) (1409), 1877, 460.

Hamman (Jean Conrad), peintre belge. Notice nécrologique 1888, 496.

Hanegraef (Corneille), président du Collège de Saint-Norbert à Rome, 1890, 34.

Haneton (L'audiencier Philippe), 1890, 271 et suiv.

Hanicq (Hubert). Œuvres de ce sculpteur, 1889, 349 et suiv.

Hannaert (Les), 1891, 205.

Hanneman (Le peintre Adrien), 1894, 478.

Hanselaere. Tableaux de ce peintre, 1878, 338, 340.

Hanses de Londres et Teutonique. Les chefs-villes de Flandre y sont affiliées, 1890, 456.

Hansinnes (La villa d'), 1878, 170. — (L'hermitage d'), 1878, 159.
Happaert (Les), 1893, 299.
Happart, orfèvre à Paris, 1881, 66.
Harduyn (Le poète François), 1889, 275. — (Le poète gantois Juste), 1878, 13.
Harengs (L'art d'encaquer les). Son origine, 1878, 369; 1889, 490. — (Redevance en) due à la Chambre des comptes par l'écoutète d'Anvers, 1891, 208 et suiv.
Harlebeke (La ville de). Sa Keure, 1877, 90. — (Le château de), 1875, 152, 153. — (Le chapitre de). Sa fondation, 1881, 385.
Harzé (Le statuaire Léopold), 1876, 68.—Notice nécrologique, 1893, 506.
Hase (Gilles de), Généralissime de la république de Venise, 1892, 483.
Haseldorff (Jean), brodeur allemand, 1881, 198.
Hauchin (Jean), archevêque de Malines, 1877, 154.
Haussonville (Comte Joseph de Cleron d'), homme politique et écrivain. Notice nécrologique, 1884, 503.
Hautefort (M^me^ d'). Notice biographique, 1883, 169 et suiv.
Hauthem-Saint-Liévin. Procession qui s'y rendait tous les ans, 1887, 152.
Havensius (Arn.), professeur de philosophie au Collège des Jésuites de Cologne, 1889, 324.
Havermans (Adrien). Notice sur son ouvrage : *Abrégé de l'histoire de Brabant*, 1879, 199.
Havré (Église d'), 1881, 446.
Havré (Charles-Alexandre, duc de Croy, marquis d'), assassiné à Bruxelles, 1885, 204.
Haye (La). Le duc de Wellington dans cette ville, 1883, 334.
Haynnau (Godefroid de), horloger, 1884, 192.
Haze (Melchior de), fondeur de cloches, 1893, 229 et suiv.
Hecht (Le peintre H. Vander), 1877, 337; 1878, 200.
Heemskerk (Le peintre Van), 1876, 66.
Heenvliet (La famille d'), 1893, 302, note 4.
Heere (Jacques de), l'un des héros de la bataille de Guinegate, 1878, 5. — (Le sculpteur gantois Jean de), 1886, 23. — (Nicolas de). Particularités sur ce personnage, 1878, 5.
Heger (M^lle^). Son tableau : *Vue de Campine*, 1878, 199.
Heinsberg. Planches représentant plusieurs épisodes du siège de cette ville, 1881, 313.
Heinsius (Le diplomate et littérateur néerlandais Daniel), 1887, 496.
Heiss (Le baron). Catalogue de sa bibliothèque, 1879, 13.
Helbeque. Possessions de l'abbaye d'Eename dans ce village, 1881, 388.
Helbig (Le peintre), 1877, 373.
Helf (Antoine de), polychromiste, 1875, 168.
Hélie (Faustin), savant criminaliste. Notice nécrologique, 1884, 504.
Hello (Ernest). Notice nécrologique, 1885, 490.

Helmond (Château et seigneurie de), 1889, 193 et suiv., 448-449.
Hembyse (Jean de). Son rôle dans les troubles de religion, 1889, 469 et suiv. — à Gand en 1579, 1892, 184 et suiv. — Ses démêlés avec l'abbaye de Ter Haghen, 1875, 219, 220. — Ses sectaires, 1882, 261. — (Orloog ofte adieu van Jonckheer van). Nouveau texte de ce factum, 1885, 188.
Hemsen (Catherine de), calligraphe d'Anvers, 1876, 242.
Hénaux (Ferdinand), historien du pays de Liège. Notice nécrologique, 1880, 506.
Hennebicq (Le peintre M.), 1877, 336.
Hennequin (Le peintre Auguste). Notice, 1893, 498.
Henri II (L'empereur), 1880, 215, 218, 219.
Henri III (L'empereur), surnommé le Noir, 1880, 224, 226 et suiv. — Guerre contre le comte de Flandre Baudouin IV, 1876, 150.
Henri IV (L'empereur), 1880, 232, 242. — Sa lutte contre ses fils Conrad et Henri, 1880, 248, 249.
Henri V (L'empereur), 1880, 250.
Henri VIII, roi d'Angleterre, 1879, 376. — Entrevue de ce monarque et de François I au camp du drap d'or (1520), 1876, 93.
Henri II, roi de France, 1880, 381 à 383. — et le comte Christophe de Roggendorf, 1882, 278 et suiv. — Son alliance avec l'Électeur de Saxe, 1882, 112 et suiv. — Édit de ce monarque, 1881, 119, note 1.
Henri III, roi de France. Son attitude envers les États des Pays-Bas, 1892, 181, 183. — Ordonnance de ce monarque, 1881, 119. — et Mlle de Rohan, 1886, 120.
Henri IV, roi de France. Désir manifesté par lui d'avoir J. Lipse à Paris, 1889, 443, 444.
Henri Ier, comte de Louvain, 1880, 214-215, 223-224.
Henri II, comte de Louvain. Son règne, 1880, 236 et suiv.
Henri III, comte de Louvain, 1880, 240 et suiv.
Henri, comte de Limbourg. Duc de Lothier, 1880, 248 et suiv.
Henri Ier, duc de Brabant. Particularités sur son règne, 1878, 287; 1881, 491 et suiv.; 1888, 7 et suiv.
Henri II, duc de Brabant. Particularités sur son règne, 1878, 254, 291; 1882, 15 et suiv.; 1883, 484.
Henri III, duc de Brabant. Particularités sur ce prince, 1882, 29. — Charte de ce prince, 1882, 34.
Henri de Gueldre, évêque de Liège. Particularités sur ce prince, 1882, 30. — Charte concernant Grammont et Bornhem, 1878, 73.
Henri De Verdun, évêque de Liège, 1880, 240, 244.
Henri de Gand (Nouvelles recherches sur), 1886, 328, 438; 1887, 59. — Notes y relatives, 1888, 421 et suiv.
Héraldique. Titres et noms, 1884, 130. — Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française, 1894, 452. — Les plumes de coq, de héron, et d'autruche comme cimier, 1891, 210, note 2. — Le Souve-

rain Bailli de Flandre s'arroge la connaissance des délits en cette matière, 1876, 289. — Notices sur les hérauts d'armes des Pays-Bas, 1879, 304. — Peintres héraldiques gantois, 1889, 8 et suiv. — Les blasons des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, 1878, 174. — Écussons qui ornent la tombe d'Hélène de Hamal, 1891, 227. — Blasons exécutés à Gand du XVI[e] au XVIII[e] siècles, 1889, 10 et suiv. — Lettres patentes de Philippe IV, créant Jérôme-Gaspard de France baron de Bouchout, 1880, 451; 1884, 91. Voyez aussi Armoiries.

Herbais (Charlotte d'). Sa correspondance avec Adrien Opice Adornes, 1891, 281 et suiv. — prieure de l'hôpital d'Audenarde, 1892, 23.

Herbe (T. J.). Son procès et sa mort, 1894, 257.

Herckenrode (Le baron de), généalogiste. Notice nécrologique, 1880, 507.

Here (Elisabeth van). Dalle funéraire, 1892, 12.

Herebrand ou Hildebrand (Le comte brabançon), 1878, 99, 100.

Heredia (Pierre-François), préfet de la nation flamande à l'Université de Dôle, 1892, 91.

Heremans (J. F. J.), philologue et littérateur. Notice nécrologique, 1884, 496. — Articles nécrologiques sur ce savant, 1885, 118.

Hérésie. Poursuites contre de prétendus hérétiques, 1890, 360 et suiv. — Atrocité des peines contre eux, 1890, 245. — Coupables d'hérésie exécutés par le feu, 1891, 176 et suiv. — Sentence capitale rendue contre un hérétique en 1582, 1890, 364. — Hérétique accusé d'avoir mangé du hochepot un samedi, 1890, 364. — Chanteurs publics poursuivis comme partisans de la réforme, 1890, 340 et suiv. — Hérétiques chassés de Bourbourg, 1887, 235. — (Bernard van Orley, sa famille accusés d'), 1894, 117.

Heriman, abbé de Saint-Martin à Tournai. Sa chronique, 1891, 479. — Sa mission à Rome, 1892, 302-303.

Hérinnes. Couvent des Chartreux dans cette localité, 1881, 450.

Herman (Le verrier malinois), 1877, 7.

Hermans (Le peintre), 1876, 55; 1877, 336; 1878, 199.

Hermites (L'ordre des), 1891, 270 et suiv.

Hernisse (Prairies connues sous le nom de). Dépendance de l'ancien quartier de Saint-Bavon à Gand, 1888, 118-119.

Herreyns (Le graveur Guillaume), 1875, 391. — (Le peintre), 1894, 480.

Herset (Norbert), dernier abbé d'Alne. Ses armoiries, 1890, 122.

Hertsbeke (Gertrude Van), 1878, 276.

Hesdin (Recherches historiques sur le vieil et le nouvel), 1877, 477.

Hesen (Le sculpteur Van), 1875, 204.

Hésius (Le Jésuite Guillaume), architecte de l'église Saint-Charles à Anvers, 1889, 495.

Hesse-Cassel (Le prince héréditaire de), commandant d'un corps d'armée au siège de Gand en 1708, 1875, 440.

Hessels (Jacob), membre du Conseil des troubles. Notice, 1890, 216.
Hetzel (Pierre-Jules), écrivain et éditeur. Notice nécrologique, 1886, 508.
Heulthem (Adrien Van), orfèvre (XVI^e siècle), 1877, 378; 1883, 7.
Heusden. Notice sur ce village, 1877, 257. — Canot et armes remontant à un millier d'années découverts près de cette localité, 1889, 358.
Heuvel (Le peintre Van den), 1876, 213.
Héverlé (La seigneurie d'), 1889, 197. — Le monastère des Célestins. Sa fondation et ses prieurs, 1894, 68 et suiv. — Notice sur ce couvent, 1887, 278. — Son église, 1875, 58. — Dévastations y commises en 1796, 1887, 411.
Hexaphore (L') ou litière mortuaire à Rome, 1876, 126.
Heyden (Henri Vander), abbé de Villers, 1882, 19 et suiv. — Ses lettres patentes, 1882, 32. — (Pierre Vander), dit à Thymo, pensionnaire de la ville de Bruxelles, 1878, 103.
Heylbrouck (Le graveur Norbert), condamné pour faux monnayage, 1885, 106.
Heylen (L'archiviste Adrien), 1890, 38.
Heymans (Le peintre), 1877, 336; 1878, 199.
Heyndrickx (Le pianiste Max), 1893, 506.
Hiéronymites à Gand, 1886, 5-6.
Hildebrand (Le professeur Rodolphe). Notice nécrologique, 1894, 504.
Hilst (Walter Van), président du Collège de Saint-Norbert à Rome, 1890, 35.
Hobbéma. Particularités sur ce peintre, 1890, 114.
Hocbar (Les enfants Wauthier). Dalle funéraire, 1892, 12.
Hofdyck (Wilhelm), écrivain hollandais. Notice nécrologique, 1888, 498.
Hofmeester (L'), premier ministre de la couronne de Neustrie, 1876, 22.
Hogenberch (Les), célèbres graveurs de Cologne, 1878, 455 et suiv.
Hogers (Le peintre J.), 1889, 357.
Hohenzollern (Les princes de), 1890, 357. — Les fils du comte Charles I^er, étudiants à l'Université de Dôle (1562), 1892, 86, note 2.
Hoius (André), professeur de grec à l'Université de Douai, 1880, 15, 21.
Hollande. La révolte de 1813, 1879, 420 et suiv.
Holonius ou Hollogne (La famille), 1877, 201, 455. — (Grégoire). Époque de sa naissance, 1878, 119.
Honorius III. Confirmation de l'excommunication de Bouchard d'Avesnes, 1894, 218.
Hoochboosch (Jacques), faiseur de nappes à Malines, 1894, 44, note 1.
Hoorenbeke (François Van), évêque de Gand. Lettre lui adressée par Louis XIV, 1891, 108.
Hoots (La famille). Verrière à la mémoire de cette famille à l'église Saint-Rombaut à Malines, 1877, 19, 23.

Hôpitaux de Notre-Dame à Aerschot, 1893, 461. — de Notre-Dame à Alost, 1879, 8; 1893, 469. — de Saint-Nicolas à Antoing, 1894, 349. — de Saint-Julien et les asiles de nuit à Anvers. XIVe siècle jusqu'à nos jours, 1888, 126. — d'Audenarde. La prieure et les sœurs promettent obéissance à l'évêque de Tournai (1365), 1891, 360. — Difficultés des religieuses avec l'évêque de Gand, 1891, 282; 1892, 24 et suiv. — Situation morale de cet établissement, 1892, 27. — de Saint-Jean à Bruges. Ses démêlés avec Jean Floreins, 1885, 364. — et hospices à Gand au XIVe siècle, 1881, 137. — de la Byloke. Circulaire des échevins de la Keure contre les abus pratiqués dans cet établissement. Fin du XVIIIe siècle, 1893, 486. — Sa situation en 1809, 1889, 234. — du Rycke Gasthuys. Pièces y relatives, 1883, 350-351. — de Saint-Aubert ou Poortacker, 1892, 321. — de Saint-Éloy, 1875, 406. — de Saint-Jacques. Particularités sur cet établissement, 1886, 449 et suiv. — des lépreux hors de la porte de Saint-Liévin, 1887, 156. — pour femmes aliénées au XVIIe siècle, 1881, 300. — Singulier mode de transports des malades à Gand, 1894, 100. — d'Hulst, 1875, 168. — des Saints-Pierre et Paul à Malines, 1890, 173, note 1. — Cartulaire de l'hôpital de Saint-Jean en l'Estrée d'Arras. Hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay, 1889, 488. — de Notre-Dame à Bailleul, 1881, 447. — Comtesse à Lille. Calice donné à cet établissement par Philippe-le-Hardi, 1881, 64. — militaires à l'époque de Louis XIV, 1884, 35 et suiv., 213 et suiv. — Leur état pendant la domination française, 1894, 59. — Formation à Gand de plusieurs hôpitaux militaires en 1809, 1894, 387-388.

Hopperus nommé Garde des sceaux de l'État, 1877, 55.

Horenbout (Gérard), peintre de Henri VIII, roi d'Angleterre, 1877, 373. — Diptyque représentant l'abbé Liévin Hugenois et la Vierge, 1879, 357. — (Susanne), calligraphe à la cour d'Henri VIII, roi d'Angleterre, 1876, 242.

Horicke (Les Van den), 1893, 301, note 3.

Horloges qui existaient en Belgique au XIVe siècle, 1884, 183. — de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, 1884, 197. — de la ville de Gand, 1884, 424. — pour le Conseil de Flandre, 1884, 190. — des ducs de Bourgogne, 1884, 187. — donnée par Charles-Quint au seigneur de Noircarmes, 1884, 194. — de la cathédrale de Besançon, 1884, 196. — au palais de Granvelle dans cette ville, 1884, 196. — (Curieuse) à Versailles, 1884, 198.

Horne (Le peintre Jacques de), 1875, 175.

Hornes (La famille des princes de). Particularités y relatives, 1891, 374, 375, note 1. — (Le comte de). Lettre de Françoise de Montmorency à Pierre Ernest de Mansfelt, gouverneur de Luxembourg, après son exécution, 1877, 387. — (Elisabeth de), femme de Henri, baron de Diest, 1888, 21. — (Gérard de). Sa filiation, 1888, 19. — (Guillaume V, comte de). Notice, 1888, 19. — (Un comte de), inventeur d'un fusil à aiguille vers 1624, 1885, 204.

Hornung (J.), publiciste suisse. Notice nécrologique, 1884, 505.
Horticulture. Pépiniéristes et rosiéristes en 1324, 1889, 490. — en honneur à Gand, 1882, 55 et suiv. — L'origine du marché aux fleurs de la place d'Armes, 1890, 211.
Hospice dit *Het Maagdenhuis* à Anvers, 1890, 112. — de Saint-Nicolas dans cette ville, 1892, 257. — Alyn à Gand. Sa fondation, 1882, 133 et suiv. — de Wenemaer. Tombes et épitaphes, 1890, 65 et suiv. — Cuivre représentant les fondateurs de cet établissement (XIVe siècle), 1881, 284. — d'Oliveten à Malines, 1875, 389.
Houbraken (Jacques) et son œuvre, 1875, 242.
Houcke. Keure de cette localité confirmée en 1330, 1891, 504.
Hougaerde (Le village d'), 1878, 111.
Houthem (Jean de), chancelier de Brabant, 1893, 303 note 3. — Corneille Van), président du Collège de Saint-Norbert à Rome, 1890, 35. — (Pierre Van), peintre verrier malinois, 1877, 9.
Hovius (Mathias), archevêque de Malines. Son tombeau, 1875, 188, 196.
Hoy (Charles d'), le plus ancien photographe de Gand. Notice nécrologique, 1892, 493.
Hoynck van Papendrecht, panégyriste de Viglius ab Aytta de Zuichem, 1877, 28.
Hucbald, moine d'Elno, 1875, 332.
Huddeghem (Hélias d'), président du tribunal de 1re instance à Gand, 1893, 36.
Huebiblock (Louis), trésorier des chartes de Flandre, 1890, 273.
Huffel (Le peintre Van), 1894, 481.
Hughevliete. Privilèges accordés à cette localité par Louis de Nevers, 1893, 313.
Hugo (Le frère), orfèvre du moyen-âge. Ses œuvres, 1886, 370. — (Victor Marie), un des grands noms de la littérature française. Notice nécrologique, 1885, 488. — Lettre adressée par lui à Mme Caroline Popp, 1892, 477.
Hugonet (Le chancelier de Bourgogne) enterré chez les Carmes à Gand, 1884, 6.
Huguenots (Les). Leur lutte contre l'armée royale, 1884, 142 et suiv.
Hugues, châtelain de Gand et seigneur de Bornhem. Actes concernant ce dernier pays, 1876, 420.
Hui. Siège de cette ville, 1878, 106. — (Le comté de), 1878, 102, 105, 108.
Hulst. Industrie de la draperie dans cette localité, 1890, 218, 220. — L'hôpital, 1875, 168. — Le Couvent des Frères Mineurs, 1881, 446. — (Le Métier d'). Inventaire d'un mobilier d'un campagnard au XIVe siècle, 1889, 109.
Hulthem (M. Van). Lettre adressée par lui au maire de Gand Della Faille, 1884, 250. — Otage de la ville de Gand en 1794, 1879, 251.

Humières (Louis de Crevant marquis d'), gouverneur d'Ypres, 1884, 212.
Hundelghem. Archiconfrérie du Rosaire érigée dans l'église de cette localité (1644), 1892, 358.
Hunin (Le graveur J.), 1875, 390.
Hunneghem (Village de), noyau de la ville de Grammont, 1878, 70.
Huyssens ou Huussens (L'architecte Pierre), 1878, 149, 150, 151.
Hyb Hoys (Isidore), écrivain. Notice nécrologique, 1884, 502.
Hymans (Louis), publiciste. Notice nécrologique, 1884, 497.
Hypogée (L') martyrum de Poitiers, 1884, 122.

I.

Iconoclastes. Leurs excès à Courtrai, 1876, 358. — à Gand, dans le couvent des carmes chaussés, 1884, 8 et suiv.
Idrac (Le sculpteur). Notice nécrologique, 1885, 489.
Ilion. Découverte des ruines de cette cité, 1888, 413.
Imitation de Jésus-Christ. Recherches sur l'auteur de ce livre, 1879, 446 et suiv.
Impôts en Flandre. Levée et administration (XVIIIe siècle), 1891, 291 et suiv., 298 et suiv.
Imprimerie. Premières villes où elle prit naissance, 1878, 464-465. — Caxton (William), l'introducteur de l'imprimerie en Angleterre, 1877, 491. — Son introduction à Paris (1469), 1889, 480. — Notes sur l'origine de la typographie courtraisienne, 1877, 245. — Incunables du Musée Plantin, 1875, 284. — Notes sur l'imprimerie à Ostende, 1894, 394. — Une ancienne impression de Pierre Schœffer, 1882, 74 et suiv. — Note sur la première édition latine de Genève (1479), 1894, 244. — Le premier livre imprimé à Malines (1582), 1875, 297. — Documents historiques sur les auteurs et imprimeurs hollandais. Notice sur les anciens auteurs et imprimeurs de Belgique, mns., 1879, 302. — Les imprimeurs célèbres de l'Italie, de l'Allemagne et de la France, 1875, 273. — Notice sur plusieurs imprimeurs par Los Rios, 1890, 437 et suiv. — Les premiers typographes de Paris, 1889, 480. — Gilles de Gourmont, le premier qui fit à Paris de la typographie hébraïque et grecque, 1891, 506. — Les trois premiers typographes de Strasbourg, 1878, 465 et suiv. — Les Alde, 1875, 273. — Les Badius et les Étienne, 1875, 273. — Les Froben, 1875, 273. — Les Junte, 1875, 273. — Les Manilius, 1889, 178. — Les Oporin, 1875, 273. — Les Van Ghelen, 1883, 16 et suiv. — Les Verdussen, 1890, 439. — Nombreuses officines typographiques à Anvers au XVIe siècle, 1875, 300. — L'imprimerie polyglotte de Saint-Jean l'Évangéliste à Tournai, 1876, 100.

Inaugurations et entrées de souverains et de princes, 1888, 257 et suiv.; 1892, 274, 408. — Gravures représentant la Joyeuse entrée de Charles-Quint à Bruges, 1891, 505 et suiv. — à Gand des comtes de Flandre et de leurs représentants, 1887, 19. — de Philippe II comme comte de Flandre, 1891, 55, note 1. — d'Albert et d'Isabelle à Gand, 1875, 106. — de Marie-Thérèse. Rang que devaient y observer les différents membres des États de Flandre, 1892, 77 et suiv. — Joyeuse entrée du Cardinal Infant Ferdinand à Gand (1635), 1890, 208.

Incamération (Loi d') en Italie. Le gouvernement belge et le collège Saint-Norbert à Rome, 1890, 31-32.

Incendie. Punitions des incendiaires sous l'ancien régime, 1894, 492. — à Gand en 1537-1538, 1887, 155. — Pompes à incendie dans cette ville 1675, 1893, 118. — Indemnités accordées autrefois aux sauveteurs, 1893, 113 et suiv.

Inconduite des enfants. Règlement de Louis XIV pour la réprimer, etc., 1881, 232 et suiv.

Industrie en Brabant au XI[e] siècle et suivants, 1880, 225; 1881, 487-488, 495. — et commerce de la Flandre au XIII[e] siècle, 1882, 171 et suiv. — Pénalité curieuse pour fraude industrielle, 1890, 344. — Encouragement accordé par le magistrat de Gand aux nouvelles industries (XVII[e] siècle), 1888, 476 et suiv. — du bâtiment, 1877, 281. — Brasseries à Gand au XV[e] et au XVII[e] siècles, 1886, 125 et suiv. — Briqueterie (VII[e] siècle), 1875, 327. — Manufacture de cartes à jouer à Ostende, 1894, 397. — Fabrication des cuirs dorés à Malines, 1875, 365-366, 392. — de la dentelle, 1877, 375-376. — des draps à Gand, 1886, 393 et suiv. — Ordonnances de Louis de Nevers, comte de Flandre, relative à la fabrication des draps, 1890, 217. — Fabrication du drap à Termonde, 1890, 218. — Faïenceries et verreries à Gand, 1885, 474. — des métaux en Belgique (VII[e] et VIII[e] siècles), 1875, 327-328. — Découverte d'un nouveau métal, le bronze blanc, 1884, 493. — s'appliquant au travail de l'or, 1881, 78. — Papeterie près de l'abbaye de Moulin, 1886, 154. — Moulin à eau pour fabriquer du papier à Gand (1527-1528), 1887, 11-12. — La poterie en Belgique, 1882, 108. — La poterie flamande, 1875, 123. — Fabrique de pots de terre à Merbes (XV[e] siècle), 1887, 209, note 1. — Fabrique d'étoffe de soie à Gand (1686), 1888, 479. — de tapis dans la même ville (1694) 1888, 476. — Teinturerie y établie dans la même année, 1888, 476. — Le tissage de la laine et de la toile dans cette ville au XIII[e] siècle, 1889, 369. — Relevé des métiers à tisser dans les diverses paroisses du Vieux-Bourg, 1888, 342 et suiv. — Verreries à Anvers et à Gand, 1891, 120, 122. — Autorisation accordée à Antoine Kindt d'exercer son art et invention (1611), 1882, 477. — Requête de fileurs de coton de Gand à la Chambre des représentants (1837), 1884, 359.

Infanticide. Sa punition d'après le droit gantois, 1888, 334; 1891, 192-193.
Ingolstadt (L'université d'), 1877, 208.
Ingram (Le statuaire), 1876, 66.
Innocent II (Le pape), 1892, 302-303.
Innocent III (Le pape). Excommunication de Bouchard d'Avesnes, 1894, 217.
Innocent IV (Le pape), 1878, 77.— Déclare la légitimité des d'Avesnes, 1894, 223, 224. — Son tombeau à Villeneuve-lez-Avignon, 1894, 381.
Innocent VIII (Le pape), 1880, 10.
Innocent X (Le pape). Faveurs accordées aux capucins de Bruxelles, 1893, 78 à 80.
Innocent XII (Le pape). Lettre lui écrite par Victor Amédée, duc de Savoie, sur la neutralité de l'Italie (1696), 1875, 255.
Inondations des années 1111, 1115, 1184, 1879, 385. — en Flandre du XI[e] au XIX[e] siècles, 1878, 436 à 439; 1892, 523 et suiv. — en Flandre et en Zélande (XI[e]-XIV[e] siècles), 1885, 153 à 155. — à Gand, 1887, 26. — à Isendike, Hughevliete et dans la seigneurie de Piète au XIV[e] siècle, 1893, 313.
Inquisition. Hérétiques torturés et exécutés à Gand, 1891, 470 et suiv.
Insensés (Police des) en France, 1881, 351.
Instruments de supplice employés à Gand, 1891, 75 et suiv.
Intendance et commissariat de guerre en France. Son organisation, 1883, 249 et suiv.
Interdit jeté par l'évêque Baudry sur le diocèse de Tournai, 1892, 214.
Intérêt défendu dans les transactions financières aux XIII[e] et XIV[e] siècles, 1891, 22, 25, 26, 29, 30. — Mesures de la Keure de Biervliet contre l'usure, 1893, 317. — Usuriers, 1891, 214.
Investitures (Querelle des), terminée par Calixte II, 1892, 227.
Irlande (Belges et Ménapiens en), 1884, 94.
Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Sa naissance, 1886, 19. — Son mariage avec Christiern II, roi de Danemark, 1885, 19. — Sa mort et ses funérailles, 1886, 19 et suiv. — Deuil pour cette princesse en Danemark, 1886, 23. — Son tombeau, 1886, 23 et suiv. — Exhumation de ses cendres, 1886, 18, 28 et suiv.
Isabelle (L'Infante), 1880, 29, 430. — Lettre lui adressée par Anne de Danemark, femme de Jacques I[er], roi d'Angleterre, pour se plaindre de Puteanus, 1884, 178. — Protection qu'elle accorde à Rubens, 1878, 497.
Isabelle de France, femme de Richard II, roi d'Angleterre, puis de Charles, comte d'Angoulème, 1886, 291, 461.
Isendike. Terribles inondations dans cette localité en 1377 et 1404, 1893, 313.
Issaverdenz (Le D[r] Jacques), éditeur des chants sacrés de l'Orient, 1877, 489.

Italie. Lettre de Victor Amédée, duc de Savoie, à Innocent XII, sur la neutralité de ce pays (1696) 1875, 255.
Itinéraires. Deux espèces différentes chez les Romains : les *picta* et les *annotata*, 1876, 438.
Itius portus (L'), 1878, 422.
Ittenbach (François), professeur à l'Académie de Dusseldorf, 1876, 64; 1880, 508.
Ivrognes. Leur punition à Gand, 1891, 67.
Ixelles (voyez Abbayes).

J.

Jacobs (Vict.), ministre d'Etat. Notice nécrologique, 1891, 509. —
Jacqueline de Bavière (La naissance et les premières années de), 1886, 273, 456; 1887, 185 et suiv.
Jacques Ier, roi d'Écosse. Appelle les flamands dans ce pays, 1885, 427. — Son attitude vis-à-vis la Suède, 1889, 47.
Jacques III, roi d'Écosse. Ses relations avec la Flandre, 1881, 5 à 7, 9 à 11, 13 à 16. — Son mariage avec Marguerite, fille du roi Christiern de Danemark, 1881, 20. — Conjuration contre ce monarque, 1881, 30 et suiv. — Protecteur des arts, 1881, 15.
Jacques (Maître), le verrier, 1877, 15.
Jacquin (Le peintre portraitiste flamand François). Ses œuvres, 1880, 324 à 328, 346.
Jager (Alb.), historien autrichien. Notice nécrologique, 1891, 512.
Jansénisme (Luttes du) dans nos provinces, 1884, 490. — en France, 1894, 115.
Janssen (Mgr), historien allemand. Notice nécrologique, 1891, 512.
Janssens (Le peintre Daniel), 1875, 391; 1876, 56.
Jauche Mastaing (Souvenirs de la famille de), 1884, 369 et suiv. — Autres souvenirs, 1884, 401 et suiv.
Jean-le-Bon, roi de France, 1878, 62-63.
Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, 1878, 75, 77 à 82. — Son expédition dans la Flandre Impériale, 1876, 425. — Son recours au pape Grégoire IX, 1894, 221. — L'évêque de Cambrai (1282) lui rend compte des démarches faites par lui pour le mettre en possession de la Flandre Impériale, 1876, 429.
Jean de Bavière élu de Liège. Son antagonisme contre Jacqueline de Bavière, 1887, 209.
Jean Ier, duc de Brabant, 1878, 253, note 5, 255; note 1.
Jean II, duc de Brabant. Particularités sur ce prince, 1882, 30. — Charte de ce prince, 1882, 35.
Jean III, duc de Brabant, 1878, 265, note 3; 1882, 15 et suiv. —

Mariage de Jeanne, sa fille, avec le fils aîné de Guillaume I, comte de Hainaut (1322), 1887, 230.

Jean IV, duc de Brabant, 1879, 311.

Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, comte de Flandre. Privilèges lui accordés par le pape en 1409, 1890, 349. — Une audience donnée par lui aux seigneurs du pays d'Alost, 1877, 458. — Alliance de ce prince avec le Dauphin, 1887, 191. — confirme l'autonomie de la cour féodale de Termonde, 1878, 58-59. — prend le titre de Seigneur de Termonde, 1878, 63.

Jean Chrysostome (Saint). Mns., 1886, 222.

Jean de Leyde, auteur du *Chronicum Belgicum*, XIII[e] siècle, 1876, 157.

Jeanne-de-Bourgogne, reine de France, 1877, 466.

Jeanne-la-Folle. Particularités sur cette princesse, 1884, 7.

Jeanne, duchesse de Brabant, 1881, 442.

Jehotte (Le sculpteur Louis). Notice nécrologique, 1884, 496.

Jérusalem. Le temple de Salomon, 1888, 418. — Prise de cette ville par le pharaon Schisczouck I[er] (962 avant notre ère), 1876, 494.

Jésuites. Philippe II autorise l'établissement de ces religieux aux Pays-Bas, 1887, 88. — La vie des Jésuites belges connus sous le nom de Bollandistes, 1879, 303. — Inventaires des bibliothèques de leurs maisons après la suppression de l'ordre, 1879, 289 et suiv. — Jésuites à Alost, 1879, 9; 1893, 469. — à Anvers, 1875, 368; 1881, 319, 320. — Tombes de ces religieux enterrés aux XVII[e] et XVIII siècles dans l'église du Collège à Bruxelles, 1889, 495. — (Les) à Gand au XVI[e] siècle, 1887, 88, 211, 331, 465 et suiv., 1888, 216. — à Malines, 1875, 168. — Influence de ces religieux sur les destinées de l'Université de Dôle, 1892, 87.

Jeumont (Jean seigneur de), 1409, 1877, 460.

Jeux de boules et autres divertissements à Gand, 1892, 43. — de hasard (Défense des), 1891, 340. — Dispositions des coutumes et des édits de Marie-Thérèse et de Joseph II y relatives, 1894, 494. — Leur répression en France, 1881, 361. — Pièce curieuse au sujet d'un prétendu refus de payer une dette de jeu attribué à Antoine de Bourgogne, 1891, 370 et suiv.

Jode (Les graveurs Pierre de) père et fils, 1891, 206 et suiv. — (Le graveur Gérard de), 1881, 316.

Joncquoy (Jean), abbé de Marchiennes, 1878, 15.

Jongh (Les de) 1890, 176 et suiv.

Jonghe (Le peintre Gustave de). Notice nécrologique, 1893, 505.

Joris (L'aquarelliste), 1878, 197.

Joseph II (L'empereur), 1879, 377. — rétablit la Joyeuse Entrée de Brabant, 1876, 355. — Sa réforme de l'ordre judiciaire, 1892, 319; 1893, 8. — supprime la torture, 1890, 417 et suiv. — décrète la démolition de plusieurs places fortifiées, 1887, 28; 1892, 401, 407.

— Audience aux membres de la confrérie de Saint-Georges de Gand, 1891, 116. — Correspondance de ce monarque avec l'évêque et Électeur de Trèves au sujet des couvents, 1885, 463. — Lettres de ce monarque au comte de Mercy Argenteau, 1892, 258. — Son épitaphe, 1876, 230.

Josse de Gand (Le peintre). Son tableau : *L'invention de la Croix*, 1878, 342.

Jouaust, libraire des bibliophiles français. Ses éditions des colloques et de l'éloge de la folie d'Erasme, des œuvres de Rabelais, 1877, 243.

Jouet (Pierre). Son tableau : *L'extase de sainte Lutgarde, etc.*, 1892, 108 à 110.

Journaux. Le premier journal, 1892, 480. — Un journal anglais imprimé à Gand au XVIII[e] siècle, 1894, 121. — La *Gazette van Ghendt*, 1891, 116. — *De Vlaemsche Gazette* (7 janvier au 7 juillet 1795), 1893, 341. — Discrédit des gazettes défendant la politique française en Belgique (1798), 1893, 430. — L'état du journalisme en Belgique en 1809, 1894, 292 et suiv. — Nombre des journaux en Allemagne et en Italie (1876-1877), 1877, 485; 1878, 202. — *L'Atheneum Belge*, 1878, 123. — *Journal des Beaux-Arts*. Concours pour 1880, 1879, 125.

Joyeuses Entrées (voyez Inaugurations).

Jubilés. Pièces diverses sur leur origine et leur nature chez les Payens, les Hébreux et les Chrétiens, 1880, 202-203. — de saint Macaire à Gand, 1888, 173. — du chef-doyen Rooman De Block de la chef-Confrérie de Saint-Michel à Gand, 1889, 158 et suiv.

Jubinal (Michel), paléographe, 1876, 509.

Juifs (Les) en Belgique sous l'ancien régime, 1885, 239. — fugitifs de l'armée de Mansfeld, 1890, 205. — Vexations dont ils étaient l'objet à Gand en 1800, 1894, 369.

Jules III (Le pape), 1892, 333.

Jumont (Jean de), seigneur de Merlemont, Souverain Bailli de Flandre. Notice biographique, 1876, 291.

Junte (Les), imprimeurs italiens, 1875, 273.

Jurandes et maîtrises abolies en France (1776), 1887, 293.

Juridiction contentieuse attribuée au serment de Saint-Michel à Gand, 1888, 373. — ecclésiastique. Le Souverain Bailli Gossuin de Wilde, puni pour l'avoir enfreinte, 1876, 266. — Conflit entre Henri II, roi d'Angleterre, et saint Thomas de Cantorbéry, 1885, 53.

Jurisprudence. Computation des délais légaux en Gaule et en France, 1890, 35; 1891, 238 et suiv.

Juste Lipse. Son autobiographie, 1889, 133, 318, 432 et suiv. — A propos d'un récent travail sur ce savant, 1890, 147. — professeur à l'Université de Dôle, 1892, 86. — Ebriété de ce savant dans un banquet de professeurs, 1892, 95, note 2. — Correspondance avec Otton Hartius, conseiller au Conseil de Malines, 1878, 279. —

Lettres au chanoine Jérôme Van Winge, 1877, 161. — Estime que professaient pour lui Henri IV, roi de France, et Ferdinand, Grand duc de Toscane, 1889, 443, 444.

Juste (Théodore), historien et biographe. Notice nécrologique, 1888, 497.

Justice. Juridiction civile et criminelle à Rome, 1894, 322, 335 et suiv. — Examen de la compétence des tribunaux scabinaux de la Flandre et du Conseil de cette province, 1878, 58. — En quelle langue étaient conçues les sentences au Conseil de Flandre et au Grand Conseil de Malines, 1889, 389. — De l'office du Souverain Bailli de Flandre, 1876, 259. — du Grand-Bailli de Gand, 1888, 309 et suiv., 457 et suiv.; 1889, 108. — Devoirs et fonctions du bailli de Saint-Pierre à Gand, 1888. 248. — Justices relevant de la Cour féodale de Saint-Pierre, 1885, 461. — Patente de mayeur de Werchter (XVIII^e siècle), 1888, 121. — Jean, roi de France, établit un commissaire spécial pour la répression des crimes, 1876, 262. — La justice en France sous Louis XIV. Sa réforme, 1885, 177 et suiv. — Mémoire sur la lettre de cachet dans le Languedoc sous Louis XV et Louis XVI, 1881, 80 et suiv., 221 et suiv., 349 et suiv. — Idée mise en avant par Robertot pour la création d'un juge spécial pour les villes conquises, 1884, 351, 354. — Organisation judiciaire depuis 1789. Historique, 1893, 34 et suiv. — Procédure devant les tribunaux criminels en France en 1794, 1879, 352-353. — Le tribunal révolutionnaire de Bruxelles, 1894, 257, note 1, 262. — Instruction criminelle et pénalités sous l'ancien régime, 1894, 489 et suiv. — Poursuites et condamnations à charge de malfaiteurs, 1893, 332 et suiv., 473 et suiv. — Répression des crimes au XVI^e siècle, 1876, 275 et suiv. — La torture, 1889, 382 et suiv. — Peines appliquées par le Souverain-Bailli de Flandre, 1876, 273. — Peines accessoires prononcées par les juges, 1888, 379 et suiv. — Le pouvoir discrétionnaire des juges sous l'ancien régime en matière criminelle, 1890, 241 et suiv. — Fréquence des exécutions criminelles à Gand au XVI^e siècle, 1890, 257. — Les échevins de Gand, autorisés à avoir fourches patibulaires à quatre piliers (1692), 1885, 104. — Exposition des membres des suppliciés dans cette ville, 1892, 396. — Le maître des hautes-œuvres à Bruxelles au siècle dernier, 1889, 475. — Le Bourreau de Gand, 1890, 241, 391; 1891, 57, 170, 312, 456; 1892, 37. — Son salaire au XVII^e et au XVIII^e siècles, 1875, 260; 1876, 214. — Les *Goedengdagskinders* ou les graciés du Vendredi-Saint à Gand, 1888, 228 et suiv. — Les graciés du Vendredi-Saint à Ypres, 1888, 231. — Une réhabilitation au XVI^e siècle, 1892, 348. — Célèbre procès contre une dame d'honneur de Michelle de France, femme de Philippe le Bon, nommée Ursule, 1881, 299. — Punition de trois sacrilèges, 1890, 485 et suiv. — Condamné à mort noyé dans l'Escaut à Gand, 1887,

14. — Procès criminel et condamnation du président à mortier au parlement de Bourgogne, Giroux, 1894, 111. — Crime et supplice de J.-B. de Lafaye, chanoine régulier de Saint-Augustin, 1881, 115. — Condamnation et exécution à Gand d'une vache, *coupable* d'avoir tué un enfant, 1891, 342 [1]. — La justice des camps au XVIII[e] siècle, 1888, 482 et suiv. — Singulier procès contre les administrateurs du British Museum, 1894, 253.

Juvénal. Épisode de l'Impératrice Messaline, 1894, 339.

K.

Kapp (D[r] Fréderic), homme politique et écrivain. Notice nécrologique, 1884, 505.

Kaunitz-Rittberg (Le comte de), ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, 1892, 62.

Keelhoff (Pierre-Charles), historien. Notice nécrologique, 1894, 502.

Keerbergen (Le village de) et ses seigneurs, 1889, 81 et suiv., 189 et suiv., 447 et suiv.; 1890, 40 et suiv., 158 et suiv., 283 et suiv.

Keere (Henri Van den). Sa vie et ses œuvres, 1891, 344 et suiv.

Keldermans dit Van Mansdale (Les sculpteurs malinois), 1875, 17 et suiv. — (Rombaut), architecte de Charles-Quint et de la ville de Malines, 1875, 54.

Kempen (Les habitants de) massacrent les lansquenets recrutés par Don Juan d'Autriche, 1881, 421, 422. — (Gérard Van), professeur de grec au Collège des Jésuites de Cologne, 1889, 324.

Kempis (Thomas à), 1877, 343-344; 1879, 446 et suiv.

Kerchove (Jacques Van den), imprimeur ostendais, 1894, 397. — (Le poète Simon Van den), 1878, 10-11.

Kerkhoven (Van den), le petit peintre prodige de Bruges. Notice nécrologique, 1888, 496.

Kermesses des paroisses à Gand, 1892, 230, 231.

Kerrenbroeck (Henri Joseph de). Sa pierre tumulaire en l'église de Saint-Jean à Malines, 1875, 371.

Kerrickx (Le sculpteur G.-J.), 1875, 367.

Kervyn de Lettenhove (Jean-Baptiste). Dévouement de son fils, 1879, 346. — (Baron J. M. B.), ministre et historien. Notice nécrologique, 1891, 510.

[1] Il existe également en Brabant des exemples de condamnations prononcées contre des animaux. Le savant archiviste M. Alph. Wauters en cite deux dans son *Histoire des environs de Bruxelles* (I, 348; III, 350), à Berchem en 1550; à Saint-Gilles en 1553.

KERVYN DE VOLKAERSBEKE (Baron Philippe). Notice biographique, 1881, 257. — Bibliographie complète de ses œuvres, 1881, 290.
KESSEL (Melchior Van), fils de Corneille, receveur de la ville de Bois-le-Duc, 1877, 406.
KETHULLE (Adrien de la), condamné pour avoir eu des intelligences avec les rebelles, 1893, 335. — (Philippe de la), premier échevin à Gand en 1529, 1878, 400 409.
KEURES, d'Alost, 1877, 462. — de Biervliet, 1893, 317. — imposée à Dixmude en 1330 par Louis de Nevers, 1891, 503. — de la ville de Gand, 1881, 148 à 150. — extorquée à la comtesse Mathilde par les gantois (1192), 1889, 281.— de Harlebeke, 1877, 90. — de Houcke confirmée en 1330, 1891, 504. — de Nieuport, 1879, 386. — de Saffelaere, 1893, 316. — de Thielt, 1877, 86, 90. — du Pays de Waes, 1888, 239. — de la seigneurie de Waterdyck et Philippine, 1892, 371. — de Watervliet. Ses dispositions, 1892, 369.
KEVERBERG (Le baron de), gouverneur de la Flandre Orientale, 1878, 217.
KEYSER (Claire de), de Gand, calligraphe, 1876, 242. — (Nicaise de), peintre d'histoire. Notice nécrologique, 1887, 500. — (Pierre de), un des plus anciens imprimeurs gantois. Particularités sur ce personnage, 1887, 10. — Documents y relatifs, 1885, 102.
KIEBSY (Le capitulaire de) (877) : hérédité des bénéfices et emplois, 1876, 168, 192.
KINSCHOT (La famille de), 1877, 246; 1893, 339.
KINT (Paul 't), président du collège de Saint-Norbert à Rome, 1890, 37.
KLUYSKENS (H. C. L.), professeur de médecine à l'Université de Gand. Notice nécrologique, 1885, 484.
KNYFF (Le chev. Alfred de), peintre. Notice nécrologique, 1885, 484.
KOEKKOEK. Son tableau : *Vue du Zuyderzee*, 1878, 201.
KOMPART (Léopold), romancier autrichien. Notice nécrologique, 1886, 511.
KONINCK (Edmond de), peintre décorateur. Notice nécrologique, 1883, 496.
KRAHE (Le peintre Lambert), auteur de quatre tableaux ornant la chapelle du collège Saint-Norbert à Rome, 1890, 33.
KRAYENHOF (L'inspecteur du génie néerlandais), 1892, 403.
KRUSEMAN (Le peintre), 1878, 199.
KULBERG (Le conseiller d'État de). Sa mission près du comité de Breda, 1876, 480 et suiv.
KYD (Thomas), poète dramatique anglais. Notice, 1888, 89, note 1.

L.

Labarte (Jules), membre de l'Académie des Beaux-Arts de France, 1880, 509.
Labbé (Maximilien), enlumineur et sculpteur, 1875, 169, 176, 208, 209.
Labiche (Eug.), auteur dramatique. Notice nécrologique, 1888, 497.
La Chaussée sur Longueville (Le domaine de), 1885, 241, 276. — (L'église de), 1885, 243, 258.
Lacroix (Paul), connu sous le nom de *bibliophile Jacob*. Notice nécrologique, 1884, 504.
Ladam (Nicaise), chroniqueur et héraut d'armes, 1884, 173.
Laeken (L'ancienne heptarchie de), 1878, 249 et suiv. — (Coutume de) (XIII^e ou XIV^e siècle), 1878, 303. — Ses seigneurs, 1878, 255 et suiv., 273 et suiv. — Organisation de l'échevinage, 1878, 264 et suiv. — Sa compétence en matière civile, 1878, 265. — Actes passés devant l'échevinage, 1878, 270, 298 et suiv. — Cens et livres censaux des seigneurs, 1878, 255 et suiv., 262-263, 268, 302. — Famille noble de ce nom, 1878, 251 à 253, 295. — Sceau communal. 1878, 272. — Le palais Royal, 1878, 285-286.
Laet (Jean de), membre de la Chambre des représentants. Notice nécrologique, 1891, 509.
Lafontaine. Édition de ses contes, dite des fermiers généraux, 1875, 240.
La Haye. État de cette ville en 1813, 1879, 423 et suiv.
Lainez (Le poëte Alexandre), 1893, 195.
Laken (La famille Van der), 1892, 14. — Dalle funéraire, 1892, 13.
Lalaing (Antoine de), comte d'Hoogstraeten. Verrière donnée à l'église Saint-Rombaut à Malines, 1877, 24-25. — (Antoine de), comte de Rennebourg, lieutenant du Stadhouder de Hollande, 1885, 23-24. — (Le comte Charles de), lieutenant gouverneur général des Pays-Bas, 1880, 80, 82, 92, 95, 97, note 2, 102, 105-106. — (Jacqueline), abbesse de Flines, 1876, 83. — (Jacques et Simon de) à la cour d'Écosse, 1881. 10. — (Josse de), Souverain Bailli de Flandre. Notice biographique, 1876, 296. — (Philippe de), stadhouder de Hollande, 1885, 23. — (Ponthus de), seigneur de Bugnicourt. Lettre à Emm. Phil. de Savoie, 1880, 106.
Lallemant, dit le Liégeois, maître peintre enlumineur, 1885, 334.
Lalmant (François-Joseph), sculpteur ornemaniste. Notice nécrologique, 1883, 496.
Lam (Joh), écrivain polonais. Notice nécrologique, 1888, 499.
Lambeaux (Le peintre Jules). Notice nécrologique, 1890, 502.
Lambert, évêque de Noyon-Tournai. Son élection, 1892, 215 et suiv.
Lambert le Barbu, comte de Louvain, 1880, 210-211. — Ses rela-

tions avec une nonne de l'abbaye de Nivelles, 1877, 225 et suiv. — Particularités au sujet de sa mort, 1877, 220 et suiv.
Lambert Balderic, comte de Louvain. Son règne, 1880, 225 et suiv.
Lambrecht (Henri Charles), évêque de Gand. Notice nécrologique, 1889, 502. — (L'imprimeur Josse), 1891, 345, 352.
Lambrechts, ministre de la justice sous le Directoire. Lettre à Cornelissen, 1886, 242.
Lamennais (L'abbé de). Cet écrivain n'est pas l'auteur d'une traduction de l'Imitation de J.-C., 1893, 372.
Lamriwen (Jean). Dalle funéraire, 1891, 385.
Landerik, premier maire du palais de Neustrie, 1876, 23.
Landjuwelen à Gand, 1890, 2, 142.
Landsheer (Edwin), peintre animalier, 1878, 187-188. — (Le graveur). Notice nécrologique, 1880, 508.
Langhemans (Le sculpteur François), 1875, 204, 359.
Langlée (Jacques de), Souverain Bailli de Flandre, 1876, 297.
Lannoy (Particularités sur la famille de), 1884, 390. — (Jean de), seigneur de Molembaix, chambellan de Charles-Quint, 1892, 461.
La Noue (François de), surnommé Bras-de-fer. Trois lettres de ce capitaine sur la guerre de Flandre (1576-1587), 1892, 178 et suiv. — Sa correspondance, 1881, 272.
Lanoy (L'orfèvre Jaspard), 1875, 380.
Lansquenets. Recrutement et organisation de ces troupes, 1881, 205 et suiv.
Laon (Ville de). Sentence de Philippe VI, roi de France, contre elle, 1883, 53.
Largentier (Denis), abbé de Clairvaux, enterré à Orval, 1886, 147.
Lasch (Le peintre), 1876, 64.
Lassonne, médecin de Marie-Antoinette, reine de France, 1881, 364.
Lasteyrie (Ferdinand de), membre de l'Académie des inscriptions. Notice nécrologique, 1879, 499.
Lateau (Louise). Quelques particularités, 1878, 194 et suiv.
Latinius (Latinus), le philologue. Notice, 1889, 432.
Lattre (Roland de), 1880, 179.
Laurent (Le sculpteur François), 1875, 393.
Laurentie (Pierre), journaliste et littérateur. Notice nécrologique, 1876, 509.
Lauretan ou Lauretten (La famille), 1893, 301, note 1.
Laurin (La famille des), 1892, 325, 338. — (Jérôme). Particularités sur ce personnage, 1892, 328 et suiv., 343, 370. — Son testament, 1894, 3.
Lautius (Louis), philologue gantois du XVII[e] siècle. Notice, 1889, 270 et suiv.
Lauwers (Auguste), ancien avocat. Notice nécrologique, 1883, 496. — (Jacques), polycromiste, 1875, 168.

Laval (Le comte de) réintégré dans le château et la seigneurie de Gavre, 1882, 177.
Laveleye (Émile de), publiciste. Notice nécrologique, 1892, 493.
Layard (L'assyriologue Sir Henry). Notice nécrologique, 1894, 503. Legs de tableaux à la *National Gallery* à Londres, 1894, 501.
Layens (Jean de), abbé de Saint-Ghislain, conseiller du comte de Hainaut, Guillaume IV, 1887, 209, note 1.
Leclercq (Nicolas-Joseph), ministre de la Justice. Notice nécrologique, 1889, 502.
Leconte de Lisle (Charles-Marie), poète et académicien. Notice nécrologique, 1894, 503.
Ledeberg. Tir à l'arc y organisé pour les orphelins de Gand, 1893, 232.
Leeuw-Saint-Pierre (Église de), 1875, 379.
Leeuwaert (La famille gantoise de), 1892, 129 et suiv. — (Dalle funéraire de Henri Gérard), 1892, 129 et suiv.
Leeverghem (Gilbert de), Souverain Bailli de Flandre. Notice biographique, 1876, 292.
Lefebre (Le peintre gantois Nicolas), 1890, 213 et suiv.
Lefebvre (Le peintre), élève de David, 1883, 149.
Lefebvre de Laboulaye (Gd), homme politique et jurisconsulte. Notice nécrologique, 1883, 499.
Lefrançois, magistrat à Bruges. Notice nécrologique, 1884, 501.
Lefuel (L'architecte Hector). Notice nécrologique, 1881, 508.
Légendes. Quelques traditions et légendes de la Belgique et de la Germanie, 1879, 122. — concernant le prétendu siège de Gand par les rois de France, d'Angleterre et d'Ecosse en 964, 1881, 297. — de la Vierge apparue à saint Albéric, abbé de Citeaux, 1894, 499. — de sainte Gudeberte, 1887, 479. — du diable au pays de Chimay, 1878, 442.
Législation. Les lois de Manou, 1879, 39 et suiv. — Constitutions de Dracon et de Solon, 1891, 127. — La loi des XII tables et le droit prétorien à Rome, 1894, 323 et suiv.; 329 et suiv. — Loi constitutive de la colonie fondée sous la dictature de Jules César à Ossuna, l'ancienne Genitiva Julia des Romains, 1876, 497. — Anciennes lois irlandaises connues sous le nom de lois des Bréhons, 1879, 28. — (Similitude de la) en France, en Allemagne, en Angleterre au moyen-âge, 1881, 37. — Les communes vérités dans le droit flamand, 1882, 489. — Principes auxquels l'émanation des lois était subordonnée dans les anciens Pays-Bas, 1891, 48. — Lois étrangères. Formation d'une collection de ces lois ordonnée en France par arrêté du 27 mars 1876, 1876, 237. — Commission pour la publication des lois et ordonnances, 1888, 364; 1890, 239; 1894, 251.
Leipzig. Conséquences de cette bataille, 1879, 410 et suiv.
Leischoof Vander Zickelen (Marie). Dalle funéraire, 1892, 15.
Leliendael (Le couvent de), 1875, 361.

Lemaire (Jean), historiographe de Philippe-le-Beau, 1884, 171.
Lemaire, statuaire français. Notice nécrologique, 1880, 509.
Lemberge (Jean, curé de). Son sceau (1269), 1877, 132.
Lemmens (Godefroid), abbé de Vlierbeek, 1878, 10-11, 14.
Lemmens Scherrington, organiste. Notice nécrologique, 1881, 507.
Lenormant (François), professeur d'archéologie. Notice nécrologique, 1883, 500.
Lens (Le comte Philippe de), bourgmestre de Gand, puis gouverneur de la Flandre orientale, 1886, 360.
Lentz (Pierre-Albert), professeur émérite à l'Université de Gand. Notice nécrologique, 1875, 511.
Leo (Henri), historien allemand. Notice nécrologique, 1878, 508.
Léon III (Le pape) fait la dédicace de la Basilique d'Aix-la-Chapelle, 1876, 34.
Léon IX (Le pape), 1880, 230.
Léonard Limosin, célèbre émailleur. Notice biographique, 1885, 1.
Léopold II, roi des Belges. Prix annuel de 25,000 francs institué par ce monarque, 1879, 128.
Leplad (Le peintre), 1876, 212.
Léproseries d'Alost, 1893, 469. — d'Angre, 1894, 347. — de Gand, 1879, 1. — Lépreux enfermés à la Heuverpoort de cette ville, 1892, 391.
Lerins (Les îles). Particularités, 1881, 113, note 3.
Lerius (Joseph Van), professeur de peinture. Notice nécrologique, 1876, 507.
Lernutius ou Leernout (Jean), célèbre poète brugeois. Notice, 1889, 334 et suiv.
Lesbroussart, professeur au Lycée de Gand. Couplets pour l'inauguration du portrait de l'Impératrice Marie-Louise, 1894, 485.
Lessing (Charles), artiste allemand. Notice nécrologique, 1880, 509.
Lesueur (Le peintre). *Une Sainte famille*, 1894, 501.
Lettres de cachet (Mémoire sur les) dans le Languedoc sous Louis XV et Louis XVI, 1881, 80 et suiv., 221 et suiv., 349 et suiv.
Leunis, bourgmestre de Louvain (XVIe siècle), 1877, 154.
Lévy (L'éditeur Michel). Notice nécrologique, 1875, 515.
Leyde (Le marquis de) au siège de Dunkerque, 1884, 38 et suiv., *passim*.
Leys (Le peintre baron). Son défaut, 1876, 58. — (La maison) à Anvers, 1878, 188 et suiv.
Lhermite (Les passe-temps de Jean), journal autographe d'un gentilhomme de la chambre de Philippe II, 1888, 490.
Liagre (J.-B.), secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique. Notice nécrologique, 1891, 510.
Libellatici. Signification de ce mot, 1894, 124. 125.
Lichtervelde (Jacques de), Souverain Bailli de Flandre. Notice

biographique, 1876, 292 et suiv. — Ses lettres patentes du Souverain Bailli, 1876, 299.— (Jean de) (1575), Souverain Bailli de Flandre, 1876, 297.

Liedekerke (Philippe de), 1891, 347, 348.

Liefrinck (Jean), graveur sur bois, 1881, 313.

Liége. Importance des écrits de Sedulius pour l'histoire de ce pays au IX^e^ siècle, 1882, 498. — Les évêques au XI^e^ siècle, 1889, 84 et suiv. — Historia vastationis leodiensis. Sac de cette ville. Mns., 1888, 492. — Émeute sous l'administration du bourgmestre La Ruelle, 1880, 256 et suiv. — Le duc de Wellington dans cette ville, 1883, 347.

Liemaker (Nicolas de) connu sous le nom de Roose, peintre gantois, 1882, 256. — Panneaux peints par lui, 1888, 263.

Lierre. Église de Saint-Gommaire, 1875, 191. — Vitraux exécutés par Rombaut Keldermans pour cette église, 1875, 49,

Lietard (Jérome), abbé de Saint-Ghislain, 1877, 152.

Lieven (Le comte de), ambassadeur de Russie à Londres. Dépêche au comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de Russie (1814), 1880, 480.

Liévin (Louis), peintre verrier, 1879, 365.

Liévin (Saint), 1875, 326; 1881, 480.

Ligne (Mathilde de). Donation à l'abbaye de Bonne-Espérance, 1893, 389.

Ligures (Les). Leur siège primitif et leurs courses dans la Gaule, 1877, 274.

Lille. Inauguration des archiducs Albert et Isabelle dans cette ville, 1892, 415. — Le théâtre. Notice historique, 1890, 490. — Le musée de peinture et de dessin, 1892, 489.

Lilli, poète anglais, 1888, 89, note 1.

Limburg Stirum (Le comte Léopold de), gouverneur de La Haye (1813), 1879, 424.

Limeuil (Isabelle de), confidente de Catherine de Médicis. Ses aventures, 1886, 120.

Limnander de Nieuwenhove (Ar. M. G.), compositeur du musique. Notice nécrologique, 1892, 494.

Limoges (École et ateliers d'émaillerie à), 1884, 132.

Linas (Charles de), archéologue. Notice nécrologique, 1887, 502.

Lindre (La cour du roi de), 1891, 270 et suiv.; 402 et suiv.

Linemakere (Daniel). Sa dalle funéraire, 1892, 130, 131.

Linguistique. Grammaires et dictionnaires des langues hébraïque, grecque et latine, 1875, 293. — Les papes au XIII^e^ siècle, protecteurs de la langue flamande, 1875, 343. — Prépondérance de la langue flamande avant 1500 en Belgique, 1875, 313. — Documents sur la langue flamande. Mns., 1879, 303. — Analogies hiberno-flamandes, 1884, 93 et suiv., 229 et suiv., 308; 1885, 27 et suiv. —

Coup d'œil historico-linguistique sur le flamand dans ses rapports avec les idiomes celtiques, etc., 1885, 302, 415; 1886, 33, 182, 306, 411; 1887, 161, 308, 452; 1888, 81, 280. — Du calcul de certains délais en langue flamande, 1890, 351. — Singulières confusions entre le C et le T, 1891, 375. — Proverbes usités au XVI[e] siècle, 1891, 428 et suiv. — Le français se répand dans nos provinces principalement sous la domination bourguignonne, 1875, 314. — Emploi du français dans les affaires gouvernementales, 1891, 51, note 1. — Nombreux ouvrages de la bibliothèque de M. Burgand des Marest, concernant surtout la langue basque, 1876, 93.

Lis (Fleur de). Ses caractères en héraldique, 1894, 458.

Listergouw (Le), pagus Listrigaugensis, 1876, 173.

Liszt (L'abbé Frans), compositeur et musicien. Notice nécrologique, 1886, 511.

Litolff (Henri), compositeur et pianiste. Notice nécrologique, 1891, 512.

Littérature (Causerie sur la), 1875, 232. — Romans des anciens égyptiens, 1876, 502. — Chants sacrés de l'Orient, 1877, 489. — Poèmes épiques du temps de saint Amand, 1875, 332. — Hymne à sainte Eulalie en langue romane, 1875, 332. — Poème en langue thioise en l'honneur de Louis III, 1875, 332. — Drames liturgiques du moyen-âge. Ouvrage de M. de Coussemaker, 1876, 508. — Poésie. Ses caractères aux XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, 1875, 328. — Poème de Sedulius : De Rosae Liliique certamine, 1894, 456. — La littérature nationale de nos provinces sous le gouvernement de Marguerite de Parme (1507-1530), 1875, 312. — La littérature latine cultivée avec succès à la fin du règne des archiducs Albert et Isabelle, 1882, 209. — Antiquité de la langue flamande, 1887, 166 et suiv. — Vers flamands sur l'établissement de la Confrérie de Sainte-Barbe à l'église Sainte-Gudule à Bruxelles (XV[e] siècle), 1893, 296. — Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique, 1887, 495. — Influence de l'hôtel de Rambouillet, 1891, 1. — Poésie. Pièces en vers de la cour du roi de Lindre, 1891, 282 et suiv., 403, 405. — Pièces de vers parues à Gand en 1815 en l'honneur des Bourbons, 1894, 475. — La littérature écossaise contemporaine, 1878, 207, 208.

Littré (Maximilien-Paul-Emile), philosophe et publiciste. Notice nécrologique, 1881, 509.

Littus Saxonicum (Le), 1892, 123.

Liturgie. Livres liturgiques de la bibliothèque du Musée Plantin, 1875, 290. — Suppression des fêtes religieuses dans le diocèse de Paris, 1881, 366.

Livre (Un) de raison. Signification de ce mot, 1894, 202.

Livres défendus. Conflit entre le censeur civil et le censeur ecclésiastique au sujet de ces livres, 1891, 235 et suiv. — Punition de ceux qui les lisent, 1891, 339.

Lochum (Le graveur Michel), 1890, 494.
Lockhart, généralissime anglais et diplomate. Particularités sur ce personnage, 1884, 38 et suiv.
Loen (Le peintre Van). Portrait de jeune fille, 1894, 478.
Lois agraires à Rome, 1894, 321. — dans la Grèce ancienne, 1894, 94.
Lokeren (Eglise de Saint-Laurent à), 1875, 379. — La famille gantoise Van), 1892, 132, 133.
Lombard (Lambert), peintre de l'école flamande, XVI^e siècle, 1887, 484. — (Pierre), célèbre prédicateur, 1886, 219, note 3. — (Pierre), horloger de Philippe-le-Bon, 1884, 189 et suiv.
Lombards à Gand au XIV^e siècle, 1881, 156. — ne peuvent résider à Neckerspoel, 1889, 190.
Londres. Particularités sur cette ville et ses environs, 1890, 427 et suiv. — Cathédrale de Saint-Paul. Ses tapisseries, 1877, 102.
Longman (William), entomologiste et historien. Notice nécrologique, 1877, 502.
Longwy. Dénombrement de terres situées dans cette localité (1361), 1887, 231.
Loo (La famille gantoise van), 1891, 370.
Looz (Le comté de), 1878, 112. — (Arnold II, comte de) allié de Lambert le Barbu, comte de Louvain, 1877, 226; 1878, 111, 112. — (Imaine de) abbesse de Flines, 1876, 82.
Looz Corswarem (G.-F.-H., comte de), archéologue. Notice nécrologique, 1894, 502.
Lorraine (Anne-Elisabeth de), dame de Wavre, 1893, 215. — (Charles-Henri de), prince de Vaudemont, seigneur de Wavre, 1893, 215. — (Henri de), duc de Guise. Lettre à Pierre-Ernest de Mansfelt, 1877, 410.
Loteries et tombolas d'autrefois. Règlements et objets, 1890, 82 et suiv. — d'objets d'art en France (XVII^e siècle), 1889, 486.
Lothaire I^er (L'empereur). Son alliance avec les Normands, 1882, 103.
Lothaire, roi de France, confirme la possession de ses biens à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, 1876, 162.
Lotharingie (Le Royaume de), 1878, 91-92.
Lothier (Le duché de). Son origine, son étendue, ses accroissements, 1880, 250-251.
Lothier et Brabant (Les ducs de). Erreur des chroniqueurs du XII^e siècle en ce qui concerne l'origine de ces princes, 1876, 29.
Lottum (Le comte de), commandant d'un corps d'armée au siège de Gand en 1708, 1875, 440.
Louant (Barthélemi), abbé du monastère d'Alne, 1890, 493.
Louchard (Les) d'Arras, banquiers de la maison comtale de Flandre, 1891, 27, 28.
Louis, roi de Bavière, fait élever le monument d'Oberammergau, 1876, 87.

Louis IV d'Outremer, roi de France, 1878, 432-433.
Louis VI le Gros, roi de France, partisan de l'union des évêchés de Noyon et de Tournai, 1892, 217 et suiv.
Louis VII, roi de France, autorise la séparation des églises de Tournai et de Noyon, 1892, 307, 310. — Origine des armoiries sous ce monarque, 1894, 454.
Louis IX, roi de France, 1878, 54. — Donation à son frère Robert du comté d'Artois avec Hesdin, Bapaume et Lens, 1877, 478. — Son arbitrage dans la querelle des d'Avesnes et des Dampierre, 1894, 222, 223. — à Gand, 1894, 252. — Établit un béguinage à Paris et en divers lieux, 1894, 253. — Visite de ce monarque et de la reine Blanche à Saint-Omer, 1890, 381. — Don de reliques et de reliquaires aux Frères prêcheurs de Liège, 1881, 245 et suiv. — Sa progmatique sanction, 1892, 488. — Psautier de ce monarque, 1893, 376.
Louis X le Hutin, roi de France, 1875, 10 et suiv., 1878, 82.
Louis XI, roi de France, 1881, 6, 7, 23, 24, 29. — remplace le béguinage de Paris par un couvent de religieuses, 1894, 253.
Louis XII, roi de France. Projet de mariage avec Marie, fille de Henri VIII, roi d'Angleterre, 1885, 19. — Projet de mariage entre sa fille Claude et l'archiduc Charles d'Autriche 1881, 275. — Guerre contre Maximilien, 1876, 2 et suiv. — conclut le traité de Paris (2 août 1498) avec Philippe-le-Beau, 1876, 1. — Particularités sur son entrée à Lyon, 1890, 439.
Louis XIII et Marie de Médicis. Leur antagonisme, 1876, 219, 220.
Louis XIV, roi de France, prend la ville de Gand, 1678, 1892, 391. — Lettre à l'évêque de Gand, 1891, 108. — Récit de son voyage en Normandie et en Picardie, 1883, 75 et suiv. — Les grands traités du règne de ce monarque, 1894, 116.
Louis XV, roi de France, 1881, 119, 149. — Son entrée à Gand, 1888, 261. — Son séjour à l'abbaye de Saint-Michel à Anvers, 1886, 176.
Louis XVI, roi de France, 1881, 98. — Don d'un exemplaire de l'office de la Semaine-Sainte à la princesse de Lamballe, 1894, 125.
Louis XVIII. Son séjour à Gand, 1886, 361 et suiv.; 1894, 471, 472.
Louis, roi de Hollande, à Anvers en 1809, 1894, 304, 305, 312, 313.
Louis, roi de Saxe. Ses exploits contre les Normands, 1882, 231-232.
Louis II d'Anjou, roi de Sicile, accusé de la mort du Dauphin, 1887, 208.
Louis de Crécy, comte de Flandre. Particularités sur ce prince, 1878, 51, 75, 83; 1879, 389. — accorde des privilèges au bourg d'Hughevliet, 1893, 313.
Louis de Mâle, comte de Flandre. Caractère de ce prince, 1876, 259. — crée le Souverain Bailliage de Flandre, 1876, 161. — suzerain de Termonde, 1878, 52. — seigneur de cette ville, 1878, 62. — seigneur de Malines. Vitrail représentant ce prince à l'église Saint-Rombaut

dans cette ville, 1877, 14. — Son palais *Het hof vander Posterie* à Gand, 1881, 298.

Louvain. Origine de la ville, 1878, 88 et suiv. — Ses premiers comtes, 1878, 88 et suiv. — Particularités sur cette ville, 1875, 380 ; 1880, 236, 430; 1887, 236. — Son importance au XI[e] et XII[e] siècles, 1880, 253. — Inauguration des archiducs Albert et Isabelle, 1892, 279. — La clé d'or donnée à cette ville par Charles VI, 1883, 13. — Actes de vandalisme ordonnés par le magistrat en 1796, 1887, 290. — Sa correspondance avec l'administration du département de la Dyle, au sujet des objets d'art de l'église des Célestins à Héverlé, 1887, 412 et suiv. — Hostilité des habitants contre les français sous le régime impérial, 1894, 436. — Épisode de la révolution de 1830 dans cette ville, 1881, 394 et suiv. — Jean de Neeff, ancien bourgmestre de cette ville, 1881, 392. — Le château César, 1880, 229, note 1. — La boucherie, 1875, 39. — Verrières exécutées par Mathieu Keldermans pour plusieurs monuments de cette ville, 1875, 49. — Fondation du chapitre de Saint-Pierre, 1880, 229. — Église de Saint-Pierre, 1875, 189, 365. — (Comté de), 1881, 484. — Biens allodiaux possédés par les comtes dans d'autres cantons, 1881, 485. — (Université de). Copernic et Galilée devant l'*Alma Mater*, 1890, 240. — Une chaire de littérature française dans cet établissement en 1562, 1884, 406. — Société littéraire y érigée en 1610, 1882, 211. — Le collège des trois langues. Particularités, 1877, 137. — Collège de la Sainte-Trinité, 1890, 493. — Entrée à Bruges du primus F. Bergh en 1782, 1887, 472. — Réception à Gand de Hubert Ruelens, primus de l'Université, 1883, 357. — Une pièce en vers relative à l'Université, 1893, 48. — pendant la révolution de 1830, 1881, 411. — (Godefroid de), Sire de Leeuw, etc. Notice. 1888, 13. — (Henri de), Sire de Leeuw, etc. Notice, 1888, 16. — (Jeanne de), Dame de Baucignies, etc. Notice, 1888, 17.

Louvois, ministre de Louis XIV. Sa cruauté envers les habitants des Pays-Bas et de l'Allemagne, 1886, 399.

Loveling (Rosalie), poète néerlandais. Notice nécrologique, 1875, 510.

Lubeck (Paix avec la république de) (1534), 1880, 293, note 3.

Ludolphe de Saxe ou le Chartreux. Mns. et incunables, 1886, 220, note 7.

Ludovisi (Le cardinal), 1878, 8, 17, 34, 36.

Lulle (Antoine), professeur de rhétorique à l'Université de Dôle, 1892, 86.

Lullin (François-Prosper de Genève, seigneur de), général des gardes du duc de Savoie, 1880, 294.

Lumley (Le peintre), 1876, 66.

Lunden (Le colonel de). Sa conduite à Gand pendant la révolution brabançonne, 1876, 344 et suiv., 1892, 102.

Luppen (Joseph Van), peintre paysagiste. Notice nécrologique, 1891, 510.
Lutgarde, femme du comte de Looz, Arnold II, 1878, 112.
Lutgarde (Sainte), 1892, 109, note 1.
Luther. Sa doctrine répandue à Anvers, 1883, 376 et suiv.
Luthéranisme. Mesures prises contre lui par Charles V et Léon X, 1883, 380. — par Marguerite de Parme, 1883 382. — Poursuites contre les sectaires dévolues au Magistrat de Gand, 1890, 405. — Exécution à Bruxelles de trois moines Augustins convaincus de Luthéranisme, 1883, 383 et suiv.
Luxembourg. Sacrilège commis dans cette ville en 1748, 1890, 485 et suiv.

M.

Maccari (L'aquarelliste M.), 1878, 197.
Machline (Marguerite de). Son testament, 1879, 46.
Mackart (Hans), peintre de : l'Entrée de Charles-Quint à Anvers. Notice nécrologique, 1884, 505.
Maçonniques (Loges). Voyez Cologne (Charte de),
Macors (Joseph-Gérard), professeur à l'Université de Liège, 1886, 507.
Madrid (Le musée de), 1889, 357.
Maelborch (Jean Van), brodeur bruxellois. Auteur d'un ornement complet pour la chapelle de la Toison d'or à Dijon, 1881, 196 et suiv.
Maerlant (Jacques Van), Analogie morale entre ce poète et le poète anglais Chaucer, 1887, 323 et suiv. — Sa pierre tumulaire à Damme, 1893, 319. — Le *Spieghel historiael*. Manuscrit, 1888, 491.
Mars (Le peintre J.), 1878, 348, 356-357, 360. — (Le peintre N.), 1880, 263 ; 1894, 479. — Musiciens de cette famille, 1892, 289. — (J.-B), trésorier des chartres de Flandre, 1890, 273.
Mars-Canini, peintre d'histoire et de portraits. Notice, 1889, 240.
Maesseyck. Chapitre transféré, en 1571, d'Aldeneyck, dans cette ville, 1893, 465. — Evangéliaire du VIII[e] siècle conservé dans l'église, 1893, 465, note I.
Maestricht. Découverte dans l'église de Saint-Servais des sarcophages de l'évêque saint Monulphe et saint Gondulphe, 1890, 371. — Église y bâtie par Saint-Monulphe, 1875, 321. — Reconstruction de l'église de Saint-Jean, 1881, 442. — Trésor de cette ville, 1878, 374 à 376.
Maffei (Andrea), écrivain. Notice nécrologique, 1885, 490.
Maghe (Engelbert), abbé de Bonne-Espérance, auteur du *Chronicon Bonae Spei*, 1893, 382.
Magnentius, comes domesticus, 1876, 24.
Magnus (La famille), *alias* de Groot, 1893, 306, note 2.

MAÏ (Le cardinal Angelo), bibliothécaire de la Vaticane, 1881, 127-128.
MAILHE (L'avocat Jean), à Bruxelles, 1888, 494.
MAILLE (Jacques), horloger du château de Mons, 1884, 194.
MAILLIAERTS (Jean), peintre-verrier, 1877, 17.
MAILLY (Éd.), mélomane et musicologue. Notice nécrologique, 1891, 510.
MAIRES du palais. Origine, caractères et progrès de cette institution, 1876, 23 à 25.
MALCONTENTS (Les) occupent la ville d'Alost, 1893, 335. — Alerte causée par eux à Gand en 1580, 1878, 450, 451.
MALDEREN (Jean Van), doyen de Leeuw-Saint-Pierre, puis évêque d'Anvers, 1877, 154; 1878, 16.
MALINES. Les Berthout, avoués de l'évêque de Liège dans cette Seigneurie, 1889, 86. — (La Seigneurie de) vendue à Guillaume, comte du Hainaut, 1889, 194. — Achat de la ville par Louis de Nevers (1333), 1878, 75 et 76 — Chapitre de l'ordre de la Toison d'or à saint Rombaut (1491), 1878, 174. — Le premier livre imprimé dans cette ville, 1875, 297. — Inauguration des archiducs Albert et Isabelle, 1892, 408. — Réception du cardinal Infant, gouverneur des Pays-Bas, 1875, 171, 172. — Différends avec ceux de Neckerspoel, 1889, 190. — Joyeuse Entrée de Charles II, 1875, 202.— L'incendie de la tour de Saint-Rombaut, 1877, 169. — Ommegang de Malines en 1775, 1875, 391. — Particularités sur cette ville, 1875, 364 et suiv.; 1886, 177. — Chroniqueurs et historiens de cette ville : Foppens, Joffroy, Van Gestel, Azevedo, Cuypers, 1877, 176 et suiv. — Le palais de l'Empereur et le palais de Marguerite d'Autriche, 1875, 55; 1879, 384, — Restauration du palais de Marguerite d'York, 1894, 127. — Palais de Pitzenbourg, 1875, 185. — L'hôtel de Busleyden, 1876, 91. — Local de la gilde des archers, 1875, 363. — Le musée communal, 1875, 385. — Statues dans les rues de cette ville, 1875, 376, 377. — Les sculpteurs malinois, 1875, 17, 164, 358. — Industrie des cuirs dorés, 1875, 365, 366, 392. — La prison, 1875, 201. — Église de Saint-Rombaut, 1875, 31, 168, 175, 186 à 188, 194 et suiv., 201, 202, 360, 371, 377, 388 à 390, 394. — Notes sur les anciennes verrières de cette église, 1877, 1. — Chapelle des arbalétriers, 1875, 204. — Tour de Saint-Rombaut, 1875, 66 et suiv.; 1876, 373; 1877, 246. — Son carillon, 1893, 229. — Église de Notre-Dame au delà de la Dyle, 1875, 168, 171, 196, 363 et suiv., 388, 396. — Église de Notre-Dame d'Hanswyck, 1875, 175, 183, 184, 192 et suiv., 359, 362, 368, 375. — Église de Saint-Jean, 1875, 171, 197, 198, 371, 385.— Ancienne église de Saint-Pierre, 1875, 200, 378, 395. — Église des Saints-Pierre et Paul (ancienne église des Jésuites), 1875, 198, 199, 394. — Église de Sainte-Catherine, 1875, 31, 189, 371, 382, 386. — Église du Grand Béguinage, 1875, 178, 182, 199, 362. — Le prieuré de Leliendael, 1875, 168, 185, 200, 206, 389. — Couvent et église des

Jésuites, 1875, 201. — Couvent de Béthanie, 1875, 378. — Couvent des Carmes déchaussés, 1875, 378. — Église des Dominicains, 1875, 389. — Église des Frères Cellites, 1875, 367. — Église des Récollets, 1875, 189. — Refuge de l'abbaye de Roosendael, 1875, 204. — Couvent des Lépreux, 1875, 189. — Grand séminaire, 1875, 200, 376. — Sa chapelle, 1875, 185. — (Le pays de). Ses possesseurs. Son étendue, 1879, 307, note 1; 327 et suiv. — revendiqué par la maison d'Egmont, 1879, 306 et suiv. — (La seigneurie de). Son étendue, 1879, 307, note 1. — (Les seigneuries du pays de), 1889, 81 et suiv., 189, 447; 1890, 40, 158, 283. — (Grand Conseil de), 1879, 384. — Lettres lui adressée par Marguerite d'York et Marie de Bourgogne, 1890, 354, 355. — Palais destiné au grand Conseil, 1875, 55, 61.

Malingré (Émilien-François), moine de l'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin. Notice biographique, 1876, 327. — Sa relation de tout ce qui s'est passé de remarquable dans l'abbaye de Saint-Pierre, lez-Gand, et des principaux événements arrivés dans les Pays-Bas autrichiens (15 août 1779 jusqu'à 1791 inclusivement), 1876, 327.

Mallery (Charles de), dessinateur et graveur, 1893, 134-135, 147.

Malou (Jules), homme d'État. Notice nécrologique, 1886, 506.

Malplaquet (Bataille de). Ses conséquences, 1875, 478.

Malte (La famille gantoise van), 1892, 134 et suiv. — (Jean van). Sa Dalle funéraire, 1892, 133.

Mande (Catherine de)? Sa dalle funéraire, 1892, 135.

Mandyn (Jean), peintre néerlandais. Notice, 1886, 107.

Mangot (André, Hans, Pierre Ier, Pierre II), orfèvres, XVe et XVIe siècles, 1885, 335.

Mannen (Le sculpteur), 1875, 382.

Mansdale (Les van). Voyez Keldermans.

Mansfelt (Le comte Charles de). Lettres lui adressées par Alexandre Farnèse, 1877, 390 à 397. — (Octavien-Auguste, comte de). Particularités sur ce personnage, 1877, 412. — Lettres à son frère Charles, 1877, 412 à 414. — (Pierre-Ernest de), gouverneur de Luxembourg. Particularités sur ce personnage, 1877, 398, 407, 408, 419, 437. — Ordonnance par laquelle il est ordonné aux officiers de rejoindre leurs régiments, 1877, 431. — Lettre à Philippe II, 1877, 431. Observations sur cette lettre, 1877, 434. — Lettres à son fils Charles, 1877, 398, 400, 401, 404, 405, 406, 408, 416. — Lettre lui adressée par le duc de Guise, 1877, 411. — Lettre lui adressée par Françoise de Montmorency, 1877, 387. — Sa nomination de gouverneur général. Instructions, 1877, 420 et suiv. — Inventaire des bijoux et tapisseries délaissés par lui, 1877, 437.

Mantegna (Andrea). Son tableau : *L'agonie dans le jardin des oliviers*, 1894, 501.

Manuce, célèbre imprimeur, 1889, 340.

Manuscrits égyptiens, vieux de trente-quatre siècles, traitant de la

médecine, 1876, 234. — arabes de la Bibliothèque de Berlin, 1888, 254. — Grand nombre de manuscrits en langues arabe, hebraïque, syriaque, persane, japonaise, pâli (Britisch Museum), 1876, 94. — d'Aristote, 1891, 126. — Chartes de la cathédrale de Bari (trois chartes bysantines), 1887, 252. — Diplôme de Thierry III, roi de France (VII[e] siècle), 1878, 209. — Evangelia quatuor, latine. Manuscrits exécutés pour l'archevêque Wilfrid d'York, entre 670 et 680, 1889, 493. — Evangéliaire des saintes Harlinde et Relinde, premières religieuses de l'abbaye d'Aldenyck, conservé dans l'église de Maeseyck (VIII[e] siècle), 1893, 465, note 1. — *Ademari chronicon* du IX[e] siècle, 1894, 456. — du X[e] siècle, découverte au monastère de San Antonio del Monte près de Rieti, 1891, 256. — Le pentateuque volé et restitué. Manuscrit du X[e] siècle, 1880, 501. — Charte de Richard, Cœur de Lion (1190), 1879, 263. — *Le liber cantarum ecclesiae leodiensis* (1185), 1883, 124. — Le livre d'ivoire ou des serments de la bibliothèque publique de Rouen, 1886, 250. — Roman de la Rose (XIV[e] siècle avec miniatures), 1879, 15. — Bréviaire latin du XIV[e] siècle au Museum national de Budapest, 1894, 250. — Règlement pour la chapelle de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, aux archives de Pise, 1890, 347 et suiv. — Les chroniques de Froissard vendues 45,000 fr., 1889. 497. — Enluminures du manuscrit de Gilles de Bailleul : commentaires sur les épitres de Saint-Paul (XV[e] siècle), 1877, 98 et suiv. — Le livre d'heures des Sforza (1493), 1893, 255. — Le registre de la confrérie de Sainte-Barbe en l'église Sainte-Gudule à Bruxelles (XV[e] siècle), 1893, 286. — Le missel de l'abbaye d'Averbode enluminé en 1527, par Marie Van Belle, 1876, 241. — Livre de dépenses de Marguerite, reine de Navarre, sœur de François I[er], 1890, 118. — Missels et antiphonaires de Marguerite d'Autriche, des abbayes du Parc et de Gembloux, 1876, 243. — Commémoraison et advertissement de la mort de très chrestienne etc., Madame Anne, deux fois reyne de France, duchesse de Bretaigne (XVI[e] siècle) avec lettrines et miniatures, 1879, 21, 22. — Livre d'heures latines, exécutées en 1582 pour le duc d'Alençon, 1879, 14. — Chronique de la noble cité de Liège, etc. (1596), 1879, 15. — d'œuvres du Président Philippe Wielant acquis par la bibliothèque de l'Université de Gand, 1892, 248; 1894, 108. — belges du XVI[e] siècle remarquables par leurs illustrations, 1876, 241. — Le dernier mns. de Jacques Meyer, auteur des *Annales de Flandre*, 1889, 242. — Romances espagnoles et récits du XVI[e] siècle découverts à Cracovie, 1891, 253. — Officium B. Mariae Virginis. Orationes Selectae (1647), avec miniatures, 1879, 14. — Découverte de documents précieux pour l'histoire du XVII[e] siècle, lettres de Gustave Adolphe, Oxenstiern, 1892, 124. — du père de Le Ville relatifs aux Célestins et à leur couvent d'Héverlé, 1894, 178. —

intitulé : *Diversche ghedichten van verscheyde materien, soo fransche als duytsche, door J, Guillaume van Exaerde, heere van Waterhoute* (1675), 1893, 190. — 49 volumes des correspondances de Christophe, vicomte Hatton et de Daniel Linch, secrétaires d'Etat sous le règne de la reine Anne (British Museum), 1876, 94. — — Le Missel des noces de la princesse Stéphanie, 1881, 129 à 130, 131. — du Musée Plantin. Auteurs latins, 1875, 276; mns. avec miniatures, 1875, 279; mns. divers, 1875, 280; 1886, 211. — Acquisition par la Bibliothèque Vaticane d'un grand nombre de mns. de la Bibliothèque Borghèse, 1892, 375. — (Catalogue des) du Vatican, 1881, 124. — (Les) de Cheltenham, 1888, 486, — de la bibliothèque du baron Laroche Lacarelle, 1888, 252. — Vente de la collection Hamilton à Londres, 1889, 493. — à Berlin, de la collection du comte Paar, ambassadeur d'Autriche près du Pape, 1893, 253. — d'autographes à Paris (1877), 1878, 126. — de documents et autographes concernant la Belgique, à Paris en 1886, 1887, 228. — d'une collection d'autographes ayant appartenu à Th. Juste, 1889, 129. — d'autographes à Londres 1894, 256. — L'homme qui reçoit le plus d'autographes, 1878, 206-207.

MARAT, auteur d'un livre intitulé : *Le feu*, offert à Marie-Antoinette, reine de France, 1889, 129. — Tableau de David représentant sa mort, 1894, 497.

MARBAIS (Jean de), architecte des comtes de Hainaut, 1875, 67.

MARC. Fête de Saint-Marc, 1891, 269.

MARCEL (Le cardinal). Légat aux Pays-Bas, 1882, 150.

MARCHE (Olivier de la), auteur de *L'état de la maison du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire*, 1893, 392.— Étude sur ce chroniqueur, 1885, 113.

MARCHIN (Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de), 1884, 331, note 1.

MARCK (Evrard de la), sire d'Arenberg. Notice sur ce personnage, 1880, 277. — (Evrard de la), fils du précédent, 1880, 278. — (Robert de la) d'Arenberg, 1880, 281, 286 et suiv.

MARCKE (Lummene de). Notice sur cette famille, 1878, 151 et suiv. — (Charles de Lummene de). Ses œuvres, 1878, 8. — (Jacques Corneille de Lummene de). Notice biographique, 1878, 7, 134. — (Louis de), jésuite, 1878, 13. — (Viglius de), conseiller syndic du Franc, 1878, 13.

MARDYCK. Prise de cette place, 1884, 37.

MARGUERITE, reine de France. Lettre à Henri III, roi d'Angleterre, 1888, 440.

MARGUERITE D'ANGOULÊME, reine de Navarre. Livre de dépenses de cette princesse, 1890, 118.

MARGUERITE D'AUTRICHE, femme de Philippe III, roi d'Espagne, 1892, 277.

MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, comtesse de Flandre, 1878, 50, 72, 75 à 79; 1881, 305 et suiv. — Particularités sur le mariage

de cette princesse avec Bouchard d'Avesnes, 1894, 217. — Son mariage avec Gui de Dampierre, 1894, 219. — Sa lutte contre Jean d'Avesnes, 1876, 425 et suiv. — L'empereur Frédéric II lui donne l'investiture des fiefs allemands, 1876, 429. — Fonde une abbaye à Orchies, 1876, 81. — Anniversaire de cette princesse célébré à l'abbaye de Villers, 1882, 31.

Marguerite de Bourgogne, comtesse d'Ostrevant, puis comtesse de Hainaut. Dépenses pour ses couches, 1886, 275 et suiv.

Marguerite d'York, fille d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Sa dot pour son mariage avec le fils du duc de Brabant Jean Ier, 1889, 101. — sœur d'Edouard III, roi d'Angleterre. Négociations pour son mariage avec Charles le Téméraire, 1881, 6. — à l'hôtel de Guy de Baenst à Watervliet, 1892, 370. — Agrandit la cour Impériale à Malines, 1879, 384; 1881, 6. — dame usufruitière de la ville et du pays de Malines, 1879, 326. — Don d'une verrière à l'église de Saint-Rombaut, à Malines, 1877, 18.

Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, 1879, 384. — Don d'une verrière à l'église Saint-Rombaut à Malines, 1877, 23. — Ses missels et ses antiphonaires, 1876, 243.

Marguerite de Parme, gouvernante générale des Pays-Bas. Renseignements sur la mère de cette princesse, 1876, 484.— Sa lutte contre les confédérés, 1883, 245. — Lettre lui adressée par de Chantonay, 1880, 93. — Lettre à Viglius, 1877, 49.

Mariages. Statuts de Clotaire Ier et Clotaire II, rois de France, y relatifs, 1881, 92, note 1. — clandestins. Ordonnances de Charlemagne et de Henri II et Louis XIII, rois de France, y relatives, 1881, 119, note 1. — Dispositions des conciles, 1881, 119, note 1. — Législation sur cette matière en France (XVIe-XVIIIe siècles), 1881, 118 et suiv. — Honteux trafic, fait par les rois de France, des héritières de grands fiefs, 1894, 214 à 216. — Noces d'or à Gand en 1689, 1891, 497.

Marie-Thérèse (L'impératrice). Son règne, 1892, 62-63. — Robe de dentelles lui offerte par les États de Flandre à l'occasion de son inauguration, 1894, 372. — Monnaie satirique à l'effigie de cette princesse, 1889, 496.

Marie de Médicis, reine de France. Son voyage aux Pays-Bas, 1892, 274, note 1. — *Marie de Médicis dans les Pays-Bas.* Compte rendu de cet ouvrage, 1876, 218. — à Gand, 1883, 483. — insiste pour la canonisation de Colette de Corbie, 1879, 376. — Sully et les filles d'honneur de cette princesse, rendues « si gaillardes » par le vin d'Arbois, 1892, 99.

Marie-Antoinette, reine de France. Particularités sur cette princesse, 1892, 258. — Lettre à la princesse de Lamballe, 1894, 125. — Dentelle provenant d'elle, 1890, 118. — Orgue lui ayant appartenu, 1889, 497. — Livre lui offert par Marat, 1889, 129.

Marie-Louise (L'impératrice). Son portrait par Paelinck, 1894, 484.
Marie Stuart, reine d'Écosse. Papiers qui la concernent, 1893, 249. — Lettre au cardinal de Guise, 1890, 238. — Documents concernant son exécution, 1885, 357. — Son histoire, par Jules Gauthier. Compte rendu de ce livre, 1875, 126.
Marie de Bourgogne (La duchesse). Troubles au commencement de son règne, 1881, 27 et suiv.
Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas, 1879, 384; 1880, 293; 1881, 315, note 3. — Conflit de cette princesse avec la ville de Gand, 1878, 391-392. — Concession d'une pension à Viglius ab Aytta de Zuichem, 1877, 38-39. — Messe et procession ordonnées par elle à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, 1891, 374.
Marie-Christine et Albert de Saxe-Teschen, gouverneurs-généraux des Pays-Bas, 1878, 268; 1880, 341-342.
Mariette (Auguste-Edmond), égyptologue. Notice nécrologique, 1881, 508. — (P.-J.). Son *Abecedario*, 1881, 322.
Marine en France à l'époque de Mazarin, 1885, 45 et suiv.
Marini (Gaëtano). Ses travaux à la Vaticane, 1881, 127.
Marionnettes (Théâtre de) à Gand, 1890, 423 et suiv.
Marius (Louis), fondateur d'une verrerie à Gand, 1888, 481; 1891, 121.
Mark. Origine et organisation de cette institution, 1881, 47 et suiv.
Marlborough (Le duc de). Particularités sur ce général, 1878, 1 et suiv. — Sa courtoisie envers les dames de Bruxelles, 1878, 3-4. — Lettres au Magistrat de Gand (1706 et 1707), 1875, 425, 433. — Assiège la ville de Gand (1708), 1875, 439 à 441. — signe la capitulation (1709), 1875, 474. — Son entrée solennelle dans cette ville en 1709, 1875, 475 et suiv. — Portrait de son caractère 1883, 151.
Marlowe, poète anglais. Notice, 1888, 89, note 1.
Marmier (Xavier), écrivain et académicien. Notice nécrologique, 1892, 495.
Marnix de Sainte-Aldegonde. Jugement porté sur lui par F. de La Noue, 1892, 188. — précurseur de la littérature classique des Pays-Bas, 1887, 496.
Marolles (Joachim de Lenoncourt, marquis de), gouverneur de Thionville, 1883, 186.
Marot (Cl.) et de Bèze. Psautier rimé, 1875, 289.
Marquain (Le village et la seigneurie de), 1893, 276 et suiv. — L'ancienne église, 1893, 275. — Liste des curés, 1893, 279.
Marschal (Samuel), musicien. Inscription funéraire à Bâle, 1878, 224.
Marsolier, auteur dramatique. Notice, 1888, 117.
Martel (L'arithmétique de Nicolas). Son ouvrage et sa biographie, 1893, 206.
Martens (L'aquarelliste), 1878, 197.— (Thierry), l'imprimeur alostois, 1877, 247.
Martin IV (Le pape) et Gui de Dampierre, 1878, 81.

MARTIN V (Le pape). Bulle de fondation de l'Université de Dôle, 1892, 85.
MARTIN (Henri), historien. Notice nécrologique, 1884, 505.
MARTINS ou MARTINIUS (Le poète François), 1889, 326. — (François), auteur d'un livre : *Epistolae ad amicos*, 1889, 327.
MARVILLE (Ville de). Particularités, 1886, 143.
MASIUS (André). Lettre lui adressée par Mercator, 1883, 486. — (Jean), abbé de Parc, 1893, 134.
MASMINES (Robert de), seigneur d'Hemelverdeghem et de Leuverghem, 1877, 460. — (Walrave, seigneur de), 1877, 460.
MASQUE DE FER (L'homme au) détenu dans l'île Sainte-Marguerite, 1881, 113, note.
MASSÉ (Le compositeur Victor). Notice nécrologique, 1884, 504.
MASSENUS MODERATUS (Petrus), maître de chapelle de l'empereur Ferdinand Ier. Notice biographique, 1892, 288 et suiv.
MASSY (Alb.-Ferd.), archéologue. Notice nécrologique, 1887, 500.
MATHEYSEN (L'orfèvre Jean), 1877, 163.
MATHIAS (L'archiduc), souverain des Pays-Bas, 1879, 369; 1881, 316 à 318. — Différend avec Guillaume de Clèves, 1881, 336. — Ses tentatives pour se rendre maître de Deventer, 1881, 331 et suiv. — nomme de La Noue son maréchal de camp, 1892, 179. — Détails au sujet de sa fugue, 1881, 329.
MATHILDE, comtesse de Flandre. Les Gantois lui imposent une nouvelle Keure (1191), 1881, 149.
MATHIOLI, secrétaire du duc Charles IV de Mantoue, est-il l'homme au masque de fer? 1885, 294.
MATTENS (Norbert), président du collège de Saint-Norbert à Rome, 1890, 36.
MAUBEUGE (Jean de). Peintures à fresque de l'hôtel de Busleyden lui attribuées, 1876, 92. — Auteur du dessin du tombeau d'Isabelle d'Autriche, femme de Christiern II, roi de Denemark, 1886, 23.
MAURY (Alfred), archéologue. Notice nécrologique, 1892, 495.
MAX (Le peintre), 1879, 223.
MAXIMILIEN D'AUTRICHE et Marie de Bourgogne. Une lettre de ces princes, 1878, 68.
MAXIMILIEN D'AUTRICHE (L'archiduc), puis roi des Romains, 1879, 315, 323, 325, note 3, 326, 376, 384; 1881, 29. — Sa lutte contre les Flamands, 1886, 254. — Sa captivité à Bruges, 1891, 39. — émancipe son fils l'archiduc Philippe, 1876, 1. — Une lettre de ce prince (impression du XVe siècle), 1876, 1. — Lettre aux États généraux des Pays-Bas touchant le traité de Paris (26 janvier 1498), 1876, 9. — Lettre au maréchal de Vergy (28 août 1498), 1876, 4. — continue la guerre contre Louis XII, 1876, 2 et 3. — prend à Trente le titre d'Imperator Electus (3 février 1508), 1885, 112. — Monument de ce monarque à Inspruck, 1886, 366, 367.

Maximilien de Bavière, gouverneur-général des Pays-Bas. Notification de sa nomination aux États de Flandre, 1892, 82. — fixe les États à Gand, 1891, 36.
Mayne Reid (Le capitaine), romancier américain. Notice nécrologique, 1883, 500.
Mazarin. Particularités sur ce ministre, 1883, 81 et suiv., 106 et suiv.; 1884, 35 et suiv., 334, note 2, 475 et suiv. — Négociations ordonnées par lui pour prendre possession de l'évêché de Metz, 1883, 152 et suiv. — Négociations pour l'acquisition des duchés de Nevers et de Mayenne, 1885, 289 et suiv., 294 et suiv. — Sa passion pour les objets d'art, 1885, 67. — Détails sur l'armée personnelle de ce ministre, 1883, 270 et suiv. — Son régiment italien, 1885, 85 et suiv.. 409 à 411. — Sa correspondance et ses relations avec Robertot et d'autres fonctionnaires, 1883, 77 et suiv., 250 et suiv.; 1884, 201, 218, 223 à 227, 330, 335, 339, 347 à 350, 352, 353, 463 à 469; 1885, 47 et suiv., 403 et suiv.
Mécène. Ses jardins et sa salle de lecture à l'Esquilin, 1880, 500. —
Mechelen (Jean Van), premier prieur des Augustins d'Anvers, 1883, 376, 380.
Méchitar, le restaurateur des sciences de l'Orient, 1877, 489.
Médard (saint), évêque de Tournai et de Noyon, 1891, 483; 1892, 210, 212.
Médecine et chirurgie. Traité de chirurgie de Guy de Chauliac (1576), 1891, 352. — (Collège de) à Gand, Les banquets, 1885, 466. — Variabilité des médecins dans leurs méthodes, 1894, 113. — Leur inhumanité envers les malades, 1888, 110. — Les Bourreaux de Lille et d'autres localités, médecins chirurgiens, 1892, 49. — L'école de médecine de Vienne, 1883, 205. — Le charlatan Cyprianus à Gand (XVIII[e] siècle), 1888, 106 et suiv. (voyez aussi Chirurgiens).
Meerbeeck (Adrien Van), écrivain du XVII[e] siècle, 1884, 179.
Meeren de Cruyshautem (Le général comte Van der). Notice nécrologique, 1880, 507.
Meersch (Auguste vander). Notice nécrologique, 1881, 509. — (Emile vander), médecin. Notice nécrologique, 1889, 502.
Meerssen (Le traité de). Les stipulations, 1876, 187, 188. — (Terres de). Donation à l'église de Reims, 1878, 101.
Meerts (Le peintre M.), 1877, 336.
Meester (Le peintre Anatole de), 1877, 335; 1878, 101.
Meissonnier (Le peintre). Son célèbre tableau : Une charge de cavalerie, 1876, 94. — *Le siège de Berg-op-Zoom*, 1889, 357.
Melle (Prieuré de) fondé par Louis van den Hole en 1431. Son sceau (1435), 1877, 134. — (Boyden de Roede, curé de). Son sceau (1326), 1877, 133.
Mello (Le marquis de), gouverneur général des Pays-Bas, 1877, 451.
Mélot (Le sculpteur). Notice nécrologique, 1885, 484.

Melun (Hugues de), seigneur d'Antoing et de Sotteghem (1409), 1877, 460.
Memling (Hans). Son lieu de naissance, 1893, 369 et suiv. — L'adoration des Mages, au musée de Madrid, 1885, 359. — Le Sauveur du monde, 1878, 359. — Découverte d'un tableau de ce maître, 1883, 487. — Son portrait, 1885, 362, note 2.
Ménapie (La) envahie par les Tenchtères et les Usipètes, 1882, 443.
Ménapiens (Origine germanique des), 1882, 471. — Controverse au sujet de leur nationalité, 1877, 284 et suiv. — Leur emplacement, 1887, 353 et suiv. — Territoires occupés par eux, 1882, 422 et suiv.
Mendicité (Excès de la) pendant la domination française, 1894, 59.
Mendoza (Francisco de), marquis de Guadaleste, amiral d'Aragon, 1877, 442. — (Juan de), gouverneur de la cavalerie légère. Attentat sur sa personne, 1893, 334.
Menin (Histoire de), 1881, 505.
Mentelin (Jean), typographe strasbourgeois, 1878, 469.
Menzel (L'aquarelliste Adolphe), 1878, 196.
Meram (La famille de), 1891, 262. — (Gheluwe de). Dalle funéraire, 1891, 261.
Merbes. Fabrique de pots de terre dans cette localité au XV^e^ siècle, 1887, 209, note 1.
Mercator (Gérard). Sa nationalité flamande, 1880, 33 et suiv., 134 et suiv. — Une lettre de ce géographe à André Masius, 1883, 486. — Publications qui le concernent, 1880, 40, note 1, 62, 76; 1890, 109.— Sa statue à Duisbourg, 1880, 50. — Id. à Rupelmonde, 1880, 41.
Mercuriale (Jérôme), célèbre médecin. Notice, 1889, 433.
Mercy Argenteau (Correspondance du comte de) avec Joseph II, le prince de Kaunitz, etc., 1890, 111; 1892, 258.
Merelbeke. Résidence des religieuses de Ter Haghen, 1875, 214, 215.
Mergaert (M.), artiste peintre. Notice nécrologique, 1890, 500.
Merlin (Le jurisconsulte) à Bruxelles, 1888, 494.
Mérode (Seigneurie de), 1881, 422, 423. — Particularités sur cette famille, 1890, 49 et suiv. — (Les de), seigneurs de Westerloo, 1879, 334 et suiv. — (Bernard de), un des plus fougueux révolutionnaires du XVI^e^ siècle, 1880, 294, 295, 296. — (Florent de) provoqué en duel par le commandeur de la maison teutonique de Malines, 1893, 245. — (Marguerite de), 1890, 358.
Mérode-Westerloo (Le comte de) nommé maire de Bruxelles (1805), 1894, 446.
Mersch (Le général Jean-André Vander). Notice. Ses exploits et ses opérations stratégiques, 1876, 330 et suiv., 465 et suiv.
Mespelaer (Le village de) près d'Alost, 1877, 78.
Messaline (L'impératrice). Son dévergondage flétri par Juvénal et Tacite, 1894, 339. — Sa confidente, 1894, 339.
Métiers. Notice sur les obligations contractées par les Souverains

en vertu de leur serment à l'égard des communes et corps de métiers, 1879, 302. — Édits du 21 janvier et 17 mars 1787 à l'effet de remédier aux abus, 1887, 294. — Un mémoire contemporain sur la question des corporations aux Pays-Bas à la fin du siècle dernier, 1887, 420 et suiv. — et corporations (Insignes de), 1883, 9. — Les Liggeren et les comptes de la gilde de Saint-Luc à Anvers, 1877, 289, 449. — Les tonneliers de Bruges et de l'Écluse en 1461, 1885, 436. — (Les petits) de l'Écluse soumis aux ordonnances des métiers de Bruges, 1885, 439 et suiv. — Chartes de la corporation de Saint-Luc et de Saint-Éloi de Bruges. Comptes de la corporation des enlumineurs de cette ville, 1877, 290. — L'obituaire de la Société de Saint-Luc de Bruges, 1877, 290. — Le registre aux admissions de la corporation des peintres de cette ville (1453-1574), 1877, 290. — Peintres, sculpteurs et graveurs brugeois au commencement de ce siècle, 1883, 467. — Le magistrat de Bruxelles, porte un décret concernant les dépenses des métiers, 1887, 301. — Papiers concernant le métier des Quatre Couronnés de Bruxelles, 1877, 290. — La corporation des peintres de cette ville, 1878, 315 et suiv., 475 et suiv.; 1879, 459 et suiv. — Liste des maîtres et des apprentis du métier des peintres, des batteurs d'or et des vitriers de la même ville, 1877, 291. — Archives des corporations gantoises. Collection Minard, 1884, 483. — Leur conduite pendant le siège de 1708, 1875, 444. — Anciennes torchères des corporations gantoises. Coffres, 1877, 372. — Corporation des bouchers de Gand. Cartulaire et archives, 1884, 484. — Pièces représentées par les membres de cette corporation, 1885, 157, 163. — Sa chapelle, 1888, 352, 354, 355. Organisation du métier des forgerons de Gand, 1875, 407. — Leur règlement, 1875, 417. — La maison de Saint-Eloy ou des forgerons de cette ville, 1875, 405. — Lettre en faveur de ce métier de Jean, abbé de Saint-Eloy à Noyon, 1875, 415. — La corporation des peintres de Gand, 1885, 342; 1887, 246; 1888, 357. — Liste des peintres et des sculpteurs de cette ville (1338-1540), 1877, 291. — Incident en 1762 lors de la réception d'un apprenti dans la corporation des plombiers de Gand, 1893, 481. — Coupe de la corporation des poissonniers de Gand, 1883, 3 et suiv. — Conflit entre la corporation des marchands de poisson de mer et les vendeuses de morue sèche de cette ville, 1891, 366 et suiv. — Les potiers de Gand, 1882, 108. — La corporation des Pynders de Gand, 1886, 125. — La corporation des tailleurs de Gand, 1875, 1 et suiv. — Les tanneurs de Gand, 1887, 441 et suiv. — Leur maison, 1884, 458. — Les tisserands de Gand, 1879, 382; 1887, 155. — Leur chapelle, 1887, 214. — de Malines. Leurs verrières à l'église de Saint-Rombaut, 1877, 3 et suiv., 14, 17, 19, 25. — Les potiers et faïenciers de Tournai, 1887, 374. — Les tapissiers et haut-lisseurs de cette ville, 1892, 372. — Notes sur la corporation des tailleurs de pierres

de la même ville, 1883, 214 et suiv. — Importance des métiers à Ypres, 1885, 73, note 1.

Metsys (Quentin). Ses relations avec Thomas Morus, 1877, 109. — Tableaux de ce maître, 1886, 244. — auteur du triptyque d'Anvers lui demandé par la corporation des menuisiers, 1877, 110. — auteur des cartons des tapisseries de la cathédrale d'Aix, 1877, 103 et suiv. Cage en fer du tombeau d'Edouard IV, roi d'Angleterre lui attribuée, 1877, 106 et 107. — Triptyque de ce maître dans l'église de Watervliet, 1894, 18, 19. — (Catherine), fille du célèbre peintre, 1877, 110. — (Quentin), fils de ce maître, 1877, 110.

Metternick (de), ministre d'Autriche, 1880, 297 et suiv., 460.

Metz (Ville de). Son administration défectueuse en 1657, 1883, 266. — Importance de la charge de premier échevin de cette ville, 1883, 259 et suiv. — Fête donnée aux habitants par Robertot. Conflit avec le Parlement, 1883 389. — (Le Parlement de). Sa composition et sa compétence, 1883, 65. — est transféré à Toul, 1883, 174, 175, 196. — est rétabli à Metz, 1883, 196 et suiv. — (Évêché de). Négociations ordonnées par le cardinal Mazarin pour en prendre possession, 1883, 152 et suiv. — se désiste de l'évêché, 1883, 416.

Metz et Thionville sous Charles-Quint, 1882, 110 et suiv.

Meubles anciens à l'exposition des arts industriels à Gand, 1877, 370. — du temps de Louis XV, 1890, 239.

Meulen (Le peintre Adam-François vander). Date de sa naissance, 1877, 251. — (Gérard vander), polycromiste, 1875, 168.

Meyer (Jacques). Son dernier manuscrit, 1889, 242.

Meyere (Le jésuite Liévin de). Son poème : *Incendium mechliniense*, 1877, 176.

Meyers (Nicolas), président du collège du Saint-Norbert à Rome, 1890, 37. — (Le lieutenant-général). Sa collection de tableaux, d'antiquités et de manuscrits, 1877, 96-97.

Meyeur (Le peintre), 1877, 336.

Meytens (Le peintre Martin), directeur de l'Académie de Vienne (1759), 1894, 377.

Micault (Les) belges, leur portrait et leur histoire, 1889, 492. — (Nicolas). Lettre lui adressée par J. Lipse, 1889, 446.

Michel-Ange. Toutes ses sculptures représentées par des moulages réunies à l'Académie des Beaux-Arts de Florence, 1875, 506. — La Vierge d'albâtre à l'église N.-D. de Bruges, 1875, 506; 1883, 473. — Le Cupidon, 1883, 489. — Une statue de ce maître, 1875, 134.

Michelle de France, femme de Philippe-le-Bon. Particularités sur cette princesse, 1881, 298-299.

Michiels (Alfred), historien d'art. Notice nécrologique, 1892, 496.

Middelbourg en Flandre. Les marchands écossais s'y retirent en 1467, 1881, 7. — Son état en 1607, 1891, 504.

Middelbourg (Paul de), médecin et mathématicien, 1886, 224.

Mierevelt (Le peintre de portraits Michel van), 1894, 497-498.
Mieris (Le peintre W. van), 1894, 479.
Migne (L'abbé Jacques-Paul), journaliste et théologien. Notice nécrologique, 1875, 516.
Mignet (François-Auguste), historien. Notice nécrologique, 1884, 503.
Migron (Le statuaire), 1876, 68.
Mil (Elisabeth de), femme de Gui Morillon, secrétaire de Charles-Quint, 1877, 137, 142.
Mille (Henri, curé de). Son sceau (1270), 1877, 133.
Millet. L'Angelus, 1889, 357; 1890, 235.
Milser (Sixte-Antoine). Donation faite en sa faveur par Madeleine de la Torre, sa belle-mère, 1882, 213.
Minard (Louis), architecte et archéologue. Notice nécrologique, 1875, 511.
Mineurs (L'ordre des) et Henri de Gand, 1888, 432.
Minneman (La famille gantoise), 1892, 136.
Mirabelle (François de) dit Van Halen, conseiller du comte de Flandre. Son tombeau à Malines, 1875, 23 et suiv.
Miracles de la bienheureuse Colette de Corbie, 1879, 376. — Un prétendu prodige en 1668; 1891, 247. — Une Vierge miraculeuse à Rivieren, 1893, 337. — à Sainte-Gudule à Bruxelles, 1891, 373. — (Faux) imaginé par un prêtre de Bruges, 1891, 363.
Miræus (Aubert), 1890, 155.
Mirou (Frans), peintre anversois, 1888, 354, 356.
Miry (Charles), compositeur de musique. Notice nécrologique, 1889, 503.
Moens (Michel), horloger bruxellois, 1884, 193. — (Pieter), capitaine au service de la Suède, 1889, 55.
Moer (Le peintre Van). Notice nécrologique, 1884, 501.
Moerbeke. Instruction adressée au magistrat au sujet des cours d'eau de Moervaert et Arinxleede, 1886, 115.
Moere (Joseph Van der), de l'ordre des Jésuites. Notice nécrologique, 1875, 510.
Moigno de Villebeau (François-Napoléon-Marie), théologien. Notice nécrologique, 1884, 504.
Moitte (Les graveurs Pierre et Angélique), 1881, 323.
Molanus (Le Dr Jean), 1877, 140.
Molenpas (Gisbert), secrétaire et procureur au conseil de Brabant, 1893, 307, note 4, 308.
Moltke (Comte de), le plus grand tacticien moderne. Notice nécrologique, 1891, 512.
Monastères de femmes annexés à certaines abbayes, 1893, 381 et suiv.
Monkhoven (Jean van), capitaine flamand au service de la Suède, 1889, 45 et suiv.

Monnaies des anciens Égyptiens. Mesures de longueur et poids usités chez ce peuple, 1876, 88. — (Droit de battre) attribué à certains feudataires de la Flandre, 1876, 55-56. — Contraventions en cette matière punies par le souverain Bailli de Flandre, 1876, 286. — Employées autrefois à Gand, 1887, 274-275. — Convocation des quatre membres de Flandre pour délibérer sur cette matière, 1890, 333. — Valeur des diverses monnaies, 1892, 459 et suiv. — Circulant en 1818, 1890, 481 et suiv. — Fausses monnaies, 1892, 456 et suiv.

Monnayeur (Faux), exécuté à Malines, 1892, 457.

Monnet (Jugement et condamnation du général) pour la reddition de Flessingue, 1894, 386.

Monnier (Marc), écrivain français. Notice nécrologique, 1885, 489.

Mons. Séjour de la comtesse d'Ostrevant, 1886, 287. — Banquet lui offert par cette ville, 1886, 285. — Fêtes dans cette ville à l'occasion de la naissance de Jacqueline de Bavière, 1886, 283. — Cadeau fait par le magistrat à cette princesse, 1887, 190. — Sa chambre à l'hôtel de Naast, 1886, 290. — La ville se prépare à résister aux invasions des liégeois, 1886, 294. — Inauguration des archiducs Albert et Isabelle, 1892, 426. — Le roi Guillaume, les princes, ses fils, et le duc de Wellington dans cette ville, 1883, 142. — Le couvent des sœurs noires. Exorcisme y pratiqué, 1877, 455.

Monsieur et citoyen. Importance attachée à ces dénominations sous la république, 1887, 372.

Monstrelet (Euguérand de). Note sur ce chroniqueur, 1884, 168.

Montaigle. Visite aux ruines, 1886, 371.

Montaigu (Église de). Bas-relief représentant le *Jugement dernier*, 1875, 242.

Montbar en France. Château dans cette localité, 1875, 141.

Montbas (François Barton vicomte de), lieutenant-général en France, 1883, 109, note 1, 110.

Monte (Philippe de), maître de la chapelle impériale, 1892, 290.

Montenaeken (Les de). Leur généalogie, 1892, 467 et suiv. — (Anne de), dame d'atours de Jeanne la folle, 1882, 276, note 1. — (Philibert de). Assassinat commis par lui, 1892, 463.

Monterey (Le comte de). Ouvrages fortifiés construits par lui, 1892, 399.

Montgaillard (Bernard de). Son épitaphe à Orval, 1886, 146.

Montgomery (Robert), peintre de marines, 1893, 506.

Montmédy. Tour et tourelles de cette ville, 1881, 442.

Montmorency (La maison de), 1882, 177, 184; 1884, 392. — (Le connétable Anne de). Épisodes de sa captivité à Gand (1557), 1880, 86 et suiv. — Ses opérations contre les Huguenots, 1884, 151 et suiv. — (Françoise de), dame de Montigny. Lettre à Pierre-Ernest de Mansfelt, 1877, 387. — (Marie de), veuve de Charles de Lalaing, femme de Pierre-Ernest de Mansfelt, 1877, 387.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte de Limburg-Stirum, Sénateur, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vander Haeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.

Émile Varenbergh, Conseiller provincial, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1895. — 1re Livraison

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDER HAEGHEN

rue des Champs, 60

—

1895.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. P. Bergmans, Dr en philosophie et lettres, à Gand.
Bon J. B. Béthune-de Villers, à Bruges.
Bon Fr. Béthune, professeur à l'Université, Louvain.
P. Claeys, avocat à Gand.
Émile de Borchgrave, ministre de Belgique, à Vienne.
De Brabander, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles.
Ch. Delgobe, ingénieur, à Christiania.
Wern. de Haerne, attaché aux archives de l'État, à Gand.
Arm. d'Herbomez, archéologue, à Orcq-lez-Tournai.
Cte de Marsy, archéologue, à Compiègne.
J. Th. de Raadt, secrétaire et membre fondateur de la Société d'archéologie, à Bruxelles.
Fr. De Potter, homme de lettres, à Gand.
J. Destrée, conservateur au Musée des antiquités, à Bruxelles.
L. de Villers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
Alph. de Vlaminck, archéologue, à Bruges.
A. Du Bois, avocat et conseiller communal à Gand.
Ach. Gallet-Miry, à Gand.
P. Génard, archiviste de la ville, à Anvers.
M. Heins, avocat à Gand.
H. Hosdey, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
H. Hymans, conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Le chanoine J. B. Lavaut, à Buggenhout.
Pr. Poullet, professeur à l'Université, Louvain.
J. J. E. Proost, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles.
Ch. Rahlenbeek, à Bruxelles.
R. Schoorman, conserv. adj. aux archives de l'État, à Gand.
Van Basteiaer, président de la Société archéolog. de Charleroi, à Bruxelles.
D. van de Casteele, archiviste de l'État, à Liège.
R. Van den Berghe, attaché à la Bibliothèque, à Gand.
V. Vander Haeghen, archiviste de la ville, à Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville, à Louvain.
Van Spilbeeck, Dr à Soleilmont, Gilly.

Table des Matières.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

Le Baron Béthune. — Par Jules Helbig. 1
La Belgique monastique sous l'ancien régime. — Répertoire historico-bibliographique de tous les monastères ayant existé en Belgique avant le XIX^e^ siècle. — Par Henri Hosdey . . 14
Iconographie Norbertine. — II. Arbre généalogique de l'Ordre de Prémontré. — Par Van Spilbeeck 37
L'inventaire des meubles délaissés, lors de son entrée en Belgique, par Antoine d'Arenberg, comte de Seneghem. — Par B^on^ François Béthune 51
Analectes belgiques. — X. Un manuscrit illustré du roman d'Olivier de Castille (avec planches). — Par Paul Bergmans. 64
L'ancienne Société de Statistique. — Par E. V. 73
Édits et ordonnances du règne de Charles-Quint. — Par Ad. D. 82

VARIÉTÉS.

Costumes portés par les magistrats communaux de Gand. — Par Prosper Claeys 89
Enquête sur le fromage au XV^e^ siècle. — Par Prosper Claeys. 96
Annonce de la vente publique d'un tableau en 1792. — Par Prosper Claeys 97
Louis XVIII à Gand. — Par D. 99
Guizot à Gand en 1815. — Par D. 101
Cartulaire de la ville de Gand. 103
La question de l'abolition de la torture au Conseil de Flandre. — Par D. 105
La formation du génie de Rubens. — Par D. 109
Le peintre Robert. — Par D. 111
C. J. M. Lambrechts et les affaires de son temps. — Par D. . . 112
Montesquieu en Italie. — Par D. 115

CHRONIQUE.

Musées de peinture. — Par D. 117
Au sujet de la revendication d'objets d'art volés dans les dépôts publics. — Par D. 118
Bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand : Dons . . . 119
Découvertes archéologiques 119
Divers 119
Académie royale de Belgique. — Classe des Lettres. — Concours pour 1897 120

Planches.

Le Baron Béthune 1

Pour la correspondance, les communications, et pour tout ce qui concerne la rédaction, on est prié de s'adresser (franco) *à M*r ÉMILE VARENBERGH, *au Secrétariat du Comité de Rédaction*, rue du Lac, 11, à Gand.

Le *Messager des sciences historiques* paraît par livraisons, au nombre de quatre, environ tous les trois mois; il forme chaque année un volume de plus de 500 pages, avec planches.

Le prix de l'abonnement annuel est de *quinze francs*.

On peut s'adresser pour les **ABONNEMENTS** et **RÉCLAMATIONS** à Mr L. LEMAIRE, 22, rue des Baguettes, à Gand.

Le *Messager des sciences* s'échange contre les journaux quotidiens et littéraires du pays et de l'étranger, ainsi que contre les mémoires des Sociétés savantes.

Les personnes qui désirent compléter leur collection ou acquérir les séries déjà publiées, peuvent s'adresser au Secrétariat.

ON S'ABONNE AUSSI A :

GAND, chez **MM. Engelcke, Duquesne, A. Hoste, J.-B. Hemelsoet, C. Vyt** et **J. Vuylsteke**, libraires; ainsi qu'à tous les Bureaux de poste et chez tous les libraires du pays et de l'étranger. — Spécialement pour l'Allemagne chez **Marcus** à Bonn et **Muquardt** à Leipzig, et pour la Hollande, chez **Nyhoff** à La Haye.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte de Limburg-Stirum, Sénateur, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vander Haeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.

Émile Varenbergh, Conseiller provincial, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1895. — **2e Livraison**

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDER HAEGHEN

rue des Champs, 60

1895.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. P. Bergmans, Dr en philosophie et lettres, à Gand.
Bon J. B. Béthune-de Villers, à Bruges.
Bon Fr. Béthune, professeur à l'Université, Louvain.
P. Claeys, avocat à Gand.
Émile de Borchgrave, ministre de Belgique, à Vienne.
De Brabander, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles.
Ch. Delgobe, ingénieur, à Christiania.
Wern. de Haerne, attaché aux archives de l'État, à Gand.
Arm. d'Herbomez, archéologue, à Orcq-lez-Tournai.
Cte de Marsy, archéologue, à Compiègne.
J. Th. de Raadt, secrétaire et membre fondateur de la Société d'archéologie, à Bruxelles.
Fr. De Potter, homme de lettres, à Gand.
J. Destrée, conservateur au Musée des antiquités, à Bruxelles.
L. de Villers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
Alph. de Vlaminck, archéologue, à Bruges.
A. Du Bois, avocat et conseiller communal à Gand.
Ach. Gallet-Miry, à Gand.
P. Génard, archiviste de la ville, à Anvers.
M. Heins, avocat à Gand.
H. Hosdey, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
H. Hymans, conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Le chanoine J. B. Lavaut, à Buggenhout.
Pr. Poullet, professeur à l'Université, Louvain.
J. J. E. Proost, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles.
Ch. Rahlenbeek, à Bruxelles.
R. Schoorman, conserv. adj. aux archives de l'État, à Gand.
Van Bastelaer, président de la Société archéolog. de Charleroi, à Bruxelles.
D. van de Casteele, archiviste de l'État, à Liège.
R. Van den Berghe, attaché à la Bibliothèque, à Gand.
V. Vander Haeghen, archiviste de la ville, à Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville, à Louvain.
Van Spilbeeck, Dr à Soleilmont, Gilly.

Table des Matières.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

L'inventaire des meubles délaissés, lors de son entrée en Belgique, par Antoine d'Arenberg, comte de Seneghem. — Par Bon François Béthune 121
La Belgique monastique sous l'ancien régime. — Répertoire historico-bibliographique de tous les monastères ayant existé en Belgique avant le XIXe siècle. — Par Henri Hosdey . . 140
La Norvège historique en 1894. — Par Ch. Delgobe 164

VARIÉTÉS.

Badigeonnage politique. 1794. — Par Prosper Claeys. . . . 171
Badigeonnage séditieux. 1833. — Par Prosper Claeys. . . . 174
L'Université de Gand décerne une médaille au ventriloque Alexandre. 1820. — Par Prosper Claeys. 178
E. Beaucarne et « Le Catholique des Pays-Bas » (1830-1831). — Par D. 181
Correspondance de Napoléon Ier. — Par D. 187
Extrait de correspondance, de 1795. — Par D. 191
Errata 192

CHRONIQUE.

La domination française en Belgique 193
De la Bourgogne en 1630. — Par D. 193
La détresse à Nieuport sous le Directoire. — Par D. 195
Anvers, en Hollande! 196
Toiles de Rembrandt, en procès. — Par D. 196

Table des matières du *Messager des Sciences historiques de Belgique* pour les années 1875 à 1894. — Par J. Proost . 1 à 40

Pour la correspondance, les communications, et pour tout ce qui concerne la rédaction, on est prié de s'adresser (franco) *à M*r ÉMILE VARENBERGH, *au Secrétariat du Comité de Rédaction*, rue du Lac, 11, à Gand.

Le *Messager des sciences historiques* paraît par livraisons, au nombre de quatre, environ tous les trois mois; il forme chaque année un volume de plus de 500 pages, avec planches.

Le prix de l'abonnement annuel est de *quinze francs*.

On peut s'adresser pour les **ABONNEMENTS** et **RÉCLAMATIONS** à Mr L. LEMAIRE, 22, rue des Baguettes, à Gand.

Le *Messager des sciences* s'échange contre les journaux quotidiens et littéraires du pays et de l'étranger, ainsi que contre les mémoires des Sociétés savantes.

Les personnes qui désirent compléter leur collection ou acquérir les séries déjà publiées, peuvent s'adresser au Secrétariat.

ON S'ABONNE AUSSI A :

GAND, chez **MM. Engelcke, Duquesne, A. Hoste, J.-B. Hemelsoet, C. Vyt** et **J. Vuylsteke**, libraires; ainsi qu'à tous les Bureaux de poste et chez tous les libraires du pays et de l'étranger. — Spécialement pour l'Allemagne chez **Marcus** à Bonn et **Muquardt** à Leipzig, et pour la Hollande, chez **Nyhoff** à La Haye.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte de Limburg-Stirum, Sénateur, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vander Haeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.

Émile Varenbergh, Conseiller provincial, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1895. — **3e Livraison**

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDER HAEGHEN

rue des Champs, 60

1895.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. P. Bergmans, Dr en philosophie et lettres, à Gand.
Bon J. B. Béthune-de Villers, à Bruges.
Bon Fr. Béthune, professeur à l'Université, Louvain.
P. Claeys, avocat à Gand.
Émile de Borchgrave, ministre de Belgique, à Vienne.
De Brabander, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles.
Ch. Delgobe, ingénieur, à Christiania.
Wern. de Haerne, attaché aux archives de l'État, à Gand.
Arm. d'Herbomez, archéologue, à Orcq-lez-Tournai.
Cte de Marsy, archéologue, à Compiègne.
J. Th. de Raadt, secrétaire et membre fondateur de la Société d'archéologie, à Bruxelles.
Fr. De Potter, homme de lettres, à Gand.
J. Destrée, conservateur au Musée des antiquités, à Bruxelles.
L. de Villers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
Alph. de Vlaminck, archéologue, à Bruges.
A. Du Bois, avocat et conseiller communal à Gand.
Ach. Gallet-Miry, à Gand.
P. Génard, archiviste de la ville, à Anvers.
M. Heins, avocat à Gand.
H. Hosdey, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
H. Hymans, conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Le chanoine J. B. Lavaut, à Buggenhout.
Pr. Poullet, professeur à l'Université, Louvain.
J. J. E. Proost, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles.
Ch. Rahlenbeek, à Bruxelles.
R. Schoorman, conserv. adj. aux archives de l'État, à Gand.
Van Bastelaer, président de la Société archéolog. de Charleroi, à Bruxelles.
D. van de Casteele, archiviste de l'État, à Liège.
R. Van den Berghe, attaché à la Bibliothèque, à Gand.
V. Vander Haeghen, archiviste de la ville, à Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville, à Louvain.
Van Spilbeeck, Dr à Soleilmont, Gilly.

Table des Matières.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française (1795-1814). — Par PROSPER POULLET . . . 197
Le gazophylace de C. Van den Ende. — Par D. 220
Le Grand Canon de Gand. — Par L. ST. 227
Le mariage de Baudouin III, comte de Hainaut, avec Iolande, fille de Gérard de Wassenberg, comte de Gueldre. — Par J. PROOST 232
L'inventaire des meubles délaissés, lors de son entrée en Belgique, par Antoine d'Arenberg, comte de Seneghem. — Par B^on^ FRANÇOIS BÉTHUNE 237

VARIÉTÉS.

Représentations dramatiques par les élèves des collèges des Jésuites et des Augustins. — Par PROSPER CLAEYS 253
Conflits entre coiffeurs et chirurgiens-barbiers. — Par PROSPER CLAEYS 255
Au sujet du Waldam à Gand. — Par D. 261
Les mémoires de Goswin de Fierlant. — Par D. 263
Où des Flamands devaient être jugés pour affaires commerciales sous le premier empire 265
Encore la correspondance de Napoléon I^er^. — Par D. 266
Notes de Taine. — École flamande 267
Un témoignage en faveur de Wielant. — Par D. 269
Catalogue du musée instrumental de César Snoeck. — Par PAUL BERGMANS 270

CHRONIQUE.

Essais et notices. — Par D. 273
La lithographie. — Par D. 273
Un tableau de Van Eyck, au musée de Madrid. — Par D. . . 274
Discours de rentrée. — Par D. 274
Académie royale de Belgique. — Classe des lettres. — Concours pour 1896 275
Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Concours de 1895 278
Divers 278

Table des matières du *Messager des Sciences historiques de Belgique* pour les années 1875 à 1894. — Par J. PROOST . 41 à 80

Pour la correspondance, les communications, et pour tout ce qui concerne la rédaction, on est prié de s'adresser (franco) *à Mr* ÉMILE VARENBERGH, *au Secrétariat du Comité de Rédaction*, rue du Lac, 11, à Gand.

Le *Messager des sciences historiques* paraît par livraisons, au nombre de quatre, environ tous les trois mois; il forme chaque année un volume de plus de 500 pages, avec planches.

Le prix de l'abonnement annuel est de *quinze francs*.

On peut s'adresser pour les **ABONNEMENTS** et **RÉCLAMATIONS** à Mr L. LEMAIRE, 22, rue des Baguettes, à Gand.

Le *Messager des sciences* s'échange contre les journaux quotidiens et littéraires du pays et de l'étranger, ainsi que contre les mémoires des Sociétés savantes.

Les personnes qui désirent compléter leur collection ou acquérir les séries déjà publiées, peuvent s'adresser au Secrétariat.

ON S'ABONNE AUSSI A :

GAND, chez **MM. Engelcke, Duquesne, A. Hoste, J.-B. Hemelsoet, C. Vyt** et **J. Vuylsteke**, libraires; ainsi qu'à tous les Bureaux de poste et chez tous les libraires du pays et de l'étranger. — Spécialement pour l'Allemagne chez **Marcus** à Bonn et **Muquardt** à Leipzig, et pour la Hollande, chez **Nyhoff** à La Haye.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte de Limburg-Stirum, Sénateur, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vander Haeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.

Émile Varenbergh, Conseiller provincial, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1895. — 4e Livraison

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDER HAEGHEN

rue des Champs, 60

1895.

Pour la correspondance, les communications, et pour tout ce qui concerne la rédaction, on est prié de s'adresser (franco) *à* Mr ÉMILE VARENBERGH, *au Secrétariat du Comité de Rédaction*, rue du Lac, 11, à Gand.

Le *Messager des sciences historiques* paraît par livraisons, au nombre de quatre, environ tous les trois mois; il forme chaque année un volume de plus de 500 pages, avec planches.

Le prix de l'abonnement annuel est de *quinze francs*.

On peut s'adresser pour les **ABONNEMENTS** et **RÉCLAMATIONS** à Mr L. LEMAIRE, 22, rue des Baguettes, à Gand.

Le *Messager des sciences* s'échange contre les journaux quotidiens et littéraires du pays et de l'étranger, ainsi que contre les mémoires des Sociétés savantes.

Les personnes qui désirent compléter leur collection ou acquérir les séries déjà publiées, peuvent s'adresser au Secrétariat.

ON S'ABONNE AUSSI A :

GAND, chez **MM. Engelcke, Duquesne, A. Hoste, J.-B. Hemelsoet, C. Vyt** et **J. Vuylsteke**, libraires; ainsi qu'à tous les Bureaux de poste et chez tous les libraires du pays et de l'étranger. — Spécialement pour l'Allemagne chez **Marcus** à Bonn et **Muquardt** à Leipzig, et pour la Hollande, chez **Nyhoff** à La Haye.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte de Limburg-Stirum, Sénateur, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vander Haeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.

Émile Varenbergh, Conseiller provincial, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1895. — 4e Livraison

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDER HAEGHEN

rue des Champs, 60

1895.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. P. Bergmans, Dr en philosophie et lettres, à Gand.
Bon J. B. Béthune-de Villers, à Bruges.
Bon Fr. Béthune, professeur à l'Université, Louvain.
P. Claeys, avocat à Gand.
Émile de Borchgrave, ministre de Belgique, à Vienne.
De Brabander, attaché au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles.
Ch. Delgobe, ingénieur, à Christiania.
Wern. de Haerne, attaché aux archives de l'État, à Gand.
Arm. d'Herbomez, archéologue, à Orcq-lez-Tournai.
Cte de Marsy, archéologue, à Compiègne.
J. Th. de Raadt, secrétaire et membre fondateur de la Société d'archéologie, à Bruxelles.
Fr. De Potter, homme de lettres, à Gand.
J. Destrée, conservateur au Musée des antiquités, à Bruxelles.
L. de Villers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
Alph. de Vlaminck, archéologue, à Bruges.
A. Du Bois, avocat et conseiller communal à Gand.
Ach. Gallet-Miry, à Gand.
P. Génard, archiviste de la ville, à Anvers.
M. Heins, avocat à Gand.
H. Hosdey, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
H. Hymans, conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Le chanoine J. B. Lavaut, à Buggenhout.
Pr. Poullet, professeur à l'Université, Louvain.
J. J. E. Proost, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles.
Ch. Rahlenbeek, à Bruxelles.
R. Schoorman, conserv. adj. aux archives de l'État, à Gand.
Van Bastelaer, président de la Société archéolog. de Charleroi, à Bruxelles.
D. van de Casteele, archiviste de l'État, à Liège.
R. Van den Berghe, attaché à la Bibliothèque, à Gand.
V. Vander Haeghen, archiviste de la ville, à Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville, à Louvain.
Van Spilbeeck, Dr à Soleilmont, Gilly.